This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Scaffale A.
Fila 4ª

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

REVUE
NATIONALE

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue des Poitevins, 6.

REVUE
NATIONALE

ET ÉTRANGÈRE

POLITIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME VINGT-DEUXIÈME

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE NATIONALE
28, QUAI DE L'ÉCOLE, 28

1865

Réserve de tous droits

AP
.F115
v.22

Cantin
Sansoni
4. 6 54
86672

L'UTILITAIRIANISME

OU

THÉORIE DU BONHEUR

CHAPITRE I

REMARQUES GÉNÉRALES.

Parmi les faits qui constituent actuellement l'ensemble des connaissances humaines, il n'en est guère de plus inattendus, il n'en est pas qui accusent plus clairement l'état arriéré où est encore la spéculation appliquée aux questions les plus graves, que le peu de progrès qu'a fait la solution de la controverse sur le criterium du bien et du mal. Depuis la naissance de la philosophie, la question du *summum bonum*, ou, ce qui revient au même, des bases de la morale, a occupé les plus belles intelligences, et les a divisées en sectes et en écoles toujours acharnées à se combattre. Depuis deux mille ans, les mêmes discussions continuent, les philosophes se rangent sous les mêmes bannières adverses, et, ni les penseurs, ni l'humanité en général, ne semblent être plus près de s'entendre sur ce sujet qu'au temps où le jeune Socrate écoutait le vieux Protagoras, et opposait (si toutefois le dialogue de Platon s'appuie sur une véritable conversation) la théorie de l'utilitairianisme à la morale vulgaire du prétendu sophiste.

Il est vrai qu'une confusion et une incertitude de ce genre, et, dans quelques cas, un semblable désaccord, existent à l'égard des premiers principes de toutes les sciences, y compris celle même qui passe pour la plus exacte de toutes : la science des mathématiques, — sans que cela porte un grand tort, ou plutôt sans que cela porte le moindre tort à la confiance que méritent les conclusions fournies par ces sciences. Cette anomalie apparente s'explique si l'on considère que les doctrines particulières d'une science ne sont pas, en général,

la déduction de ce que l'on nomme ses premiers principes, et que ce n'est point non plus de ces premiers éléments que ces doctrines attendent leur confirmation. S'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait pas de science plus douteuse, ou dont les conclusions seraient plus imparfaitement établies que l'algèbre, — car l'algèbre ne tire en rien sa certitude de ce qu'on enseigne généralement aux élèves pour ses premiers éléments; et ses principes, tels que les exposent quelques-uns de ses plus illustres professeurs, sont aussi pleins de fictions que la jurisprudence anglaise, et aussi pleins de mystères que la théologie. Les vérités qui finissent par être acceptées comme étant les premiers principes d'une science, sont, en réalité, les derniers résultats de l'analyse métaphysique appliquée aux notions élémentaires qui se rattachent le plus intimement à cette science; et ils sont pour elle, non ce que les fondements sont pour l'édifice, mais plutôt ce que les racines sont pour l'arbre, car les racines peuvent accomplir leur fonction sans qu'il soit besoin de les découvrir ou de les exposer à la lumière. Mais, bien que dans la science les vérités particulières précèdent la théorie générale, on pourrait s'attendre à voir le contraire se produire quand il s'agit d'arts pratiques tels que la morale et la législation. Toute action a un but, et il paraît naturel de supposer que les règles de l'action doivent emprunter leur caractère et leur couleur au but qu'elles cherchent à atteindre. Lorsque nous nous engageons dans une entreprise, une idée claire et précise de ce que nous poursuivons semblerait devoir être la première chose dont nous ayons besoin, et non la dernière à laquelle nous devions enfin arriver. Un criterium du bien et du mal devrait être, ce semble, le moyen de discerner ce qui est bien et ce qui est mal, et non le résultat de cette connaissance déjà acquise.

On ne saurait échapper à cette difficulté en ayant recours à la théorie populaire qui admet une faculté naturelle, un sens ou instinct qui nous enseigne à distinguer le bien du mal. Car d'abord l'existence d'un pareil instinct moral est précisément une des questions en litige, et tous ceux qui, en croyant à la réalité de cet instinct, ont quelque prétention à être des philosophes, ont dû abandonner l'idée que, dans le cas dont il s'agit, cet instinct puisse servir à discerner le bien du mal, de la même façon que nos autres sens, la vue ou l'ouïe, par exemple, perçoivent les objets ou les sons réellement présents. Notre faculté morale, d'après ceux de ses interprètes qui méritent le nom de penseurs, ne nous fournit que les principes de

nos jugements moraux; elle fait partie de notre raison, et non de notre sensibilité; il faut lui demander les doctrines abstraites de la morale, mais il ne faut pas compter qu'elle nous serve à reconnaître la morale sous sa forme concrète. L'école de morale intuitive, non moins que celle qu'on pourrait nommer l'école inductive, insiste sur la nécessité de lois générales. Toutes deux s'accordent à admettre que l'appréciation d'une action isolée ne saurait résulter de la perception directe, mais bien de l'application d'une loi générale à un cas particulier. Ces deux écoles adoptent aussi, en grande partie, les mêmes lois morales; mais elles diffèrent quant à l'évidence de ces lois, et à la source d'où elles tirent leur autorité. D'après l'une de ces écoles, les principes de la morale sont évidents *à priori*, et doivent être acceptés à la seule condition qu'on s'entende sur la valeur des mots. D'après l'autre doctrine, le bien et le mal, le vrai et le faux sont des questions d'observation et d'expérience. Mais les deux écoles s'accordent à affirmer que la morale doit être déduite de principes; et la philosophie intuitive proclame aussi hautement que la philosophie inductive qu'il existe une science de la morale. Pourtant, elles tentent rarement de dresser une liste des principes *à priori* qui doivent servir de prémisses à cette science; et encore moins souvent essayent-elles de réduire ces principes divers à un principe premier ou base universelle d'obligation. Ou elles attribuent aux préceptes vulgaires de la morale une autorité *à priori*, ou bien elles donnent pour fondement commun à ces maximes quelque généralité qui a une autorité moins évidente que ces maximes elles-mêmes, et qui n'a jamais pu obtenir l'assentiment de tout le monde. Pourtant, pour que leurs prétentions fussent justifiées, il faudrait qu'il existât quelque principe fondamental ou quelque loi à la base de toute morale, ou, s'il est plusieurs principes de ce genre, il faudrait qu'ils fussent classés d'après un ordre régulier de préséance, et le principe suprême, ou la règle à suivre lorsqu'il y a conflit entre les divers principes, devrait être de toute évidence.

Rechercher combien dans la pratique on a porté remède aux mauvais effets produits par le défaut de ce principe, et démontrer jusqu'à quel point les croyances morales de l'homme ont été corrompues ou ébranlées par l'absence d'un criterium reconnu, ce serait entreprendre l'examen approfondi et la critique complète de la morale dans son passé et dans son présent. Il serait pourtant facile de démontrer que si ces croyances ont pris quelque certitude ou quelque

consistance, c'est grâce surtout à l'influence cachée d'un criterium non reconnu. Quoique le défaut d'un premier principe indiscutable ait fait de la morale la consécration bien plutôt que la règle des véritables sentiments des hommes, il n'en est pas moins vrai que le principe de l'utilité, ou, comme l'a nommé Bentham en dernier lieu, le principe du plus grand bonheur possible, a puissamment contribué à former la doctrine morale de ceux mêmes qui rejettent son autorité avec le plus de dédain; car les sentiments humains de sympathie, ou de répugnance, sont en grande partie déterminés par l'idée que se font les hommes de l'influence que les choses pourront exercer sur leur bonheur. D'aileulrs il n'y a pas d'école de philosophie, si peu disposée qu'elle puisse être à admettre que l'influence des actions sur le bonheur soit le principe fondamental de la morale et la source de toute obligation morale, qui se refuse à reconnaître que cette influence est une condition très-importante et même décisive dans une foule de détails qui relèvent de la morale. Je pourrais aller bien plus loin, et dire que les arguments utilitaires sont indispensables à ceux des moralistes *à priori* qui admettent la nécessité d'une discussion quelconque. Je n'ai point l'intention de critiquer actuellement ces penseurs; mais je ne puis m'empêcher de citer, comme exemple, les *Principes métaphysiques de la morale*, traité systématique de Kant, un des plus illustres d'entre eux. Cet homme éminent, dont la méthode restera longtemps un des jalons de l'histoire de la spéculation philosophique, pose, dans ce traité, un premier principe universel comme origine et base de l'obligation morale; le voici : — « Agis de telle sorte que la règle d'après laquelle tu agis puisse être acceptée comme loi par tout être raisonnable. » Mais il échoue d'une façon presque grotesque quand il en vient à déduire de ce précepte les devoirs pratiques de la morale, et qu'il cherche à démontrer qu'il y aurait une contradiction, une impossibilité logique (pour ne pas dire physique), à ce qu'un être raisonnable adoptât jamais des règles de conduite d'une immoralité flagrante. Tout ce qu'il prouve, c'est que les *conséquences* de l'adoption universelle de ces règles seraient telles que nul ne voudrait s'y exposer.

Dans le présent ouvrage, j'essayerai, sans discuter les autres systèmes, de contribuer, pour ma faible part, à faire comprendre et mieux apprécier l'Utilitairianisme ou théorie du Bonheur, et à faire valoir toutes les preuves dont ce système est susceptible. Il est évident que ce mot preuve ne devra pas être pris dans son acception ha-

bituelle et vulgaire. La question des causes finales n'est point susceptible de preuve directe. On ne saurait prouver qu'une chose est excellente qu'en démontrant qu'elle sert de moyen pour atteindre une autre chose qui est elle-même reconnue excellente, sans preuve. On prouve que l'art médical est une chose bonne parce qu'il contribue à la santé; mais comment est-il possible de prouver que la santé est une bonne chose? La musique est une bonne chose, parce qu'un de ses résultats est, entre autres, de produire du plaisir; mais comment prouvera-t-on que le plaisir est bon? Donc, si l'on admet qu'il existe une vaste formule comprenant toutes les choses qui sont bonnes par elles-mêmes, et s'il est reconnu que toute autre chose bonne l'est comme moyen et non comme but, cette formule pourra être acceptée ou rejetée, mais elle ne saura être susceptible de preuve, dans le sens ordinaire du mot. Il n'est pas à dire, pourtant, que l'adoption ou le rejet de cette formule doive dépendre d'une aveugle impulsion ou d'un choix arbitraire. Il est une acception plus large du mot preuve, d'après laquelle cette question peut aussi bien être prouvée que tout autre point controversé de philosophie. La connaître est du domaine de la raison, qui ne l'envisage pas non plus au seul point de vue de l'intuition. On peut faire valoir de certaines considérations de nature à décider l'intelligence à donner ou à refuser son assentiment à la doctrine; et cela vaut tout à fait une preuve.

Nous examinerons tout à l'heure la nature de ces considérations, nous verrons en quelle mesure elles s'appliquent au cas présent, et nous apprécierons, par conséquent, la valeur des raisons qui doivent faire accepter ou faire repousser la formule utilitairienne. Mais il ne peut y avoir d'acceptation ou de rejet motivés, si, préalablement, la formule n'est parfaitement comprise. Je crois que l'idée fort erronée qu'on se fait ordinairement de sa signification est l'obstacle qui s'oppose le plus à ce qu'on l'adopte; et s'il était possible de la débarrasser, ne fût-ce que des interprétations les plus grossières, la question se trouverait infiniment simplifiée, et la plupart des difficultés qui l'entourent seraient levées. Ainsi donc, avant d'entreprendre de discuter les raisons philosophiques à faire valoir en faveur du criterium utilitaire, je vais tâcher d'éclaircir quelque peu la doctrine elle-même, afin de faire comprendre plus nettement ce qu'elle est, de la distinguer de ce qu'elle n'est pas, et de repousser, parmi les objections pratiques qu'on y oppose, celles qui proviennent originairement, ou qui dépendent étroitement d'une interprétation erronée.

Après avoir ainsi préparé le terrain, je m'efforcerai de jeter quelque lumière sur la question, considérée comme théorie philosophique.

CHAPITRE II

CE QU'EST L'UTILITAIRIANISME, OU DOCTRINE DE L'UTILITÉ.

Il suffit de signaler, en passant, la grossière bévue qui consiste à supposer que ceux qui regardent l'utile comme criterium du bien et du mal, emploient le mot dans ce sens restreint et de pure conversation qui fait de l'utilité l'opposé du plaisir. J'en demande pardon aux adversaires philosophiques de l'utilitairianisme, si je parais les confondre, même un instant, avec des gens capables d'un aussi absurde malentendu. Ce malentendu est d'autant plus extraordinaire, que l'accusation contraire, de rapporter tout au plaisir, et au plaisir sous sa forme la plus grossière, est une autre des critiques communément dirigées contre l'utilitairianisme; et, comme l'a remarqué avec justesse un écrivain de talent, c'est la même espèce de gens, et souvent ce sont les mêmes gens, qui accusent la théorie « d'être d'une aridité impraticable, lorsque le mot utilité précède le mot plaisir, et d'être trop pratiquement sensuelle, lorsque le mot plaisir précède le mot utilité. » Ceux qui comprennent quelque peu la question savent que tous les écrivains qui ont soutenu la théorie de l'utile, depuis Épicure jusqu'à Bentham, n'entendent pas par là une chose distincte du plaisir, mais le plaisir lui-même avec l'absence de toute douleur; et qu'au lieu d'opposer l'utile à l'agréable ou au beau, ils ont toujours déclaré que l'utile exprime aussi ces choses parmi bien d'autres encore. Néanmoins cette erreur, qui annonce bien de la légèreté, est constamment commise par le vulgaire, y compris le vulgaire des écrivains, qui la propagent non-seulement dans des journaux et des revues, mais dans des livres aussi pesants que prétentieux. S'emparant du mot utilitaire, et n'en connaissant absolument que le son, ils entendent généralement par là la négation ou l'oubli du plaisir sous quelques-unes de ses formes : le beau, l'élégant ou l'amusant. D'ailleurs, ce terme, employé avec tant d'ignorance, ne sert pas seulement à exprimer le blâme, parfois il implique l'éloge : comme si l'utile signifiait quelque chose de supérieur aux plaisirs frivoles et purement passagers. Ce sens perverti du mot est le seul populaire,

celui où la génération nouvelle puise l'unique notion qu'elle s'en fait. Ceux qui ont introduit le mot utilitaire, mais qui, pendant bien des années, ont cessé de l'employer comme appellation distinctive, ne peuvent guère manquer de se sentir appelés à le remettre en usage, s'ils ont le moindre espoir de contribuer par là à le relever du profond abaissement où il est tombé[1].

La croyance qui accepte l'Utilité, ou le principe du plus grand bonheur possible, comme base de la morale, estime que les actions sont bonnes en proportion de leur tendance à développer le bonheur, et mauvaises en raison de leur tendance à produire le contraire du bonheur. Par bonheur, elle entend le plaisir et l'absence de douleur; par malheur, la souffrance et la privation de plaisir. Il reste beaucoup à dire pour donner un aperçu clair du criterium moral établi par la théorie; il y a surtout à spécifier quelles choses y sont entendues par les idées de peine et de plaisir, et jusqu'à quel point il y a encore là matière à discussion. Mais ces explications supplémentaires n'affectent pas la théorie de vie pratique sur laquelle s'appuie cette théorie de morale, — à savoir, que le plaisir et l'absence de peine sont les seuls biens désirables comme fin de nos actions; et que tous les biens désirables (aussi nombreux dans le système utilitaire que dans tout autre système) sont à désirer, soit à cause du plaisir qui leur est inhérent, soit comme moyen de développer le plaisir et d'éviter la peine.

Or, beaucoup d'esprits, et parmi eux quelques-uns des plus estimables sous le rapport de la délicatesse et de la fermeté, éprouvent pour cette théorie de la vie une répugnance invétérée. Supposer que la vie n'a pas (telle est leur expression) de but plus élevé que le plaisir — de meilleur et de plus noble objet à désirer et à poursuivre — est une théorie pleine de bassesse et de grossièreté, digne

1. L'auteur de cet essai a lieu de croire qu'il a été le premier à mettre en usage le mot *utilitaire*. Il ne l'a pas créé, mais il l'a emprunté à un passage des *Annales de la Paroisse* de M. Galt. Après l'avoir employé pendant plusieurs années comme désignation, l'auteur, ainsi que d'autres, l'abandonna, poussé par une répugnance croissante pour tout ce qui ressemblait à un signe ou mot d'ordre quelconque inspiré par l'esprit de secte. Mais ce terme comble une lacune de la langue, et, en bien des cas, permet d'éviter avec avantage d'ennuyeuses circonlocutions, si on le prend pour dénommer une certaine opinion, et non une catégorie d'opinions — c'est-à-dire pour indiquer qu'on prend l'utilité comme critérium, sans spécifier aucune façon particulière d'appliquer cette utilité.

seulement de pourceaux, auxquels de fort bonne heure furent dédaigneusement comparés les disciples d'Épicure. Les défenseurs modernes de la doctrine sont parfois exposés à des comparaisons aussi polies par leurs adversaires allemands, français et anglais.

A de pareilles attaques, les épicuriens ont toujours répondu que ce n'est point eux, mais leurs accusateurs, qui représentent la nature humaine sous un jour avilissant; puisque l'accusation ne suppose pas les hommes capables de plaisirs autres que ceux dont les pourceaux sont capables. Si cette supposition était vraie, la critique ne saurait être contredite, mais elle ne serait plus une imputation; car si les sources de plaisir étaient exactement les mêmes pour les hommes que pour les pourceaux, la règle de vie qui serait assez bonne pour les uns serait assez bonne pour les autres. Il est offensant de comparer la vie épicurienne à celle des brutes, précisément parce que les plaisirs de la brute ne répondent pas à l'idée que se fait un être humain du bonheur. Les êtres humains sont doués de facultés plus élevées que les appétits animaux, et du moment qu'ils en ont conscience, ils ne considèrent plus comme le bonheur tout ce qui ne comprend pas la satisfaction de ces facultés. A vrai dire, je suis loin de penser que les épicuriens ont été irréprochables lorsqu'ils ont déduit du principe utilitaire le système des conséquences qu'ils prétendaient y voir. Pour le faire d'une façon quelque peu satisfaisante, il faudrait le concours d'un grand nombre d'éléments stoïques aussi bien que d'éléments chrétiens. Mais on ne connaît de l'école épicurienne aucune théorie de vie qui n'accorde point aux plaisirs de l'intelligence, de la sensibilité, de l'imagination et des sentiments moraux une bien plus grande valeur, comme plaisirs, qu'à ceux de la pure sensation. Il faut pourtant admettre qu'en général les écrivains utilitaires ont fait résider la supériorité des plaisirs de l'esprit sur ceux du corps, surtout en ce qu'ils sont plus durables, plus sûrs, plus économiques, etc., etc., que ces derniers — ils ont attribué cette supériorité à des avantages extérieurs plutôt qu'à leur nature intime. Et sur tous ces points, les utilitairiens ont su prouver la vérité de leurs assertions; mais ils auraient pu, avec tout autant de conséquence, se placer sur un autre terrain, qui est aussi le terrain le plus élevé. Il est parfaitement compatible avec les principes de l'utilité de reconnaître ce fait que certaines *sortes* de plaisirs sont plus désirables et plus précieuses que d'autres. Il serait absurde, lorsqu'en toute autre occasion on tient compte de la qualité aussi

bien que de la quantité, que l'estimation des plaisirs ne fût censée dépendre que de la seule quantité.

Si l'on me demande, ou ce que j'entends par la différence de qualité dans les plaisirs, ou ce qui fait qu'un plaisir, considéré comme plaisir seulement, et en dehors de ce qu'il est plus considérable, a plus de prix qu'un autre, il n'y a qu'une réponse possible. Lorsque de deux plaisirs il en est un auquel tous ceux ou presque tous ceux qui ont l'expérience des deux donnent une préférence marquée, sans y être poussés par aucun sentiment d'obligation morale, celui-là est le plaisir le plus désirable. Si des personnes, en état de juger avec compétence de ces deux plaisirs, placent l'un tellement au-dessus de l'autre, qu'elles le lui préfèrent, tout en le sachant accompagné d'une plus grande somme de mécontentement, et si elles ne l'échangeraient pas contre n'importe quelle abondance de cet autre plaisir dont leur nature est susceptible, nous sommes en droit d'attribuer à la jouissance préférée une supériorité de qualité qui l'emporte sur la quantité, au point de rendre celle-ci comparativement peu importante.

C'est un fait indubitable que ceux qui connaissent et apprécient également bien les deux genres de vie, et qui sont capables de jouir de l'un comme de l'autre, accordent une préférence des plus marquées à celui de ces modes d'existence qui occupe leurs plus hautes facultés. Peu de créatures humaines consentiraient à être changées en aucun des animaux inférieurs, moyennant qu'on leur promît la plus grande somme des plaisirs de la brute; aucun être humain intelligent ne voudrait être un imbécile, aucun individu instruit ne consentirait à être un ignorant, aucune personne ayant du cœur et de la conscience ne se déciderait à devenir égoïste et vile, quand bien même on leur persuaderait que l'imbécile, l'ignorant ou le coquin sont plus satisfaits de leur sort qu'eux-mêmes ne le sont du leur. Ils n'échangeraient pas ce qu'ils ont de plus que lui contre la complète satisfaction de tous les désirs qui leur sont communs. Si jamais ils s'imaginent qu'ils le feraient, ce n'est que dans des cas de malheur si extrême que, pour y échapper, ils échangeraient leur sort contre presque n'importe quel autre, si peu désirable qu'il leur parût. Un être doué de facultés plus élevées a besoin de plus pour être heureux, est probablement susceptible de peine plus vive, et, sans nul doute, y est sensible sur plus de points qu'un être d'un type inférieur; mais, en dépit de ces conditions, jamais il ne désirera

réellement tomber dans ce qu'il sent être un degré d'existence moins élevé. Nous pouvons donner telle explication qu'il nous plaira de cette répugnance; nous pouvons l'attribuer à l'orgueil, mot qu'on applique indistinctement à certains des meilleurs, comme à certains des moins bons mouvements dont l'humanité est capable; nous pouvons y voir l'amour de la liberté et de l'indépendance personnelle, sentiment auquel les stoïques faisaient appel comme étant le meilleur moyen de l'inculquer; ou bien encore le goût du pouvoir ou celui des émotions, goûts qui tous deux, en effet, y contribuent et en font réellement partie; mais ce qui exprime le mieux cette répugnance est un sentiment de dignité que possèdent tous les êtres humains, sous une forme ou sous une autre, et dont le développement est en quelque sorte proportionné, mais sans exactitude aucune, à leurs facultés les plus élevées. Pour ceux chez qui ce sentiment de dignité est puissant, il forme une partie si essentielle de leur bonheur, que rien de ce qui entre en lutte avec lui ne saurait, si ce n'est momentanément, leur être un objet de désir. Quiconque suppose que cette préférence entraîne un sacrifice de bonheur, — que, étant données des circonstances tant soit peu égales, l'être supérieur n'est pas plus heureux que l'être inférieur, — confond deux idées fort dissemblables, celle du bonheur et celle du contentement.

Il est incontestable que l'être dont les capacités pour la jouissance sont basses, est celui qui a le plus de chances de les satisfaire pleinement; et un être doué de hautes facultés sentira toujours qu'il ne peut s'attendre, constitué comme l'est le monde, qu'à un bonheur imparfait. Mais il apprendra, pour peu qu'elles soient supportables, à en supporter les imperfections, et elles ne lui feront pas envier l'être qui n'a pas, il est vrai, conscience de ces imperfections, mais par la seule raison qu'il ne sent pas tout le bien qu'elles tempèrent. Mieux vaut être un homme mécontent qu'un cochon satisfait; mieux vaut être Socrate mécontent qu'un imbécile satisfait. Et si l'imbécile et le cochon pensent différemment, c'est qu'ils ne connaissent que le côté de la question qui les regarde. Il n'y a que ceux qu'on leur oppose qui en connaissent les deux faces.

On peut objecter à cela que nombre de ceux qui sont capables de plaisirs plus élevés les ajournent parfois, sous l'influence de la tentation, pour des plaisirs inférieurs. Mais ceci est parfaitement compatible avec une complète appréciation de la supériorité intrin-

sèque des plaisirs plus élevés. Il arrive souvent que, par faiblesse de caractère, les hommes choisissent le bien le plus proche, quoiqu'ils le sachent le moins précieux; et cela n'a pas moins lieu quand le choix est entre deux plaisirs matériels, que lorsqu'il s'agit d'opter entre un plaisir physique et un plaisir intellectuel. Les hommes, au préjudice de leur santé, se livrent à des jouissances sensuelles, tout en sachant que la santé est cependant un plus grand bien que ces jouissances. On peut objecter, en outre, que beaucoup de ceux qui commencent la vie avec un enthousiasme juvénile pour tout ce qui est noble, tombent, lorsqu'ils avancent en âge, dans l'indolence et l'égoïsme. Mais je ne crois pas que ceux qui subissent ce changement si fréquent choisissent volontairement des plaisirs d'un ordre inférieur, de préférence à ceux d'un ordre plus élevé. Je crois qu'avant de s'adonner exclusivement aux uns, ils sont déjà devenus incapables de goûter les autres. Chez la plupart des natures, la capacité pour les plaisirs élevés est une plante fort délicate, qui dépérit aisément, non-seulement sous les influences hostiles, mais aussi par simple défaut de nourriture; elle s'étiole rapidement chez la majorité des jeunes gens, lorsque les occupations auxquelles leur position de vie les a livrés, et que la société dans laquelle elle les a jetés, ne sont point favorables à l'exercice de cette capacité supérieure. Les hommes perdent leurs facultés élevées, de même qu'ils perdent leurs goûts intellectuels, parce qu'ils n'ont ni le temps ni l'occasion de les exercer; et ils s'adonnent aux plaisirs inférieurs, non parce que de propos délibéré ils les préfèrent, mais parce que ce sont les seuls auxquels ils ont accès, ou les seuls dont ils sont encore capables de jouir. On peut se demander si aucun individu, ayant conservé une égale capacité pour les deux genres de plaisirs, a jamais sciemment et de sang-froid préféré celui d'un ordre inférieur; quoique, de tout temps, beaucoup ont échoué en essayant vainement de les mener de front.

Cette décision des seuls juges compétents me paraît sans appel. Lorsqu'il s'agit de savoir lequel de deux plaisirs est le meilleur à obtenir, ou lequel de deux modes d'existence offre le plus de charme, mis à part ses attributs moraux et ses conséquences, le jugement de ceux que qualifie la connaissance des deux, et, s'il y a dissidence, celui de la majorité d'entre eux, doit être regardé comme définitif. Et l'on doit d'autant moins hésiter à admettre cette décision au sujet de la qualité des plaisirs, qu'il n'existe aucun autre tribunal où

s'adresser, même sur la question de quantité. Comment déterminer quelle est entre deux douleurs la plus vive, ou quelle est la plus intense entre deux sensations agréables, si ce n'est par le suffrage général de ceux qui les ont souvent éprouvées toutes les deux? Ni les peines ni les plaisirs ne sont homogènes, et la peine est toujours génériquement différente du plaisir. Comment décider si tel plaisir particulier mérite d'être acheté au prix de telle peine particulière, si ce n'est en se fiant aux sentiments et au jugement de ceux qui ont l'expérience des deux? Donc le même respect est dû à ces personnes, lorsque leurs sentiments et leur jugement les portent à déclarer que les plaisirs découlant des facultés élevées sont préférables, *comme espèce,* et toute question d'intensité à part, à ceux dont est susceptible la nature animale, détachée des facultés plus élevées.

J'ai appuyé sur ce point comme étant nécessaire à une conception parfaitement juste de la théorie de l'Utilité ou du Bonheur, considérée comme règle directrice de la conduite des hommes. Mais ce n'est nullement là une question indispensable à l'acceptation du criterium utilitaire; car ce criterium ne consiste pas dans le plus grand bonheur de l'agent, mais en la plus grande somme de bonheur général; et s'il est possible de douter que la noblesse de caractère d'un homme le rende toujours plus heureux, on ne saurait nier qu'elle n'augmente le bonheur des autres, et qu'elle ne soit d'un grand avantage au monde en général. L'utilitairianisme ne pourrait donc atteindre son but que si tous les hommes cultivaient en eux la noblesse de caractère, quand bien même chaque individu ne profiterait que de la noblesse des autres, et que la sienne propre, en tant qu'elle a rapport au bonheur, ne serait qu'une simple fraction du profit commun. Mais le simple énoncé d'une pareille absurdité rend toute réfutation inutile.

D'après le principe du plus grand bonheur possible, tel qu'il vient d'être expliqué plus haut, la cause finale, par rapport à laquelle et en considération de laquelle toutes les autres choses sont désirables (que nous considérions notre bien ou celui d'autrui), est une existence aussi exempte que possible de peine, et, au double point de vue de la quantité et de la qualité, aussi riche que possible en jouissances; le criterium de la qualité et la règle qui sert à la mesurer par rapport à la quantité, étant la préférence que lui accordent ceux à qui de nombreuses occasions de juger, et, il faut l'ajouter, l'habitude d'observer leurs sentiments et de s'en rendre

compte, fournissent les meilleurs moyens de comparaison. Ceci étant, d'après le système utilitaire, le but des actions des hommes, ce doit nécessairement aussi être le criterium de la moralité. Ce criterium pourrait donc être défini : les règles et préceptes pour la conduite des hommes, dont l'observation assurerait, autant que possible, à tout le genre humain, une existence semblable à celle qui vient d'être décrite, et qui l'assurerait non-seulement au genre humain, mais aussi, autant que la nature des choses le permet, à tous les êtres sentants.

Mais contre cette théorie il s'élève une autre classe d'adversaires qui avancent que, sous aucune forme, le bonheur ne peut être le but rationnel de la vie et des actions des hommes; en premier lieu, il ne saurait être atteint, et ils demandent avec mépris : Quel droit as-tu à être heureux? question que précise M. Carlyle en ajoutant : Quel droit, il y a quelques instants, avais-tu même à l'existence? Ils disent, en outre, que les hommes peuvent se *passer* de bonheur; que tous les êtres humains un peu nobles l'ont senti, et qu'ils n'auraient pu acquérir cette noblesse s'ils n'avaient appris la leçon du renoncement; apprendre à fond cette leçon et s'y soumettre est, affirment-ils, le commencement et la condition indispensable de toute vertu.

Si la première de ces objections était bien fondée, elle attaquerait la base même de la question; car si les hommes ne doivent jamais être heureux, la conquête du bonheur ne peut être le but ni de la morale ni d'aucune conduite raisonnable. Mais, même en ce cas, il y aurait encore quelque chose à dire en faveur de la théorie utilitaire? car l'utile ne consiste pas seulement à rechercher le bonheur, mais aussi à prévenir et à atténuer le mal; et si le premier de ces objets est chimérique, le second n'en sera que plus indispensable, et n'en aura qu'un champ plus vaste, aussi longtemps, du moins, que les hommes jugeront bon de vivre et ne chercheront pas un refuge dans cet acte simultané de suicide que, sous de certaines conditions, Novalis recommande. Mais si tant est qu'on ne joue pas sur les mots lorsqu'on affirme ainsi positivement qu'il est impossible que la vie humaine soit heureuse, on commet, au moins, une exagération. Si par plaisir on entend une continuité d'émotions vives et agréables, il est évident que cela est impossible. Le plaisir poussé à l'extrême ne dure que quelques moments, ou parfois, et avec des intermittences, quelques heures ou quelques jours, et n'est que l'accidentel et bril-

lant éclair de la jouissance, non la flamme permanente et assurée. Les philosophes qui ont enseigné que le plaisir est le but de la vie, le savaient aussi bien que ceux qui les critiquent. Le bonheur dont ils parlaient n'est point une vie de ravissement, mais se compose de moments de félicité dans une vie faite de peines rares et passagères et de plaisirs nombreux et variés, existence où l'actif l'emporte de beaucoup sur le passif, et dont la base même est de ne pas attendre plus de la vie réelle qu'elle ne peut donner. Ceux qui ont été assez heureux pour obtenir une vie semblable ont toujours trouvé qu'elle était digne du nom de bonheur. Et beaucoup, même au temps présent, jouissent d'une telle existence pendant une portion considérable de leur vie. L'état déplorable où se trouvent actuellement l'éducation et l'organisation sociale est le seul véritable obstacle à ce qu'elle soit à la portée de presque tous les hommes.

Les adversaires de ce système peuvent peut-être douter que des êtres humains, à qui l'on enseignerait que le bonheur est le but de la vie, se satisfassent de n'en avoir qu'une aussi faible part. Mais presque toujours l'humanité s'est contentée de bien moins. Les deux principales conditions constitutives d'une vie satisfaite sont : le calme et l'agitation ; l'un ou l'autre suffit souvent à atteindre le but. Nombre de gens se contentent de fort peu de plaisir s'ils ont beaucoup de tranquillité ; d'autres peuvent supporter une assez grande somme de peine s'ils ont beaucoup d'émotions. Il n'existe assurément aucune impossibilité essentielle à ce que la masse du genre humain les possède réunies ; ils sont si loin d'être incompatibles, qu'ils se trouvent naturellement alliés, et que la prolongation de l'un de ces deux états prépare l'avénement de l'autre, et le fait désirer. Ceux-là seulement chez qui la paresse a pris les proportions d'un vice ne souhaitent pas l'action après un intervalle de repos ; ceux chez qui le besoin d'émotion est à l'état de maladie sont les seuls qui, au lieu de trouver le calme agréable en proportion directe du mouvement qui l'a précédé, le trouvent fade et insipide. Lorsque des gens passablement heureux sous le rapport des conditions extérieures de l'existence ne trouvent pas dans la vie des jouissances capables de la leur rendre précieuse, la cause en est généralement qu'ils ne tiennent qu'à eux-mêmes. Pour ceux qui n'ont ni affections intimes ni passion pour la chose publique, les émotions de la vie sont fort amoindries, et, en tout cas, perdent de leur valeur à mesure que le temps approche où la mort met fin à tous les intérêts personnels ; mais ceux qui laissent après

eux les objets de leur affection, et surtout ceux qui, en outre, ont nourri un sentiment de fraternelle sollicitude pour les intérêts collectifs du genre humain, jouissent aussi vivement de la vie à la veille de la mort que pendant la pleine vigueur de la jeunesse et de la santé. Ce qui contribue le plus, après l'égoïsme, à rendre la vie peu satisfaisante est le manque de culture intellectuelle. Un esprit cultivé, — je n'entends pas celui d'un philosophe, mais tout esprit ayant accès aux sources du savoir, et ayant appris, jusqu'à un certain point, à faire usage de ses facultés, — trouve matière à un intérêt inépuisable dans tout ce qui l'environne; dans la nature, dans les produits de l'art, dans les conceptions des poëtes, dans les événements de l'histoire, dans les mœurs passées et présentes des hommes, et dans l'avenir qui attend les sociétés. Il est bien possible qu'on devienne indifférent à toutes ces choses, et cela sans en avoir épuisé la millième partie; mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut que depuis le commencement on n'y ait pris aucun intérêt moral ou humain, et qu'on n'y ait cherché qu'une simple satisfaction de curiosité.

Or, dans la nature des choses, il n'est absolument rien qui s'oppose à ce que tout individu, né dans un pays civilisé, ait en apanage la somme de culture intellectuelle nécessaire pour lui faire prendre un intérêt intelligent à la contemplation de ces objets. Et il n'y a pas davantage une nécessité absolue à ce qu'aucun être humain soit un égoïste, n'ayant d'autres sentiments ou préoccupations que ceux qui ont rapport à sa misérable individualité. Mais un état de choses bien supérieur à celui-ci se rencontre assez fréquemment, même de nos jours, pour être un gage certain de ce que pourra devenir l'espèce humaine. Il n'est pas d'être humain bien élevé qui ne soit capable, à des degrés différents, de réelles affections intimes et de prendre un intérêt sincère au bien public. Dans un monde où il y a tant qui doive intéresser, tant dont on peut jouir, et tant aussi à corriger et à améliorer, tout individu doué de cette modeste et indispensable somme de bienfaits moraux et intellectuels, est susceptible d'une existence qu'on peut qualifier d'enviable; et à moins que, par le fait de lois mauvaises, ou de son asservissement à la volonté d'autrui, il ne soit privé de puiser aux sources de son bonheur à sa portée, il ne manquera pas de jouir de cette existence enviable, pourvu qu'il échappe aux maux positifs de la vie, aux grandes causes de souffrance physique et morale, — telles que la pauvreté, la maladie, et la dureté de cœur, l'indignité ou la perte prématurée des objets de

son affection. Le point essentiel du problème consiste donc à lutter avec ces calamités, auxquelles il est rare qu'on ait la bonne fortune d'échapper complétement, et qui, vu l'état de choses actuel, ne peuvent être prévenues ni souvent même sensiblement mitigées. Pourtant, il n'est personne, dont l'opinion mérite un moment d'attention, qui puisse douter que la plupart des grands maux positifs de ce monde ne soient de leur nature évitables, et que, les affaires humaines continuant à s'améliorer, ces maux ne finissent par être renfermés dans d'étroites limites. La pauvreté, lorsqu'en un sens quelconque elle implique la souffrance, peut entièrement disparaître, grâce à la sagesse de la société combinée avec le bon sens et la prévoyance des individus. Avec l'aide d'une bonne éducation morale et physique et d'une surveillance convenable des influences pernicieuses, même notre plus opiniâtre adversaire, la maladie, peut être indéfiniment réduite dans ses proportions; tandis que les progrès de la science promettent pour l'avenir des conquêtes encore plus directes sur cette détestable ennemie. Chaque pas dans cette direction nous met à l'abri, non-seulement de quelques-unes des chances qui coupent court à notre propre vie, mais, chose qui nous intéresse encore plus, de quelques-unes de celles qui nous enlèvent ceux en qui nous mettons notre bonheur. Quant aux vicissitudes de fortune et autres mécomptes qui tiennent à des circonstances purement sociales, ils sont, le plus souvent, le résultat d'une grossière imprudence, de désirs mal réglés, ou d'institutions d'une société mauvaise ou imparfaite. Bref, toutes les principales causes de la souffrance humaine peuvent céder en grande partie, beaucoup peuvent céder presque complétement, devant les soins et les efforts des hommes; et bien que ceci ne s'accomplisse qu'avec une fâcheuse lenteur, — bien qu'une longue suite de générations doivent périr sur la brèche avant que la conquête s'achève, et que ce monde devienne ce que, la volonté et les connaissances aidant, il pourrait facilement devenir, — il n'en est pas moins vrai que tout esprit assez intelligent et assez généreux pour prendre à ce mouvement une part, si petite et si modeste qu'elle puisse être, trouvera dans la lutte même un noble plaisir qu'il n'échangerait contre aucune jouissance égoïste, quelque séduisante qu'elle puisse être.

Ceci nous conduit à la juste appréciation de ce que disent les adversaires de l'utilitairianisme au sujet de la possibilité et de la nécessité d'apprendre à se passer de bonheur. Il est indubitable qu'il

est possible de se passer de bonheur; les dix-neuf vingtièmes des hommes s'en passent involontairement, même dans les parties de notre monde les moins plongées dans la barbarie; et souvent le héros ou le martyr doit volontairement en faire autant pour l'amour de quelque chose qu'il place au-dessus de son bonheur individuel. Mais ce quelque chose, qu'est-ce, si ce n'est le bonheur ou quelques éléments indispensables au bonheur? Il est beau de savoir renoncer complétement à sa part ou même à ses chances de bonheur; mais, après tout, ce sacrifice doit être fait en vue d'une fin; il n'est pas sa propre fin; et si l'on nous dit qu'il doit avoir pour but, non le bonheur, mais la vertu, qui vaut mieux que le bonheur, je demanderais si le héros ou le martyr se sacrifierait s'il n'espérait pas par là épargner à d'autres de semblables épreuves. Se sacrifierait-il s'il pensait qu'en renonçant au bonheur pour lui-même, il n'aurait fait autre chose pour ses semblables que de leur préparer un sort pareil au sien, et de les placer aussi dans la position de gens qui ont renoncé au bonheur? Rendons honneur à ceux qui peuvent dédaigner pour eux-mêmes les jouissances personnelles de la vie, lorsque par cette abnégation ils contribuent noblement à augmenter la somme de bonheur général; mais celui qui fait ce sacrifice ou qui prétend le faire, dans un autre but, ne mérite pas plus d'être admiré que l'ascète debout sur sa colonne. Il peut être un exemple encourageant de ce que les hommes *peuvent* faire, mais il ne l'est assurément pas de ce qu'ils *doivent* faire.

Ce n'est que dans un monde très-imparfaitement organisé que l'homme, pour contribuer le mieux au bonheur des autres, doit faire un sacrifice absolu du sien; pourtant je reconnais volontiers que, tant que le monde est dans cet état imparfait, il ne saurait y avoir, chez l'homme, de plus grande vertu que l'empressement à faire ce sacrifice. J'ajouterai, quitte à être paradoxal, que, vu l'état présent du monde, il n'est de meilleur moyen d'obtenir tout le bonheur qu'il est possible d'attendre que d'avoir la conscience de pouvoir s'en passer. Car rien, si ce n'est cette conscience, ne peut élever un individu au-dessus des accidents de la vie, en lui faisant sentir que ni le sort ni la fortune adverses ne pourront l'abattre. Une fois pénétré de ce sentiment, il est affranchi de toute inquiétude excessive au sujet des maux de l'existence, et il peut, comme bien des stoïques aux plus mauvais temps de l'empire romain, puiser tranquillement aux sources de satisfaction qui sont à sa portée, sans plus

se soucier de leur durée incertaine que de leur inévitable fin.

Que les utilitaires, en attendant, ne cessent jamais de réclamer le mérite moral du dévouement comme leur appartenant à un titre aussi légitime qu'aux stoïques et aux transcendantalistes. La morale utilitaire reconnaît, en effet, dans les hommes la faculté de sacrifier leur plus grand bien personnel au bien des autres. Elle se refuse seulement à admettre que le sacrifice soit en lui-même un bien. Elle regarde comme inutile tout sacrifice qui n'augmente pas ou qui ne tend pas à augmenter la somme totale de bonheur. Le seul renoncement de soi-même auquel elle applaudisse est le dévouement au bonheur ou à quelques-uns des moyens de bonheur des autres : à celui des hommes en général ou à celui des individus, jusqu'aux limites imposées par les intérêts collectifs du genre humain.

Il me faut encore répéter que les adversaires de l'utilitairianisme ont rarement eu la loyauté de reconnaître que le bonheur, qui est le criterium utilitaire de ce qui est bien dans notre conduite, n'est pas le bonheur propre de l'agent, mais celui de tous les intéressés. L'utilitairianisme exige que, placé entre son bien et celui des autres, l'agent se montre aussi strictement impartial que le serait un spectateur bienveillant et désintéressé. Mais nous trouvons dans l'inappréciable règle de Jésus de Nazareth l'esprit tout entier de la morale utilitaire. Faire aux autres ainsi que vous voudriez qu'il vous fût fait, et aimer votre prochain comme vous-même, constituent l'idéal parfait de la morale de l'Utilité. Afin de se rapprocher le plus possible de cet idéal, l'utile exigerait en premier lieu que les lois et l'organisation sociale missent, autant que faire se peut, le bonheur ou (pour parler pratiquement) l'intérêt de chaque individu en harmonie avec l'intérêt de tous; en second lieu, elle voudrait que l'éducation et l'opinion, qui exercent tant de pouvoir sur le caractère des hommes, employassent leur puissance à associer indissolublement dans l'esprit de chaque individu son bonheur au bien de tous, et surtout à ces manières d'agir, négatives ou positives, que prescrit le respect du bonheur universel. De cette façon, non-seulement personne ne pourrait concevoir la possibilité d'un bonheur personnel d'accord avec une conduite opposée au bien général, mais aussi chaque individu aurait pour premier mouvement et pour mobile ordinaire d'action le désir de contribuer au bien de tous, et les sentiments qui s'y rattacheraient prendraient une large et importante place dans les sentiments de tous les êtres humains. Si les détracteurs de la morale utilitaire

se la représentaient ainsi sous son véritable jour, je ne vois réellement pas de quel mérite, appartenant à d'autres morales, ils pourraient l'accuser de manquer; et je ne sais comment d'autres théories peuvent prétendre encourager un plus noble et plus magnifique développement de la nature humaine, ni sur quels mobiles d'action, inaccessibles à l'utilitairianisme, elles s'appuient pour assurer l'effet à leurs décisions.

Les adversaires de la doctrine de l'utilité ne sauraient toujours être taxés de la représenter sous un jour défavorable. Au contraire, ceux d'entre eux qui se font une idée quelque peu juste de son caractère désintéressé, l'accusent quelquefois d'avoir un criterium trop élevé pour le genre humain. C'est trop exiger, disent-ils, que de vouloir que les hommes agissent toujours poussés par le désir de servir les intérêts généraux de la société. Mais c'est là se tromper sur le sens même d'un criterium de la morale et confondre la règle de l'action avec le motif qui l'inspire. La morale a pour mission de nous enseigner nos devoirs ou les moyens de les connaître; mais aucun système de morale n'exige que le sentiment du devoir soit le seul mobile qui nous fasse jamais agir; au contraire, quatre-vingt-dix-neuf sur cent de nos actions sont faites par d'autres motifs, et sont ainsi bien faites, si la règle du devoir ne les condamne pas. Il est d'autant plus injuste envers l'utilitairianisme de fonder une objection sur ce malentendu spécial, que les moralistes utilitaires ont été au delà de presque tous les autres en affirmant que la moralité de l'action ne dépend en rien de son motif, bien que la valeur de l'agent en dépende beaucoup. Quand on sauve son semblable qui se noie, on fait ce qui est moralement bien, qu'on ait pour motif le devoir ou l'espoir d'être payé de sa peine; celui qui trahit l'ami qui a confiance en lui, est coupable d'un crime, quand même son but serait de rendre service à un autre ami auquel il a de plus grandes obligations. Mais, pour ne parler que des actions qui ont pour motif le devoir et l'obéissance directe à un principe, c'est se méprendre sur la méthode utilitaire que de s'imaginer qu'elle implique pour les gens la nécessité d'avoir en vue une généralité aussi vaste que le monde ou que l'ensemble de la société. La grande majorité des bonnes actions n'ont pas pour but le bien du monde, mais celui des individus, dont l'avantage compose le bien du monde; et le plus vertueux des hommes n'est pas tenu, au moment d'agir, de faire voyager sa pensée au delà des personnes spécialement intéressées, si ce n'est dans la mesure

nécessaire pour s'assurer qu'en les servant il ne viole pas les droits, c'est-à-dire les espérances légitimes et autorisées d'aucun autre individu. Selon la morale utilitaire, la vertu a pour mission de multiplier le bonheur : les occasions de le faire sur une échelle considérable, en d'autres termes, d'être un bienfaiteur public, ne se présentent à aucun individu (si ce n'est à un sur mille) que fort exceptionnellement; et alors seulement est-il tenu de considérer l'utilité publique; en toute autre occasion, l'utilité privée, l'intérêt ou le bonheur de quelques personnes est tout ce qui doit l'occuper. Ceux-là seuls dont les actions influent sur la société en général doivent se préoccuper habituellement d'un si vaste objet. Dans des cas d'abstention, il est vrai — quand il s'agit de choses que des considérations morales nous engagent à ne pas faire, quoique dans le cas spécial les conséquences en pourraient être avantageuses, — il serait indigne d'un agent intelligent de ne pas avoir conscience que l'action est de celles qui, si on les commettait généralement, seraient généralement nuisibles, et que de là provient l'obligation de s'en abstenir. Admettre cette obligation n'implique pas plus de respect pour l'intérêt public que n'en réclament tous les systèmes de morale, car tous ils exigent qu'on s'abstienne de ce qui est manifestement nuisible à la société.

Ces considérations repoussent victorieusement un autre reproche adressé à la doctrine de l'utilité, et fondé sur une conception encore plus erronée du but d'un criterium de la morale et de la signification même des mots bien et mal. On affirme souvent que l'utilitairianisme rend les hommes froids et leur ôte toute sympathie; qu'il glace leur sensibilité morale à l'égard des individus; qu'il ne leur fait tenir compte que de l'aride et sèche considération des conséquences des actions, sans donner place dans leur jugement moral aux qualités d'où émanent ces actions. Cette assertion signifie-t-elle qu'ils ne permettent pas que leur jugement, quand il s'agit de savoir si une action est bonne ou mauvaise, soit influencé par l'opinion qu'ils ont des qualités de la personne qui la commet? Alors le reproche ne s'adresse pas à l'utilitairianisme, mais on nie qu'il puisse jamais y avoir un criterium quelconque de morale; car, sans contredit, il n'y a pas en morale de criterium connu qui décide qu'une action est bonne ou mauvaise, selon qu'elle est faite par un homme bon ou mauvais, encore moins selon qu'elle est due à un homme doux, brave ou bienveillant, au lieu d'un homme doué de qualités tout opposées. Ces considérations concernent l'appréciation des personnes, non celle des

actions; et la théorie utilitaire ne contient rien qui soit incompatible avec le fait, que, chez les gens, d'autres choses nous intéressent que la question de savoir si leurs actions sont bonnes ou mauvaises. Les stoïques, faisant usage du langage impropre et paradoxal qui était partie de leur système, et à l'aide duquel ils s'efforçaient de s'élever au-dessus de toutes choses, hormis la vertu, aimaient, il est vrai, à dire que celui qui la possède, possède tout; que lui, lui seul est riche, est beau, est roi. Mais la doctrine utilitaire n'a aucune prétention de ce genre pour l'homme vertueux. Les partisans de l'utilité savent à merveille qu'outre la vertu, il est d'autres biens désirables, et ils sont tout disposés à leur reconnaître leur pleine valeur. Ils sont également convaincus qu'une action juste n'indique pas nécessairement un caractère vertueux, et que certaines actions blâmables procèdent souvent de qualités dignes d'éloge. Lorsque dans un cas particulier ceci se trouve démontré, leur appréciation, non de l'action, bien entendu, mais de l'agent, en est modifiée. J'admets qu'ils sont d'avis, néanmoins, qu'à la longue il n'est de meilleure preuve de vertu que les actions vertueuses; et qu'ils se refusent résolûment à regarder comme bonne toute disposition intellectuelle dont la tendance prédominante est de produire une conduite mauvaise. Ceci éloigne d'eux bien des gens; mais c'est là une défaveur qu'il leur faut partager avec tous les esprits qui comprennent sérieusement la distinction entre le bien et le mal; et ce reproche n'est point de ceux qu'un partisan consciencieux de l'utilitairianisme doive être inquiet de repousser.

Cette objection peut être admise si elle signifie que beaucoup d'utilitairiens attachent une importance trop exclusive à la moralité des actions telle qu'elle est déterminée par le criterium utilitaire, et qu'ils n'insistent pas assez sur les autres beautés du caractère qui contribuent à faire aimer ou admirer un être humain. Les utilitairiens qui ont cultivé leurs sentiments moraux, et non leur sympathie ou leurs perceptions d'artistes, commettent en effet cette erreur, ainsi que tous les moralistes placés dans les mêmes conditions. Ce qui sert d'excuse aux autres moralistes peut également s'appliquer aux défenseurs de l'utilité; à savoir, que si l'erreur doit exister, il vaut mieux que ce soit dans ce sens. En fait, nous pouvons affirmer que les utilitairiens, comme les partisans d'autres systèmes, appliquent leur criterium avec tous les degrés imaginables de sévérité et de relâchement: quelques-uns poussent la rigueur jusqu'au puritanisme, tandis que d'autres sont aussi indulgents que pourrait le désirer le pécheur le plus endurci ou

le plus sentimental des hommes. Mais, à tout prendre, une doctrine qui fait vivement ressortir l'intérêt qu'ont les hommes à réprimer ou à prévenir toute conduite qui viole la loi morale, doit probablement n'être inférieure à aucune autre quand il s'agit de diriger les sanctions de l'opinion contre de pareilles violations. Mais c'est, il est vrai, sur la question de savoir ce qui viole la loi morale que doivent différer parfois, selon toute probabilité, ceux qui reconnaissent des criteriums différents. L'utilitairianisme n'a pas été le premier à introduire dans le monde la divergence d'opinion sur les questions de morale; mais cette doctrine fournit un moyen, sinon toujours facile, du moins intelligible et palpable, de régler ces divergences.

Il peut n'être pas superflu de signaler quelques autres malentendus des plus fréquents à l'endroit de la morale utilitaire, même en s'arrêtant à ceux qui sont si évidents et si grossiers qu'il semble impossible qu'une personne sincère et intelligente ait pu les commettre. Des esprits, même fort distingués, se donnent si peu la peine de comprendre la portée d'une opinion contre laquelle ils ont des préventions, et les hommes ont, en général, si peu l'idée que cette ignorance volontaire soit un défaut, qu'on rencontre continuellement les plus grossiers malentendus au sujet de questions de morale dans les écrits raisonnés de gens qui ont les plus hautes prétentions à être philosophes et à avoir des principes élevés. Il n'est pas rare que nous entendions accuser la doctrine de l'utilité d'être une doctrine athée. Si tant est qu'une supposition aussi légèrement faite mérite réponse, nous dirons que la question dépend de l'idée que nous nous faisons du caractère moral de la Divinité. S'il est vrai que Dieu désire par-dessus tout le bonheur de ses créatures, et qu'en les créant son but ait été de les rendre heureuses, l'utilité, loin d'être une doctrine athée, est plus profondément religieuse qu'aucune autre. Si l'on entend que l'utilitairianisme ne reconnaît pas pour loi suprême de la morale la volonté de Dieu telle qu'elle a été révélée, je répondrai qu'un utilitaire, qui croit à la parfaite bonté et à la parfaite sagesse de Dieu, croit nécessairement aussi que tout ce que Dieu a jugé bon de révéler au sujet de la morale doit, à un suprême degré, suffire aux exigences de l'utilité. Mais, outre les utilitaires, d'autres ont pensé que la révélation chrétienne avait pour but et pour résultat d'animer le cœur et l'intelligence des hommes d'un esprit qui les rendît capables de découvrir par eux-mêmes ce qui est le bien, et qui les engageât, après l'avoir reconnu, à le pratiquer, plutôt qu'elle

n'a pour but de leur enseigner, si ce n'est d'une manière très-générale, en quoi il consiste, et qu'il nous faut une doctrine de morale scrupuleusement observée pour nous *interpréter* la volonté de Dieu. Il est inutile de discuter ici la justesse ou la fausseté de cette opinion, puisque tout le secours que la religion, soit naturelle, soit révélée, peut accorder à la recherche de la morale, se trouve aussi bien à la portée du moraliste utilitaire que de tout autre. Il pourra y voir le témoignage de Dieu en faveur des effets utiles ou pernicieux d'une façon d'agir donnée, aussi légitimement que d'autres y pourront voir l'indication d'une loi transcendantale, n'ayant aucun rapport avec l'utilité ou le bonheur.

Souvent encore on flétrit sommairement l'Utilité comme une doctrine immorale en lui donnant le nom d'Expédient, et en profitant du sens communément attaché à ce mot pour le faire contraster avec celui de Principe. Mais l'Expédient, dans le sens où il est opposé au Bien, signifie généralement ce qui est expédient dans l'intérêt particulier de l'agent; par exemple, ce que fait un ministre lorsqu'il sacrifie les intérêts de son pays pour rester au pouvoir. Quand ce mot désigne une façon d'agir plus élevée, il signifie ce qu'il est expédient de faire dans un but très-proche, ou pour un motif passager, mais en violant une règle qu'il serait infiniment plus expédient d'observer. Ainsi compris, l'Expédient, au lieu d'être une même chose que l'utile, fait partie du nuisible. Par exemple, il serait souvent expédient de mentir, afin de surmonter quelque embarras momentané ou d'atteindre quelque objet d'une utilité présente pour nous ou pour d'autres. Mais comme notre conduite ne saurait avoir de meilleur résultat que de développer en nous un sentiment de délicatesse à l'endroit de la véracité, ni de plus pernicieux effet que d'affaiblir ce sentiment; comme tout écart de la vérité, même involontaire, tend, dans sa mesure, à diminuer la confiance inspirée par la parole des hommes; comme également cette confiance est ce qui soutient tout l'ordre actuel des sociétés, et que l'amoindrissement de cette confiance est, entre toutes choses, celle qui s'oppose le plus à la civilisation, à la vertu, à tout ce dont dépend le bonheur des hommes en grand; nous sentons qu'il n'est pas expédient de violer pour un avantage présent une règle d'une utilité si supérieure, et que nous devons mettre au rang des pires ennemis des hommes, celui qui, pour sa commodité ou celle d'un autre, prive, autant qu'il le peut, ses semblables de tout le bien que leur procure une con-

fiance plus ou moins grande en la parole les uns des autres, et leur inflige tout le mal qu'entraîne l'absence de cette confiance. Néanmoins, tous les moralistes reconnaissent qu'à cette règle, toute sacrée qu'elle est, il existe pourtant des exceptions : la principale se présente lorsque en célant quelque fait (comme des renseignements à un malfaiteur, ou de mauvaises nouvelles à une personne dangereusement malade), on épargne à un individu (surtout à un autre que soi) de grands maux immérités, et lorsque pour y parvenir il faut faire un mensonge. Mais afin que cette exception ne s'étendît pas au delà des bornes du nécessaire, et qu'elle affectât le moins possible la confiance en la véracité humaine, on devrait la reconnaître, et, autant que faire se peut, en définir les limites; et si le principe de l'utilité est bon à quelque chose, il doit servir à peser ces utilités en conflit l'une contre l'autre, et à déterminer le point où l'une d'elles doit l'emporter.

Souvent aussi les défenseurs de l'utilité se trouvent appelés à répondre à des objections du genre suivant : qu'on n'a pas le temps, avant d'agir, de calculer et de peser les effets qu'une ligne de conduite donnée pourra avoir sur le bonheur général. Ce qui est exactement comme si l'on nous disait qu'il nous est impossible de régler notre conduite sur le christianisme, parce que nous n'avons pas le temps, à chaque fois que nous devons agir, de relire l'Ancien et le Nouveau Testament. On répond à cette objection qu'il y a eu amplement le temps, à savoir : toute la durée passée de l'espèce humaine. Pendant tout ce temps, l'expérience a enseigné aux hommes les tendances des actions; et de cette expérience dépendent toute la prudence et toute la moralité de la vie. On dirait que jusqu'à ce jour on a remis d'entamer cette série d'observations, et qu'un homme, au moment où il est tenté de s'en prendre à la propriété ou à la vie d'un autre, doit se mettre à considérer pour la première fois si le meurtre et le vol sont nuisibles au bonheur des hommes. Je ne pense pas que même en ce cas il trouvât la question très-embarrassante; mais toujours est-il qu'elle est maintenant toute résolue pour lui. Il y a vraiment quelque chose d'extravagant à supposer que si les hommes s'accordaient pour reconnaître l'utilité comme criterium de la morale, ils demeureraient sans convenir entre eux de ce qui *est* utile, et ne prendraient aucune mesure pour inculquer à la jeunesse leurs notions à ce sujet, et pour donner à leurs idées l'appui de la loi et de l'opinion. Il n'est pas difficile de prouver que n'importe quel

criterium de morale fonctionne mal, si on le suppose accompagné de la stupidité universelle; mais, dans toute hypothèse moins extrême, les hommes devraient avoir acquis, à l'heure qu'il est, des croyances positives sur les effets que certaines actions produisent sur le bonheur; et les croyances ainsi transmises sont les règles de la morale pour la multitude, ainsi que pour le philosophe, jusqu'à ce qu'il ait réussi à en trouver de meilleures. J'admets, ou plutôt je suis convaincu que même aujourd'hui les philosophes pourraient aisément y parvenir sur bien des points; que le code de morale reconnu n'est nullement d'origine divine, et que l'humanité a encore beaucoup à apprendre en ce qui concerne l'effet des actions sur le bonheur général. Les corollaires du principe d'utilité, comme les préceptes de tous les arts pratiques, sont susceptibles d'une amélioration indéfinie, et quand l'esprit humain est en progrès, leur perfectionnement se poursuit sans cesse. Mais, de considérer les règles de la morale comme perfectibles, ou de ne tenir aucun compte des généralisations intermédiaires et de s'efforcer de juger chaque action individuelle directement, d'après le premier principe, sont deux choses fort différentes. Il est étrange de se figurer que la reconnaissance d'un premier principe est incompatible avec l'admission de principes secondaires. Renseigner un voyageur sur son lieu de destination n'est pas lui défendre de se servir de bornes et de poteaux indicateurs. La proposition qui consiste à dire que la morale a pour but et pour fin le bonheur, ne signifie pas qu'il ne faut point tracer de route vers ce terme, ou que l'on ne doit pas conseiller aux personnes qui s'y acheminent une direction plutôt qu'une autre. Les hommes devraient vraiment cesser de répéter à ce sujet des sottises qu'ils ne diraient ni n'écouteraient sur d'autres questions d'un intérêt pratique. Personne ne soutient que la navigation ne repose pas sur l'astronomie, parce que les matelots, pour s'embarquer, ne peuvent attendre d'avoir fait les calculs de l'almanach nautique. Comme ils sont des créatures raisonnables, ils prennent la mer avec ces calculs tout faits; de même, tous les êtres raisonnables s'embarquent sur l'océan de la vie avec des idées arrêtées sur les questions ordinaires du bien et du mal, ainsi que sur bon nombre de questions infiniment plus difficiles de sagesse et de sottise. Et il est à présumer qu'ils agiront ainsi tant que la prévoyance sera une qualité humaine. Quelque principe fondamental de la morale que nous adoptions, il nous faut des principes secondaires pour l'appliquer; l'impossibilité

de s'en passer étant commune à tous les systèmes, ne peut servir d'argument contre aucun d'eux en particulier; mais disputer gravement comme si ces principes secondaires ne pouvaient exister, et comme si les hommes étaient demeurés jusqu'à présent et devraient toujours demeurer sans tirer de conclusions générales de l'expérience de la vie, est, selon moi, le plus haut degré que l'absurdité ait jamais atteint dans la controverse philosophique.

Les autres arguments solides contre la théorie de l'utile consistent surtout à lui attribuer les infirmités habituelles à la nature humaine et les difficultés générales qui, dans la direction de leur vie, embarrassent les personnes consciencieuses. On nous dit que l'utilitaire sera disposé à faire exception, en son cas particulier, aux règles de la morale, et que, sous l'influence de la tentation, il verra plus d'utilité à violer une règle qu'à l'observer. Mais la doctrine de l'utilité est-elle la seule qui puisse nous fournir des excuses pour mal agir, ou des moyens de tromper notre propre conscience? Ces moyens sont abondamment fournis par tous les systèmes qui reconnaissent comme un fait en morale qu'il y a conflit entre les raisons qui nous déterminent; et c'est ce que font toutes les doctrines auxquelles ont cru des gens sensés. Il ne faut s'en prendre à aucune croyance, mais à la nature compliquée des affaires humaines, si les règles de conduite ne peuvent être faites de façon à n'avoir pas besoin d'exceptions, et s'il n'est presque aucune sorte d'action qui puisse avec sécurité être regardée comme toujours obligatoire ou toujours condamnable. Il n'est aucun système de morale qui ne tempère la rigidité de ses lois en laissant, sous la responsabilité morale de l'agent, une certaine latitude pour s'accommoder à des circonstances particulières; et c'est par cette brèche que pénètrent dans toutes les doctrines les illusions que nous caressons et la casuistique déloyale. Il n'existe pas de système de morale où il ne s'élève des cas non équivoques d'obligation contradictoire. Ce sont là les vraies difficultés, les points délicats dans la théorie de la morale et dans la direction consciencieuse de la conduite privée. Dans la pratique, ils sont plus ou moins heureusement surmontés, selon l'intelligence et la vertu de l'agent; mais on pourrait difficilement prétendre qu'un individu serait moins propre à les affronter parce qu'il possederait un criterium définitif à appliquer aux droits et aux devoirs en lutte. Si l'utilité est la source la plus haute des obligations morales, on peut faire appel à l'utilité pour décider entre elles, lorsque leurs exigences sont incompatibles.

Le criterium peut être d'une application difficile, mais il vaut toujours mieux que rien; au lieu que dans d'autres systèmes, les lois morales revendiquant toutes une autorité indépendante, il n'y a point d'arbitre commun chargé d'intervenir entre elles; leurs prétentions respectives à la préséance ne reposent guère que sur des sophismes, et à moins de tenir, comme cela arrive généralement, à l'influence non reconnue de considérations d'utilité, ces prétentions offrent un libre champ au développement des préférences et des désirs personnels. Nous devons nous souvenir qu'il ne faut en appeler aux premiers principes que dans ces cas de conflit entre des principes secondaires. Tout cas d'obligation morale contient un principe secondaire; et s'il ne s'en trouve qu'un, la question de savoir quel il est, ne peut que rarement être l'objet d'un doute véritable pour toute personne qui reconnaît le principe lui-même.

JOHN STUART MILL.

Traduit de l'anglais par P. A. DE LA FRICHE.

(La suite à la prochaine livraison.)

LA

FERME D'ORLEY[1]

CHAPITRE XXX

AUTRE CHUTE

Félix Graham eut beaucoup de gardes-malades, mais Madeleine ne fut pas du nombre. Auguste Staveley était rentré à la maison pendant que le médecin était encore occupé à s'assurer de l'étendue du mal chez le blessé, et, tout naturellement, il n'avait plus voulu quitter son ami. Ce n'était qu'après la chasse finie qu'il avait appris l'accident. Mademoiselle Tristram lui avait dit alors que M. Graham était tombé de cheval en sortant du bois, mais que l'ayant vu sur pied, elle ne pensait pas qu'il eût grand mal.

« Je ne sais pas au juste ce qu'il en est de votre ami, » avait-elle dit; « mais je crois pouvoir vous rassurer sur le compte de votre cheval. J'ai bien vu qu'il n'avait rien. »

« Ce pauvre Félix ! » dit Staveley. « Il a manqué une course magnifique. Nous devons être à trois lieues de la grange de Monkton, maintenant ? »

« A trois lieues et demie, pour le moins, » reprit l'amazone. « Le pays n'est pas commode, mais l'allure n'était pas vive. » Puis d'autres chasseurs les rejoignirent apportant des nouvelles de Graham. D'abord on le dit mort. Il avait, assurait-on, passé par-dessus le corps de Peregrine Orme, l'avait à peu près tué, et, enfin, s'était tué lui-même. Puis les bruits devinrent moins alarmants : les chevaux étaient morts, et Graham était encore vivant, — mais avec la moitié des os brisés.

1. Voir les cinq précédents numéros de la *Revue Nationale*.

« N'en croyez pas un mot, » dit mademoiselle Tristram. « Je ne sais pas trop en quel état est M. Graham, mais, vous pouvez m'en croire sur parole, votre cheval était sain et sauf après avoir franchi le fossé. » Très-inquiet, Staveley rentra chez lui en toute hâte, recevant de chaque personne qu'il interrogeait en passant une version différente de l'événement. « Bras droit et deux côtes, » lui dit enfin Peregrine qu'il rencontra dans le vestibule à son arrivée au château. « Est-ce là tout? » répliqua Auguste. On voit qu'il ne s'inquiétait pas aussi facilement que sa sœur.

« Si vous lui aviez laissé sa tête, jamais elle ne se serait abattue comme cela, » dit Auguste le soir même, lorsqu'il était assis au chevet de son ami.

« Mais il l'a retenue, je crois, pour éviter de me passer sur le corps, » dit Peregrine.

« C'est donc qu'il a sauté trop vite, » reprit Auguste. « Vous auriez dû rassembler votre bête avant d'arriver. » De toutes ces remarques, Graham tira la conclusion qu'on n'apprend pas à conduire un cheval grâce à quelques vagues préceptes.

« Si vous parlez encore du cheval, de la chasse ou de l'accident, vous ne resterez ni l'un ni l'autre dans cette chambre, » dit Lady Staveley qui entrait en cet instant. Les deux jeunes gens n'en restèrent pas moins auprès du malade, tout en parlant du cheval, de la chasse et de l'accident, et ils prirent même si bien leur parti de l'événement, qu'ils se firent apporter chacun un verre de grog qu'ils dégustèrent le soir avec un cigare au coin du feu de Graham.

« Mais, Auguste, je t'en prie, dis-moi comment il va? » dit Madeleine à son frère au moment où celui-ci rentrait chez lui pour se coucher. Elle n'osait plus faire de questions à sa mère.

« Il ne va pas mal; seulement il va s'ennuyer comme une huître enfermé comme cela dans cette chambre. A sa place, je n'y tiendrais pas. Y a-t-il des romans en masse ici? Fais-en chercher une bonne potée demain. Il n'est rien de tel qu'un roman pour un pauvre diable qui est alité. » Dès le lendemain matin, Madeleine avait envoyé au cabinet de lecture d'Alston une liste de tous les meilleurs romans nouveaux dont elle pouvait se rappeler les titres.

Aucun jour n'avait été fixé pour le retour de Peregrine à La Cléeve, et il prolongeait son séjour à Noningsby, afin d'aider à distraire Graham. Pendant les deux premiers jours qui suivirent l'accident, il ne parut pas avoir d'autre occupation, mais en réalité, il

cherchait une occasion pour dire quelques mots à mademoiselle Staveley, afin de préparer les voies pour le grand discours qu'il avait résolu de lui tenir avant de quitter le château. Il s'était demandé plus d'une fois s'il ne ferait pas bien de s'assurer d'un confident dans la famille, et s'il ne serait pas bon de se procurer l'appui et la faveur de la mère, de la sœur ou du frère de Madeleine. Mais si, après tout, elle le refusait ? Ne serait-il pas pénible pour lui que d'autres connussent son échec ? Il pourrait, à ce qu'il lui semblait, endurer tout seul sa peine, mais la pitié d'autrui, en pareille matière, lui paraissait insupportable. Donc, pendant qu'il restait là assis auprès du feu dans la chambre de Graham et faisait semblant de lire un des romans fournis par la pauvre Madeleine, il prit la résolution de ne parler à personne de ses intentions jusqu'au jour où il trouverait l'occasion de les déclarer à Madeleine elle-même.

Quand ils se rencontraient et qu'ils échangeaient quelques paroles, Madeleine était très-gracieuse pour lui. Il s'était montré si bon pour Félix, il y avait en lui quelque chose de si aimable, de si loyal et de si doux à la fois, l'accident arrivé à son ami avait fait apparaître chez lui tant de charmantes qualités, que Madeleine et toute la famille ne pouvaient que lui faire bon accueil. Auguste déclarait que c'était le meilleur diable qu'il eût jamais rencontré, et ne se lassait pas de répéter tout ce que disait Graham au sujet de la patience et de la douceur qu'avait déployées le jeune Peregrine, lorsqu'à genoux dans la boue froide et glissante il avait soutenu le blessé dans ses bras pendant plus d'une heure en attendant l'arrivée de la voiture. Les choses étant ainsi, comment Madeleine ne lui aurait-elle pas fait bon visage ?

« Ce qu'elle en fait, c'est par amitié pour Graham, » se disait Peregrine avec amertume ; mais tout en se le disant, il ne le croyait pas tout à fait. Pauvre garçon ! il avait raison : c'était par amitié pour Graham. S'il eût pu croire à la vérité de ces paroles qu'il se répétait si souvent, il se serait épargné bien du chagrin, car si quelque chose pouvait aider au développement d'une affection qui ne faisait alors que de naître dans le cœur de Madeleine, c'était la déclaration d'un autre amoureux. Mais un pareil raisonnement était bien trop subtil pour être à la portée de Peregrine Orme. « Il se peut, » se disait-il, « qu'elle le plaigne seulement parce qu'il est blessé. S'il en est ainsi, le moment n'est-il pas bon pour moi ? Si elle l'aime, que je le sache, et que je sois tiré d'inquiétude. » Il ne

comprenait pas, en ce temps-là, qu'il est des circonstances qu'on n'explique pas facilement; — que Madeleine pourrait repousser son amour et le laisser dans la même ignorance quant aux raisons qui dictaient son refus; — dans une ignorance plus complète encore aujourd'hui, avec plus de raisons seulement de douter et de se désespérer.

Pendant deux jours Madeleine ne parla plus de faire venir le chirurgien de Londres, mais il était évident pour tous ceux qui l'observaient que son inquiétude à l'égard du malade était bien plus vive que celle des autres femmes de la maison. « Elle s'imagine toujours que tout le monde va mourir, » dit Lady Staveley à mademoiselle Furnival, en cherchant assez maladroitement à excuser aux yeux de cette clairvoyante personne la sollicitude trop apparente de sa fille. « Nous avions une cuisinière qui a été très-malade, il y a trois mois de cela, et Madeleine n'a jamais eu de repos jusqu'à ce que le médecin l'eût assurée que tout danger était passé pour la pauvre femme. »

« Elle a si bon cœur! » répondit mademoiselle Furnival. « C'est charmant de la voir. Comme elle sera contente quand il pourra quitter la chambre! »

Lady Staveley ne fit pas d'observation à sa fille, mais madame Arbuthnot se dit qu'une sœur pouvait peut-être se permettre un conseil affectueux.

« Le docteur dit qu'il va tout à fait bien maintenant, » dit-elle un matin à Madeleine quand elles se trouvèrent pour un instant seules.

« Vraiment? L'as-tu entendu toi-même? » dit Madeleine qui était soupçonneuse.

« Oui, il l'a dit; je l'ai entendu de mes oreilles. Mais il dit aussi que M. Graham devrait rester ici pendant une quinzaine encore, pour le moins, — si maman peut le permettre; sans trop se gêner. »

« Il va sans dire qu'elle le peut. Qui pourrait songer à mettre un homme à la porte de chez soi dans un état pareil? »

« Maman et papa aussi seront très-heureux de le garder ici; — ils ne songent pas à le mettre à la porte, comme tu dis. Mais, Madelon, ma chérie, » — et, tout en parlant, elle se rapprocha de sa sœur et lui passa le bras autour de sa taille, — « Je crois que maman aurait plus de plaisir à le voir rester ici si ta charité envers lui était — comment dirai-je? — était moins démonstrative. »

« Que veux-tu dire, Isabelle? »

« Ma chère petite Madelon, ne te fâche pas contre moi. Personne

ne m'a dit un mot à ce sujet, et je ne veux rien donner à entendre qui puisse t'offenser. »

« Mais que veux-tu dire, enfin ? »

« Ne comprends-tu pas, ma chérie ? Il s'agit d'un jeune homme... et... et... le monde juge d'une façon si malveillante et se plaît tant aux médisances ! Il y a cette mademoiselle Furnival, par exemple... »

« Si mademoiselle Furnival a de pareilles idées, peu m'importe, quant à moi, ce qu'elle pense de moi. »

« Je n'y attache pas non plus grande importance. Mais ne vaudrait-il pas mieux être prudente? Tu sais ce que je veux dire, ma petite? »

« Oui — je le sais. Du moins, je crois le savoir. Et je vois, d'après cela, combien le monde est froid et dur et insensible! Je ne te fais plus de questions, Isabelle; mais il m'est impossible de me dire qu'il y a ici dans cette maison un être qui souffre — un homme comme lui surtout, si distingué — et que nous regardons tous comme un ami — l'ami le plus intime d'Auguste — et le meilleur de ses amis, à ce que j'ai entendu dire à papa — sans m'inquiéter de savoir s'il doit vivre ou mourir. »

« Il n'y a plus de danger maintenant, tu sais. »

« Tant mieux! je suis heureuse de l'apprendre. Mais je savais qu'après un pareil accident il fallait qu'il y eût du danger. »

« Le docteur dit qu'il n'y en a pas. »

« En tout cas, je ne veux pas... » Et au lieu d'achever sa phrase, Madeleine se détourna pour essuyer une larme.

« Tu n'es pas fâchée contre moi, n'est-ce pas? » dit madame Arbuthnot.

« Oh non! » répondit Madeleine. Et les deux sœurs se séparèrent.

Pendant les quelques jours qui suivirent cette conversation, Madeleine ne fit aucune question au sujet de Félix Graham; mais je crois que ce silence aggrava la situation. Même Sophie Furnival demandait des nouvelles du malade deux fois par jour, au moins, et Lady Staveley lui faisait des visites assez régulières. Quand elle venait de le voir, elle racontait parfois ce qu'il lui avait dit. Mais Madeleine ne faisait aucune observation et ne se mêlait jamais à la conversation, qu'il s'agît de la santé ou de l'esprit de Graham. Il en résulta que madame Arbuthnot, qui la savait toujours inquiète au fond, lui fournissait des bulletins secrets de la santé du malade

— ce qui donnait à la chose un air de mystère que Madeleine elle-même trouvait étrange.

Somme toute, je crois que la bonne madame Arbuthnot faisait fausse route. La famille Staveley tout entière aurait regardé comme un malheur l'existence d'un attachement réciproque entre Madeleine et Graham. Le juge était un excellent père qui pensait que le poids de l'autorité paternelle ne devait jamais se faire sentir sans nécessité. Quand il songeait à l'avenir de son fils et de ses filles, il avait pour théorie qu'ils devaient être libres de choisir eux-mêmes les compagnons de leur existence. Néanmoins, il ne pouvait lui être agréable que sa fille tombât amoureuse d'un homme qui ne possédait rien au monde et dont les succès futurs dans sa carrière semblaient si douteux. Somme toute, je le répète, je crois que madame Arbuthnot se trompait, et que le sentiment qui existait au fond du cœur de Madeleine aurait eu plus de chances de s'éteindre si personne ne lui en eût jamais parlé — pas même sa sœur.

Un autre événement vint bientôt la forcer à interroger elle-même son cœur. Peregrine Orme fit sa déclaration. Il avait patienté pendant les quelques jours où l'on put craindre quelque danger pour Graham. Il n'aurait pas voulu parler de lui-même quand l'inquiétude régnait dans la maison. Mais il vint un jour où le médecin annonça qu'il ne reviendrait que le surlendemain, et où Félix lui-même ajouta que ce serait bien assez tôt de revenir dans huit jours. De plus, le malade commençait à gronder ses amis, à reprendre son regard si vif et si brillant, et à boire son vin de Xérès à la façon d'un homme qui dîne, au lieu de l'avaler comme une médecine. Peregrine, voyant toutes ces choses, se dit que le moment était venu pour lui de tenter sa dangereuse épreuve. Il lui faudrait bientôt quitter Noningsby et il avait résolu de ne le quitter qu'après avoir appris son sort.

Lady Staveley, avec son coup d'œil maternel, avait vu la sollicitude de sa fille pour le rétablissement de Félix Graham — elle l'avait vue et s'en était affligée intérieurement — elle avait compris aussi, ou du moins elle avait soupçonné que Peregrine Orme était épris de Madeleine. Or, Peregrine Orme faisait très-bien l'affaire de Lady Staveley comme gendre. Ses manières et sa façon de penser lui plaisaient — malgré certaines rumeurs au sujet de la chasse aux rats qui étaient parvenues jusqu'à elle. Elle lui trouvait tout à fait assez d'esprit pour faire un bon mari, et elle tenait compte, il faut

croire, du fait qu'il devait hériter de La Cléeve après la mort d'un vieux grand-père, au lieu d'avoir à attendre celle d'un père dans la force de l'âge. Lady Staveley ne craignait donc pas de laisser parfois Peregrine en tête à tête avec sa fille, et il en résulta que l'occasion que cherchait celui-ci ne tarda pas à se présenter.

« Je quitterai Noningsby demain, mademoiselle, » dit-il un jour qu'il s'était assuré une entrevue dans le petit salon pendant cette bienheureuse demi-heure de crépuscule qui précède, en hiver, la toilette pour le dîner. Je pose ici en fait que sur dix offres de mariage faites de propos délibéré, il y en a neuf où l'amoureux débute en disant qu'il va partir. Il y a dans une pareille annonce une certaine mélancolie qui est tout à fait de circonstance. S'il existe une étincelle d'amour chez celle qui l'écoute, l'idée de la séparation la fera jaillir. Et puis il arrive si souvent que la chose est vraie! Une proposition de mariage à faire est une rude tâche, un exploit qu'on remet volontiers de jour en jour, et quand on a remis très-longtemps, il arrive tout naturellement que l'idée de séparation et la mélancolie qui en est le résultat, se trouvent jouer leur rôle au moment décisif.

« Je quitterai Noningsby demain, mademoiselle, » dit Peregrine.

« Vraiment! Nous en serons tous bien fâchés. Mais pourquoi donc vous en allez-vous? Que deviendront M. Graham et Auguste sans vous? Vous devriez au moins rester jusqu'à ce que M. Graham puisse quitter la chambre. »

« Ce pauvre Graham! — Ce n'est pas que je le trouve bien à plaindre, après tout; mais il ne pourra pas être debout de quelques semaines encore. »

« Vous ne le croyez pas plus malade, n'est-ce pas? »

« Mon Dieu, non; pas du tout. » Et Peregrine se sentit irrité contre son ami, à cause de la sollicitude que trahissait le ton de Madeleine. « Il va très-bien; seulement le médecin ne veut pas qu'il se remue. Mais ce n'est pas de M. Graham que je voulais vous parler. »

« Non, — seulement je pensais que vous lui manqueriez beaucoup. » Madeleine rougit en parlant ainsi, mais dans le demi-jour Peregrine ne vit pas sa rougeur. Elle s'était rappelé tout à coup qu'elle ne devait pas parler de la santé de Félix Graham, et il lui semblait qu'il y avait un reproche sous-entendu dans cette remarque de Peregrine qu'il n'était pas là pour lui parler de M. Graham.

« La maison de Lady Staveley a été mise sens dessus dessous de-

puis cet accident, et il est temps que ce dérangement cesse, du moins en partie. »

« Oh! cela ne fait rien du tout à maman. »

« Je sais combien elle est bonne; mais, malgré tout, mademoiselle, il faut que je parte demain. » Il s'arrêta un instant, puis il reprit : « Il dépend de vous de décider si je dois bientôt avoir le bonheur de revenir à Noningsby. »

« De moi, monsieur Orme? »

« Oui, de vous. Je ne sais pas dire comme il le faudrait ce que j'ai sur le cœur, mais je crois qu'il vaut mieux que je le dise tout de suite. Je suis venu pour vous dire que je vous aime, et pour vous demander d'être ma femme. » Et il s'arrêta, comme s'il n'y avait plus rien à ajouter à cela.

Madeleine resta sans voix et sans haleine, en entendant cette soudaine déclaration. Il ne lui était pas venu à l'idée de considérer le jeune Peregrine comme un adorateur. Elle n'avait guère songé à lui avant l'accident de Graham. Plus tard elle avait beaucoup pensé à lui, mais toujours au point de vue de son amitié pour Graham. Il avait été bon et affectueux pour Graham, et, en conséquence, elle l'aimait et causait volontiers avec lui. Il ne lui avait jamais dit un mot qui pût la poser à ses yeux en amoureux possible, et maintenant qu'il se tenait là devant elle en véritable amoureux, en amoureux déclaré qui attend une réponse, elle se sentait si surprise qu'elle ne pouvait articuler une parole. Cette brusquerie bouleversait toutes ses idées — idées assez vagues, du reste — au sujet de l'amour. Elle se serait dit, si elle avait cherché à se rendre compte de ses notions à cet égard, que toute parole d'amour doit être très-délicate; que l'amour doit croître lentement, et puis se révéler, à voix basse, doucement, avec des craintes et des précautions infinies. Quand même elle l'aurait aimé, ou si elle eût été en voie de l'aimer, une pareille violence l'aurait effrayée et effarouchée. Le pauvre Peregrine! Ses intentions étaient si bonnes et si honnêtes! Il était si sincère et si loyal! En tout ceci il ne mettait pas le moindre amour-propre. C'était triste de le voir ainsi nuire à sa propre cause par son manque de jugement.

Il demeurait là, attendant une réponse, et se figurant qu'il devait la recevoir aussi explicite et aussi directe que s'il eût prié la jeune fille de l'accompagner dans une promenade. « Madeleine, » dit-il en tendant la main, quand il vit qu'elle ne lui répondait pas tout de

suite, « voilà ma main; si vous le pouvez, mettez-y la vôtre. »

« Oh, monsieur Orme! »

« Je sais que je n'ai pas dit ce que je voulais dire avec beaucoup..... avec beaucoup de grâce. Mais vous ne regarderez pas à cela, je crois. Vous êtes trop bonne et trop loyale. »

Elle s'était assise, mais il restait debout. Elle avait reculé jusqu'au canapé pour éviter la main qu'il lui tendait, mais il la suivit, ne comprenant pas encore qu'il avait complétement échoué. « Monsieur Orme, » dit-elle enfin d'une voix très-faible, « qu'est-ce qui vous a poussé à me parler ainsi? »

« Qu'est-ce qui m'a poussé? Qu'est-ce qui m'a engagé à vous dire que je vous aime? »

« Vous ne parlez pas sérieusement, n'est-ce pas? »

« Pas sérieusement! Par le ciel, Madeleine, jamais homme n'a parlé plus sérieusement. Ne me croyez-vous pas quand je vous dis que je vous aime? »

« Oh! j'en suis si fâchée! » Et Madeleine cacha son visage dans les coussins du canapé en fondant en larmes.

Peregrine restait debout devant elle comme un prisonnier qui attend le verdict du jury. Il ne savait comment plaider sa cause avec d'autres arguments; à vrai dire, il commençait à comprendre qu'aucun argument ne pouvait lui servir. Il était condamné, et il aurait dû accepter sa sentence, sans attendre qu'elle fût prononcée en termes précis. Mais il avait fait son offre en langage clair et simple, et il voulait qu'on lui répondît de même. « Eh bien! » dit-il, « ne voulez-vous pas me répondre? Ne voulez-vous pas me dire si cela est possible? »

« Non... non... non, » fit Madeleine.

« Vous voulez dire qu'il vous est impossible de m'aimer? » Elle fut frappée de l'accent douloureux du jeune homme en disant ces mots, et pour la première fois elle comprit qu'il souffrait. Jusque-là elle n'avait pensé qu'à elle-même, et elle ne s'était pas sentie bien persuadée qu'il parlait sérieusement.

« Monsieur Orme, je suis bien affligée. Ne me parlez pas comme si vous étiez fâché contre moi. Mais.... »

« Mais vous ne pouvez m'aimer? » Il resta silencieux, car il ne reçut pas de réponse. « Est-ce bien là ce que vous voulez dire? Si vous me dites cela d'une façon positive, je ne vous importunerai plus. »

C'était un amoureux bien peu habile que ce pauvre Peregrine.

« Non, » dit-elle d'une voix entrecoupée par les sanglots. Il avait si mal posé la question qu'il ne sut pas comprendre ce que voulait dire : non.

« Entendez-vous dire par là que vous ne pouvez m'aimer? ne puis-je espérer qu'un jour viendra?... Me permettrez-vous de vous reparler de ceci?.... »

« Oh ! non, non. Je puis vous répondre dès à présent. Cela me fait bien du chagrin. Je vous sais si bon. Mais... »

« Eh bien? »

« Cela ne se peut pas, ni maintenant, ni jamais. »

« Et c'est là votre réponse? »

« Je ne puis pas en faire d'autre. » Il restait toujours là, devant elle, le visage sombre et presque irrité; mais elle ne le voyait pas. Puis il lui vint la pensée de lui demander si son indifférence pour lui n'était pas causée par quelque autre amour. Il ne songea pas dans le premier moment qu'une pareille question avait quelque chose d'offensant pour elle.

« Je n'ai pas lieu d'être flatté d'une réponse si catégorique, » dit-il tout d'abord.

« Oh, monsieur Orme, je vous en prie, ne me rendez pas plus malheureuse?... »

« Peut-être suis-je venu trop tard. Peut-être.... » Mais il comprit l'inconvenance de ce qu'il allait dire, et s'arrêta à temps. « N'importe ! » reprit-il en se parlant à lui-même plutôt qu'à elle. « Adieu, mademoiselle. Vous me direz adieu, du moins? Puisqu'il en est ainsi, je vais partir tout de suite. »

« Partir tout de suite ! Vous en aller ! »

« Oui. Pourquoi resterais-je? Pensez-vous que je puisse me mettre à table après tout ceci ! Je prierai votre frère d'excuser mon départ — je le trouverai dans sa chambre. Adieu. »

Elle lui donna machinalement la main, et il la quitta. Quand elle descendit, un peu plus tard, pour le dîner, elle jeta un regard furtif autour de la table, et elle vit que la place de Peregrine Orme était vide.

CHAPITRE XXXI.

DES PAS DANS LE CORRIDOR.

« Vraiment, j'en suis bien fâché, » dit le juge. « Mais pourquoi est-il parti si subitement? J'espère qu'il n'y a personne de malade à La Cléeve? »

« Non; il n'y a rien de la sorte, » dit Auguste. « Son grand-père a besoin de lui, et il a pensé qu'il valait autant partir tout de de suite. Il a toujours été un écervelé sur lequel il ne faut pas trop compter. »

« C'est un jeune homme charmant, » dit Lady Staveley, « et qui ne se donne jamais des airs. Il me plaît infiniment, quant à moi. »

La pauvre Madeleine n'osait regarder ni sa mère ni son frère, mais elle aurait donné beaucoup pour savoir s'ils connaissaient la raison qui avait fait partir Peregrine Orme si brusquement. D'abord, elle se figura qu'Auguste devait être au courant de tout, et elle se sentit tout effrayée de l'idée qu'il lui parlerait de l'affaire. Mais il continua à s'étendre sur le départ subit de Peregrine Orme de façon à la convaincre qu'il ne soupçonnait rien de ce qui s'était passé.

Sa mère n'ajouta pas un mot à l'éloge qu'elle avait prononcé, et Madeleine interpréta fort justement le sens du panégyrique. Elle comprit que cela voulait dire que, si le jeune Peregrine se présentait comme épouseur, Lady Staveley serait disposée à le bien accueillir; elle comprit, en outre, que lorsque sa mère apprendrait que le prétendant avait déjà été renvoyé avec une réponse décourageante, elle ne témoignerait aucune sympathie à celle qui l'avait éconduit.

Le dîner se passa à peu près comme à l'ordinaire, mais Madeleine ne put prendre sur elle de dire un mot. Dans les derniers temps, elle avait été assise à table auprès de Peregrine, et il lui semblait maintenant qu'elle avait toujours su causer facilement avec son voisin. Elle avait eu tant d'amitié pour lui! Quel dommage qu'il se fût trompé à ce point! Elle ne pouvait reprendre sa gaieté et parler comme si rien ne se fût passé; elle avait perdu l'équilibre de son esprit, et elle n'avait la force ni de se remettre, ni de cacher son trouble.

Après le dîner, alors que les hommes étaient encore dans la salle à manger, elle prit un livre et fit semblant de lire. Personne ne la dérangea de sa feinte lecture. Il n'y avait pas d'amitié bien intime entre mademoiselle Furnival et elle, et cette jeune personne était pour le moment occupée à jouer le premier rôle dans une conversation générale, au sujet des laines à tapisseries. Lady Staveley, ainsi qu'une de ses anciennes amies qui se trouvait là, fabriquait une assez forte quantité de tapisserie dans le courant de son année; pourtant, mademoiselle Furnival, avec sa très-courte expérience, trouva moyen de donner à ces deux dames des conseils utiles. Quant à madame Arbuthnot, elle se dévoua à une dame sourde qui avait été du dîner, de sorte que Madeleine fut laissée à ses réflexions. Puis les hommes arrivèrent, et il lui fallut présider à la table du thé. Le juge tenait à ce que le thé fût fait au salon, et il aimait qu'une de ses filles lui apportât sa tasse. Madeleine remplit donc son office, mais elle savait à peine ce qu'elle faisait. Que lui était-il donc arrivé pour qu'elle se trouvât si faible et incapable de retenir ses larmes? Elle voyait que sa mère la regardait, et qu'elle faisait mille petits efforts pour la tirer d'embarras et pour la mettre à l'aise, si la chose eût été possible.

« Qu'a donc ma petite Madeleine? » dit son père en la regardant et en retenant la main qui venait de lui présenter une tasse de thé.

« Rien, papa; seulement, j'ai mal à la tête. »

« Tu as mal à la tête, petite? C'est chose rare chez toi. »

« J'ai bien vu qu'elle souffrait pendant toute la soirée, » dit Lady Staveley; « mais j'espérais qu'elle prendrait le dessus. Tu ferais mieux de t'en aller, mon enfant, si tu souffres. Isabelle nous fera le thé. »

Madeleine se retira, et monta lentement l'escalier pour aller se cacher dans sa chambre, tout en se disant qu'elle se cachait et qu'elle était lâche. Pourquoi était-elle si faible? Pourquoi fuir? Elle ne souffrait pas de la tête — ni du cœur non plus. Mais un homme lui avait parlé ouvertement d'amour, et jusqu'à ce jour nul homme ne lui avait ainsi parlé.

Au lieu d'aller directement à sa chambre, elle prit le corridor qui conduisait au cabinet de toilette de sa mère. Elle passait d'ordinaire une demi-heure dans ce cabinet avant de se coucher, rendant quelques petits services à sa mère et causant parfois avec quelqu'une de ses amies s'il s'en trouvait dans la maison d'assez intimes pour être admises dans cette petite retraite. Elle savait qu'elle pourrait ce soir-

là y rester au moins une demi-heure sans courir le risque d'être dérangée, et elle se dit qu'elle y resterait en effet jusqu'à ce que sa mère vînt se coucher, et qu'alors elle lui raconterait tout.

En suivant le corridor, il lui fallait passer devant la chambre qu'occupait Félix Graham. La porte en était entr'ouverte, et au moment où Madeleine passa, la vieille gouvernante, qui faisait office de garde-malade, en sortait. Madame Baker, c'était son nom, avait servi depuis un grand nombre d'années dans la famille Staveley, et connaissait Madeleine depuis sa naissance. Depuis longtemps sa principale occupation était de soigner les malades quand il s'en trouvait dans la maison, et de surveiller et diriger d'une manière générale la santé de la famille quand il n'y avait personne sous la main à qui elle pouvait se dévouer d'une manière spéciale. Depuis l'accident arrivé à Graham, elle avait été pleinement occupée, et à sa très-grande satisfaction.

Madame Baker était sur le seuil, et elle aperçut Madeleine qui cherchait à passer sans bruit sur la pointe des pieds. « Oh ! il va joliment mieux maintenant, mademoiselle Madeleine, et vous ne devez pas avoir peur de le déranger : — N'est-ce pas que ça va mieux, monsieur Graham ? » Madeleine se trouva ainsi mise en rapport avec son ami pour la première fois depuis sa chute.

« Je crois bien que je vais mieux ! » dit Félix. « Je demande seulement qu'on me laisse descendre au salon. Est-ce mademoiselle Staveley qui est là, madame Baker ? »

« Oui, c'est elle. Venez, ma chère; il a sa robe de chambre, et vous pouvez bien vous approcher de la porte pour lui demander de ses nouvelles. »

« Je suis bien aise d'apprendre que vous allez mieux, monsieur Graham, » dit Madeleine qui s'avança jusqu'à la porte en détournant les yeux. Elle parlait si bas que sa voix parvint à peine aux oreilles de Graham.

« Merci, mademoiselle; je ne saurai jamais exprimer comme je le voudrais ce que je sens de reconnaissance pour toute la famille. »

« Il n'en est pas un parmi eux tous qui s'est plus inquiété de vous que mademoiselle Madeleine; ça, je peux vous le dire; et personne n'a meilleur cœur qu'elle, » dit madame Baker.

« J'espère que vous pourrez bientôt vous lever et venir au salon, » dit Madeleine. Puis elle jeta un regard furtif dans la chambre et rencontra un instant l'éclair du regard de Félix. Il était assis dans son

lit, et il lui sembla pâle et maigre. Le cœur de Madeleine trembla, car elle se rappela le danger qu'il avait couru.

« Il me tarde tant de pouvoir causer encore une fois avec vous. Tous les autres viennent me voir, mais je n'ai entendu que le bruit de vos pas en passant. »

« Et pourtant elle marche aussi doucement qu'une souris, » dit madame Baker.

« Mais j'ai toujours entendu ses pas, » dit Félix. J'espère que Marion vous a remerciée de ma part pour les livres. Elle m'a raconté comment vous les aviez fait chercher pour moi. »

« Elle n'aurait pas dû en parler; c'est Auguste qui y a pensé, » dit Madeleine.

« Marion vient me voir quatre ou cinq fois par jour, » continua Félix; « je ne sais comment j'aurais fait sans elle. »

« J'espère qu'elle ne fait pas trop de bruit, » dit Madeleine.

« Mon Dieu, mademoiselle, le bruit lui est bien égal maintenant; il n'y a que se remuer qu'il ne peut pas, et qu'il ne pourra pas de longtemps. »

« Soignez-vous bien, monsieur Graham, » dit Madeleine; « je n'ai pas besoin de vous dire combien nous souhaitons tous votre rétablissement. Bonne nuit, monsieur Graham. » Et elle passa outre jusqu'au cabinet de sa mère où elle s'assit dans un fauteuil devant le feu et se mit à réfléchir. Si elle ne réfléchit point, elle tâcha du moins de réfléchir.

Mais à quoi devait-elle penser? En ce qui touchait Peregrine Orme, il n'y avait pas matière à grandes réflexions. Il lui avait fait une proposition de mariage, et elle l'avait refusée tout naturellement, puisqu'elle ne l'aimait pas. Elle n'éprouvait aucun doute à ce sujet, et elle savait bien qu'elle ne reviendrait pas sur sa décision. A quoi donc voulait-elle penser?

C'était bien singulier que la porte de M. Graham fût ouverte ce soir-là même, et que la gouvernante se fût trouvée là, à point nommé pour fournir l'occasion de cette conversation! Telle fut la première pensée qui se présenta à son esprit. Puis elle se répéta les quelques paroles qui avaient été dites, comme si chacune d'elles eût eu une valeur spéciale — comme si chaque mot eût été plein d'intérêt. Elle se sentait un peu honteuse d'être restée ainsi à causer sur le seuil de la porte entr'ouverte, et pourtant, pour rien au monde, elle n'aurait voulu manquer cette occasion de lui parler. Ce qui s'était passé entre

le malade et elle n'avait en réalité aucune importance. Les mêmes mots, dits ailleurs, en présence de sa mère ou de sa sœur, lui auraient paru fades et sans valeur; et, cependant, elle restait là à s'en nourrir par le souvenir comme s'ils eussent possédé un parfum si pénétrant qu'elle ne pouvait se résoudre à en laisser perdre la douce saveur. Elle avait été stupéfaite à l'idée de l'amour de ce pauvre Peregrine, et cependant elle ne se demanda pas quel était ce sentiment tout nouveau qu'elle éprouvait. Elle ne se demanda pas — dans ce premier moment du moins — s'il y avait quelque danger dans un pareil sentiment.

Elle demeura immobile, les yeux fixés sur les charbons ardents, jusqu'à ce que sa mère arrivât.

« Comment, Madeleine, » dit Lady Staveley, « toi, ici à cette heure ? Je te croyais au lit depuis longtemps. »

« Mon mal de tête est passé maintenant, maman; et j'ai attendu, parce que... »

« Eh bien! mon enfant, parce que...? » Et sa mère s'approcha d'elle et lui passa doucement la main sur les cheveux. « Je vois bien qu'il est arrivé quelque chose. Il y a eu quelque chose, dis-moi, Madeleine? »

« Oui, maman. »

« Et tu es restée debout afin que nous puissions en parler, n'est-il pas vrai, mon enfant? »

« Je n'y ai pas pensé, mais peut-être cela vaudra-t-il mieux. Je ne puis pas mal faire en vous racontant tout. »

« C'est à toi d'en juger. » Lady Staveley se plaça sur le canapé de façon à être tout près du fauteuil où Madeleine était restée assise. « Comme règle générale, je pense que tu n'aurais pas tort, mais c'est à toi de décider. Si tu as quelques doutes, remets plutôt ta confidence à demain. »

« Non, maman; je vous dirai tout maintenant. Monsieur Orme... »

« Eh bien, mon enfant? Monsieur Orme t'a-t-il dit quelque chose en particulier avant de s'en aller? »

« Il... il... »

« Viens ici, Madeleine; assieds-toi près de moi. Nous serons mieux pour causer. » Et la mère fit place à côté d'elle sur le canapé pour sa fille. Madeleine courut s'y réfugier et posa la tête sur l'épaule de sa mère. « Voyons, ma chérie, qu'a-t-il dit? A-t-il dit qu'il t'aimait? »

« Oui, maman. »

« Et tu lui as répondu... »

« Je ne pouvais que lui dire... »

« Oui, je comprends. Le pauvre garçon! Mais, Madeleine, ne trouves-tu pas que c'est un excellent jeune homme, qui mérite bien qu'on l'aime? Il va sans dire que dans une affaire pareille c'est le cœur qui doit décider. Mais moi, qui juge la chose en mère... j'aurais été bien aise si... »

« Mais, maman, je ne pouvais pas... »

« C'est bien, mon enfant; n'en parlons plus — du moins pour le moment. Quand j'ai su qu'il était parti subitement, je me suis bien doutée qu'il était arrivé quelque chose. »

« Je suis si fâchée qu'il soit malheureux, car je sais qu'il est bien bon. »

« Oui, il est bon; et votre père l'aime, et Auguste aussi. En pareille circonstance, Madeleine, je ne voudrais pas dire un mot pour l'influencer : je croirais mal faire. Mais il se peut, mon enfant, que tu aies été saisie par la soudaineté de cette offre et que tu n'y aies pas encore bien réfléchi. »

« Maman, je sais que je ne l'aime pas. »

« Sans doute. Cela est naturel. C'eût été un grand malheur si tu l'avais aimé avant de savoir qu'il t'aimait — un très-grand malheur. Mais maintenant — maintenant que tu ne peux t'empêcher de songer à lui, et que tu sais quels sont ses sentiments, peut-être apprendras-tu... »

« Mais je l'ai refusé et il est parti. »

« Les hommes, en pareil cas, reviennent parfois. »

« Il ne reviendra pas, maman, parce que... parce que je lui ai dit si clairement... je suis sûre qu'il comprend que tout est fini. »

« Mais s'il revenait, et si tu pensais alors différemment à son égard... »

« Oh non! »

« Si cela arrivait, il serait bon que tu saches le cas qu'en fait toute la famille. Au point de vue matériel, ce serait un mariage convenable sous tous les rapports. Et pour ce qui est du caractère et de l'humeur — choses bien plus importantes, je l'admets — je dois dire qu'il me semble posséder toutes les qualités qui peuvent rendre une femme heureuse. Mais, comme je l'ai déjà dit, il faut que le cœur décide. »

« Oui, sans doute. Et je sais que je ne l'aimerai jamais — jamais de cette façon-là. »

« Tu peux être persuadée, mon enfant, qu'on n'emploiera jamais à ton égard la moindre contrainte. Il serait possible que ton père ou moi nous missions empêchement à un mariage, si notre fille en rêvait un qui ne nous semblât pas convenable; mais nous ne voudrions ni l'un ni l'autre user de notre influence sur notre enfant pour amener un mariage, seulement parce que nous le trouvons avantageux au point de vue mondain. » Puis Lady Staveley embrassa sa fille.

« Chère maman, je sais combien vous êtes bons pour moi. » Et Madeleine répondit par une caresse au baiser de sa mère. Pourtant elle ne se sentait pas tout à fait à l'aise. Il y avait quelque chose — elle n'aurait su dire au juste quoi — dans ce que lui avait dit sa mère, qui la froissait. Pourquoi sa mère l'avait-elle ainsi avertie qu'il pourrait se présenter telle circonstance où elle croirait devoir refuser son consentement à un mariage? Le mariage de sa sœur Isabelle s'était fait avec l'approbation de toute la famille, et quant à elle-même, elle n'avait certes jamais donné à ses parents raison de craindre qu'elle se montrerait imprudente ou volontaire. Ne pouvait-on se dispenser de lui donner cet avis? Ou bien le croyait-on utile dans les circonstances actuelles?

« Tu ferais bien de te coucher maintenant, mon enfant, » dit Lady Staveley, « et pour le moment nous ne songerons plus à ce jeune chevalier. » Madeleine souhaita le bonsoir à sa mère et se retira un peu mortifiée. Pour rentrer chez elle, il lui fallait repasser devant la porte de Graham; elle ne se crut pas obligée de marcher tout à fait sur la pointe des pieds, et elle se demanda involontairement s'il reconnaîtrait le bruit de ses pas.

Il va sans dire que Lady Staveley avait ses raisons pour donner à sa fille le petit avertissement indirect dont il a été question. Elle n'aurait pas demandé mieux que de voir partir Félix Graham à la place de Peregrine Orme. Mais, hélas! il fallait bien que Graham restât pendant quinze jours encore, et à quoi bon faire revenir Peregrine, tant que Graham serait là?

CHAPITRE XXXII

CE QUE BRIGITTE BOLSTER AVAIT A DIRE.

Nous avons dit dans les premières pages de cette histoire qu'il n'y a pas dans un rayon de dix lieues autour de Londres un pays plus joli que celui qui environne la petite ville de Hamworth. Cela est si vrai que Hamworth est plein de logements meublés qu'on loue pendant la belle saison aux étrangers. Le milieu de l'hiver n'est certes pas une saison favorable pour jouir de la beauté des collines de Hamworth; pourtant ce fut peu de temps après la Noël que deux chambres furent retenues dans la ville par un monsieur seul qui paraissait n'avoir d'autre but que de s'amuser. Il dit bien quelques mots en passant au sujet de l'atmosphère de Londres et du besoin de changer d'air; mais il semblait jouir d'une santé parfaite, il avait un excellent appétit, parlait beaucoup du plaisir de manger des œufs frais — ce qui était déraisonnable, vu l'époque de l'année — et apportait avec lui sa provision de cognac. Cet étranger était M. Crabwitz.

La maison dans laquelle il logea avait été choisie avec discernement. Elle était tenue par une vieille veuve très-active qui s'appelait madame Trump; mais tous ceux qui connaissaient les affaires de la ville de Hamworth savaient que madame Trump n'avait pas le sou, et qu'elle n'aurait jamais pu louer cette petite maison si gentille de la rue du Paradis et la meubler avec ses ressources personnelles. La maison meublée de madame Trump était, en effet, une des nombreuses entreprises que menait de front Samuel Dockwrath pour subvenir à l'entretien de ses seize enfants. C'était Dockwrath qui avait loué et meublé la maison et qui y avait placé madame Trump. Celle-ci recevait de lui un salaire et une commission sur les bénéfices faits. M. Crabwitz s'était assuré de la chose avant de se loger rue du Paradis.

Dès qu'il fut installé, il se mit à parler à madame Trump de M. Dockwrath. Il lui dit en confidence qu'il appartenait, lui aussi, à la profession légale; qu'il avait entendu parler de M. Dockwrath, et qu'il serait fort heureux de le voir, « s'il voulait venir un soir prendre chez lui un verre de quelque chose de chaud. »

« C'est un monsieur bien habile et bien éveillé, » dit madame Trump.

« Et qui fait de bonnes affaires, je pense? » demanda Crabwitz.

« Pas trop mauvaises, monsieur, pour quant à cela. Mais il met la main à tout. Il a une famille qui n'en finit pas, et il n'en aura jamais de trop, quelque argent qu'il fasse. Mais s'il manque à gagner, ce ne sera pas faute d'être assez regardant, toujours. »

M. Dockwrath ne vint pas voir son locataire le premier soir, et ce fut avec madame Dockwrath que M. Crabwitz fit d'abord connaissance. Les soins à donner à ses seize enfants n'étaient pas censés occuper Miriam assez complétement, pour qu'elle n'eût pas le temps d'aller voir de temps à autre si madame Trump soignait bien le mobilier et si elle observait fidèlement toutes les lois et ordonnances du code Dockwrath. Ce code était très-rigoureux, et quand madame Trump enfreignait quelqu'une de ses dispositions, c'était sur la tête de madame Dockwrath que retombait le courroux du législateur.

« J'espère que vous trouvez tout à votre convenance, monsieur, » dit la pauvre Miriam après avoir frappé à la porte du salon où M. Crabwitz achevait de dîner.

« Je vous remercie, je suis très-bien. Êtes-vous madame Dockwrath? »

« Oui, monsieur, je suis madame Dockwrath. Comme c'est à nous que sont les appartements, j'ai passé par ici pour voir s'il ne manquait rien. »

« Vous êtes bien bonne, il ne me manque rien. Mais je serais charmé de faire votre connaissance, si vous vouliez rester un instant. Donnez-vous la peine de vous asseoir, » dit M. Crabwitz en offrant un siége.

« Merci, monsieur, je ne veux pas vous déranger. »

« Du tout, du tout, madame. Le fait est que j'appartiens à la même profession que votre mari, et que je serais enchanté de faire sa connaissance. J'ai souvent entendu prononcer son nom dans ces derniers temps à propos d'un procès très-fameux auquel il est mêlé. »

« Vous ne voulez pas dire le procès de la Ferme d'Orley? » dit tout de suite madame Dockwrath.

« Si fait, celui-là même. »

« Est-ce qu'il s'occupe toujours de cette affaire-là? » demanda madame Dockwrath du ton du plus vif intérêt?

« Ne le croyez-vous pas? Je n'en sais rien par moi-même, mais j'ai toujours supposé qu'il s'en occupait. Si j'avais une femme telle que vous, madame Dockwrath, je ne lui laisserais pas ignorer ce que je fais dans mon cabinet. »

« Moi, je ne sais rien, monsieur Cooke. » C'était sous le nom de Cooke que M. Crabwitz était connu à Hamworth. On aurait tort, cependant, de croire qu'il avait reçu de M. Furnival l'ordre de prendre un faux nom. M. Furnival ne lui avait pas donné d'autres instructions que celles que nous avons rapportées dans un de nos précédents chapitres.

« Je ne sais rien, monsieur Cooke; et, en général, je ne tiens pas à savoir. Mais je m'intéresse à ce procès de la Ferme d'Orley. Je voudrais tant qu'il l'abandonnât! »

On comprend après cela qu'il ne fut pas difficile à M. Crabwitz de savoir l'opinion de la pauvre Miriam sur toute l'affaire.

Le même soir, vers neuf heures, M. Dockwrath se rendit rue du Paradis, et voulut bien accepter un cigare et un verre de cognac et d'eau chez son locataire.

« Mon épouse me dit, monsieur, que vous êtes dans la partie, vous aussi. »

« Oui, oui, monsieur Dockwrath, je suis dans la partie, comme vous dites. »

« Vous êtes avoué à Londres, monsieur? »

« Pas précisément; je ne suis pas avoué pour mon compte. Je m'occupe de préparer et d'éplucher les affaires pour les avocats. Il y a à travailler de ce côté-là. »

« Ah! vraiment? » dit M. Dockwrath qui commença dès lors à se croire un plus grand personnage que son compagnon, et qui, à partir de ce moment, lui parla avec protection, au lieu de se laisser protéger par lui.

M. Crabwitz n'était pas homme à prendre d'ordinaire la chose en bonne part, mais, ayant un but à atteindre, il se résigna.

« On parle beaucoup à Londres de ce procès de la Ferme d'Orley, et on y mêle généralement votre nom. Quand je suis venu me loger ici, je ne me doutais pas que j'étais dans une maison appartenant à ce M. Dockwrath-là. »

« C'est bien moi, monsieur, » dit M. Dockwrath en suivant des yeux sa fumée qui montait au plafond.

Peu à peu M. Crabwitz le fit causer. M. Dockwrath était natural-

lement aussi fin que M. Crabwitz, et en affaires n'était point facile à enjôler, mais au fond il ne demandait pas mieux que de parler du procès.

« J'ai entrepris la chose dans un but d'intérêt public, monsieur Cooke, » dit-il, « et je compte la pousser jusqu'au bout. »

« Sans doute; puisque c'est comme cela, vous voudrez aller jusqu'au bout. »

« C'est ma ferme intention, je vous le jure. Et je vous dirai de plus que le jeune Mason — j'entends le fils de la veuve du vieillard qui a fait le testament... »

« Qui n'a pas fait le testament plutôt, selon vous. »

« Pardon, il a fait le testament, mais il n'a pas fait le codicille — ce jeune Mason, dis-je, n'a pas plus de droits à cette propriété que vous ou moi. »

« Vous croyez? »

« J'en suis sûr, et je suis en mesure de le prouver. »

« Cependant, je vous dirai que l'opinion générale parmi les gens du métier est que Lady Mason saura défendre sa position. Je ne connais pas par moi-même les détails de l'affaire, mais je l'ai souvent entendu discuter, et c'est certainement là l'avis du public. »

« Alors le public verra qu'il s'est trompé. »

« J'en parlais l'autre jour à un jeune homme — un clerc de chez Round et Crook, et il m'a semblé voir qu'ils n'avaient pas grand espoir, eux. »

« Je me moque pas mal de Round et de ses clercs. Ce qu'il y aurait de mieux pour Joseph Mason, ce serait que Round et Crook se retirassent de l'affaire. La vérité, du reste, apparaîtra quoi qu'ils fassent. Et ce n'est pas tout : le vieux Furnival, si habile qu'il se croie, ne tirera pas cette femme d'affaire. »

« Est-il engagé là dedans, lui aussi? » dit M. Cooke.

« Je le crois bien, le vieux renard. M'est avis que si ce n'était pour lui, elle abandonnerait la partie et demanderait merci à deux genoux. »

« Elle aurait peu de chances de trouver merci ou pitié, si ce que j'ai entendu dire de Joseph Mason est vrai. »

« Il lui faudrait rendre la propriété, cela va sans dire. Et même alors, je ne sais pas trop s'il la tiendrait quitte. Il ne pourrait pas la laisser échapper, en tout cas, si, moi, je ne le voulais pas. »

Et puis, par degrés, M. Dockwrath raconta à M. Cooke quelques-uns des détails de l'affaire.

Mais ce ne fut qu'après avoir passé ensemble quatre soirées, que l'intimité entre M. Dockwrath et son locataire fut assez bien établie, pour que M. Crabwitz pût mettre à exécution son petit projet. Le matin de ce même jour, M. Dockwrath avait reçu un avis, pour le prévenir que M. Joseph Mason et Brigitte Bolster devaient, l'un et l'autre, se trouver le lendemain dans l'étude de MM. Round et Crook, et pour l'inviter à se rencontrer avec eux, si cela lui était agréable. En lisant la lettre, il se promit d'être au rendez-vous, et le soir, il parla à son nouvel ami de l'affaire qui l'appelait à Londres.

« S'il m'était permis de vous donner un avis, monsieur Dockwrath, » dit Crabwitz, « je vous dirais qu'à votre place je n'aurais garde d'y aller. »

« Pourquoi donc? »

« Parce que ce n'est pas là votre jeu. Cette pauvre malheureuse femme, — car, après tout, elle est très-malheureuse... »

« Et elle sera joliment pauvre avant peu. »

« Quel plaisir pouvez-vous trouver à la pourchasser? »

« Il y a le plaisir de la justice. »

« Bah! bah! nous parlons maintenant entre hommes du monde. Qui peut dire où est la justice, et où est l'injustice après vingt ans de possession? Je suis convaincu, — même d'après votre dire, — que le codicille exprimait très-bien les intentions du vieux. Mais c'est votre intérêt que vous devez surtout chercher. Or, il me semble que je vois là vingt-cinq mille francs à gagner pour vous, clair comme le jour. »

« Je ne vois pas cela, monsieur Cooke. »

« Moi, je le vois. Ces sortes de choses se font tous les jours. Vous avez le journal et les livres de votre beau-père? »

« Pardi! »

« Brûlez-les; — ou bien laissez-les traîner quelque part, comme qui dirait ici, — afin que d'autres les brûlent. »

« J'aimerais à tenir les vingt-cinq mille francs d'abord. »

« Évidemment; vous vous en assureriez avant de rien faire, — si ce n'est de manquer au rendez-vous, chez Round et Crook, demain. L'argent serait payé si le procès était abandonné ouvertement avant les prochaines assises. »

Dockwrath réfléchit pendant quelques instants, et plus il réflé-

chissait, plus il voyait clairement qu'il ne pourrait arriver à rien par le moyen que lui proposait son nouvel ami. « Mais d'où viendrait la somme? » dit-il enfin.

« J'arrangerais cela, » dit Crabwitz.

« Et vous voudriez part à deux? »

« Pas le moins du monde. » Puis Crabwitz se rappelant qu'il devait laisser croire à quelque intérêt personnel chez lui, ajouta : « Si j'ai quelque petite chose pour moi, ça ne sera pas pris sur votre portion. »

L'avoué resta de nouveau silencieux, et cette fois son silence dura près de cinq minutes. M. Crabwitz pendant ce temps lançait ses bouffées de fumée avec une apparence de grande satisfaction. « Oserais-je vous demander, » dit enfin M. Dockwrath, « si vous avez quelque intérêt personnel à l'affaire? »

« Aucun; — c'est-à-dire aucun, pour le moment. »

« Vous n'êtes pas venu ici dans le but... ? »

« Mon Dieu, non! pas le moins du monde. Mais j'ai vu du premier coup d'œil que c'est ici un de ces cas où une transaction est la meilleure solution de toutes les difficultés. Je suis habitué à ces sortes d'affaires, monsieur Dockwrath. »

« Cela ne se peut pas, monsieur, » dit M. Dockwrath, après avoir réfléchi de nouveau. « Cela ne se peut pas. Round et Crook ont toutes les dates, et Joseph Mason aussi. L'original de l'acte de dissolution de société est entre leurs mains, et ils savent sur quels témoins ils peuvent compter. Non, monsieur, j'ai entamé cette affaire dans un intérêt de justice, et j'irai jusqu'au bout. Je suis, jusqu'à un certain point, tenu de le faire en ma qualité d'héritier de l'avoué de feu Sir Joseph Mason,—et, par le ciel, monsieur Cooke, je ferai mon devoir. »

« Peut-être avez-vous raison, » dit M. Crabwitz en se versant un autre verre de grog.

« Je sais que j'ai raison, monsieur, » dit Dockwrath; et quand un homme sait qu'il a raison, il est soutenu dans ses efforts par la satisfaction intérieure qu'il éprouve. »

A la suite de cette conversation, M. Crabwitz comprit qu'il serait inutile de prolonger davantage son séjour à Hamworth, mais il resta jusqu'à la fin de la semaine, pour dérouter tout soupçon.

Le lendemain, M. Dockwrath se rendit à Bedford-Row, décidé à suivre son premier projet, et soutenu par cette satisfaction intérieure dont il avait parlé à Crabwitz. Il fit une toilette très-soignée,

avec l'intention de se poser en égal des Round père et fils. Il avait tâché d'obtenir une entrevue avec Brigitte Bolster avant qu'elle vît Mathieu Round, mais il n'y avait pas réussi. Madame Bolster était une femme prudente, et probablement bien conseillée; elle lui répondit donc qu'elle avait été invitée à passer dans le cabinet de MM. Round et Crook, et qu'une fois là, elle dirait tout ce qu'elle savait de l'affaire. Par la même occasion, elle renvoya à M. Dockwrath une petite somme qu'il lui avait envoyée en un mandat.

A midi sonnant, M. Dockwrath était dans Bedford-Row. Il trouva, en entrant, une femme d'apparence respectable, assise devant le feu dans le bureau extérieur. Cette femme était Brigitte Bolster, qu'il aurait eu peine à reconnaître, s'il l'eût rencontrée ailleurs. Brigitte avait fait son chemin dans le monde et occupait maintenant le poste de première femme de chambre dans un des grands hôtels de l'ouest de l'Angleterre. Dans l'exercice de ses fonctions de caméristе, elle était parvenue à se défaire de la timidité qui avait pu la gêner dans ses jeunes années, et elle était maintenant capable de dire sa façon de penser devant tous les juges et tous les jurés du monde. A vrai dire, elle n'avait jamais été affligée d'une grande timidité, et elle avait fait très-nettement sa déposition lors du premier procès, vingt ans auparavant. Mais, ainsi qu'elle le disait au premier clerc : « En ce temps-là, elle n'était qu'une pauvre fillette simple et ignorante, gagnant à peine ses deux cents francs de gages. »

Dockwrath salua le maître clerc et passa dans le cabinet particulier de Mathieu Round.

« Monsieur Round y est, je pense, » dit-il, et, sans attendre de réponse, il frappa à la porte et entra. Dans le cabinet, il trouva M. Mathieu Round, assis dans son fauteuil confortable, et, en face de lui, M. Mason de Groby.

M. Mason se leva, et donna une poignée de main à l'avoué de Hamworth, mais M. Mathieu Round salua sans se lever, et se contenta d'indiquer du geste un siége à son visiteur.

« Madame Mason et ces demoiselles vont bien, j'espère? » dit M. Dockwrath avec un gracieux sourire.

« Très-bien, je vous remercie. »

« Notre affaire a marché depuis que j'ai eu le plaisir de vous voir. Vous devez commencer à voir que j'avais raison, dites donc, monsieur Mason? »

« Ne nous hâtons pas trop de chanter victoire; nous ne sommes

pas encore au bout, dit M. Round. « Il est bien plus facile de dépenser de l'argent que d'en gagner dans une affaire de ce genre. Enfin, aujourd'hui nous allons y voir un peu plus clair. »

« Pour ce qui est de gagner de l'argent, je n'affirme rien, » dit M. Mason d'un ton solennel; mais ce que j'affirme, c'est que pendant vingt ans, cette femme m'a volé et frustré de mes droits. »

« C'est parfaitement vrai, monsieur Mason; — parfaitement vrai, » dit M. Dockwrath avec une grande énergie.

« Et que je fasse de l'argent ou que j'en perde, je compte poursuivre l'affaire. Il est affreux de penser que dans ce pays libre et éclairé, un criminel aussi abject ait pu marcher si longtemps tête levée sans craindre le châtiment et la honte. »

« Voilà précisément mon sentiment, » dit M. Dockwrath. « Les pierres et les arbres même de Hamworth crient vengeance contre elle. »

« Messieurs, » dit M. Round, « nous devons d'abord voir s'il y a eu, oui ou non, injustice. Si vous voulez le permettre, je vais vous expliquer ce que je me propose de faire maintenant. »

« Dites, monsieur, » dit sèchement M. Mason qui n'était nullement content de la manière de procéder de son jeune avoué.

« Brigitte Bolster se trouve maintenant dans la pièce voisine, et, d'après ce qu'il me semble voir jusqu'à présent, c'est de son témoignage que dépend surtout notre succès, monsieur Mason. Je n'ai pas encore vu le nommé Kenneby, mais, d'après ce que j'entends dire, il y a lieu de croire qu'il témoignera moins volontiers que madame Bolster en votre faveur. »

« Je ne vois pas la chose comme vous, monsieur Round, » dit Dockwrath.

« Excusez-moi, monsieur, c'est mon opinion que je dis. Si je trouve que cette femme ne peut pas affirmer qu'elle n'a pas signé à deux actes différents le même jour, — et j'entends par là l'affirmer avec netteté et assurance, — je vous conseillerai, comme client, d'abandonner la poursuite. »

« Je ne l'abandonnerai jamais, » dit M. Mason.

« Vous ferez comme vous l'entendrez, » reprit Round; « je me borne à vous dire d'avance quel sera le conseil que nous vous donnerons en pareil cas. J'ai discuté cette affaire très-minutieusement avec mon père et notre associé, et nous ne serions pas d'avis de la pousser plus loin, si, après avoir interrogé la femme Bolster, je ne trouve

pas que votre manière de voir est confirmée par son témoignage. »

M. Dockwrath ne se contint plus. « Puisqu'il en est ainsi, à votre place, monsieur Mason, je me séparerais dès à présent de ces messieurs. Je ne souffrirais pas qu'on déflorât ainsi l'affaire. »

« Monsieur Mason fera ce qui lui plaira, monsieur. Tant qu'il nous fera l'honneur de nous confier des affaires qui peuvent être conduites d'une façon droite et loyale, nous nous en chargerons, quand bien même elles ne seraient pas tout à fait dans notre partie, car c'est un ancien client. Mais encore faut-il que nous agissions d'après notre propre jugement. Je vais vous dire ce que je me propose de faire maintenant. La femme Bolster est ici à côté, et je vais, avec l'aide de mon premier clerc, prendre note du témoignage qu'elle pourra nous fournir. »

« En notre présence, monsieur, » dit M. Dockwrath, « ou, du moins, devant moi, si M. Mason ne veut pas être présent. »

« Nullement, monsieur Dockwrath, » dit Round.

« Je crois que M. Dockwrath devrait entendre ce que cette femme a à dire, » objecta M. Mason.

« Il ne le fera pas dans cette maison, et conjointement avec moi. En quelle qualité serait-il présent, M. Mason ? »

« Comme conseil de M. Mason, » dit Dockwrath.

« Si vous l'êtes, MM. Round et Crook ne peuvent pas l'être avec vous. Je crois vous l'avoir déjà dit. C'est à M. Mason de dire s'il veut employer notre maison dans cette affaire, et je crois devoir lui déclarer franchement, » ajouta M. Round après un moment d'hésitation, « que nous serions plutôt contents que fâchés s'il remettait l'affaire en d'autres mains. »

« Évidemment, je veux que vous vous en chargiez, » dit M. Mason qui, malgré sa haine pour les possesseurs actuels de la Ferme, craignait de se remettre complétement entre les mains de Dockwrath. Il n'était ni un imbécile ni un ignorant, et il savait que la maison Round et Crook jouissait d'une bonne réputation.

« Alors, » dit Round, je dois agir conformément à ce qui me semble juste et loyal. J'ai lieu de croire qu'aucune corruption n'a été exercée à l'endroit de cette femme, » — et tout en parlant il regarda fixement Dockwrath, — « quoiqu'il soit très-probable que quelque tentative ait été faite. »

« Je ne vois pas qui pourrait chercher à la corrompre, » répliqua

Dockwrath, « à moins que ce ne soit Lady Mason, — que vous me semblez fort désireux de protéger, je dois le dire. »

« Encore un mot comme celui-là, monsieur, et je serai forcé de vous prier de quitter cette maison. Je crois que cette femme n'a subi aucune pression étrangère. Je vais tâcher d'apprendre d'elle quels sont ses souvenirs au sujet des circonstances qui se sont présentées il y a vingt ans, et puis je vous lirai sa déposition. Je regrette, messieurs, d'avoir à vous laisser ici pendant une heure ou deux peut-être, mais vous trouverez les journaux de ce matin sur la table. »

Tout en parlant, M. Round ramassa sur son bureau quelques documents et passa dans le premier bureau, laissant M. Mason et M. Dockwrath en tête-à-tête.

« Il est décidé à laisser échapper cette femme, » dit aussitôt Dockwrath à voix basse.

« Je le crois honnête homme, » dit M. Mason avec une certaine sévérité.

« Honnête, monsieur! Il est bien difficile de dire ce qui est honnête et ce qui est déshonnête. Le croiriez-vous, monsieur, pas plus tard que hier au soir on m'a offert vingt-cinq mille francs pour me tenir tranquille dans toute cette affaire? »

M. Mason ne crut pas tout d'abord que la chose fût vraie, mais il se borna à regarder son interlocuteur avec attention sans faire de remarque.

« Je vous jure que c'est la vérité pure. Vingt-cinq mille francs, monsieur! Voyez un peu comme on cherche à étouffer la chose! D'où pourrait venir une pareille offre, si ce n'est de ceux qui savent que je puis parler? »

« Voulez-vous dire que, dans votre idée, la proposition est venue d'ici? »

« Chut! chut! monsieur Mason. Les murs ont des oreilles, et une langue aussi, dans un lieu comme celui-ci. Je ne suis pas censé savoir d'où est venue l'offre, et je ne veux pas le savoir. Mais on peut deviner juste malgré soi. L'individu qui m'a parlé est au courant de toute l'affaire et sait à merveille tout ce qui se passe ici — dans cette maison même où nous sommes. Il m'a laissé voir le fond du sac sans s'en douter, et il s'est servi à peu près des mêmes expressions que M. Round tout à l'heure. Il parlait toujours des doutes qu'éprouvaient Round et Crook — de la crainte qu'ils avaient de ne pouvoir jamais mener l'affaire à bonne fin. Je vais vous dire ce qui en est,

monsieur Mason : ils ne comptent pas, ils ne veulent pas l'amener à bonne fin. »

« Qu'avez-vous répondu à cet individu ? »

« Ce que j'ai répondu ? je lui ai fait un pied de nez — comme ceci. Non, non, monsieur Mason, je ne veux pas de corruption et de chantage, moi. Celui qui a tenté avec moi de pareils moyens ne connaissait pas son homme, et je le lui ai bien fait voir. »

« Et vous croyez que c'était un émissaire de Round et Crook ? »

« Chut ! plus bas ! Pour l'amour de Dieu, monsieur Mason, ne parlez pas si haut. Vous savez comme moi ce que font deux et deux. Moi, je trouve que cela fait quatre. Je ne sais pas si vous arrivez au même résultat. Je crois fermement qu'ils veulent sauver cette femme. Ne voyez-vous pas sur le visage de ce jeune homme que son cœur est avec vos adversaires ? Maintenant il tient cette femme Bolster, et il la fera témoigner de façon à nous démolir. Mais je lui donnerai la monnaie de sa pièce, monsieur Mason. Si seulement vous vouliez avoir confiance en moi, nous le battrions encore. »

M. Mason ne répondit pas, et quand Dockwrath chercha à continuer la conversation à voix basse, il lui dit qu'il préférait laisser là le sujet pour l'instant. Il attendrait le retour de M. Round. « M'autorisez-vous à parler de cette offre de vingt-cinq mille francs ? » dit-il au bout d'un moment.

« Comment ! — à Mathieu Round ? » dit Dockwrath. « Non, certes. Ce serait bien maladroit de notre part. »

« Très-bien, monsieur. » Après quoi M. Mason prit un journal, et ne dit plus rien jusqu'au moment où la porte s'ouvrit et M. Round rentra dans le cabinet.

Il s'avança d'un pas lent et mesuré jusqu'au foyer, et resta debout, le dos appuyé à la cheminée. Il était évident, d'après sa physionomie, qu'il avait beaucoup à dire, et non moins évident qu'il n'était pas satisfait de la tournure que prenait l'affaire. »

« Eh bien ! messieurs, j'ai interrogé cette femme, » dit-il, « et voici sa déposition. »

« Et que dit-elle ? » demanda avec anxiété M. Mason.

« Allons, monsieur, pas de mystère, » dit Dockwrath. « A-t-elle signé, ou n'a-t-elle pas signé deux documents le même jour ? »

« Monsieur Mason, » dit Round en se tournant vers ce dernier sans prendre le moindre souci de Dockwrath et de sa question, « je dois vous dire que son témoignage, dont il ne faut pas s'exagérer

l'importance, corrobore complétement votre opinion de l'affaire. Mais, je le répète, il ne faut pas donner trop de poids à son témoignage. »

« Ah ! il corrobore ! c'est heureux ! » dit Dockwrath.

« Et c'était le seul témoin important, disiez-vous? » s'écria M. Mason d'un ton de triomphe.

« Je n'ai jamais dit cela; j'ai dit que votre position n'était pas tenable si vous n'aviez pas l'appui de son témoignage. Vous l'avez— complétement; mais cela ne vous suffira pas. »

« Et maintenant, monsieur Round, s'il vous plaît, veuillez nous faire connaître sa déposition, » dit Dockwrath.

« Elle se rappelle donc tout? » dit Mason.

« C'est une femme d'un esprit très-net, et qui me paraît, en effet, se rappeler beaucoup de choses. Mais ses souvenirs sont précis surtout en un point, — elle n'a servi de témoin que pour un seul acte. »

« Et elle pourra prouver cela en justice? » dit Mason d'une voix éclatante.

« Elle déclare que ni ce jour-là, ni aucun autre jour, elle n'a signé à deux actes — qu'elle n'en a signé qu'un seul depuis qu'elle est au monde; — et de plus, maintenant que je lui ai dit quelques mots au sujet de la nature probable de l'acte, elle me dit qu'en lui demandant sa signature le vieil Usbeck lui avait expliqué qu'il s'agissait d'un acte de dissolution de société. »

« Voyez-vous ! voyez-vous ! » dit Dockwrath en se levant de sa chaise et en battant des mains. « Très-bien ! je crois que nous tenons ce qu'il nous faut, monsieur Mason. »

Il y avait dans sa voix un accent de triomphe, et sur son visage une expression de haine satisfaite qui révoltèrent et irritèrent M. Round d'une façon presque insupportable. Il était parfaitement vrai qu'il eût bien préféré que le témoignage de la femme Bolster se fût trouvé favorable à Lady Mason. Il eût été fort aise de découvrir qu'elle avait signé deux documents le même jour. S'il avait pu donner cette nouvelle-là en rentrant dans son cabinet, c'eût été dans sa voix à lui qu'on aurait reconnu l'accent du triomphe, et sur son visage que se serait peinte la satisfaction. Sa sympathie l'attirait d'un côté, tandis que son devoir le retenait de l'autre. Il s'était attendu, jusqu'à un certain point, à se trouver dans cette position. Il avait résolu de faire son devoir, mais il n'avait pas pris son parti de subir l'insolence de M. Dockwrath. M. Mason aussi laissait percer une joie

qui ne laissait pas que de le vexer. Il pouvait être juste et nécessaire de poursuivre cette malheureuse femme de la Ferme d'Orley, mais il était impossible à M. Round de prendre plaisir à une pareille œuvre.

« Monsieur Dockwrath, » dit-il, « je ne puis tolérer ici une pareille conduite. Si vous tenez à vous réjouir de ce qui arrive, il vous faut aller ailleurs. »

« Que faut-il faire maintenant? » dit M. Mason. « Je ne pense pas qu'il y ait lieu à d'autres retards. »

« Il faut que je consulte mon associé. Si vous pouvez, sans vous déranger, revenir d'aujourd'hui en huit... »

« Mais elle nous échappera. »

« Non, elle ne nous échappera pas. Je ne serai pas prêt avant le jour que je vous dis. Si vous n'êtes plus à Londres alors, je vous écrirai. » L'entrevue se trouva ainsi terminée, et M. Mason et M. Dockwrath quittèrent ensemble le cabinet de l'avoué.

Ils se trouvèrent à peu près forcés, étant sortis ensemble de la maison de Bedford-Row, de faire route de compagnie pendant quelque temps dans la rue. M. Mason rentrait à son hôtel, et M. Dockwrath l'accompagna un bout de chemin, après avoir passé son bras sous celui de son compagnon. Le gentilhomme campagnard, le magistrat du comté de York n'aimait qu'à demi la chose; mais comment faire?

« Avez-vous jamais rien entendu de pareil, monsieur? » dit Dockwrath, « Je n'ai rien vu comme cela, quant à moi? »

« Comme quoi? » dit M. Mason.

« Comme ce gaillard-là — ce Round. M'est avis qu'il devrait être rayé des rôles. N'est-il pas clair qu'il fait tout ce qu'il peut pour sauver cette coquine? Et je vous le dis, monsieur Mason, si vous le laissez faire à sa guise, il la sauvera. »

« Mais il a avoué en termes précis que le témoignage de la femme Bolster était concluant. »

« Oui; il a été si bien acculé qu'il lui a bien fallu en convenir. Il avait eu affaire à trop forte partie et il n'avait pas pu bâillonner cette femme. Mais écoutez bien ce que je vous dis, monsieur Mason : il compte que vous serez battu. Cela se voit comme le nez au milieu du visage. Cela se lit dans ses yeux. Moi, du moins, je l'y ai lu. Je vais vous dire ce qui en est » — et il se serra contre M. Mason en baissant la voix. — « Le vieux Furnival et lui s'entendent comme

larrons en foire. De toute façon, Round est sûr d'avoir le montant de son mémoire. Que vous gagniez ou que vous perdiez, vous lui payerez ses frais. Mais en même temps, il peut faire d'assez jolis profits de l'autre côté. Croyez-moi, monsieur Mason, quand les billets de banque pleuvent, et qu'il peut en tomber pour vingt-cinq mille francs, ce n'est pas tout le monde qui restera à les regarder sans ouvrir la main. »

« Je ne pense pas que M. Round se laisserait acheter, » dit M. Mason fort sèchement.

« Vous ne croyez pas? M'est-avis qu'il avalerait cela comme un chien happe un morceau de beurre. Après tout, c'est votre affaire, vous savez, monsieur Mason. Je n'ai pas, moi, une propriété de trente mille francs de revenu qui dépende de ce procès. Rappelez-vous seulement ceci : si elle s'en tire cette fois, la Ferme d'Orley est perdue pour toujours. »

Tout ceci sonnait fort désagréablement aux oreilles de M. Mason. En premier lieu, il n'aimait pas le ton d'égalité qu'avait adopté l'avoué de Hamworth; ensuite, il n'aimait pas à s'avouer que le succès de son affaire dépendait en partie d'un homme qu'il estimait aussi peu que M. Dockwrath; il n'aimait pas à s'entendre dire que Round et Crook étaient des coquins — Round et Crook qu'il avait connus toute sa vie; — mais ce qu'il aimait moins que tout le reste, c'était le soupçon dont cet homme l'avait infecté, malgré lui, et la crainte que sa victime ne lui échappât. Donc, malgré l'excellente déposition que Brigitte Bolster s'était déclarée prête à faire en sa faveur, M. Mason n'était ni content ni satisfait quand il se trouva en face de son bifteck solitaire dans son hôtel garni de Soho-Square.

*Traduit de l'anglais d'*ANTHONY TROLLOPE.

(La suite au prochain numéro.)

HISTOIRE

DE LA

FONDATION DES ÉTATS-UNIS

PREMIÈRE LEÇON

C'est de l'année 1776, du 4 juillet, jour de la déclaration de l'Indépendance, qu'on date la Révolution américaine. C'est ce jour-là, en effet, que les Colonies rompirent l'allégeance, et se mirent en guerre avec la métropole. Mais un peuple ne se jette pas tout à coup dans de pareilles extrémités; toute révolution a une origine que l'histoire étudie, quand elle veut comprendre la catastrophe. La Révolution anglaise de 1688 était une énigme monstrueuse pour Bossuet, qui ne voyait dans le protestantisme qu'une aberration de l'esprit humain; la Révolution française est un mystère inexplicable pour qui ne connaît pas le mouvement de l'opinion sous le règne de Louis XV; la guerre civile qui déchire les États-Unis ne date pas de la présidence de M. Lincoln. Il y a trente ans que le nuage grossit, et que tout homme de sens le signale à l'horizon. Channing, Parker, et bien d'autres ont annoncé à l'Amérique que l'esclavage était un cancer qui la rongerait; on ne les a pas écoutés. Les hommes d'État, les politiques, sont la plupart du temps des gens à courte vue, qui ne songent qu'à l'heure présente; ils cherchent de petits moyens, de vains palliatifs pour guérir des plaies profondes; ils flattent les passions, transigent avec les intérêts les moins respectables, s'acquièrent ainsi un grand renom de sagesse, quand ils ont le bonheur de mourir avant l'explosion, et laissent à leurs successeurs tous les dangers et toutes les misères d'une révolution.

Il en a été de la Révolution de 1776 comme de la guerre civile de 1861; on l'a prévue, on l'a annoncée trente ans à l'avance. L'abandon

du Canada par la France, en 1763, a précipité la séparation, mais avec la politique suivie par l'Angleterre, et avec la croissance des colonies, cette séparation était inévitable. Une poignée d'émigrants accepte la protection de la métropole; un groupe de trois millions d'hommes ne se soumet pas à un gouvernement lointain qui l'exploite, à une administration qui gêne ses intérêts et sa liberté! C'est ce que l'Angleterre, instruite par l'expérience, a compris aujourd'hui. Elle gouverne militairement l'Inde, une nation énervée par sa religion et son climat; mais le Canada, le Cap, l'Australie, qui sera aussi un monde, se gouvernent eux-mêmes; leur union avec la métropole est un avantage pour les deux partis, il n'y a ni infériorité ni sujétion. Les colonies ne sont plus que des membres d'une confédération qui peut s'étendre à l'infini.

C'est une des grandes découvertes de la politique moderne, une conquête de la civilisation; c'est aussi la gloire de l'Angleterre, qui seule a senti que la justice était un lien plus puissant que la force, pour tenir rassemblés par l'intérêt et l'amitié des peuples séparés par les mers; c'est là le secret d'une puissance maritime qui semble défier le temps; secret que nous n'avons pas encore pénétré, nous qui nous entêtons à administrer de loin l'Algérie, et qui n'avons pas encore compris, après tant d'échecs, que le premier ressort de toute colonisation, c'est la liberté.

Quelle était la situation des colonies américaines vers le milieu du dix-huitième siècle, à la veille de la prise du Canada? c'est ce que nous essayerons d'étudier aujourd'hui.

Vous vous rappelez que les premiers émigrants sortirent d'Angleterre durant le dix-septième siècle, à une époque où la Réforme avait fortement remué les âmes, où la haine du pouvoir arbitraire était la passion dominante[1]. Si l'on excepte la Géorgie, colonie de bienfaisance, fondée en 1732, c'est entre 1620 et 1688 que les douze autres colonies s'établirent, et reçurent le plus grand nombre d'émigrants. C'est l'amour de l'or ou le désir de faire fortune qui envoyait les Espagnols au Mexique, et les Français à Saint-Domingue ou au Canada. C'est la religion et la politique qui ont peuplé le nord de l'Amérique.

Nous qui datons de 1789 nos libertés conquises ou espérées, nous imaginons volontiers que les autres peuples ont attendu cette glorieuse aurore pour connaître leurs droits et en jouir; c'est un pré-

1. Ramsay, *Hist. of the American Revol.* Philad., 1785, t. I, p. 26.

jugé. C'est ce qui explique comment des écrivains qui se croient libéraux prennent tant de peine pour nous démontrer que l'Angleterre souffre encore de la féodalité. Leur amour-propre national souffrirait d'avouer que le plus vieux peuple de l'Europe est un nouveau venu dans la carrière de la liberté.

Il y a cependant quelque chose de plus noble que la vanité nationale, c'est l'amour de la vérité. S'aimer soi-même, c'est prendre le triste rôle de Narcisse, et mourir d'ennui dans une stérile adoration. Mesurer la distance qui nous sépare de ceux qui ont passé avant nous, c'est le vrai moyen de les atteindre. Ce n'est ni désespoir, ni jalousie, c'est émulation.

En 1621, au moment de l'émigration de Plymouth, la Chambre des Communes réclamait du roi Jacques Ier la liberté de la parole, « comme un droit ancien incontesté, comme un héritage que lui « avaient transmis ses ancêtres[1]. »

Jacques Ier, en digne successeur d'Élisabeth, répondait, il est vrai, « qu'il ne pouvait souffrir un pareil langage, et qu'il eût désiré qu'au « lieu de parler de leurs anciens titres, et de leurs droits incontes- « tables, les Communes eussent dit qu'elles désiraient tenir leurs « priviléges de la grâce et de la concession de leur souverain. »

Parole de pédant couronné, qui nous donne la date d'une querelle qui, pendant soixante-dix ans, occupa la plume, la langue et l'épée des hommes les plus énergiques de l'Angleterre.

Les rois avaient-ils reçu du ciel le droit divin de gouverner leurs peuples comme un troupeau; les peuples, au contraire, avaient-ils le droit de penser, de prier, de parler et d'agir sans l'aveu d'un maître, en se conformant aux lois qu'ils faisaient eux-mêmes, c'est là toute l'histoire de la Révolution d'Angleterre, pour qui s'élève au-dessus des passions particulières, et cherche à dégager des événements les idées qui les ont amenés.

Il est remarquable que ces soixante-dix ans de révolution et de contre-révolution coïncident avec la colonisation de l'Amérique. Les émigrants appartenaient, pour la plus grande part, à cette classe moyenne qui était la plus hostile à la prérogative royale. Dans les déserts du nouveau monde, ils apportaient avec eux les idées anglaises, les principes anglais, les droits et les priviléges anglais, et, grâce à leur éloignement, ils en usaient.

1. Ramsay, I, 26.

En Angleterre, après une révolution, le meurtre d'un roi, une république et une contre-révolution, la liberté triompha avec le prince d'Orange, et en 1689 (date célèbre qui devait reparaître un siècle plus tard), c'était un dogme établi, un principe qui depuis lors n'a plus été contesté : « Que le droit inattaquable des sujets anglais était de ne rien céder de leurs biens que par leur propre consentement. Que la Chambre des Communes exerçait seule le droit d'accorder l'argent du peuple d'Angleterre, parce que cette Chambre seule représentait le peuple anglais. Que les taxes étaient un libre don fait par le peuple à ceux qui le gouvernent. Que l'autorité des souverains ne pouvait être exercée que pour le bien des sujets. Que c'était le droit du peuple de se rassembler, de s'occuper paisiblement de ses griefs, de pétitionner pour en obtenir la réparation ; et enfin, d'en appeler à la force pour reconquérir son droit quand des griefs intolérables n'étaient point redressés, quand pétitions et remontrances étaient dédaignées. » *Propriété et liberté,* c'était la devise des Anglais.

Tels sont les principes que Locke défendait dans son *Gouvernement civil;* mais ce n'était point la théorie aventureuse d'un philosophe, c'étaient les maximes qu'avait sanctionnées la Révolution de 1688, et qui faisaient partie du droit public anglais.

C'étaient là des idées toutes nouvelles qui faisaient leur entrée dans le monde moderne. Qu'on lise la *Politique* de Bossuet, on verra qu'il y avait alors un siècle de distance entre l'Angleterre et la France. Mais l'avenir appartenait aux idées nouvelles, et 1789 devait donner raison à 1689.

Ces idées furent reçues en Amérique dès le premier jour ; elles répondaient aux sentiments d'indépendance qui avaient amené l'émigration ; elles répondaient plus encore aux sentiments religieux des colons. Chez eux la religion était la mère de la liberté.

Presque tous les colons étaient protestants ; et tout protestantisme, quand il n'a pas dégénéré en une orthodoxie morte, est fondé, plus ou moins visiblement, sur la liberté et la responsabilité propre du chrétien. Chacun fait son salut ou se damne à ses risques et périls ; il n'y a point l'intermédiaire d'une Église qui vous assure le Ciel en échange de l'obéissance et de la résignation.

Dans le nord de l'Amérique, dans la nouvelle Angleterre, la religion était le puritanisme sous des formes diverses. Les colons étaient des dissidents, c'est-à-dire des hérétiques qu'en Angleterre

la loi frappait d'incapacité politique. La signature des trente-neuf articles et le *test* étaient deux barrières qui fermaient les Chambres et l'administration à quiconque ne s'avouait pas membre de l'Église établie. Les émigrants se savaient jalousés par les évêques, et, à ce titre, ils n'avaient qu'un faible amour pour une métropole dont ils craignaient l'inimitié religieuse. De leur côté, les évêques anglicans regardaient les dissidents d'Amérique comme des enfants égarés qu'on pouvait souffrir au désert pendant quelque temps, mais ils espéraient bien qu'un jour viendrait où ces brebis perdues rentreraient dans le giron de l'Église d'Angleterre. Ce qui faisait dire à Whitefield que les évêques s'imaginaient trop facilement qu'une société, qui s'était établie pour propager l'Évangile, n'avait été instituée que pour propager l'épiscopat [1]. C'était là une singulière illusion. Tout au contraire, on avait affaire à de petites Églises indépendantes qui s'administraient elles-mêmes, ne souffraient aucune intervention dans leurs doctrines ou dans leurs pratiques : véritables foyers de liberté civile, véritables écoles de gouvernement républicain.

Au Sud, c'était la religion anglicane qui dominait; mais, en passant la mer, on avait laissé à l'ancien monde le gouvernement ecclésiastique et la hiérarchie. On avait emporté la liturgie, le *common prayer*, mais on n'avait pas d'évêques, et on n'en voulait pas avoir. Il n'y eut en effet d'évêques en Amérique qu'après la séparation, quand tout danger de domination avait disparu.

En Amérique, on ne connaissait donc point ce système qui fait de la religion un engin de gouvernement. Cette politique qui relie le plus humble vicaire au métropolitain, et les met tous deux dans la main de l'État, n'a jamais été reçue dans les colonies. Chaque Église était formée de la congrégation des fidèles; son autorité finissait aux murs du temple; il ne lui était possible ni de dominer, ni de servir; elle n'était ni la maîtresse, ni l'esclave du pouvoir.

Ainsi, quoique au dix-huitième, siècle, il y eût en Amérique une foule de sectes, toutes étaient obligées de se tolérer mutuellement; il n'y avait qu'une exception et fort triste pour le catholicisme.

Et, par une conséquence naturelle, toutes ces Églises, indépendantes en religion, étaient républicaines en politique; elles repoussaient les théories inventées par des évêques de cour, la doctrine

1. Hinton, p. 183.

de non-résistance et d'obéissance passive. Les colons s'avouaient soumis aux puissances, mais dans les limites de la loi et du contrat [1].

L'éducation encourageait ces idées. Ce serait une illusion de croire, parce que les colonies n'avaient rien du luxe de la civilisation européenne, qu'elles étaient en arrière pour l'éducation. Tout au contraire, il y a eu, dès le premier jour, des écoles et des universités en Amérique. Les artistes de génie, les poëtes y ont manqué ; il faut une saison favorable pour que cette fleur de la civilisation s'épanouisse ; les colons n'en étaient pas encore là, mais ils se tenaient au courant de la science européenne, ou plutôt anglaise, et on n'était guère moins instruit à Cambridge de Massachusetts, qu'à Cambridge d'Angleterre ou à Oxford.

Il y avait surtout une branche d'études qui était singulièrement cultivée : c'était le droit. Comme les Anglais, comme les Normands leurs ancêtres, et surtout comme tous les peuples libres, les Américains avaient le respect de la loi, et, tranchons le mot, le goût des procès.

En France, quand on touche à ses droits, le peuple se résigne et chansonne ses maîtres. En Angleterre, on plaide avec une ténacité qui finit par conquérir l'opinion, et lasser le pouvoir. Ainsi en était-il dans les colonies ; les légistes y tenaient le premier rang.

Chez nos pères, les légistes ont laissé une mauvaise réputation ; la royauté, qui a senti toute la force de la justice, ou tout au moins de ce qui n'en est que le masque, la légalité, a de bonne heure rangé les légistes de son côté. Ce sont eux qui ont fait ou servi l'unité et l'égalité française. En Angleterre, ils se sont partagés, et par ce partage même ils ont servi les droits du peuple, ou sous un autre nom, la liberté. En Amérique, où le pouvoir de la métropole n'était représenté que par un gouverneur sans finances et sans armée, où l'opinion était la suprême puissance, les légistes ont tous été les défenseurs de la liberté. C'est ce qui explique un des caractères les plus saillants de la Révolution américaine. La nôtre est une bataille, celle de l'Amérique est un procès. On avance pas à pas ; on discute, on écrit ; c'est moins brillant, mais cela reste. Une victoire n'est que le succès d'un jour. Le pouvoir, vaincu la veille, prend sa revanche le lendemain. Un arrêt, quand l'opinion le sanctionne, devient une loi ; il entre dans les institutions et mieux encore dans les

1. Ramsay, p. 29.

mœurs. C'est une de ces conquêtes qui constituent l'empire invisible et tout-puissant de la liberté.

A cette éducation de la vie publique que donnent les Tribunaux et les Chambres, il faut ajouter qu'on lisait beaucoup en Amérique. Il n'y avait point de grandes bibliothèques; on s'y occupait assez peu de science, et point du tout d'érudition; avant tout, il fallait défricher le sol, et constituer le capital national; tout portait à l'action. Mais en chaque maison était la Bible, et dans le plus pauvre *loghouse*, on la lisait et on la méditait tous les jours. A cela joignez l'histoire des martyrs puritains et de leurs longues souffrances, les souvenirs de la Révolution d'Angleterre, et enfin des pamphlets venus d'Angleterre et consacrés à la défense de la liberté. Les *Lettres de Caton*, le *Whig indépendant*[1], pamphlets aujourd'hui oubliés, étaient populaires en Amérique où tout parlait de liberté.

La situation du pays et les mœurs des colonies contribuaient fortement à entretenir l'esprit d'indépendance. C'était la terre d'égalité; tous les habitants avaient le même rang. Il n'y avait ni rois, ni nobles, ni évêques, ni toute cette hiérarchie de gens dépendants qui s'incline devant le supérieur qui la fait vivre, et rend à l'inférieur le mépris qu'on lui témoigne en haut. Nul souvenir féodal, nul souvenir même de gloire acquise ou de services rendus ne troublaient cette complète uniformité.

Aussi le *Credo* politique d'un Américain était-il d'une simplicité extrême. On le trouve en tête de la Déclaration d'indépendance et de la plupart des Constitutions; il ressemble à quelques-unes de nos déclarations de droit, et surtout à nos célèbres principes de 1789, par la raison toute simple que nos Constitutions ont emprunté leur préambule à l'Amérique; ce qui explique peut-être pourquoi dans ces Chartes la liberté n'est que sur le frontispice. Mais, tandis que chez nous ces déclarations stériles sont une protestation contre le passé, chez les Américains c'est le simple exposé de vieilles idées qui sont sorties des entrailles de la société, et qui n'ont rien de commun avec la philosophie du dix-huitième siècle.

Ce *Credo* peut se rédiger ainsi :

Dieu a fait tous les hommes originairement égaux; il leur a donné le droit de vivre, d'être propriétaires, et autant de liberté qu'il est possible d'en avoir sans empiéter sur les droits d'autrui. Tout

1. Ramsay, p. 30.

gouvernement n'est qu'un établissement politique, un contrat tacite entre gens naturellement égaux, établissement fait pour servir au bonheur de toute la communauté, et non pas à l'agrandissement d'un seul homme ou de quelques privilégiés. On en revient ainsi à la définition d'Aristote, et ce n'est pas le seul exemple de ce fait curieux que la liberté politique a certains principes, certaines conditions essentielles, qui, par le fond des choses, rapprochent la société moderne des démocraties de la Grèce et de Rome[1].

C'est dans ces sentiments qu'on élevait la jeunesse américaine; le genre de vie qu'elle menait ajoutait encore aux premières impressions.

Dans un pays immense où la terre était sans valeur, chacun était propriétaire, ou pouvait le devenir aisément. C'était, avec la condition d'avocat et la navigation, le seul état possible, puisque la jalousie de l'Angleterre gênait tout commerce et toute industrie.

Tandis qu'en Angleterre le sol était entre les mains de l'Église ou de familles puissantes, et que le fermier se trouvait dépendant par la force des choses, en Amérique le nom de *farmer* désignait et désigne encore le propriétaire du sol, le planteur. Dans le Sud, le *farmer* était un gentilhomme vivant au milieu de ses vastes domaines; au Nord, c'était un cultivateur qui, maître chez lui, n'avait rien à attendre ni à craindre de personne.

Propriétaire de son domaine, indépendant par sa situation, il pouvait vivre à sa guise, chasser, pêcher, cultiver à sa façon. Il n'y avait pas là ces terribles priviléges qui, en France, jusqu'en 1789, ont peuplé les galères de criminels imaginaires, qui, en Angleterre aujourd'hui, quoique fort adoucis, gênent encore la culture, sinon la propriété.

Non-seulement le colon était libre, mais tout lui faisait sentir sa liberté. Ses besoins étaient peu nombreux, et c'est de son travail seul qu'il en attendait la satisfaction. La terre lui donnait son linge, ses habits, sa nourriture, ses plaisirs. L'argent était rare. Les villes étaient peu peuplées; les marchands et ouvriers ne faisaient pas le quinzième de la population[2]. C'était un peuple de propriétaires, c'est-à-dire un peuple qui, forcément, avait les habitudes et le goût de la liberté.

1. Ramsay, I, p. 31.
2. *Id.*, p. 33.

La forme du gouvernement ajoutait à cet esprit de liberté. Toutes ces colonies s'étaient établies, par elles-mêmes, sans l'appui du Gouvernement; la liberté était sortie soit d'une simple Charte de Compagnie, soit d'une concession royale, d'autant plus libérale, que le roi se souciait moins de ces déserts inconnus.

Faire l'histoire de toutes ces Constitutions serait chose inutile. Avec quelques différences, toutes se ressemblaient au fond. C'était une image de la métropole. Partout un gouverneur, un Conseil, une Chambre de représentants, c'est-à-dire une ombre du système anglais : roi, lords, communes; et le modèle futur de l'organisation fédérale : président, sénat, assemblée de représentants.

Mais on sent quelle différence énorme il y avait entre un roi héréditaire et un gouverneur temporaire sans priviléges, sans liste civile, sans armée, entre une aristocratie princière et quelques conseillers; c'était la même forme, mais le fond était tout différent. Cette forme qui couvrait une aristocratie en Angleterre, couvrait en Amérique une démocratie.

C'est ce qu'a bien senti un des derniers gouverneurs royaux du Massachusetts, Hutchinson[1].

« Il ne serait pas aisé d'imaginer un gouvernement subordonné qui fût moins contrôlé par le gouvernement suprême que ne l'étaient les gouvernements des colonies. On avait laissé chaque colonie faire ses propres lois, et les adapter au génie du peuple et aux circonstances locales. Le Massachusetts, en particulier, était régi par des lois toutes différentes des lois anglaises, sans toutefois leur être contraires.

« Non-seulement les lois pénales, la façon d'administrer la justice, la loi de succession différaient de la Constitution anglaise et avaient été réglées au gré des colons; mais on leur avait permis d'établir un culte, une discipline, une Église qu'on tolère à peine en Angleterre. »

En d'autres termes, le germe démocratique qui, en Angleterre, est étouffé par l'aristocratie héréditaire, l'église anglicane et les priviléges du sol, avait levé en Amérique, et commençait à s'y épanouir.

Ces assemblées de représentants que possédait chaque colonie donnaient encore au moindre citoyen le goût et l'habitude de la liberté. L'impôt était voté et réparti par l'Assemblée; c'était l'Assemblée qui salariait annuellement le gouverneur, les officiers, les juges. On sentait le prix de ces priviléges; il n'est pas de colonie

1. Hinton, p. 181.

qui ne résistât à tous les efforts tentés par l'Angleterre pour rendre l'administration indépendante de l'Assemblée.

Un siècle à l'avance on voit dans cette organisation le premier germe de la révolution. D'une part, les colonies sont convaincues qu'elles sont des Parlements au petit pied, le parlement colonial, et que, par conséquent, le Parlement d'Angleterre n'a aucun droit d'intervenir dans leur gouvernement intérieur. D'autre part, la façon dont elles résistent à tout empiétement de la prérogative royale, montre assez avec quelle jalousie elles enferment la royauté dans ses plus étroites limites, et ne lui laissent que le stérile honneur d'une suprématie nominale. Hormis le commerce et la navigation dont on laisse le règlement à la métropole, pour tout le reste, les colons sont souverains chez eux. Ils repoussent l'ingérence de la royauté, et plus encore celle du Parlement.

Qui donnait aux colonies cette force de résistance? Dans l'origine ce fut leur petitesse et leur peu d'importance; plus tard, ce fut leur éloignement. Avant l'invention de la vapeur, c'était un long voyage que d'aller en Amérique. Entre un ordre et son exécution il y avait de longs mois, et la décision était difficile, car on était mal renseigné.

Ajoutez que le gouvernement se trouvait isolé. Il n'avait pas là toutes les ressources qui, dans un vieux et grand pays, permettent au pouvoir de faire à distance ce qu'il veut, en s'attachant mille bras dévoués dont il paye le dévouement. Il n'y avait ni grandes fonctions à distribuer, ni emplois lucratifs, ni honneurs, cette menue monnaie de la vanité. Il n'y avait pas davantage d'armées, de forteresses, de garnisons. On ne pouvait ni acheter les gens, ni les effrayer. Ôtez la crainte et l'espoir, que reste-t-il à un gouvernement pour durer? Rien que l'amour du peuple; c'est la justice seule qui peut le donner.

Enfin, et comme dernier trait, il faut dire que les colons n'avaient rien qui pût les attacher particulièrement à la mère patrie. Ils étaient Anglais dans l'âme, si l'on entend par là qu'ils avaient les idées religieuses, politiques, littéraires de l'Angleterre; mais non si l'on entend par là l'amour d'un gouvernement que leurs ancêtres avaient fui, et qu'ils ne connaissaient que pour en souffrir.

Au moment de la révolution, on en était à la troisième, à la quatrième, quelquefois même à la cinquième génération d'émigrants; ces hommes, dont les aïeux avaient quitté l'Angleterre, chassés par Charles Ier ou par Jacques II, ne pouvaient être attachés ni à la

maison de Hanovre, ni à la métropole. Que trouvaient-ils dans leurs souvenirs ? Des persécutions.

Après la paix de 1763, quand les difficultés avec l'Amérique commencèrent, le chancelier de l'échiquier, Charles Townshend, à la fin du discours où il proposait de taxer l'Amérique, s'écria, dans une de ces effusions touchantes où se plaisent les ministres des finances qui mettent le patriotisme dans l'impôt :

« Et maintenant, ces Américains, plantés par nos soins, nourris par notre bonté jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à ce degré de force et d'importance, et protégés par nos armes, ces Américains oseraient-ils refuser d'apporter leur obole pour nous relever du lourd fardeau qui pèse sur nous ? »

Un des plus éloquents défenseurs de l'Amérique, le colonel Barré (un nom français) lui répondit :

« Les colons plantés par vos soins ? Non, c'est votre oppression qui les a plantés en Amérique. Ils ont fui votre tyrannie jusque dans un désert inhospitalier ; ils se sont exposés à toutes les misères humaines, à toutes les cruautés des sauvages, et cependant, animés par le véritable amour de la liberté anglaise, ils ont affronté tous ces maux avec plaisir en les comparant à ceux qu'ils souffraient dans leur patrie, à ceux que leur infligeaient les mains de ces hommes qui auraient dû être leurs amis.

« Les colons nourris par votre bonté ? Ils ont grandi grâce à votre négligence. Aussitôt que vous en avez pris soin, ce soin s'est borné à leur envoyer, pour les gouverner et pour les piller, des commis de quelques commis des députés de cette Chambre, des gens dont la conduite a plus d'une fois glacé dans leurs veines le sang de ces amis de la liberté, des gens élevés là-bas aux plus hauts siéges de la justice, mais trop heureux d'échapper ici aux tribunaux en partant pour un pays étranger.

« Les colons protégés par vos armes ? Ce sont eux qui ont noblement pris les armes pour vous défendre ; ce sont eux qui, au milieu de travaux infinis, ont déployé toute leur valeur pour défendre un pays dont les frontières étaient inondées de sang, tandis que dans l'intérieur on vous sacrifiait toutes les ressources pour vous aider.

« Et, croyez-moi, l'esprit de liberté qui a animé ce peuple dès l'origine, cet esprit ne l'abandonnera pas [1]. »

Le colonel Barré disait vrai ; on ne l'écouta pas. L'orgueil anglais ne pouvait admettre la résistance légitime des colons, mais ces paroles sont restées dans l'histoire comme une justification de la révolution américaine, et, à ce titre, il est bon de les rappeler.

1. Hinton, p. 182.

DEUXIÈME LEÇON

Premiers essais de tuer les colonies. — Premiers projets d'Union. Lettre de Franklin.

En 1748, Montesquieu consacrait un chapitre de l'*Esprit des Lois*[1] à exposer les institutions anglaises. Il le faisait avec une timidité extrême, à mots couverts, en mettant toutes choses au conditionnel, en donnant comme des hypothèses le résultat d'une longue et patiente étude faite sur place. On dirait d'une série d'énigmes dont le lecteur doit deviner le mot.

C'est dans ce chapitre qu'il consacre quelques lignes aux colonies d'Amérique :

« Si cette nation envoyait au loin des colonies, elle le ferait plus pour étendre son commerce que sa domination.

« Comme on aime à établir ailleurs ce qu'on trouve établi chez soi, elle donnerait aux peuples de ses colonies la forme de son gouvernement propre, et ce gouvernement portant avec lui la prospérité, on verrait se former de grands peuples dans les forêts même qu'elle enverrait habiter. »

Ces paroles de Montesquieu, obscures dans la forme, justes au fond, nous donnent la date à laquelle l'Amérique a commencé d'occuper l'attention de la France. Joignez-y les articles de Voltaire sur Penn et les Quakers, vous aurez à peu près tout ce que nos grands écrivains du dix-huitième siècle nous ont laissé sur les anglo-américains. C'est peu de chose; mais, en France, sous le règne de Louis XV, en un temps où l'on se croyait parvenu à l'apogée de la philosophie, des lumières et de la civilisation, il fallait l'esprit curieux, la vive intelligence d'un Montesquieu pour deviner l'avénement d'un grand peuple, et pour admirer cette liberté qui commençait au fond des bois.

Ces colons inconnus avaient pourtant résolu le plus grand problème de la politique moderne, et de la façon qui convenait le mieux à un peuple amoureux de l'égalité. Ils avaient porté, dans le désert, des sociétés libres et florissantes. Leur gouvernement était celui de

1. Liv. XIX, ch. XXVII.

la mère patrie, mais sans priviléges et sans abus; ce qui, en Angleterre, était un composé féodal, monarchique et libéral, était en Amérique une république, révolution facile à expliquer par l'absence de royauté, de noblesse et de clergé, mais que Montesquieu ne semble pas avoir entrevue.

Les libertés individuelles étaient aussi grandes et mieux garanties qu'en Angleterre; la liberté politique était complète. Le droit électoral était universel et également réparti. Il n'y avait ni villes sans représentation, ni représentation sans villes, comme étaient, jusqu'en 1832, les bourgs pourris. Dans les colonies de l'Est qui contenaient plus de la moitié de la population totale, l'Assemblée législative était élue annuellement au scrutin secret; la convocation de l'assemblée était fixée par la loi. Le salaire du gouverneur était discuté chaque année; le vote des subsides contenait d'ordinaire pour plus de garantie la nomination des agents chargés de surveiller la dépense.

Les libertés municipales étaient des plus larges; la liberté religieuse (sauf une exception fâcheuse contre le catholicisme) était complète; il n'y avait ni incapacités politiques attachées à une communion, ni Église établie.

La terre était entre les mains de libres propriétaires; il n'y avait ni *dîmes*, ni droit de chasse qui gênassent la souveraineté du maître. Enfin, sur tout le continent, chacun avait des armes, et il n'y avait d'autres troupes que des citoyens.

Il y avait donc chez le peuple américain beaucoup plus d'indépendance personnelle, et beaucoup plus de puissance politique que chez le peuple anglais[1]. C'était une pure démocratie, comme est aujourd'hui le Canada ou l'Australie pour qui ne se paye pas de mots.

Cette liberté, la métropole s'en effraya quand le pays eut grandi; il y eut plus d'une lutte de la part des gouverneurs et de l'Angleterre. Les gouverneurs sentaient tout l'avantage d'un budget fixe, et d'une longue durée des Assemblées, pour maîtriser la résistance des députés; mais, si l'on veut s'assurer de l'esprit des colons, qu'on lise les réclamations présentées en 1680 au duc d'York par les colons de New-Jersey[2].

Sir Edmond Andros avait imposé des droits sur les marchandises

1. Bancroft, *American Revolution*, t. I, p. 16.
2. Pitkin, *Political and Civil Hist. of the U. S.* N. Haven. 1828, t. I, p. 80.

apportées dans le Delaware, qui faisait alors partie de la colonie; les colons déclarèrent la taxe illégale et inconstitutionnelle parce qu'elle avait été établie sans leur consentement. Le duc d'York, disent-ils, a accordé aux propriétaires Berkley et Carteret, non-seulement la terre, mais les pouvoirs du gouvernement.

« Cela seul, ajoutent-ils, pouvait nous décider à acheter la terre, et la raison en est simple. Pour tout homme prudent, la question du gouvernement a plus d'importance que la question du sol; qu'est-ce que de bonnes terres sans de bonnes lois? Plus la terre serait bonne, plus la condition serait mauvaise. Il nous faut garantir aux peuples un gouvernement facile, libre et sûr en ce qui touche leur propriété spirituelle aussi bien que temporelle, c'est-à-dire une liberté de conscience que rien ne trouble, une possession inviolable de leurs droits civils et de leur liberté; autrement qu'y a-t-il d'encourageant dans un désert? Ce serait une folie que de quitter un pays libre, riche, civilisé, pour planter la solitude, et risquer de grosses sommes afin de donner à autrui le droit de nous taxer à son plaisir... Le droit naturel et la raison s'opposent à cette doctrine par tout le monde, car cela équivaut à dire qu'un peuple libre par la loi, dans sa patrie et sous son prince, est à la merci du prince dans les plantations.

« Si l'on peut nous imposer sans loi, si l'on nous exclut du droit qui nous appartient de voter l'impôt en notre qualité d'Anglais, quelle sécurité avons-nous pour rien de ce que nous possédons? Rien n'est à nous; nous sommes serfs à merci non-seulement pour la terre, mais pour notre argent. De pareils abus ont ruiné les gouvernements, et n'en ont jamais élevé aucun à une véritable grandeur. »

Un siècle de cette pratique libérale avait singulièrement agrandi les idées; il est curieux de voir quels étaient les principes, quelle était la foi politique d'un peuple entièrement étranger à la vieille Europe, séparé par les mers, et qui ne connaissait guère que par ouï-dire nos sociétés où se prolongeait le passé.

Voici un morceau qui vous en donnera quelque idée. C'est une page écrite, vers 1765, par John Adams qui, tout jeune encore, publiait un traité sur le droit canonique et féodal. Adams est un fils de puritain, et il écrit au moment où la querelle commence entre l'Amérique et l'Angleterre. Sa parole a de l'amertume; elle est dure pour la vieille Église et le vieux monde; cette dureté même ne fera que mettre plus en relief l'esprit démocratique d'un des principaux et des plus sages acteurs de la révolution :

« Ce qui a colonisé l'Amérique, c'est la grande lutte du peuple contre la conjuration de la tyrannie temporelle et spirituelle. Ce n'est pas la religion

seule, comme on le suppose communément, c'est l'amour de la liberté universelle, c'est la haine, la crainte et l'horreur de cette conjuration, qui a décidé, conduit et accompli la colonisation de l'Amérique.

« Nos pères ont vu clairement que de toutes les erreurs et les folies qui ont passé par l'esprit de l'homme, il n'y en a jamais eu de plus extravagante que ces notions de caractère indélébile, de succession non interrompue qui nous sont venues du droit canonique. Ce sont ces idées fantastiques qui ont entouré le prêtre d'une auréole de mystère, de sainteté, de respect, et lui ont donné une supériorité qui n'appartient à aucun mortel, et qui, par la constitution même de la nature humaine, sera toujours dangereuse pour la société. C'est pourquoi nos pères ont démoli toute la hiérarchie de l'épiscopat (ils se sont moqués, comme doit faire tout homme raisonnable et impartial, ils se sont moqués de ces ridicules imaginations qui font sortir de saintes effluves des doigts épiscopaux); c'est pourquoi ils ont établi l'ordination pastorale sur le fondement de la Bible et du sens commun.

« Ces émigrants avaient un souverain mépris pour toutes ces misérables inventions de la légitimité, de l'oint du Seigneur, de l'origine divine et miraculeuse du gouvernement; nuages et mystères dans lesquels les prêtres ont enveloppé le monarque féodal, et d'où ils ont tiré les plus funestes doctrines : celle de l'obéissance passive et de la non-intervention. Les puritains savaient au contraire que le gouvernement est chose simple, claire, intelligible, fondée en nature et en raison, accessible au simple bon sens. Ils détestaient les devoirs humiliants, l'obéissance servile du système féodal; ils croyaient que toutes ces sujétions d'esclave étaient aussi incompatibles avec la nature humaine qu'avec cette liberté religieuse par laquelle Jésus-Christ nous a affranchis.

« Rappelez-vous, toutefois, qu'il faut défendre la liberté à tout hasard. Nous y avons droit; ce droit c'est notre Créateur qui nous l'a donné. Quand nous ne l'aurions pas de nature, nos pères nous l'auraient conquis et acheté au prix de leur bien-être, de leur fortune, de leurs sacrifices et de leur sang. Et on ne peut garder la liberté, s'il n'y a chez le peuple une éducation générale; le peuple, par sa nature même, a droit à l'instruction, puisque son grand Créateur, qui ne fait rien en vain, lui a donné l'intelligence et le désir de savoir. Mais en outre le peuple a un droit incontestable, imprescriptible, un droit divin de connaître le caractère et la conduite de ceux qui le gouvernent. Les gouvernants ne sont que les mandataires, les agents, les fidéicommissaires du peuple; s'ils trahissent ou s'ils négligent misérablement la cause, l'intérêt, le dépôt qu'on leur a remis, le peuple a le droit de révoquer l'autorité qu'il a donnée lui-même; il a le droit de constituer des agents meilleurs et plus capables. Répandre les lumières et les connaissances parmi les derniers rangs, a plus d'importance pour le public que n'en peut avoir la fortune du pays; je ne dis pas seulement pour le public, mais pour les riches eux-mêmes et pour leur postérité [1]. »

1. J'emprunte cette citation à l'Éloge d'Adams, par Sprague; *Elogies pronounced in the several States in honor of... John Adams and Thomas Jefferson.* Hartford, 1826. P. 260.

Transportez-vous par la pensée à Paris vers la même époque, c'est-à-dire sous le ministère de M. de Choiseul, sous le règne de la Dubarry, au moment où Rousseau, publiant l'*Emile* et le *Contrat social*, est dénoncé par l'archevêque de Paris, poursuivi par la Sorbonne, par le Parlement, par les états généraux de Hollande, par Genève, sa patrie, vous sentirez que l'ancien et le nouveau monde ne sont plus au même diapason. En Amérique, l'esprit général est démocratique ; il y a un siècle que les derniers flots de la révolution sont apaisés. Le peuple jouit en paix d'une liberté déjà vieille. En France, le trouble est dans les intelligences; il y a deux sociétés en lutte : un avenir qui a peine à naître, un passé qui a peine à mourir. Ainsi s'explique le facile succès de l'Amérique et nos échecs douloureux. Comme les Anglais du dix-septième siècle, nous avons voulu renouveler tout d'un coup les idées et les institutions, c'est trop de la moitié. Changez d'abord les idées, les institutions tomberont d'elles-mêmes comme des feuilles que la séve abandonne et que le vent d'automne dissipe au loin.

Revenons à l'Amérique.

Les pages d'Adams nous ont montré, dans toute son effervescence, l'esprit d'un avocat ardent et passionné ; mais cet esprit était plus ou moins celui de la population tout entière, dès le milieu du dix-huitième siècle. Nous avons sur ce point un témoignage de la plus haute importance, et qui a été souvent cité, celui de Pierre Kalm, voyageur suédois, qui visita l'Amérique en 1748. Voici ce qu'il écrit[1] :

« Les colonies anglaises se sont tellement accrues en richesse et en population, qu'elles rivaliseront bientôt avec l'Angleterre. Aussi, pour maintenir le commerce et le pouvoir de la métropole, leur est-il défendu d'établir des manufactures nouvelles qui pourraient faire concurrence aux Anglais. On ne peut chercher l'or et l'argent qu'à la condition de l'embarquer aussitôt pour l'Angleterre. A l'exception d'un petit nombre de places fixées, les colonies n'ont point la liberté de trafiquer en dehors des possessions britanniques, et on ne permet point aux étrangers le moindre commerce avec les colonies américaines. Il y a une foule de restrictions pareilles.

« Cette oppression a rendu les colons moins tendres pour la métropole. Et cette froideur est augmentée par le grand nombre d'étrangers qui se sont établis en Amérique. Des Hollandais, des Allemands, des Français sont mêlés aux Anglais, et n'ont aucune affection pour la vieille Angleterre.

« En outre il y a toujours des gens mécontents et qui aiment le change-

1. Bancroft. *Hist. of the U. S.*, t. III, p. 465.

ment. Ajoutez qu'une liberté excessive et que la prospérité nourrissent un esprit indomptable. J'ai entendu non-seulement des Américains de naissance, mais des émigrants anglais, dire publiquement qu'avant trente ou cinquante ans les colonies de l'Amérique du Nord constitueront un État séparé et entièrement indépendant de l'Angleterre.

« Mais comme le pays est sans défense du côté de la mer, et que du côté de la terre on a la présence inquiétante des Français, ces dangereux voisins empêchent que l'attachement des colonies à la métropole ne tombe tout à fait. Le gouvernement anglais n'a donc point tort de considérer le voisinage des Français dans l'Amérique du Nord comme la cause principale qui maintient les colonies dans la soumission. »

Ces observations recueillies surtout à New-York par le voyageur suédois sont d'une vérité parfaite. Nous y trouvons à la fois les causes qui amenèrent la révolution, et les obstacles qui la retardèrent. Les causes, c'était l'amour de la liberté, le sentiment du droit, la haine de l'oppression; l'obstacle, c'était le voisinage du Canada, obstacle qui disparut en 1763.

Se délivrer des Français d'abord, pour avoir à soi tout le continent; puis ensuite, obtenir l'égalité avec les citoyens de la métropole, ou se débarrasser des Anglais, c'est toute la politique de l'Amérique, de 1748 à 1776. Il ne faut pas supposer un plan arrêté, une conspiration permanente; ce n'est pas ainsi que les choses se passent, et ce n'est jamais par calcul qu'un peuple s'engage dans une révolution. On suit son intérêt; on défend ses droits, on s'irrite de résistances injustes, et un jour l'explosion éclate, au regret de tout le monde, et quand il est trop tard pour reculer. C'est là l'histoire de l'Amérique.

Voyons quels étaient les griefs contre l'Angleterre, et ce qu'on faisait en même temps, d'accord avec elle, pour chasser les Français. Des deux façons on approchait de l'union et de la résistance commune; paix et guerre servaient l'émancipation américaine, et hâtaient son avénement.

Les colonies avaient été fondées par des concessions royales; le Parlement n'était pas intervenu. Ces Chartes, fort libérales pour la plupart, laissaient aux colonies toute liberté d'administration intérieure, et notamment leur abandonnaient les avantages et les charges du gouvernement. C'était, comme le dit Montesquieu, plus pour étendre son commerce que pour étendre sa domination, que l'Angleterre avait envoyé ces essaims dans le désert; et l'objet principal du gouvernement anglais, c'était d'assurer à la métropole un grand

marché de matières premières, tout en lui réservant le monopole du commerce et de l'industrie. Telle était alors la politique coloniale de toute l'Europe, politique désastreuse pour les colonies qu'elle empêchait de travailler, mauvaise pour la métropole dont elle affaiblissait les échanges, cause perpétuelle de jalousie et de guerre entre les grandes puissances du vieux monde, Espagne, Hollande, France et Angleterre. Il semblait que la ruine du voisin fît la fortune de ses rivaux.

L'Angleterre surtout, comme le dit justement Montesquieu[1], « était souverainement jalouse, et s'affligeait plus de la prospérité « des autres qu'elle ne jouissait de la sienne. Ses lois, d'ailleurs « douces et faciles, étaient si rigides à l'égard du commerce et de « la navigation qu'on faisait avec elle, qu'elle semblait ne négocier « qu'avec des ennemis. »

Cette jalousie, cette fureur de monopole était poussée si loin que, depuis l'acte de navigation de 1651, renforcé par l'acte 12, ch. II, les gouverneurs coloniaux, en entrant en charge, devaient jurer de faire observer l'acte de navigation, faute de quoi ils étaient privés de leurs offices, déclarés incapables de remplir une fonction coloniale, et amendables de 1,000 livres sterling.

En 1670, Josias Child, dans ses *Discours sur le commerce*, faisait l'éloge de la frugalité, de l'industrie, de la tempérance de la Nouvelle-Angleterre, du bonheur de ses lois et de ses institutions; il affirmait que, de toutes les plantations d'Amérique, il n'y en avait aucune qui fût mieux faite pour construire des vaisseaux, ou pour nourrir des matelots, non-seulement à cause de l'industrie naturelle du peuple, mais à cause des pêcheries de morues et de maquereaux. Mais sa conclusion était qu'il fallait bien se garder de laisser les colonies s'accroître au préjudice de l'Angleterre, et que la Nouvelle-Angleterre était la plus préjudiciable de toutes les plantations. C'était aussi l'opinion de Davenant, grand économiste sous le règne de Guillaume Ier.

En 1719, la Chambre des Communes d'Angleterre déclarait, qu'élever des manufactures dans les colonies, c'était diminuer leur dépendance[2].

En 1732, sur la plainte des chapeliers de Londres qui accusaient

1. *Esprit des lois*, XIX, 27.
2. Pitkin, I, 104.

les Américains d'exporter des chapeaux en Espagne, en Portugal, aux Antilles, le Parlement rendait un acte qui défendait l'exportation au dehors, le commerce entre plantations, et qui restreignait la fabrication.

Défense d'embarquer des chapeaux, de les charger sur un chariot ou un cheval, avec l'intention de les exporter. Défense d'avoir plus de deux apprentis; défense de s'établir chapelier avant d'avoir fait sept ans d'apprentissage; défense d'employer un nègre pour ce grand œuvre des chapeaux[1]; on trouve là toutes les folies et toutes les niaiseries de la prohibition.

Même jalousie pour les fabriques de fer. En 1750, le Parlement permet d'importer le fer en gueuse ou en barre, mais il interdit toute forge ou autre engin pour battre ou étirer le fer, ou pour faire de l'acier, sous peine de 200 livres sterling d'amende. Tous ces ateliers sont déclarés *common nuisance*, en d'autres termes leur existence constitue un délit. Ordre est donné aux gouverneurs de les détruire, sur la déposition de deux témoins, dans les trente jours, sous peine de 500 livres sterling d'amende[2].

Ce n'était pas là seulement la politique des hommes d'État, c'était aussi celle des économistes du temps.

Les colonies américaines étaient donc à la fois très-libres et très-esclaves : très-libres politiquement, pour ce qui touchait à leur gouvernement intérieur ; très-esclaves commercialement, pour tout ce qui touchait à leurs intérêts. La jalousie de la métropole les affaiblissait, et, en même temps, les divisait. Elles ne sentirent leur unité nationale que lorsqu'elles se réunirent d'abord pour envahir le Canada, et chasser les Français du continent, ensuite pour résister aux prétentions de l'Angleterre, et recourir aux armes[3].

Comment se fait-il que des peuples amoureux de leur liberté souffrissent de pareilles gênes sur leur commerce et leur industrie; c'est ce qu'il est facile d'expliquer, en Europe, par les idées du dix-septième siècle, idées qui ont régné jusque de nos jours; mais, en Amérique, ces idées avaient fait leur temps; le commerce, la navigation et l'industrie naissaient d'eux-mêmes sur ce sol fécond, sur cette terre placée en bordure le long des mers, avec les

1. Pitkin, p. 103.

2. *Ibid.*, p. 92. Il faut dire qu'on ne put jamais exécuter ces actes dans le Massachusetts.

3. Pitkin, p. 104.

plus beaux fleuves du monde. Là-bas le système prohibitif était une cause perpétuelle d'irritation, et si, lors de la révolution, ce grief s'obscurcit, c'est que la querelle porta sur un point plus vif et plus sensible, le droit prétendu par le Parlement de taxer les colonies, c'est-à-dire de les gouverner chez elles, sans elles, malgré elles. Pour les colons, c'était tout à la fois les attaquer dans leurs priviléges de citoyens anglais, et leur extorquer leur argent.

Dès le commencement du dix-huitième siècle, il ne manquait pas, en Angleterre, de financiers et de politiques qui voyaient de mauvais œil ces républiques américaines, et qui voulaient en détruire l'indépendance. Mais, pendant le ministère de Walpole, toutes ces prétentions jalouses échouèrent entièrement. Walpole a laissé une mauvaise réputation; on n'a pas impunément contre soi des hommes tels que Swift et Bolingbroke. Il usait d'ailleurs largement de la corruption, et se vantait de connaître le tarif de chaque conscience en un temps où les consciences ne se vendaient pas très-cher, ayant peu de prix ; mais c'était un esprit sage, sans passion, et qui avait pour devise : *Quieta non movere*. Il ne se sentait nul désir de troubler les colonies et d'affaiblir un admirable marché. A tous les projets des novateurs il répondait par de sages paroles que l'histoire a conservées :

« Je laisserai, disait-il, le projet de taxer les Américains à ceux de mes successeurs qui auront plus de courage que je n'en ai, ou qui seront moins amis du commerce que je ne suis. Durant mon administration, j'ai toujours eu pour principe d'encourager le commerce des colonies américaines en lui laissant la plus grande latitude. Il a été quelquefois nécessaire de fermer les yeux sur quelques irrégularités de leur commerce avec l'Europe; car en les encourageant à développer leurs affaires avec l'étranger, s'ils gagnent 500,000 livres sterling, je suis sûr qu'en moins de deux ans la moitié de ce bénéfice entre dans le Trésor de Sa Majesté, par le travail et le produit de ce royaume, une immense quantité de nos marchandises s'exportant aux colonies. Plus le commerce américain grandit au dehors, plus les colonies ont besoin de nos produits. C'est là une façon de les taxer qui s'accorde bien mieux avec leurs constitutions et leurs lois[1]. »

C'était là le langage d'un homme d'État; c'était aussi celui de Pitt qui ne voulait pas qu'on taxât directement l'Amérique. Mais, ajoutait-il avec une férocité particulière aux amis de la prohibition : « Si l'Amérique s'avisait de fabriquer un bas, ou un clou de fer à

1. Hinton, *Hist. of the U. S.*, p. 182.

« cheval, je voudrais lui faire sentir tout le poids de la puissance de « ce pays. »

Sous une administration moins prudente que celle de Walpole, ces projets revenaient sur l'eau, quand, en 1754, la question politique prit le dessus. Chasser les Français de la vallée de l'Ohio, les repousser au delà des lacs, et un jour les expulser du Canada, telle était alors la pensée commune des Américains et des Anglais; et, au premier rang, parmi les Américains, se trouvait un homme qui était alors le plus hardi et le plus décidé des ennemis de la France, comme il le fut plus tard de l'Angleterre; c'était Benjamin Franklin.

Ce sont nos pères, il faut le dire, qui avaient reconnu et parcouru ce vaste continent de l'Amérique du Nord, dont les colonies anglaises ne faisaient que la moindre part. Maîtres du Canada et des lacs, amis des Indiens, c'est nous qui, par nos missionnaires et nos coureurs de bois, avions découvert le Mississipi, fondé la Louisiane, et établi une communication par l'Ohio et les lacs entre le nord et le midi, communication défendue par des forts et des postes avancés. Nous prenions ainsi à revers les colonies anglaises adossées aux Alleghanys, et qui n'avaient point dépassé la crête de la montagne. Si la France avait soutenu ses colons, si son gouvernement ne les avait pas lâchement abandonnés, c'est à nous, à notre langue, à nos idées qu'appartenait ce grand continent. On demande souvent ce que coûtent les princes voluptueux; quelquefois même on parle de Louis XV comme d'un homme d'esprit; la grandeur de la France, la civilisation française, l'avenir sacrifié à une fille publique; voilà l'œuvre de cet homme dont le règne est la honte de notre pays.

Pour nous chasser de la vallée de l'Ohio, deux hommes clairvoyants, deux amis, Franklin et Pownall, avaient imaginé, chacun de son côté, un projet de confédération entre les colonies, et tous deux complétaient ce projet par l'idée d'une union plus étroite entre l'Angleterre et les plantations. C'est ce dernier point que j'examinerai aujourd'hui, conservant, pour la prochaine leçon, les essais de confédération qui ont préparé les esprits à la révolution et à l'union.

Thomas Pownall, qui fut vice-amiral, gouverneur du Massachusetts et de la Caroline du Sud, et lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Jersey, est aujourd'hui fort oublié. Son livre sur l'*Administration des Colonies anglaises* a eu cependant cinq éditions de 1768 à 1774. C'était un de ces hommes qu'on n'écoute guère,

parce qu'ils avancent sur leur temps, et qu'ils ont trop tôt raison; c'est le crime que les habiles pardonnent le moins. Rendons-leur justice, nous qui sommes la postérité, c'est le moyen peut-être d'assurer une meilleure fortune à leurs successeurs.

Pownall, qui avait résidé longtemps en Amérique, et qui aimait les colonies, avait été frappé de ce grand fait qui, aujourd'hui, crève les yeux; c'est que, depuis la colonisation de l'Amérique, et depuis l'ouverture du commerce avec l'Asie, le grand intérêt qui couvrait et surmontait tous les autres, c'était l'intérêt commercial. La politique de l'avenir était la politique commerciale, et ce qui, pour lui, amenait la crise américaine, c'était précisément cet intérêt qui commençait à faire sentir sa puissance.

Pour le satisfaire que proposait-il? C'était de renverser entièrement le système anglais. Ce système commercial, qui était celui de toute l'Europe, donnait tout à la mère-patrie. La métropole, c'était un royaume souverain, tout-puissant, ayant en sa dépendance des provinces lointaines qu'on administrait comme une ferme, des colons qu'on gouvernait comme des sujets, et quelquefois comme des vaincus. Pownall proposait de remplacer ce royaume par un empire, par une grande domination maritime qui comprendrait sur le pied d'égalité tous les territoires occupés par des Anglais. L'Angleterre n'aurait plus été la maîtresse de ses colonies; elle aurait été simplement le centre, le siége politique d'un empire couvrant le monde entier.

Pownall allait plus loin; il prévoyait un avenir possible qui déplacerait ce centre politique et pourrait le porter en dehors même de l'Angleterre; mais, disait-il, profitons du moment où ce centre est chez nous pour établir un empire accepté de tous, et qui assure à l'Angleterre une prépondérance universelle. Si nous n'avons pas cette sagesse, les colonies, au lieu de devenir une part de notre État, deviendront une faction. Si nous les réunissons par la justice, la douceur, l'intérêt commun, elles sont à nous; si nous voulons continuer à les rattacher à nous par force, nous les unirons l'une à l'autre, et contre nous, par une communauté d'intérêts politiques[1]. Nous aurons quelque jour un empire américain distinct et séparé de la Grande-Bretagne[2].

1. Pownall, *The administration of the Colonies*. Lond., 1774, t. I, p. 10 et 40.

2. *Ibid.*, p. 44.

Pownall s'ouvrit de ce projet au duc d'York, fut bien accueilli par ce prince, demanda une audience au ministre, et naturellement ne l'obtint pas. En pleine paix il songeait aux orages à venir. Pour les sages du temps, c'était un rêveur.

On ne fera pas ce reproche à Franklin.

Ce n'est certes pas un rêveur ce bonhomme Richard, qui cherche si bien l'art de faire fortune, et qui la trouve dans le travail et l'économie. Dans une lettre adressée à Shirley, gouverneur du Massachusetts, Franklin demandait une représentation des colonies dans le Parlement, l'abolition du monopole et des priviléges de la mère patrie :

« *Au gouverneur Shirley.*

« Boston, 22 décembre 1754.

« Monsieur,

« Depuis la conversation dont a il plu à V. Exc. de m'honorer, au sujet d'une union plus intime entre les colonies et la Grande-Bretagne, qui s'établirait en accordant aux colonies des représentants dans le Parlement, j'ai réfléchi sur cette question, et je suis d'avis que cette union conviendrait fortement aux colonies, pourvu qu'on leur accordât un nombre raisonnable de représentants, et que tous les vieux actes du Parlement qui restreignent le commerce ou paralysent les manufactures des colonies fussent rapportés en même temps. En deux mots, il faudrait que les sujets anglais de ce côté-ci de l'eau fussent, à cet égard, mis sur le même pied que ceux de la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que le nouveau Parlement qui représentera l'ensemble jugeât à propos, *dans l'intérêt général*, de rétablir ces anciens ou quelques-uns de ces anciens règlements.

« Ce n'est pas que j'imagine qu'on accordera aux colonies assez de représentants pour que leur nombre ait du poids; mais je pense qu'ils seront assez nombreux pour que ces lois soient mieux et plus impartialement considérées; que peut-être ils l'emporteront sur l'intérêt particulier de quelque petite corporation ou de quelques métiers d'Angleterre pour qui, ce me semble, on a quelquefois plus d'égard que pour toutes les colonies, plus d'égard que ne le permettent l'intérêt général et le bien public. Je crois aussi que le gouvernement des colonies par un Parlement où elles seraient sincèrement représentées serait beaucoup plus agréable au peuple que le système qu'on a dernièrement essayé d'introduire en vertu d'instructions royales, et qu'il conviendrait aussi beaucoup mieux à la nature de la Constitution et de la liberté anglaises. Si un Parlement semblable jugeait à propos, dans l'intérêt général, d'établir des lois semblables à celles qui pèsent si lourdement sur les colonies, ces lois seraient acceptées de meilleur cœur et plus facilement exécutées.

« J'espère aussi qu'au moyen de cette union, le peuple de la Grande-Bretagne et le peuple des colonies apprendraient à se considérer mutuellement,

non point comme appartenant à des sociétés qui ont des intérêts différents, mais comme appartenant à une seule communauté qui n'a qu'un même intérêt; ce qui, j'imagine, contribuerait à fortifier tout le corps, et affaiblirait grandement le danger d'une séparation future.

« Il est, je crois, reçu que l'intérêt général d'un État, c'est que le peuple soit nombreux et riche, qu'il ait assez d'hommes pour le défendre, et assez d'argent pour payer les taxes qui défrayent les charges publiques. Cela est nécessaire pour garantir la sécurité de l'État et le protéger contre l'étranger; mais il ne semble pas aussi important que le combat soit soutenu par John plutôt que par Thomas, que l'impôt soit payé par William plutôt que par Charles. La fabrication du fer occupe et enrichit les sujets anglais; mais qu'importe à l'État que le fabricant vive à Birmingham ou à Sheffield, ou dans les deux endroits à la fois, puisque de toute façon il habite l'Empire et met à la disposition de l'État sa personne et ses biens! Si demain on pouvait dessécher les sables de Godwin et gagner sur la mer des terres égales à un comté d'Angleterre, serait-il juste de refuser aux habitants de ce nouveau territoire les priviléges dont jouissent les autres Anglais? Pourrait-on leur interdire de vendre leurs produits dans les mêmes ports, ou de faire eux-mêmes leurs souliers, parce qu'un marchand ou un cordonnier vivant dans le vieux pays s'imaginerait qu'il y a plus d'avantage pour lui à trafiquer ou à faire des souliers pour le compte d'autrui? Serait-ce juste, alors même que le nouveau territoire aurait été conquis aux frais de l'État? Et ne serait-ce pas encore moins juste, si la charge et la peine de gagner ce nouveau territoire à la Grande-Bretagne avaient été laissées aux premiers colons?

« La dureté de ce système ne serait-elle pas encore plus visible si l'on refusait au peuple du *nouveau pays* de lui accorder des représentants dans le Parlement qui le soumet à de pareilles impositions?

« Maintenant, je considère les colonies comme autant de comtés gagnés à la Grande-Bretagne, et bien plus avantageux pour elle que s'ils avaient été conquis sur la mer, le long de ses côtes, et joints à son territoire. Et, en effet, les colonies, placées en différents climats, fournissent une plus grande variété de produits et de matières pour un plus grand nombre de manufactures. Séparées par l'Océan, elles accroissent le nombre des navires et des matelots. Ces colonies sont toutes comprises dans l'Empire britannique (qui ne s'est étendu que par elles; la force et la richesse de l'ensemble n'étant que la force et la richesse des parties), qu'importe donc à l'État qu'un commerçant, un forgeron, un chapelier s'enrichisse dans la Vieille ou dans la Nouvelle Angleterre? Si l'accroissement de la population demande deux forgerons au lieu d'un qu'on employait jusque-là, pourquoi le nouveau forgeron n'aurait-il pas la liberté de vivre et de travailler dans le nouveau pays, aussi bien que l'ancien forgeron a le droit de vivre dans le vieux pays?

« Enfin pourquoi la protection de l'État s'exercerait-elle avec partialité, à moins que ce ne soit pour favoriser ceux qui ont le plus de mérite? S'il y a quelque différence, il me semble que ceux qui ont agrandi l'empire et le commerce de l'Angleterre, qui ont augmenté sa force, sa richesse, sa population, au risque de leur vie et de leur fortune, en des pays nouveaux et

étrangers, il me semble, dis-je, que ceux-là ont droit à quelque préférence.

« J'ai l'honneur, etc.

« B. FRANKLIN. »

Voilà une lettre que l'économie moderne avoue complétement, et qui fait honneur aux lumières non moins qu'au patriotisme de Franklin. On ne l'écouta pas, on lutta vingt ans contre la justice et la vérité; on arriva à la guerre et à la séparation.

Mais l'Angleterre s'est instruite par l'expérience. Aujourd'hui, ses colonies sont une part de l'empire, ou, mieux encore, elles sont des empires par elles-mêmes. L'Angleterre les considère du même œil qu'une mère qui voit grandir ses filles; elle ne leur demande que leur amour, le sentiment d'une commune origine et d'un commun intérêt. Ce n'est plus Pownall, ce n'est plus Franklin qui est un rêveur et un révolutionnaire; les rêveurs sont les célèbres ministres de l'époque, illustres inconnus qui ont conquis l'obscurité comme récompense des fautes qu'ils ont commises, du sang qu'a fait répandre leur ignorance et leur imbécillité.

Ainsi passent les choses du monde. Quand on lit l'histoire, il semble qu'on assiste à l'éternelle légende de la Sibylle. Trois fois elle se présente avec ces livres fatidiques qui contiennent l'avenir. La première fois, c'est la plainte d'un simple particulier, la voix du bon sens; elle se nomme la Raison. La seconde fois, c'est la voix d'un peuple qui souffre, la Sibylle se nomme Réforme. La troisième fois, elle est armée, et se nomme Révolution. Heureux les rois, heureux les peuples qui laissent à toute pensée une libre carrière, accueillent, dès le premier jour, cette divinité bienfaisante à son premier sourire, et ne se laissent pas entraîner dans ces conspirations de l'ignorance, de l'intérêt et de la passion, d'où la liberté elle-même ne sort que sanglante et mutilée!

E. LABOULAYE.

(La suite à la prochaine livraison.)

Mme D'HOUDETOT[1]

Je vais présenter au lecteur un type d'esprit éminemment féminin et français, et tel que le dix-huitième siècle seul a pu en fournir. C'est dire qu'il est plus enjoué que profond, que l'intelligence du monde et le naturel remplacent avec avantage le savoir et le talent acquis. L'enjouement naît de la galanterie, et la galanterie n'a jamais mieux régné qu'à l'époque où tout venait se soumettre aux intérêts du plaisir. On ne se sent jamais plus aimable que lorsqu'on se sent aimé; les femmes surtout n'atteignent la perfection de leurs grâces qu'à force d'hommages. Par la même raison, elles ne conservent le plus souvent leur bonté naturelle qu'à force de bonheur. C'est là sans doute à quoi madame d'Houdetot dut une fraîcheur de sentiment qui ne l'abandonna jamais, et ce charme attrayant de jeunesse morale qui la fit aimer toute sa vie.

I

Sophie-Françoise Lalive de Bellegarde sortait d'une famille de financiers honorable autant qu'opulente, et sur laquelle on trouve quelque intérêt à s'arrêter. Chaque siècle s'exprime par un personnage qui résume ses principaux caractères et devient son effigie; le courtisan, au dix-septième siècle, au dix-huitième siècle le financier donne le ton, décide des usages, consacre la réputation des écrivains. La puissance, en tout temps, appartient aux « parvenus, » et ceux du dernier siècle profitèrent de leur faveur et de leurs succès pour encourager tout ensemble le plaisir et les arts. Rien de plus simple si l'on songe à la somme énorme d'ennui qui s'était accumulée pendant

1. *XXXV Lettres inédites à J. J. Rousseau*, recueillies sur les originaux, à la bibliothèque de Neuchatel, et publiées par A. Ramus, dans la *Suisse littéraire et artistique*, nos de mars, avril, mai et juin 1864.

les dernières années du *grand règne*. La lourde et majestueuse perruque pesait à l'homme du monde, il avait hâte de quitter son rôle d'automate vivant pour redevenir tout simplement un gentilhomme, plus simplement encore un homme. Mais d'ordinaire la contrainte n'aboutit point à la modération, et lorsqu'on est resté tout le jour en costume d'apparat on ne songe plus qu'à se déshabiller. Aussi point de milieu entre Versailles et le Palais-Royal, nulle transition entre les grandes entrées et les petits soupers. L'esprit français, un peu figé par l'habitude des grandes phrases nobles, a besoin de se dégourdir; la sombre mante à capuchon adoptée par la pénitente du père Le Tellier ne tardera point à devenir le domino discret à l'abri duquel la femme du monde s'en ira au bal de l'Opéra intriguer Jelyotte ou Francœur.

Cependant M. de Bellegarde, quoique fermier général, était demeuré fidèle aux anciens usages; on s'en apercevait à la manière intègre dont il s'acquittait des devoirs de sa charge, comme à l'attachement qu'il ne se faisait point scrupule de témoigner à sa femme, moins bien vue dans le monde, et qui passait pour une personne dure, pleine de morgue, habituée à faire sentir son opulence et pourtant désolée de n'être qu'une financière. Elle mourut assez subitement, laissant deux fils et une fille, celle-là même qui devint madame d'Houdetot et va tout à l'heure nous occuper. Un mot auparavant sur madame d'Épinay, sa célèbre cousine, qui devint plus tard sa belle-sœur, avant tout sa rivale envieuse, tout en s'efforçant de paraître sa meilleure amie. Bien qu'elle se crût ou plutôt feignît de ne point se croire jolie, elle ne s'en supposait que plus irrésistible, comme on le voit par ses mémoires, et la plupart de ses écrits témoignent d'un désir immodéré de primer, de paraître, de se faire remarquer. Cela n'était point facile dans un monde accoutumé à des excentricités de tout genre, excentricités de goûts, d'idées, de conduite. Cela n'était point surtout facile dans un monde où rayonnait le sourire d'une La Popelinière, où l'on remarquait les grâces imposantes d'une maréchale de Luxembourg et les engageantes séductions d'une Beauvau, où la salle à manger d'une du Deffant, d'une Geoffrin s'ouvrait à des hôtes comme d'Alembert ou Diderot. Le dix-huitième siècle, il ne faut point l'oublier, ne tient pas tout entier dans un roman de Marivaux, ou dans un panneau de Boucher. Le cabinet d'étude lambrissé et tout tapissé de cartes de géographie y cotoie le boudoir, le miroir pomponné de rubans roses et encadré de dentelles s'arrange fort

bien du sérieux voisinage de la bibliothèque et des sphères. De même, si vous jetez les yeux sur les portraits du temps, vous n'y verrez pas toujours la volupté se déguiser en Diane chasseresse, emprunter l'équipage et la ceinture de Vénus. A côté de la provoquante madame Boucher arrangée en vestale par Vanloo, voici, telle que Latour nous la représente, une intelligente et sérieuse personne qui médite à demi penchée sur un livre et s'appelle madame de Pompadour. Pour réussir dans un pareil monde et pour s'en distinguer, il ne fallait rien moins que le prestige supérieur d'une beauté ou d'un esprit remarquable. Madame d'Épinay, comme la plupart de ses contemporaines, avait surtout à son service du jugement et du *savoir-faire*. Mais le souhait de plaire la guidait et développait en elle les dons d'ailleurs médiocres dont la nature l'avait pourvue. Aidée de ce grand maître en intrigue, elle devina qu'il fallait toucher l'imagination cuirassée par le spectacle de l'impudence générale, stimuler la curiosité éteinte sous la facilité des mœurs. Tel mari millionnaire devant faire un cadeau à sa maîtresse en laissait le choix à sa femme, et la femme ne se révoltait pas contre cet honneur; ce seul fait, le plus doux de tous, donnera la mesure des autres; qu'ils restent dans les mémoires, le cynisme ne se raconte pas. De là le grand succès du rôle que joua madame d'Épinay, rôle fort exploité depuis, alors nouveau, et qui consistait surtout à feindre des apparences d'ignorance et de candeur, à passer tout ensemble pour une Agnès et pour une victime.

Les circonstances, il est vrai, s'y prêtaient, et sous l'attrait d'un front modeste on découvrait chez elle la trace évidente d'un vrai chagrin. Ce chagrin lui venait de l'indifférence d'un mari en qui elle avait cru d'abord trouver un amant. Prétention assez naturelle de la part d'une personne qui pensait avoir fait un mariage d'inclination et s'imaginait mériter une sorte de culte. Les choses, à vrai dire, se grossissaient un peu, s'exagéraient naturellement dans cette tête inquiète de « personne à imagination », de « femme incomprise, » comme nous dirions aujourd'hui, et rien ne prouve qu'elle eût inspiré une « passion » à M. d'Épinay. En revanche, il est certain qu'il l'aimait en proche parente, en amie, et quelquefois aussi peut-être en viveur qui s'examine, en homme qui voudrait se ranger. De plus, il y avait entre eux un attrait de jeunesse accru par la facilité de se voir souvent, de lire, de dessiner, de chanter ensemble. J'oubliais de dire en vertu de quels arrangements ils habitaient le

même hôtel, celui de M. de Bellegarde, père de M. d'Épinay, et oncle par alliance de mademoiselle d'Esclavelles, sa bru future. Ces arrangements dataient de la mort de M. d'Esclavelles, père de madame d'Épinay, et mari d'une sœur de madame de Bellegarde, qui le suivit de près au tombeau. M. de Bellegarde, qui ne voulait point se remarier, proposa alors à sa belle-sœur de venir diriger sa maison. Elle accepta, et de là le mariage en apparence fort sortable qu'on vient de voir. Malheureusement madame d'Esclavelles, qui était janséniste, et partant aimait à diriger, continua à vouloir gouverner sa fille, et poussa ce ridicule jusqu'à lui défendre d'accompagner son mari au théâtre. Cela troubla la paix du jeune ménage. Le mari peu soucieux de se laisser embéguiner, et supposant sa femme bien gardée, ne se fit point scrupule de recommencer sa vie de jeune homme, de se montrer, suivant l'usage général, officiellement mauvais mari, d'entretenir ouvertement « des filles d'Opéra », comme on appelait alors ces demoiselles, de se griser, de se ruiner, de jouer. Une muse ne pardonne point ces sortes d'offenses, et celle qui portait son nom ne devait point tarder à l'en faire repentir.

II

Les choses en étaient là lorsque la présence d'un visage jeune et joyeux vint momentanément égayer la maison. Les portes du couvent qui lui avait servi de pension s'ouvraient pour mademoiselle Sophie de Bellegarde; elle venait d'accomplir ses dix-huit ans et l'on songeait à l'établir. La jeune Sophie manquait absolument de beauté, en dépit de sa taille bien prise, et déjà la petite vérole avait gâté ses traits et son teint. Néanmoins ce visage, quel qu'il fût, pouvait ne point déplaire et peut-être même plaire. Il rayonnait de santé, de jeunesse, et le plus heureux caractère y mettait une expression de bonté, de sincérité, de franchise. Tout au contraire de sa prudente belle-sœur, qui l'appelait, non pas peut-être tout à fait à tort, *Hurluberlu,* elle avait pour habitude de regarder les gens en face, trop en face même, et de dire les choses tout comme elles lui venaient à l'esprit, parfois un peu à l'étourdie, sans réfléchir, à tort et à travers, en pensionnaire, en petite fille. De là des rougeurs subites, des accès de pudeur qui lui faisaient tout à coup monter le feu au visage et balbutier de jolies gaucheries qui amusaient tout le monde, et

la faisaeint éclater de rire avec les autres. « Hier, raconte Diderot, j'étais à souper à côté de madame d'Houdetot, qui disait : « Je me mariai pour aller dans le monde et voir le bal, la promenade, l'Opéra et la comédie; et je n'allai point dans le monde, et je ne vis rien, et j'en fus pour mes premiers frais. Ces « frais » firent rire, comme vous pensez bien, et elle ajouta : « C'est mon voisin qui boit le vin et c'est moi qui m'enivre. » Dans l'énumération des motifs qui l'avaient déterminée à se marier, elle oubliait sans doute d'ajouter qu'on voulait l'empêcher de faire des vers. Non pas des élégies, bien entendu, ni même des stances, mais de petits couplets fort gentiment troussés, mignonnes chansons, babil de fauvette inquiète qui voit venir le printemps et se demande où bâtir. Parmi tout cela perçaient des curiosités de pensionnaire, des témérités de grande dame et d'artiste. Déjà se montrait l'énergie d'un caractère généreux et loyal; des yeux d'observateur eussent pu découvrir ici le germe de la femme qui osa se montrer l'amie fidèle et désintéressée d'un homme malheureux. Mais madame d'Esclavelles en était encore aux idées de Fénelon sur l'éducation des filles; la précocité de sa nièce l'alarma, elle résolut d'en faire une femme de ménage et d'intérieur, de mettre le livre de dépenses à la place du petit papier doré sur lequel la rieuse et précoce enfant recopiait ses essais. Avant tout on s'occupa de hâter un établissement qui mettrait fin à la responsabilité de la tante ainsi qu'aux remarques plus ou moins indiscrètes de la petite personne. Ce mariage, destiné à tenir si peu de place dans sa vie, et que la vanité décida, se fit en moins de huit jours. Les gens d'argent, en ce temps-là, ne savaient pas encore toute leur puissance, et croyaient s'élever en s'alliant à d'anciens nobles. Certainement, aujourd'hui, on se montre expéditif en fait de mariage, et nos notaires mènent très-rondement les affaires de cœur. Autrefois la chose se faisait plus vite encore, il suffisait d'une conversation entre parents, les uns exhibant leurs parchemins, les autres montrant des titres de rente. Aux chuchotements des domestiques sur son passage, aux indiscrétions de Marton, plus capable qu'elle de s'apercevoir de ce qui se passait, la jeune fille, à peine sortie du couvent, devinait qu'un mariage se préparait, et qu'avant peu on l'appellerait madame. A cette pensée, toute rêveuse, elle baissait la tête et se demandait si son prétendu la ferait comtesse ou marquise, s'il lui donnerait de beaux diamants, s'il serait assez riche pour lui acheter une voiture. Ici, par exception, avant que de rien décider, l'on per-

mit aux jeunes gens de s'examiner, de se voir. Voyez dans un récit contemporain ces délais, ces précautions, cette lenteur : « l'opération ici se fait à la minute. »

« M. de Rinville, » dit l'auteur de *la Femme au dix-huitième siècle*, « est venu proposer à M. de Bellegarde un mari pour sa fille Mimi (nom qu'on lui donnait dans l'intimité) dans la personne d'un de ses arrière-cousins que l'on dit être un très-bon sujet. Comme M. de Bellegarde est un excellent père, et qu'il veut avant tout que le jeune homme plaise à sa fille » — c'était une phrase qui se disait, — « on prend jour, et Mimi ayant été bien prévenue, parce qu'elle a l'habitude de ne jamais faire attention à personne, l'on va dîner chez madame de Rinville, où l'on trouve tous les Rinville et tous les d'Houdetot du monde. Tout d'abord la marquise d'Houdetot embrasse toute la famille de Bellegarde. On se met à table, Mimi est à côté du jeune d'Houdetot, M. de Rinville et la marquise d'Houdetot s'emparent de M. de Bellegarde, et au dessert on cause tout haut mariage. Le café pris, les domestiques sortis : « Tenez ! nous sommes ici en famille, ne traitons pas cela avec tant de mystère. Il ne s'agit que d'un oui ou d'un non. Mon fils vous convient-il? Oui ou non; et à votre fille oui ou non de même, voilà l'*item*. Notre jeune comte est déjà amoureux; votre fille n'a qu'à voir s'il ne lui déplaît pas, qu'elle le dise... Prononcez, ma filleule. » Là-dessus, Mimi rougit, et madame d'Esclavelles, cherchant à arrêter les choses, demande qu'on laisse le temps de respirer : « Oui, reprend M. de Rinville, il vaut mieux traiter d'abord les articles; et les jeunes gens pendant ce temps causeront ensemble. — C'est bien dit, c'est bien dit. » — L'on passe, sur ce mot, dans un coin du salon. Et voilà M. de Rinville annonçant que le marquis d'Houdetot donne à son fils 18,000 livres de rente en Normandie, et la compagnie de cavalerie qu'il lui a achetée l'année d'avant; voilà la marquise d'Houdetot qui donne « ses diamants qui sont beaux, et tant qu'il y en aura. » M. de Bellegarde riposte en promettant 300,000 livres pour dot, et sa part de succession. Et l'on se lève en disant : « Nous voilà bien d'accord; signons le contrat ce soir. Nous ferons publier les bans dimanche; nous aurons dispense des autres, et nous ferons la noce lundi. » Chose dite, chose faite. En passant, l'on disait au notaire le projet de contrat, on allait faire part du mariage à toute la famille, et l'on retombait chez M. de Bellegarde, où, le soir même, au milieu du froid et de la gêne des deux familles entièrement incon-

nues l'une à l'autre, l'on signait les *articles*. Pendant la lecture, la marquise d'Houdetot remettait à mademoiselle de Bellegarde comme présent de noces deux écrins de diamants dont la valeur restait en blanc, faute d'avoir eu le temps d'en faire l'estimation. Tout le monde signait; on se mettait à table, et le jour de la noce était fixé au lundi suivant. »

Le mardi, lendemain de cette noce, madame d'Épinay, s'il faut l'en croire, trouvait la mariée fort triste, et tout en larmes. « Elle m'a priée en grâce, dit-elle, de la venir voir tous les jours; je n'y manquerai pas; je sens trop le besoin qu'elle doit avoir de ma présence, dans les premiers temps d'un mariage, et surtout d'un mariage tel que le sien. » La tendre sœur que madame d'Épinay, et comme elle tient à ne point nous laisser dans le doute sur la délicatesse de ses propres sentiments en pareil fait! Cependant madame d'Houdetot n'était guère *pleurnicheuse*, de son naturel, et cette crise nerveuse peut surprendre chez l'aimable et saine nature que dans d'autres circonstances elle se plaît à nous représenter comme une écervelée, comme un « hanneton. » Quoi qu'il en soit, et si tant est qu'elle pleura la perte de sa vie de jeune fille, ce qui me paraît au moins douteux avec ce caractère, il est plus que probable que ce fut tout bas, et sans imaginer que sa belle-sœur en prendrait note sur le petit carnet où se préparait son roman. Le portrait de M. d'Houdetot y figurait déjà, et cela sous des traits peu flatteurs, comme on peut se l'imaginer. Pour faire ressortir la pureté morale de l'héroïne, un *ange déchu*, personnage inconnu à cette époque et par là même neuf, il fallait nécessairement l'entourer d'hommes pervers, l'assiéger de scélérats et de monstres. A vrai dire, la chose n'était pas bien difficile, les modèles ne manquaient point à une époque où, pour en faire des coquins et des lâches, on n'avait qu'à augmenter d'un degré l'égoïsme commun à la plupart des hommes qui tenaient le haut du pavé. De ce nombre on trouve d'abord son propre mari, un La Popelinière au petit pied; puis son premier amant, le fameux fermier général Dupin de Francueil, fat à petits talents, et qui séduisait les femmes de ses amis en leur apprenant comment se composait l'accord parfait; ensuite Duclos, celui-là même qui prenait les femmes par surprise et les maintenait par la frayeur que leur inspiraient ses indiscrétions de commis-voyageur et ses brutalités de grondeur morose. Madame d'Épinay, toujours prête à sacrifier la vérité à l'intérêt de son roman, n'hésite point à la fausser aux dépens

de son nouveau beau-frère. Ce qui paraît certain, c'est qu'il appartenait à une ancienne famille ruinée en partie par le jeu, appauvrie par le faste, endettée par l'habitude de briller au premier rang. « Des joueurs de profession, » c'est ainsi que madame d'Épinay désigne la mère et le fils; quant au père, c'est un vieillard à demi-imbécile, un vieux militaire « qui ne ressemble pas mal au roi de pique par son ajustement et par sa taille. Lorsqu'il est assis, il appuie volontiers ses mains et sa tête sur sa canne, ce qui lui donne un air de réflexion et de méditation qui lui fait honneur, sur ma parole. Il répète les derniers mots de ce que dit sa femme, il ricane et montre des dents que l'on aimerait autant qu'il cachât. » Le profil, enlevé de main de maître, vous montre une ruine de vieux débauché, instrument commode pour les manœuvres intéressées de sa femme, « personne encore belle, et qui a au moins vingt ans de moins que son mari. Elle est très-maigre, très-pâle, avec des yeux de feu, des mouvements précipités et violents; et malgré cette vivacité on voit qu'elle ne fait rien sans projet et sans but. Ses gestes ont la plus grande part à sa conversation, et ses yeux se promènent autant par curiosité que par vanité. » Après les parents vient le fils, le prétendu, un pauvre sire, selon madame d'Épinay, « laid comme le diable, joueur de profession à vingt-deux ans à peine, peu avancé dans le service : en un mot ignoré, et, suivant toute apparence fait pour l'être et pour le rester. » Ce qui n'empêcha point M. d'Houdetot de monter en grade, d'occuper à trente-huit ans celui de maréchal de camp, de mourir lieutenant général, et finalement de se montrer toujours fort honnête homme dans toutes les circonstances connues de sa vie. Prenons garde aux cailletages des belles dames qui veulent avoir de l'esprit aux dépens de tout le monde, surtout aux dépens de leurs amis, de leurs parents et de leurs intimes.

III

De la manière dont la plupart des mariages s'arrangeaient alors, il est certain que mademoiselle de Bellegarde pouvait moins bien rencontrer. M. d'Houdetot avait non-seulement de la loyauté, de l'honneur, mais encore du sens, du tact, un sentiment d'équité naturelle et de bonté innée qui l'empêchait de souffrir que les autres fussent malheureux à cause de lui. Depuis longtemps il aimait sil-

leurs, quand il épousa sa femme, et ne se croyait pas en droit d'exiger d'elle ce que lui-même ne pouvait lui offrir. Ces détails, si contraires à toutes nos idées modernes d'honneur et de délicatesse, pourraient choquer si l'on ne se mettait au point de vue de l'époque, si l'on ne se rappelait, entre autres, que le mariage, dépouillé de ce qui jadis le rendait auguste et respectable, n'était plus guère qu'une simple alliance de noms, une association de fortunes, un moyen d'obtenir des places ou des titres, une sorte d'appui naturel que se prêtaient entre eux les riches et les puissants. Ces engagements, commandés par les exigences de la situation ou de l'usage, n'engageaient point le cœur, qui demeurait libre de conserver ou de former d'autres liens : liens choisis, éprouvés, aimés, parfois respectés, plus dignes que l'engagement officiel du noble nom de mariage, et qui présentaient au monde l'exemple toujours touchant d'un attachement sincère et durable. Tant il est vrai que le cœur, aux époques les plus dégradées, tient à prouver sa noblesse native, et que rien ne parvient à l'effacer ! Mais d'autres motifs non moins puissants se réunissaient pour faire naître et favoriser ces sortes d'attachements où la fidélité, chassée le plus souvent du mariage, venait se réfugier. Je veux parler de cette fièvre de plaisirs, de ces mille dissipations si propres à mettre en relief les avantages de la beauté, à faire valoir les ressources de la toilette, l'éclat emprunté ou naturel du regard. Parmi ces distractions où la classe opulente passait sa vie, et qui lui laissaient à peine un instant de repos entre la nuit et le jour, surtout le jeu, la musique, l'Opéra, les amusements d'été, les représentations d'amateur offraient d'étranges facilités et d'étranges rencontres; des femmes du monde déguisées en villageoises, un chapeau de roses coquettement posé sur l'édifice poudré de leur coiffure, mariaient leur voix à celle du ténor « *le plus couru* » ; comptez ces répétitions assaisonnées de bons mots, pleines de gaieté et d'entrain, ces mille séductions auxquelles prêtaient le sans-façon de la vie de château, les travestissements du caractère et du costume; comptez surtout le souper, si brillant et si libre, où la journée s'achevait dans la causerie et dans le rire, au feu roulant des épigrammes, parmi le murmure des flatteries et des jolies malices débitées à l'oreille des femmes.

Ce fut de l'un de ces soupers, j'imagine, qu'un soir se leva plus rose et le regard plus animé qu'à l'ordinaire notre jeune comtesse. Je suppose qu'elle avait ri, hasardé deux ou trois mots heureux, échangé quelques saillies avec son voisin de table, un écrivain, un poëte,

bien mieux un homme du monde, bien mieux encore, le rival heureux de Voltaire, l'amant préféré de la marquise du Châtelet, la plus belle et la moins austère des femmes doctes. Il y avait quelque mérite à plaire au marquis de Saint-Lambert. Non pas qu'il fût un poëte remarquable. Son poëme des *Saisons* est infiniment ennuyeux aujourd'hui, et je suppose qu'il y a cent ans, ceux qui le louaient tout haut bâillaient tout bas. Mais on ne demande pas une perspective bien large au petit jardin en fleurs où voltigent les papillons; il ne faut point chercher des poëtes à une époque dont toute la poésie tiendrait dans les quatre vers d'un impromptu. Ce qui a guindé et roidi sa poésie fit peut-être son mérite aux yeux de madame d'Houdetot. L'orgueilleux Saint-Lambert n'avait point un genre d'esprit tourné vers le madrigal, il dédaignait ces mièvreries un peu fades qui flattaient la plupart de ses contemporains. D'ailleurs sa hauteur naturelle le préservait du ton de la galanterie vulgaire; il ne rendait guère d'hommages, et se contentait d'accepter avec froideur ceux qu'on lui offrait. Si grand d'orgueil, avec une estime aussi exagérée de lui-même, il avait trop d'esprit pour être fat, et se distinguait de la plupart des hommes du temps par un ton parfait, par l'habitude des allures discrètes et un peu froides qui trahissent immédiatement l'homme bien élevé, le gentilhomme. C'est plus volontiers aux hommes de cet esprit et de ce caractère que se confient les femmes vraiment candides. Des allures trop ouvertement passionnées ou galantes les effarouchent, elles ne se méfient point de l'homme réservé et fier qui n'a pas l'air de quêter leurs suffrages, et croyant qu'il ne s'avance point, elles ne se retirent pas.

« La comtesse d'Houdetot doit venir passer quinze jours avec nous; elle n'ira point cette année dans sa terre. Il me semble qu'elle s'est liée intimement, mais très-intimement avec M. de Saint-Lambert. Elle ne parle que de lui, elle ne cite que lui : c'est un enthousiasme si franc, si excessif, que le comte pourrait bien en mettre son bonnet de travers. Elle prétend que Saint-Lambert meurt d'envie de m'être présenté. Cette envie ne lui a pas pris subitement, car je le connais depuis deux ans, et il ne m'en a jamais rien dit. Quoi qu'il en soit, elle l'amènera; je suis curieuse de les voir ensemble. » Ces lignes moqueuses, qui dépeignent si bien madame d'Épinay, dépeignent encore mieux, ce me semble, la toute-puissance du sentiment qui venait d'envahir sa jeune belle-sœur. Il la remplissait si bien, qu'elle ne croyait pas faire mal en s'y livrant. A force de can-

deur, elle devenait imprudente, et ne s'apercevait point des sourires moqueurs que provoquaient ses naïvetés. « Quand le cœur est plein, les lèvres débordent, » dit un proverbe allemand, et ce proverbe, qui ne semble vrai que pour une Marguerite ou pour une Héloïse, l'était aussi pour cette évaporée parisienne sortie du monde le plus artificiel et le plus raffiné. Cependant le rayonnement tout matinal de son bonheur éveillait les scrupules de quelques amies dévouées qui crurent devoir avertir le mari. Mais le mari, qui savait ce que valait sa femme, répondit de façon à fermer la bouche à ces amies trop empressées. Ces ménagements et ces égards ne s'adressaient point à une ingrate; on le voit par les lignes suivantes adressées à Rousseau, qui, plus égoïste que M. d'Houdetot, ne sut pas ménager le repos de celle qu'il aimait. Il s'agissait d'une calomnie à laquelle lui-même se trouvait mêlé, et qui avait madame d'Houdetot pour objet. « Mon mari me connaît et m'estime, lui répondait-elle noblement; il peut penser que mon cœur est tendre, et excuser en moi une faiblesse dont il se doute peut-être, mais qui ne le rend pas malheureux; ainsi il connaît mon cœur, et la calomnie ne trouvera pas foi contre moi. »

IV

J'ai nommé Rousseau, sans qui madame d'Houdetot serait peut-être oubliée aujourd'hui. Il la vit pour la première fois au château de la Chevrette, magnifique domaine où le père de madame d'Houdetot avait fait construire un joli théâtre destiné à des représentations d'amateurs. Les plus brillantes actrices étaient madame d'Épinay, madame d'Houdetot, et leur cousine, cette gentille présidente de Maupeou qui était la folie et le rire même, et qui, dit-on, se brouilla presque avec son mari parce qu'elle jouait avec un naturel trop parfait au théâtre, lorsqu'il s'agissait de duper un époux. M. Dupin de Francœuil, alors dans la lune de miel de ses amours avec madame d'Épinay, s'instituait l'ordonnateur en titre de toutes ces fêtes.

Entre autres écrivains et gens de marque, il menait à sa suite une espèce de sauvage, un composé d'homme d'esprit et de sot qui se nommait Rousseau, et se trouvait alors en qualité de secrétaire chez madame Dupin de Francueil, sa belle-mère. Ce Rousseau, qui commettait vingt maladresses par jour, et réussissait ainsi à se faire regarder, par toutes ces bévues, comme une sorte d'animal curieux, n'était pas, à proprement dire, un invité, et s'il était à la Chevrette,

c'était surtout pour surveiller les répétitions et distribuer les rôles d'une comédie de société dont il était l'auteur, et qui devait faire merveille. Cet emploi fort subalterne, et dont tout autre eût tiré difficilement parti, était fort propre à faire ressortir le maintien tout artificiel de l'homme le moins artificieux de son temps. Rousseau, le plus affecté des hommes, l'était de bonne foi; il jouait le solitaire rude, l'homme de la nature aussi sincèrement que d'autres autour de lui jouaient le petit-maître et l'élégant de salon. Il était ours comme les autres étaient singes, de parti pris.

Les grands succès, il ne faut point l'oublier, s'obtiennent surtout par les grands contrastes; à force d'abuser des raffinements et du luxe, on en arrive à ne plus estimer que la simplicité, voire même à la confondre avec la rusticité. On s'engoua de Rousseau, du naturel et de la nature, comme plus tard on quitta la robe somptueuse à grande envergure pour s'habiller en première communiante, et les gerbes de diamants pour une gerbe de fleurs. Dans le monde opulent et fardé où un écrivain pauvre semblait encore un homme à gages, un domestique chargé de rédiger les louanges de son patron et de lui mettre en vers ses bonnes fortunes, on pouvait, à bon droit, s'étonner de voir un écrivain de talent préférer le travail à l'aumône; pousser la sincérité jusqu'au cynisme, et ne déguiser ni ses misères, ni ses faiblesses, ni ses turpitudes, ni ses fautes. Ainsi s'établit l'autorité subite de cette voix rude, peu faite aux formules vulgaires de la politesse, et qui, soudain et comme un retentissement d'oracle, osait s'élever au-dessus du concert un peu fade des voix mondaines. Sa *vertu* était un spectacle; on trouvait de la grandeur à ce qui, de nos jours, ferait rire; il n'était pas jusqu'à la simplicité affectée de son costume, à son humeur de dogue fâché, qui ne servissent à le mettre en relief, à donner du prix à ses moindres boutades. D'ailleurs, il faisait repoussoir parmi les philosophes d'alors, qui ne se piquaient guère de stoïcisme; on ne pouvait refuser son attention au personnage unique qui, dédaigneux des avantages de la fortune ou de la naissance, hésitait même à s'incliner devant la beauté. Mais s'il se roidissait avec autant d'emportement contre ces royautés de hasard ou de fortune, en revanche, on ne vit jamais personne plus faible contre les piéges mignons et toutes les jolies chatteries auxquelles la vanité se prend. Les hommes du caractère de Rousseau exigent un traitement à part, et caresser leurs travers est le meilleur moyen de leur prouver

qu'on les admire. Cet homme, si énergique en paroles, si fier en théorie, était ravi quand on s'occupait de lui, s'exaltait, s'attendrissait quand, par aventure, il se voyait l'objet des prévenances d'une femme du monde. Madame d'Épinay l'était, quoique d'ordre inférieur, et ne tarda pas à deviner de quelle utilité pouvait devenir le dévouement d'un homme qui parlait en sage, et qui se conduisait en enfant. On sait pourquoi Rousseau lui retira le sien, on l'apprendra mieux encore en lisant les lettres qu'on vient de retrouver, et que je citerai tout à l'heure. Lettres charmantes, et qui sont le meilleur témoignage de l'esprit aimable et affectueux de leur auteur. Auparavant, je dois dire un mot encore sur l'origine du sentiment qu'elle inspira, et que rien, jusque-là, ne semblait annoncer.

Rousseau avait causé vingt fois auparavant avec madame d'Houdetot sans songer à s'éprendre d'elle. Une escapade de pensionnaire qui s'ennuie, un caprice de grande dame prise d'une envie soudaine de faire l'école buissonnière; voilà, je crois, l'occasion de cette passion, ou, si vous voulez, de cette folie. Madame d'Houdetot, privée de la société de Saint-Lambert, qui était allé rejoindre l'armée, s'ennuyait chez elle et songea à aller surprendre dans son ermitage « le Solitaire. » « Sa visite, » dit Rousseau, « eut un peu l'air d'un début de roman. Elle s'égara dans la route. Son cocher, quittant le chemin qui tournait, voulut traverser en droiture, du moulin de Clairvaux à l'Ermitage; son carrosse s'embourba dans le fond du vallon : elle voulut descendre et faire le reste du trajet à pied. Sa mignonne chaussure fut bientôt percée; elle enfonçait dans la crotte; ses gens eurent toutes les peines du monde à la dégager, et enfin elle arriva à l'Ermitage en bottes, et perçant l'air d'éclats de rire, auxquels je mêlai les miens en la voyant arriver. Il fallut changer de tout; Thérèse y pourvut, et je l'engageai à oublier la dignité pour faire une collation rustique dont elle se trouva fort bien. Il était tard, elle resta peu; mais l'entrevue fut si gaie, qu'elle y prit goût, et parut disposée à revenir... » Certes, il y avait de la curiosité dans cette visite; le souhait de surprendre le sauvage dans son antre; mais, à côté de ce sentiment si naturel, il y en avait un autre plus noble, et tout à fait digne de celle qui l'éprouvait. Une personne douée d'un tact aussi délicat avait certainement lu ce jour-là dans les yeux de Rousseau, qui ne savait guère cacher ce qu'il sentait. Elle ne pouvait douter que désormais, par sa faute ou non, Rousseau ne fût malheureux. C'en était assez pour

qu'elle cherchât à lui témoigner son intérêt et son estime, pour qu'elle revînt. Elle revint sous prétexte de lui apporter des nouvelles de Saint-Lambert, qui venait de repartir. « A ce voyage, elle était à cheval et en homme. Quoique je n'aime guère ces sortes de mascarades, je fus pris à l'air romanesque de celle-là; et pour cette fois, ce fut de l'amour. » Peut-être était-ce aussi l'amour-propre. Deux visites d'une telle dame à un pauvre homme! Une telle femme auprès d'une Thérèse! Et une femme du monde qui, par ces visites, faisait parler d'elle, et peut-être se compromettait.

V

Si elle ne fut point compromise, elle manqua de l'être, et, tout naturellement, madame d'Épinay la première se mit à propager ce bruit. Ce bruit parvint jusqu'à Saint-Lambert qui, moins par tendresse que par amour-propre, en prit l'alarme et s'empressa d'en témoigner son mécontentement à l'amie absente. « Je vous envoie, » écrit-elle à Rousseau, « une lettre de mon ami. Il est plus raisonnable pour vous que pour moi. Il m'en a écrit une qui m'a fort affligée. Vous qui connaissez mon cœur, quand vous lui répondrez, vous pourrez lui dire que vous le connaissez bien, et qu'il n'y peut entrer même aucun sentiment d'amitié que pour ce qu'il a lui-même jugé d'être digne de ses amis; et s'il s'intéresse à ma santé, qu'il craigne de m'affliger. » Quoi qu'il en soit, il y avait là plus qu'une grande dame qui visite un écrivain, et simplement pour causer avec lui de choses et d'autres; il y avait une femme de cœur et d'esprit, une personne avide d'émotions nobles, qui éprouvait le besoin de sortir du milieu fade et faux où souvent elle s'ennuyait. « Ne me demandez pas quelle est ma vie, » lui écrit-elle un jour; « je remplis indifféremment des devoirs de société auxquels je ne fais que me prêter.... » Et une autre fois, à propos des plaisirs du carnaval qui ne parviennent plus à la distraire : « Je n'avais pour ces espèces d'amusements qu'un goût d'enfant attaché au spectacle et au bruit. Mon âme ne sait où répandre sa tristesse, » dit-elle encore ; « et je ne trouve point autour de moi de cœur qui m'entende. » Ce cri naïf explique en partie son abandon avec l'homme qu'elle jugeait digne de sa confiance, et les confidences tant blâmées, et peut-être imprudentes, qui lui échappèrent à propos de sa liaison avec Saint-Lambert.

Il est certain qu'à ce moment, l'homme dans Rousseau disparaissait complétement pour ne laisser sous ses yeux que l'ami; qu'elle oublia le vieux garçon engagé dans je ne sais quelle association économique et grossière avec une servante, pour ne songer qu'à l'écrivain de génie qui, à genoux devant elle, essayait de relever une Julie, et adorait la grandeur déchue de l'amour.

Reste une question délicate, et que je ne me chargerai point d'éclaircir. Faut-il croire que madame d'Houdetot, comme on l'assure, se sentit un jour faible en présence de Rousseau, et que devant un genre d'éloquence alors rare, elle fut un moment tentée d'oublier Saint-Lambert? Ce qui est sûr, c'est qu'elle ne l'oublia point; ce qui me paraît non moins sûr, c'est que, connaissant mieux Rousseau, elle regretta son imprudence. Ce qui me paraît plus sûr encore, c'est que le mal une fois fait, madame d'Houdetot ne se crut pas libre de se dégager d'un ami malheureux, qui à tout moment pouvait avoir besoin de ses services.

« Je vous en conjure, mon cher citoyen, défendez-vous du chagrin et ne vous en laissez point abattre; il flétrit l'âme, lui ôte toute énergie, et la rend incapable de tout effort; il met tous les objets dans un faux jour, il rend souvent injuste, et nuit également à tout bonheur et à tout travail... C'est trop d'être triste et d'être malade, et quoique votre imagination travaille souvent à vous rendre malheureux, vous n'en êtes pas moins à plaindre et je ne m'en afflige pas moins de ce que vous souffrez. Qu'elle ne mette pas au moins au nombre de vos peines celle d'être oublié et abandonné de moi, cela ne peut être. Je m'afflige de ce que vous souffrez et plains tous vos maux comme vos injustices. Croyez qu'il m'en coûte beaucoup d'être si près de vous et de ne pouvoir vous voir, faites-moi dire au moins de vos nouvelles, et trouvez bon que je vous conjure au nom de l'amitié, si votre état a besoin de quelque secours, de vouloir bien vous adresser à moi. Véritablement, vous feriez un crime envers elle de me refuser cela... »

D'autres fois elle lui parle comme à un malade, elle le traite en enfant irrité et nerveux que l'on essaye de calmer et de raisonner tout ensemble.

« Je vous en conjure, mon cher citoyen, ne vous livrez pas à la noire mélancolie qui vous obsède : c'est la première prière de mon amitié et c'est la plus pressante. Ne vous croyez point seul sur la terre, puisque vous y avez des amis, et ne leur faites point l'injure de pen-

ser qu'ils puissent vous oublier, ou vous abandonner. Ne m'affligez plus par votre tristesse, et ne m'outragez point par votre inquiétude. Il semble que votre cœur aigri se plaise à nourrir et à augmenter le sentiment qui l'afflige; c'est sans doute l'effet de vos maux et de la saison. Quelle qu'en soit la cause, je vous plains... » « Adieu mon ami, » ajouta-t-elle un peu plus bas; « songez à votre amie dans votre solitude. Je vous exhorte encore aux occupations que vous avez projetées. Dites-moi où vous en êtes, songez à mes copies. Je vous exhorte, mon cher citoyen, à les presser. Ce n'est point en personne pressée d'un ouvrage commandé que je vous en prie, c'est en amie pressée de jouir de ce qui vient de vous, d'un ouvrage où je trouverai mille choses qui satisferont mon âme et la rendront meilleure. Envoyez-moi votre petit air pathétique, et distrayez-vous quelquefois de vos sérieuses et utiles occupations, pour vous souvenir de deux cœurs qui vous aiment, et qui ne sont pas indignes du vôtre. »

Un détail frappant, et qui répond victorieusement, ce me semble, aux doutes dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est qu'elle associe toujours Saint-Lambert à toutes les preuves d'affection, à tous les conseils qu'elle donne à Rousseau. Celui-ci, toujours susceptible, se plaignait de ce que Saint-Lambert, alors à Aix-la-Chapelle, ne daignât pas lui répondre. J'omets les quelques lignes où elle explique le retard de ces réponses, pour en arriver à la leçon, au petit sermon affectueux et tout féminin dont elle le caresse et le munit :

« Voyez combien vous êtes injuste pour lui. Corrigez-vous de cela, mon cher citoyen. Il est cruel, dur pour lui de se voir si promptement soupçonner de froideur, ou de négligence. Ni lui ni moi n'aurons jamais de reproches à vous faire à vous. Je mets ensemble deux âmes qui ne peuvent être séparées, et qui se réuniront encore pour vous aimer. Oui, mon cher citoyen, nous respecterons toujours en vous cet amour pour la vertu; nous admirerons cet esprit supérieur et ces rares talents, nous aimerons cette âme sensible qui vous rend si propre à l'amitié que pourtant vous devriez soupçonner moins légèrement... Je compte aller vendredi à la Chevrette et je désire fort vous y voir; je vous en prie même, si vous le pouvez sans vous incommoder. N'écoutez pas le noir sentiment qui vous éloigne de vos amis et de ceux qui vous aiment. Vous ne trouverez que de la douceur auprès d'eux, quand vous y apporterez plus de raison et moins de mélancolie, et surtout la confiance que vous devez à leur amitié,

principalement à la mienne. Souffrez aussi que je vous exhorte à vous distraire, en vous occupant des ouvrages que vous avez commencés et que vous m'avez montrés. Il y en a un surtout qui doit vous plaire. Enfin, ménagez votre santé et dissipez-vous. »

La leçon, ici, se déguise sous un ton d'affectueuse câlinerie. Impossible d'agir avec plus d'indulgence, de montrer un caractère plus aimable, de mieux ménager l'amour-propre toujours souffrant d'un homme orgueilleux habitué à se croire offensé ou méconnu. Par moments néanmoins celui-ci pousse les choses trop loin; la patience s'échappe, on reconnaît l'accent bref et ferme de la grande dame pressée de mettre fin à mille susceptibilités puériles.

« Apprenez à ne plus vous croire abandonné quand on ne répond pas sur-le-champ à des lettres auxquelles on a déjà répondu un mot, mot où l'on vous prévient qu'on prendra son temps pour y répondre. Tenez-vous tranquille et occupez-vous de quelque chose. Votre imagination se dévore elle-même et vous tourmente. Encore une fois, tenez-vous tranquille et vaquez à vos occupations. » Le conseil ne plut guère à Rousseau, si l'on en juge par les lignes suivantes tracées peu après : « Vous êtes encore une fois injuste envers moi, mon cher citoyen; j'ai prétendu vous reprocher non vos lettres, mais l'inquiétude qui vous les fait rendre si fréquentes, et qui est offensante pour vos amis. Quittez donc le ton que vous avez pris dans votre dernière lettre, je ne le mériterai jamais. »

Mais voici un billet plus roide, et qui mieux que les précédents encore définit le genre d'attachement que madame d'Houdetot avait pour Rousseau.

« Votre lettre ne m'a point offensée; je méritais trop peu les injures que vous m'avez dites pour m'en fâcher; elle m'a fait voir seulement ainsi que votre avant-dernière lettre, où vous faites le procès à tout attachement et à toute amitié, que notre caractère et nos opinions sont trop opposés sur différentes choses pour que notre liaison ait pu subsister sans orage, et c'est ce qui m'a déterminée à la rupture que vous m'avez proposée. Ce n'est pas que je puisse cesser de vous rendre justice; vous avez des vertus que je connais, que j'estime et que je défendrai contre tous ceux qui voudraient les attaquer, et vous pourrez être sûr que l'on n'entendra jamais de moi que des choses qui feront respecter celui qui fut mon ami. Mais votre conduite et l'opposition qui est entre nous m'a montré la nécessité d'accepter ce que vous proposiez. Je romps sans aigreur et sans ran-

cune une liaison où je ne pouvais jamais vous contenter. Mon cœur, plein de la passion qui l'occupe, ne pouvait peut-être donner à une autre amitié autant qu'elle pouvait exiger. J'ai cru, en vous offrant mon amitié et en recherchant la vôtre, assurer à ce que j'aime et à moi un ami qui ajouterait de l'agrément et de la douceur à notre vie. Vous m'avez prouvé que cela n'était pas. »

Devant une lettre si modérée de sens, si loyale, tout autre homme eût compris son tort et imploré son pardon. Mais les gens très-supérieurs savent seuls s'avouer coupables, parce qu'ils sentent qu'ils n'y sauraient perdre. Rousseau se borna à demander s'il devait continuer ses copies de la *Nouvelle Héloïse*, et voici ce qu'on lui répondit :

« J'accepterai vos copies avec plaisir, comme une preuve de votre confiance et du ressouvenir de notre ancienne amitié; mais trouvez bon que je vous les paye, parce que je croirais vous voler le prix du temps que vous y aurez employé, et parce qu'il est juste que chacun vive du métier qu'il a choisi; je ne croirai point les avoir achetées, et ma reconnaissance restera la même. Je vous prie *de vous conformer à cela*, et de croire, malgré *votre amitié retirée* et la rupture de notre liaison (à laquelle je ne pouvais donner autant que vous y pouviez donner vous-même, et qui devenait trop orageuse, mais que vous seul m'avez forcé à rompre), que je ne me suis rien reproché tant qu'elle a duré, et que je ne me reprocherai rien après qu'elle aura fini. Je vous verrai avec plaisir si l'occasion s'en présente. Je conserverai de l'intérêt pour vous, et de l'estime pour le bien qui est en vous, et m'emploierai toujours pour vous conserver les amis qui vous restent, et vous défendre contre ceux qui se sont éloignés de vous. Si vous avez reçu quelque bienfait de moi, je ne vous en demande pas d'autre reconnaissance. Si vous poussiez l'injure jusqu'à être inquiet de la lettre de Voltaire qui est entre mes mains, je vous la remettrais, et vous prierais d'être sûr, pour votre tranquillité, qu'elle n'a pas été une minute sous d'autres yeux que les miens, et sans m'offenser plus de cette injure que je n'ai fait des autres, que je n'ai point méritées. »

Les situations, ici, semblent devoir se rétablir; mais cela ne dura pas; une personne aussi bonne ne pouvait user longtemps de prérogatives capables d'humilier un ami, et elle s'empressa de lui en demander pardon.

« J'ai bien peur, mon cher citoyen, de m'être trop emportée dans mes dernières lettres. Je vous avoue que les vôtres m'avaient fait

trembler et penser qu'il serait difficile de vivre en paix avec vous, et sans craindre chaque jour quelque nouvel orage. Votre extrême vivacité, une trop mauvaise opinion de vos amis et quelques sentiments de solitaire sur l'inconvénient de toute amitié, m'avaient fait penser que tôt ou tard je vous verrais rompre vous-même une liaison à laquelle vous paraissiez renoncer assez volontiers. C'est pourquoi je prenais le parti de renoncer dès aujourd'hui et que je pensais que vous feriez une fin vous-même. Mais mon amitié pour vous ne peut s'accommoder du parti que j'ai pris, et je n'ai pu me résoudre à abandonner un ami dans le temps que les autres l'abandonnent, et fût-ce par sa faute, il suffit qu'il soit malheureux et encore attaché à moi pour m'y déterminer; et m'eût-il offensée, je dois plutôt sentir son malheur que ses fautes, surtout tant que je pourrai croire mon amitié de quelque consolation pour lui. Je me repens donc, mon cher citoyen, de ce que j'ai fait; je ne rougis point de vous en demander pardon, et j'en suis trop punie si j'ai causé un instant de chagrin à un être déjà malheureux et qui est mon ami. Répondez-moi donc pour m'assurer que vous avez oublié ma vivacité comme j'ai oublié la vôtre. Je n'ai point un cœur qui sache ainsi s'éloigner de ses amis, et ne point oublier leurs fautes. Ne me montrez plus seulement cette humeur solitaire qui vous fait regarder toute société avec mépris et comme une source de mal, ou comme un esclavage onéreux; ni cette défiance de vos amis qui vous donne trop souvent pour eux ou d'injurieux soupçons, ou une opinion trop avantageuse, et qui se répand trop en injures et en termes méprisants et dénigrants. »

Pour bien juger du mérite de ce qui précède, il faut se rappeler que ceci s'adressait au plus insupportable des hommes, à un homme assez vétilleux pour s'offenser d'une lettre affranchie, d'une bagatelle.

« Je ne ferai plus affranchir mes lettres, puisque cela vous déplaît; mais, mon ami, apprenez qu'il ne faudrait pas que l'amitié se blessât ainsi pour des riens. Ah! je vous pardonnerais tout cela si je voyais que la vôtre au moins me donnât ce plaisir que j'attends d'elle, et qui me prouverait si bien sa sincérité. Vous m'entendez, mon ami, il me semble que vous devez compte à mon amitié des moindres besoins que vous lui tairiez et qu'elle se croirait si heureuse de vous épargner. »

Tout ceci semble moins littéraire qu'aimable, et témoigne d'un

naturel charmant et d'une grande bonté plutôt que d'un esprit réfléchi et sensé. Mais la vraie bonté, qui n'est autre, après tout, que la plus saine des philosophies, est ordinairement le meilleur guide en fait de jugement, et madame d'Houdetot en donna une seconde preuve dans la conduite à la fois habile et délicate qu'elle sut tenir dans une situation assez critique, je veux dire la brouille de Rousseau avec madame d'Épinay et ses autres amis.

Madame d'Épinay, comme on sait, incommodée mal à propos, dut faire une absence de plusieurs mois, et Rousseau, que l'on engageait à l'accompagner, se crut victime d'un complot destiné à lui faire jouer un rôle ridicule, un rôle de dupe. Si cela était, il avait trois fois raison; cependant un homme d'esprit se fût tiré d'affaire à bon marché; il eût pu répondre en riant que d'autres avaient de meilleurs titres que lui pour faire ce voyage. Mais Rousseau, défiant, aigri, commença, comme à son ordinaire, par lâcher de grands mots, sinon de gros mots, et par lancer des anathèmes contre tout le monde; ce qui était maladroit et, de plus, indélicat; en pareille circonstance, on parle bas, tout au moins, et l'on évite de faire du bruit. De même, Rousseau, comme tout homme naturellement gauche, avait vaguement conscience de ses gaucheries; une fois commises, il ne parvenait plus à les oublier.

« Madame d'Épinay est partie, » lui écrit madame d'Houdetot, « il ne s'agit plus, mon cher citoyen, que de vous tranquilliser l'esprit sur ce que vous avez fait. J'étais fort persuadée de la force des raisons que vous avez eues de ne pas la suivre; mais je désirais que vos amis en fussent aussi convaincus que moi, parce que je trouve qu'il est dur que nos amis nous soupçonnent d'un tort. Mais quoi qu'ils pensent, il faut, il faut toujours se consoler quand on n'en a point. La seule peine qu'on ne pourrait s'ôter serait d'en avoir eu. Mais il faut que je prenne un moment le parti de votre ami, et que je vous parle avec la sincérité digne de tous deux et de notre amitié. Vous avez mal jugé, je crois, du motif qui l'a engagé à vous presser de suivre madame d'Épinay. Il est simple que votre ami ait craint pour vous le tort de vous voir manquer dans une occasion essentielle à une amie, et qu'il vous ait parlé avec la chaleur de l'amitié. Il s'est trompé dans ce qu'il regardait comme une obligation pour vous; son zèle, dans ce cas, n'en était pas moins une preuve de son attachement. Ce qu'il y avait à faire, c'était de lui expliquer paisiblement vos raisons, avec autant de tranquillité qu'il y mettait de vivacité.

Elles suffisaient à lui répondre, puisqu'elles étaient bonnes, et dans peu d'instants vous auriez ramené vos amis à vous approuver et à vous rendre la justice qu'ils vous doivent. C'est l'objet que vous remplissiez dans ce que je vous conseillais d'écrire à M. Grimm.

« Peut-être avez-vous mis trop d'emportement à votre réponse; il faut vous défier des premiers moments. Je vous l'ai dit, mon ami, il faut toujours tâcher de mettre un intervalle entre la chaleur de la passion et les réponses que vous faites. Sans cela vous êtes exposé à dire bien des choses dont vous vous repentez après. Ne croyez pas non plus, mon ami, que l'on ait voulu exercer sur vous un empire tyrannique. Soyez libre, vous êtes fait pour l'être; mais vous êtes fait aussi pour excuser, pour être reconnaissant, même des conseils libres de l'amitié, dont le chagrin le plus sensible serait de vous voir faire une faute. Il vous suffit de lui montrer que vous n'êtes point capable d'en faire; vous contentez par là la fierté de votre caractère, sans manquer à l'amitié. Oui, mon cher citoyen, quand votre ami et moi nous avons dit notre avis dans cette affaire, le même intérêt pour vous nous a rassemblés sans même nous être entendus. La douce, la tendre amitié connaît-elle l'empire que vous lui supposez? Non, mon ami, elle s'alarme pour ceux qu'elle aime, leur parle avec chaleur pour prévenir leurs torts, et ne leur en voit que le moins qu'il est possible. On lui doit, je crois, d'excuser une vivacité qui a un motif si doux et si tendre, et de lui donner, quand on le peut, le plaisir de sa justification. Voilà ce qui m'a fait vous représenter, d'abord ce que vous deviez au zèle de votre ami, et vous exhorter ensuite à lui exposer vos raisons, et cette espèce d'abandon que vous faisiez de votre avis aux conseils de l'amitié, était la chose la plus propre à le forcer à l'attention sur le parti qu'il vous avait conseillé, et par conséquent à le ramener à vos raisons; car croyez que c'était comme votre ami, et non comme celui de madame d'Épinay, qu'il vous conseillait de la suivre, et que ce n'était ni une fermière générale, ni même une bienfaitrice que lui et moi pensions d'abord que vous deviez suivre, mais une amie qui pouvait avoir besoin de vous. A cela vous aviez vos raisons à répondre; il les fallait dire comme vous avez fait avec moi, et tout était fini.

« De tout ceci, mon ami, voici ce qu'il y a à conclure; précisément, c'est que loin de savoir mauvais gré à Diderot de ce qu'il a fait, vous n'y devez voir qu'une preuve de plus de son amitié; secondement, qu'il ne faut pas accuser de tyrannie des amis qui ne veulent

point vous contraindre, mais qui vous aiment trop pour ne pas s'alarmer quand ils craindront de vous voir un tort; même en ne leur cédant pas, vous devez respecter leurs motifs : enfin vous n'avez point ce tort, vous le leur prouvez. Après cela, il ne vous reste qu'à vous tenir tranquille, et à être content et d'eux et de vous. Si vous devez excuser la vivacité qu'ils ont mise dans leurs représentations, ils doivent, à leur tour, excuser celle que vous avez mise peut-être de trop dans vos réponses.

« Après ces considérations, croyez, mon cher citoyen, qu'il ne restera plus au fond de nos cœurs que cette tendre amitié qui n'a péché que par la chaleur, et que vous avez plus de raison que jamais de rester uni à vos amis et de les aimer. Quant au billet de Grimm, je n'y vois rien de ce que vous semblez y craindre. Il me paraît seulement qu'il n'a pas mis autant d'importance à votre départ que Diderot et moi, et qu'il ne pense pas que vous deviez mettre autant de vivacité à vous justifier d'une chose où il ne voit point de tort. Sans doute il vous écrira encore, et ce qu'il pense vous sera plus dévoilé. Attendez sa lettre et surtout songez, cher citoyen, combien on doit hésiter à soupçonner et de perfidie et de fausseté ce qu'on a jugé digne de son estime et de son amitié. Voyez ici, mon cher citoyen, l'illusion de la mienne, qui me persuade que je puis vous donner des avis sur des choses que vous trouvez au fond de votre cœur bien mieux encore que je ne puis vous les dire, et qu'il ne faut que calmer un instant votre première vivacité pour vous les faire sentir.

« Pardonnez-moi, à mon tour, et commencez à faire usage de la règle que je vous donne, en excusant ce zèle de mon amitié, dont vous vous passeriez bien, mais qui servira du moins à vous prouver combien elle est vraie et sincère. A charge de revanche, mon ami, vous en aurez plus d'une occasion. Cela établi, je ne vous ferai plus d'excuse. Peut-on en devoir de ce que fait faire l'amitié? Dites-moi des nouvelles de la suite de tout cela, et de Diderot et de Grimm; et pour finir toute ma morale, promettez-moi de modérer toujours, avant de vous expliquer, cette vivacité qui vous fait dire souvent des choses que vous vous reprochez ensuite; puisque vous n'êtes pas toujours maître de vous corriger, que les autres aussi peuvent ne pas l'être, il faut donc tâcher de se retenir soi-même dans un mouvement de passion; on y trouve un double avantage : c'est qu'on ne court pas de risque d'exciter celle des autres; car on ne manque guère d'attirer un tort de la part d'autrui quand on a commencé par en avoir un soi-même; ils se

multiplient, les liens se relâchent et se rompent. Si l'on pouvait obtenir de soi de modérer son premier mouvement ou de se porter à l'indulgence de part et d'autre, à avouer de bonne foi sa vivacité, quand on s'est échappé, les amitiés seraient éternelles et n'éprouveraient pas d'altération.

« Pardon encore, mon ami, j'ai fini. »

C'est dommage, n'est-il pas vrai? Au contact de cette bonté prévoyante et de cette sagesse féminine, on se sent devenir meilleur; on voudrait lire encore et toujours. Pour moi, du moins, c'est là l'impression constante que me laisse le commerce de cette aimable femme et celle sur qui je veux m'arrêter. Non pas pourtant sans un mot de remercîment à M. Ramus, l'homme désintéressé et modeste, à qui l'on doit de mieux la connaître.

D'autres ont raconté sa fin heureuse. Elle avait perdu son ami, et restait fidèle à ses souvenirs, souriante à tout ce qui l'avait fait sourire autrefois. Tous ces traits, certes, font son éloge : moins pourtant, ce me semble, qu'un simple mot échappé à M. d'Houdetot lorsque mourut Saint-Lambert. Saint-Lambert venait de s'éteindre chez eux accablé d'infirmités, et, dit-on, devenu morose avec l'âge et difficile à vivre. Madame d'Houdetot, présente à sa fin, pleurait, et son mari, tristement ému à la vue de ce vieux visage en pleurs, se détourna et dit à sa femme : « Comme nous aurions pu être heureux ensemble! »

CAMILLE SELDEN.

LA GREFFE ANIMALE

TRAVAUX RÉCENTS DE M. PAUL BERT.

I

On peut dire que la légende est sœur de l'histoire; l'homme raconte souvent quand il croit inventer, de sorte que les récits les plus fantastiques ont d'ordinaire quelque chose de vrai. Ainsi, lorsque le joyeux Rabelais nous conte la facétie d'Epistémon dont la tête coupée fut rétablie à sa place par Panurge, il ne tire pas de son cerveau le fond de l'épisode. Mais on doit supposer que, docteur de la Faculté de Montpellier, il s'est souvenu de quelque histoire de greffe animale dont il a fait la parodie. C'est qu'en effet, on connaissait déjà au seizième siècle un grand nombre de faits merveilleux : des nez coupés avaient été remis en place et avaient parfaitement repris. D'autres fois, le précieux appendice ayant été perdu, on en avait fait un neuf avec de la peau prise en quelque autre endroit.

Origine de la greffe animale.

Il paraît que c'est dans l'Inde que naquit cette pratique chirurgicale; les prêtres l'exerçaient, dit-on, de temps immémorial, mais en gardaient précieusement le secret. Celse et Galien, toutefois, mentionnent cette opération. Mais on la vit se répandre singulièrement au quinzième siècle, époque à laquelle les chirurgiens italiens la réinventèrent ou la remirent en usage pour remédier aux mutilations étrangement barbares qu'ordonnaient les tribunaux de ce temps. Le bourreau tranchait le nez à un condamné; un chirurgien recueillait l'organe; puis, la justice satisfaite, courrait le réajuster au patient qui en était quitte pour une légère cicatrice.

Il faut bien avouer que ces opérations, et surtout celles dans lesquelles on refaisait de toutes pièces un organe avec de la peau empruntée avaient un air quelque peu invraisemblable. Aussi, ne faut-il pas trop en vouloir aux vieux chirurgiens français s'ils ont accueilli ces récits avec le sourire de l'incrédulité, tandis que de l'autre côté

des Alpes, l'enthousiasme des Bolonais érigeait au chirurgien Tagliacozzo une statue qui le représentait tenant un nez dans sa main.

Mais quand le doute devint impossible, quand les faits se multiplièrent, pourquoi la France se montra-t-elle si rebelle à accepter la vérité? Pourquoi, en plein dix-huitième siècle, abreuver d'injures et de sarcasmes le pauvre Garengeot qui avait publié un fait de ce genre tiré de sa propre pratique? Aujourd'hui que tous les chirurgiens ont vu quelque cas analogue, on croit à la sincérité de son récit, et l'on accepte qu'un nez arraché par la morsure d'un soldat furieux, foulé aux pieds dans la boue, et enfin lavé avec du vin chaud, ait pu, après tant de péripéties, être remis à sa place et s'y rétablir. C'est-à-dire qu'en pareille matière, on est habitué au merveilleux.

On possède aujourd'hui des observations nombreuses de doigts, d'oreilles, de mentons, de pommettes complétement séparés du corps et remis en place avec succès. Les physiologistes ont tenté de produire sur les animaux des restaurations analogues; ils ont fait plus; ils ont transporté des tissus d'un animal à un autre qui souvent était d'espèce fort différente, des plumes ont été plantées sur le dos de chiens et y ont poussé, des dents humaines implantées sur des crêtes de coqs s'y sont enracinées.

Les merveilles de la greffe animale ne parviennent guère au public que sous forme de fantaisie littéraire ou de satire piquante. Nul doute, cependant, que la vérité nue ne présente aussi son mérite. Rassembler en ce genre les cas authentiques serait une longue entreprise et probablement l'intérêt d'un tel recueil serait peu soutenu. Le premier étonnement passé, le lecteur trouverait sans doute fastidieuse l'énumération de faits incohérents, dépourvus des déductions pratiques et même de ce lien théorique qui ouvre à l'esprit des inductions nouvelles.

C'est dans un pareil chaos qu'un physiologiste distingué, le docteur Bert, préparateur de M. Cl. Bernard au Collége de France, a voulu porter la lumière, la méthode et l'esprit vraiment scientifique.

Greffes végétale et animale.

L'auteur se justifie d'abord du titre qu'il a donné à l'objet de ses recherches. Le nom de *Greffe animale* est-il bien applicable à ces opérations qui consistent à replacer sur un animal une partie qui lui a été retranchée ou qu'on a prise sur un autre? Assurément ce genre d'opération présente avec la greffe que l'on pratique sur les arbres une analogie qui frappe au premier abord. Mais si l'on approfondit

la question, on verra que le mot de greffe animale est plutôt une expression métaphorique qu'une assimilation légitime de ce qu'on avait fait sur les végétaux à ce qu'on peut faire dans le règne animal.

Une courte comparaison des deux espèces de greffe va fixer le lecteur sur ce point.

Lorsqu'on a réussi à greffer sur un arbre un bourgeon détaché d'un autre, si l'on examine plus tard la structure des éléments végétaux au point de contact, le microscope montre qu'il y a indépendance anatomique de la partie greffée et de la plante nourricière. Il y a juxtaposition très-immédiate, mais non fusion complète. Ainsi, les *trachées* de l'un des végétaux ne viennent pas s'aboucher et se continuer avec celles de l'autre. La greffe vit sur l'arbre à la façon d'un parasite. Si d'ordinaire elle se développe en puissants rameaux, on la voit d'autrefois végéter quelque temps, puis s'étioler et mourir, tandis que le végétal qui la portait se développe et grandit

Rien de pareil dans la greffe animale. Assurément la partie transplantée ne reprend pas toujours, mais, dès qu'elle a repris, elle suit la destinée de l'organisme sur lequel elle a été implantée et ne peut périr qu'avec lui. Les vaisseaux de la partie greffée se sont abouchés avec ceux de l'animal qui la porte; le même sang qui nourrit tous les organes alimente aussi la greffe, les nerfs reprennent leur continuité interrompue, enfin la sensibilité reparaissant dans la partie greffée vient la relier plus intimement encore au reste de l'organisme.

Du reste, l'organogénie végétale montre qu'il existe une différence capitale entre le bourgeon qui seul est apte à être greffé et le tissu animal qui peut se réappliquer et revivre. — Le bourgeon est un végétal en puissance; il peut continuer à vivre autrement que par la greffe; on en peut faire une marcotte ou une bouture; c'est une sorte d'embryon végétal complet. — Une partie détachée du corps d'un animal vivant est fatalement vouée à périr, quoi qu'on fasse, à moins qu'un autre organisme vivant ne l'accepte et ne se l'assimile.

En signalant ces différences fondamentales, M. Bert a voulu prouver que c'est la crainte de créer un mot nouveau qui lui a fait accepter celui de greffe animale, dont l'imperfection est du reste fort insignifiante si l'on en définit bien le sens.

Définition du sujet.

Mais quoi de plus difficile qu'une définition, surtout quand le sujet a par lui-même une grande étendue? De plus, dans le cas qui nous

occupe, les limites sont difficiles à tracer. La greffe animale touche à certains points de la chirurgie réparatrice et peut revendiquer comme de son domaine l'*autoplastie* ou l'art de réparer les pertes de substances. D'autre part, elle s'étend jusqu'aux confins de la *tératologie*, cette branche de l'embryogénie qui étudie la production d'êtres monstrueux qui semblent souvent formés de deux individus soudés ensemble, on pourrait dire greffés l'un sur l'autre.

Dans ce vaste sujet, M. Bert s'est fait la part large, et, par une vue philosophique dont nous ne pouvons que louer la justesse, il rattache à la greffe tout rétablissement de connexions anatomiques détruites, tout transport de substance organisée d'un animal à un autre. Il y aurait donc véritable greffe liquide dans la transfusion du sang; puisque ce sang, avec ses globules, éléments anatomiques définis, après avoir été séparé du corps, serait rentré dans l'organisme vivant.

La greffe animale en chirurgie.

Esquissons d'abord les procédés que les chirurgiens empruntent à la greffe animale et qui constitue une branche importante de l'art de guérir.

Dans certains cas, nous l'avons dit, il ne s'agit que de remettre en place une partie séparée du corps. Alors tout l'art se résume à bien adapter les surfaces et à imaginer quelque bandage contentif approprié à la circonstance; puis, la nature fait le reste. On croyait autrefois à la vertu de certains topiques de lavages révivifiants; tous ces *baumes de fier-à-bras* ont fait leur temps. Les chirurgiens de nos jours ne recourent même au simple lavage des surfaces que lorsqu'il est absolument indispensable pour enlever les caillots sanguins ou les corps étrangers qui empêcheraient la réunion. Par ces procédés, des oreilles, des nez, des mentons, des pommettes, des dents, des doigts ont pu être ainsi restitués à leurs propriétaires légitimes, et parfois, dit-on, à quelque riche acquéreur; mais le temps est passé d'un pareil commerce.

Le plus souvent, le chirurgien se trouve en face d'une destruction d'organe qu'il doit réparer : d'une paupière absente, d'une bouche dont les lèvres ont été détruites par quelque gangrène ou tiraillées par quelque cicatrice. Ici c'est un nez qu'un ulcère a rongé; ailleurs, c'est une vaste fistule qui tourmente le malade et dont il faut oblitérer l'ouverture béante.

Le procédé que l'art va mettre en usage est différent du précédent. On n'a plus une pièce toute prête à réappliquer, mais, en revanche,

celle qu'on façonnera sera dans des conditions infiniment préférables, et presque à coup sûr contractera des adhérences. Pour réaliser cette condition avantageuse, il faut laisser au lambeau qu'on réapplique un point d'attache avec le reste du corps. Ce pédicule laissé intact contient des vaisseaux, de sorte que le lambeau vivra encore de la vie commune, sinon dans l'abondance comme les tissus intacts, assez du moins pour ne pas périr en attendant la formation de nouveaux vaisseaux qui le mettront en communication avec son voisinage. Une fois la réunion obtenue, si la présence du pédicule cause une difformité, on peut le couper sans crainte, de sorte que l'opération aura été faite en *deux temps*.

Ces opérations, connues sous le nom d'*autoplasties*, sont une sorte d'intermédiaire entre la greffe proprement dite et la simple cicatrisation. Les procédés mis en usage varient à l'infini et dépendent des besoins à remplir. On les rattache toutefois à trois méthodes. — La première, due à Celse, est l'autoplastie par glissement. Un sorte de rideau de peau décollée et rendue libre par des incisions latérales est tiré au-devant de la perte de substance qu'il s'agit de combler. — Plus hardie, la méthode indienne ne conserve qu'un pédicule de peau et le tord sur lui-même. C'est ainsi que la peau du front se rabat sur la face pour y former un nez. — Enfin la méthode italienne va prendre à de grandes distances le lambeau réparateur, tout en le laissant adhérer par un point à son implantation première : ainsi, elle taille sur le bras la peau dont elle fera un nez. Mais il faut alors que le malade s'arme d'une longue patience et laisse maintenir son bras au contact du visage jusqu'à la cicatrisation.

Conclusions physiologiques.

Pratiquées dans un but éminemment utilitaire, ces opérations n'en ont pas moins fourni leur contingent à la physiologie. Elles nous ont appris d'abord comment s'établissent des connexions nouvelles et comment des vaisseaux se formant dans les points de contact viennent, à travers la cicatrice, alimenter la partie greffée. En montrant qu'un doigt coupé en entier recouvre non-seulement la circulation du sang, sa couleur et sa chaleur normale, mais qu'il reprend aussi sa sensibilité, les greffes chirurgicales ont prouvé à l'évidence que la continuité des nerfs se rétablit souvent comme celle des vaisseaux. Mais ce point, contesté par quelques chirurgiens, avait besoin d'être démontré par les physiologistes, on verra plus tard comment MM. Vulpian et Philipeaux ont fourni surabondamment cette démonstration.

Des phénomènes non moins curieux sont les transformations que subissent ultérieurement les parties transplantées. Qu'un morceau de peau soit employé à réparer les lèvres absentes, il se pliera tellement à la nouvelle destination qu'il passera à l'état de membrane muqueuse dans tous les points où il sera en rapport avec la cavité bucale. Réciproquement, une membrane muqueuse amenée au dehors deviendra une véritable peau. Ces faits fournissent une confirmation matérielle des vues de philosophie anatomique, d'après lesquelles on considère le tégument comme partout continu à lui-même et se tranformant en muqueux dans les cavités du corps, sous la double influence de l'humidité de surface et de leur contact permanent. Hébréard cite un idiot qui se tenait constamment les genoux fléchis et dont la peau des jarrets était devenue une vraie muqueuse.

Les chirurgiens ont vu aussi que le tissu musculaire transplanté disparaît souvent et semble être résorbé. Le périoste, au contraire, cette membrane fibreuse et vasculaire qui enveloppe les os, possède la singulière propriété de reproduire de l'os par sa face profonde, de sorte qu'en ajustant des lambeaux de périoste pris au voisinage, MM. Ollier et Nélaton ont pu créer une base osseuse à des nez réparés; d'autre part, M. Langenbœck a rétabli la partie osseuse de la voûte du palais dont il obturait la perforation.

II

Greffe physiologique.

Parallèlement à ces expériences pratiques, il s'en faisait d'autres non moins ardemment conduites et dont le but le plus immédiat était la science même et le désir de résoudre des problèmes physiologiques du genre de ceux-ci. — Quelles sont les connexions nouvelles qui s'établissent entre la greffe et le sujet qui la reçoit? La greffe est-elle possible entre animaux d'espèces différentes? La région à laquelle on emprunte la partie greffée et celle où on l'implante ont-elles quelque importance pour le succès de l'opération? Quelles modifications subit la partie greffée lorsqu'elle a contracté de nouvelles adhérences? Enfin quelles sont en général les conditions favorables ou défavorables au succès de la greffe? On pourrait multiplier à l'infini les problèmes que soulève cette question, nous ne citons que quelques-uns des plus importants, ceux dont la solution pourra fournir à la chirurgie des inductions nouvelles.

Greffe siamoise.

Une curieuse expérience est celle par laquelle M. Bert a produit la soudure entre deux animaux. L'auteur appelle ce genre de greffe *siamoise*, car son résultat rappelle assez bien ces deux jumeaux monstrueux soudés l'un à l'autre, et qui, sous le nom de frères Siamois, ont excité en Europe une si vive curiosité.

Deux rats blancs, âgés de 15 jours, furent greffés l'un à l'autre par la partie latérale du corps. Pour cela, une plaie fut faite à la peau, puis, une suture réunit d'un rat à l'autre les lèvres de cette plaie mitoyenne. Enfin un bandage maintint l'un contre l'autre ces deux animaux naturellement fort indociles, si bien que, au bout de six jours, ils étaient solidement unis par la cicatrice et qu'on put les abandonner à eux-mêmes.

Il s'agissait de savoir s'il s'était fait entre ces deux animaux un échange de vaisseaux suffisant pour établir entre eux une solidarité fonctionnelle. Dans ce but, M. Bert injecta sous la peau d'un des rats une solution alcoolique de 3 centigrammes d'atropine. On sait que cet alcaloïde, extrait de la belladone, possède à un haut degré la propriété de faire dilater la pupille; or, au bout d'une demi-heure, l'animal qui n'avait pas reçu l'injection présenta une notable dilatation de ses pupilles. On avait soigneusement empêché tout contact direct entre le second rat et la substance injectée au premier. C'était donc par la communication des deux sangs que l'atropine était passée d'un animal dans l'autre. Quelques jours après, l'expérience fut répétée en alternant le rôle des deux rats. Dans ce cas, comme dans le précédent, la dilatation pupillaire se produisit même chez celui qui n'avait pas reçu l'atropine.

La communication des vaisseaux des deux animaux semblait donc physiologiquement démontrée. Mais on pourrait objecter que la substance tonique a passé d'un animal à l'autre par la simple imbibition de la cicatrice commune. M. Bert a constaté plus directement la communication vasculaire. Après la mort des deux rats, il injecta les artères de l'un d'eux et vit la matière de l'injection passer dans les vaisseaux de l'autre.

Des greffes siamoises furent faites dans d'autres conditions, on ouvrit l'abdomen des deux rats, de façon que les intestins de l'un touchaient à ceux de l'autre, l'opération réussit également.

Entre animaux d'espèces voisines, la greffe siamoise a réussi : un rat blanc, *Mus rattus*, fut soudé à un surmulot, *Mus decumanus*. Un autre rat blanc à un rat de Barbarie, *Mus striatus*. Mais l'expérience échoua

entre le rat et le cochon d'Inde. Peut-être faut-il en accuser principalement la nature brusque, indocile et farouche de ce dernier animal, qui, dans l'expérience que nous citons, vécut en fort mauvaise intelligence avec le rat et l'étouffa le troisième jour. D'une façon générale, M. Bert a toujours remarqué que deux rats greffés l'un à l'autre se prenaient d'une aversion qui croît avec l'âge. Au bout de deux mois au plus, il faut les séparer; ils s'entre-dévoreraient. Les frères Siamois avaient, dit-on, une grande affection l'un pour l'autre; nous le constatons à l'honneur de l'espèce humaine et en dépit des inductions qu'on pourrait tirer de la physiologie comparée.

Après ses tentatives sur les rongeurs, M. Bert franchit hardiment un grand intervalle dans la série zoologique : il tenta de greffer l'un à l'autre deux animaux d'espèces fort éloignées : un rongeur et un carnassier, un rat et un chat! Six fois la greffe fut essayée, malgré le surcroît de difficultés qu'elle présentait. Il ne s'agit plus seulement ici d'une opération laborieuse; il ne suffit pas d'une grande adresse dans la confection des bandages contentifs, il faut aux animaux opérés des soins incessants et une surveillance constante; car on doit les prendre tout jeunes, et la chatte qui nourrit son petit voit d'un assez mauvais œil le compagnon qu'on lui impose. Enfin M. Bert nous apprend lui-même que l'expérimentateur doit se défier de sa propre impatience et ne pas céder au désir de contempler trop tôt une soudure lente à se former. Au bout de six jours il put constater des adhérences assez fortes entre les deux animaux pour que, en l'absence de tout bandage, le rat fût dans l'impossibilité de se séparer du chat. Ces adhérences n'existaient pas entre les peaux des deux animaux. Elles se faisaient par les parties profondes et cédèrent à des tractions plus fortes. La séparation des siamois s'accompagna d'écoulement de sang de part et d'autre. Pendant que les animaux étaient greffés, l'expérience par l'atropine fut pratiquée, et l'injection faite au chat amena au bout de quatre heures une notable dilatation des pupilles du rat. Ces résultats, bien qu'incomplets, n'en sont pas moins encourageants et prouvent que très-vraisemblablement la greffe est possible entre animaux d'espèces fort éloignées.

Les greffes dans lesquelles une partie seulement d'un animal fut transplantée sur un autre, sont bien plus nombreuses; on a opéré ainsi sur un grand nombre de tissus. Tantôt le transport s'est effectué entre animaux de même espèce, tantôt on a choisi des espèces différentes.

La peau est en général difficile à greffer; cependant on cite des exemples de succès. On raconte que deux jeunes Suédois, en témoignage d'affection inaltérable, échangèrent un morceau de la

peau du bras. Cette greffe sentimentale réussit de part et d'autre. Carpue a vu à Londres l'un des deux amis et a constaté l'existence de la cicatrice. Wiesmann a réussi sur des animaux. Dieffembach, sur trois lapins, obtint l'adhérence de lambeaux de peaux transplantés. Dans toutes les autres expériences, on n'eut que des insuccès.

Des poils ont été greffés par Dieffenbach et par Wiesmann. Ce dernier opérait sur sa propre peau ; il expérimentait aussi sur quelques-uns de ses amis. M. Bert n'a jamais réussi dans des expériences faites sur des rats, ce qui le porte à croire que les autres expérimentateurs ont pu se tromper et considérer comme greffés des poils simplement retenus par la rétraction de la peau. Peut-être y a-t-il là un excès de défiance. Toujours est-il qu'un chirurgien voulant mettre la dernière main à son œuvre et transplanter des cils au bord d'une paupière qu'il avait refaite, échoua dans sa tentative. Les plumes se comportent comme les poils; Dieffenbach dit s'être implanté sur le bras gauche une plume de poulet. D'après Wiesmann, les plumes ainsi greffées continuent à croître, mais avec plus de lenteur. En présence de cette assertion, on ne peut guère admettre d'illusion de la part de ces auteurs; il faudrait pour douter suspecter leur bonne foi.

Les dents se replacent dans leurs alvéoles. L'illustre J. Hunter, qui a préconisé cette opération, a démontré aussi par l'injection des vaisseaux que la dent transplantée avait repris ses connexions vasculaires normales. Du reste, dès le temps d'Ambroise Paré, cette opération se pratiquait; les dents se transplantaient même d'une bouche à l'autre. Nos mœurs actuelles ont restreint ces opérations à la remise en place d'une dent accidentellement chassée de son alvéole. Si la greffe réussit, la dent conservera sa transparence normale.

L'expérience par laquelle J. Hunter greffa sur la crête d'un coq l'ergot d'un autre coq est connue de tout le monde; les montreurs de curiosités se sont même chargés de la vulgariser dans les spectacles forains. Ce qui est plus curieux dans ses effets, c'est le transport de l'ergot d'une poule à la place de celui d'un coq. Dans cette expérience, Hunter a vu[1] l'ergot de poule, qui fût resté petit s'il n'eût quitté sa place, prendre sur le coq ce développement considérable qui, chez les gallinacés, est l'attribut du sexe fort.

Le tissu osseux se transplante. Merrem, Walther et Flourens en ont donné la démonstration expérimentale. On enlevait à un animal une

1. J. Hunter, *Œuvres complètes*, t. III, p. 309.

rondelle des os du crâne au moyen du trépan, et on l'appliquait à un autre animal sur lequel elle se rétablissait. M. Ollier a réussi trois fois à remplacer chez un lapin un os par l'os semblable emprunté à un autre. La chirurgie a utilisé cette propriété que possède l'os de se greffer assez facilement. Walther a osé greffer ainsi un morceau de crâne humain; il prétend avoir réussi, mais au prix d'une suppuration de trois mois. Comme la perte d'une partie du crâne n'est pas incompatible avec la vie, les médecins de notre époque proscrivent de telles tentatives qui exposent trop à produire une inflammation dans le voisinage du cerveau. Avec des animaux d'espèces différentes, la greffe osseuse a toujours échoué entre les mains de M. Ollier. Job. van Meeckern s'est montré peu sceptique en nous racontant qu'un seigneur russe, qui avait eu un morceau du crâne enlevé d'un coup de sabre, fut guéri par un chirurgien qui lui greffa un morceau de crâne de chien. Mais cette greffe immonde attira sur le Russe les foudres de l'excommunication, et le malheureux dut se faire retrancher le bestial fragment.

Les expériences citées précédemment avaient pour but principal de rechercher ce qui est possible et ce qui ne l'est pas en fait de greffe animale. Assurément les tentatives faites dans cette voie devront être multipliées, la physiologie est loin d'avoir dit son dernier mot. Déjà, toutefois, elle a jeté sur ce sujet quelques lumières qui guideront la chirurgie, l'enhardiront parfois, et plus souvent peut-être la détourneront d'entreprises téméraires. Nous allons raconter des recherches d'un autre genre, moins utilitaires dans leurs tendances, mais plus curieuses pour le physiologiste.

III

Greffe nerveuse.

La greffe nerveuse est une des plus intéressantes qui aient été tentées. MM. Philipeaux et Vulpian ont détaché un morceau de nerf sur un animal et l'ont transporté dans un autre point. La cicatrice s'est faite, et le nerf transplanté a été accepté par les tissus au milieu desquels on l'avait introduit. Mais le point curieux à observer, c'est la singulière transformation que subit ce morceau de nerf. Il commence par dégénérer, par perdre l'apparence qu'il présente normalement au microscope, c'est-à-dire que les tubes nerveux s'altèrent et disparaissent; mais si ce nerf a été mis en rapport avec les extrémités d'un autre nerf coupé, il contracte avec elles des adhérences, et, après avoir traversé la phase de dégénérescence dont nous avons

parlé, il reprend graduellement sa structure première, de sorte que l'examen microscopique, fait au bout de quelques mois, montre la réapparition des tubes nerveux. On conçoit la difficulté de pareilles expériences, qui nécessitent un temps fort long pour qu'on puisse assister aux phases successives de la transformation du nerf. Les physiologistes que nous venons de citer ont été largement payés de leurs peines, car ils ont pu constater un singulier phénomène qui se produit lorsqu'on soude l'un à l'autre des nerfs de nature différente, un nerf sensitif avec un nerf moteur.

On sait qu'il existe deux espèces de filets nerveux dont les uns président au mouvement et font contracter les muscles, tandis que les autres sont exclusivement affectés à la sensibilité. Lorsqu'un de ces filets est isolé et soumis à l'excitation électrique, si c'est un nerf moteur, on voit se contracter le muscle auquel il se rend; si le nerf est sensitif, l'animal donne des signes de douleur, mais aucun muscle ne se contracte sous l'influence de l'électricité. Dans ces cas, on admet théoriquement un courant nerveux qui parcourt le nerf. Ce courant irait du centre à la périphérie pour les nerfs moteurs, de sorte que, du cerveau qui ordonne au muscle qui obéit, il traverserait une suite non interrompue de cordons nerveux, cheminant à la façon de l'électricité dans le fil d'un télégraphe. Pour les nerfs sensitifs, le courant suivrait la direction inverse, et porterait la sensation développée en un point du corps au cerveau qui la perçoit. Or, il existe dans la langue des nerfs bien connus, l'un sensitif, l'autre moteur. Ces nerfs passent assez près l'un de l'autre pour qu'on puisse réaliser l'expérience suivante. On coupe les deux nerfs à la fois, puis on réunit le bout supérieur du nerf sensitif avec le bout inférieur du nerf moteur. Qu'arrivera-t-il alors? Pendant les premiers temps la communication nerveuse est interrompue, le fil électrique est coupé, et la langue est paralysée du mouvement. Mais lorsque les nerfs ont repris leur communication, le mouvement reparaît lorsqu'on électrise la partie du nerf sensitif qui s'est unie au nerf moteur. Ce nerf a donc changé de rôle dans la transmission du courant nerveux. Normalement sensitif, il semblait ne devoir transmettre son action que de la périphérie au centre, et voici qu'il agit dans une direction opposée. Assurément ces résultats ne pouvaient être prévus, d'après ce que l'on savait de la fonction des nerfs. Ces expériences semblent appelées à modifier beaucoup la physiologie du système nerveux.

Un autre fait important de la physiologie des nerfs est mis en lumière par la greffe animale : c'est le rôle de l'habitude dans l'appréciation des contacts extérieurs. Chacun de nous sait bien distinguer

en quel point du corps il ressent une piqûre, un chatouillement, un contact. Eh bien, cette appréciation exacte ne serait chez nous qu'un effet d'une sorte d'éducation, éducation que nous aurions faite dans les premiers temps de l'existence. On peut trouver une preuve à l'appui de cette thèse dans l'expérience banale qui consiste à tenir l'index et le médius croisés l'un sur l'autre, et à placer les extrémités de ces doigts sur le bout du nez. On sent alors distinctement deux nez, parce que les faces des doigts, qui sont en contact avec cet organe, sont habituées à ne percevoir à la fois que le contact de deux objets différents. Dans la restauration du nez au moyen de la peau du front, on voit, dans les premiers temps, les malades se gratter le front, si l'on chatouille le bout de leur nez novice; mais peu à peu l'éducation de la sensibilité se refait, et en même temps revient la notion exacte du siége du chatouillement. — Chez les animaux aussi, M. Bert a observé la même influence de l'éducation du tact. Il greffa la queue d'un rat sur le dos du même animal, en l'y implantant par sa pointe, tandis que la base était dressée en l'air. Après la cicatrisation, la queue resta longtemps insensible; les communications nerveuses ne s'étaient pas encore rétablies. Au bout de quelques mois, l'animal manifestait de la douleur lorsqu'on pinçait cette queue, ce qui prouvait que les nerfs s'étaient mis en communication, et de plus, que la sensibilité voyageait dans leur intérieur en sens inverse de sa direction ordinaire, c'est-à-dire qu'elle allait de la base à la pointe de l'organe. A ce moment, le rat, pour se défendre, cherchait à mordre; or ses tentatives s'adressaient non pas au point excité, mais à la région de la peau du dos où la greffe avait été pratiquée. Peu à peu le rat s'habitua à reconnaître le point réel où il était pincé, et défendit sans se tromper l'extrémité libre de sa queue transplantée.

Il serait curieux d'étudier les phénomènes du même ordre sur les nerfs du mouvement. Tout semble prouver qu'une éducation analogue se fait pour les nerfs moteurs. La gaucherie du jeune enfant ou du jeune animal disparaît graduellement sous l'influence d'une éducation instinctive. Ne voit-on pas certains individus s'apprendre à exécuter avec leurs doigts, leurs yeux, leurs oreilles, des mouvements que pendant longtemps ils n'ont pas su produire volontairement?

Survie des parties greffées.

En greffant sur un animal un organe emprunté à un très-jeune sujet, on observe l'accroissement de la partie transplantée. M. Bert a fait sur ce point de nombreuses expériences; le procédé le plus

simple consiste à prendre un morceau de la queue d'un jeune rat, à écorcher cette partie et à l'introduire sous la peau d'un autre rat par une petite ouverture. Le morceau de queue adhère bientôt, reçoit des vaisseaux du voisinage et se développe presque aussi rapidement que s'il fût resté à sa place. Une queue de deux centimètres et demi, prise sur un très-jeune rat, avait atteint sous la peau d'un autre la longueur de neuf centimètres au bout de quatre mois; c'est presque le développement normal. On peut fracturer à travers la peau ces queues transplantées; elles se consolident parfaitement. Enfin, au bout d'un temps assez long, si l'on extrait la queue greffée de dessous la peau, on voit qu'elle avait contracté avec le voisinage de riches connexions vasculaires. On reconnaît que tous les éléments musculaires qu'elle renfermait au moment de la greffe ont disparu. Le muscle, en effet, n'existe qu'autant qu'il agit, et s'il se développe par l'exercice, il dégénère et disparaît sous l'influence de l'immobilité. Enfin, le squelette de la queue greffée qui se développe ainsi que nous l'avons vu, présente une particularité intéressante. C'est l'absence des saillies osseuses sur lesquelles les muscles prennent leurs insertions. Ce fait concorde avec ce que l'on savait déjà : que c'est l'action musculaire elle-même qui produit le développement plus ou moins prononcé de ces saillies osseuses. L'humérus d'un athlète est couvert de ces aspérités qui sont à peine marquées chez l'homme dont les muscles n'ont jamais travaillé. De sorte que dans les amas d'ossements des catacombes, on peut encore à l'inspection de certains os reconnaître les travailleurs et les oisifs des générations disparues.

Les greffes sous-cutanées, faites entre espèces différentes, ne réussissent pas; tantôt la partie transplantée disparaît peu à peu par résorption, tantôt elle excite autour d'elle une inflammation violente et s'élimine par un abcès. Peut-être un jour le succès ou l'insuccès de la greffe sous-cutanée entre deux individus permettra-t-il d'établir, relativement aux espèces animales, des démarcations plus naturelles que celles qui existent aujourd'hui. Nous arrivons au point le plus intéressant par les considérations qui s'y rattachent.

Accroissement des parties greffées.

Dans le parallèle que nous établissions entre la greffe animale et la greffe végétale, nous disions, au commencement de cet article, que toute partie d'un animal qui a été détachée du corps est fatalement vouée à la destruction, à moins que par la greffe on ne la remette en connexion vasculaire avec un organisme vivant. Il faut à ce sujet

faire des réserves. Sans parler des polypes et d'autres animaux inférieurs qu'on peut couper en morceaux sans les détruire et dont chaque partie se complète pour former un individu nouveau, on peut affirmer qu'une partie détachée du corps d'un animal conserve quelque temps sa vie individuelle. La preuve qu'il en est ainsi, c'est que cette partie n'est susceptible d'être greffée que pendant un certain temps au delà duquel elle se putréfie et n'est plus qu'un fragment de cadavre qu'aucune tentative de greffe ne parviendra à rendre à la vie. Qu'est-ce que cette vie partielle? Combien de temps peut-elle subsister? Telles sont les questions nouvelles que la physiologie se pose en face des expériences dont nous avons parlé. M. Ollier, dans ses remarquables recherches sur la fonction ortéogénique du périoste, avait déjà remarqué qu'un lambeau périostique pris sur un lapin mort depuis vingt-quatre heures était encore susceptible d'être greffé sur un autre lapin. Bien plus, ce tissu gardait sa propriété de donner naissance à un os nouveau. Il avait donc pu conserver, après ce qu'on appelle la mort de l'animal, sa vie individuelle et ses propriétés spéciales.

M. Vulpian a constaté des cas de survie bien plus étonnants encore dans des parties séparées d'un animal. Il a coupé la queue à des têtards et des tritons, il a vu ces queues vivre encore pendant dix jours[1]. Dans ces organes, la vie s'accusait non-seulement par les mouvements qui se produisaient sous l'influence d'une excitation, mais on vit encore ces queues continuer à s'accroître et à s'organiser. Des vaisseaux nouveaux s'y formèrent; les muscles qui les constituaient se perfectionnèrent. En un mot, ces queues détachées de l'animal continuèrent à présenter leur développement normal. Quand on songe que ces parties séparées de l'appareil digestif ne pouvaient puiser de nouveaux matériaux pour leur développement ultérieur et que c'est aux dépens de leur propre substance qu'elles continuaient à s'accroître, il faut bien admettre qu'elles portaient en elles une forte dose de ce principe immatériel qu'on appelle vital. Si l'on veut séparer ce principe des propriétés que la matière organisée possède, il ne faut plus chercher à le localiser dans les centres nerveux ou quelque part ailleurs, car ces queues de têtards en avaient évidemment en eux une partie. Chez l'homme aussi, les doigts, les nez et les oreilles qui ont pu être remis en place devaient contenir leur parcelle de principe vital qui, dans le cas cité par Garengeot, a fait preuve d'une persistance assez opiniâtre.

On sait la singulière propriété que certains animaux, les rotifères,

1. *Comptes rendus de la Société de Biologie*, avril 1859.

les tardigrades et les anguillules, possèdent de revivre après avoir été desséchés; il suffit pour cela de leur rendre lentement le liquide qui leur avait été enlevé. M. Edmond About a spirituellement exploité cette thèse physiologique dans son roman l'*Homme à l'oreille cassée*. Le hardi romancier ne se doutait pas alors qu'on retrouverait cette singulière aptitude à revivre dans les tissus d'animaux bien supérieurs dans l'échelle zoologique. Les queues de rats la possèdent à un haut degré. Voici l'histoire d'une greffe plus surprenante à coup sûr que toutes celles dont nous avons parlé. M. Bert coupa la queue d'un rat; il la mit sécher dans le vide de la machine pneumatique et dans le voisinage d'acide sulfurique concentré, afin de lui enlever toute l'humidité qu'elle pouvait contenir. Puis, il la plaça dans un tube de verre et pendant cinq jours l'y laissa enfermée. Au bout de ce temps, il la soumit pendant plusieurs heures à une température de 98° centigrades, dans une étuve sèche, puis il la remit pendant quatre jours dans son tube. Au bout de ce temps, jugeant l'épreuve suffisante, il greffa sur un autre rat cette véritable momie animale. Le succès fut complet. La greffe reprit, si bien que trois mois après des vaisseaux, démontrables par l'injection, s'étaient formés dans la partie greffée, absolument comme si elle eût été transplantée toute fraîche d'un animal sur un autre.

On voit dans quelle phase nouvelle entre la question de la greffe animale. Aujourd'hui, M. Bert s'attache tout particulièrement à l'étude des conditions de survie d'une partie séparée du corps, cherchant quelles causes la prolongent ou l'abrégent. Il a vu la greffe réussir malgré l'action longtemps prolongée d'agents physiques et chimiques qui paraissaient devoir altérer profondément les tissus. Si le talent et la persévérance sont des garanties de succès, nous aurons sans doute sur ce point de nouvelles découvertes à signaler à nos lecteurs.

Dr Marey.

DU PRINCIPE DES NATIONALITÉS

PAR M. LOUIS JOLY.

I

Depuis la Révolution française, un principe nouveau s'est établi dans le droit public européen ; et notre époque, à travers beaucoup d'hésitations et de tâtonnements, semble destinée à le faire de plus en plus prévaloir dans les errements pratiques de la diplomatie. — C'est le droit des peuples au lieu du droit des souverains, l'intérêt des gouvernés au lieu de l'intérêt des gouvernants. Mais ce principe en est encore à chercher son expression adéquate. Il importe de ne pas le laisser dévier vers une formule vague, qui, faisant prédominer sur les grandes idées de justice et de fraternité humaine des sentiments étroits de haine et de défiance, tendrait à diviser plutôt qu'à fusionner les peuples, et n'aboutirait qu'à substituer au caprice des cours le caprice des foules.

Cette formule équivoque et dangereuse, dont la France est devenue, dans ces derniers temps, le soutien et l'apôtre armé, c'est ce qu'on appelle le principe des nationalités. Dans un livre écrit avec une franchise et un talent remarquables, M. L. Joly s'est proposé de combattre ce principe, non pas au nom du vieux droit public, mais au nom des vraies doctrines de la Révolution et des vrais intérêts de la puissance française. Nous allons exposer sommairement ses idées.

Qu'est-ce d'abord que ce principe des nationalités ? Si c'est simplement le droit pour un peuple de réclamer son titre de nation et d'en appeler à la justice d'un joug imposé par la force, il est excellent, mais il n'est pas nouveau, le droit à l'indépendance ayant toujours été reconnu par les hommes. Il faut qu'il y ait là quelque chose de plus. C'est qu'en effet le principe *actuel* des nationalités, qu'on pourrait aussi bien appeler la théorie des annexions, s'applique

non pas à une nation qui a été reconnue à un moment donné de l'histoire, mais à des races de même origine et de même langue ayant formé jusqu'à présent des peuples séparés et ambitieuses d'établir en fait leur unité, — ou bien encore à des races différentes longtemps réunies sous les mêmes lois, qui prétendent scinder leur unité politique. Dans son acception la plus générale, c'est *la revendication de l'autonomie et de l'unité politique des races*. A quoi il faut ajouter, comme complément et surtout complication, la théorie très-élastique des *frontières naturelles*, par où la question d'ethnologie se trouve embrouillée d'une question de stratégie, pour la plus grande commodité de ceux qui ont envie de pêcher des territoires en eau trouble.

Le premier tort de cette théorie, c'est de subordonner le droit à des raisons secondaires, contingentes et parfaitement étrangères à l'idée de justice. Une nationalité a péri : quand elle parlerait vingt langues et qu'elle habiterait la plaine la plus ouverte qu'on puisse imaginer, on ne voit guère pourquoi son droit à revivre serait moins sacré que celui d'une nationalité homogène et jouissant des frontières naturelles les plus solidement dessinées. C'est d'ailleurs faire un pas immense en arrière que de revenir de l'idée de nation, — c'est-à-dire d'une association d'hommes fondée sur les intérêts, les contrats, la justice, — à celle de race, qui n'est que la consécration de préjugés irraisonnés et de haines traditionnelles. La cité, la patrie est une idée supérieure, toute d'affection, la plus large qu'aient pu rêver les hommes, la plus noble, la moins exclusive,—puisqu'elle s'étend sans cesse et qu'on a pu la concevoir embrassant le genre humain tout entier. Les peuples ont des droits, mais non pas les races. L'autonomie et l'unité sont de droit supérieur pour les nations, c'est-à-dire pour des hommes réunis sous des lois communes qui sont l'expression la plus haute de leur raison collective ; mais il n'existe pas pour les races de droits à l'autonomie, c'est-à-dire à la séparation, à la haine des autres races.

Quant à l'unité, c'est une autre question qui n'est pas encore jugée et qui reste à l'étude. L'unité n'est pas un *droit*, c'est un simple élément de *force*. Même au sein d'une seule et même agrégation politique, il n'est pas prouvé qu'elle soit un bien absolu. On ne sait pas encore jusqu'à quel point elle est compatible avec la liberté. Ce qu'on sait parfaitement, par exemple, et ce qui fait que bien des gens tiennent l'unité pour suspecte, c'est qu'elle ne se réalise complétement que par le despotisme, qu'elle est son instrument d'action privilégié, et qu'elle semble avoir besoin de lui comme il a besoin d'elle.

Le principe des nationalités n'appartient pas à la Révolution, comme beaucoup de gens l'imaginent. La Révolution, au contraire, proclamait la fusion des races et la fraternité des peuples, au lieu de les opposer les uns aux autres en les partageant en groupes rivaux. Il ne se confond pas davantage avec la souveraineté populaire. On conçoit difficilement un ensemble de circonstances qui permettraient au suffrage universel de prononcer de lui-même et pacifiquement sur une question de nationalité. Il est certain que la race qui, englobée dans une unité politique plus large, y jouirait d'assez de liberté pour mettre aux voix la question de rupture de l'union, n'aurait aucune bonne raison de le faire. Si quelquefois on a demandé au suffrage universel la consécration d'un fait accompli d'annexion, on s'est passé bien plus souvent de sa sanction; et personne n'oserait affirmer que, faute de cette sanction, les baïonnettes libératrices auraient chevaleresquement repassé la frontière.

En somme, le principe des nationalités est excellent quand il rapproche et unit les peuples; — mauvais quand il les subdivise et les sépare. On peut l'invoquer pour devenir plus libre, comme l'Italie; — mais pour se mettre en tutelle, comme le Holstein, non. L'absorption des races par violence, sous prétexte d'origine commune, est un crime; leur fusion par la paix et pour la paix est un bienfait. Il est inique et odieux qu'un peuple soit opprimé, le fût-il par des hommes de même sang et de même idiome; mais, en revanche, il devient assez indifférent que telle province jouissant de la plénitude de sa liberté appartienne à tel peuple plutôt qu'à tel autre. *Ubi libertas, ibi patria!* C'est là ce que l'Autriche a fini par comprendre à temps, et c'est ce qui lui a fourni le moyen d'arrêter heureusement le mouvement séparatiste de ses provinces du sud-est. Elle a pensé avec raison qu'il appartenait bien plus à la liberté qu'à la communauté d'origine et de langue de rapprocher les peuples. Si elle a le bon esprit de persévérer dans cette voie, l'unité autrichienne finira par devenir au moins aussi intéressante pour les amis du progrès que l'unité allemande réalisée au moyen des baïonnettes prussiennes.

L'empreinte morale que les hommes reçoivent des lois et des institutions est bien plus profonde, en réalité, que l'influence physiologique du sang et du climat. L'*union* est, d'ailleurs, bien autrement riche en résultats que l'*unité*. La loi du croisement, si favorable au développement physique, semble exercer une action également salutaire sur l'intelligence des peuples. Leur génie paraît d'autant plus vif, plus varié, plus fécond, que leur composition accuse un plus grand mélange de races. La multiplicité et la supériorité d'aptitudes

de la nation française, de l'anglaise, de l'américaine surtout, peuvent très-légitimement s'expliquer comme un résultat de cette loi des croisements; et tout annonce qu'avant deux siècles, les populations si étrangement bigarrées de la Californie et de l'Australie montreront d'une façon plus éclatante encore tout ce qu'on est en droit d'attendre de ces mélanges de races.

II

C'est en Allemagne que le principe des nationalités a pris naissance. Il appartenait naturellement à la nation la plus forte en linguistique et en ethnologie d'inventer une théorie politique qui s'appuie sur la séparation des races et des langues. Après la réaction armée qu'avaient provoquée les conquêtes du premier empire, est venue la réaction écrite, — la teutomanie en littérature, en art, en philosophie, etc., la gallophobie des étudiants et des officiers. La Russie alors, de son côté, a inventé le panslavisme, lequel a suscité, pour un intérêt de défense, le scandinavisme. Voici maintenant le latinisme... Ce qu'on aperçoit de plus clair au milieu de toutes ces prétentions si peu désintéressées, c'est que chaque race, en revendiquant pour elle-même l'autonomie, ne semble préoccupée que de la ravir aux autres. Personne assurément ne fera un crime à l'Allemagne, divisée comme elle l'est aujourd'hui et perpétuellement envahie comme elle l'a été longtemps, d'aspirer à l'unité nationale, qui est un moyen de défense. Mais il est manifeste, à l'heure qu'il est, que cette aspiration tourne à l'envahissement. On se demande véritablement qu'est-ce qui l'agite. Est-ce le besoin d'indépendance? Qui l'opprime, elle? Elle violente à l'est, au sud, au nord, les Polonais, les Italiens, les Hongrois, les Croates, les Roumains, les Dalmates, les Danois... Disons-le : ce qu'il y a au fond de ce rêve d'unité, c'est la vanité d'être une grande puissance, le goût de la force et la forfanterie militaire.

La reconstitution de l'Italie a été jusqu'à présent l'application la plus heureuse du principe des nationalités. Remarquons cependant que l'émancipation et l'unité de l'Italie avaient leur raison, en dehors de l'identité de race et de langue. Il est incontestable que ses peuples avaient le droit de s'unir et de secouer l'oppression, lors même qu'ils eussent parlé dix langues différentes. La communauté d'origine vraie ou prétendue n'a véritablement rien ajouté à la justice de leur cause; et, sans vouloir rien préjuger sur les destinées futures de

l'Italie, on peut, au moins, affirmer que l'unité a été pour elle un moyen bien plus qu'un principe d'émancipation, et une phase plutôt qu'une forme définitive de sa constitution politique.

A la suite du germanisme et du panslavisme est venue l'utopie de la solidarité des races latines. L'Angleterre a eu le bon esprit de se tenir en dehors de ces fantaisies ethnographiques. Moins fière ou moins réfléchie, la France a fini par ouvrir ses bras aux peuples latins, et à leur offrir, en aînée généreuse, une sorte de pacte de famille. On ne comprend guère comment la France, la nation métis par excellence, a pu s'enticher de cette idée tudesque de race; et on voit moins encore ce qu'elle a à lui demander, car si le principe appliqué dans sa rigueur peut lui donner une partie de la Belgique, il pourrait, en dépit de la théorie des frontières naturelles, lui enlever l'Alsace... Mais passons. S'il ne s'agissait que d'ethnologie et de grammaire, on pourrait abandonner la question aux savants. Ils auraient à demander à la physiologie et à l'histoire dans quelle proportion l'élément romain a pu se mêler à notre sang gaulois, si reconnaissable encore dans les dix-neuf vingtièmes de notre population, et sous quel prétexte ce mélange d'Alsaciens, de Normands, de Bretons, de Bourguignons, Lorrains, Comtois, Champenois, Basques, etc., qui s'appelle le peuple français, pourrait passer pour une branche de la race latine.

Mais ceci est un bien petit côté de la question. Ce qui rend très-grave pour une nation le fait de s'être laissé classer dans telle ou telle race, c'est qu'il est admis que les populations de même famille se doivent mutuellement assistance, secours et protection. Il est bon dès lors de savoir à quoi et avec qui l'on s'engage en acceptant la parenté politique. Or, on nous dit que le cercle de l'alliance latine rattacherait à la France la *Belgique*, l'Italie, l'Espagne, la Roumanie et les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud. Que ces peuples divers trouvent de notables avantages dans notre intimité, c'est possible et même vraisemblable; mais nous avons à voir, de notre côté, ce qu'ils ont à nous offrir de plus substantiel que leur gratitude, en échange de nos forces, de notre or et de notre sang livrés à leur disposition. Avant de mettre tout en commun, il paraît prudent de constater ce que chacun apporte à l'association et compte lui demander; de savoir enfin, pour dire les choses par leur nom, si, sous prétexte d'alliances et de services réciproques, il ne s'agit pas tout simplement d'assistance d'une part et d'exploitation de l'autre.

Il est certain qu'à part la Belgique (qui n'est et ne veut être à aucun point de vue de race latine), les nations qu'on nous donne pour sœurs ne font pas en ce moment brillante figure dans le monde. —

Nous pouvons, je pense, nous dispenser de parler de la Roumanie. Avant de la compter pour quoi que ce soit, il faut attendre qu'elle existe. — Nous aurons également peu de chose à dire des populations indo-espagnoles. L'expédition du Mexique a dû dissiper bien des illusions sur la facilité de relever ces colonies et sur la reconnaissance que nous vaudrait de leur part cette philanthropique tentative. Le seul bon résultat à attendre du malheureux essai que nous faisons sera probablement de nous guérir à tout jamais de la fantaisie de régénérer les races fainéantes du nouveau monde.

Quant à l'Espagne, elle est encore moins disposée que ses colonies à nous tendre la main. Nation fière, ombrageuse et jalouse, elle a gardé, contre nous particulièrement, les défiances profondes et les rancunes vivaces qu'ont provoquées les guerres de l'Empire. Tout en déplorant ces préventions immotivées, il est bon de dire que nous n'avons pas sujet de regretter bien amèrement l'alliance intime dont elles nous privent. Lorsque l'Espagne était notre amie, pendant la guerre de la succession comme pendant la guerre de sept ans, sa fidélité et sa constance nous ont été singulièrement à charge; elle semblait ne se mêler à la guerre que pour fournir aux Anglais l'occasion d'enlever ses galiéns et ses colonies; c'est nous qui avions à couvrir ses côtes, à protéger son territoire avec nos troupes, à convoyer ses flottes marchandes avec nos vaisseaux. Sa neutralité eût été infiniment préférable à une alliance où elle apportait des sentiments si dévoués et si peu de moyens d'être utile. Aujourd'hui ses sentiments ont décliné et ses moyens ne se sont pas relevés : nous n'avons pas grand intérêt à aplanir les Pyrénées. En définitive, par sa position reléguée à l'extrémité du continent et sa politique qui l'isole de la plupart des intérêts européens, par la nature de son territoire et de ses frontières qui la rendent aussi forte pour la défense qu'impropre à l'agression, par son état intérieur enfin qui est un lent effort de transformation, l'Espagne est, de toutes manières, destinée à un rôle de neutralité en Europe.

L'Italie, voilà donc tout ce qui nous reste, en dernière analyse, de la grande confédération des races latines. Mais d'abord, l'Italie reconstituée sera-t-elle pour la France une alliée ou bien une ennemie? Les deux opinions peuvent se soutenir. Comme puissance continentale, elle aura intérêt à l'affaiblissement de la suprématie militaire de la France. La sagacité politique des Italiens ne peut manquer, en effet, de leur souffler à l'oreille que la même force qui les a tirés du néant pourrait, à l'occasion, les y replonger; et dès aujourd'hui on voit poindre chez eux l'envie très-légitime de s'affranchir de l'influence française. Comme puissance maritime, l'Italie

peut devenir pour nous une rivale très-sérieuse; il est peu probable qu'elle prête les mains à notre ambition de faire de la Méditerranée un lac français, et elle s'entendra naturellement beaucoup mieux, de ce côté, avec l'Angleterre qu'avec nous. Tout cela fait comprendre que des intérêts de situation considérables peuvent détacher de nous le nouveau royaume italien. Il y aurait par trop d'illusion à compter, pour le retenir dans notre vassalité, sur la sympathie de ses peuples et les devoirs de la reconnaissance. Si les premiers intérêts d'un individu sont ses devoirs, les premiers devoirs d'un État sont ses intérêts; et il faudrait bien peu connaître le génie italien pour s'imaginer qu'il incline jamais vers la politique sentimentale.

Que, du reste, l'Italie unifiée soit pour nous un appui, comme le prétendent ses partisans, ou un danger, comme le soutiennent ses adversaires, l'appoint nouveau qu'apportera son action dans la balance de l'équilibre européen ne semble pas à M. L. Joly devoir justifier de longtemps les espérances des uns ni les inquiétudes des autres. L'Italie n'est pas une ennemie assez redoutable pour être une alliée bien précieuse. Assurément les vertus guerrières, dans l'état actuel de la civilisation, ne sont pas tout pour un peuple; et il est juste de reconnaître les dons remarquables d'un autre ordre que possède la race italienne. Mais comme aujourd'hui, malgré les progrès immenses accomplis dans la voie de l'humanité, la force reste encore le seul juge entre les peuples, il faut bien convenir que la nation la plus heureusement douée du côté des qualités pacifiques, si elle n'a pas la bravoure des champs de bataille, ne peut guère compter sur une existence digne, libre, indépendante, et que le rang qu'elle tiendra dans le monde, l'importance qu'on attachera à son amitié se régleront sur l'idée qu'on a de sa valeur et de sa puissance militaire. Un État qui ne peut se défendre ne saurait être bien utile à ses voisins.

Or, que les Italiens soient un peuple merveilleusement doué, c'est ce qui ne fait une question pour personne; mais que les Italiens soient un peuple militairement doué, c'est ce qui doit faire une question pour tout le monde. On sait combien a été nul le résultat des appels les plus énergiques faits à la coopération armée des volontaires, lors de la guerre d'Italie. Et plus tard, nous avons vu le malheureux Garibaldi succomber sous l'indifférence de ses compatriotes en essayant d'entraîner à sa suite l'héroïsme italien trop lent à s'émouvoir. C'est une question de savoir si l'élément guerrier, représenté par le petit noyau de l'armée piémontaise, ne s'est pas perdu plutôt que renforcé en se disséminant à travers les contingents

des États méridionaux : personne, dans tous les cas, n'oserait conseiller aujourd'hui à l'armée italienne d'entrer en campagne contre l'Autriche. On se plaît ordinairement à expliquer la timidité particulière à ces populations par la longue oppression qu'elles ont subie : l'explication est insuffisante. Si l'on veut bien se rappeler les succès presque fabuleux des Normands dans l'Italie du moyen âge, et les conquêtes de Charles VIII si insolemment faciles, et ces batailles de plusieurs milliers d'hommes livrées au temps de la splendeur des républiques italiennes, qui décidaient du sort de Pise ou de Florence et où l'on relevait à la fin de la journée un mort ou un blessé seulement; on reconnaîtra que cette absence d'énergie guerrière est un mal endémique et invétéré. Il n'y a certainement rien là qui doive rendre moins intéressante l'œuvre de la délivrance italienne : il est bon qu'un peuple soit libre, même quand il se battrait fort mal, et il est présumable que le régime de la liberté retrempera tôt ou tard sa fibre. Tout ce qu'on prétend dire ici, c'est que son alliance, en nous prenant notre or et notre sang, ne nous apportera pas pour le moment une force bien appréciable, et que son ingratitude ne nous ferait peut-être pas plus de mal que sa trop reconnaissante fidélité.

Je ne réponds pas que ce chapitre, écrit avec une fermeté froide et légèrement sarcastique, soit précisément du goût des partisans de l'alliance italienne ou des fanatiques de l'unité allemande. Mais il fait toucher du doigt tout ce qu'il y a de creux, pour nous autres Français, dans cette fantaisie ethnologique de la solidarité des races latines. Il faut savoir gré aux esprits sains et droits qui secouent vigoureusement ces rêves dangereux, et ne pas leur reprocher d'avoir la main un peu rude pour leurs amis comme pour leurs ennemis. Au fond, l'auteur a raison : il n'y a de sérieux que la politique de principes et la politique d'intérêt. Quant à la politique de sentiment, c'est le guide le plus aveugle, le plus versatile, le plus déloyal ou le plus facile à égarer, le plus détestable enfin qu'un pays puisse suivre.

III

Si M. L. Joly avait prétendu faire, à un point de vue purement spéculatif et en dehors de toute application aux choses actuelles, un traité sur le rôle historique et juridique que jouent, dans les arrangements internationaux, la race et la nationalité, on pourrait lui reprocher d'en avoir beaucoup trop amoindri l'importance. L'identité des

conditions d'origine, de résidence, de langue, d'histoire, de religion, de mœurs, etc., constitue, entre les divers groupes humains, une classification tellement naturelle, qu'il est impossible de n'en pas tenir compte, du moment qu'elle s'affirme et dans la mesure où elle s'affirme. Tout ce qui vit, dure et veut durer selon certaines formes déterminées d'existence, a par là même sa raison et son droit de vivre et de durer ainsi, tant que n'est pas survenu à l'encontre un arrêt d'expropriation pour cause d'utilité supérieure. Rien ne ressemble, en un mot, plus à un droit qu'un fait primordial, continu et persistant. La nationalité, dans les rapports politiques de peuple à peuple, me semble devoir tenir le même rang à peu près que la personnalité individuelle dans les rapports économiques ou légaux de citoyen à citoyen.

M. L. Joly dit qu'une race n'est pas une personne juridique. — Mon Dieu, il faut se défier de ces formules absolues qui tranchent si simplement les questions complexes. Pourquoi une race, une famille, une nation ne seraient-elles pas des personnes juridiques, tout comme une communauté ou une société commerciale? Je sais bien que la philosophie sociale de notre époque incline de plus en plus à placer dans l'individu l'origine de toute espèce de droits et de pouvoirs. Il y a à cela une excellente raison : c'est qu'en fait la personnalité humaine, plus développée de notre temps, plus complète, plus richement participante au capital commun d'idées et de sentiments, tend de jour en jour à se poser comme un tout distinct et autonome. Mais *les droits de l'homme* sont une idée toute moderne, je dirais presque, encore trop moderne. En remontant vers les premiers stages de l'humanité, nous trouvons, au contraire, comme dans les règnes inférieurs de l'animalité, le droit de l'espèce primant et effaçant le droit de l'individu. La famille, la tribu, la caste apparaissent alors comme autant de types humains tirés à des centaines ou des milliers d'exemplaires identiques; pendant que les individus, réduits au rôle de composants et de simples valeurs fractionnelles, pouvant se suppléer l'un l'autre et n'ayant, par là même, pas plus l'un que l'autre d'existence distincte et de droits propres, ne comptent en quelque sorte que comme nombre. Qu'on accorde, de notre temps, beaucoup plus d'importance aux individus qu'aux collectivités humaines, j'y consens de grand cœur. Mais il ne faut pas pourtant anticiper sur l'avenir par une suppression prématurée et impossible des divisions, des types et des caractères génériques; et tant que les nationalités et les races affirmeront des besoins, des intérêts, des exigences, si on ne veut pas dire des droits, distincts, il sera juste et sage d'en tenir compte.

Après tout, lors même qu'on se refuserait à voir, dans la nationalité, un ensemble de rapports moraux, de volontés et d'intérêts communs assez compactes et assez tranchés pour en faire découler certaines conditions juridiques et politiques applicables à tout un groupe ethnologique, il me paraît difficile au moins de n'y pas reconnaître un fait de consanguinités, d'analogies physiologiques ou historiques, de tendances communes instinctives, d'attractions et de répulsions innées ou traditionnelles, dérivant de la nature des choses. En un mot, si la race n'établit pas un *droit*, elle constitue certainement une *fatalité :* c'est-à-dire une chose qui s'impose, en politique, tout aussi despotiquement qu'un droit : une chose contre laquelle il n'est pas absolument interdit de réagir, mais à la condition de lui laisser sa part légitime d'action, et en se rappelant que le temps, les idées, les intérêts peuvent seuls modifier ou détruire ce qu'ils ont créé.

Ceci n'est pas précisément une critique. M. L. Joly a trop de rectitude et de largeur dans l'esprit pour n'avoir pas parfaitement aperçu ce côté de la question générale. C'est, j'en suis persuadé, volontairement qu'il l'a laissé dans l'ombre; parce qu'il ne s'agissait pas pour lui de faire une dissertation théorique, vague et désintéressée, mais bien de réagir énergiquement, dans un intérêt éminemment pratique et, il faut ajouter, patriotique, contre l'importance excessive accordée dans ces derniers temps à un principe dangereux en lui-même et surtout dangereux pour la France. Que nous tendions généreusement la main aux peuples arriérés ou déchus qui cherchent à se rattacher au mouvement de l'esprit moderne, rien de mieux assurément. Mais les vraies et sérieuses affinités de la France doivent la porter, avant tout, vers les nations *de son rang*, vers celles qui, comme elle, tiennent la tête de la civilisation; et il serait très-fâcheux que, sous le futile prétexte d'une parenté plus que douteuse, elle désertât, pour je ne sais quel patronage compromettant, des alliances précieuses qui assurent la paix, la liberté et le progrès du monde européen. Il ne faut pas que la France déroge et se mésallie : voilà le sens de la brochure de M. L. Joly. C'est une œuvre d'actualité, un acte d'opposition courageuse, qui s'attaque à un ordre d'idées patronné à la fois et par le gouvernement et par une notable portion du parti démocratique. L'intention, du reste, est parfaitement indiquée dans le dernier chapitre :

« Parmi la foule de gens honnêtes, dit-il, qui se passionnent au seul mot de nationalité, il en est qui ne s'aveuglent pas sur les dangereuses conséquences du principe, au point de les méconnaître entièrement. Leur sagacité leur révèle une partie des périls que nous

avons signalés; mais la persuasion que de cette agitation redoutable pourraient sortir un jour les assises d'un droit international nouveau leur fait fermer les yeux sur les inconvénients si graves qui peuvent en découler. Après tout, c'est toujours le triomphe de la souveraineté populaire, la volonté des peuples s'affirmant en dépit de celle des souverains, les populations se groupant, non plus au gré des fantaisies diplomatiques, mais selon leurs tendances et leurs affinités naturelles. »

A quoi l'auteur répond qu'on ne fonde rien sur des idées fausses, qui imposent à la justice des conditions étrangères, raniment partout l'esprit de race si fatal par les haines qu'il suscite, détruisent l'idée de patrie pour la remplacer par une idée plus étroite encore, et détournent les peuples du soin de leur liberté pour les occuper de passions ambitieuses ou d'engouements frivoles.

Ce qui, selon M. L. Joly, doit rendre ce principe suspect aux vrais amis de la liberté, c'est le vague dont il s'enveloppe et qui permet à chacun de l'interpréter au gré de ses convictions sincères ou de ses convoitises cachées. En face de ce principe, M. de Bismark se sent aussi à l'aise que Garibaldi, la cour de Vienne que la diète de Pesth ou d'Agram, la noblesse d'Allemagne que la démocratie de tous les pays.

« Je suppose, ajoute-t-il, qu'un gouvernement voulût détourner ses peuples des périls de l'esprit d'examen, qu'il voulût empêcher ses sujets de porter sur les choses de l'intérieur une attention gênante, il n'y pourrait mieux réussir qu'en donnant le change, par l'adoption de quelque théorie généreuse et vague, aux désirs secrets et aux nobles instincts de la nation. Le principe des nationalités y serait d'un usage admirable. Quel thème n'offrirait pas à l'éloquence d'un premier ministre ce principe si sonore et si peu défini! Lorsqu'une opposition malveillante viendrait réclamer plus de liberté, le ministre répondrait en parlant généreusement de l'indépendance des peuples voisins. A ceux qui demanderaient que moins d'entraves fussent apportées à la liberté d'écrire, il répondrait en parlant de briser les chaînes des nations esclaves. Ce qu'il y a de certain et de désolant, c'est que son discours aurait mille chances d'être applaudi. Il ferait beau voir qu'on refusât de franchir les frontières pour aller donner aux autres ce dont on manquerait soi-même... »

En résumé, ce livre révèle, chez le jeune auteur, de solides études historiques, une grande maturité de jugement et une remarquable fermeté de sens politique. Les opinions de M. L. Joly n'ont rien de vague ni de banal; elles sont bien à lui — au point quelquefois d'étonner à première vue le lecteur. Ceci est affaire, non pas seulement

de savoir et de talent, mais de caractère. M. L. Joly appartient évidemment à cette race de solitaires, dédaigneux de la foule, qui ne vont pas au courant de l'opinion, mais qui la font tôt ou tard venir à eux. Sa manière est claire et nerveuse, d'une élégance un peu froide, inclinant plus volontiers du côté de l'ironie que vers le mouvement et la passion. Pourtant sous cette attitude calme on voit, par moments, percer une émotion d'autant plus communicative qu'on la sent contenue. Je signalerai, dans cette nuance, un très-beau passage, où l'auteur explique la pensée de la dernière expédition de Garibaldi, et qui se termine ainsi :

« Pour nous, si l'attitude du général et l'emphase de sa parole nous ont quelquefois surpris, si nous eussions désiré que plus de modestie vînt rehausser sa gloire, rendons-lui maintenant justice du fond du cœur, nous n'avions pas compris les nécessités de son rôle. Il s'était fait l'agent provocateur de l'héroïsme italien; il voulait relever l'Italie d'abord à ses propres yeux pour la relever aux yeux du monde; il voulait qu'elle crût en lui afin de croire en elle; il voulait la racheter de sa timidité séculaire, la racheter de la protection française; il ne voulait pas qu'il fût dit que les soldats d'un pays voisin eussent donné plus de sang pour l'affranchissement de l'Italie que les Italiens eux-mêmes. N'y a-t-il pas quelque chose de triste et de grand dans le rôle passionné d'un seul homme s'efforçant de faire passer son âme dans l'âme de sa patrie et succombant dans sa tentative?... Non, Garibaldi n'est pas diminué par les derniers événements; l'échec d'Aspromonte n'a rien fait perdre à sa gloire; ce n'est pas lui qui est descendu dans l'opinion du monde, et ce n'est pas son honneur qu'il regardait mélancoliquement couler avec le généreux sang de sa blessure ! »

« L'agent provocateur de l'héroïsme italien, » c'est le mot que l'histoire inscrira sur le tombeau de Garibaldi.

R. DE FONTENAY.

REVUE LITTÉRAIRE

HISTOIRE DE DON PÈDRE Ier, ROI DE CASTILLE

PAR M. P. MÉRIMÉE [1].

Commines raconte qu'à la chartreuse de Pavie on lui montra le tombeau du duc Jean Galéas, « *un grand et mauvais tyran*, dit-il, *mais honorable*. » Malgré la modération impartiale de ce jugement à l'égard de cet *honorable* tyran, Commines confesse qu'il fut un peu surpris d'entendre quelqu'un l'appeler *saint* : « Je lui demandai en l'oreille, dit l'avisé ministre de Louis XI, pourquoi il l'appelait saint; et qu'il pouvait voir peintes à l'entour de lui les armes de plusieurs cités qu'il avait usurpées, où il n'avait nul droit... — Nous appelons, dit-il, en ce pays ici *saints*, tous ceux qui nous ont fait du bien. »

C'était en effet jadis l'usage des moines de canoniser les rois qui dotaient leurs monastères. Il n'en faut pas tant parfois pour obtenir une place dans la mémoire reconnaissante des nations, plus faciles à contenter que ne le disent souvent leurs maîtres. Leur faire du bien n'est pas une condition indispensable; il suffit de faire du mal aux gens qu'elles détestent. Voyez don Pèdre, — *Pierre le Cruel*. On ne voit pas qu'il ait allégé le moins du monde les charges qui pesaient sur ses peuples, diminué les impôts, augmenté leurs franchises. Il n'a laissé aucuns monuments, institutions ou édifices, qui recommandent sa mémoire. N'importe! il a expédié, par le fer ou le poison, ses ennemis, que le peuple regardait aussi à bon droit comme les siens, les riches-hommes, les grands; il n'en faut pas plus pour que la tradition populaire attache un certain intérêt à sa mémoire, et que, dans les légendes de l'Andalousie et de la Castille, don Pèdre apparaisse tout autre que dans l'histoire. Pour nous, c'est Pierre le Cruel; pour la légende, Pierre le Justicier.

Ce n'est pas que nous, Français, nous n'ayons pu avoir aussi nos préventions contre don Pèdre, et M. Mérimée a bien fait de soumettre à une révision nouvelle ce procès jugé depuis si longtemps. Don

1. Charpentier, quai de l'École, 28.

Pèdre a été l'ami des Anglais; ce sont eux qui l'ont rétabli sur le trône, et ce sont des Français, Duguesclin en tête, qui deux fois l'en ont renversé. Mais nous aurions fort à faire si nous entreprenions de justifier toutes nos interventions en Espagne. Elles n'ont été en général ni justes dans leurs motifs, ni heureuses dans leurs conséquences; toutes les causes que nous avons soutenues ne doivent pas *à priori* être déclarées bonnes, par cela seul que nous avons jugé à propos de les soutenir, et notre patriotisme ne doit pas prétendre à une sorte d'infaillibilité. D'ailleurs ce que nous savons de l'histoire de Pierre le Cruel pour l'avoir lu dans nos histoires de France, n'est pas de nature au moins à inspirer une sympathie bien vive pour ses adversaires. On sait que son frère naturel, Henri de Transtamarre, soutenu par la complicité des grands de Castille et par les subsides du roi de France, Charles V, rendit à ce dernier le service de débarrasser la France des grandes compagnies, pour les jeter sur son pays; après un court succès, il est chassé à son tour, lui aussi, par l'étranger, puis revient et s'installe définitivement, après avoir tué, de sa propre main, son frère prisonnier. Cette dernière scène du drame est présente à tous les souvenirs : Henri trouve son frère dans la tente de Duguesclin, l'insulte; Pierre répond avec fureur; tous deux se jettent l'un sur l'autre, se renversent, et les voilà roulant sur un lit de camp dans un coin de la tente, Pierre dessus, Henri dessous, sans que personne des assistants fasse le moindre mouvement pour les séparer, jusqu'au moment où un chevalier tire don Pèdre par la jambe, et met dessus celui qui était dessous (on varie sur le nom de l'homme qui commit cet acte d'intervention aussi peu chevaleresque que la scène elle-même); Henri tire sa dague, soulève la cotte de mailles de Pierre, et lui plonge la lame dans le flanc en remontant le coup. Puis il fait trancher la tête de son frère, et l'envoie à Séville. Voilà à peu près tout ce qu'on sait généralement de Pierre le Cruel, et il faut avouer que, si nous ne le connaissions que par cette scène, ce n'est pas lui qui mériterait le plus l'horreur de la postérité.

On a essayé en Espagne l'apologie de don Pèdre, et il semble, d'après ce que dit M. Mérimée surtout du plus savant de ces apologistes, le licencié Ledo (vers la fin du dix-huitième siècle), que ces apologies étaient des chefs-d'œuvre de servilité, s'appuyant surtout sur cette raison « qu'un souverain ne peut mal faire, et que quiconque lui déplaît, est coupable : » argument devenu tout à fait insuffisant pour beaucoup de modernes, plus difficiles, au moins à cet égard. M. Mérimée entreprend à son tour de dépeindre don Pèdre tel qu'il fut, sans prétendre le justifier, mais en montrant aussi ce qui l'excuse ou tout au moins l'explique, c'est-à-dire des adversaires plus odieux

et surtout plus méprisables encore que lui. M. Mérimée, je le regrette, a oublié de dire que Voltaire chez nous avait déjà exprimé à ce sujet quelques doutes et dit des choses fort sensées sur l'iniquité singulière qui condamne si sévèrement chez don Pèdre ce qu'elle absout ou ce qu'elle oublie chez ses contemporains. Voltaire n'admire nullement le roi de Castille, mais il le montre une première fois obligé de combattre ses frères bâtards; (il leur pardonne, et même les comble de biens); puis à une seconde révolte, ne pardonnant plus, et devenant réellement inhumain : « le grand maître de Saint-Jacques, dit Voltaire, fut tué par ses ordres. C'est ce qui lui mérita le nom de *Cruel*, tandis que Jean, roi de France, qui avait assassiné son connétable et quatre seigneurs de Normandie, était nommé *Jean le Bon* [1]. » Quelle justesse, et quelle justice aussi, dans ce simple rapprochement!

Je sais bien que, dans cette espèce d'indulgence relative de Voltaire pour don Pèdre, on soupçonnera une sorte de partialité pour un prince peu aimé du clergé et qui fit tout pour réduire les priviléges de l'Église, pour arrêter ses empiétements. Mais, comme nous tenons tous plus ou moins de ces préventions voltairiennes à l'égard du clergé (espagnol au moins), ce n'est pas là ce qui nous doit empêcher d'être justes pour un prince qui a eu le mérite de ne point partager les préjugés de son temps à l'égard des Maures et des Juifs, et de retarder, autant qu'il a pu, le rôle fatal et terrible que l'Inquisition devait jouer un jour dans l'asservissement de l'Espagne et la destruction des libertés intérieures comme des dissidences religieuses. Au reste, la personne de don Pèdre importe peu ici, et ce qui me semble le plus intéressant dans l'ouvrage de M. Mérimée, c'est le jour qu'il a su jeter sur l'état de l'Espagne à cette époque de formation; on va voir qu'elle ne présentait point encore alors le caractère qu'elle revêtit plus tard pour son malheur et l'enseignement des nations. Il semble qu'au quatorzième siècle, au milieu de tant de férocités barbares, il y avait des germes de liberté tout aussi sérieux qu'en Angleterre et qui auraient pu aboutir. L'Inquisition établie en Europe ne faisait guère sentir son pouvoir. Nulle persécution religieuse un peu grave n'est signalée à cette époque contre les Maures et les Juifs domiciliés en Castille. Non-seulement ils jouissent du libre exercice de leur culte; mais ils nommaient leurs magistrats, et même le juge, devant lequel ils plaidaient contre les chrétiens. Ce fait seul suffirait pour mettre la Castille à part, parmi les États de l'Europe au quatorzième siècle.

Le pouvoir du clergé était assez restreint. Le haut clergé, appartenant à la noblesse, pouvait partager les préjugés des grands, leurs

1. *Essai sur les mœurs*, chap. 77.

intérêts et leur puissance; mais le bas clergé, assez indifférent, ce semble, en matière religieuse, était loin de se recommander par ses mœurs. Un très-grand nombre de prêtres entretenaient publiquement des concubines; elles étaient assez nombreuses pour former en quelque sorte une caste à part ayant ses priviléges dont elles abusaient; à plusieurs reprises, les *cortès* sont obligées de lancer des décrets pour mettre un frein aux insolences des *damoiselles de prêtres*, dont l'existence légale se trouve ainsi constatée par cette répression même, assez timide d'ailleurs et toujours parfaitement impuissante.

Mais ces libertés que s'accordaient les prêtres en autorisaient d'autres à leur égard; on ne se gênait guère avec eux, et l'on ne doit point être surpris du rôle assez effacé que joue le clergé à cette époque. Aux cortès de Valladolid, en 1351, la modestie même de ses demandes atteste le peu d'étendue de son pouvoir reconnu et même de son influence morale. Il proteste, par exemple, contre le scandale que donnent les Juifs et les Maures en travaillant le dimanche devant la porte de leurs demeures et en bravant ainsi les usages des chrétiens. Le clergé demande donc qu'ils se bornent à travailler, non dans la rue, mais seulement dans l'intérieur de leurs maisons, les portes fermées. Voilà tout ce qu'on trouve de plus intolérant dans leurs réclamations. En revanche, une loi assez récente interdisait aux ecclésiastiques de recevoir par testament des donations de terres; sur la demande de la noblesse, le roi don Pèdre promet de tenir rigoureusement la main à l'exécution de la loi. Une chose remarquable, c'est que la prévention qui existait contre les Juifs là comme ailleurs, mais moins forte qu'ailleurs, semble fondée beaucoup moins sur une antipathie religieuse, que sur la haine et l'envie, malheureusement trop concevables, que les richesses accumulées par les Juifs excitaient contre eux. Comment s'étonner, par exemple, de voir les députés des communes « demander pour les débiteurs chrétiens l'autorisation de faire banqueroute à leurs créanciers juifs? » C'était la tradition. On sait comment le héros de l'Espagne, le Cid, trompa subtilement un Juif; le romancero en a gardé un bon souvenir. On ne se croyait nullement tenu à observer un engagement contracté envers un Juif. Victor Hugo n'a pas oublié ce trait caractéristique, quand il fait dire à don Ruy Gomez, vantant la loyauté inouïe d'un de ses ancêtres :

> Voici mon noble aïeul;
> Il vécut soixante ans, gardant la foi jurée,
> Même aux Juifs!

Leur rapacité servait de prétexte ou d'excuse aux revendications

violentes qu'on exerçait de temps en temps contre eux. Le roi don Pèdre, qui les protégea toujours, et qui avait un Juif pour argentier ou plutôt pour ministre des finances, n'en vint pas moins un jour à faire mettre à la question ce ministre, qui avait fait fort bien les affaires du roi, mais mieux encore les siennes : le Juif mourut dans les tortures, et le roi s'empara de tous ses trésors. Mais on doit observer qu'en cette occasion don Pèdre ne le traita ni mieux, ni pis, que les autres favoris comblés de ses faveurs et qu'un beau jour il trouvait assez puissants pour alarmer son pouvoir, ou assez riches pour tenter sa cupidité. Nous sommes loin, on le voit, du beau temps de l'Inquisition, des auto-da-fé, qui illustrèrent son pouvoir sous Ferdinand le Catholique et sous Philippe II. Les prétextes que l'on a fait valoir pour excuser les horreurs exercées par l'Inquisition contre les mécréants existaient pourtant déjà, et l'on peut voir par là que, quoi qu'on en dise, le système de terreur religieuse qui pesa si longtemps sur l'Espagne n'était pas une nécessité permanente, une sorte de fatalité politique, inévitable, comme se plaisent à le croire les apologistes modernes de l'Inquisition.

Quant à la situation du peuple et de la noblesse, elle ne fut jamais en Espagne ce qu'elle fut partout en Europe. Point de démarcation rigoureuse entre le vilain et le noble, point de séparation absolue fondée sur une différence de race, comme en France, par exemple; point de servage; le paysan, travaillant pour son seigneur, devait être payé comme un journalier; entre eux régnait une sorte de familiarité qui eût paru fort étrange partout ailleurs; ils se savaient du même sang. Les villes, en outre, étaient puissantes; la bourgeoisie se faisait respecter. Aussi la haine des petits contre les grands, qui rendit les premiers au moins indifférents aux farouches exécutions de don Pèdre, était-elle à peu près celle qui se rencontre de tout temps entre les faibles et les puissants, entre le pauvre et le riche; elle était purement accidentelle, attachée à l'autorité exercée par les riches-hommes, et dont ils abusaient, non fondée sur une antipathie de race: l'oppression exercée par quelques grandes maisons n'en eût pas moins été détestée, si elle avait été simplement viagère, et non héréditaire, comme elle se trouvait l'être en quelques lieux.

Quant au pouvoir royal, il n'avait en Castille nulle prétention à ce prestige quasi-religieux dont il fut investi plus tard, et dont il se parait déjà chez d'autres nations. Dans tous les démêlés d'alors, don Pèdre, aussi bien que son compétiteur, reconnaît implicitement le droit qu'ont les peuples d'être gouvernés par des chefs de leur choix. Quand il parle à ses peuples, il ne dit point : Je suis le roi légitime, je tiens tout de Dieu et de mon épée. Il cherche simplement à prouver

qu'il n'a pas abusé de son pouvoir, comme le prétendent ses adversaires. C'est un fait très-notable, que M. Mérimée a eu soin de mettre en relief, et qui a en effet une grande valeur.

Je suis moins frappé, je l'avoue, d'un autre fait, auquel le savant historien paraît attacher quelque importance. Il croit entrevoir, dans un des articles du cahier des communes, « un commencement de cette fiction légale des gouvernements constitutionnels qui, plaçant la responsabilité au pied du trône, élève la majesté royale au-dessus de tout blâme. » D'abord la Castille, en détrônant ou en laissant détrôner deux fois don Pèdre, a prouvé, ce me semble, qu'elle ne se prêtait pas à cette fiction et qu'elle entendait bien rendre le roi responsable de ses actes. En outre, l'article cité par M. Mérimée ne me paraît pas avoir la portée qu'il croit y apercevoir; le voici : « On supplie le roi qu'il ne sorte de sa chancellerie aucun ordre pour tuer ou appréhender aucun de ses sujets, ou pour confisquer ses biens; que, dans le cas où un pareil ordre serait expédié, il ne devienne exécutoire qu'après avoir été représenté au roi lui-même et de nouveau confirmé. » — « Ainsi, ajoute M. Mérimée, l'on feint que le roi ne peut vouloir aucun acte légal, et c'est à lui qu'on en appelle des décrets surpris par les ministres. » Je ne vois rien là de particulier; cette fiction se retrouve partout, au moyen âge, comme antérieurement. N'osant trop s'attaquer au roi lui-même, on a toujours *feint*, et sous les régimes les plus despotiques, que les ministres pouvaient seuls être coupables, et c'est toujours sur eux d'abord qu'on a fait porter le poids d'une responsabilité qu'on n'osait faire remonter plus haut. Bossuet, peu disposé, je le crois, à admettre les *fictions constitutionnelles*, a loué fort quelque chose d'analogue dans la coutume qu'il attribue aux Égyptiens sur la foi de Diodore de Sicile; le passage est d'une naïveté assez curieuse et vaut la peine d'être cité. Bossuet nous représente le roi d'Égypte allant tous les matins au *temple*, comme Louis XIV va entendre la messe dans la chapelle de Versailles; le roi d'Égypte y entendait un sermon, où « le pontife parlait des fautes que les rois pouvaient commettre; *mais il supposait toujours qu'ils n'y tombaient que par surprise ou par ignorance, chargeant d'imprécations les ministres, qui leur donnaient de mauvais conseils et leur déguisaient la vérité.* Telle était la manière d'instruire les rois. On croyait que les reproches ne faisaient qu'aigrir leurs esprits, et que le moyen le plus efficace de leur inspirer la vertu était de leur marquer leur devoir dans des louanges conformes aux lois et prononcées gravement devant les dieux [1]. »

1. *Discours sur l'Hist. universelle*, 3e part., chap. III.

Je conviens que dans cette habitude de s'en prendre uniquement aux complices de tout ce qu'on pardonne au principal coupable, il y a bien, en effet, une fiction, mais je la crois peu constitutionnelle; c'est tout simplement un mensonge, lequel semble à Bossuet plus respectueux pour l'autorité royale et plus adroit que la simple vérité. Cette singulière façon d'entendre la responsabilité, je la retrouve partout dans l'ancien régime; ce système de réversibilité des peines semble la loi universelle. Auprès de Louis XV enfant, on avait mis le fils de sa nourrice, qu'on avait habillé en *hussard* : à la cour, on l'appelait le hussard du roi. Quand Louis XV ne savait pas ses leçons, on fouettait vigoureusement le hussard, ce qui ne pouvait manquer, croyait-on, de produire une impression salutaire sur l'esprit du jeune roi. — Il est évident que la responsabilité des ministres n'a un sens que là où ils ont la réalité du pouvoir, comme en Angleterre ou en Belgique. Partout ailleurs, quand on s'en prend uniquement à eux, on commet une iniquité ridicule; ce sont alors tout simplement les *hussards du roi*.

Cette histoire de don Pèdre n'est point une apologie. M. Mérimée se borne à faire remarquer que, pour apprécier équitablement ses actes les plus violents et même les plus coupables, il faut faire la part des circonstances, et surtout des préjugés du temps : par exemple, il est certain que les exécutions sommaires ordonnées par don Pèdre, tranchons le mot, ses assassinats, ne choquaient guère les idées du temps; c'était une des formes les plus usitées de la justice, il suffisait que l'homme frappé semblât coupable; la façon de punir ne révoltait point. Cette justice incorrecte plus tard devint toute une théorie, exposée crûment par le confesseur de Philippe II, et même avec suppression de cette réserve expresse que faisait au moins le moyen âge, à savoir, que l'homme ainsi mis à mort parût un coupable, irrégulièrement, mais justement frappé. Selon ce confesseur, cette considération ne pouvait intéresser que la conscience du roi, seul juge en pareille matière. On peut lire dans l'ouvrage de M. Mignet, *Antonio Pérez*, ce curieux document. Voici à quel propos il fut composé, et pour l'instruction d'Antonio Pérez lui-même. Philippe II, inquiet de l'influence fâcheuse qu'Escovédo, le secrétaire de don Juan, son frère, prenait sur l'esprit de son maître, jugea à propos d'écarter cette influence, et choisit Antonio Pérez pour tuer Escovédo. Pérez éprouvait des scrupules, que le frère Diégo de Chaves, confesseur du roi, se hâte de dissiper par la consultation suivante[1] : « D'après mon opinion sur les lois, le prince

1. Ce texte est cité par M. Mignet, p. 60 (édition Charpentier).

séculier, qui a puissance sur la vie de ses subordonnés et sujets, de même qu'il peut la leur ôter pour juste cause et par jugement en forme, peut aussi le faire sans tout cela, puisque le surplus des formes et toute la suite d'un procès ne sont rien comme lois pour lui, qui peut en dispenser. Il n'y a dès lors pas faute de la part d'un sujet qui, par ordre souverain, donne la mort à un autre sujet : on doit croire que le prince a donné cet ordre pour une juste cause, ainsi que le droit présume toujours qu'il y en a une dans toutes les actions du souverain. » Ce sont là, dit M. Mignet, de *surprenantes maximes*; il est à croire qu'elles ne parurent pas telles à Antonio Pérez, puisque Escovédo fut expédié. Dans l'espace d'environ un demi-siècle, la théorie du frère Diégo de Chaves fut maintes fois mise en pratique, soit par Henri III sur les Guises, soit par Marie Stuart sur son mari, soit par Louis XIII sur le maréchal d'Ancre, soit par Christine sur Monaldeschi, soit par Ferdinand II sur Wallenstein, etc. Ces procédés, il est vrai, commençaient à surprendre quelques esprits mal faits; mais il est clair qu'au temps de don Pèdre on ne se choquait pas pour si peu. L'oubli de quelques formes ne l'empêchait pas de rester Pierre le Justicier, et il faut avouer que les très-peu intéressantes *victimes* de don Pèdre, coupables presque toutes selon les idées d'alors, seraient encore passibles de la peine de mort aux termes des codes pénaux modernes. Ce qui pour nous gâte tout, c'est qu'on fait périr ces coupables comme on ne fait plus guère périr aujourd'hui que les innocents.

Guets-apens, trahisons, parjures, ce sont les procédés, — exceptionnels aujourd'hui, mais vulgaires alors, — qu'employait don Pèdre. « A mon avis, dit M. Mérimée, les traits les plus saillants de cette triste période, c'est la fausseté, la fourberie. Jamais, en effet, l'histoire n'enregistra tant de trahisons, tant de perfidies. Ce siècle, si grossier en tout, ne se montre ingénieux que dans l'art de tromper. Il se joue dans les subtilités. Dans tous les engagements, et jusque dans le code de l'honneur chevaleresque, il cache des équivoques que l'intérêt sait habilement exploiter. Les serments, prodigués dans toutes les transactions, accompagnés des cérémonies les plus solennelles, ne sont plus que de vaines formalités consacrées par l'habitude. » Notre siècle, où les engagements les plus sacrés n'ont pas toujours été respectés, et qui, vu de près, nous inspire parfois un certain dégoût, reprend, il faut l'avouer, une plus grande valeur à cet égard quand on le compare au passé. Si la philosophie est la consolatrice des individus, l'histoire est celle des nations. Les générations ont collectivement une qualité dont se dispense en général chacun de ceux qui les composent, la modestie; et, vraiment, presque

toujours elles la poussent trop loin; elles reprendraient meilleure opinion d'elles-mêmes si elles se comparaient. Même sur des points particuliers de morale, le progrès est sensible, à qui veut considérer le passé comme on regarde le présent, dans le détail de ses misères. La seule qualité qu'on serait tenté de regretter et d'envier aux gens du moyen âge, la ténacité inflexible, s'explique, et le prestige en diminue singulièrement quand on en recherche la cause. « Les hommes du quatorzième siècle, dit très-bien M. Mérimée, vivent isolés comme des animaux de proie, et cette énergie, cette force de volonté que nous admirons trop aujourd'hui en eux, ils la doivent peut-être à la conscience de leur propre méchanceté, leur démontrant sans cesse qu'ils ne peuvent et ne doivent compter que sur eux-mêmes. » Il en est alors du courage déployé par les individus, comme de l'indomptable résistance des cités antiques, héroïsme qu'il faut, non point méconnaître, mais comprendre. Quand on pense que pour une ville assiégée il s'agissait de perdre tout ce qui peut donner du prix à la vie, et même souvent la vie elle-même, cette ténacité dans la défense commence à sembler assez naturelle. Saragosse a effacé Sagonte; car à chacune des phases du siége de 1809, Saragosse eût pu ouvrir ses portes, sans avoir à redouter aucune des extrémités qui, pour les villes antiques, rendait la résistance obligatoire.

Telle est l'effroyable époque dont M. Mérimée nous a peint le tableau avec cette sobriété et cette fermeté de touche qui sont les caractères de son talent. Peu à peu, comme dans le tableau du *Moine* de Zurbaran, de ce fond qui paraît uniformément sombre se détache la sinistre figure de don Pèdre, presque aussi noire que le fond, mais vivante, vraie, et se gravant, pour ne plus s'en effacer, dans l'imagination du lecteur. Ceux qui, séduits d'avance par le souvenir des romans de M. Mérimée, chercheraient dans cette histoire un plaisir du même genre, se tromperaient sans doute : ce qui en fait l'intérêt, c'est la vérité de l'ensemble et l'énergique précision du détail. Le sujet excluait d'avance le genre d'émotion ou de satisfaction définitive que les dénoûments de l'histoire présentent parfois comme ceux du drame et du roman : la moralité n'en est qu'à demi satisfaisante; don Pèdre est un méchant homme, renversé par un homme pour le moins aussi odieux que lui, et si au dénoûment le crime se trouve puni, ce n'est pas à dire pour cela que « la vertu y trouve sa récompense. » Il est vrai que le quatorzième siècle n'en trouvait guère à récompenser.

EUGÈNE DESPOIS.

REVUE DES DÉPARTEMENTS

Les élections municipales. — Élections législatives; un député devenu sénateur, un sénateur voulant devenir député. — Question de décentralisation. — *L'Algérie en 1865*, par M. le marquis de Cosentino. — Société de décentralisation à Nancy. — *L'état des récoltes et les souffrances des campagnes*, par M. Barral. — Arrêt de la cour impériale de Nîmes en faveur des employés des administrations municipales.

I

Les élections municipales ont produit dans toute la France une salutaire agitation. Les ardeurs ont remplacé l'indifférence; les votes ont été nombreux, les luttes ont été vives. Ce qui le prouve, c'est le grand nombre de réélections qui ont dû décider la victoire.

Un fait d'ailleurs caractéristique et qu'il est important de signaler, c'est que la province, dans cette occasion, n'a obéi à aucune impulsion extérieure. Point de comité parisien pour la diriger, point de mot d'ordre central. Le mouvement électoral a été autonome, spontané; il est sorti des entrailles mêmes de chaque localité. La province a marché d'elle-même, sans tutelle, sans guide, et elle a marché bien. L'opposition a gagné du terrain; mais quand même nous n'aurions pas à constater ce bon résultat, nous n'aurions qu'à nous féliciter de voir la province hors de page, organisant elle-même ses luttes et faisant acte de majorité.

Nous devons en outre remarquer que, malgré la promesse faite par les autorités, de ne présenter aucune candidature officielle, il y a eu partout des *listes municipales* : ce n'est qu'un changement de mots. Les citoyens ont eu à lutter contre les autorités, et, dans beaucoup d'endroits, ils les ont vaincues avec éclat. Les grandes villes surtout se sont distinguées par l'indépendance de leurs choix. C'est un enseignement qui devra profiter.

La plupart des réélections ont été des triomphes pour l'opposition. L'obligation d'un scrutin nouveau était déjà d'un bon présage; le nouveau scrutin a confirmé les espérances des amis de la liberté. Aussi est-il à constater qu'un grand nombre de membres nouveaux

sont entrés dans les conseils municipaux. Les élections récentes ont pour ainsi dire rajeuni la France; et il va se trouver bien des voix prêtes pour les discussions indépendantes, portées à une critique plus vive des actes administratifs, à un examen plus sérieux des intérêts locaux. L'opposition locale est dans beaucoup d'endroits vigoureusement organisée.

Depuis bien des années, l'administration n'était plus habituée à la contradiction, et les maires s'endormaient dans une quiétude officielle, n'ayant d'autre souci que l'approbation des préfets. Désormais il leur faudra l'approbation de leurs concitoyens, et le temps du bon plaisir est passé. La vie municipale, depuis trop longtemps engourdie, va se réveiller, et avec elle se réveillera la vie politique. Saluons cet heureux résultat du mouvement électoral auquel nous venons d'assister. C'est une révolution pacifique pleine de promesses. En apprenant à protéger les intérêts de sa localité, chaque citoyen apprend à défendre les intérêts de son pays. La municipalité est la première école de la politique.

II

Les dernières élections législatives n'ont guère été favorables aux candidatures officielles, et, à chaque occasion nouvelle, l'esprit d'indépendance a gagné du terrain. Deux autres élections se préparent : l'une dans le département de l'Aisne, l'autre dans le département des Landes.

Pour la première, nous voyons avec regret que plusieurs candidatures de l'opposition menacent d'éparpiller les voix et de nuire à l'ensemble du mouvement. Il serait à désirer que les candidats se concertassent entre eux et que des renonciations se fissent en faveur de celui qui, dès à présent, réunit le plus de chances. Si l'opposition reste divisée, elle ne peut que préparer le triomphe du candidat officiel.

Dans les Landes, le député à remplacer, M. Corta, vient d'être élevé à la dignité de sénateur, et, par un singulier jeu de bascule, M. Walewski se prépare à donner sa démission de sénateur pour rechercher les honneurs de la députation. On assure que c'est dans l'espoir d'être nommé par la suite président du Corps législatif. Il faut assurément être bien sûr de la docilité du collége électoral pour compter sur ce revirement de dignités. Nous voulons bien croire que les précautions ont été prises d'avance, que les renseignements sont rassurants et le succès certain. Mais on en disait autant pour le remplacement de M. de Morny dans le Puy-de-Dôme, et la

déception préfectorale dans ce dernier endroit peut donner à réfléchir.

III

Nous lisons dans l'*Avenir national* un article de M. Frédéric Morin, où sont énoncés de singuliers principes sur la question de décentralisation. D'abord il suppose qu'en demandant la décentralisation, on demande le rétablissement des vieilles divisions féodales et monarchiques effacées par la Révolution. C'est une supposition gratuite, très-commode pour combattre les décentralisateurs, et lorsqu'il représente ceux-ci *se mettant à l'école des légitimistes*, M. Morin croit sans doute se donner beau jeu pour argumenter. Je ne me sens cependant nullement embarrassé pour lui répondre. Si je trouve une idée bonne, je n'irai pas l'abandonner parce qu'elle est partagée par les légitimistes; je me servirai même volontiers de leur appui pour la faire triompher. Ensuite, que leur but définitif ne soit pas le même que le mien, qu'ils aient des arrière-pensées qui devront plus tard nous séparer, je m'en soucie peu; mais tant que nous marcherons dans la même voie, il ne m'en coûte point d'accepter leur concours, et je ne me mets pas plus à leur école qu'ils ne se mettent à la mienne. Il serait temps, en vérité, de renoncer à cette singulière argumentation, qui fait repousser une idée que l'on croit vraie, simplement parce qu'elle est aussi une vérité pour des adversaires politiques.

« A entendre les décentralisateurs légitimistes, dit M. Morin, et, avec eux, les fédéralistes et semi-fédéralistes, on dirait vraiment que la commune, le département, la province, sont des personnes réelles, des personnes morales, ayant à ce titre des droits absolus, et ne pouvant souffrir aucun contrôle extérieur. Il n'en est rien. C'est la personne humaine, la personne pensante qui seule est inviolable. Les pouvoirs locaux et le pouvoir central n'ont que la valeur toute relative d'une combinaison artificielle, d'un moyen institué dans un but; il ne s'agit donc en politique de garantir l'indépendance absolue ni de celui-ci, ni de ceux-là; c'est l'indépendance de l'homme lui-même, de l'individu, qui est le seul objet du législateur. »

Suivant cette théorie, c'est l'individu seul qui doit être indépendant, inviolable, souverain. Quant à une collectivité, elle peut être dépendante, sans souveraineté, sans inviolabilité. Il en résulte qu'il faut approuver la loi qui punit une réunion de vingt personnes, parce que toute collectivité est une *combinaison artificielle n'ayant qu'une valeur toute relative*. Un homme est un souverain, vingt hommes sont

des infériorités n'ayant que la valeur relative d'une combinaison artificielle.

M. Morin est loin d'adopter l'adage : *væ soli;* car, selon lui, il n'y a plénitude de souveraineté que chez le solitaire.

Quoi qu'en dise M. Morin, la commune, le département, la province sont des personnes réelles, des personnes morales, souveraines comme l'individu et inviolables comme lui. Mais personne n'a soutenu que ces collectivités ne peuvent souffrir aucun contrôle extérieur. L'individu lui-même, tout souverain qu'il est, est soumis au contrôle extérieur, car partout il y a responsabilité et, par conséquent, soumission au contrôle.

« L'autorité locale, ajoute M. Morin, pèse plus que l'autorité centrale, parce qu'elle est plus prochaine. » L'argument n'est pas nouveau, et il a servi de texte à toutes les déclamations des centralisateurs. Mais on peut leur répondre que si l'autorité est plus prochaine, la responsabilité est plus prochaine aussi. Si l'abus est plus facile, le châtiment ne l'est pas moins. On y regarde à deux fois avant de se créer des hostilités voisines, avant de provoquer des réclamations qui, tous les jours, peuvent retentir aux oreilles.

M. Morin semble féliciter les communes de France des contraintes légales qu'on leur a fait subir, notamment en ce qui concerne l'enseignement primaire. J'avoue que je ne suis partisan d'aucune contrainte. C'est toujours sous prétexte de faire mon bonheur que l'État vient se mêler de mes affaires; mais j'aime mieux être moins heureux et plus libre. C'est aussi pour le bonheur de la France qu'on tient en réserve des libertés dont nous voudrions jouir dès à présent : cette sollicitude me touche peu, et je préférerais de beaucoup l'indifférence avec mes coudées franches.

« Dès que les administrations municipales, dit M. Morin, ont été mises par la loi de 1850 en possession de choisir entre les instituteurs communaux et les congréganistes, elles ont ouvert la porte à trois mille frères. » Eh bien, elles étaient dans leur droit. En vertu de quel principe voulez-vous leur imposer votre tutelle, vos croyances ou votre scepticisme, vos goûts ou vos préjugés? Si je préfère l'ignorantin, je veux avoir droit à l'ignorantin; cela ne vous regarde pas plus que si je me donne un bon ou un mauvais dîner. Une contrainte pour mon bien! allons donc! c'est l'excuse de tous les despotismes.

« Il y a en France, dit M. Morin, à la fois trop et trop peu de centralisation. » Voilà, certes, une assertion qui doit contenter tout le monde, car il y en a pour tous les goûts.

Puis il ajoute : « La réforme administrative ne peut donc se résumer dans ce seul précepte : décentralisez! » Sans doute, dans ce seul

précepte, non : mais commencez par en faire l'application, toutes les autres réformes administratives suivront d'elles-mêmes.

IV

Nous avons sous les yeux un écrit intitulé : l'*Algérie en* 1865, par le marquis de Cosentino. L'ouvrage, divisé en trois chapitres, a pour but de constater la position actuelle de cette conquête de la France, de résumer les obstacles qui retardent la colonisation, d'indiquer le chemin qu'il faut suivre pour triompher de ces obstacles.

Les principaux obstacles, selon l'auteur, sont 1° le fanatisme musulman; 2° l'ignorance de la fertilité du sol algérien; 3° le préjugé de l'insalubrité du climat; 4° l'intérêt des compagnies d'émigration de recruter les émigrants pour les contrées lointaines; 5° l'intérêt des puissances à détourner de l'Algérie toute immigration.

De tous les obstacles, il n'y en a qu'un seul qui se trouve oublié, et c'est le seul important : c'est le gouvernement militaire. Jamais une colonie ne peut se développer avec l'intervention continuelle d'une autorité presque sans contrôle, pleine d'ailleurs de préjugés, souvent de mépris pour le modeste travailleur qui consacre son temps et ses fatigues à la culture ou à l'industrie. Pour développer l'autorité militaire, on prend pour prétexte les périls qui sont à redouter des insurrections arabes. Or, il vient de se passer un fait qui prouve que le gouvernement militaire provoque plutôt les insurrections qu'il ne les empêche. Dans la dernière et récente levée de boucliers des populations indigènes, l'insurrection ne s'est montrée que sur le territoire militaire, tandis que sur le territoire civil, où cependant les Arabes étaient en nombre, il n'y a eu aucun symptôme de désordre. Les abus du régime militaire provoquent la guerre que ce régime prétend empêcher, et la sécurité des colons est plus que jamais compromise par la présence des soldats, tandis que le travail de la colonisation est gêné par une foule de restrictions qui forment autant d'empêchements aux développements de la culture.

Un autre obstacle, dont ne parle pas M. de Cosentino, est l'intervention du gouvernement central dans les établissements et le travail des colons. Les concessions faites sont accompagnées de conditions si onéreuses que le colon succombe sous le poids des charges qui lui sont imposées.

Puis viennent les décrets qui ordonnent la fondation de villages, avant même d'avoir des villageois. Au lieu de laisser le colon établir une ferme dans l'endroit qui lui conviendra, au centre de sa culture, on décrète des villages agricoles; de sorte que le village précède la

fondation des fermes, tandis que ce doit être la réunion des fermes qui, avec le temps, doit former le village.

Quel est le résultat de ce beau système? C'est que pour se rendre de sa maison à son champ, pour le transport des semences, des fumiers, des récoltes, le cultivateur use son temps et ses forces; il use le temps et la force des bestiaux; il use et brise dans les chemins ses instruments aratoires; la journée utile est réduite d'une ou deux heures. Que l'on calcule les pertes qui en résultent sur trois cents journées de travail; pertes qui doivent être multipliées par autant d'unités qu'il y a de travailleurs.

Dans le système des villages, d'ailleurs, la surveillance de nuit est impossible. Récoltes, fruits, conduites des eaux, outils aratoires, trop lourds pour être ramenés chaque soir, tout cela est livré aux ravages des maraudeurs indigènes. Ceux-ci doivent remercier les autorités qui prennent le soin tous les soirs d'enfermer les colons dans une enceinte sous le verrou des portes et la garde des milices.

En consultant les tristes résultats de la colonisation algérienne, on a oublié d'en signaler la plaie la plus vive, qui est le village obligatoire, faisant aux colons des conditions ruineuses d'existence, des conditions impossibles de travail. C'est l'intervention du gouvernement central qui a créé cet état de choses. La condition essentielle de la colonisation, comme de tout travail, qui manque à l'Algérie, c'est la liberté.

Aussi M. de Cosentino nous paraît-il dans une mauvaise voie, lorsqu'il dit : « Sans un concours exceptionnel de la part du gouvernement, rien ne pourra former en Algérie un centre d'attraction de l'émigration volontaire, et sans le patronage du gouvernement, il n'est pas facile de réaliser l'association industrielle des capitaux en France pour l'Algérie. »

Nous sommes d'un avis entièrement opposé : nous estimons que le concours du gouvernement sera toujours funeste, parce qu'il est restrictif de la liberté du travail; nous pensons que le patronage du gouvernement est fatal, parce qu'il le donne à des conditions qui nuisent au développement des efforts individuels, vraie source de toute richesse.

M. de Cosentino a beau vanter « le génie d'organisation économique et prévoyant qu'on remarque dans les administrations françaises, » je n'y vois qu'un génie de tracasseries et de mesquines tyrannies. Aussi jamais les administrations françaises n'ont fondé de grandes colonies, elles y ont toujours été un obstacle. Voyez les Indes. Les Français y ont possédé, avant les Anglais, d'immenses territoires. Qu'en ont fait les administrations françaises? Elles sont ré-

duites à la possession de Pondichéry, de Chandernagor, où encore elles ne restent qu'avec la permission des Anglais. Voyez le Canada. Sous le patronage du *grand roi*, les Français y étaient chétifs et disséminés. Le bonheur des colons veut que la colonie soit cédée à l'Angleterre; et aussitôt l'administration française disparue, les progrès commencent. Il y a cent deux ans que la cession est faite, et les Français qui, en 1763, y étaient au nombre de 70,000, forment maintenant une population de 800,000 âmes. En un siècle leur nombre a plus que décuplé; leurs richesses ont centuplé, et le Canada est aujourd'hui une des plus belles, des plus riches colonies du nord américain. C'est qu'il n'y a eu ni concours ni patronage du gouvernement. Les Anglais permettent aux forces individuelles de se développer en toute liberté; et ils n'ont qu'à s'en féliciter. Est-ce que le gouvernement britannique a tenté d'exercer son patronage en Australie? Il s'en est bien gardé. Et voilà qu'un nouveau monde s'est créé par l'initiative individuelle.

Les grands obstacles à la colonisation de l'Algérie ont été d'une part l'intervention constante du gouvernement au milieu des colons, sous prétexte de concours et de patronage, d'autre part le régime militaire, avec lequel toute civilisation est impossible. L'Empereur, dans une récente proclamation, a dit que l'Algérie était l'école du soldat. Voilà le malheur; il vaudrait bien mieux qu'elle fût l'école du laboureur.

Il a été publié dans *l'Opinion nationale* un travail remarquable sur les populations de l'Algérie. L'auteur, M. Warnier, après trente ans d'observations et de travaux, est arrivé aux conclusions suivantes : Il n'y a dans l'Algérie que 500,000 Arabes purs, conquérants du sol et ayant imposé leur domination et leur religion. Le reste de la population, c'est-à-dire plus de deux millions d'âmes, appartient aux anciens indigènes conquis, que M. Warnier désigne sous la dénomination générale de Berbères, subdivisés en tribus, dont la plus importante est celle des Kabyles.

Les Berbères, dit-il, sont d'anciens colons des Romains ayant conservé de leurs relations six fois séculaires avec le peuple-roi, d'abord le régime municipal et la propriété individuelle, puis l'art de travailler les métaux et de les extraire du sein de la terre, la plupart des métiers qui ont pour objet l'exploitation des bois et leur mise en œuvre, le goût de la navigation et des voyages, une certaine aptitude au grand commerce, quelques-unes des méthodes et industries agricoles décrites dans les auteurs latins, enfin la science des irrigations et de l'aménagement des eaux.

En outre, les Berbères sont d'anciens chrétiens n'ayant pris de la

religion musulmane que les formes extérieures. Le Coran n'est pour eux qu'un livre religieux, et non, comme chez les vrais musulmans, un code civil, encore moins un code politique. En matières civiles et politiques, ils sont régis par des *kanouns*, dont le nom, *canon*, révèle une origine romaine et chrétienne, lesquels *kanouns*, comme dans l'Église primitive, sont arrêtés par la communauté des fidèles.

Ainsi, la civilisation berbère procède de la civilisation romaine et chrétienne, comme celle de toute l'Europe occidentale; mais elle a été arrêtée dans ses développements par la conquête de l'étranger.

Les Arabes, au contraire, depuis l'origine du monde, n'ont pu s'élever au-dessus du régime de la vie patriarcale, et repoussent tout progrès comme antipathique à leur nature.

M. Warnier en conclut, avec raison, que le véritable élément civilisateur de notre colonie africaine est chez les Berbères, et qu'il faut renoncer à l'arabomanie, cause de tous nos insuccès, pour prendre comme base de nos efforts de régénération l'état social des Berbères les plus rapprochés de notre centre d'action, les Kabyles du Djurdjura.

Tout ce groupe est composé de *communes* (*kebyla*).

La commune est administrée par un maire (*âmin*), assisté par un conseil municipal (*djemâa*).

Maires et conseillers municipaux sont nommés par le suffrage universel.

Enfin, chaque commune a un budget de recettes et dépenses, ainsi que des biens communaux.

Cette organisation tout occidentale prouve les affinités qui existent entre les Berbères et nous, tandis que la tradition et les mœurs arabes feront un obstacle perpétuel à toute assimilation.

Les savantes études de M. Warnier doivent éclairer le gouvernement; elles lui tracent la route qui est à suivre. Il faut simplement faire le contraire de ce que nous avons fait depuis plus de trente ans.

V

Il s'est formé à Nancy une association pour propager les idées de décentralisation. Il faut reconnaître d'ailleurs que tous nos départements de l'Est sont dans la même voie et travaillent vigoureusement à développer cette doctrine, qui seule peut assurer la liberté et la régénération de la France. La société de Nancy a publié sur ce sujet une brochure destinée à faire appel aux populations et à les encourager à revendiquer leurs droits. Mais il s'y rencontre une hérésie que nous devons combattre avec énergie. Admettant que les maires

ont une double mission, celle d'agents de l'État et de mandataires de la commune, les auteurs de la brochure consentent à abandonner au pouvoir central la nomination des maires. C'est sacrifier les premiers principes du système décentralisateur. On ne saurait admettre en aucun cas que les maires soient des agents de l'État. S'ils apportent quelquefois leur concours aux opérations de l'État, ce n'est que dans l'intérêt de la commune et comme mandataires de la commune. Comme il y a des rapports obligés entre l'État et les citoyens, il faut pour cela un intermédiaire, et cet intermédiaire, c'est le maire. Mais il n'agit qu'au nom de ses administrés, et quand il communique à ceux-ci quelque mesure générale, ce n'est que comme leur représentant, nullement comme agent de l'État. Nous espérons que la société de Nancy reviendra sur une erreur capitale, en reconnaissant qu'aux citoyens seuls appartient la nomination des maires.

Comme toute assemblée, le conseil municipal doit choisir son président, celui qui est chargé d'exécuter ses décisions. Et remarquons que, même avec ce progrès chez nous, nous sommes encore inférieurs aux Kabyles, qui confient la nomination des maires au suffrage universel.

On vient de faire, au ministère de l'intérieur, le travail pour la nomination des présidents, vice-présidents et secrétaires des conseils généraux, dont la session doit s'ouvrir le 21 août. Voilà encore un travail dont l'administration centrale doit être délivrée. De même que pour les conseils municipaux, le choix devrait appartenir à l'assemblée elle-même.

VI

Nous croyons être utile à nos lecteurs des départements en leur signalant la note d'un agronome, M. Barral, sur *l'état des récoltes et les souffrances des campagnes :*

« Depuis un an, les agriculteurs se plaignent des pertes qu'ils éprouvent; les prix des denrées ont été tellement bas qu'ils ont cessé d'être rémunérateurs, au moins dans une grande partie de la France, qui n'a pas eu une récolte assez abondante pour que la quantité compense le bon marché. On peut aujourd'hui interroger les faits, afin d'essayer de deviner l'avenir. La moisson est, en effet, achevée dans le Midi; elle se fait dans le centre de la France, on va même la commencer dans le Nord. »

Après avoir signalé toutes les promesses et les déceptions de l'année, M. Barral ajoute :

« Les agriculteurs ont demandé avec instance une enquête officielle. Elle n'a pas été accordée; mais plusieurs Sociétés d'agriculture font des enquêtes officieuses. La lumière pourra-t-elle en sortir? Il est permis d'en douter quand on constate, par exemple, que la comparaison des deux statistiques agricoles de 1852 et de 1857 ayant fait ressortir une réduction dans nos troupeaux de 33 millions de moutons à 27 millions, on ne sait pas encore aujourd'hui si ce mal a été réparé.

« En 1862, il a été fait une nouvelle statistique agricole par les soins du gouvernement, mais les résultats n'en sont pas encore dépouillés au milieu de 1865. Nos troupeaux ont-ils continué à décroître en nombre? Nous ne le croyons pas, mais il serait important que l'on fût fixé d'une manière positive sur une question où il s'agit des subsistances de la nation. »

Sans vouloir être alarmistes, nous pensons que les observations de M. Barral doivent être prises en sérieuse considération. Son seul but est d'obtenir une lumière qui manque absolument. N'oublions pas d'ailleurs qu'il n'a fait que reproduire un vœu émis par la Société centrale d'agriculture dans sa dernière séance.

VII

La cour impériale de Nîmes (1re chambre) vient de rendre l'arrêt suivant :

« Au cas où il existe une caisse des retraites pour les employés d'une administration municipale, et où cette administration, pour un motif nullement imputable à l'un de ses employés, vient à supprimer son emploi, cet employé a le droit de réclamer contre la commune le payement, à titre de dommages-intérêts, d'une somme égale au montant des retenues que son traitement a subies pour le compte de la caisse des retraites. »

On ne peut qu'applaudir à la justice de cette décision, qui intéresse la généralité des employés dans les administrations publiques.

ÉLIAS REGNAULT.

REVUE DES THÉATRES

THÉATRE-FRANÇAIS. *La Pomme*, comédie en un acte, en vers, par M. Théodore de Banville. — Reprise du *Légataire universel*, M. Coquelin. — GYMNASE. *Les Filles mal gardées*, comédie en trois actes, par MM. Varin et Meyer. — OPÉRA-COMIQUE. Reprise de *Marie*. — Les prix de Rome.

Henri Heine appelle quelque part Vénus une déesse entretenue. M. Théodore de Banville a pris au sérieux cette boutade du « Prussien libéré, » et voici qu'il nous donne une comédie ou plutôt une fantaisie où la mère de l'amour est déguisée de la première scène à la dernière en femme à la mode. Ce n'est plus cette reine de la beauté qui,

Fille de l'onde amère,
Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère
Et fécondait le monde en tordant ses cheveux.

C'est une élégante qui bâille et s'ennuie en attendant que l'imprévu, le seul dieu de ces aimables personnes, veuille bien la visiter. Elle consulte son miroir à main et se trouve « à faire peur. » Ainsi que le dit Mercure, « elle est maussade... elle a ses nerfs ! » Croyez bien que son cabinet de toilette est abondamment fourni de pots de rouge, de pattes de lièvre et de houppes à poudre de riz. Bonne fille au demeurant et assez lettrée, puisqu'elle cite et parodie gaiement La Fontaine :

Oui, vraiment, c'est parler comme un faiseur de vers.

MERCURE.

C'est que j'aime.

VÉNUS.

Crois-moi, *les lauriers sont trop verts.*

Heureusement elle place bien son érudition, et ses citations ne tombent pas dans l'oreille d'un ignorant. « A pédant, pédant et

demi, disait Figaro, s'il parle latin, je parle grec. » Mercure, pour ne pas rester en arrière, traduit Shakspeare :

Au fait, laisser la pomme
En ses mains? Pourquoi pas? *Toute femme se nomme*
Fragilité.

On voit que le fils de Maïa sait son Hamlet sur le bout des doigts. N'est-il pas tout simple que le dieu des marchands connaisse la littérature anglaise?

Évidemment le Mercure de M. de Banville est un quart d'agent de change lettré (il y en a), et mademoiselle Vénus ne demeure pas au sommet de l'Olympe, mais au pied de la butte Montmartre. Vous verrez qu'elle fera sa vente cet hiver, et que les courriéristes des journaux belges qui ont pris le thé chez elle l'autre année lui feront généreusement de galantes réclames dans leurs correspondances parisiennes. Avez-vous vu aux Variétés un joyeux vaudeville de M. Thierry, *les Contributions indirectes*, où mademoiselle Silly chante des couplets destinés à nous assourdir pendant six mois :

La belle Vénus, la belle Vénus,
La Vénus aux carottes.

La Vénus de M. de Banville demeure au premier étage, et celle de M. Thierry au sixième; mais toutes deux logent dans la même maison, et si elles ne sont pas sœurs, je les déclare au moins cousines germaines. L'habitante de la mansarde a sur sa riche parente l'avantage d'être plus gaie.

Jadis, au temps de Racine et de Molière, on s'était sottement imaginé que les vers devaient, tout aussi bien que la prose, contenir des idées, exprimer des sentiments, enfin « dire quelque chose. » Horrible hérésie qui, de nos jours encore, fut partagée par Alfred de Musset [1]. Les poëtes de cette école, naïvement occupés à rendre de la façon la plus vive et la plus nette les idées qui remplissent leur cerveau ou les passions qui font battre leur cœur, négligent parfois l'exactitude de la rime. Voilà un reproche qu'on ne fera pas aux poëtes d'aujourd'hui. L'un d'eux, M. de Banville lui-même, sauf erreur, s'en est vanté :

Et je ferai pâlir les millions de Rothschild
Par la richesse de mes rimes.

1. Et mon vers, bien ou mal, dit toujours quelque chose.

Que ces vers soient de l'auteur de la *Pomme* ou d'un de ses amis, peu importe : les rimes que débitent tour à tour Mercure et Vénus sont millionnaires. Nous avons vu tout à l'heure *faiseur de vers* rimer avec *trop verts*. Ce système est constamment suivi dans le petit acte du Théâtre-Français. A tout instant, la rime est fournie par la répétition de mots homonymes :

Tes *vagues*
Prunelles ont gardé la profondeur des *vagues*.
. . . . . .
Tu te diras le reste à toi-même en *marchant*.
Quel est ton état? Dieu des marchands. Sois *marchand*.
. . . . . .
Tout marche bien. Je puis gaiement prendre mon *vol*.
Vive Mercure, dieu de l'adresse... et du *vol*.
. . . . . .
Les corolles en feu dont le nom m'est si *cher*
Éblouissent moins qu'elle. On dirait que sa *chair*
Est vivante...
. . . . . .
Je puis
Le savoir tout à fait. Je n'ai qu'à mordre. Et *puis*
Après?...
. . . . . .
Les gens du sexe fort sont *nés*
Pour être des pantins qu'on mène par le *nez*.

Qu'importe maintenant que des vers soient mal coupés, estropiés et difformes, s'ils riment bien?

Mercure réclame à Vénus la pomme qu'il lui a prêtée et qu'elle a croquée malgré son serment :

Ma pomme.

VÉNUS.

Hein? Quoi? (*A part.*) Nous y voici.

MERCURE.

Ma pomme.

VÉNUS.

On ne m'aima
Jamais plus tendrement; pourtant je tremble.

MERCURE.

Ma
Pomme?

Plus loin, c'est Vénus qui réclame sa ceinture en vers aussi étrangement contrefaits :

MERCURE.

Les feux dont elle m'enflamma
Brûleront à jamais cette poitrine.

VÉNUS.

Ma
Ceinture !

D'autres fois la dislocation porte sur l'hémistiche. Nous en pourrions citer de nombreux exemples. Contentons-nous du plus étrange :

O dieux !

MERCURE.

Tu laveras tes bras dans les fontaines.

VÉNUS.

Dans les fontaines ! De l'eau pure !

MERCURE.

Et si tu veux
Qu'on célèbre ton front de reine ou tes cheveux, etc.

La césure portant sur un *e* muet, cela est absolument barbare et contraire à toutes les lois de l'harmonie. Mais qu'importe? La rime est riche: que voulez-vous de plus?

Vous savez comment le duc Laerte console son neveu de ce qu'aucune de ses deux cousines n'a consenti à l'épouser :

Soyez content, Irus, votre habit vous va bien.

Tel sera aussi le compliment de condoléance que nous adresserons à M. de Banville : « Soyez heureux, ô poëte! il n'y a dans votre pièce ni idées, ni caractère, ni intérêt, ni action ; mais vos rimes sont d'une opulence sans rivale. Soyez heureux ! »

C'est M. Coquelin qui représente Mercure. Il apporte dans ce rôle faux et glacé beaucoup de naturel et de verve. Mais à quoi servent ces héroïques efforts? On peut galvaniser un cadavre et non le ressusciter.

Ce jeune Coquelin, si brillant, si spirituel, si mordant, si fantaisiste et si vivant, voulez-vous le voir dans un rôle qui lui convienne réellement : allez voir le *Légataire universel*, ce merveilleux chef-d'œuvre, où le génie de Regnard a su tirer d'une donnée répugnante et horrible l'œuvre la plus follement gaie peut-être de tout notre théâtre.

M. Coquelin, que ce terrible rôle effrayait, malgré sa bravoure, était le premier soir fort ému, et son émotion lui nuisait dans quelques scènes. Mais il est maintenant complétement maître de son rôle, et quoiqu'il doive sans doute y faire encore bien des progrès, il est dès aujourd'hui excellent.

Au Gymnase, les *Filles mal gardées* sont les descendantes des deux sœurs de l'*École des maris*. MM. Varin et Meyer se sont proposé, comme Molière, de démontrer que

Les verrous et les grilles
Ne font pas la vertu des femmes et des filles.

Comme lui, ils nous montrent deux jeunes filles dont l'une, peu surveillée et rarement grondée, est d'une sagesse exemplaire, tandis que l'autre, toujours admonestée et malmenée au nom de la morale, donne des rendez-vous nocturnes à un jeune niais qui l'a lorgnée à travers les trous des serrures de sa pension. Les auteurs ne se sont pas, on le voit, mis en frais d'imagination; ils ont emprunté à leur modèle, non-seulement l'idée principale de leur pièce, mais un grand nombre même de détails. Cependant, à défaut d'originalité, leur œuvre qui flotte, incertaine, entre les mièvreries du Gymnase et les charges énormes du Palais-Royal, a, du moins, le mérite d'amuser sans prétention et sans scandale. Mademoiselle Céline Montaland est charmante dans son rôle aimable et mutin de petite pensionnaire étourdie. Un jeune homme, M. Victorin, est fort amusant dans un rôle d'amoureux niais, comme ceux que joue M. Priston au Palais-Royal. On sait que M. Priston lui-même vient du Gymnase.

Autant les autres directeurs de théâtre ont la peur des noms nouveaux et l'amour des talents tout faits, autant M. Montigny semble craindre d'engager des acteurs ayant déjà une ombre de talent ou de réputation. Il prend des inconnus, les forme, les façonne, les fait prudemment débuter sans tambour ni trompette, en hiver, dans les représentations du dimanche, où il reprend tour à tour toutes les pièces de son répertoire, en été, dans les pièces nouvelles destinées à être jouées devant les banquettes, par trente degrés de chaleur. Puis, un beau jour, quand il les trouve prêts à paraître devant le public qui compte, devant ce fameux *tout Paris* des premières représentations importantes, il leur confie un rôle dans une grande pièce; et souvent un succès éclatant couronne cette habile manœuvre. Mademoiselle Victoria avait joué au moins un an au Gymnase, sans que personne soupçonnât son existence, quand son rôle de *Cendrillon* la rendit tout à coup illustre en une soirée. Mademoiselle Delaporte a conquis

peu à peu, sur la scène du Gymnase, la réputation dont elle jouit maintenant. Presque tous les artistes de ce théâtre qui sont aujourd'hui en faveur auprès du public ont commencé de même, et doivent tout à M. Montigny.

Par malheur, des raisons que nous n'avons ni à connaître ni à juger font que trop souvent ils le quittent lorsque le succès leur est venu. C'est ainsi que Geoffroy a passé au Palais-Royal, que Dieudonné est parti pour la Russie, où il retrouvera Dupuis, l'ancien Olivier de Jalin du *Demi-Monde*.

M. Montigny se console du départ de ses artistes en leur préparant des successeurs. Espérons pour notre plaisir qu'il réussira longtemps encore. Mais, pour Dieu, qu'il se hâte de remplacer Geoffroy, car le départ de cet excellent artiste a laissé un vide qui n'est pas encore comblé depuis trois ans.

A l'Opéra-Comique aussi, nous trouvons des vides à combler. M. Sainte-Foy ne pourra plus rester longtemps sur la brèche où il s'est tenu tant d'années avec tant de courage et de talent. Nous l'avons entendu l'autre soir — ou plutôt nous avons tâché de l'entendre — dans ce rôle du meunier de *Marie* qu'il chantait si bien jadis en 1845 quand nos parents nous menaient à l'Opéra-Comique les jours de congé. — Car en ce temps-là, hélas! nous avions vingt ans de moins, et nos aînés qui nous parlaient de la première représentation de *Marie* nous semblaient bien vieux, oh! mais bien vieux! En rentrant au collége, nous chantions avec insouciance: « Eh, vogue ma nacelle, » ou bien : « Quand une fille fraîche et gentille, » et nous ne songions guère qu'un jour nous aurions trente-cinq ans à notre tour, et que nous paraîtrions décrépit aux collégiens de l'avenir quand nous leur dirions avec quel entrain et quelle joie Sainte-Foy, jeune et triomphant, chantait ces airs aimables.

Les honneurs de cette reprise de *Marie* sont pour mademoiselle Girard dans le rôle de la meunière, et pour Capoul qui chante avec infiniment de jeunesse et de charme la célèbre romance :

Une robe légère
D'une entière blancheur,
Un chapeau de bergère,
De nos bois une fleur,
Oui, telle est la parure
Dont je suis enchanté,
Car toujours la nature
Embellit la beauté.

Telle était la poésie à la mode en 1827. Eh bien, entre nous, je

crois que je préfère encore les rimes opulentes de M. de Banville!

Il est vrai que sur ces vers de mirliton Hérold écrivait d'adorables mélodies qui faisaient déjà pressentir le génie du futur auteur de *Zampa* et du *Pré aux Clercs*.

Y a-t-il un Hérold, un Halévy, un Auber parmi les jeunes compositeurs que l'on vient de couronner l'autre jour? M. Lenepveu, à qui l'on a décerné le prix de Rome, est-il destiné à enrichir de quelques chefs-d'œuvre le répertoire de nos théâtres lyriques? Dieu seul le sait, mais ce que nous savons tous, c'est que M. Lenepveu, comme ses prédécesseurs et comme ses futurs successeurs, aura besoin de bien du courage pour arriver à faire jouer ses opéras comiques ou ses opéras. Pauvres musiciens français! pauvres lauréats de l'École des beaux-arts! quand vous aurez acquis beaucoup de science, et développé par les plus fortes études le talent que peut vous avoir donné la nature, que ferez-vous? Par quelles intrigues ou par quels héroïques efforts briserez-vous les portes qui se fermeront devant vous? Que sont devenus tous ces pauvres jeunes gens offerts chaque année par la France en victimes expiatoires au minotaure de la musique? Les uns sont morts de misère et de chagrin après de longues années de luttes stériles pour obtenir un libretto; d'autres sont entrés dans les finances; d'autres se sont faits notaires ou entrepreneurs de bâtisses; quelques-uns, qui ne pouvaient se résigner ni à mourir, ni à renoncer à l'art, en sont venus à diriger des orchestres dans des bals publics en France ou dans des théâtres en Amérique. Pauvres gens! Si le hasard les avait fait naître en Italie ou en Allemagne, ils auraient eu trente ou quarante théâtres pour faire représenter leurs premières œuvres et se faire connaître. En France, il y a tout juste trois théâtres lyriques, qui, envahis par les reprises des pièces anciennes et les traductions des pièces étrangères, ne donnent pas à eux trois plus de cinq ou six pièces nouvelles par an, et ne daignent guère accepter que celles qui sont signées d'un nom déjà célèbre. Allez dans les autres grandes villes de France, nulle part on ne consent à jouer une œuvre qui n'ait pas été d'abord applaudie à Paris. Il semble que pour les habitants de nos provinces la musique soit un poison dont on laisse aux Parisiens le soin d'éprouver la force au péril de leur vie.

Les Parisiens eux-mêmes, qui bravent gaiement le péril des opéras nouveaux, sont moins courageux quand il s'agit de toute autre œuvre musicale. Quand au Conservatoire on essaye de donner une œuvre nouvelle qui n'est signée ni de Beethoven ni de Mozart, le public proteste d'ordinaire par ses *chut* énergiques ou tout au moins par un silence glacial. Les musiciens les plus illustres, bien plus, les morts eux-mêmes ne sont pas à l'abri de cet accueil décourageant. Les abonnés

ont longtemps manifesté de la répulsion ou tout au moins une indifférence voisine de l'ennui pour toutes les œuvres de Mendelssohn autres que le *Songe d'une nuit d'été*. Il a fallu l'immense succès obtenu par sa merveilleuse *symphonie en la* devant le public des concerts populaires pour qu'elle fût acceptée et applaudie par le public routinier du Conservatoire. Et les auditeurs même des concerts populaires sont peu disposés à applaudir toute œuvre qui ne se présente pas sous le patronage d'un nom illustre.

Comment donner aux jeunes Français, coupables d'aimer la musique et d'en écrire, le moyen de se faire entendre et juger? Voilà un problème très-important que nous posons à nos lecteurs en les priant d'y réfléchir. Peut-être leur proposerons-nous un jour une solution qui nous séduit en ce moment.

EDMOND VILLETARD.

La Société des auteurs dramatiques, à l'instar de la république américaine, s'est scindée en deux partis; mais en France, à l'inverse de ce qui se passait de l'autre côté de l'Océan, ce sont les annexionistes qui sont partisans de l'esclavage, et les sécessionnistes qui en demandent l'abolition. Quand je dis l'esclavage, j'emploie peut-être un bien gros mot. Mais la Société, en commettant à son origine la faute de déclarer ses agents irrévocables, « sauf le cas de malversation prouvée, » s'est mise dans leur dépendance. Lorsque, il y a quelques années, la commission a voulu examiner leurs comptes, ils s'y sont opposés avec énergie, et, soulevant contre elle une partie de la Société guidée par des motifs que nous n'avons pas ici à examiner, ils l'ont contrainte à donner sa démission. Aujourd'hui, ceux des auteurs qui trouvent excessives les prétentions de ces agents et croient que des comptables doivent rendre des comptes, veulent se retirer pour former entre eux une société moins nombreuse, mieux organisée et plus favorable à la liberté individuelle de ses membres. L'ancienne société s'oppose à leur sortie; de là procès. M. Émile Augier est le Jefferson Davis des sécessionnistes.

A la Comédie-Française, c'est encore d'un procès en séparation qu'il s'agit. M. Got est sociétaire, et, comme tel, ne touche qu'un traitement assez modeste, et sa part dans les bénéfices, qui ne s'élève pas extrêmement haut. Il voit que chaque jour les sociétaires recrutent quelque nullité qui vient prélever une part dans les bénéfices sans contribuer à les augmenter : la nomination du jeune Provost a mis

le comble à son mécontentement, selon nous, assez légitime. Il veut se retirer, sûr de trouver le lendemain un engagement infiniment plus avantageux soit à l'étranger, soit au Gymnase ou à la Comédie-Française elle-même, qui aurait besoin de garder, comme pensionnaire engagé à des conditions librement débattues, le sociétaire démissionnaire. On lui conteste le droit de donner sa démission en ce moment, parce que, suivant les sociétaires, les années qu'il a passées comme pensionnaire doivent être déduites de son temps de service. Il y a là une question légale dans laquelle nous nous déclarons incompétent. Mais ce procès aura au moins un avantage : celui de montrer aux gens les moins clairvoyants quel mal on fait à notre première scène en augmentant chaque jour le nombre des sociétaires qui ne doivent leur élévation qu'à la faveur. Puisse cette leçon être enfin comprise au ministère d'État et au foyer de la Comédie-Française !

E. V.

CAUSERIE PARISIENNE

A PROPOS DU NOUVEAU PARLEMENT ANGLAIS.

Paris, 7 août 1865.

Hélas ! je m'aperçois — à la suite d'Oreste et de bien d'autres — qu'il ne faut pas obéir à la lettre aux femmes, et, surtout, que l'on ne doit pas compter sur leur approbation quand on l'a fait. Le « *qui te l'a dit?* » vient souvent, même de nos jours, abasourdir celui qui se croit le plus certain de n'avoir été qu'un esclave docile. Je suis moi-même une des dernières victimes de cette..... indépendance de la mémoire chez le sexe faible. Quoi ! ne m'avez-vous pas, vous-même, ici, tantôt, — je veux dire le mois passé, — ordonné d'être frivole et superficiel en vous racontant mes impressions de voyage en Angleterre? Voilà ce que je serais en droit de dire à ma correspondante du mois dernier. Aujourd'hui, pourtant, elle me reproche ma légèreté ! « Comment ! pas un mot des élections générales ! » me dit-elle. « Rien sur l'aspect du pays à l'approche de cette grande crise ! C'était bien la peine d'aller en Angleterre, vraiment ! » Était-il permis de

croire, — je le demande à tout homme raisonnable, car je récuse les femmes, — qu'en m'invitant à être léger et superficiel on voulait que je parlasse des élections anglaises et des chances de succès du whiggisme ou du torysme chez nos voisins? Pouvais-je le deviner?

— « Pourquoi pas? Il n'est pas besoin pour cela de parler gravement politique ou de faire des comparaisons désobligeantes, ou même de mettre de la suite dans vos observations et de tirer des conclusions. Donnez-nous vos impressions à bâtons rompus. Dites-nous enfin ces petits détails que les autres écrivains ne nous racontent pas : les uns parce qu'ils ne les connaissent pas; les autres parce que, les sachant eux-mêmes, ils se figurent que tout le monde les sait comme eux. »

Je ne demande pas mieux que d'obéir, encore une fois, — d'autant plus que j'ai encore l'Angleterre présente à la pensée, et que je l'ai quittée depuis trop peu de temps pour me sentir tout à fait à l'aise comme ici dans ma *Causerie parisienne*. L'esprit, comme le caméléon, garde pendant un temps la couleur de la plante qui l'a abrité et dont il s'est nourri. On ne devient pas impunément Anglais pendant six semaines, et c'est ce que j'ai tâché de faire, je le confesse, de la meilleure foi du monde. Pendant toute la durée des élections, j'ai été d'un whiggisme ardent, et je me suis intéressé à chaque incident de la lutte, comme on voit parfois les spectateurs d'une course de chevaux la suivre avec une fiévreuse anxiété, bien qu'il n'y aient pas d'enjeu. Maintenant encore, si, grâce au temps et à la distance, j'ai retrouvé l'impartialité de l'étranger, je n'en ai pas encore repris — je n'en reprendrai jamais, je crois, la placide indifférence. Il me sera plus facile de parler de l'Angleterre que de toute autre chose aujourd'hui.

Mais quand il s'agit de se rendre compte de ce que le public français sait ou ignore au sujet du grand peuple dont il est séparé par un bras de mer de huit lieues de large, j'avoue que je suis bien embarrassé. Il y a là des lacunes inexplicables, des ombres et des lumières heurtées qui me déroutent complétement. Lorsque je viens de lire certains travaux, un article de M. John Lemoinne, de M. Esquiros ou de M. Prévost-Paradol, par exemple, il me semble qu'il n'y a rien à apprendre au lecteur français après de tels interprètes. Mais le lendemain, je tombe sur quelque paragraphe de journal si saugrenu et si absurde, que je me demande, au contraire, s'il est possible d'intéresser l'un à l'autre deux peuples que divise une ignorance si profonde. Que dire à la suite d'un journal — je ne le nomme point et me contente d'assurer qu'il est des plus lus — qui confond le lord-chancelier et le chancelier de l'Échiquier — les finances et la magistrature anglaises? Ou de cet autre encore qui parle de la retraite du

directeur du musée britannique, en désignant ce musée comme une « publication périodique très-importante? » C'est comme si l'on confondait, chez nous, le musée du Louvre avec le *Musée des Familles*. Que penser quand on voit le plus prudent de nos journaux annoncer que le grand sheriff de Londres est allé à Newton pour proclamer, en personne, devant les habitants du South-Lancashire, l'élection de M. Gladstone comme membre du parlement? Qu'on imagine, pour se faire une idée de cette bévue, un journal anglais qui dirait que M. le préfet de police est allé à Saint-Malo pour annoncer aux habitants du Puy-de-Dôme l'élection de M. Girot-Pouzol. A côté de ces méprises, c'est commettre une erreur bien légère que de parler du voyage du prince Napoléon à « l'île de Holy-Head; » ce qui n'empêche pas que nous ririons bien si un journal anglais parlait de « l'île d'Ajaccio. » Je ne mentionne que pour mémoire la singulière nouvelle que nous a donnée, il y a quelque temps, un autre journal très-répandu : à savoir que le *Times* avait reçu de son correspondant de Calcutta des nouvelles de la pose du câble transatlantique! Ici il ne s'agit plus d'ignorer l'Angleterre, mais bien de ne tenir aucun compte des grandes divisions du globe terrestre. Il est bon d'éviter la pédanterie, même en géographie, mais il ne faut d'excès en rien.

A me tourner d'un côté, dis-je, je me sens découragé par le savoir; à regarder de l'autre, je suis arrêté par l'ignorance; et si mes lecteurs et moi, nous n'étions d'anciennes connaissances, je crois que je laisserais là l'Angleterre. Mais il s'agit de causer. Avec de vieux amis, on n'y regarde pas de si près, et l'on court bravement le risque de dire ce que chacun sait, dans l'espoir de rencontrer par-ci par-là quelque chose que l'on a été peut-être seul à remarquer. Causons.

L'Angleterre, quand elle s'est préparée aux élections générales, était en belle humeur. C'est le propre des gens qui ont la bourse bien garnie, une bonne santé, beaucoup de liberté, et l'espoir bien fondé de voir s'améliorer leur position d'année en année. En général, j'ai été frappé, pendant mon récent voyage, de l'air heureux du pays. Je dis à dessein heureux et non pas seulement prospère. Ce n'est pas simplement parce que les impôts diminuent annuellement, tandis que le revenu s'accroît; ce n'est pas parce qu'il y a une tendance évidente à répartir tous les jours plus équitablement le fardeau des charges publiques, ainsi que les emplois et les honneurs, que le peuple anglais se sent content, bien que ces choses-là soient très-désirables en elles-mêmes; il y a trop de misère, trop d'abus encore debout pour que l'on ose dire que l'Anglais est satisfait du présent; mais ce que l'on peut hardiment affirmer, c'est que, grâce au progrès de l'instruction populaire, grâce surtout à l'expérience, il a acquis une

confiance dans les institutions de son pays dont on ne trouve aucun autre exemple dans l'histoire moderne.

La foi politique, qui n'est généralement l'apanage que de ceux auxquels le raisonnement permet de comprendre le valeur des forces politiques, est descendue en Angleterre jusque dans les rangs les plus obscurs. Ce n'est pas l'amour abstrait de la liberté qui anime le peuple en Angleterre; c'est encore moins une confiance aveugle dans ceux qui le mènent; ce qui le console et le soutient, c'est la ferme conviction que lorsqu'il veut une chose sage et qu'il la veut bien, il est sûr de l'obtenir dans un temps donné. Ses pères lui ont dit, et il a vu par lui-même, qu'il a entre les mains toutes les armes du progrès. Le passé lui répond de l'avenir. Il a un évangile temporel, comme il a un évangile spirituel, et l'un et l'autre lui rendent, à des points de vue différents, le même service. Ils lui apprennent à supporter le présent, et le changent en promesses pour l'avenir. Les deux évangiles, politique et religieux, sont soumis à des interprétations de détail très-diverses, mais, en somme, ils apportent les mêmes bienfaits : la patience et une dignité consciente qui donne une force immense. On est fils de la liberté comme on est enfant de Dieu. Il peut sembler aux uns qu'ils ont peu ou point de part à l'héritage, que les aînés ou les préférés ont tout pris et que les partages sont injustes; il peut se glisser dans les cœurs la rébellion momentanée et une involontaire envie, mais, au fond de l'âme, la dignité subsiste et console de tout.

Je m'aperçois que je me suis laissé aller à une comparaison un peu ambitieuse, et je le regrette, car je ne voudrais pas qu'on vît dans ce que je viens d'écrire les phrases banales d'un libéralisme littéraire. J'ai voulu tout bonnement dire que l'Anglais me semble aujourd'hui heureux par la liberté, moralement et physiquement, spirituellement et temporellement. Il est content et fier de ses institutions politiques, comme d'autres nations le sont de leur sol ou de leur climat. Elles ne sont pas pour lui des abstractions vénérées, mais des sources palpables, tangibles, oserai-je dire, de bien-être et de satisfaction. Voilà ce qui met un abîme entre lui et tant d'autres peuples, amants inconstants d'une liberté théorique. J'ai parlé de sol et de climat, mais qui ne sait que, dans les pays les plus favorisés sous ce rapport, les récoltes peuvent être partiellement mauvaises, et que là, comme partout ailleurs, le paysan se plaint souvent des saisons et du rendement de son champ particulier? La satisfaction de l'Anglais à l'endroit de sa constitution ne l'empêche pas non plus de murmurer et de se plaindre; mais, au fond, il est heureux.

On s'est donc rendu aux élections sans de grandes inquiétudes en

ce qui touche la chose publique. Aucune de ces grandes questions qui divisent les partis en camps hostiles et qui font de simples adversaires politiques de véritables ennemis, ne passionnait pour le moment le public; le pays était prospère, et les relations avec l'étranger calmes. Mais les craintes et les émotions individuelles étaient très-grandes. Le dernier parlement avait duré longtemps, et depuis plus de six ans les représentants ne s'étaient pas trouvés soumis au jugement de leurs commettants. C'était presque une nouvelle génération politique à affronter. On fait bien du chemin en six ans, dans un sens ou dans l'autre, presque sans s'en douter, et une divergence, fort légère au début, entre les électeurs et les élus, qui avait peut-être passé jadis presque inaperçue, pouvait, par le fait seul de sa continuité, les avoir séparés d'une façon inséparable. On s'attendait à de grands changements dans le personnel de la représentation, et, en effet, le remue-ménage a été considérable. Tel qui semblait inébranlable a été évincé, et tel qui paraissait impossible est arrivé. Qui eût dit, par exemple, en 1859, que M. Gladstone ne serait pas nommé en 1865 à Oxford, et que M. J. Stuart Mill serait élu à Londres?

Le résultat des élections a été plus favorable au parti libéral qu'on n'aurait osé l'espérer. Il serait bien difficile de classer, dès à présent, d'une façon définitive les membres du nouveau parlement. Les partis aujourd'hui se touchent, du reste, par tant de points en Angleterre, que l'appui sur lequel pourra compter le ministère devra varier beaucoup, selon les questions qui seront en discussion. Mais on peut établir un chiffre approximatif. M. John Lemoinne — si bien informé d'ordinaire — a estimé, dans le *Journal des Débats*, la majorité libérale dans la nouvelle Chambre des communes à 80 voix. Il y a là, je crois, une grande exagération, si par parti libéral on entend celui qui est actuellement au pouvoir, et si l'on ne tient pas compte des alliés d'occasion. Le gouvernement possédait dans l'ancienne Chambre des communes une majorité de quinze à vingt voix; il a acquis dans les récentes élections — toutes pertes décomptées — vingt-trois adhérents nouveaux. Ce serait donc avec une majorité d'une quarantaine de voix qu'il commencerait une nouvelle campagne parlementaire. M. Disraéli a dit quelque part que le chiffre « idéal » pour une majorité ministérielle est quarante. Ce nombre, selon lui, est tout juste assez grand pour donner de la force, et ne l'est point assez pour gêner la manœuvre. C'est précisément à ce beau idéal parlementaire qu'il devra livrer bataille avec son parti. Si le ministère dispose de plus grandes forces, il y a lieu de croire que ce sera grâce à l'appoint accidentel, soit du contingent catholique d'Irlande, soit

du radicalisme d'Angleterre. Dans la plupart des questions, il paraît probable qu'il pourra compter, sauf de nouvelles complications, sur l'un ou sur l'autre.

En décomposant le nouveau Parlement au point de vue des positions sociales, on arrive à des résultats assez curieux. Commençons par constater que l'influence aristocratique s'est fait sentir aussi vivement que par le passé dans les récentes élections, et que la Chambre des lords a conservé avec la nouvelle Chambre des communes les relations de famille qui l'unissaient à l'ancienne. Les pairs d'Angleterre, comme les sénateurs de l'ancienne Rome, pourraient, à bon droit, s'appeler les *pères* conscrits. Pour ne parler que des familles que l'on a appelées, avec raison, les familles « gouvernantes » d'Angleterre, on trouve tout d'abord le duc de Devonshire, avec trois fils et un frère au Parlement. C'est, il faut le dire, le pair qui possède le plus grand nombre de proches parents dans la Chambre basse. Le marquis de Westminster a vu élire deux de ses fils et un neveu. Lord Derby, le duc de Buccleuch et le marquis de Salisbury ont chacun deux fils aux Communes. Lord Russell, moins heureux, a dû se contenter de voir représenter la maison de Bedford par deux neveux, et a subi un échec en la personne de son fils, à Leeds, malgré les gages un peu imprudents qu'avait donnés au parti radical ce jeune candidat. Le lecteur doit se rappeler le bruit que fit, dans le temps, son discours de candidature. Les électeurs de Leeds n'ont pas accordé leur confiance à ce jeune homme de vingt-deux ans, héritier présomptif d'une pairie, qui déclarait que la Chambre des pairs était une superfétation inutile. En général, les professions de radicalisme ont eu peu de succès, et pour réussir il a fallu se montrer modéré. Si l'âge de lord Amberley lui eût permis de s'offrir aux électeurs de Leeds avant l'élévation de son père à la pairie, et qu'au lieu de ce nouveau titre qui ne leur disait rien, et dont on a trouvé cependant qu'il était de mauvais goût de faire fi, il se fût paré du nom que son père a rendu populaire; s'il s'était simplement présenté comme l'héritier et le continuateur de celui que le peuple anglais désigne affectueusement et familièrement par son prénom seulement — lord John, tout court — il y a lieu de croire qu'il eût été élu. Le suffrage des électeurs a donné aux ambitieux et aux impatients de toute sorte plus d'une leçon de ce genre.

Il ne faudrait pas, du reste, attribuer trop d'importance à ces relations si étroites entre les deux Chambres du Parlement. Elles n'étaient pas moins nombreuses dans la dernière législature, et elles n'ont point empêché le vote de nombreux bills aux tendances fort démocratiques. On a généralement tenu peu de compte, à l'étranger, de ces

mesures, parce que, prises isolément, chacune d'elles en effet semble peu importante. Les intérêts ont, du reste, moins d'influence sur les opinions en Angleterre que partout ailleurs. Que le patriotisme français ne se récrie pas. Je ne veux pas dire par là que les Anglais soient, comme individus, plus désintéressés que nous. J'entends seulement que certaines positions sont, chez eux, si indépendantes, si assurées, qu'on peut impunément s'y permettre le luxe de toutes les vertus politiques. J'oserai, pour bien rendre ma pensée, paraphraser un mot célèbre : Un peu de grandeurs éloigne du désintéressement, beaucoup y ramène. La loi qui a établi l'impôt sur les successions territoriales et celle qui a limité les substitutions ont été votées par une Chambre où les héritiers présomptifs de la pairie et de la grande propriété foncière étaient largement représentés. Le clergé est à peu près seul, en Angleterre, à voter selon son intérêt collectif et corporatif.

Si nous continuons notre examen du nouveau parlement, nous trouvons un chiffre formidable de membres tenant, de près ou de loin, à l'armée. C'est à décourager ceux qui rêvent des réductions dans les armements et dépenses militaires. Déjà la Société de la Paix de Manchester se plaignait que la dernière Chambre contînt deux cent cinquante-deux membres, plus ou moins, attachés au département de la guerre, — y compris, il est vrai, les officiers de milice et de volontaires; — les dernières élections ont ajouté encore à ce nombre ! Mais si l'art de tuer est bien représenté, l'art de guérir, par contre, l'est fort peu, et deux médecins seulement ont réussi à obtenir des siéges.

Dans la nouvelle, comme dans l'ancienne Chambre des communes, la majorité des membres appartient à la classe des gentilshommes campagnards; mais ceux-ci se trouvent aujourd'hui si engagés dans les affaires et les entreprises industrielles, qu'ils sont bien loin de représenter exclusivement la classe à laquelle ils se rattachent en apparence. Les compagnies de chemins de fer, par contre, ont subi d'assez graves échecs. L'opinion publique s'est émue avec raison de la façon dont ces compagnies intervenaient dans les élections, sur lesquelles elles pesaient de tout le poids et de toute l'autorité que leur donnait l'argent de leurs actionnaires. La pression aristocratique était légère à supporter auprès de cette plutocratie disposant de moyens d'influence et de corruption immenses. Les électeurs ont protesté contre l'ingérence des corporations industrielles dans la politique en évinçant de leurs siéges une trentaine d'administrateurs de chemins de fer.

Mais en ce qui touche le nouveau parlement, le fait le plus curieux

est, sans contredit, la nomination de trois représentants catholiques par des électeurs anglais. Il ne faudrait pas pourtant se hâter d'y voir un symptôme des progrès du catholicisme en Angleterre. Il y a là, tout au plus, une preuve de tolérance. De ces trois catholiques, il en est un, lord E. Howard, qui été élu par un bourg où sa famille est toute-puissante; un autre, sir John Simeon, est considéré comme tiède par ses coréligionnaires, qui n'ont point soutenu sa candidature; enfin le troisième, sir John Acton, aussi remarquable par l'esprit que par le caractère, et catholique convaincu, n'est point un partisan du pouvoir temporel. Or, c'est pour l'idée du prince étranger, chef d'une Église universelle, que l'Anglais a surtout de la répugnance. Elle lui semble incompatible avec le patriotisme, incompatible même avec la loyauté politique. Il n'est pas besoin de dire que ces trois nouveaux membres appartiennent au parti libéral. Ce n'est qu'en Irlande que les conservateurs anglais consentent à tolérer les catholiques.

Disons à ce propos que l'alliance contre nature qui a existé pendant tant d'années entre le torysme anglais et le catholicisme irlandais semble enfin sérieusement menacée. A première vue, il est difficile de comprendre qu'elle ait jamais pu exister. Toutes les mesures qui ont été prises en faveur des catholiques, depuis le bill d'émancipation inclusivement, ont été proposées par les libéraux, et ont été adoptées malgré la plus violente opposition des conservateurs. Dans ces derniers temps, le parti conservateur, avec lord Derby à sa tête, s'est opposé de la façon la plus intolérante, et avec des formes insultantes, à ce qu'on introduisît la moindre modification dans la formule du serment à déférer aux catholiques. Les conservateurs sont les plus fervents soutiens de l'Église anglicane en Irlande, et reçoivent, en retour, l'appui invariable des protestants irlandais. Ceux-ci détestent surtout les libéraux anglais, parce que les mesures de tolérance que ceux-ci ont introduites les empêchent de persécuter et d'opprimer à leur gré leurs compatriotes catholiques. Pour toutes ces causes, il paraîtrait tout naturel de voir les catholiques irlandais s'allier avec leurs défenseurs contre leurs persécuteurs. C'est cependant l'inverse qui a eu lieu jusqu'à présent, et les catholiques d'Irlande se sont montrés les ennemis les plus persistants du seul parti qui ait fait quelque chose pour eux. Plus d'un libéral anglais a compromis sa popularité aux yeux de ses commettants en demandant justice pour l'Irlande, sans que celle-ci se soit jamais départie de sa méfiance à l'égard des whigs.

C'est qu'il y a toujours un conflit chez l'Irlandais catholique entre sa politique étrangère et sa politique intérieure; et, dans ce conflit,

le sentiment ultramontain l'a toujours emporté. Dans ces derniers temps surtout, les whigs, dans la question italienne, étant les ennemis déclarés du pouvoir papal, ont été l'objet des anathèmes du clergé irlandais, et ce n'est pas le moindre des maux infligés par le papisme à l'Irlande que l'aveuglement qui pousse ce malheureux pays à méconnaître ses seuls amis. Plusieurs élections favorables au gouvernement, et d'autres indices, font espérer que ce déplorable malentendu cessera, en partie, pendant cette session. S'il en était ainsi, le parti libéral recevrait un grand accroissement de force, et personne n'en profiterait plus que les catholiques d'Irlande.

Quand on parle de l'Irlande, on songe tout naturellement aux rixes et aux émeutes. La transition est donc facile pour dire quelques mots de l'étonnement et de la mortification qu'ont éprouvés les Anglais en voyant tant de scènes de violence se produire à l'occasion de ces récentes élections. Après six ans d'intervalle, pendant lesquels les mœurs populaires s'étaient adoucies, croyait-on, et en l'absence de toute question irritante, on était en droit d'espérer que les choses se passeraient paisiblement. C'est, en effet, ce qui a eu lieu dans la plupart des localités; mais, dans d'autres, il y a eu de véritables batailles. Il est difficile de trouver une raison ou même un prétexte à la plupart de ces désordres. Ce sont tantôt les libéraux, tantôt les conservateurs, parmi la populace, qui s'en sont rendus coupables. Les grandes villes, remplies d'ouvriers, se sont bien conduites, tandis que de petites localités rurales, jusque-là paisibles, ont été le théâtre de rixes sanglantes. La meilleure raison qu'on m'ait donnée de ces violences, la voici : « Il faisait exceptionnellement chaud pendant les élections, et l'on a bu beaucoup de bière. » C'est, je crois, la vraie explication.

Du reste, les Anglais sont très-tolérants vis-à-vis de la foule, en temps d'élection, et tant que les « rudes » (*roughs*), comme on les appelle, se bornent à jeter des œufs aux candidats, ou même à tâcher de se convaincre réciproquement à coups de poing, on ne dit rien. Ce n'est que lorsqu'ils attaquent les maisons, ou mieux encore la police, qu'on commence à s'émouvoir. Quant au langage, tout est permis, et nul candidat n'aurait la moindre chance de réussir, s'il ne savait accepter la rude plaisanterie populaire avec bonne humeur, et rétorquer au besoin. Les petites facéties dont les discours de lord Palmerston sont émaillées, et qui nous paraissent si singulières, n'ont rien d'exceptionnel, et j'ai vu M. J. Stuart Mill railler agréablement ceux qui l'interpellaient, et lancer sa fine ironie à une foule enthousiaste. Parfois les scènes sont grotesques, et le candidat a quelque mérite à ne pas se mettre en colère contre lui-même ou

contre les autres. J'en pourrais citer plus d'une, mais le sel s'en perdrait trop dans la traduction.

Malgré la quiétude des esprits et l'absence de grandes questions, les élections se sont faites avec beaucoup d'animation. Jamais on n'a témoigné plus d'ardeur pour obtenir des siéges, jamais ce titre de membre du Parlement n'a paru plus recherché. D'un bout du Royaume-Uni à l'autre, la naissance, la richesse, le talent, se sont mis sur les rangs et ont fait valoir leurs titres avec empressement. Partout où la lutte a été possible, elle s'est engagée, et presque toutes les élections ont été contestées. A ce propos, je veux faire une remarque. Il m'a semblé voir que l'on ne comprenait pas très-bien, chez nous, la différence qui existe, en Angleterre, entre la nomination et l'élection d'un candidat. La nomination est la première opération électorale chez nos voisins, et elle ne devient définitive que s'il n'y a point d'opposition. Voici en quoi consiste la nomination : Au jour indiqué, le maire dans les bourgs, le sheriff dans les comtés, se présente devant la foule et lui lit le *writ* ou ordonnance royale d'après lequel les électeurs de tel bourg ou de tel comté sont appelés à élire un représentant au Parlement. Un électeur quelconque propose alors un candidat, et, si cette candidature est appuyée par un autre électeur, le magistrat qui préside prie ceux qui sont d'avis que le candidat soit élu de lever la main. Si le vote à main levée est favorable, et que personne ne réclame le *poll*, c'est-à-dire le scrutin en faveur d'un concurrent, le premier et seul candidat sera bel et bien déclaré dûment élu comme membre du Parlement. On voit que dans ce pays de suffrage restreint, il peut arriver qu'un représentant soit élu simplement par l'acclamation d'une foule composée aussi bien de non-électeurs que d'électeurs. Ce n'est que lorsqu'il y a concurrence que l'on procède au *poll* ou à l'élection réelle. La nomination, en ce cas, ne sert qu'à poser les candidatures.

Les élections anglaises ont été satisfaisantes sous bien des rapports, mais un des incidents les plus heureux, selon moi, de la lutte électorale, a été le triomphe de M. J. Stuart Mill à Westminster. On en a parlé ici même en si bons termes dans la chronique politique du mois dernier, que je n'ai rien à ajouter à ce sujet. La candidature de M. J. Stuart Mill et celle de son concurrent, M. Smith, ont été heureusement qualifiées par ses amis : on a dit que c'était la lutte de l'intelligence contre l'argent. C'est l'intelligence qui l'a emporté — le pur esprit sous sa forme la plus élevée et sans un seul de ces côtés inférieurs qui plaisent au vulgaire. N'y a-t-il pas là un véritable sujet de joie ?

Un mot, en terminant cette causerie toute politique, où j'ai parlé

sans méthode et sans ordre des points qui m'ont le plus frappé dans les élections anglaises. Le pays, ce me semble, tout en donnant une forte majorité au parti libéral, s'est montré, dans un certain sens, conservateur. Il est évident que l'Angleterre ne désire pas pour le moment de changement radical. Elle se sent gouvernée à sa guise et fidèlement représentée, n'est-ce pas tout ce qu'il faut? Les questions de réforme électorale, d'extension du suffrage et de vote secret ont été écartées ou négligées, et si l'on s'est animé sur quelque point, cela a été sur la question de l'observation plus ou moins stricte du dimanche, ou sur le projet de loi pour empêcher, par des mesures locales (à l'exemple de certains États d'Amérique), la vente des spiritueux.

Mais ce serait se tromper grossièrement que de conclure de cette satisfaction et de ce repos momentanés que les grandes frontières qui divisent les partis sont effacées, et qu'il n'y a plus en Angleterre, comme on l'a trop dit, que des libéraux-conservateurs et des conservateurs-libéraux. Il y a encore en Angleterre, selon moi, les whigs et les tories, comme autrefois; bien que ceux-ci aient dû modifier leur programme, un peu à cause des progrès accomplis, et beaucoup à cause du désir qu'ils ont de rentrer au pouvoir. S'il s'élevait une question de parti (*party question*), on le verrait bien. Entre les whigs et les torys, ou, pour parler un langage plus moderne, entre les libéraux et les conservateurs anglais, il y a cette grande différence que M. Gladstone a parfaitement définie en quelques mots. La conduite politique des premiers est basée sur leur confiance dans le peuple, tempérée par la prudence; la conduite des seconds est dictée par leur méfiance à l'égard du peuple, réprimée par la crainte. Une semblable ligne de démarcation ne s'oblitère pas facilement.

H. DE LAGARDIE.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 août 1865.

Les élections municipales, qui viennent de se terminer chez nous, n'ont pas encore tenu dans les préoccupations publiques toute la place qui leur est due et qui leur sera faite un jour; mais elles ont été, en somme, tout ce qu'on avait le droit d'attendre d'une nation chez laquelle, depuis des siècles, le gouvernement central s'est attaché spécialement à tuer toute vie locale. Il faut bien qu'elles aient eu quelque chose de bon pour que toutes les opinions, soit pour un motif, soit pour un autre, se croient autorisées à chanter victoire. Elles ont résolu le difficile problème de contenter tout le monde. Nous ne croyons pas cependant qu'aucun parti, ni même aucune nuance d'opinion, puisse en revendiquer particulièrement l'honneur ou l'avantage; la satisfaction qu'elles ont produite est donc, avant tout, désintéressée. Chacun aurait sans doute désiré que les élections municipales se fussent prononcées dans un sens plus conforme à ses préférences personnelles; mais, bien que ce vœu n'ait été exaucé ni pour le pouvoir ni pour les diverses nuances de l'opposition, chacun, sauf ce petit mécompte, a été satisfait, ou tout au moins a tenu à paraître satisfait de l'esprit général qui les a inspirées. Chacun a pris son parti de ses propres déceptions, ou plutôt en a fait le sacrifice au sentiment qui s'est manifesté dans notre pays dans cette circonstance. N'y a-t-il pas là un fait nouveau et digne d'attention?

Quel est donc ce sentiment, quel est cet esprit qui, se produisant en dehors de toutes les vieilles classifications de parti, a le don de nous rassurer et de nous apaiser tout à la fois, et contre lequel les anciennes orthodoxies, d'ordinaire si exigeantes, se sentent désarmées? Nous osons dire que c'est l'esprit des générations nouvelles qui prennent aujourd'hui possession de la vie publique, et auxquelles appartient l'avenir prochain de notre pays. Elles sont loin, assuré-

ment, d'être telles que nous les aurions souhaitées; elles nous semblent trop lentes, trop indifférentes, trop oublieuses du passé, trop insensibles à de légitimes griefs, trop ingrates envers ceux qui ont souffert pour elles, trop indulgentes pour certains souvenirs et certains hommes; mais, que ce soit là un bien ou un mal, elles sont ainsi faites, et nous ne les changerons pas sur ce point, car le temps est contre nous. Elles sont comme des médiateurs forcés et tout-puissants qui s'interposent dans nos vieilles querelles avec une invincible force d'inertie, sans amour, sans haine, plus préoccupés d'eux-mêmes que de leurs devanciers, qui ne veulent plus entendre parler de nos rancunes réciproques ni même de nos plus légitimes ressentiments, qui ne consentent ni à charger leur avenir des justices que nous voudrions leur léguer, ni à se laisser enrégimenter sous des formules surannées, ni à consumer leur vie dans d'éternelles représailles. Ce qu'elles demandent, c'est qu'on leur fasse leur place au soleil, c'est qu'on leur rende leur part d'héritage, c'est qu'on reconnaisse leur majorité, c'est qu'on leur restitue un patrimoine confisqué pour des erreurs qu'elles n'ont pas partagées, au nom de nécessités qui n'ont plus même un prétexte; et si ce bien leur est rendu, peu leur importe de quelle main il leur viendra.

Telle est aujourd'hui la portion active et prépondérante de la nation, et telle elle s'est montrée dans les élections municipales. De là, le mélange de mécompte et de satisfaction auquel elles ont donné lieu. Elles ont montré que la grande masse est étrangère à toute animosité politique, n'obéit à aucun mot d'ordre, à aucune discipline de parti, mais qu'elle est animée d'un désir de plus en plus vif et évident de faire et de contrôler ses propres affaires. Or, c'est là l'essentiel, le reste est accessoire. Nous pouvons regretter que ce désir n'embrasse pas tous les objets et tous les sentiments que nous voudrions lui voir adopter; mais nous devons être, en définitive, heureux qu'il se soit éveillé au sein d'une nation depuis si longtemps endormie, et nous sommes tous intéressés à le faire prévaloir. Cette expression si incontestable du sentiment public nous offre d'ailleurs plus d'une leçon de conduite. Elle nous dit surtout, avec une parfaite clarté, sur quoi nous aurons à appuyer et ce que nous aurons à taire, si nous voulons jamais agir efficacement sur l'opinion du pays.

Mais c'est surtout pour un pouvoir nouveau que de telles dispositions sont une bonne fortune inestimable, s'il sait mettre à profit l'avertissement qu'elles contiennent. Quel point d'appui plus sûr peut-il désirer pour lui-même qu'une majorité à tel point détachée de tout esprit de parti, qu'on ne peut avoir de prise sur elle qu'à la

condition de ne jamais montrer ni préoccupations personnelles ni passions exclusives? Nous ne croyons pas que depuis cinquante ans, en France, un seul gouvernement se soit trouvé dans une situation aussi privilégiée. Tous se sont trouvés, dès leur origine, en présence de partis fortement organisés et exerçant une grande influence sur la nation; aussi leur défiance envers elle était-elle jusqu'à un certain point excusable. Ils ont trop facilement oublié que les partis n'ont de prise sur un pays qu'autant que l'opinion publique n'est pas satisfaite. L'époque actuelle semble contredire cette vérité; mais le démenti n'est qu'apparent. Il est très-vrai que les partis n'ont exercé que fort peu d'action chez nous dans ces dernières années; ce n'est pas à dire pourtant que l'opinion fût satisfaite, elle sommeillait; aujourd'hui elle se réveille, et il dépend du gouvernement qui nous régit de fortifier ou d'affaiblir ses anciens adversaires, en donnant une satisfaction solide et durable aux vœux et aux tendances qui viennent de se manifester dans les élections municipales, ou en s'obstinant à les méconnaître. Rarement on a vu une mise en demeure plus inoffensive et cependant plus claire que celle qui vient de lui être signifiée.

Le pouvoir actuel saura-t-il la comprendre? Nous n'avons pour notre compte rien vu jusqu'ici qui nous donne le droit de l'espérer, et nous ne le croirons qu'à bon escient, car nous persistons à considérer la foi que M. Ollivier a tenté avec peu de succès d'introduire dans la politique, comme étant exclusivement du domaine religieux. Les circulaires de M. de Lavalette sont écrites avec le tact et le goût d'un homme qui a été à l'école de M. de Morny, et qui possède l'art d'abandonner à temps ce qu'on ne peut plus défendre avec avantage; c'est là tout ce que nous avons su y découvrir, [illegible] l'imagination peu portée au mysticisme, surtout lorsqu'il s'[illegible] d'actes officiels. Que le succès de cette expérience et le bon [illegible] qu'elle a produit décident le gouvernement à renoncer également au système des candidatures officielles en matière politique, nous n'en serions nullement étonné, maintenant qu'il est constaté que ce patronage indispose les populations, et que leur initiative laissée à elle-même peut être indépendante sans être agressive. Mais il y a loin d'une telle renonciation, à laquelle le pouvoir est aujourd'hui plus intéressé que nous ne le sommes nous-mêmes, aux réformes de toute nature que réclamerait l'œuvre qui lui est conseillée par l'esprit de conservation aussi bien que par la loi du progrès.

Nous dirons plus : quoique quelques-uns de ses actes semblent indiquer qu'il est disposé à entrer dans une voie nouvelle, tous les documents où se révèle sa pensée intime et où il expose les tradi-

tions auxquelles il prétend rattacher sa politique le montrent au contraire plus engagé que jamais dans une routine bien faite pour décourager ceux qui espèrent le réconcilier avec les idées libérales. Nous comprenons jusqu'à un certain point qu'il se croie intéressé à maintenir un système de répression, cela peut se défendre comme expédient temporaire; ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'il cherche à se rendre solidaire de théories qui érigent ce système en dogme immuable et absolu, c'est qu'il s'interdise ainsi d'avance la ressource si féconde des transactions, c'est qu'il ferme la bouche aux robustes croyants qui nous répondent de ses bonnes intentions et se portent caution de son futur libéralisme. C'est à ce point de vue seulement que nous attachons quelque importance à ces perpétuelles apologies du césarisme — aussi pauvres d'ailleurs par le fond que par la forme — qui reviennent sans cesse sur les lèvres de nos gouvernants. Quelle réponse plus malhabile et plus pitoyable à faire à une nation qui veut qu'on lui parle de garanties et de droits individuels? Qu'on lui dispute le présent, passe encore, mais quelle plus folle prétention que de vouloir lui fermer l'avenir et la condamner à parcourir de nouveau ce cercle honteux où pas un peuple moderne ne consentirait à se laisser enfermer?

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'en nous prêchant ces doctrines de la servitude, on voudrait nous faire espérer la liberté. Personne n'a plus souvent ce dernier mot à la bouche que M. Duruy, et cependant c'est lui qui est en même temps l'infatigable panégyriste de l'époque des Césars, quoique, en sa qualité d'ancien professeur d'histoire, il sache mieux que personne à quoi s'en tenir sur les mérites de ces souverains et de leur gouvernement. En quoi est-il nécessaire ou même utile de répéter sur tous les tons, comme le fait le trop zélé ministre, que nous en sommes aujourd'hui à Auguste? Est-ce donc à dire que nous en serons demain à Tibère et après-demain à Néron? S'il ne le pense pas, qu'il cesse donc de jouer, pour un vain plaisir de rhéteur, avec de pareils souvenirs! Qu'il tâche du moins d'être un peu moins embarrassant pour ses collaborateurs qui invoquent des traditions toutes différentes! Que veut-il, par exemple, que dise ou fasse son collègue en herbe M. Emile Ollivier en présence de semblables manifestations? Il reste seul avec son vote d'espérance, et n'a d'autre ressource que d'écrire sur des albums des appels touchants, mais peu écoutés, aux mânes de Washington, de Turgot, de Mirabeau, en les assaisonnant de sentences qui rappellent les rébus de mirliton.

M. Duruy n'a pas craint, on le sait, de donner à développer à la jeunesse de nos lycées une thèse consistant à soutenir que l'ère des

Césars a été l'âge d'or de l'éloquence. Si cette thèse a quelque chose de vrai, ce n'est pas à coup sûr dans le sens où le ministre l'a entendue. Le règne des Césars seul, en effet, a pu former l'éloquence d'un Tacite, génie unique qui domine tout ce que Rome a produit; mais il n'est pas probable qu'ils aient jamais songé à encourager des talents de ce genre, et s'il faut leur en faire un mérite, autant vaudrait leur rapporter l'honneur des vertus de Thraséas et de tous les grands hommes qu'ils ont immolés. Ce qui a été leur œuvre propre, en fait d'éloquence, ce sont des discours apologétiques avec lesquels les harangues de M. Duruy pourraient bien avoir quelques traits de ressemblance; et la récente diatribe de l'austère M. Dupin contre les femmes eût marqué, pour leurs orateurs, le terme extrême de la hardiesse. Nous croyons que les œuvres oratoires qui ont été inspirées par la liberté peuvent soutenir la comparaison sans désavantage. S'il faut l'avouer, nous ne pouvions nous défendre de cette réflexion, même en lisant la philippique de l'austère M. Dupin. Nous admirions, comme tout le monde, l'éloquente indignation qu'il a déployée contre la corruption des femmes. Que serait-ce, nous disions-nous, dans un pays et dans un temps où il lui serait permis de parler aussi de la corruption des hommes politiques! C'est sur cette question que nous serions curieux d'entendre l'austère M. Dupin.

On calomnie la France lorsque, sur la foi de quelques analogies superficielles, on lui fait l'injure de la comparer à la Rome des Césars. Elle ne supporterait pas ce régime une heure. S'il n'y avait dans ce parallèle qu'une fantaisie historique plus ou moins ingénieuse, nous laisserions aux érudits le soin de dissiper de vaines apparences qui ne sauraient soutenir un instant d'examen; mais, du moment qu'on en fait une sorte de doctrine d'État à laquelle on semble vouloir emprunter des procédés de gouvernement, on ne peut trop protester contre une pareille assimilation. Il n'est que trop vrai que Napoléon a aspiré un instant à jouer le rôle d'un César; mais on sait aussi ce que cette entreprise insensée a coûté à lui et à nous. Les fléaux qu'il a déchaînés sur son pays en poursuivant cette chimère devraient faire un devoir à ceux qui ont intérêt à ménager sa gloire de ne jamais prononcer ce nom de césarisme, auquel ne répondent pas plus les éléments de la société actuelle que le pouvoir et la grandeur de ceux qui sont censés en représenter les traditions. Le monde peut encore voir des dictatures temporaires et des pouvoirs d'exception, il ne reverra rien qui ressemble à ce dur esclavage. Deux choses manqueront désormais pour sa reconstitution : la force chez les maîtres et l'avilissement chez les sujets.

On ne refera pas plus le césarisme que la domination universelle.

Ceux qui croient devoir jeter ce mot sonore en pâture à la vanité populaire devraient commencer par lui rendre d'abord l'empire du monde. C'est ce que Napoléon avait compris pour sa part et presque réalisé. Tant qu'ils ne l'auront pas imité sous ce rapport, on ne pourra voir dans le titre qu'ils revendiquent qu'une vaine forfanterie.

L'Angleterre, qui se compare aussi quelquefois, non pas à la Rome impériale, mais à la république romaine, ce qui nous paraît mille fois préférable, vient de terminer, de son côté, ses élections politiques. Ainsi qu'on l'avait prévu assez généralement, la force et la situation respectives des partis n'en ont pas été sensiblement altérées ; ils conservent leur physionomie et leur attitude. Le ministère a gagné une vingtaine de voix, mais on s'accorde à reconnaître que cet avantage est plus apparent que réel. Deux incidents ont surtout marqué ces élections : l'un est la nomination de M. Stuart Mill à Westminster; nous avons déjà apprécié l'importance et l'originalité de ce choix qui honore à la fois celui qui en a été l'objet et ceux qui l'ont fait; l'autre est l'échec si inattendu et d'ailleurs si vite réparé de M. Gladstone à Oxford. Cet échec a paru d'autant plus surprenant que M. Gladstone est aujourd'hui l'homme d'État le plus estimé de l'Angleterre, le seul du moins auquel s'attache une sorte de popularité européenne; mais cette défaite électorale lui a valu tant de témoignages de sympathie qu'elle ne doit pas lui avoir laissé des souvenirs bien amers.

Malgré l'incontestable victoire que vient de remporter l'administration actuelle, tout le monde persiste à demander si lord Palmerston restera à la tête du ministère, et ce seul doute est une invitation indirecte à la retraite qui lui est adressée par l'opinion publique. Quand on a été ministre de la guerre en 1812, on a bien acquis le droit de dormir sur ses lauriers en 1865; lord Palmerston aurait même pu, sans aucun inconvénient pour sa gloire, renoncer à ceux qu'il a cueillis dans ces dernières années, notamment en Pologne et en Danemark. Quel que soit son successeur, et tout porte à croire que ce sucesseur serait M. Gladstone ou lord Russell, la politique anglaise paraît, d'après toutes les probabilités, devoir persévérer avec plus de décision que jamais dans les errements qu'elle a suivis dans ces derniers temps, à savoir un développement de plus en plus actif donné aux réformes intérieures et une abstention à peu près complète dans les complications extérieures.

Ce système, quelle que soit sa valeur réelle, ne peut que gagner à être pratiqué avec franchise, et il ne l'a pas été jusqu'à présent. Il est incontestable, pour quiconque a observé les manifestations de l'opinion publique en Angleterre au moment des dernières élections, que cette politique est dans les vœux du peuple anglais, et que les tories

eux-mêmes, loin d'essayer de la combattre, font profession de la pousser encore plus loin que leurs adversaires. Elle a pour elle un argument d'un très-grand poids, c'est une prospérité matérielle inouïe qui a été en partie son ouvrage. Sous l'influence de ce spectacle, qui a sans doute son éloquence, mais qui n'a pas le droit de se subordonner tous les mobiles d'une grande nation, il s'est formé d'abord une école, puis une opinion, enfin un parti aujourd'hui très-nombreux qui soutient que l'Angleterre ne doit intervenir à aucun prix et sous aucun prétexte dans les affaires européennes. Telle est la nouvelle interprétation qu'on donne en Angleterre au principe de non-intervention, et ces idées commencent à faire école chez nous.

Il serait à souhaiter, pour l'honneur des principes que nous défendons, que de pareils sophismes, moins dangereux à la vérité pour l'Angleterre que pour toute autre nation, en raison de sa position insulaire, fussent soumis à l'épreuve de la pratique, pendant une époque quelque peu troublée; et l'on verrait au bout de peu de temps ce qui resterait, après cette épreuve, de l'influence et de la considération du pays qui aurait consenti à en courir le risque. Mais il n'y a pas à craindre qu'un peuple ayant le souci de sa dignité l'entreprenne jamais sérieusement. L'Angleterre ne met aujourd'hui cette doctrine en avant que pour se dispenser de porter la main à des besognes qui lui vaudraient plus d'embarras que de profits. Elle est bien aise de s'en couvrir aujourd'hui, pour éviter de se compromettre en faveur du Danemark, ou de tout autre client dont la protection lui serait plus onéreuse que profitable; mais que demain les Russes entrent à Constantinople ou les Français à Anvers, et l'on verra jusqu'à quel point elle prend au sérieux son programme de désintéressement et d'abstention.

La non-intervention appliquée dans tous les cas, comme une règle immuable qu'on observe pour soi-même, sans se soucier de la faire respecter pour les autres, c'est le monde livré à la force, c'est la négation de toute loi internationale; et ce n'est pas la peine de proclamer un principe pour obtenir un pareil résultat. On n'a rien à proclamer, quand on se borne à reconnaître l'empire des faits. La non-intervention, pour devenir un principe, suppose une certaine communauté d'intérêts entre les divers membres de la confédération européenne; elle suppose des droits et des obligations réciproques; elle suppose enfin et surtout une garantie de chacun par tous. Si l'on n'admet pas ces idées générales, fondées sur la justice plus encore que sur l'intérêt, il ne faut plus parler ni de principe de non-intervention, ni de droit international, ni même de civilisation générale; il n'y a plus d'autre règle que la violence et la brutalité.

Le principe de non-intervention, entendu de cette façon étroite

et absolue, peut, comme tout expédient, présenter momentanément quelques avantages au point de vue pratique, mais il n'offre théoriquement aucun sens et n'est plus qu'une sorte de gageure sophistique dans le genre de celles que soutenait Proudhon et dont s'amuse encore la subtilité de M. de Girardin. Si l'on peut s'étonner de quelque chose, c'est de ce qu'un homme pratique comme M. Cobden ait jamais pu prêter à de telles maximes l'autorité de son nom. Qu'on déclame tant qu'on voudra contre le don quichottisme, du moment qu'on a admis l'idée d'un droit public européen, c'est une honte, pour tous les peuples qui l'acceptent comme règle de leur conduite, de le laisser sans aucune sanction et à la merci de tous les outrages. Un jour viendra où les violations audacieuses de ce droit, auxquelles nous assistons, par exemple, dans les duchés, seront considérées comme le sont dès aujourd'hui les attaques à main armée autrefois si fréquentes et en quelque sorte régulières. Qui oserait soutenir que la comparaison est injuste, en songeant à la façon dont cette dernière entreprise a été conduite et en présence du spectacle que nous offrent ces malheureuses populations depuis si longtemps piétinées par des agresseurs aussi rapaces qu'insolents ?

Ces odieux abus de la force deviendront infiniment plus rares le jour où l'on osera proclamer cette vérité hardie, à savoir, que le brigandage international est un brigandage, et surtout où l'on aura démontré par deux ou trois salutaires exemples, aux Bismark de l'avenir, que ces aimables procédés, empruntés à la pratique des héros de grand chemin, peuvent devenir dangereux pour leurs auteurs et leur apporter plus de tribulations que de profits.

Dans l'état actuel des choses, on est réduit à attendre que les coupables se punissent eux-mêmes, ce qui est en vérité une belle sanction pour un principe de justice. Cependant la peine que méritent de pareilles transgressions est tellement dans la nature des choses, qu'il n'est pas impossible qu'elle finisse par arriver toute seule, de son pied boiteux, comme disaient les anciens. Les libérateurs des duchés doivent au monde cette leçon consolante, et c'est déjà un vrai plaisir que de voir les traitements qu'ils échangent et les gros mots qu'ils se disent tout haut. Ils ont beau s'apercevoir qu'ils font scandale, qu'ils se déconsidèrent et se font plus de tort qu'ils n'auraient trouvé d'avantages dans les dépouilles qu'il s'agit de partager; rien ne peut les arrêter, et ils en seraient déjà venus aux coups sans les intérêts de toute nature qui s'interposent entre eux. Que de diplomatie dépensée cependant pour prévenir ces fâcheuses extrémités ! N'est-il pas divertissant de voir tant d'artifices perdus, et le génie tant vanté de ce grand Bismark ne pas même aboutir à faire réussir

l'entrevue de Gastein? Être si peu difficile sur le choix des moyens, et ne pas réussir! Il nous semble que cet homme d'État baisse singulièrement ou qu'il connaît bien mal son époque.

Il n'est pas plus heureux dans sa politique intérieure, car il perd du terrain au lieu d'en gagner, et l'on peut dire que même en Prusse, dans une époque moins inerte et moins résignée que la nôtre, le triomphant Bismark aurait depuis longtemps disparu de la scène. La persistance avec laquelle il s'y maintient est un sujet d'étonnement sans fin pour ceux qui ne connaissent pas le flegme et la lenteur germaniques. Le succès de l'intimidation n'a assurément rien de plus surprenant en Prusse que partout ailleurs; mais l'intimidation se perpétuant au pouvoir, non-seulement malgré la volonté expresse d'un parlement, mais malgré la volonté plusieurs fois constatée de toute une nation, et malgré les décisions des tribunaux et des corps judiciaires, voilà qui paraît plus difficile à concevoir et ce qui ne s'est pas encore vu ailleurs qu'en Prusse. Ce trait de résistance passive n'est évidemment possible que dans un pays saturé à l'excès de métaphysique allemande.

Les divisions de la Prusse et de l'Autriche étaient faites pour rendre quelque espoir aux anciens fauteurs de la ligue des États secondaires, si bruyants au début de l'affaire des duchés et si cruellement évincés après qu'ils eurent rempli le rôle qu'on leur avait ménagé dans cet imbroglio. M. de Beust a, en effet, reparu après sa longue éclipse avec son éternel projet de triade allemande; mais les beaux jours du congrès de Londres sont passés, et M. de Beust a dû s'en apercevoir au peu de sensation qu'il a produit. Il manque trop de choses à sa fédération princière pour qu'elle soit jamais populaire en Allemagne. Les Allemands, comme tous les peuples qui ont été longtemps dévorés par la féodalité, préfèrent d'instinct une domination unitaire à la tyrannie mesquine et tracassière des dominations locales. Les États secondaires ont eu un instant de popularité, grâce à la susceptibilité qu'ils ont su montrer les premiers dans une querelle que l'Allemagne considérait comme une question nationale; mais ils n'ont pas assez de désintéressement pour aller au-devant des sacrifices qui leur seraient nécessaires afin de gagner les sympathies libérales et démocratiques, et, cela étant, ils sont forcément subordonnés aux deux grandes puissances germaniques et destinés à faire tôt ou tard retour à ces deux centres d'attraction.

Les appréhensions que certaines mesures du président Johnson avaient fait naître en Europe commencent à se dissiper à mesure que ses actes sont mieux connus, et il ne leur restera bientôt plus aucune raison d'être. Ces alarmes exagérées sont venues de ce qu'on

a pris des mesures comminatoires, qui n'étaient autre chose que des concessions en paroles données au sentiment public alors que ses passions étaient le plus vivement surexcitées, pour des représailles destinées à une stricte exécution. Mais la suite est bientôt venue montrer combien ces suppositions étaient erronées. Une fois ce premier moment passé et les passions apaisées, les autorités de l'Union ont prouvé, par la douceur de leurs procédés et la généreuse protection qu'elles ont étendue sur les vaincus, qu'elles les jugeaient assez punis par leur défaite même, et n'entendaient point y ajouter les rigueurs d'une répression qui n'eût plus été qu'une vengeance. Leur premier soin a été de rétablir partout la légalité, les pouvoirs civils, et de rendre aux États sécessionnistes leur ancienne constitution intacte, sauf en ce qui concerne l'esclavage, définitivement aboli.

Les hommes d'État auxquels on prêtait tant d'arrière-pensées de représailles contre leurs anciens compatriotes, n'ont pas cherché à garder un seul instant dans les États reconquis la dictature qu'ils tenaient de la victoire et qui leur eût permis si facilement de satisfaire les passions qu'on leur attribuait. On a un exemple frappant de la légèreté qu'on porte dans l'examen des affaires américaines dans les jugements auxquels a donné lieu le partage des territoires de l'union en cinq grandes divisions militaires. On s'est empressé de voir là une mesure dictatoriale; et vérification faite, il s'est trouvé que ce n'était qu'une mesure de police qui existait déjà avant la guerre.

Quelque partialité qu'on apporte dans l'appréciation des événements qui viennent de s'accomplir aux États-Unis, on ne saurait disconvenir que ce sont là des faits qui ont quelque force; et si l'on veut les juger avec équité, on n'a qu'à ouvrir l'histoire et à comparer la conduite du gouvernement actuel des États-Unis avec ce qui s'est pratiqué dans tous les temps et dans tous les pays, à la suite des guerres civiles qui ont eu cette durée, ce développement, et qui ont amené un semblable déchaînement de passions.

Nous mettons au défi l'esprit le plus prévenu d'y trouver rien qui rappelle une victoire aussi clémente et aussi pure d'excès de tout genre, surtout après des actes aussi atroces que l'assassinat de Lincoln. Ce juste éloge ne nous empêche pas d'ailleurs de reconnaître que l'abolition de l'esclavage, qui est le fruit de la guerre, prépare aux États-Unis d'immenses difficultés qu'on n'a sans doute pas assez prévues, mais nous avons la confiance que les efforts qui sont venus à bout d'une pareille guerre civile sauront aussi mener à bonne fin cette entreprise.

P. Lanfrey.

Si l'édilité parisienne compromet la liberté du travail en établissant des monopoles dans Paris et même en s'y associant, comme dans celui des petites voitures, certaines sociétés ouvrières la violent d'une façon plus déplorable encore, ainsi qu'on va en juger.

M. Crété, typographe à Corbeil, occupe, depuis plus de trente ans, dans ses ateliers, environ soixante femmes ou jeunes filles qui ont été successivement élevées par leurs parents pour exercer la profession de *compositrice*. Ce travail de composition consiste, en débrouillant vite le texte d'un manuscrit souvent presque illisible, à le reproduire, par l'assemblage des caractères d'imprimerie, c'est-à-dire à enlever de sa case la lettre de l'alphabet correspondant à celle du texte, à réunir les mots en les espaçant, à en former des lignes, puis des pages, selon la justification arrêtée. Comme il y a quatre alphabets dans le même caractère, savoir : le romain, l'italique, les grandes et les petites capitales, en outre les accents et les chiffres, le compositeur doit embrasser d'un regard 152 cases et distinguer au premier coup d'œil celle qui contient la lettre à assembler. Un apprentissage et une longue habitude sont donc nécessaires à la pratique de cette profession, pour laquelle il faut en outre un degré d'instruction assez avancé.

Les femmes sont très-propres à ce travail, et l'imprimerie de M. Crété est une des plus justement renommées. C'est un hommage qui ne sera pas suspect ici, puisque nous lui confions des impressions depuis plus de trente ans. Ajoutons que M. Crété a rendu un vrai service public en ouvrant le premier aux femmes une profession où les plus instruites trouvent une rémunération en rapport avec la supériorité de leur intelligence.

Les choses étaient en l'état que nous venons de décrire, lorsqu'il y a peu de temps M. Crété reçut l'avis officieux et secret que son imprimerie avait été mise à l'index par le comité de la Société des ouvriers typographes. Cet arrêté, qui devait être mis à exécution dans un bref délai, ne lui avait pas été signifié; on le comprend, du reste : ces sortes d'exécutions sont arrêtées verbalement, portes closes, et ne laissent aucune trace. L'interdit, bien entendu, ne pouvait s'appliquer qu'aux ouvriers mâles employés chez M. Crété, à ceux qui exécutent tout le travail que ne peuvent faire les compositrices; mais ces ouvriers sont au nombre de 150 environ, et M. Crété n'envisageait pas sans terreur l'exécution de la sentence qui allait détruire le travail de toute sa vie. Bref, il se décida à aller trouver le Comité, selon

les avis qu'on lui donna. Admis en présence de ce singulier tribunal, il apprit que la *mise-bas* de ses ateliers avait pour cause l'emploi qu'on y faisait du travail des femmes.

— Mais, dit M. Crété, il y a plus de trente ans qu'il en est ainsi.

— Ce n'est pas une raison, lui fut-il répondu. Il n'est pas moral (*sic*) que des femmes soient occupées dans les mêmes ateliers que des hommes; leur place est au foyer domestique.

— Mais à ce foyer, s'il n'y a pas de pain, vous ne pouvez empêcher ces femmes de venir en gagner chez moi; et quant à la morale, je veille à ce qu'elle soit observée dans mes ateliers.

— Nous vous répétons que cela n'est ni convenable, ni moral. D'ailleurs le travail de ces femmes est moins rétribué que le même travail fait par les hommes, et c'est une injustice que nous ne pouvons tolérer.

— Mais les femmes ont généralement moins de besoins que les hommes, et il est dès lors naturel qu'elles se contentent d'un salaire moins élevé. D'ailleurs chacun fait sa condition lui-même, chacun est libre d'agir comme il l'entend, et personne n'a le droit d'intervenir en pareille circonstance.

— Nous vous répétons que les salaires doivent être égaux pour les mêmes travaux; autrement il y a injustice et préjudice envers les tiers.

— C'est votre opinion, mais elle n'est ni juste, ni raisonnable, puisque, je le répète, chacun est libre de travailler même pour rien, si cela lui convient. Votre exigence est un abus de la force. Cependant, je cède sur ce point, et je payerai aux femmes le prix de la composition fixé pour les hommes, au tarif que vous avez vous-mêmes fait prévaloir, il y a quelques années. J'espère que vous êtes satisfaits.

— Pas du tout, répondit le président, après en avoir conféré un instant, à voix basse, avec ses assesseurs; pas du tout; nous exigeons l'expulsion des femmes de votre atelier, où elles usurpent le travail des hommes.

— Comment, vous exigez cela! Mais que deviendront ces pauvres femmes qui vivent chez moi de leur travail depuis dix, vingt, trente ans et qui n'ont pas d'autres ressources! et aussi les jeunes filles auxquelles leurs parents ont fait donner, au prix de grands sacrifices, une bonne éducation pour qu'elles pussent devenir compositrices?

— C'est votre affaire et non la nôtre.

Bref, M. Crété crut devoir céder. Il obtint seulement que le renvoi de ses ouvrières aurait lieu successivement dans l'espace de deux années; mais il fut arrêté en même temps que le sacrifice com-

mencerait par les femmes des ouvriers de M. Crété, et cette exécution sommaire, qui fit treize victimes, eut lieu le lendemain. C'était logique. Il eût été inconvenant que ces femmes restassent plus longtemps dans des ateliers d'où les autres, qui n'avaient pas l'avantage d'être mariées, devaient être prochainement expulsées.

Puis, pour célébrer son succès, le Comité décida qu'un banquet aurait lieu à Corbeil, pour y fêter cette belle action sur les lieux mêmes où elle se réalisait. C'était aussi une attention délicate envers les ouvriers de M. Crété, notamment à l'égard de ceux dont les femmes venaient d'être sacrifiées, car c'était leur fournir l'occasion de montrer leur abnégation et leur force d'âme en y assistant à côté de leurs camarades.

Ce n'est pas tout encore, le Comité poussa la politesse, on pourrait aussi bien dire la cruauté, jusqu'à inviter M. Crété lui-même au festin, c'est-à-dire à se réjouir d'un grave dommage, au milieu de ceux-là mêmes qui le lui causaient. M. Crété refusa; on le comprend parfaitement.

Quelles tristes et douloureuses réflexions fait naître dans l'esprit ce que nous venons de raconter! Voilà des hommes presque tous instruits, intelligents, probes, mais qui, réunis sous l'action de quelques êtres pervers, arrivent à méconnaître toute équité, toute délicatesse, toute pudeur, à pratiquer l'égoïsme le plus sauvage, et qui ne paraissent pas se douter que si leurs folies pouvaient être tolérées, il n'y aurait plus ni justice, ni droit, ni liberté possibles!!

Ce n'est pas la liberté qu'il faut accuser de tels égarements. Loin de là, elle seule peut non-seulement les détruire radicalement, mais les empêcher de naître, par sa propre force qui, comme la lumière, pénètre et agit partout. Les lois sont impuissantes contre ces maladies morales qui naissent sous les régimes compressifs, comme l'eau se corrompt et l'air se vicie par la stagnation. Que le gouvernement supprime la loi sur les coalitions, nombre de sociétés secrètes se formeront et se développeront dans des bas-fonds sociaux où la lumière ne pourra pénétrer, et la société croulera un jour ou l'autre. Ce sont les forces morales qui régissent vraiment le monde, et la liberté est la plus grande; car dans son principe la liberté est la justice même, par conséquent la meilleure garantie de l'ordre. Et ce que nous écrivons ici aura probablement son effet. En 1848, c'est la liberté qui a sauvé le pays; le premier soin des factieux, s'ils avaient réussi, eût été de la supprimer. Quand cette vérité sera bien comprise, l'ère des révolutions sera close en France et le régime de la liberté assuré.

CHARPENTIER.

HISTOIRE NATURELLE ET SOUVENIRS DE VOYAGE

PAR M. ROULIN.

M. Roulin n'avait pas songé jusqu'à présent à recueillir ses travaux, à les classer en volumes dont le succès cependant était d'avance assuré. Les instances de ses amis, plus soucieux de sa renommée qu'il ne l'est lui-même, l'ont décidé à réunir d'excellents écrits insérés autrefois dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans le *Globe*, ou dans d'autres recueils; ce sont ces articles, revus, augmentés, châtiés de nouveau, qui viennent de paraître sous le titre d'*Histoire naturelle et souvenirs de voyage*.

En lisant, en relisant ces pages si remplies, en les comparant à d'autres travaux de zoologie ou de botanique, nous ne pouvions nous empêcher de regretter que la route qu'a suivie M. Roulin ne soit plus fréquentée aujourd'hui et que l'histoire naturelle, engagée trop exclusivement dans une voie purement anatomique et descriptive, ait écarté d'elle quantité de bons esprits. — Pour établir des groupements, pour constater des analogies, pour découvrir la loi qui a présidé à la succession des êtres, les détails anatomiques et physiologiques ont à coup sûr une importance majeure, et on serait fort injuste de dédaigner les longs travaux descriptifs qui ont occupé les naturalistes depuis quelques années; mais les animaux ne sont pas seulement composés d'os et de muscles, ils ont des habitudes, des instincts, des passions dont l'étude particulièrement attrayante est capable de fournir sur la parenté des êtres, sur leurs affinités, des indications de nature à vaincre des difficultés que n'aurait pu lever l'examen du cadavre et du squelette.

Ce n'est pas seulement dans une ménagerie que les animaux doivent être observés, c'est en pleine liberté, bondissant entre les arbres de la forêt ou franchissant les buissons du steppe; mais cette étude ne peut être abordée par les savants de profession que leurs obligations d'enseignement rendent sédentaires. Aussi, à côté d'eux, il est utile qu'il existe une armée de volontaires, campagnards et voyageurs, dont les travaux avaient naguère encore une véritable importance. Malheureusement l'attention trop exclusive que les savants ont apportée aux travaux de collections et d'herbiers a découragé nombre d'excellents esprits; et la légion des naturalistes amateurs, collecteurs de faits, historiens des particularités curieuses que présente la vie animale, est considérablement réduite.

Les observations qui nous ont été transmises par des personnes étrangères à la science sont nombreuses cependant, et quantité de

faits sont arrivés jusqu'à nous en passant de bouche en bouche avant d'être recueillis par les naturalistes écrivains et sauvés ainsi de l'oubli. Quelques-uns de ces récits, remontant à la plus haute antiquité, nous ont été transmis par Aristote et par Pline. Tous ne méritent pas la même croyance et doivent être soumis à un sévère travail d'épuration. M. Roulin excelle dans ces recherches; sa puissante latinité, sa connaissance de la langue grecque, des langues vivantes, sa mémoire très-sûre et par-dessus tout un esprit de critique très-scrupuleux et très-fin lui permettent de discuter les textes, de les rétablir, de corriger les fautes des copistes et des traducteurs, et de montrer parfois que des récits jugés controuvés reposent cependant sur des faits réels, et qu'il faut se garder de rejeter de parti pris les *observations suspectes des anciens*, car elles sont souvent *confirmées par des observations récentes*. « Il y eut, » dit M. Roulin, à l'époque de la renaissance des sciences naturelles, « un luxe de scepticisme comme il y avait eu un luxe de crédulité, et il serait difficile de dire lequel de ces deux travers était le plus impertinent. » Qu'on lise tout le passage relatif à l'association de l'homme et des animaux sauvages pour la chasse et la pêche, et on reconnaîtra qu'un récit d'Aristote sur une chasse faite en Thrace en commun par des hommes et des faucons; et qu'on aurait pu juger très-invraisemblable, se reproduit avec tous ses détails sur le plateau de Santa Fé de Bogota. M. Roulin lui-même a été témoin sur l'Orénoque de pêches singulières dans lesquelles un marsouin et deux oiseaux étaient intéressés; parfois même surgissaient encore de nouveaux copartageants, parmi lesquels figure le docteur lui-même, car « il lui arriva en définitive de recueillir le fruit du vol. » Un marsouin poursuivait de petits poissons et les chassait parfois jusqu'à la surface de l'eau, des mouettes guettaient cette manœuvre, « et chaque fois qu'il ramenait le poisson à leur portée, deux ou trois se laissaient tomber comme des masses de plomb, et il était rare qu'une d'elles au moins ne fît pas prise. J'en vis une qui venait d'enlever un poisson de taille assez raisonnable poursuivie par un caracara et obligée, pour échapper, de se dessaisir de son butin. Ce poisson tomba sur le sable; mais au moment où le voleur allait s'en emparer, un chat appartenant à un des Indiens le saisit. Moi à mon tour, je courus après le chat, et grâce à quelques secours de la part des assistants, j'obtins le poisson qui était un petit pimelode. »

Dans son chapitre « Régime alimentaire modifié selon les circonstances, » le savant bibliothécaire de l'Institut nous cite plusieurs faits curieux qui pourraient passer pour incroyables s'ils n'étaient pas rapportés par des témoins dignes de foi. Dans l'Amérique du Sud, une

vallée est ravagée par les sauterelles qui ne laissent pas un brin d'herbe, tout est nu comme si le feu y avait passé; les animaux domestiques seraient morts de faim s'ils ne s'étaient jetés sur l'arrière-garde de l'armée composée de larves qui ne volent pas ou de jeunes individus qui volent mal. « Les vaches, les moutons, les chèvres se jetaient sur cette nouvelle pâture et s'en gorgeaient. » Il est curieux déjà de voir des vaches manger des sauterelles, il est plus extraordinaire encore de savoir que, dans des îles pauvres en pâturages, elles peuvent se nourrir habituellement de poisson, que des chevaux ont vécu pendant toute une traversée de poissons salés, et qu'enfin les Parisiens ont pu voir naguère « un mouton brouter dans du gras d'aloyau comme dans une touffe de gazon. »

Un des chapitres les plus importants du livre de M. Roulin traite des édentés; après avoir passé en revue les tatous, ces singuliers caparaçonnés qui excitèrent si vivement l'attention des Européens nouvellement débarqués au Mexique, l'auteur décrit avec détail le tamanoir, dont notre Muséum possède aujourd'hui un individu vivant. Ce grand fourmilier est certainement un des animaux les plus étranges qu'on puisse voir; la longueur de sa langue, la petitesse de sa bouche placée à l'extrémité d'un museau extraordinairement étroit et allongé, l'ampleur démesurée de sa queue chargée de longs poils, lui donnent un aspect des plus singuliers. Ce n'est pas au Jardin des Plantes que M. Roulin a fait connaissance avec le fourmilier à deux doigts, mais bien dans le village de San Martin de los Llanos, près du Meta, l'un des affluents de l'Orénoque, et cette connaissance faillit lui coûter cher : un pâtre poussait vers le village à grands coups de fouet un tamanoir qui galopait lourdement devant lui à la manière d'une vache. « Je courus vers lui, dit M. Roulin, et l'ayant atteint, je le saisis par la queue espérant l'arrêter. Je n'y aurais pas réussi sans doute, mais je dus bientôt cesser mes efforts, en entendant le petit pâtre me crier que j'allais me faire tuer... A peine avais-je lâché prise, que l'animal s'arrêtant brusquement se leva sur ses pieds de derrière comme eût pu faire un ours, et, se retournant vers moi par un mouvement rapide semblable à celui d'un faucheur, traça dans l'air, avec son bras étendu, un cercle dans lequel il s'en fallut de bien peu que je ne fusse compris : je vis passer à deux pouces de ma ceinture un ongle tranchant qui me parut alors long d'un demi-pied, et qui, si j'eusse fait un pas de plus, m'aurait infailliblement ouvert le ventre d'un flanc à l'autre. »

Parmi les animaux que M. Roulin a étudiés particulièrement en Amérique se trouve le tapir, dont il a décrit une espèce nouvelle. Sans nous arrêter à cet article très-curieux, sans appuyer sur la sa-

gacité avec laquelle le savant naturaliste a su distinguer le tapir des hautes régions des Cordillères de celui des plaines d'Amérique et de celui de Sumatra, nous appellerons particulièrement l'attention du lecteur sur un appendice de quelques pages placé à la suite de l'histoire du tapir, et que M. Roulin intitule : « Relations entre l'ancien et le nouveau continent. » On sait que cette question est une des plus obscures de l'archéologie. Comment s'est peuplée l'Amérique? Est-ce par une invasion asiatique? On peut soutenir cette opinion, surtout si on songe que la chaîne des îles Aléoutiennes peut faciliter le passage. D'après notre auteur, cependant, la communication, si elle a eu lieu, n'a jamais dû être qu'une communication de barbares à barbares. M. Roulin signale plusieurs faits dignes d'attention : le renne ayant été domestiqué en Sibérie ne l'a pas été en Amérique : « les Américains connaissant le traîneau et ayant le renne n'ont jamais eu l'idée d'atteler le renne au traîneau. — Un second fait non moins important : « les Américains n'ont jamais connu le chariot, ils n'ont jamais su ce que c'était qu'une roue. Ils n'ont enfin jamais connu la monnaie, ni les lumières artificielles proprement dites. »

M. Roulin n'insiste pas sur ces faits, mais ils ont, il faut le reconnaître, une haute valeur, car l'imitation est bien naturelle à l'homme, et quiconque aura vu une fibre végétale plongeant dans l'huile et donnant après avoir été enflammée une vive lumière, n'aura pas de peine à propager l'habitude de s'éclairer pendant la nuit.

Il est difficile de rencontrer un livre plus riche de faits curieux et intéressants que l'*Histoire naturelle* et les *Souvenirs de voyage* de M. Roulin, il est difficile de cacher une érudition de meilleur aloi sous une forme plus châtiée et plus aimable ; si le fameux adage : le style c'est l'homme, est souvent en défaut, il trouve ici une éclatante confirmation, et ceux qui, comme nous, sont assez heureux pour fréquenter M. Roulin retrouveront dans cet ouvrage le causeur avidement écouté, avec lequel, en se jouant, on apprend, comme dit Jacquemont, cent choses à l'heure. Arrêtons-nous et n'oublions pas que, chez M. Roulin, le conteur cache toujours le savant, et qu'un homme qui écrit en tête de son livre cette épigraphe charmante de modestie : « Qui ne peut moissonner glane » ne veut pas être loué comme il le mérite.

P.-P. DEHÉRAIN.

CHARPENTIER, propriétaire-gérant.

Tous droits réservés.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue des Poitevins, 6.

LA

FERME D'ORLEY[1]

CHAPITRE XXXIII

UN ANGE DE LUMIÈRE.

J'ai dit en parlant de Félix Graham, qu'il était occupé à se former une femme-modèle. Graham n'est pas le premier qui ait eu la pensée de faire l'éducation d'une femme en vue du mariage, en s'attachant à développer chez elle des idées conformes à celles de son futur époux. D'autres l'ont fait avant lui; mais, en général, je ne crois pas qu'ils s'en soient bien trouvés. En voici une des raisons. Cette pensée d'éducation ne vient guère aux hommes dans l'extrême jeunesse, et pourtant, pour la mettre en pratique ils sont naturellement forcés de prendre un très-jeune sujet. Elle est généralement le résultat de longues réflexions et de profondes observations sur les malheurs qui découlent du mariage avec une femme dont le caractère n'a pas été sagement formé. Elle s'empare de l'esprit d'un homme de trente-cinq ans, et il se met à l'œuvre sur une fillette de quatorze ans; l'opération se prolonge pendant une dizaine d'années, et, au bout de ce temps, la jeune fille considère son futur mari comme un vieillard. A tout prendre, je regarde la méthode ordinaire comme préférable, — j'oserai même dire qu'elle offre plus de garanties. Oui, mon ami, dansez trois fois avec une jeune fille; si l'expression de ses yeux vous plaît, si vous aimez le son de voix avec lequel elle répond, tout essoufflée, à vos petites remarques sur les courses, sur la musique — sur mille choses tant féminines que masculines — alors faites hardiment le plongeon, les yeux fermés. Cela est dange-

1. Voir les six précédents numéros de la *Revue Nationale*.

reux, je n'en disconviens pas; mais cela est encore moins dangereux, je crois, que d'élever pour soi une épouse-modèle.

Tout ce qui précède ne s'applique pas complétement à Félix Graham, car il n'avait pas encore trente ans et celle qu'il se destinait comme femme avait déjà fait plusieurs années de son noviciat. La prudence était venue à Félix de bonne heure; mais il était devenu prudent par sentiment plutôt que par raisonnement. Mary Snow était le nom de sa future femme, et il est très-probable que si le hasard n'eût pas jeté Mary Snow sur sa route, il n'aurait pas été à la recherche d'un sujet pour son expérience. Mary Snow était la fille d'un graveur — non pas d'un de ces graveurs qui reçoivent cent mille francs pour reproduire le chef-d'œuvre d'un peintre, mais bien d'un pauvre diable qui faisait des entêtes de prospectus pour le commerce, et des ornements pour les affiches illustrées. Graham s'était trouvé en rapport avec cet homme, grâce à ses relations avec la presse. Le graveur était veuf; il était ivrogne, débauché et misérable. Il avait une fille, et cette fille était Mary Snow.

Nous n'avons pas à raconter ici comment il se fit que le jeune avocat se chargea d'abord de l'éducation et de l'entretien de la pauvre petite. Ses intentions avaient été excellentes, et il avait joué dans toute l'affaire le rôle du bon Samaritain de l'Évangile. Il trouva l'enfant jolie, à peine nourrie, sale, ignorante et douce; voyant quoi, il prit l'engagement de la débarbouiller, de la nourrir, de l'instruire — et finalement de l'épouser. Il semble, au premier abord, que dans l'accomplissement d'une tâche si incontestablement charitable, Graham n'aurait dû rencontrer aucun obstacle chez le père ivrogne, débauché et misérable. Mais celui-ci s'était montré rusé, et avant de remettre l'enfant à la garde de Graham, il avait fait signer à celui-ci un papier par lequel il s'engageait à épouser la jeune fille à un âge spécifié, si jusque-là sa conduite était convenable. Aucun doute ne pouvait exister à propos de cette dernière condition. Graham avait fait élever Mary Snow de telle façon que, si elle eût mal tourné, c'eût été vraiment sa propre faute. Encore un an, et le temps serait venu pour Graham de se rendre heureux, ainsi qu'il s'y était engagé par contrat. Jusqu'à ce jour il n'avait pas douté un seul instant qu'il ne menât son entreprise à bonne fin.

Il avait raconté ses projets matrimoniaux à Auguste Staveley et à deux ou trois autres amis intimes, qui tous s'étaient moqués de son donquichottisme. Staveley surtout était persuadé que ce mariage

n'aurait jamais lieu, et nous avons même vu qu'il formait d'autres projets pour le bonheur de son ami.

« Vous savez bien que vous ne l'aimez pas, » avait-il dit un jour à Félix pendant le séjour de celui-ci à Noningsby. .

« Je ne sais rien de la sorte, » répondit Félix presque en colère. « Je sais au contraire que je l'aime. »

« Oui, vous l'aimez peut-être, mais comme j'aime ma petite nièce Maria, ou ma vieille tante Bessy qui me donnait du sucre d'orge quand j'étais petit. »

« C'est tout juste le contraire, — c'est moi qui ai donné du sucre d'orge à Mary, et je l'en aime d'autant plus. »

« Ce qui n'empêche pas que vous n'en êtes pas amoureux, et que vous ne le serez jamais; et que si vous l'épousez vous commettrez un gros péché. »

« Vous êtes devenu bien moral. »

« Non, je ne suis pas du tout moral. Seulement je sais voir quand un homme est amoureux, et je vois fort bien que vous n'êtes pas amoureux de Mary Snow. Si vous l'épousez, vous êtes un homme fini, je ne vous dis que cela; vous êtes un homme coulé à tout jamais. »

« Vous voulez dire, je pense, que Votre Altesse Royale cessera de me fréquenter. »

« Je ne vous parle pas de moi. Que je vous fréquente, ou que je ne vous fréquente pas, cela ne changera en rien votre sort. Je sais très-bien ce qu'il faut à un pauvre diable, sans argent, pour faire son chemin — surtout un homme comme vous qui avez toutes sortes d'idées saugrenues. Il vous faut de l'argent et de bonnes relations. »

« Sophie Furnival, par exemple? » dit Graham.

« Non, elle ne vous conviendrait pas. Je vois cela maintenant. »

« Je m'en doutais. Je pense, mon bon, que nous ne nous querellerons pas là-dessus. Sophie Furnival est une très-belle personne, et libre à vous de la prendre, et la cassette aussi, si vous le pouvez. »

« Tout cela ne signifie rien. Je ne pense pas plus que vous à Sophie Furnival; mais quand cela serait, ce mariage n'aurait rien que de parfaitement convenable; tandis que... » et Auguste partit de là pour faire quelques observations fort sages sur le compte de mademoiselle Snow.

Cette conversation se passait à Noningsby alors que Graham était alité dans une chambre bien confortable pour cause de bras cassé

de côtes défoncées. Et, s'il faut tout dire, au moment même où il parlait ainsi, il se sentait assez mal à l'aise en songeant à Mary Snow. Il avait depuis longtemps décidé que Mary serait sa femme, et, en conséquence, il ne s'était jamais permis depuis de penser, un instant, qu'il pourrait en être autrement. Maintenant encore il ne se le permettait pas — mais il avait peine à tenir en bride ses pensées vagabondes.

Couché dans cette chambre, à Noningsby, bercé par le souvenir de ces charmantes soirées de Noël, comment empêcher sa pensée d'errer? Son ami venait de lui dire qu'il n'aimait pas Mary Snow, et quand il se retrouva seul, il se demanda à lui-même si réellement il l'aimait. Il s'était engagé à l'épouser, et il devait tenir parole. Pourtant, l'aimait-il? Et s'il ne l'aimait pas, qui donc aimait-il?

Mary Snow n'ignorait pas le sort qui lui était réservé, et depuis plus de deux ans elle en avait été instruite. Elle avait dix-neuf ans — l'âge de Madeleine Staveley — elle avait dix-neuf ans, dis-je, et, à vingt ans, elle devait se marier en exécution du traité passé entre Félix Graham et M. Snow, le graveur ivrogne. Les futurs époux savaient tous deux ce qui les attendait, et ils avaient pleine confiance en la loyauté et l'affection l'un de l'autre.

Au moment même où Staveley lui faisait son sermon, Graham avait sous son oreiller une lettre de Mary Snow. Il écrivait à Mary très-régulièrement tous les dimanches, et elle lui répondait, non moins régulièrement, le mardi. Rien ne pouvait être plus docile que ne l'était la jeune fille à toutes les recommandations de ce genre, et il semblait vraiment, à première vue, que l'épouse formée sur commande avait été bien formée. Dès que Staveley eut quitté la chambre, Graham relut la lettre de Mary. Ses letttres étaient toujours exactement de la même longueur et remplissaient tout juste les quatre côtés d'une feuille de papier à billet. L'écriture en était admirable; et comme jamais un mot n'y était changé ni raturé, Félix ne pouvait douter un instant qu'elles ne fussent précédées d'un brouillon. Tout en relisant les quatre petites pages, il se demanda, malgré lui, quelle sorte de lettre écrirait Madeleine Staveley. La lettre de Mary était comme suit :

« 3, Bloomfield-Terrace. Peckham. Ce mardi 10 janvier 18—.

« Mon bien cher Félix, » — depuis un an elle lui écrivait : « mon bien cher Félix, » du consentement de Graham et de la respectable

dame chez laquelle elle était en pension. Auparavant, elle l'avait toujours appelé : « Mon cher monsieur Graham. »

« Mon bien cher Félix,

« Je suis très-heureuse d'apprendre que votre bras et vos deux côtes vont mieux. J'ai reçu votre lettre hier, et j'ai été bien contente de vous savoir si bien soigné par les bons amis chez lesquels vous vous trouvez. Si je les connaissais, je leur enverrais mes compliments, mais ne les connaissant pas, je pense que cela ne serait pas convenable. Mais je ne les oublie pas dans mes prières, » — cette dernière phrase avait été suggérée par madame Thomas, qui ne lisait pourtant pas les lettres de Mary, mais qui, de temps en temps, se permettait de lui donner, à propos de certains sujets, des conseils sur ce qu'elle devait dire. Mary, du reste, avait pu écrire de la sorte sans hypocrisie, car à l'instigation de son excellent mentor femelle, elle avait, en effet, prié pour les bons amis. — « J'espère que vous serez bientôt assez rétabli pour venir me voir; mais ne venez pas, je vous en prie, jusqu'à ce que vous puissiez le faire sans souffrir. Je suis bien aise d'apprendre que vous ne comptez plus chasser, car cela me paraît un amusement bien dangereux. »

« Mon papa est venu hier. Il m'a dit qu'il était très-malheureux, et il en avait l'air. D'abord, je n'ai su que lui répondre, mais il m'a tant priée de lui donner de l'argent, que je lui ai donné tout ce que j'avais. Cela faisait vingt-trois francs. Madame Thomas m'a grondée; elle m'a dit que je n'avais pas le droit de donner votre argent, et que je n'aurais dû lui donner que trois francs. J'espère que vous ne serez pas fâché contre moi. Je n'ai pas besoin d'autre argent, pour le moment. Il avait vraiment l'air malheureux, — surtout du côté des souliers.

« Je crois que je n'ai plus rien à vous dire, si ce n'est que tous les jours, avant le déjeuner, je remets en français trente lignes de Télémaque. Cela ne vient jamais tout à fait bien, mais M. Grigaud dit que c'est bien fait tout de même. Il me dit que si c'était pareil à l'original, ce serait une preuve que j'écris le français aussi bien que M. de Fénelon, et je ne puis pas espérer cela.

« Je dois vous dire adieu, et croyez-moi toujours votre très-affectionnée,

« MARY SNOW. »

Il n'y avait rien dans cette lettre qui dût fâcher Graham, ainsi qu'il fut forcé de se l'avouer. Je dis forcé, car il ne se l'avoua pas tout d'abord, et à la première lecture, il s'était senti presque en colère contre celle qui l'avait écrite. Il était clair qu'il n'y avait dans cette lettre rien que l'on pût blâmer, — rien qui ne méritât, à vrai dire, des éloges. Félix n'aurait pas été content si Mary avait borné sa générosité filiale aux trois francs que madame Thomas avait trouvés suffisants. Il lui savait gré de s'appliquer à l'étude du français qu'il lui avait tout particulièrement recommandée. Rien ne pouvait être plus convenable que son allusion aux Staveley; — enfin, sa lettre était exactement ce qu'elle devait être. Et pourtant, en la lisant, il se sentit irrité et mécontent. Était-il bon qu'il épousât la fille d'un homme qui avait « vraiment l'air malheureux, — surtout du côté des souliers » ? Staveley venait de lui dire qu'il lui fallait de bonnes relations : que seraient des relations comme celles-là? Y avait-il dans toute la lettre un mot qui indiquât de l'amour? N'était-il pas vrai que le seul bruit des pas de Madeleine Staveley, lorsqu'elle passait dans le corridor, lui faisait plus battre le cœur que toutes les assurances d'affection écrites dans la lettre de Mary Snow?

Cependant il s'était engagé à faire cette chose, et il la ferait, — quelque doux que pût être à son oreille le bruit des pas de Madeleine Staveley. Et il se recoucha sur le dos en se demandant, s'il n'aurait pas mieux valu pour lui, peut-être, qu'il se fût cassé le cou au lieu des côtes, en sortant du bois de Monkton?

Cette madame Thomas, dont il vient d'être question, était une vieille dame qui tenait une pension, composée de trois petites filles et de Mary Snow. Elle n'avait eu que peu de succès dans la carrière qu'elle avait embrassée. Jusqu'au jour où Graham, cherchant un asile pour sa future femme dont le noviciat ne faisait que de commencer, s'était adressé à elle, la pauvre femme avait eu bien de la peine à joindre les deux bouts. Elle était encore fort loin de la fortune, mais grâce à trois élèves qu'elle avait toujours en moyenne, et grâce surtout aux dix-huit cents francs payés pour Mary Snow (vêtements compris), qui rentraient très-exactement, la petite maison d'éducation de Peckham se soutenait. Mary Snow était donc, on le comprend, assez importante aux yeux de madame Thomas, et Félix Graham était pour elle un très-grand personnage.

Graham avait reçu sa lettre le mercredi, et le lundi suivant, comme de coutume, Mary en reçut une de lui. Les lettres de Graham lui

arrivaient toujours dans la soirée, pendant qu'elle prenait le thé avec madame Thomas, après que les trois petites élèves étaient couchées. Un homme qui a le bras droit cassé et deux côtes enfoncées est excusable de n'en pas écrire très-long : la lettre de Graham fut donc très-courte. Malgré tout, Mary reçut ces quelques mots :

« Chère Mary, je vais de mieux en mieux, et j'espère vous voir dans une quinzaine de jours. Vous avez bien fait de donner l'argent. Poussez le français. Tout à vous,

« F. G. »

Sa conscience lui avait dit tout bas, qu'en se déclarant « tout à elle », il mentait.

« C'est bien bon à lui de vous écrire quand il est dans un pareil état, » dit madame Thomas.

« Oui, » dit Mary, « c'est très-bon de sa part; » et elle se remit à lire l'histoire de *Rasselas* et de la vallée heureuse. Madame Thomas avait jugé convenable de commencer à l'initier, par l'étude de ce roman, à la littérature romanesque que toute femme anglaise est tenue de connaître aujourd'hui. Mais madame Thomas se dit qu'elle ne devait pas négliger cette occasion d'inculquer à son élève de l'amour et de la reconnaissance pour l'homme généreux qui avait tant fait pour elle. La reconnaissance était pour les bienfaits passés, l'amour pour les bienfaits à venir. Madame Thomas mit donc à profit la présence de ce bout de lettre sur la table.

« J'espère, Mary, que vous aimez M. Graham de tout votre cœur et de toute votre force. » Elle se serait sentie criminelle, si elle eût été plus loin et qu'elle eût parlé de Graham comme de Dieu lui-même; mais elle pensait, vu la sainteté du lien qui allait bientôt unir son élève et M. Graham, qu'elle pouvait aller jusque-là : « De tout votre cœur et de toute votre force. »

« Oui, certainement, » répondit Mary dont les yeux se reportèrent avec regret sur la couverture du livre qui reposait sur ses genoux, tandis que son doigt marquait encore la place où elle venait de lire. *Rasselas* n'est pas un livre très-attachant, mais Mary le préférait encore aux discours de madame Thomas.

« Vous seriez bien coupable s'il en était autrement. J'espère que vous réfléchissez aussi quelquefois aux devoirs de la femme envers son mari. Et de toutes les femmes que j'ai jamais connues dans le

cours de ma vie, vous êtes, sans contredit, Mary, celle qui devra le plus à son mari. »

Cette pensée parut un peu accablante à la pauvre Mary, mais elle se roidit et se dit qu'elle ferait son devoir. « Je ferai tout ce que je pourrai pour lui plaire, madame Thomas, — déjà je fais tout ce que je peux avec le français. Et il dit que j'ai bien fait de donner l'argent à papa. »

« Oui, mais il y aura bien autre chose à considérer quand vous vous serez approchée de l'autel avec lui; quand vous serez son épouse, — les os de ses os, Mary. » Ces derniers mots furent prononcés par madame Thomas avec une grande solennité, en hochant gravement la tête, et le cœur de la pauvre Mary s'ossifia presque en les entendant.

« Oui, je le sais bien, » dit-elle, « mais je tâcherai de découvrir ce qui lui plaît. »

« Je ne crois pas qu'il soit aussi difficile que bien d'autres hommes pour son manger; mais, malgré cela, il voudra, sans doute, que tout soit bon. »

« Je sais qu'il aime son thé très-fort; je n'oublierai pas cela. »

« Et puis la toilette. Il n'est pas très-riche, vous le savez, Mary, mais il sera très-malheureux si vous n'êtes pas toujours mise avec soin. Et ses chemises... Je me figure qu'il n'a personne pour les visiter maintenant, car je vois qu'il lui manque souvent des boutons. N'en rentrez jamais une dans la commode sans avoir tiré sur chaque bouton pour voir s'il tient. »

« Je n'oublierai pas cela, » dit Mary en faisant timidement une nouvelle tentative pour reprendre sa lecture.

« Et vos bas, Mary. Rien n'est si utile à une jeune femme dans votre position que de savoir bien repriser. Il me prend quelquefois des peurs que vous n'aimiez pas à repriser. »

« Oh ! si je l'aime bien. » C'était un mensonge; mais que pouvait dire la pauvre enfant mise ainsi au pied du mur ?

« Je pensais que vous auriez visité ceux de Jane et de Julia qui sont là dans la corbeille à ouvrage. J'ai reprisé ceux de Rébecca tout à l'heure, jusqu'à ce que mes pauvres vieux yeux en ont pleuré. »

« Je n'en savais rien, » dit Mary d'un ton un peu piqué. Pourquoi ne pas me dire tout bonnement de les faire, puisque c'est cela que vous voulez. »

« Je ne le désire que comme un exercice utile pour vous. »

« Comme exercice? Je passe ma vie à m'exercer à une chose ou à l'autre. » Elle posa son livre et tira brusquement la corbeille à elle. « Mais, madame Thomas, il n'y a pas moyen de raccommoder ces bas-là ; ils ne sont que reprises. »

« Passez-les-moi, » dit madame Thomas. Il y eut un silence d'un quart d'heure à peu près, pendant lequel Mary se prit à rêver aux événements probables de l'existence qui lui était promise. Les bas de son mari seraient-ils aussi terribles que ceux-là ?

Madame Thomas était au fond — même en pratique — une honnête femme. Sa conscience lui dit qu'il se pourrait bien que M. Graham n'approuvât pas ce genre de préparation aux devoirs conjugaux, et elle résolut, en dépit de ses yeux affaiblis, de faire son devoir. « Laissez ces bas, Mary, » dit-elle. « Je me rappelle maintenant que vous avez déjà raccommodé les vôtres avant le dîner. »

« Bien entendu, » dit Mary avec humeur. « Et si c'est comme exercice, je ne pense pas qu'il veuille que je m'exerce à raccommoder des bas plus qu'à toute autre chose. »

« C'est bon, ma chère, mettez-les de côté. » Mademoiselle Snow les mit de côté et reprit *Rasselas*. Qui donc raccommodait les bas de Rasselas? Qui passait la revue de ses boutons de chemises? C'était, en effet, une vallée heureuse que celle où les jeunes fiancées n'avaient pas à s'occuper de pareils soins !

« Je pense, Mary, que cela se fera au printemps prochain? » Madame Thomas ne lisait pas, et un peu de conversation, de temps à autre, ne lui déplaisait pas.

« Quoi donc, madame Thomas? »

« Mais, le mariage. »

« Oui, je le suppose. Il a promis à père que cela se ferait au commencement de l'année 18—. J'aurai vingt ans passés alors. »

« Je me demande où vous vivrez. »

« Je n'en sais rien. Il ne m'en a jamais parlé. »

« En tout cas, je pense que ce sera très-loin de Peckham. » Mary ne répondit rien, mais elle ne put s'empêcher de penser qu'elle en serait bien aise. Bien que la fortune fût venue l'y chercher, Peckham ne représentait pas le bonheur aux yeux de Mary. Elle avait, en outre, certain souci qui lui pesait sur le cœur et qui se rattachait étroitement aux rues, aux maisons, et aux arbres de Peckham.

la femme de Félix Graham, qu'elle s'en allât bien, bien loin de Peckham.

« Mam'zelle Mary, » dit tout bas, à travers la porte de la chambre de Mary, la bonne pour tout faire quand chacun se fût retiré pour la nuit, « mam'zelle Mary, j'ai quelque chose à vous dire. » Mary ouvrit la porte de sa chambre. « J'ai une lettre de lui. » Et la grosse fille tira en effet de sa poche un petit billet dans une enveloppe vert tendre.

« Sarah, je vous ai dit que je ne voulais pas, » dit Mary en prenant un air sévère, tout en avançant une main hésitante.

« Si vous saviez comme il m'a priée! Et puis il dit, mam'zelle, qu'il lui faut sa réponse. Tout homme, qu'il m'a dit, a droit à une réponse. Si vous aviez pu le voir, je suis sûre que vous auriez fait comme moi. Il était si gentil avec sa cravate bleue et or! Il allait au spectacle, qu'il m'a dit. »

« Avec qui, Sarah? »

« Oh! avec personne — seulement avec sa mère, sa sœur, et du monde comme cela. Il n'y a rien à dire contre lui — pour cela, non. »

Mary Snow se décida à prendre la lettre.

« Je viendrai prendre votre réponse demain, » dit la bonne, « quand vous rangerez votre chambre, après déjeuner. »

« Non; — je ne sais pas. Je ne crois pas que je fasse de réponse. Mais, Sarah, pour l'amour de Dieu, n'en dites rien à personne! »

« Qui, moi, mam'zelle? Seigneur mon Dieu! je n'en parlerais pas pour tout l'or de la terre. » Elle s'en alla, et Mary, restée seule, se mit à lire la lettre de son second amoureux.

« Ange de lumière! » — tel était le début — « mais, hélas! plus froide que votre doux nom[1]! » Mary trouva cela très-joli et très-tendre, et bien que cette lettre lui fît peur, et que par moments elle eût voulu ne plus la voir, elle la relut plus d'une fois. Le fruit défendu est toujours plein de charmes. Elle s'était contentée de lire une seule fois les quelques lignes que son futur époux lui avait adressées, et pourtant ces lignes avaient été tracées à grand'peine, et avec douleur, par un homme excellent — excellent surtout pour elle au suprême degré.

Elle se rassit toute émue et trembla en songeant à ce qu'elle faisait; mais, tout en réfléchissant, elle relut encore une fois la lettre.

1. *Snow* en anglais veut dire *neige*.

« Ange de lumière ! mais plus froide que votre doux nom ! » Hélas ! hélas ! tout cela lui parut fort joli !

CHAPITRE XXXIV

MONSIEUR FURNIVAL CHERCHE DU SECOURS.

« Vous croyez donc qu'il n'y a rien à faire de ce côté-là ? » dit M. Furnival à son secrétaire Crabwitz quand celui-ci fut revenu de Hamworth.

« Absolument rien, monsieur, » répondit laconiquement M. Crabwitz.

« C'est possible. Si l'affaire avait pu s'arranger, moyennant une somme raisonnable, sans tracas pour mon amie Lady Mason, j'en aurais été fort aise; mais, en somme, il vaut peut-être mieux pour elle que la justice suive son cours. Lady Mason aura beaucoup à souffrir, mais, l'affaire finie, elle n'en sera que plus en sûreté. »

« Savez-vous, monsieur, que j'ai été jusqu'à offrir vingt-cinq mille francs ! »

« Vingt-cinq mille francs ! Alors ils doivent croire que nous les craignons beaucoup. »

« Ils ne le croient pas plus maintenant qu'ils ne le croyaient avant. Bien que j'aie offert l'argent, ils ne savent pas du tout que l'offre a été faite par nous. Mais laissez-moi vous dire, monsieur Furnival... Je puis parler franchement, je pense ? »

« Certainement. Mais soyez convaincu d'une chose, Crabwitz : Lady Mason ne court pas le moindre risque de perdre sa propriété. C'est une affaire ennuyeuse, mais dont l'issue ne peut être douteuse. »

« Monsieur Furnival, — je n'en suis pas sûr, moi. »

« En pareille matière, je me crois compétent pour juger. »

« Oh ! sans contredit, monsieur. »

« Eh bien ! je vous dis mon opinion. Maintenant je ne demande pas mieux que de connaître la vôtre. »

« Mon opinion, monsieur Furnival, est que Sir Joseph n'a jamais fait ce codicille. »

« Qu'est-ce qui vous fait croire cela ? »

« Tous les témoignages recueillis dans le temps. Il est bien clair pour moi qu'il y a eu un autre acte signé ce même jour-là par Bolster et Kenneby. S'ils avaient servi de témoins à deux actes, ils se le seraient rappelé, après un si court espace de temps. »

« Eh bien! Crabwitz, je ne suis pas de votre avis, — je suis même d'un avis tout contraire. Mais gardez votre opinion pour vous, je ne vous dis que cela. Je suis sûr que vous avez fait pour le mieux à Hamworth, et je vous en suis fort obligé. Vous nous retrouvez très-encombrés de besogne. » Là-dessus M. Furnival se retourna vers la table couverte de papiers. M. Crabwitz comprit ce que cela voulait dire, et quitta le cabinet.

Dès qu'il fut parti, M. Furnival releva la tête, et se rejetant en arrière dans son fauteuil, se prit à réfléchir de nouveau au procès de la Ferme d'Orley. Il tenait Crabwitz pour un homme très-intelligent et très-fin, et voilà que Crabwitz, après avoir été à Hamworth, pensait comme lui. Oui; c'était bien là son opinion, à lui, Furnival. Il ne se l'était jamais avoué à lui-même avec ces paroles intérieures que l'homme emploie quand il veut se résumer à lui-même sa pensée; mais il sentait que c'était son opinion. Au fond du cœur, il croyait que le codicille avait été frauduleusement fabriqué par son amie et cliente Lady Mason.

Puisqu'il en était ainsi, que devait-il faire? Tout en songeant, il mordillait le bout de sa plume, selon son habitude, et tâchait de prendre un parti définitif.

Qu'elle était belle quand elle se tenait appuyée sur le bras de Sir Peregrine, dans la bibliothèque! Qu'elle était belle — et quel air d'innocence! C'était là la forme que revêtait principalement la pensée de M. Furnival. Puis elle lui avait donné la main, et il lui semblait sentir encore le contact de ses doigts si doux et si frais. Il serait indigne d'un homme d'abandonner une femme dans une pareille position! Quand bien même elle serait coupable, n'avait-elle pas expié sa faute par ses terribles chagrins? Sa pensée se reporta alors sur M. Mason de Groby, sur la conviction si arrêtée de Sir Peregrine et sur l'impression favorable du juge Staveley. Il se dit que vingt ans de possession et la force de l'opinion publique seraient de puissants auxiliaires pour la cause qu'il prenait en main. Il pourrait encore la sauver! Oui; il la sauverait, — malgré son crime, si elle était coupable; grâce à son innocence, si elle était innocente; — mais, en réalité, à cause de sa beauté, de sa main si douce, de son regard si limpide et si profond. Voilà ce qu'il se serait dit, s'il avait eu le courage de se parler franchement à lui-même.

Mais avant tout il fallait se préparer sérieusement à la lutte. Dans la circonstance présente, il n'était plus un simple avocat chargé d'un

plaidoyer, et qui doit faire la besogne pour laquelle on le paye. Toute l'affaire était sous sa direction. C'était à lui de décider quel avoué serait employé; ce serait à lui de suggérer à l'avoué les instructions que celui-ci devrait lui redonner à son tour, comme avocat, et donner aussi aux autres avocats qu'il faudrait employer avec lui pour la défense dans une cause de cette importance. Il ne savait pas au juste sous quelle forme se présenterait l'accusation, mais il était à peu près certain que Lady Mason serait poursuivie criminellement. Il aurait voulu qu'on formulât une accusation directe de faux. Plus les charges seraient terribles, plus l'opinion publique serait émue en faveur de l'accusée, et plus grandes seraient les chances d'acquittement. Et si elle devait être déclarée coupable, peu importait sur quel chef on la condamnait. Une condamnation quelconque serait pour elle la ruine et la mort morale.

Il se dit enfin qu'il lui fallait consulter quelqu'un, et il se décida à aller trouver son vieil ami M. Chaffanbrass. C'était un homme sûr, auquel on pourrait parler à cœur ouvert, sans crainte de nuire au succès de la cause. Et pourtant, même à son ami Chaffanbrass, il ne voulait pas parler à cœur ouvert. Il lui en dirait tout juste assez pour se faire comprendre; mais, même à lui, il n'avouerait pas qu'il croyait Lady Mason coupable. Comment feindre devant un jury une ferme croyance à l'innocence de sa cliente; comment l'exprimer avec l'indignation voulue, s'il avait murmuré à l'oreille de qui que ce fût sa croyance à la culpabilité?

Le soir même, il envoya chez M. Chaffanbrass pour prendre un rendez-vous, et le lendemain matin, de bonne heure, il se trouvait dans le sombre et triste cabinet de ce grand défenseur de l'innocence — ou, pour parler plus correctement, de la non-culpabilité du public. J'ai dit que M. Furnival et M. Chaffanbrass étaient d'anciens amis, et cela était vrai d'une certaine façon. Ils se connaissaient depuis plus de trente ans, et chacun savait toute l'histoire des progrès et des succès de l'autre dans leur commune carrière; mais jusqu'à ce jour leur amitié n'avait guère porté de fruits visibles. Ils se rencontraient dans la rue, peut-être une fois l'an; et par occasion, mais fort rarement, ils se trouvaient réunis pour quelque objet qui tenait à leur profession, comme lorsqu'ils avaient fait ensemble le voyage de Birmingham pour se rendre au congrès. Quant à se voir dans leurs demeures respectives ou à se réunir dans un but d'amitié et de sociabilité, pareille idée n'était jamais entrée dans la tête ni de l'un ni de l'autre.

Tout le monde connaît M. Chaffanbrass — de vue ou de réputation. Ceux qui ont été assez heureux pour apercevoir le visage et la tournure de cet homme alors qu'il régnait — il y a quelques années de cela, — dans la cour criminelle du Old-Bailey, n'ont pas peut-être apprécié tout leur bonheur; mais pour ceux qui en ont seulement entendu parler, et qui ne connaissent ses hauts faits que par ses triomphes, c'est un personnage célèbre et très-curieux à contempler. « Regardez! voilà Chaffanbrass! C'est lui qui a fait l'interrogatoire de — devant la cour de Old-Bailey et qui l'a fait déporter. » — « Où donc? où donc? Est-ce là Chaffanbrass? Ah! le sale petit homme! »

Ce fut à ce petit homme sale que M. Furnival s'adressa dans son embarras. M. Furnival se sentait de force à obtenir l'acquittement d'une personne innocente, ou même d'une personne coupable, dans des conditions ordinaires; mais s'il existait un homme en Angleterre capable d'assurer l'acquittement d'un coupable, dans des conditions extraordinaires, cet homme était M. Chaffanbrass. Ce genre de travail avait été sa spécialité depuis plus de trente ans.

M. Chaffanbrass était un petit homme sale, comme on l'a dit, et il pouvait sembler insignifiant au premier coup d'œil quand on le voyait sans sa robe et sa perruque. Mais il savait se faire sa place et la défendre, et il maintenait au besoin son opinion, inébranlablement, contre tous les juges du Royaume-Uni. « Eh bien! Furnival, qu'y a-t-il pour votre service? » dit-il aussitôt que son ami eût pris un siége. « Ce n'est pas souvent qu'on vous voit illuminer de votre présence nos humbles régions. Il doit y avoir quelqu'un qui se trouve dans la peine, n'est-il pas vrai? »

« Quelqu'un se trouve dans la peine, en effet, » dit M. Furnival; et puis il se mit à raconter son histoire. M. Chaffanbrass l'écouta dans un silence presque complet. De temps à autre, il faisait une question en deux ou trois mots, sans exprimer en aucune façon son opinion, et il semblait désirer de laisser parler son visiteur jusqu'à ce que celui-ci eût tout raconté. « Ah! » dit-il alors, « c'est une habile femme! »

« C'est aussi une bien charmante personne, » dit M. Furnival.

« Je le croirais, » dit M. Chaffanbrass, et puis il y eut un moment de silence.

« Et que puis-je faire pour vous? » dit M. Chaffanbrass.

« D'abord, je serais bien aise d'avoir votre avis; et puis..... Il va

sans dire qu'il faut que je sois en premier dans la défense,—à moins pourtant que vous ne jugiez utile que je remette l'affaire complétement entre vos mains. »

« Non pas; il ne faut pas y songer. Je ne pourrais pas y consacrer le temps nécessaire. Mon cœur n'y est pas comme le vôtre. Où se jugera l'affaire ? »

« A Alston, je pense. »

« Aux assises de printemps. Ce sera... voyons; vers le 10 mars. »

« Je crois que nous pourrions facilement faire remettre à l'été. Round ne pousse pas la chose vigoureusement. »

« Y gagnerions-nous quelque chose? Si l'accusé est innocent, pourquoi le torturer par des retards? Il est à peu près sûr de s'en tirer sain et sauf. S'il est coupable, les délais ne servent qu'à mettre les faits plus en lumière. D'après mon expérience, je dirais : Plus un homme est vite jugé, mieux cela vaut pour lui — dans tous les cas. »

« Et vous consentiriez à vous engager pour la défense? »

« Avec vous pour chef? Mon Dieu! oui. Cela m'est bien égal à Alston. Je ferais tout au monde pour obliger un ancien ami. Je n'ai jamais été fier, comme vous savez. »

« Et qu'en pensez-vous, Chaffanbrass ?

« Ah! voilà la question. »

« Il faut qu'on la tire de là. Vingt ans de possession ! Songez-y. »

« C'est bien à cela aussi que songe cet homme, ce Mason là-bas dans le Yorkshire. Il n'y pas de doute sur l'authenticité de l'acte de dissolution de société, je pense?

« Je crains bien que non. Round ne poursuivrait pas l'affaire si tout n'était pas bien en règle de ce côté-là. »

« Tout dépend de ces deux témoins, Furnival. Je me rappelle l'ancien procès, bien qu'il y ait vingt ans de cela, et que je n'y fusse pas mêlé. Je me souviens que Lady Mason me parut une femme très-habile, et que Round et Crook me semblèrent assez maladroits. »

« C'est une brute, — une vraie brute que ce Mason de Groby. »

« C'est une brute, dites-vous? Eh bien ! nous le mettrons au banc des témoins et nous le lui ferons dire lui-même à la cour. Elle est remarquablement jolie, n'est-ce pas ? »

« C'est une très-jolie femme. »

« Et intéressante? Tout cela fait son effet, vous savez. Veuve avec un fils unique, n'est-il pas vrai? »

« Oui, et sa conduite a été admirable depuis la mort de son mari. Elle s'est attiré la sympathie des gens les mieux placés dans son voisinage. Elle est en visite, à l'heure qu'il est, chez Sir Peregrine Orme qui ferait tout au monde pour elle. »

« Tout au monde, dites-vous? »

« Les Staveley aussi la connaissent. Le juge est convaincu de son innocence. »

« Vous croyez? Mais il ne siégera pas à ces assises-là. S'il exprimait sa conviction en qualité de juge, cela vaudrait mieux pour elle. Dans un salon, le verre en main, on peut tout faire croire à Staveley; mais je veux être pendu, si jamais j'ai pu le persuader quand il était au tribunal. »

« Mais, Chaffanbrass, l'appui de pareilles gens lui sera très-utile dans le pays. Tout le monde saura là-bas qu'elle a été en visite chez Sir Peregrine. »

« Je ne doute pas qu'elle ne soit une femme très-intelligente. »

« Mais ce nouveau chagrin l'a presque tuée. »

« Cela ne m'étonne pas non plus. Les chagrins de cette sorte sont très-contrariants. Une jolie femme devrait marcher sur le velours, pas vrai? Eh bien! nous ferons ce que nous pourrons. Vous voyez que je suis au courant, grâce à vous. A propos, quel est son avoué? Dans une affaire de ce genre, vous ne pouvez mieux faire que de prendre le vieux Salomon Aram. Mais Salomon n'appartient pas à un monde légal assez brillant pour vous convenir, je pense? »

« N'est-ce pas un juif? »

« Je n'en sais rien, ma foi! C'est un avoué, et cela me suffit. »

Ils discutèrent de nouveau l'affaire, et il fut convenu entre eux qu'il faudrait un troisième avocat au banc de la défense. « Félix Graham s'intéresse beaucoup à la cause, » dit M. Furnival, « et il est aussi fermement convaincu de l'innocence de Lady Mason que... que moi. » Et, en disant cela, il trouva moyen de regarder son nouvel allié en face sans sourciller.

« Ah? » fit M. Chaffanbrass. « Mais s'il lui arrivait plus tard de changer d'avis sur le compte de sa cliente? »

« Nous pourrions, je pense, empêcher cela. »

« Je n'en sais trop rien. Et si cela lui arrivait, il la rejetterait par dessus le bord, aussi vrai que vous vous appelez Furnival. »

« Je ne le crois pas capable de faire pareille chose. »

« Je le crois capable de tout. » M. Chaffanbrass s'anima tout en parlant. « J'ai entendu dire à ce garçon-là plus de bêtises, à propos du barreau, dans l'espace d'une heure, que je n'en avais entendu auparavant, depuis le jour où j'ai endossé la robe pour la première fois. Il ne comprend pas la nature des devoirs qui lient l'avocat à son client. »

« Mais il travaillera bien s'il prend une affaire à cœur. Je ne l'aime pas, mais il a du talent. »

« Vous ferez comme vous l'entendrez, cela va sans dire. Je ne serai pas sur mon terrain à Alston, et il m'importe peu que ce soit celui-ci ou celui-là qui fasse le gros de l'ouvrage. Mais je vous préviens d'avance d'une chose : — si Graham prend l'affaire, et puis, qu'il se retourne contre nous, et la laisse tomber, — je me retourne aussi, et je tombe sur lui, ferme ! »

« Dieu le garde en pareil cas ! » Et sur ces mots, ces deux grandes lumières de la loi se séparèrent après avoir échangé une poignée de mains.

Quand M. Furnival se trouva seul dans la voiture qui le ramenait chez lui, une chose lui apparut tout d'abord très-clairement : M. Chaffanbrass était convaincu de la culpabilité de Lady Mason. Il ne l'avait pas dit, mais il ne s'était pas même donné la peine de faire semblant de croire à son innocence, ou même de dire banalement qu'il y croyait. M. Furnival savait fort bien que M. Chaffanbrass n'en serait pas moins véhément dans son assurance devant le jury, ni moins sévère dans son contre interrogatoire des témoins à charge ; néanmoins, cette découverte était décourageante. M. Chaffanbrass était homme à savoir d'instinct, pour ainsi dire, si un accusé était innocent ou coupable, et, voilà qu'il avait tout de suite compris d'instinct que Lady Mason était coupable ! M. Furnival soupira en descendant de son fiacre, et aurait bien souhaité de pouvoir se laver les mains de toute l'affaire. Il l'aurait bien souhaité ; — mais il savait que son souhait ne pouvait être exaucé.

« Salomon Aram ! » se dit-il, en se rasseyant de nouveau dans son fauteuil. « Cela sonnerait mal aux oreilles des braves gens d'Alston. A la cour du Old-Bailey, cela leur est bien égal. » Et il se dit que Salomon Aram était impossible. Ce serait une honte pour lui que de recevoir un dossier des mains de Salomon Aram. M. Chaffanbrass ne comprenait pas cela. M. Chaffanbrass avait eu affaire à des hommes

de cette sorte pendant toute sa vie. M. Chaffanbras ne voyait pas l'effet que produirait une pareille alliance sur la réputation d'un avocat dans la position de M. Furnival. Salomon Aram avait ses bons côtés, sans nul doute; — d'excellents côtés. Personne ne valait Salomon Aram pour trouver des échappatoires et esquiver une condamnation. M. Furnival le savait bien, mais il savait aussi qu'il ne pouvait pas se permettre de l'employer.

« Autant vaudrait confesser la culpabilité que d'emmener un pareil homme en province, » se dit-il en tâchant de s'excuser à ses propres yeux.

Il prit aussi la résolution de sonder Félix Graham. Si l'on pouvait engager Graham à se charger de l'affaire, en croyant implicitement à l'innocence de sa cliente, il serait un excellent *junior*. Félix Graham suivait en qualité d'avocat, les juges du *Home circuit*, dont la tournée comprenait Alston comme ville d'assises.

CHAPITRE XXXV.

L'AMOUR RESTE MAÎTRE.

Pourquoi ne le ferais-je pas? Telle était la question que Sir Peregrine Orme s'était posée à lui-même mainte et mainte fois depuis que Lady Mason était en visite chez lui, et voici quel en était le véritable sens : Pourquoi ne ferait-il pas de Lady Mason sa femme?

Mes lecteurs et moi nous voyons, sans nul doute, beaucoup de bonnes raisons pour qu'il ne le fasse pas; mais nous ne sommes pas amoureux de Lady Mason. Ses charmes et ses chagrins, son sourire si triste et si doux, et ses larmes, plus attrayantes encore, n'ont nulle action sur nous. Nous ne pouvons pas nous mettre à la place du vieux gentilhomme septuagénaire et chevaleresque, demeuré tendre et romanesque, en dépit des années. On n'a pas oublié, sans doute, la visite de M. Furnival à La Cléeve, et l'entrevue qui eut lieu entre Lady Mason et le baronnet à la suite de cette visite. Ce jour-là, Sir Peregrine, resté seul dans la bibliothèque, s'était simplement adressé la question à lui-même. Le lendemain et les jours suivants, ce fut la même chose. Seul, assis dans la bibliothèque, il se posait et se reposait le problème, mais sans adresser à d'autres l'importante question. Quand il se trouvait avec Lady Mason, il la traitait avec la déférence

que l'on doit à une femme, et l'affection que l'on montre à une amie bien chère, rien de plus. Madame Orme, de son côté, heureuse de suivre et d'imiter son beau-père dans cette voie, se livra tout entière à son penchant pour Lady Mason, et les deux femmes se lièrent bientôt d'une amitié vive et profonde.

Et Lady Mason, que pensait-elle de tout ceci? Elle y trouvait une grande douceur, et pourtant elle y trouvait aussi quelque chose d'indéfinissable qui ajoutait à cette conscience du péril imminent qui semblait maintenant envelopper son existence tout entière. Pourquoi Sir Peregrine s'était-il conduit ainsi à son égard quand ils s'étaient trouvés seuls dans la bibliothèque? Pourquoi lui avait-il donné des marques d'une si tendre affection? Il l'avait entourée de ses bras, et il l'avait embrassée en la serrant sur son cœur. Pourquoi cela? Il lui avait promis qu'il serait pour elle un père, mais son instinct de femme lui disait que l'étreinte avait été plus vive que celle d'un père pour sa fille adoptive. Elle n'avait pas songé un seul instant à se fâcher, mais elle y avait beaucoup réfléchi depuis, et non sans quelque frayeur. Qu'arriverait-il si, en effet, le vieillard ressentait pour elle un amour qui n'avait rien de paternel? La chose lui paraissait invraisemblable, mais enfin cela pouvait être. Comment lui répondrait-elle? Le cas échéant, que faire, que dire? Ne serait-ce pas payer trop cher son amitié, — ou même son plus tendre amour, que de l'acheter au prix de l'inimitié de tant d'autres? N'encourrait-elle pas la haine de madame Orme, — de madame Orme qu'elle aimait si tendrement et si sincèrement? L'affection de madame Orme était la plus douce jouissance de son cœur. Et le jeune héritier, — ne la détesterait-il pas? Mieux que cela, n'interviendrait-il pas, pour empêcher son grand-père de s'abaisser à ce point? S'il en était ainsi, ne les perdrait-elle pas tous du même coup? Et puis elle songea à cet autre ami dont le secours lui serait si indispensable quand viendrait l'heure de la terrible épreuve. Que dirait M. Furnival en apprenant la nouvelle, si le sort voulait qu'on eût un jour à la lui communiquer?

Lady Mason possédait des attraits considérables, et elle en usait jusqu'à un certain point avec l'innocence de la colombe, et un peu aussi avec la sagesse du serpent. Mais dans l'usage qu'elle faisait des seules armes que la Providence lui eût données, je ne crois pas qu'elle fût à blâmer. Durant les longues années de son jeune veuvage, alors que rien ne lui manquait, sa conduite avait été irréprochable. Elle

avait mis toute sa joie dans son amour et son devoir maternels. Maintenant elle éprouvait un grand besoin de secours. Il devenait nécessaire pour elle de rattacher des hommes à sa cause, — des hommes forts vis-à-vis du monde, et capables de combattre pour elle d'un bras puissant et vigoureux. Elle les rattacha, elle les lia, en effet, à elle avec les seules chaînes dont elle pouvait disposer, — mais en le faisant, elle ne voulait pas faire de mal. Il lui avait été très-pénible de découvrir qu'elle avait causé du chagrin à madame Furnival; et elle s'affligeait aujourd'hui en songeant à ce nouvel amour de Sir Peregrine. Elle voulait bien s'attacher ces hommes par le lien d'une forte affection, mais si la chose eût dépendu d'elle, elle aurait volontiers posé des bornes raisonnables à leur affection.

En attendant, Sir Peregrine se faisait toujours la même question. Il s'était promis, quand d'abord l'idée de ce mariage lui était venue, qu'aucun des siens ne serait lésé par ce qu'il allait faire. Il demanderait même le consentement de sa belle-fille; il plaiderait sa cause devant elle, lui ferait comprendre les motifs qui le faisaient agir, et solliciterait son adhésion comme une faveur. Il s'arrangerait de manière que ce second mariage, — si jamais il avait lieu, — n'appauvrît pas son petit-fils d'un liard, et ne grevât en aucune façon sa succession. Enfin il s'efforça d'excuser à ses propres yeux l'acte qu'il se proposait, tout en se demandant comment il se conduirait à l'égard de ses anciens amis, et ce qu'il dirait à ses vieux domestiques.

Il arrive tous les jours que des vieillards font de plus sots mariages que celui que projetait Sir Peregrine. Des hommes de son âge et de sa position ont épousé leurs servantes, — ils ont épousé des jeunes filles de dix-huit ans, — ils ont fait cela, et ils ont osé affronter ensuite leurs amis et leurs domestiques. Celle qu'il se proposait de prendre pour femme était une personne bien élevée, une ancienne amie qui avait passé la quarantaine, et à laquelle il pourrait apporter aide et appui au milieu de ses grands chagrins. Pourquoi ne le ferait-il pas?

Après avoir retourné ces choses dans son esprit pendant près d'une semaine, Sir Peregrine Orme se décida à en parler à sa belle-fille. Si la chose devait se faire, le plus tôt était le mieux. Les lecteurs prosaïques de ce siècle positif riront, sans nul doute, si je leur dis que Sir Peregrine Orme avait surtout en vue d'aider Lady Mason dans ses malheurs; ce fut pourtant ce qu'il se dit à lui-même, et il le croyait sincèrement. Pour être réellement efficace, son appui ne de-

vait pas se faire attendre. S'étant dit cela, il fit appeler madame Orme dans sa bibliothèque.

« Édith, mon enfant, » dit-il en lui prenant les mains et en les pressant entre les siennes, « j'ai besoin de vous parler d'une affaire qui me touche de très-près, — qui pourra nous intéresser tous, peut-être. Pouvez-vous m'accorder une demi-heure? »

« En doutez-vous? De quoi s'agit-il? Je n'entends rien aux affaires; mais, vous savez cela de reste, mon père. »

« Asseyez-vous, mon enfant. Mettez-vous là, et je vous dirai ce que c'est. Personne ne pourra me conseiller dans cette affaire aussi bien que vous. »

« Cher père, je ne serai jamais une bonne conseillère en affaires. »

« En cette affaire-ci, vous le serez. C'est de Lady Mason que je veux vous parler. Nous l'aimons, l'un et l'autre, de tout notre cœur, n'est-il pas vrai, Édith? »

« Moi, du moins, je l'aime. »

« Et nous sommes heureux de l'avoir ici? »

« Plus que je ne puis le dire. Quand ce procès sera fini, il sera si doux de l'avoir pour voisine! Nous la connaissons réellement maintenant, et ce sera charmant de la voir très-souvent. »

Ces paroles n'avaient rien de décourageant, et pourtant elles froissaient un peu le sentiment de Sir Peregrine. Il n'aimait pas à se figurer Lady Mason établie à la Ferme, et il aurait préféré que sa belle-fille en parlât comme étant chez-lui, à La Cléeve.

« Oui, nous la connaissons maintenant; et soyez sûre, Édith, qu'on connaît bien mieux les amis dans le malheur que dans la prospérité. Si Lady Mason avait été heureuse, si elle n'avait pas été victime de la malveillance et de la cupidité des méchants, jamais je ne l'aurais aimée comme je l'aime aujourd'hui. »

« Ni moi non plus, mon père. »

« Elle a été bien cruellement persécutée, et c'est une femme, pourtant, qui mériterait les plus tendres soins. Je suis vieux aujourd'hui, et je puis dire que jamais, dans tout le cours de mon existence, je n'ai éprouvé pour personne l'inquiétude que je ressens pour elle. Il est affreux de penser que, dans un pays comme le nôtre, l'innocence puisse être exposée à de pareils soupçons. »

« Oui, c'est affreux. Mais croyez-vous donc qu'elle coure quelque danger? »

Jusque-là tout allait bien, et Sir Peregrine voyait, d'après ce que

disait sa belle-fille, qu'elle était favorablement disposée pour la femme qu'il aimait. Mais cela, il le savait depuis longtemps; et il s'aperçut, soudain, qu'il ne se rapprochait nullement du but qu'il s'était proposé.

« Édith ! » dit-il enfin brusquement, « je l'aime de tout mon cœur, et je voudrais en faire ma femme. »

Sir Peregrine Orme n'avait jamais de sa vie échoué en quoi que ce fût, faute de courage; aussi, dès qu'il se sentit trembler en présence de la tâche qu'il s'était imposée, il s'y jeta la tête la première. C'est ainsi que les enfants perdus montent à l'assaut; c'est grâce à cette méthode qu'ils ne sont pas toujours tout entiers perdus; c'est ainsi qu'on enlève les victoires.

« Votre femme! » s'écria madame Orme. Pour rien au monde elle n'aurait voulu dire un mot qui pût le blesser, mais dans le premier moment de surprise elle ne sut pas se retenir.

« Oui, chère Édith, ma femme. Ne me condamnez pas avant que nous n'ayons discuté la chose ensemble; et laissez-moi vous dire tout d'abord que si cela doit vous rendre malheureuse, je ne l'épouserai pas. Je ne lui ai rien dit encore, et elle ignore complétement mes projets. » Il faut croire que Sir Peregrine n'attachait pas grande importance au baiser donné dans la bibliothèque. « Mais, vous, » reprit-il, « vous m'avez sacrifié toute votre vie. Vous êtes mon ange gardien; si ce mariage doit vous affliger, il ne se fera pas. »

Sir Peregrine, sans s'en douter, employait le plus sûr moyen de vaincre toute opposition chez madame Orme. Jamais elle n'aurait voulu, pour un motif personnel, s'opposer à ce qui pouvait ajouter au bonheur de Sir Peregrine. Cependant quelque chose lui disait qu'une pareille union serait peu sage. La position de Sir Peregrine dans le monde était excellente en tous points. Serait-elle aussi bonne après ce mariage? Ses cheveux blancs étaient respectés et vénérés de tous, en serait-il de même s'il devenait le mari de Lady Mason? Madame Orme attachait le plus haut prix au respect et à l'honneur qui entouraient Sir Peregrine. Elle était orgueilleuse, pour son fils, de ce qu'il avait pour grand-père un si parfait gentilhomme. Ne serait-ce pas une triste fin pour une si belle carrière? Ce furent là ses premières pensées.

« M'affliger! » dit-elle en se levant et en se rapprochant de Sir Peregrine. « Je ne veux songer qu'à votre bonheur, à vous. En serez-vous plus heureux? »

« Je pourrai lui être plus utile, Édith. »

« Mais, cher père, c'est à vous que nous devons penser, Peregrine et moi. Serez-vous plus heureux? »

« Je le crois, » répondit Sir Peregrine très-lentement.

« Alors ce n'est pas moi qui y mettrai le moindre empêchement, » dit madame Orme. Quelle faiblesse ! dira-t-on. Oui, elle était faible. Mais les femmes les plus douces, les plus charmantes et les meilleures ont souvent ce genre de faiblesse. Toutes les femmes ne sont pas capables d'opposer aux folies de ceux qu'elles aiment des discours sages, sévères et utiles. Pour être réellement utiles et sages, il faut, sans doute, qu'elles aient cette force-là. Mais je ne suis pas bien certain, quant à moi, d'aimer les femmes utiles et sages. « Ce n'est pas moi qui y mettrai le moindre empêchement, » dit madame Orme, qui manquait complétement, il faut bien l'avouer, de sage et utile sévérité, mais dont le cœur était plein de douce et tendre affection.

« Vous êtes sûre que vous ne l'en aimerez pas moins? » dit Sir Peregrine.

« J'en suis certaine. Je tâcherai même, la chose faite, de l'aimer encore davantage. »

« Il y a encore une autre personne à qui je dois en parler, chère Édith. »

« Voulez-vous dire Peregrine? » demanda madame Orme de sa plus douce voix.

« Oui, il faut qu'il le sache. Mais je ne dois pas lui demander son consentement comme je viens de vous demander le vôtre... » A ces mots, madame Orme interrompit Sir Peregrine en le baisant au front.

« Mais vous le lui direz? »

« Oui; si ma proposition est agréée, il le saura immédiatement. Et soyez persuadée, ma chère Édith, que je ne ferai rien qui puisse lui faire tort après ma mort. Si ce mariage a lieu, Lady Mason comprendra que je ne puis pas faire grand'chose pour elle sous le rapport de la fortune. Je ferai ce que je pourrai. »

Madame Orme demeura immobile un instant, contemplant la flamme du foyer et se demandant quelle serait la réponse de Lady Mason. Elle avait une très-haute opinion de Lady Mason; elle la jugeait très-consciencieuse et très-délicate, et ne se sentait pas du tout assurée qu'elle accepterait la proposition de Sir Peregrine. Madame Orme se dit qu'en cas de refus, son affection pour Lady Mason ne ferait que s'accroître

« Il vaut mieux que je lui parle tout de suite, » dit Sir Peregrine. « Est-elle au salon? »

« Je l'y ai laissée tout à l'heure. »

« Voulez-vous la prier, de ma part, de venir me trouver ici? »

« Vous préférez que je ne lui en dise rien, n'est-ce pas? »

Au fond du cœur, Sir Peregrine aurait bien mieux aimé que sa belle-fille se chargeât de tout dire à Lady Mason; mais il lui répugnait de la charger d'une semblable commission. « Non, ne dites rien, » répondit-il.

Madame Orme se disposait à quitter la chambre quand Sir Peregrine la rappela.

« Encore un mot, Édith. Il y a si longtemps que nous nous connaissons et que nous nous aimons, ma chérie, que je serais bien malheureux si je baissais dans votre estime. »

« Cela n'est pas à craindre, mon père. »

« Me croirez-vous si je vous assure que mon but principal est de venir en aide à une excellente et noble femme qui a été injustement et cruellement traitée? »

Édith lui dit qu'elle le croyait, et elle le dit avec sincérité. Puis elle le quitta et alla chercher Lady Mason pour son entrevue. Sa belle-fille partie, Sir Peregrine se leva et se tint debout, le dos à la cheminée. Il aurait voulu, je crois, que la scène qui allait se passer fût chose faite, mais ce serait lui faire tort que de dire qu'il la redoutait. Il y aurait plaisir, pensait-il, à lui dire combien il l'aimait tendrement, et quelle confiance absolue il mettait en elle. Il serait doux de lui parler de sa douleur même et de lui répéter qu'il combattrait pour elle avec tous les moyens dont il pouvait disposer. Et peut-être aussi trouverait-il du charme à voir s'abaisser son regard timide lorsqu'elle accepterait l'offre de son amour? Ce plaisir-là, il l'avait déjà entrevu. Puis il se rappela l'autre alternative. Il n'y avait rien d'impossible à ce qu'elle le refusât. Il ne se dissimulait pas que cela pourrait bien arriver. En ce cas-là, il ne lui retirerait pas son amitié. Il aurait bien soin de lui faire comprendre cela dès le début. Enfin il entendit des pas légers s'approcher de la porte, une main se poser doucement sur le bouton, et Lady Mason se trouva devant lui.

« Chère Lady Mason, » dit-il en allant à sa rencontre, « que vous êtes bonne de venir vers moi quand je vous fais chercher ainsi, sans cérémonie! »

« Quand il me faudrait traverser la moitié du royaume pour vous

aller trouver, ce serait mon devoir de le faire... et mon plaisir aussi. »

« Vraiment? » dit-il en la regardant avec le tendre doute d'un amoureux de vingt ans. Dès lors elle sut ce qui allait venir. Quelque étrange que fût la destinée qui devait s'offrir à elle, à son âge et dans sa position, elle prévit clairement l'offre qui allait être faite; ce qu'elle ne prévoyait pas, ce qu'elle ne pouvait se prédire à elle-même, c'était la réponse qu'elle y ferait.

« Mon bonheur le plus doux serait certainement de vous rappeler si vous étiez loin de nous — de vous rappeler, ou de vous suivre, » dit-il.

« Je ne sais comment répondre à toute la bonté que vous me témoignez — vous et la chère madame Orme. »

« Appelez-la Édith, je vous en prie. Vous l'appeliez ainsi naguère. »

« Je l'appelle ainsi encore quand nous sommes seules ensemble; et pourtant, je sens que je n'en ai pas le droit. »

« Vous y avez bien droit. Vous y aurez tous les droits possibles, si vous voulez bien les accepter. Lady Mason, je suis vieux, — bien des gens diraient que je suis très-vieux, mais je ne suis pas trop vieux pour vous aimer. Pouvez-vous accepter l'amour d'un vieillard tel que moi? »

Cette question, ainsi que nous le savons, ne surprit nullement Lady Mason; mais il était absolument nécessaire qu'elle feignît quelque étonnement.

En pareille occurrence, cet artifice est pardonnable chez presque toutes les femmes. « Sir Peregrine, entendez-vous par là un amour plus grand que celui du meilleur des amis? »

« Oui, bien plus grand. J'entends l'amour d'un mari pour sa femme, d'une femme pour son mari.

« Hélas! vous n'y avez pas pensé, mon ami. Vous oubliez la position où je me trouve. Cher, cher ami; mon meilleur ami... » Il était dans son grand fauteuil accoutumé, et elle s'agenouilla devant lui en appuyant ses mains sur les genoux du vieillard. « Cela ne peut pas être. Pensez à ce que vous souffririez, vous et les vôtres, si mes ennemis l'emportaient! »

« Par Dieu! ils ne l'emporteront pas! » s'écria Sir Peregrine en jurant vigoureusement; et tout en parlant, il posa les deux mains sur les épaules de Lady Mason.

« Non — espérons que non. Je mourrais ici, à vos pieds, si je croyais à leur triomphe. Mais je mourrais de mille morts si ma honte devait rejaillir sur vous. Il y aura de la honte même à comparaître à cette barre. »

« Qui osera le dire, si j'y suis à vos côtés? »

Le sentiment qui animait Sir Peregrine en parlant ainsi mit à son front une auréole, et sur son visage la beauté. Lady Mason, les yeux chargés de pleurs, ne pouvait le voir; mais elle sentit qu'il devait être en ce moment beau et radieux. Sa voix était pleine d'ardente persuasion, — de cette ardeur et de cette conviction qui ont le don de se communiquer d'un cœur à un autre. Ne disait-il pas vrai? S'il se tenait à ses côtés comme son seigneur et son époux, n'était-il pas possible, en effet, que personne n'oserait lui imputer un crime honteux?

Et pourtant, elle ne le désirait pas. Même en admettant la vérité de l'argument que Sir Peregrine lui faisait valoir, elle préférait encore que cela ne fût pas. Mais comment trouver des mots pour le lui dire, sans le blesser? En ce qui la touchait personnellement, elle l'épouserait volontiers. Pourquoi ne le ferait-elle pas? Elle l'aimerait, et elle serait pour lui une femme comme il n'en saurait trouver ailleurs. Mais son cœur lui disait qu'elle lui devait de la reconnaissance, — qu'elle leur devait à tous de la reconnaissance, et que ce serait mal de les payer ainsi de toutes leurs bontés. Elle pensa aux cheveux blancs de Sir Peregrine, à sa haute position dans le monde, et au respect qu'il inspirait à tous. Serait-il bien de le faire descendre, dans ses vieux jours, de son piédestal, et de lui rendre en mal tout le bien qu'elle en avait reçu?

« Eh bien? » dit Sir Peregrine en caressant de la main les fins cheveux qui passaient sous le petit bonnet du matin de Lady Mason, « cela se fera-t-il? Me donnerez-vous le droit d'être à vos côtés et de vous défendre contre la langue des méchants? Nous avons chacun notre faiblesse et notre force. J'ose me vanter que je serai fort en ce moment-là. »

Elle réfléchit un instant sans se relever et sans parler. La force dont il parlait serait-elle suffisante? Et en supposant qu'elle suffît, quelle serait ensuite sa position à lui? Quant à elle, elle l'aimait. Ne l'eût-elle pas aimé avant, elle l'aimerait maintenant. Qui donc s'était jamais montré pour elle aussi tendre, aussi noble, aussi généreux? Jamais les serments et les vœux d'un jeune amour n'avaient

frappé son oreille. Jamais son cœur n'avait connu l'amour tel que le monde entier le connaît. Son mari avait été bon pour elle à sa manière, et elle, de son côté, avait rempli ses devoirs d'épouse patiemment, péniblement, en acceptant pleinement les charges de sa position. Mais il n'y avait eu rien de brillant, de noble ou de grand dans cette existence. Elle aurait mis sa joie à servir Sir Peregrine à deux genoux. Ce n'était pas, certes, parce qu'elle ne l'aimait pas qu'elle croyait devoir le repousser. Mais elle ne répondait pas, et Sir Peregrine continuait à lui passer doucement la main sur les cheveux.

« Il vaudrait mieux que vous ne m'eussiez jamais vue, » dit-elle enfin, — et en disant ces mots elle exprimait bien réellement sa pensée. Elle commençait à sentir qu'elle devait faire tout ce que Sir Peregrine pourrait lui demander. S'il le voulait absolument, elle l'épouserait. Comment pourrait-elle lui désobéir en quoi que ce fût, ou refuser quelque chose à l'homme à qui elle devait tout? Pourtant, elle se dit que ce serait meilleur pour tout le monde — pour tout le monde, excepté pour elle — que la chose n'eût pas lieu.

« Il vaudrait mieux que vous ne m'eussiez jamais connue, » dit-elle encore.

« Ne dites pas cela, chère amie, cela ne vaudrait mieux ni pour moi, ni pour Édith, j'en suis sûr; et, quant à vous, j'espère... »

« Ah! Sir Peregrine, vous savez ce que je veux dire. Vous savez combien j'apprécie toutes vos bontés. Que deviendrais-je si vous me les retiriez? »

« Elles ne vous seront jamais retirées. Qu'une pareille crainte n'influe en rien sur votre décision. Que votre cœur parle seul, et quel que soit son arrêt, soyez convaincue que mon amitié et mon appui vous resteront. Si vous voulez de moi comme époux, comme votre époux je vous soutiendrai; si vous ne voulez pas de moi, je veillerai sur vous comme un père. »

Que pouvait-elle dire? Elle lui parla un peu, pour gagner du temps, de madame Orme et de ses sentiments, du jeune Peregrine et de ses intérêts; mais Sir Peregrine avait réponse à tout. Il avait parlé à sa chère Édith, et elle avait donné son consentement avec joie. Elle serait heureuse d'avoir auprès d'elle une si charmante amie. Quant à son héritier, il prendrait des arrangements pour que la fortune du jeune homme ne souffrît aucune atteinte, et, à ce propos, Sir Peregrine dit d'un ton plaintif quelques mots sur la question d'argent. Lady Mason l'interrompit. Elle ne voulait et ne pouvait écou-

ter de pareilles choses. Il ne devait pas être question d'argent pour elle. L'argent ne serait pour rien dans sa décision. Ce n'était pas pour cela... Et Lady Mason fondit en larmes et serait tombée si Sir Peregrine ne l'eût soutenue.

Qu'ajouter encore? Il va sans dire qu'elle finit par accepter. Il me paraît qu'elle ne pouvait guère faire autrement. Elle, non plus, elle n'était pas une de ces femmes d'une sagesse invariable dont je parlais tout à l'heure. Il lui arrivait parfois de se laisser entraîner par ses sentiments, et dans l'entrevue avec Sir Peregrine l'émotion la vainquit. Si elle en avait eu la force, elle aurait repoussé son offre, mais elle s'en sentit incapable.

« Si vous le voulez, Sir Peregrine, » dit-elle enfin.

« Pourrez-vous aimer un vieillard? » lui demanda-t-il. Les vieillards font parfois de ces questions-là. Lady Mason ne répondit pas, mais elle se tint debout à ses côtés. Sir Peregrine l'embrassa alors de nouveau et se sentit parfaitement heureux.

Il résolut qu'à partir de cet instant Lady Mason ne serait plus considérée comme la veuve d'un commerçant retiré de la cité de Londres, mais bien comme la future épouse d'un baronnet. S'il devait encourir quelque ridicule, il le braverait tout de suite. On avait osé parler avec mépris de Lady Mason, on apprendrait maintenant que tout ce que l'on pourrait dire d'elle, à l'avenir, s'appliquerait à la femme qui devait être sienne. Ceux qui se permettraient de mal parler d'elle n'auraient qu'à se bien tenir désormais. Il se dévouait à elle pour se faire son champion et la protéger dans cette lutte terrible. Avec l'aide de Dieu, il revêtirait, sur l'heure, son armure et se préparerait au combat. C'était à ses ennemis à prendre garde. Elle porterait son nom aussitôt que cela serait possible; mais il fallait, en attendant, que tout le monde fût instruit des droits qu'elle avait à sa protection. Il n'avait jamais manqué de bravoure, et il n'aurait pas aujourd'hui la lâcheté de cacher ce qu'il allait faire. Libre au monde de rire de ce qu'on nommerait une fantaisie de vieillard. Il n'ignorait pas qu'il se trouverait bien des gens pour ne pas comprendre qu'un vieillard pût se laisser gouverner par l'honneur et par la délicatesse.

« Mon trésor, » dit-il en la serrant contre lui, « apprendrez-vous cette nouvelle à Édith, ou voulez-vous que je la lui dise? Elle s'y attend. » Lady Mason le pria de tout raconter lui-même. Elle avait grand besoin, dit-elle, d'un peu de solitude, et elle s'enfuit dans sa chambre.

Sir Peregrine sonna et dit au domestique de prier madame Orme de passer chez lui.

Lady Mason traversa le vestibule et gagna son appartement sans être vue de personne. Elle s'assit et se prit à envisager sérieusement la nouvelle vie qui s'ouvrait devant elle. Elle se posa deux questions : Ce mariage serait-il bon pour elle? serait-il bon pour lui? Elle avait déjà répondu, il est vrai, d'une certaine façon, à ces deux questions, mais sans réflexion et sous l'empire du sentiment plutôt que de la raison.

Nul doute que la position que lui offrait Sir Peregrine ne lui fût très-utile dans la lutte qu'elle allait avoir à soutenir. Il lui semblait à peu près impossible que M. Dockwrath et M. Mason de Groby osassent jamais porter contre la femme de Sir Peregrine Orme l'accusation dont ils menaçaient Lady Mason. Quel témoignage pouvait lui être aussi favorable que ce mariage? Mais que dirait M. Furnival? Et si M. Furnival se retirait, serait-il possible de soutenir la lutte sans lui? Non, cela ne serait pas possible. La science et l'habileté de l'avocat lui étaient aussi nécessaires que la situation et le nom du baronnet. Mais pourquoi ce mariage fâcherait-il M. Furnival?

« Je ne vois pas pourquoi cela le fâcherait, » se dit Lady Mason. Pourtant sa conscience l'assurait tout bas que M. Furnival en serait fort irrité. Fallait-il lui en parler? Et si on lui en parlait, fallait-il le lui apprendre tout de suite?

Et Lucien, que penserait-il, que dirait-il? Que répondrait-elle aux dures paroles que son fils ne manquerait pas de lui adresser? Elle savait que ce mariage lui déplairait fort. Quel fils, arrivé à l'âge d'homme, a jamais appris avec plaisir que sa mère se remariait? La Cléeve serait désormais sa demeure, — si elle faisait ce mariage. La Cléeve serait sa demeure, et la Ferme d'Orley ne lui serait plus rien. Comme elle se disait cela, sa pensée se reporta à ces jours, déjà bien loin d'elle, où elle avait été dévorée du désir que la Ferme devînt l'héritage de l'enfant qui dormait sur ses genoux. Elle se rappela comment elle avait imploré le vieux père en faisant valoir les droits de l'enfant, — déclarant avec sincérité qu'elle ne demandait rien pour elle-même, mais que pour lui elle demandait ce qu'elle serait presque en droit d'exiger. Le fils aîné n'était-il pas pourvu? et les filles aussi, avec leurs riches maris, n'avaient-elles pas tout ce qu'il leur fallait? « N'est-il pas votre enfant comme eux, » lui avait-elle dit en le suppliant. « Ne vous appartient-il pas

au même titre, et n'est-il pas aussi digne de votre affection? » Elle avait réussi à obtenir l'héritage pour le petit enfant au berceau; — mais en était-il plus heureux? Et elle? Dans ce temps-là, son enfant lui avait tenu lieu de tout; mais elle sentait aujourd'hui qu'il se séparait d'elle, que cette propriété en était cause, et que les moyens qu'elle prenait pour la lui assurer ne feraient que rendre la séparation plus complète! « J'ai travaillé pour lui, » se dit-elle avec les paroles de l'Écriture; « je me suis levée tôt, et je me suis couchée tard; mais le voleur vient dans la nuit et dérobe tout. » Qui pourra dire l'amertume de ses pensées lorsqu'elle se parlait ainsi?

Mais son esprit s'arrêta surtout sur lui, — sur Sir Peregrine. Ce mariage serait-il pour son bien? En considérant cette question, elle ne tint pas compte des difficultés que l'idée d'une semblable union soulève généralement. On pourrait traiter Sir Peregrine de vieux fou et se moquer de lui; qu'importe! avec l'aide de Dieu, elle saurait le dédommager de cela. D'ailleurs, il pouvait juger pour lui-même en cette affaire; et s'il trouvait bon d'unir leurs deux vies, elle lui serait fidèle et dévouée en toute chose.

Mais le procès! S'il en résultait la ruine et l'opprobre? si tout était perdu? si....? Ne vaudrait-il pas mieux, en tout cas, que ce mariage ne se fît qu'après le jugement? Elle ne se sentait pas le courage de faire descendre au tombeau les cheveux blancs du vieillard, dans le désespoir et dans la honte.

CHAPITRE XXXVI

CE QU'EN PENSAIENT LES JEUNES GENS.

Pendant que ces choses se passaient, Lucien Mason était tout seul chez lui, à la Ferme. Il était fort loin de se trouver heureux. On se rappelle peut-être qu'il avait eu dans le temps une entrevue avec M. Furnival dans le cabinet de celui-ci, et qu'elle avait été assez peu consolante pour lui à cause de la façon dédaigneuse dont le grand avocat avait reçu ses observations. Depuis, il avait fait à M. Dockwrath une visite mémorable, qui ne lui avait guère mieux réussi. Malgré ces échecs il s'était rendu chez un autre avocat. Il ne pouvait prendre son parti de rester tranquille et de poursuivre les occupa-

tions ordinaires de la vie, tandis que des accusations terribles étaient ouvertement formulées contre sa mère sans qu'aucune voix autorisée s'élevât pour les repousser. Il savait qu'elle était innocente. Aucun doute à ce sujet n'était venu assaillir son esprit un seul instant. Mais pourquoi était-elle si timide, qu'elle l'empêchait de la défendre par les seuls moyens que la loi permît? Il avait peine à comprendre qu'il n'eût pas le droit de la protéger malgré elle; en conséquence, il alla consulter un autre homme de loi, comme je l'ai dit.

Ce nouvel avocat ne lui fournit aucune consolation. Il n'était pas possible que Lucien, en sa qualité de fils, fît un procès en diffamation pour le compte de sa mère sans l'assentiment de celle-ci. En outre, ce nouveau conseiller vit du premier coup d'œil que tout ce que ferait Lucien de son chef gênerait les avocats auxquels Lady Mason avait déjà confié sa cause, et entraverait probablement le succès de leur plan de défense. Il se refusa à agir; et Lucien, repoussé de tous côtés, se retira à la ferme d'Orley dans un état d'esprit fort digne de pitié.

Un ou deux jours se passèrent sans qu'il vît sa mère. Il ne voulait pas aller à La Cléeve, bien qu'on l'y engageât beaucoup, et, de son côté, Lady Mason ne se sentait pas le courage d'aller trouver son fils à la Ferme. « Nous le verrons dimanche, pour sûr, à l'église, » avait-elle dit à madame Orme; mais Lucien ne vint pas à l'église le dimanche matin, et dans l'après-midi sa mère se décida enfin à aller le voir à la Ferme. Sir Peregrine n'avait pas encore fait son offre de mariage, elle n'éprouvait donc aucun embarras de ce côté-là pour le moment.

« Ma mère, » dit Lucien quand ils eurent passé quelques instants ensemble, « je ne puis m'empêcher de sentir qu'il y a quelque chose qui nous divise, vous et moi, en ce moment. »

« Oh! Lucien! »

« Il est inutile de chercher à nous le dissimuler. La chose existe. Vous êtes dans la peine, et vous refusez d'écouter mes conseils. Vous abandonnez mon toit pour celui d'un nouvel ami que vous n'avez pas encore vu à l'épreuve. »

« Ne dis pas cela, Lucien. »

« Oui, je le répète, — un nouvel ami. Il y a un an, vous faisiez de rares visites à La Cléeve, — c'était tout. Ce sont de nouveaux amis que vous avez là, et pourtant aujourd'hui, dans votre chagrin, c'est avec eux que vous voulez vivre. »

« Mais, cher Lucien, vois-tu quelque raison pour que je n'aille pas à La Cléeve? »

« Eh bien, oui! puisque vous me le demandez, il y en a une; » et la voix de Lucien devint très-sévère: « un nuage terrible obscurcit votre bonne renommée, et jusqu'à ce qu'il soit dissipé, vous ne devriez penser ni à faire des visites, ni à former des amitiés nouvelles. Aussi longtemps qu'on parlera de vous comme on le fait, votre place est à ma table, et vous ne devez manger que de mon pain et ne boire que de ma coupe. Je sais votre innocence, » et tout en parlant, il se leva et regarda sa mère en plein visage; « mais d'autres n'y croient pas. Je sais ce qu'il faut penser de ces infâmes mensonges par lesquels des méchants ont voulu vous perdre; mais il y a des gens qui croient à la vérité de ces accusations. Il ne nous est pas permis de les dédaigner. Vous avez laissé s'amonceler et grossir l'orage, et maintenant il vous faudra subir un procès et paraître devant un tribunal, accusée d'un crime honteux. »

Lady Mason se cacha le visage dans les mains. « O Lucien! je n'y pouvais rien. Comment aurais-je pu l'empêcher? »

« Nous n'y pouvons plus rien maintenant. Mais jusqu'à la fin de ce procès, votre place est ici, — à ma droite. C'est moi qui dois vous protéger. Mon devoir est de veiller à ce que votre nom reste sans tache, dussé-je y dépenser tout ce que je possède, et y perdre jusqu'à la vie elle-même. C'est sur mon bras que vous devez vous appuyer. Et pourtant, les mauvais jours venus, vous quittez ma maison pour celle d'un étranger. »

« Ce n'est pas un étranger, Lucien. »

« Il ne saurait remplacer votre fils, je suppose. Mais vous êtes libre d'agir à votre gré; je n'ai rien à vous dicter en cette affaire. J'ai seulement voulu vous dire ce que j'en pense. »

Lady Mason rentra tristement à La Cléeve. Malgré tout ce que pourrait dire Lucien, malgré l'amertume de ce nouveau chagrin, il lui était impossible de suivre l'avis de son fils. Elle avait choisi ses conseillers avec tout le discernement dont elle était capable, et elle devait s'en tenir à ce choix, — quand bien même il la séparerait de Lucien. Il lui était tout à fait impossible d'abandonner Sir Peregrine Orme ou M. Furnival. De retour à La Cléeve, elle raconta à madame Orme tout ce qui s'était passé entre Lucien et elle. Son cœur se serait brisé si elle n'avait eu quelqu'un à qui confier cette nouvelle douleur.

« Mais il vous aime bien, » lui dit madame Orme pour la consoler. « Ce n'est pas qu'il ne vous aime pas, soyez en sûre. »

« Mais il est bien sévère et bien rude avec moi. » Là-dessus, madame Orme l'avait embrassée de tout son cœur et l'avait assurée que personne ne serait sévère avec elle à La Cléeve. Le lendemain, Sir Peregrine fit son offre de mariage, et Lady Mason sentit alors que l'abîme qui la séparait de son fils se creusait encore plus. Et elle se dit aussi, que tous ces malheurs étaient venus de cet héritage qu'elle avait demandé avec tant d'instance pour son enfant!

Revenons à Lucien Mason, qui est assis tout seul, dans sa chambre, à la Ferme. Il avait abandonné l'idée d'entamer lui-même des poursuites légales. Mais il avait été trouver M. Dockwrath dans son cabinet, et l'avait insulté, en présence de témoins, et il se flattait que celui-ci lui intenterait un procès. Alors, se disait-il, il pourrait expliquer toute l'affaire devant un juge et un jury. Il était intimement persuadé que s'il pouvait seulement traîner ce reptile de Dockwrath devant un tribunal public et proclamer là toutes les turpitudes qui se tramaient, tout s'arrangerait encore. Le public comprendrait, ferait entendre sa voix, et écraserait le reptile avec mépris. Pauvre Lucien! Il n'est pas toujours si aisé que cela de gagner la sympathie générale, et il arrive souvent que l'opinion publique se trompe, et n'écrase pas de son large et puissant talon le véritable reptile.

Lucien était entouré de ses livres, — Latham et Pritchard étaient ouverts devant lui. Le crâne d'un sauvage et la mâchoire d'un autre reposaient côte à côte sur sa table. Il avait là sous les yeux les notes de son guano non-sophistiqué, venu de Liverpool, et un gros traité allemand sur la philosophie de l'agriculture, qu'il se proposait d'étudier. Il se disait qu'un homme devait travailler en homme, malgré tous les chagrins possibles. Et pourtant, à le voir assis là, il semblait que le travail ne lui apportât pas grand soulagement. Combien d'hommes se sont dit la même chose que lui, sans mieux réussir à l'heure de l'épreuve! Qui peut commander à l'esprit? « A dix heures, » me dis-je, « j'accorderai ma lyre et je commencerai mon poëme. » Dix heures sonnent, mais la muse s'est dérobée sous un nuage, parce que l'eau pour mon thé n'avait pas suffisamment bouilli quand on me l'a apportée à neuf heures, — et la lyre reste muette!

Lucien en était là. Il resta chez lui sans rien faire de bon pendant plusieurs jours. Pour changer, il se dit enfin qu'il ferait peut-être

mieux de s'occuper pratiquement de la culture de ses terres, et il se mit à arpenter ses champs, avec un fermier à ses talons. Mais ce fut peine perdue. On était au mois de janvier, la terre était boueuse et à demi dégelée; tout travail était impossible. Greenwood, le fermier, ne s'était pas complétement trompé le jour où il avait dit : « Le jeune maître est éveillé et actif, c'est certain; mais jamais il ne saura s'abaisser jusqu'au bon fumier d'étable. » Lucien avait des idées grandioses en fait d'agriculture. Il était persuadé que cette science était très-arriérée et qu'il allait, sous peu, la réformer de fond en comble. Aussi, tout en parcourant ses champs boueux, la tristesse dans l'âme, il était dévoré du désir de faire quelque chose. Mais quoi? il l'ignorait; — mais quelque chose de grand, assurément. Sa promenade d'agriculteur ne lui fit aucun bien, et il rentra à la maison plus triste que jamais.

En arrivant, il aperçut à la porte de la cuisine une petite fille qu'il reconnut pour appartenir à La Cléeve. C'était une protégée de madame Orme, qu'elle avait soignée et élevée et qui lui faisait ses commissions. La petite messagère avait apporté à Lucien une lettre de sa mère, et elle lui annonça ce fait avec une profonde révérence. Il trouva, en effet, la lettre sur la table du salon, et d'une main émue il en brisa le cachet. Ah! s'il avait pu voir combien avait tremblé aussi la main qui l'avait tracée! La lettre était ainsi conçue :

« Mon bien cher Lucien,

« Je sais que ce que j'ai à t'apprendre va te causer une très-grande surprise; mais j'espère que tu ne me jugeras pas durement. Je ne voudrais pour rien au monde faire une chose qui pourrait te nuire, quelque avantageuse qu'elle me fût personnellement. Malheureusement, nous ne sommes pas d'accord pour l'instant au sujet d'une affaire qui nous chagrine tous les deux également, et c'est ce qui m'empêche de te consulter aujourd'hui comme je l'aurais fait dans d'autres circonstances. J'espère que, Dieu aidant, tous ces ennuis se dissiperont et qu'avant peu nous serons de nouveau aussi unis que par le passé.

« Sir Peregrine Orme m'a fait une offre de mariage, et je l'ai acceptée... » Lucien jeta la lettre sur la table, se leva brusquement et se mit à parcourir la chambre à grands pas. « L'épouser! » dit-il tout haut; « l'épouser! » Les jeunes gens sont toujours outrés de

l'idée que leurs pères et mères vont se marier et mener une vie agréable. Lucien éprouvait maintenant à l'égard de sa mère la même colère que son demi-frère, Joseph Mason, avait ressentie jadis quand son père s'était remarié avec elle. « L'épouser! » dit-il encore une fois en arpentant le salon dans tous les sens, avec la conviction intime qu'il était personnellement menacé d'une grande injure.

Et il l'était, selon lui. Sa mère avait elle une autre fonction au monde que d'être sa mère à lui? N'avait elle pas eu sa jeunesse? Il ne pensa pas un seul moment à ce qu'avait été en réalité cette jeunesse. Voilà donc pourquoi elle fuyait son toit! Voilà pourquoi elle s'était dérobée à ses conseils! Elle était occupée à se créer un foyer nouveau, des espérances et des ambitions nouvelles. Et elle avait si bien réussi à s'emparer de l'esprit du vieillard qu'elle l'avait poussé à faire cette folie! Lucien se remit à promener dans la chambre, et tout en marchant il prononçait contre sa mère un blâme sévère. Il ne lui tint compte d'aucun des motifs qui en réalité lui avaient fait accepter l'offre de Sir Peregrine. Dans l'affaire du testament, il était prêt à proclamer l'innocence de sa mère, sans hésitation; mais dans cette affaire-ci, il la condamnait sans même l'entendre. Enfin il se décida à achever la lecture de la lettre.

« Sir Peregrine m'a fait une offre de mariage, et je l'ai acceptée. Il m'est difficile de t'expliquer par écrit toutes les raisons qui m'y ont décidée. La première, je crois, c'est que je me sens tellement liée à lui par l'amitié et la reconnaissance qu'il me paraît de mon devoir de faire tout ce qu'il me demande. Il m'a fait comprendre que s'il était mon mari, il pourrait me servir bien plus efficacement que s'il n'avait pas ce titre. Je lui ai dit que plutôt que de le voir se sacrifier je préférerais cent fois la mort. Mais il m'assure qu'il ne fait point un sacrifice. En tout cas, il est évident qu'il le désire. Madame Orme a consenti de grand cœur; je sens donc que je ne dois pas m'opposer à leur volonté. C'est hier que Sir Peregrine m'a fait cette proposition. Je te dis cela pour te montrer que je n'ai pas perdu de temps pour t'en instruire. Je suis et serai toujours, comme par le passé, mon cher Lucien,

« Ta mère bien affectionnée,

« MARY MASON. »

« Si la petite te trouve à la Ferme, elle attendra ta réponse. »

« Non, non, » se dit Lucien en se promenant toujours de long en large; « elle ne pourra plus être ma mère comme par le passé. J'aurais tout sacrifié pour elle! Elle aurait été maîtresse ici aussi longtemps qu'elle l'aurait désiré. » Et Lucien se mit tout à coup à songer malgré lui à Sophie Furnival.

Je ne puis m'empêcher de penser que, si ce n'eût été l'affaire du procès, Lady Mason aurait bien fait de chercher à se former un autre intérieur. Lucien se rappelait trop volontiers que la maison de la Ferme était à lui et non à sa mère; et je suis disposé à croire que le séjour n'en aurait pas été tout à fait agréable à Lady Mason, si Lucien y avait installé la jeune épouse à laquelle il rêvait en ce moment.

Cependant il fallait une réponse à la lettre de sa mère, et il l'écrivit sur-le-champ.

« Chère mère,

« Il est trop tard, je le crains, pour vous conseiller dans l'affaire dont vous me parlez. Je ne puis dire que j'approuve votre décision.

« Votre fils bien affectionné,

« LUCIEN MASON. »

Sa lettre finie, Lucien reprit sa promenade. « Oui, » dit-il, « tout est fini entre elle et moi; plus d'intimité de vie et de cœur entre nous. J'aurai pour elle le respect d'un fils, elle aura pour moi l'affection d'une mère; mais comment régler ma vie pour la faire accorder avec celle de la femme de Sir Peregrine Orme? » Et le jeune homme se sentit transporté de colère à l'idée que sa mère eût cherché un autre appui que le sien.

Ce jour-là, il n'eut pas d'autres nouvelles de La Cléeve; mais le lendemain, de fort bonne heure, il reçut une visite à laquelle il ne s'attendait guère. Au moment de se mettre à déjeuner, il entendit le bruit du pas d'un cheval, et un instant après il vit paraître le jeune Peregrine Orme. Peregrine entra vivement dans la chambre, selon son habitude, et lui donna une poignée de main. Cela fait, il attendit que le domestique qui l'avait introduit eût fermé la porte; puis il entra brusquement en matière.

« Mason, » dit-il, « avez-vous entendu parler de ce qui se passe à La Cléeve? »

Lucien recula d'un pas, et réfléchit un instant avant de répondre. Il avait sévèrement blâmé sa mère, dans sa pensée, mais il ne se sentait pas disposé à l'entendre traiter avec sévérité par un autre.

« Oui, j'en ai entendu parler, » répondit-il.

« Et, d'après ce que m'a dit votre mère, j'ai compris que vous n'approuviez pas ce projet. »

« L'approuver ? non, certes. »

« Ni moi non plus, par le ciel ! »

« Je ne l'approuve pas, » dit Lucien avec beaucoup de calme, mais je ne vois pas que je puisse rien faire pour m'y opposer. »

« Ne pouvez-vous voir votre mère, lui parler, et lui dire combien ce qu'elle fait est mal ? »

« Mal ! Je ne puis pas dire que ce qu'elle fait est mal. Je ne sais pas de quel droit vous la blâmez. Pourquoi ne parlez-vous pas plutôt à votre grand-père ? »

« Je l'ai fait autant que cela m'a été possible. Mais vous ne connaissez pas Sir Peregrine ; personne n'a d'influence sur lui que ma mère, — et la vôtre maintenant. »

« Et que dit madame Orme ? »

« Elle ne dira rien. Je sais très-bien qu'elle n'approuve pas ce mariage. C'est évident, bien qu'elle ne veuille pas en convenir. Elle aimerait mieux se faire couper en morceaux que de dire quelque chose qui déplairait à mon grand-père. Elle dit qu'il lui a demandé son consentement, et qu'elle l'a donné. »

« Il me semble que c'est à madame Orme et à vous d'empêcher la chose. »

« Non, c'est à Lady Mason de refuser. Songez-y, mon cher Mason, mon grand-père a plus de soixante-dix ans, et il dit lui-même qu'il ne veut pas grever la propriété d'un sou. Pourquoi donc l'épouserait-elle ? »

« Vous faites tort à ma mère. Ce n'est pas une affaire d'argent. Elle ne l'épouse pas pour cela. »

« Et pourquoi donc alors ? »

« Parce qu'il le lui demande. Ses chagrins récents lui ont fait perdre la tête, et elle s'est remise tout entière entre les mains de Sir Peregrine. Moi je trouve qu'elle a très-grand tort. J'aurais su la protéger contre tous ses ennemis — mieux que Sir Peregrine, je crois. Mais enfin, elle en a jugé autrement, et je n'y puis rien, à ce qu'il me semble. »

« Mais vous lui parlerez, n'est-il pas vrai? Vous lui ferez sentir qu'elle fait du tort à une famille qui l'a traitée avec bonté? »

« Je lui parlerai, si elle vient ici, mais je n'irai pas la chercher là-bas. Je ne puis pas aller chez votre grand-père dans un pareil but. »

« Elle se mettra tout le monde à dos, si elle l'épouse, » dit Peregrine. Puis il y eut entre les deux jeunes gens un instant de silence.

« Il me semble, » dit enfin Lucien, « que vous blâmez trop ma mère dans cette affaire. Vous lui imputez tous les torts, tandis qu'il ne lui en revient que la moindre part. La question d'argent ne la préoccupe nullement, je vous assure. Elle agit d'après ce que lui a dit votre grand-père, et sous l'empire de je ne sais quelle terreur chimérique de malheurs à venir qu'elle le croit capable de détourner. Vous qui vivez avec eux, vous pouvez parler à Sir Peregrine — parlez à ma mère aussi, si vous le voulez. Moi je ne puis m'adresser ni à l'un, ni à l'autre. »

« Vous ne voulez donc pas vous unir à moi pour faire rompre cet engagement? » dit Peregrine.

« Je ne demanderais pas mieux, si je savais comment m'y prendre. »

« Écrivez à votre mère. »

« Peut-être; j'y penserai. »

« Que ce soit elle ou lui qu'on doive blâmer, il est évident qu'il est de votre devoir, comme du mien, d'empêcher ce mariage, si nous le pouvons. Songez donc à ce qu'en dira le monde! »

La discussion se prolongea un peu, puis Peregrine Orme remonta à cheval et retourna à La Cléeve, assez peu satisfait de son ami Lucien Mason.

« Si vous lui parlez — je veux dire, si vous parlez à ma mère — faites-le bien doucement. » Telles furent les dernières paroles de Lucien à Peregrine Orme, tandis que celui-ci mettait le pied à l'étrier.

Peregrine, tout en suivant la route qui le ramenait chez lui, se dit que le sort le traitait bien durement. Rien ne lui réussissait, et il se demanda s'il ne ferait pas aussi bien d'aller à la recherche de Sir John Franklin au pôle nord, ou de se joindre à quelque énergique voyageur pour explorer l'Afrique centrale.

Il avait offert son cœur et sa main à Madeleine Staveley, et elle

les avait refusés. Cela seul aurait suffi pour l'accabler sous le poids d'un chagrin presque insupportable, et maintenant voilà que son grand-père allait se déshonorer! N'avait-il pas fait tout ce qui dépendait de lui pour être convenable et respectable — se contentant des plaisirs que pouvaient lui offrir la chasse orthodoxe et les salons des voisins de campagne? N'avait-il pas fait le sacrifice des plaisirs brillants et irréguliers de Londres? A quoi bon?

Alors Peregrine commença à s'adresser le raisonnement que tant d'autres ont fait avant lui.

« Ne vaut-il pas autant agir comme la foule... » se dit-il, comme le poëte. Il se le dit en ces mots-là ou en d'autres, peu importe! et en rentrant lentement dans la cour du château de La Cléeve, il se prit à penser presque avec regret à son ancien ami et compagnon Bob-la-Carotte.

*Traduit de l'anglais d'*ANTHONY TROLLOPE.

(La suite au prochain numéro.)

DE LA MORTALITÉ

PENDANT LA CAMPAGNE DE CRIMÉE[1].

Quand les drapeaux sont repliés, que les canons sont muets, que la victoire a refermé ses ailes, que les vainqueurs ont ceint leurs fronts du laurier triomphal; quand on a chanté des cantates héroïques et fait à travers les villes de glorieuses entrées; quand le bruit s'est éteint, et que la fumée s'est envolée, lorsqu'on a enfin oublié les dangereux enivrements du combat, il est bon de descendre courageusement jusqu'au cœur même de la réalité, de compter les plaies, de sonder les blessures, de ranimer les morts pour les interroger, et de voir, en un mot, ce que coûte la gloire. C'est la plus chère de toutes les denrées illusoires qu'on offre en pâture au vulgaire troupeau des humains. « La guerre coûte plus que ses frais, a dit J. B. Say; elle coûte ce qu'elle empêche de gagner. » Or, la gloire est essentiellement nationale en France; le soldat joue au milieu de nous un rôle considérable; son poids s'est fait souvent sentir dans nos propres balances, et déjà plus d'une fois il a changé la forme de l'État. Nous prenons feu facilement, nous en appelons volontiers au brutal argument du canon; l'uniforme nous séduit, la fanfare nous exalte; nous aimons les monarchies à cheval et brandissant l'épée; nous avons, à l'état normal, de grosses armées permanentes. Paris a presque autant de casernes que de théâtres. *Cedant arma togæ* est un mot qui n'est jamais compris parmi nous. Nous sommes de grands enfants qu'on amuse avec des tambours, et qu'on mène où l'on veut avec des trompettes. Les hommes sages et sérieux qui ont voulu réagir contre cet esprit belliqueux que la triple tradition gauloise, franque et romaine nous a légué comme une sorte d'instinct naturel, sont généralement traités de rêveurs et d'utopistes, ce qui permet de ne les

1. *Rapport au Conseil de santé des armées sur les résultats du service médico-chirurgical aux ambulances de Crimée et aux hôpitaux militaires français en Turquie*, par J. C. Chenu, médecin principal, etc. — 1 vol. in-4°. Paris, 1865. Victor Masson et fils; J. Dumaine.

point écouter et de lever les épaules à leurs discours. Ce n'est pas d'aujourd'hui cependant que Calvin, qui cependant n'avait point une âme tendre, a dit : « Ceux qui ont le glaive sont ennemis de Dieu. »

Pour bien comprendre ce que c'est que la guerre, pour la contempler dans toute son horreur, pour se rendre un juste compte de ses cruautés voulues et si souvent inutiles, ce ne sont point les écrivains militaires qu'il faut consulter. Pour ces hommes honorables et convaincus, la fin justifie toujours les moyens; outre une technologie souvent fastidieuse, ils ont, par métier, un mépris profond pour ce qu'il y a de plus respectable au monde, pour la vie de l'homme. Pour eux la bataille est une partie d'échecs, dont le soldat est le pion; ni plus ni moins. Dans cette masse d'êtres vivants qui vont s'entre-choquer, ils ne voient qu'une chose : ce qu'ils appellent l'objectif! Un ruisseau à franchir, un village à occuper, une redoute à réduire; tout est là; le nombre d'hommes qu'il sera nécessaire de sacrifier pour arriver à ce résultat importe peu. Ils racontent avec orgueil la boucherie héroïque qu'ils ont dirigée; quant à ceux qui sont morts, que Dieu ait leur âme!

Les hommes qui, par fonction, ont côtoyé les armées en campagne et qui ont naïvement écrit le récit des faits dont ils avaient été les témoins, sont plus instructifs, et laissent souvent échapper des aveux qu'il est bon de retenir. Quelle narration de bataille, quel bulletin, quel poëme vaudra jamais cette phrase terrible que je trouve dans un opuscule qu'un ancien intendant militaire a publié sur la campagne de Russie : « Le bivouac d'Ochmania où l'on arriva le 6 (décembre 1812) à cinq heures du soir, fut encore plus funeste que ceux des jours précédents. La division Gratien, forte de 12,000 hommes, avait quitté Wilna le 4, pour se porter à notre rencontre; arrivée à Ochmania elle était réduite à 6,000 hommes, et de ces 6,000 hommes pas un n'a survécu; tous ont péri dans la nuit du 6 au 7[1]. » Pas de commentaires; pas de réflexions; un fait très-facile à comprendre dans son épouvantable simplicité : en une seule nuit, 6,000 hommes sont restés couchés pour toujours sur la terre où ils avaient cherché le sommeil. C'est là de l'histoire concrétée et élevée à la dixième puissance.

Parmi les officiers de tout grade et de toute sorte qui sont attachés au service d'une armée active, celui à qui la gloire mesure la part d'une main avare, celui qui brave le plus de périls, qui jour et nuit

1. *Itinéraire de l'empereur Napoléon pendant la campagne de 1812*, par le baron Denniée, page 168. — Paris, 1842, Paulin.

voit la mort face à face, celui qui connaît toutes les misères et n'ignore aucun danger, c'est le médecin. Sur le champ de bataille, il panse les blessés; dans les ambulances, à l'hôpital il lutte, en s'oubliant lui-même, contre un ennemi invisible mais incessant, bien plus redoutable que les canons rayés et que les carabines de précision; contre cet adversaire qui vous saisit à l'improviste et vous tue loin de l'enivrante folie du combat, honteusement, pour ainsi dire, en désagrégeant la vie molécule par molécule; contre ces lourds et implacables fléaux qui sont le typhus, le choléra, la pourriture d'hôpital. Quand un de ces héros modestes, que les nations ingrates ne savent même pas honorer convenablement, auxquels on devrait dresser des statues, et qui ont fait preuve d'un courage supérieur à tous les courages, écrit ce qu'il a vu, met en ordre les *observations* qu'il a recueillies et publie un livre de statistique qui se contente d'enregistrer les faits sans même les commenter, on peut être certain d'avance qu'on va toucher à une œuvre grave, pleine d'enseignements, et qui restera comme un document historique de la plus haute valeur. Le *Rapport médico-chirurgical* que le docteur Chenu vient de publier sur l'expédition de Crimée est un de ces livres-là. Pour la première fois peut-être les voiles sont déchirés; les plaies sont mises à nu; on sait ce qui remplit les hôpitaux d'une armée en campagne, ce qui comble les cimetières, ce qu'il faut d'hommes pour faire un homme, ce que le boulet abat, ce que la fièvre tue. Sous une aridité apparente, ce livre cache un intérêt puissant; il est terrible dans toute l'acception du mot; il n'a ni compromis ni faux-fuyant; c'est une condamnation; il dit la vérité sans phrase. Des chiffres, des chiffres: tel jour, tant d'entrées à l'hôpital; tant de sorties; tant de morts; total.

Il a fallu une patience à l'épreuve et un très-remarquable esprit de classification pour arriver à mettre seulement en ordre les documents nombreux qui remplissent les sept cent trente-deux pages in-4° de ce volume; il a fallu aussi une méthode très-sûre pour pouvoir classer plus de quatre cent mille entrées aux hôpitaux ou aux ambulances, car sur les 309,268 hommes envoyés de France et d'Algérie en Crimée, l'effectif moyen de l'armée française n'a jamais dépassé le chiffre de 150,000 hommes. On serait dans l'erreur si l'on croyait que ces quatre cent mille entrées dans les divers hôpitaux et ambulances que la France avait fait établir en Crimée, à Constantinople, aux îles des Princes, à Gallipoli sont dues en grande partie à des blessures; loin de là; le nombre des blessés est extrêmement minime si on le compare à celui des malades. « La guerre, dit le docteur Chenu, n'inspire généralement dans le monde que l'idée de

combats, de luttes plus ou moins meurtrières. On oublie trop facilement que la proportion de ceux qui succombent à la suite de maladies, dues en grande partie à *l'insuffisance de leur constitution*, est infiniment supérieure à la proportion de ceux qu'atteint le feu de l'ennemi. » Le livre tout entier prouve cette vérité jusqu'à l'évidence. Le vrai combat, le combat meurtrier, le combat dont on ne revient guère, n'a pas lieu à la tranchée ou à l'assaut, il a lieu à l'hôpital. Bien souvent celui qui sauve les armées, ce n'est pas le général, c'est le médecin, l'humble major qui, s'il succombe sur ce lugubre champ d'honneur où l'enchaînent le devoir et le dévouement professionnel, ne sera même pas considéré comme mort à la suite *d'événements de guerre*, et ne pourra par conséquent faire jouir sa veuve des bénéfices que la loi du 26 avril 1856 accorde à ceux qui meurent de leurs blessures. Il y a là, à notre avis, une flagrante iniquité qu'il doit suffire de signaler pour la faire disparaître.

Jamais, avant ce rapport lumineux, on n'avait fait ressortir avec autant de force et de clarté les services éminents que le corps médico-chirurgical rend aux armées et par conséquent à la nation. Pas une minute, au milieu de l'invasion du typhus, du choléra; dans des hôpitaux infectés ou infects, à travers une insuffisance de moyens à laquelle il faut obvier sans cesse, pas une seconde le dévouement, l'abnégation ne se ralentissent. Dans ces circonstances, essentiellement pénibles, les chirurgiens militaires gardent et accroissent les admirables traditions du corps médical qui est une des gloires de la France. Dans bien des cas, les chirurgiens et les médecins ont donné des exemples de courage et de respect de soi-même qu'il est bon de rappeler. En 1832, après les émeutes de juin, une circulaire du ministre de l'intérieur ordonna à tous les chirurgiens, médecins, officiers de santé de Paris de donner immédiatement la liste des blessés qu'ils soignaient. Tous refusèrent avec indignation, tous à l'exception d'un seul qui, depuis ce fait, traîne dans l'opprobre et le mépris une vieillesse que son talent aurait pu rendre honorable. — La Crimée a prouvé une fois de plus que les vertus civiles pouvaient être égales et même supérieures au courage militaire.

M. Chenu a consacré toute une importante partie de son livre à la classification et à la description succincte des blessures qui ont été observées et des opérations qui ont été faites; je ne le suivrai point sur ce terrain qui serait peu agréable au lecteur et sur lequel je craindrais de manquer de compétence. Mais en accompagnant, avec le docteur Chenu, l'expédition pas à pas, en entrant avec lui dans les hôpitaux, dans les ambulances, nous pourrons savoir exactement ce que nous a coûté la gloire d'avoir pris la partie sud de Sébastopol.

En passant, l'on pourrait aussi résoudre ce problème : Étant donnés 309,268 hommes, combien doivent périr pour que l'un d'eux soit maréchal de France ?

I

Chacun se souvient encore de la guerre de Crimée et des causes qui l'amenèrent, je n'ai donc point à en parler ici. La question des lieux saints, question complexe et dont il est toujours facile de faire sortir des événements divers selon les besoins ou les intérêts du moment, avait été soulevée entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et la Sublime Porte. L'Angleterre et la France prirent part à la discussion en appuyant diplomatiquement la Turquie. Une lettre souveraine où les protocoles d'usage semblaient avoir été modifiés dans une intention outrageante vint compliquer le débat par une animosité personnelle; l'expédition fut résolue. La guerre avait été déclarée par le Czar au Sultan le 26 septembre 1853; les flottes anglo-françaises pénétrèrent dans la mer Noire le 3 janvier 1854, et, le 19 mars de la même année, nos premières troupes partirent pour l'Orient où les quatre principales sectes qui divisent l'Europe religieuse allaient se trouver face à face : d'un côté les catholiques, les protestants et les musulmans; de l'autre les Grecs orthodoxes. Exemple remarquable de la confusion philosophique qui préside aux déterminations les plus graves des gouvernements et qui prouve que l'intérêt accidentel de leur prépotence dirige seul leurs actions. En somme qu'allait-on faire ? Maintenir en Europe un peuple obtus, arriéré, immobilisé forcément par sa loi fataliste, ennemi de nos institutions qu'il ne comprend pas, et hostile systématiquement, autant par nature que par religion, à toute espèce de progrès. Mais l'intérêt commercial de l'Angleterre exige le *statu quo* dans la Turquie occidentale, afin que la Russie ne puisse descendre jusque dans la Méditerranée; mais il convient au système d'équilibre adopté par la France de garantir, autant que possible, l'intégrité des territoires européens de la Porte, afin d'élever une barrière à l'ambition de l'Autriche qui rêve de s'emparer de la vaste presqu'île qui va du Danube aux rivages épirotes. Ainsi, dans cette guerre, rien que de la diplomatie; les paperasses des chancelleries ne suffisant plus, on allait ouvrir des protocoles à coups de canon; les obus allaient remplacer les dépêches.

A la fin d'avril, l'effectif des troupes françaises arrivées en Orient est de 23,000 hommes servis par quarante-deux médecins de tous

grades. Les soins hygiéniques ne sont point négligés et le commandant provisoire de l'armée, le général Canrobert, pousse la sollicitude jusqu'à publier un ordre du jour (Gallipoli, 3 mai 1854) qui indique longuement aux soldats la recette pour faire le *pilaw*, nourriture excellente, fort usitée en Orient et à laquelle le riz sert invariablement de base. Autant pour occuper les hommes que pour mettre Gallipoli en état de défense, on y fait construire des fortifications. La santé des troupes s'en ressent immédiatement; sur un effectif de trente mille hommes, les entrées dans les hôpitaux sont, dans le mois de mai, de 2,278 qui se divisent ainsi : blessés ordinaires (c'est-à-dire en dehors des faits de guerre) 390; galeux, etc., 334; fiévreux; 1,554.

Vers le 15 juin, les armées alliées sont campées près de Varna, dans des positions saines, choisies avec discernement, sur des plateaux, loin des marais et dans le voisinage des bois. Dès le 22, on peut prévoir la terrible épidémie qui se prépare, car un zouave est foudroyé par le choléra. Le 3 juillet, un soldat du 42e de ligne meurt en deux heures. Le maréchal Saint-Arnaud se préoccupe des craintes que ces deux accidents isolés peuvent faire concevoir, et, par son ordre du jour n° 69, il ordonne qu'une ration de vin sera distribuée aux hommes les mardi, jeudi et dimanche de chaque semaine. Pendant tout ce mois, le choléra augmente; il est à Marseille, à Gallipoli, à Constantinople, à Varna, sur les navires qui font incessamment le service entre ces quatre points et qui, dit M. Chenu, « sont les chaînons intermédiaires de cette ligne pathologique qui a relié un instant les ports de la Bulgarie à ceux du midi de la France. » Du 15 au 17, le duc d'Elchingen et le général Carbuccia meurent à Gallipoli. Actuellement l'ennemi réel, ce n'est pas l'armée russe, c'est le choléra; plus tard il n'épargnera point les chefs des forces franco-anglaises et il emportera successivement le maréchal Saint-Arnaud et Lord Raglan.

Ce fut le 16 juillet que l'expédition de la Dobrudscha fut décidée, expédition malheureuse de tous points et qui nous coûta plus qu'une bataille rangée. Le 21, l'armée se mit en marche, précédée de la première division que commandait par intérim le général Espinasse. Il est bon de savoir de quoi se compose l'ambulance d'une division en campagne; en voici le détail : 7 médecins, 1 pharmacien, 3 infirmiers-majors, 19 infirmiers, 65 paires de cacolets et 5 paires de litières. Jusqu'au 28 juillet, malgré l'intensité du choléra qui chaque jour augmente, l'armée peut continuer sa route en avant; mais, dès le 29, le nombre des cholériques s'accroît dans de telles proportions qu'il faut faire halte et marcher en arrière. On n'a pas encore ren-

contré les Russes et déjà l'on est vaincu par l'épidémie. L'effectif des bachi-bozougs est réduit de moitié. Ce qui en reste se traîne jusqu'à Kustendjé, traverse la ville, le 30, et laisse les rues « jonchées de cadavres et d'agonisants. » Il faut lire ce que dit un témoin oculaire : « Le général Yusuf avait résolu de tomber à l'improviste, par une marche de nuit, sur le gros des troupes réunies aux alentours de Baba-Dag; mais au moment où, à six heures du soir, l'ordre du départ fut donné, 500 hommes restèrent étendus sur le sol et ne purent se relever. A huit heures, il y avait 150 morts et 350 agonisants. C'était un affreux spectacle, bien propre à briser les cœurs les plus affermis. Il ne s'agissait plus de combattre, de chercher un ennemi sans cesse disparaissant, mais bien d'échapper au fléau. » L'effectif moyen des troupes pendant ce mois de juillet est de 55,000 hommes; les seules entrées aux hôpitaux militaires français indiquent : 8,239 cholériques. Le corps expéditionnaire de la Dobrudscha compte 4,844 décès, dès la fin de juillet.

Le mois d'août n'est pas moins terrible. Involontairement on pense au premier chant de l'Iliade; un Dieu vengeur lance des flèches mortelles sur l'armée. On établit une ambulance provisoire à Kustendjé; sur 600 cholériques qu'elle contient, 320 meurent du 2 au 4; 50 autres meurent à bord des navires qui doivent les porter aux hôpitaux de Constantinople sur lesquels on évacue tous les malades qui paraissent transportables. Le 1er zouaves seul embarque 300 hommes atteints du choléra. Le mouvement de retraite continue; l'ambulance de la première division ne suffit plus à recevoir le nombre des malades : le 2 août, elle reçoit 263 cholériques; le 3, 300, le 4, 215, le 5, 297. « C'était une série continue de cholériques et de cadavres, » dit le docteur Cazalas. Les moyens de transport manquent et l'on est forcé de prendre les chevaux des généraux et des officiers supérieurs.

Le maréchal Saint-Arnaud, par son ordre général n° 89, porte la ration de viande par jour et par homme à 350 grammes. De plus, il ordonne une distribution de sucre et de café, trois fois par semaine. La flotte n'est pas à l'abri et du 1er au 25 août on compte 1,485 cholériques et 757 décès parmi nos matelots, et encore n'a-t-on pu se procurer l'état des navires qui étaient mouillés à Varna et à Constantinople. Quant à la première division dont l'effectif était de 10,590 hommes, elle en perd 2,036 pendant les marches de la Dobrudscha. Du 18 juillet au 18 août, 11 médecins militaires sont emportés. Ici se place une observation qui est atroce dans sa naïveté : « Les régiments de ligne, dit le docteur Chenu, ont proportionnellement plus souffert que les autres corps. Le 27e de ligne, par exemple, qui arrivait de

France, était composé de soldats trop jeunes pour entrer en campagne. Le 20e de ligne a perdu cinq pour cent de moins que le 27e parce qu'il venait d'Algérie et qu'il avait subi une première *épuration*, ce qui veut dire les pertes d'une première campagne. » La mort préside-t-elle donc un conseil supérieur de révision?

Il ne suffisait pas à notre pauvre armée d'être *épurée* par le choléra, l'empereur de Russie allait essayer sur elle de l'épuration par l'incendie. Là on put réellement admirer la puissance terrible du gouvernement russe qui, si son projet avait réussi, anéantissait l'expédition alliée sans tirer un coup de canon. Le feu fut mis aux bazars de Varna (10 août), dans les boutiques spéciales qui contenaient les huiles, les esprits, les essences, à proximité de nos magasins à poudre et de nos parcs. Grâce à l'énergie admirable des soldats d'artillerie, la part de l'incendie fut faite et tout fut sauvé.

L'épidémie cependant n'a point cessé encore, et le maréchal Saint-Arnaud, par son ordre général n° 97, défend aux soldats de manger des fruits et particulièrement des fruits verts. Sur l'effectif moyen qui a été de 50,000 pendant le mois d'août, les hôpitaux comptent 5,418 entrées, ainsi réparties : blessés ordinaires (incendie de Varna), 126; fiévreux, 2,249; cholériques, 3,043. A la fin du mois, tout se prépare pour l'expédition de Crimée.

Le 14 et le 15 septembre, les armées alliées débarquent à Oldfort sans rencontrer d'obstacle, et le 18, l'ordre général, n° 105, du maréchal Saint-Arnaud constate que le choléra a complétement disparu. Le 20, de midi à quatre heures, les Russes sont forcés de se mettre en retraite sur Sébastopol après avoir perdu la bataille de l'Alma. Les Russes avaient opposé 60,000 hommes et 140 bouches à feu aux 58,808 hommes et aux 133 pièces d'artillerie des armées alliées qui se divisaient ainsi : Français, 30,328; Anglais, 21,480; Turcs, 7,000.

Le service médical de nos ambulances, qui, pendant la journée du 20 septembre, avait à répondre aux besoins de trente mille combattants français, aurait dû être composé de 38 médecins et de 3 pharmaciens, mais un ordre supérieur ayant retenu l'ambulance du quartier général à bord de la flotte, le service s'est trouvé réduit à 31 médecins et pharmaciens. Or, les ambulances françaises ont reçu et ont eu à panser, le 20 septembre, 1,197 blessés français et 297 blessés russes; total 1,494. Donc 30 médecins ont eu en moyenne 50 blessés à soigner : « Si l'on accorde dix minutes à chaque blessé, dit le docteur Chenu, et c'est évidemment bien peu, on trouve 500 minutes ou 9 heures de travail par médecin, sans parler des amputations, des ligatures, etc., etc., et sur ces 30 médecins, il y avait 14 aides-majors de 2e classe, non encore faits au service, timides, indécis, qu'il fallait

guider; ce n'est pas un travail ordinaire. » Les médecins de nos ambulances eurent 79 amputations à faire dans la journée.

Les armées alliées se dirigent vers Sébastopol; pendant la marche, le choléra reparaît; le 23, M. Michel, médecin-major, en meurt; le 26, le maréchal Saint-Arnaud est forcé de remettre le commandement au général Canrobert; le 27, M. Bailly, médecin aide-major, meurt du choléra; le 29, le maréchal Saint-Arnaud meurt du choléra, en mer, à bord du *Berthollet*. Ce n'est point assez de tant de misères, le scorbut se déclare dans la flotte, qui compte plus de 500 malades.

Nous sommes arrivés devant Sébastopol et le long siége va commencer; la première partie de la campagne est terminée; une seule fois on a rencontré l'ennemi et il a été vaincu; arrêtons-nous un instant en présence des six mois qui viennent de s'écouler et résumons le mouvement des ambulances et des hôpitaux. Si les chiffres ont de l'éloquence, c'est en pareille matière.

Du 1er avril à la fin de septembre, l'effectif moyen de l'armée française a été de, 35,833 hommes; les entrées aux hôpitaux ont été de 20,137; qui se décomposent ainsi :

Blessés par l'ennemi	1,197
Blessés ordinaires.	901
Fiévreux.	5,964
Cholériques.	11,666
Galeux, etc.	409

Les décès par suite d'événements de guerre (soldats tués ou morts de leurs blessures) sont au nombre de 157; les décès par suite de maladies sont au nombre de 8,325. Ainsi qu'on le voit par ce tableau qui est d'une exactitude inexorable, l'ennemi qui décime les armées et contre lequel il faut toujours être prêt à combattre, c'est la fièvre, c'est le choléra; contre lui les combinaisons stratégiques sont inutiles, et les navires cuirassés sont superflus.

II

Comment les armées alliées furent arrêtées devant Sébastopol par un siége qui n'avait été qu'imparfaitement prévu, nul ne l'ignore. Un homme de génie, je parle sans jeu de mots, le général Totleben, se trouva dans la ville assiégée, mais non pas investie; il l'arma de défenses nouvelles, se multiplia, montra une énergie sans égale, une

science profonde, prouva un admirable esprit de ressources, et pendant un an nous immobilisa au pied de ces murailles qu'il avait l'art de renforcer sans relâche. Ce fut un grand deuil pour notre armée, un vif sujet d'inquiétude pour le pays; mais l'honneur du drapeau était engagé et il convenait de ne reculer devant aucun sacrifice. On s'irritait des lenteurs forcées d'une telle guerre, de ces cheminements de taupe, de ces combats d'embuscade, de ces travaux énervants de sape et de terrassement; on eût voulu marcher en avant et aller chercher, fût-ce au cœur même de la Russie, cet ennemi qu'on n'apercevait que derrière des remparts. Le général Canrobert lui-même semble ne considérer le siége de Sébastopol que comme un cas de force majeure auquel, malgré son désir, il ne peut échapper; le docteur Chenu, dans deux ou trois passages de son beau livre, exprime le même regret. Sans embarras aucun, j'avouerai que je suis d'un avis diamétralement opposé, et que j'ai toujours eu pour le général Totleben une reconnaissance profonde de ce qu'il nous avait si longtemps arrêtés devant l'objectif qu'il défendait avec un si rare talent!

Je ne fais pas un paradoxe et je m'explique. Si, poursuivant les Russes l'épée dans les reins après la bataille de l'Alma, nous fussions entrés avec eux à Sébastopol, nous étions perdus. Appuyés sur une base d'opération sans cesse ravitaillée par nos flottes qui trouvaient la mer libre devant elles, nous aurions pris notre route vers la Russie; avec l'insouciance ou plutôt l'imprévoyance qui fait le fond même de notre caractère, avec l'imperturbable et trop souvent vaine confiance que nous avons en nous-mêmes, nous aurions marché en avant; nous nous serions enfoncé dans les steppes, au hasard des chemins, suivant toujours un ennemi habile en retraites; les maladies, les fatigues, les privations de toutes sortes auraient creusé dans nos rangs des vides que des renforts envoyés en hâte eussent comblés momentanément; les pertes que nous avons faites autour de Sébastopol ont été épouvantables, mais elles ne sont rien en comparaison de celles que nous aurions inévitablement subies si, rapidement maîtres de la ville, nous avions gagné l'intérieur des terres. C'est sur les routes que la Russie a perdu le plus grand nombre de ses soldats. J'ai ouï conter à un général russe que 35,000 hommes de belles et bonnes troupes quittèrent Saint-Pétersbourg après avoir défilé devant l'empereur Nicolas; 14,000 seulement purent arriver à Sébastopol l'avant-veille de la bataille d'Inkermann, qui décima ceux qui avaient su résister aux fatigues du voyage. Au moins sur les plateaux de Sébastopol nous étions, par nos vaisseaux, sans cesse en communication avec la France, toujours

à portée de recevoir ses secours de toutes sortes; par nos vaisseaux encore, nos soldats blessés, malades, pouvaient être évacués sur Constantinople, sur Gallipoli, sur Marseille même; mais une fois dans l'intérieur, poussés en avant par les dures exigences de l'honneur militaire, assaillis par les rigueurs d'un hiver exceptionnel, que serions-nous devenus et de quelles pertes aurions-nous payé la gloire de vaincre la Russie chez elle et de prendre notre revanche de 1812? Qui sait si un désastre semblable à la retraite de Moscou ne nous attendait pas encore? C'est le siége forcé de Sébastopol qui nous l'a épargné, et le général Totleben, en prolongeant son admirable défense, nous a rendu, à mon avis, un service important, d'autant plus important que la nécessité de pourvoir au renouvellement perpétuel de la garnison assiégée a couvert la Russie des cadavres de ses soldats. Pour eux, les étapes à travers les immenses plaines de l'Empire ont été plus meurtrières que nos attaques et nos assauts.

On ne croyait pas que la ville fût si forte, que le siége serait si pénible; on n'y était point préparé, et dès l'échec des premiers jours, il y eut un grand découragement que chaque Français ressentit à la pensée des souffrances qui assaillaient notre armée. Ces souffrances étaient nombreuses et de bien des sortes; le livre du docteur Chenu le constate avec une lucidité désespérante. Dès le 1er octobre 1854, l'armée française est divisée en corps de siége et en corps d'observation. On essaye des reconnaissances, on débarque le matériel; les trois armées alliées ne présentent guère qu'un effectif de 55,000 hommes valides, ce qui est peu pour faire face aux difficultés inexprimables qui se présentent et dont la moindre n'est pas la nature rocheuse du terrain qui exige des efforts surhumains pour creuser les tranchées; aussi les hommes succombent sous le poids des corvées dont on les accable. Aux maladies, au feu de l'ennemi vient s'ajouter une cause nouvelle de destruction qu'on ne prévoyait pas encore; la température s'abaisse tout à coup, et, le 9 octobre, descend à plusieurs degrés au-dessous de zéro. Le 17 octobre, on fait une tentative sérieuse contre Sébastopol; elle échoue; nous ramenons 61 morts, 401 blessés. Le choléra semble vouloir renaître et reprendre la proie qu'il a laissé échapper, aussi : « 28 octobre. — A partir de ce jour, à cause du choléra et de l'affaiblissement de l'armée de siége, le nombre des travailleurs est réduit, mais celui des heures de travail est augmenté. » En somme, c'est à peine si le soldat a le temps de se reposer. Le service des tranchées est particulièrement pénible; il exige une immobilité absolue. « Le service pendant les nuits froides, dit M. Chenu, alors que les tranchées sont remplies de neige et pluie, ou lorsque le thermomètre est à 7 ou 8 degrés au-

dessous de zéro, a donné par la suite beaucoup de malades et de congelés. » On peut facilement comprendre par quelles fatigues nos soldats étaient épuisés, en lisant ce passage du journal du siége rédigé par le général Niel : « Dans ces derniers temps, le nombre d'hommes à fournir chaque jour pour le débarquement des vivres et du matériel, pour l'approvisionnement des batteries, pour les travaux du siége et pour les gardes de tranchées, a été si considérable, que *le soldat n'a même pas eu une nuit de repos sur deux.* » Les travaux du siége sont commencés depuis un mois; pas un jour, on pourrait dire pas une heure ne s'est passée sans combat, et cependant sur 4,747 entrées à l'hôpital, les blessés ne comptent que pour 1,288; ce qui domine, ce sont les fiévreux, car la fièvre est par excellence la maladie de la lassitude, de la misère, des privations.

Pendant les premiers jours de novembre, les Russes, qui ont 500 pièces en batterie, font un feu continuel sur nos ouvrages et préludent ainsi, par l'excès de fatigue qu'ils nous causent, à la journée du 5, où fut livrée la bataille d'Inkermann. Ce jour-là l'effectif de l'armée française était de 41,019 hommes sous les armes. Le combat fut dur, on en connaît les détails; les pertes générales furent énormes et se composent de 19,133 hommes tués, blessés, disparus, qui se divisent ainsi :

Armée française.	Tués, 229.	Blessés, 1,551.	Disparus, 70.
Armée anglaise.	Tués, 529.	Blessés, 2,286.	Disparus, ?
Armée russe.	Tués, 6,062.	Blessés, 9,406.	Disparus, ?

Le scorbut augmente ses ravages dans la flotte; les efforts redoublent pour en garantir nos soldats, et le 9 novembre arrivent enfin les premiers vêtements chauds expédiés de France. Le 14, un ouragan terrible se déchaîne sur la Crimée, la mer Noire et Constantinople. La baraque d'ambulance du quartier général s'abat sur les blessés; les tentes sont enlevées, les tranchées inondées, les travaux de siége interrompus. Huit navires de transport, qui étaient chargés de vêtements et de provisions pour les armées alliées, se perdent à l'entrée du port de Balaclava. A Constantinople, 300 cholériques, placés provisoirement sous des tentes, sont à demi submergés; on les sauve en toute hâte; trois seulement sont oubliés et ne sont retrouvés que le lendemain; « et il faut le dire, ajoute le docteur Chenu avec une philosophie recommandable chez un médecin, leur état n'est pas plus mauvais que celui de la plupart de leurs camarades transportés à l'intérieur de l'hôpital. »

Le 16 novembre, la température devient si froide, que l'on constate

plusieurs cas de congélation; quant aux tranchées, les hommes y ont de l'eau jusqu'aux genoux. Chaque jour, les soldats reçoivent une ration de vin, de rhum ou d'eau-de-vie. Ce qui est frappant et digne d'éloges, c'est l'incessante préoccupation du général Canrobert pour la santé et pour le bien-être relatif de l'armée placée sous ses ordres. On peut affirmer que ses soins n'ont pas peu contribué à faire supporter les difficultés sans nombre que le siége et l'hiver accumulaient autour des troupes françaises. Pendant le mois de novembre, sur un effectif moyen de 56,600 hommes, 8,990 sont entrés à l'hôpital, dont 2,015 blessés, 2,981 fiévreux, 3,043 cholériques, 47 scorbutiques et 371 congelés. C'est vers le 18, c'est-à-dire quatre jours après l'ouragan qui culbuta les tentes et noya les abris, que les premiers cas de scorbut se montrent dans l'armée. Quant à la flotte, elle en est infestée, et dès le 14, sur six vaisseaux mouillés à Katcha, on compte 1,021 scorbutiques.

L'état sanitaire de l'armée ne s'améliore pas; les fatigues augmentent avec le froid et les difficultés du siége; le 12 décembre on établit dans chaque régiment une infirmerie pour cinquante hommes, ce qui allége un peu les travaux surhumains auxquels les médecins sont condamnés dans les hôpitaux et dans les ambulances. Les mois se suivent, mois d'hivers, obscurs, lents à passer; les alertes sont incessantes, les combats toujours renouvelés. L'armée anglaise est comme anéantie; depuis le commencement de la campagne elle a reçu 54,000 hommes; au 1er janvier, il lui en reste 27,000, dont la moitié à peine est valide. Rien ne nous est épargné, ni la fièvre, ni le choléra, ni le scorbut, ni le typhus, ni les congélations. Les ambulances sont encombrées; on évacue les malades sur Constantinople qui ne sait plus où les placer. La flotte redouble de zèle pour opérer les transports pénibles; vers les derniers jours du mois de janvier, le vaisseau le *Jean-Bart* avait reçu 700 militaires malades ou blessés, qu'il devait conduire à Constantinople. Le médecin en chef de l'escadre, le docteur Marroin, raconte ainsi ce lamentable voyage; la citation, toute pénible qu'elle soit, mérite d'être lue et méditée attentivement :

« Grâce à la rapidité de sa marche, le *Jean-Bart*, malgré le mauvais temps, fit une courte traversée. La batterie basse avait été affectée aux maladies les plus graves; mais avec le mauvais état de la mer on dut en maintenir les sabords exactement fermés. Ceux qui ont partagé les fatigues de cette campagne peuvent seuls se faire une idée du degré d'infection qui en fut la conséquence. La matière des vomissements se mêlait aux déjections alvines sur les matelas, sur le pont. L'eau de mer, embarquant par les écubiers,

charriait d'une extrémité de la batterie à l'autre cette masse d'ordures d'une repoussante fétidité. Quels étaient les moyens dont on disposait pour lutter contre un pareil foyer d'infection? La ventilation, soit par les sabords, soit par les manches à vent, était impossible; le nettoyage de la batterie ne pouvait se faire. Comment en effet déplacer cette masse de malades serrés les uns contre les autres, et dont la prostration était augmentée par le mal de mer? Sans doute, les soins de propreté, les fumigations chlorurées luttèrent avec constance contre cette cause sans cesse renouvelée d'empoisonnement miasmatique; mais ai-je besoin d'ajouter que ce fut sans résultat efficace? »

Les armées anglaises et françaises étaient pourvues aussi abondamment que possible; elles étaient soignées par un corps médical trop peu nombreux, il est vrai, mais instruit, dévoué jusqu'au martyre, et qui se multipliait avec une abnégation qu'on ne saurait trop admirer. Relativement du moins, ces armées étaient heureuses si on les compare à l'armée turque, où nul service de chirurgie et de pharmacie n'avait été installé. Relégués, oubliés, dédaignés, les malheureux soldats turcs mouraient sans se plaindre. Il ne fut point possible de leur envoyer des médecins français, qui suffisaient à peine à leur dur labeur; on s'étonne de cette incurie de l'armée turque; c'est à cela que mènent forcément les dogmes fatalistes. Un musulman ne sera jamais ni chirurgien, ni médecin; l'exorcisme lui suffit, c'est une science facile à apprendre et à pratiquer. A tous les malheurs qui peuvent fondre sur lui, le musulman se contente de dire : *Allah Akbar!* Dieu est le plus grand! ou *Allah Kérim!* Dieu est généreux! Ce système a sa grandeur, mais il ne peut rien contre les épidémies et les blessures. On se fera une idée de l'insouciance native et traditionnelle des musulmans, quand on saura qu'à Constantinople, la ville des incendies par excellence, on a été obligé de recruter le corps des pompiers parmi les Arméniens, parce qu'aucun Turc n'en voulait faire partie. A quoi bon, en effet? S'il est écrit que la maison doit brûler, elle brûlera, et la pompe n'y ferait rien... On mourait donc dans l'armée turque sans demander aucun secours à la science humaine, puisqu'il avait été écrit que l'on devait mourir.

Le mois de février fut très-froid et donna bien des cas de congélation. Un désastre imprévu vient encore augmenter nos pertes. Le 15 du mois, dans les bouches de Bonifacio, par un temps violent et un embrun excessivement épais, la frégate *la Sémillante* périt corps et biens et ajouta 702 morts à ceux que nous comptions déjà. Le 23 février, pendant la nuit, on attaque les *ouvrages blancs* sans pou-

voir s'en rendre maître. C'est à propos de ce fait d'armes que le zouave Chantaume a écrit la phrase suivante, que je cite textuellement : « Mon ensienne compagnie du 2e zouaves été d'ataque pour enlever les bateries blanche; il était 105 hommes, il se sont rentourner 20 aux camp sans être blécer [1]. » Dans ce mois, le scorbut sévit dans des proportions inquiétantes et menace d'envahir toute l'armée. En parlant du choléra, M. Chenu a fait observer qu'il atteignait surtout les recrues; le scorbut procède différemment et choisit de préférence les anciens soldats; il constate en outre que le régiment de tirailleurs algériens (turcos) n'offre pas un seul scorbutique. Dans le résumé du mois, le docteur Chenu jette un vrai cri de détresse : « Les blessés ne présentent plus la même force de réaction; le froid a une action déplorable sur les plaies. Insuccès chirurgical désolant! »

Le mois de mars et le mois d'avril, en apportant une température plus douce, n'amènent cependant aucune modification sérieuse dans l'état sanitaire de l'armée. Le 4 mars, M. Ancinelle, médecin-major, meurt du typhus; le 10, son confrère, M. Senaux, succombe à la même affection. Le général Canrobert, par son ordre général, n° 186, remercie le corps médical du dévouement dont il ne cesse de donner des preuves. Des recommandations hygiéniques spéciales sont adressées à tous les chefs de corps, dans l'espoir d'assainir les campements et de diminuer l'intensité des maladies. Le 22 mars, les Russes font sur nos tranchées une attaque violente qui ne réussit pas. Pendant le mois d'avril, les combats reprennent une vigueur plus active; les corvées augmentent et le scorbut fait de nouveaux progrès. Avant d'entrer dans la période exclusive des combats qui va s'ouvrir avec le printemps, il n'est pas inutile de faire le tableau sanitaire de l'armée pendant les cinq derniers mois qui viennent de s'écouler, mois d'angoisses et de misères que nos soldats ont supportés avec une inébranlable fermeté.

L'effectif moyen a été de 83,600 hommes qui ont fourni aux ambulances et aux hôpitaux 38,109 entrées, ainsi réparties :

Blessés par l'ennemi.	6,045
Blessés ordinaires.	197
Fiévreux.	24,094
Cholériques	1,040
Scorbutiques.	3,102

1. *Lettres d'un zouave*, publiées par le duc de Mortemart. — Paris, 1856, F. Didot.

Typhiques	645
Congelés	2,845
Galeux, etc.	172

Les décès sont au nombre de 3,369, dont 563 causés par suite de blessures.

III

Je crains de fatiguer la patience du lecteur par ces longues et monotones énumérations; elles sont indispensables cependant, et portent avec elles un réel enseignement, car seules elles peuvent dire, mieux que tous les récits, de quelles souffrances est atteinte une armée en campagne. Nul soin, je le crois, n'a manqué à la nôtre; la sollicitude de ses chefs n'a cessé de veiller sur elle; le dévouement traditionnel du corps médical s'est surpassé; chacun a fait plus que son devoir; le ravitaillement était fréquent, et cependant dans quelle proportion terrible les maladies s'abattaient sur nos soldats! Enfin le printemps est venu; les approches qui n'ont point été suspendues pendant l'hiver vont être poussées avec une activité plus grande; l'heure est enfin arrivée des opérations militaires; la mort dans le combat est préférable à la mort sur la paillasse d'un hôpital. Des renforts nombreux ont été expédiés de France. Pendant le mois de mai, nous comptons un effectif moyen de 106,000 hommes devant les murs de Sébastopol. Le 8, les premiers détachements piémontais arrivent, et le 19 le général Pélissier prend le commandement en chef de l'armée. C'est dans ce mois que sont livrés les combats furieux devant le bastion central et du cimetière, qui occasionnent des pertes assez considérables pour qu'on soit obligé de suspendre momentanément les hostilités afin de pouvoir enterrer les morts; c'est aussi dans ce mois que nous faisons une expédition sur Yénikalé; nous pénétrons jusque dans la mer d'Azow, et sur notre parcours nous détruisons environ *six cents bâtiments de commerce*. Quatre médecins, MM. Fratini, Mamelet, Barre et Bausse meurent du typhus; trois autres, MM. Caumont, Gaullet, Petit-Bon, sont blessés à l'affaire du cimetière.

De grands projets sont réservés pour le mois de juin, on peut le deviner au redoublement du feu des armées alliées. Le 7, on s'empare du mamelon Vert, des ouvrages blancs et des carrières. Les ambulances ne sont point respectées par les projectiles; dans celles

de Karabelnaia, M. Lambert, médecin-major, est blessé à la cuisse par un boulet de canon, et des malades sont atteints par les éclats d'une bombe qui fait explosion auprès des lits. Tout était préparé pour donner l'assaut général le 18 juin. L'anniversaire de la grande défaite avait été intentionnellement choisi; d'un seul coup on voulait venger la retraite de 1812 et la bataille de Waterloo. L'intention était louable assurément, mais le résultat n'y répondit guère. L'attaque manqua de simultanéité; elle fut meurtrière, tout à fait inutile, et peut-être aurait-elle réussi si elle eût été conduite avec plus d'habileté. Après le combat les hostilités furent suspendues, afin de pourvoir à l'ensevelissement des morts; nos ambulances sont encombrées à ce point, qu'on est forcé d'y adjoindre six chirurgiens de marine qui viennent aider nos médecins militaires. Pendant ce mois, deux médecins et un chirurgien de marine, MM. Couzier, Robelain et Stephani, meurent du choléra. Le 28, lord Raglan succombe à son tour au mal qui a emporté le maréchal Saint-Arnaud. L'armée est de nouveau attaquée par le fléau, surtout entre le 15 et le 30 juin; sur un effectif moyen de 120,000 hommes, nous comptons 4,762 cholériques entrés aux ambulances.

Pendant le mois de juillet, le médecin en chef de l'armée fait des visites à tous les campements et prescrit des mesures hygiéniques; les fièvres, les fièvres rémittentes, le scorbut augmentent sous l'influence des chaleurs extrêmes, et le choléra ne diminue guère; M. Mestre, médecin principal, M. Gontier, pharmacien, meurent du choléra. En dehors des ambulances situées à portée du camp, les armées alliées disposent de 23 hôpitaux pouvant contenir 19,182 lits qui ne suffisent pas au nombre d'hommes atteints par l'ennemi ou par les maladies; dans ce seul mois de juillet, sur un effectif moyen de 118,000 hommes, les fièvres et les fièvres rémittentes envoient 10,388 soldats aux ambulances de Crimée!

Le 6 août, le général Pélissier, par son ordre général n° 19, 2e série, porte à la connaissance des troupes le décret du 4 qui décide que les campagnes compteront double pour l'armée d'Orient. Une telle mesure n'était que strictement juste, car il est rare que des hommes aient eu à lutter contre une telle accumulation de maladies et de difficultés de guerre. Après la bataille de Tracktir (16 août), dix chirurgiens de marine viennent prêter leur assistance aux médecins militaires; dans la journée même du combat, 300 amputations sont pratiquées dans les ambulances. MM. Michelet et Videt, médecins, meurent du choléra. Le scorbut donne 2,581 entrées sur un effectif moyen de 119,000 hommes.

Au mois de septembre, nous touchons à la place. Nos approches

sont à 27 mètres de la tour Malakoff, à 40 du petit redan, à 50 du bastion du Mât, à 70 du bastion central; le feu est incessant et meurtrier; par 24 heures nous comptons environ 150 hommes tués ou blessés. Les Russes, obligés de se maintenir constamment en force pour repousser un assaut possible, sont écrasés par les feux convergents et perdent 1,500 ou 2,000 hommes par jour. Le 8 septembre toutes les dispositions sont prises pour l'assaut définitif; nous mettons en ligne 126,705 hommes; les colonnes sont suivies par des ambulances volantes; trois grandes ambulances établies à la baie de Carénage, à Karabelnaia, au Clocheton sont desservies par 42 médecins.

Il est inutile de raconter l'assaut, dont toutes les péripéties sont connues. La journée coûta aux assiégeants et aux assiégés en tués, blessés, disparus, 21,802. La part de la France est de 1,631 tués, 4,789 blessés, 1,416 disparus. Les trois grandes ambulances reçurent, le jour même du combat, 3,360 blessés; or, en faisant la division par 42, on trouve que chaque médecin eut 80 blessés à soigner. Franchement, si le corps médical employé en Crimée a commis quelques erreurs de diagnostic ou de pansement, comment ne pas l'excuser en se rendant compte des travaux surhumains qui lui incombaient: Je sais que dans les hôpitaux de nos grandes villes de France, il arrive souvent qu'un médecin a plus de 80 malades à examiner, chaque matin, dans la visite qu'il fait à son hôpital. Mais ces malades sont, pour ainsi dire, venus un à un; ils ont été examinés par l'interne de service; le médecin les connaît pour les avoir vus la veille; en s'approchant de leur lit, il sait à qui il a à faire. Dans une ambulance, un jour de bataille, il n'en est point ainsi. Chaque blessé apporté est un *sujet* nouveau qui exige un examen approfondi et sérieux; souvent il faut procéder immédiatement, et sous peine de la vie du malade, à une amputation, à une désarticulation, à l'extraction d'un projectile. Les minutes sont précieuses, on ne saurait aller trop vite, chaque seconde est comptée, et cependant le temps que demandent l'application du chloroforme et une opération quelque simple qu'elle soit est toujours relativement considérable; qu'on juge de ce que peut faire un chirurgien qui se trouve en face de 80 blessés qui, au même moment, réclament ses secours. La mitraille n'a point épargné les médecins, et cinq d'entre eux, MM. Huart, Darcy, Gainau, Daga, Didiot, sont blessés pendant l'action.

M. Chenu cite l'extrait suivant de *la Relation du médecin en chef*, et je le cite après lui, car il est fécond en enseignements et me paraît de nature à diminuer singulièrement la joie orgueilleuse des victoires : « A la suite de la prise de Sébastopol, il y avait en traitement dans

nos ambulances 10,520 malades ou blessés, et pour faire le service il n'y avait pas quatre-vingts médecins, même en comptant cinq médecins détachés de la flotte (ce qui, entre parenthèses, donne 131 malades et demi par médecin). Il était impossible de distraire un seul médecin de service des régiments, car le personnel des corps était déjà lui-même insuffisant. Les nombreux mouvements de troupes exigeaient chaque jour quelques médecins pour suivre les colonnes en marche, en cas d'accident ou de rencontres de l'ennemi. Il faut ajouter à cette situation la rareté des évacuations de malades sur Constantinople. En effet, la plupart des bâtiments de l'État étaient activement employés, et les bâtiments du commerce furent momentanément seuls chargés du transport des malades. Aussi l'encombrement détermina le développement de la pourriture d'hôpital dans presque toutes les ambulances. »

Le 12 septembre, un ordre du jour annonce à l'armée que le général Pélissier est élevé à la dignité de maréchal de France.

Le but de la campagne paraît atteint; la partie sud de Sébastopol est en notre pouvoir; les combats sans nombre qui ont eu lieu pendant les cinq derniers mois ont amené ce résultat qui semble promettre une paix prochaine et la fin de tant d'héroïques fatigues. Nous allons résumer l'état sanitaire de l'armée depuis le 1er mai jusqu'au 1er octobre, afin de voir la part qui revient aux événements de guerre et celle qui incombe aux maladies. L'effectif moyen des troupes a été de 117,600, qui ont donné aux ambulances 77,138 entrées ainsi réparties :

Blessés par l'ennemi	28,846
Blessés ordinaires	23
Fiévreux	26,749
Fièvres rémittentes	7,506
Cholériques	8,033
Scorbutiques	6,178
Typhiques	110
Galeux, etc.	41

Donc, blessés et blessés ordinaires, 28,519. — Malades, 48,619.

Les décès sont au nombre de 10,967, dont 2,850 par suite de blessures, et 8,117 par suite de maladies. Je n'ai pas besoin de faire remarquer, je pense, que dans ce résumé je ne compte pas parmi les décès les morts sur le champ de bataille; j'ai parlé et ne dois parler que des ambulances et des hôpitaux. Le nombre des *tués* viendra plus tard, quand la paix signée, nous ferons le compte

général de nos pertes et de celles de l'ennemi pendant cette campagne.

IV

Maîtresse de Sébastopol, notre armée a dû y trouver des abris supérieurs aux baraques et aux tentes qu'elle occupait; la guerre s'est singulièrement ralentie; tout le monde est las, les vainqueurs aussi bien que les vaincus; on peut croire que les soldats vont jouir d'un bien-être relatif et que l'état sanitaire s'améliorera, sous l'influence de combats moins nombreux et de fatigues moins excessives. Loin de là. Tout ce plateau de Chérsonèse, toute la vallée de Sébastopol ne sont qu'un vaste charnier où les émanations putrides ne vont pas tarder à engendrer des maladies terribles qui briseront l'énergie des médecins sans lasser leur courage. Dès le mois d'octobre, la pourriture d'hôpital envahit les ambulances. La mort n'épargne pas les médecins : trois d'entre eux meurent, MM. Bouquerot, Marqués, Tavernier; le premier du typhus, les deux autres du choléra.

Novembre arrive, avec lui l'hiver et des souffrances nouvelles. M. Meunier, médecin aide-major, meurt d'une invagination (colique de *miserere*); M. Tanguerey, chirurgien de marine, meurt de la dyssenterie. Une explosion fortuite d'un magasin de munitions renverse et détruit l'ambulance de la 4e division du 2e corps : MM. Goutt, Richepin, Tedeschi, Peigné, Dartigaud, Rigal, médecins, sont blessés. Quelques rares combats ont eu lieu pendant ces deux mois; sur un effectif moyen de 140,000 hommes, ils ne fournissent que 926 entrées à l'hôpital.

Pendant les mois qui vont suivre, la diplomatie s'emploie activement à mettre fin à cette guerre dont le bût essentiel est atteint. M. de Seebach va accepter sa mission conciliatrice. Les ambassadeurs de toutes les puissances se réuniront à Paris, et la paix enfin sera signée. Mais le dernier de nos soldats ne sortira de Crimée que le 6 juillet 1856, et jusque-là notre armée est exposée à des misères plus grandes que celles qu'elle a déjà supportées. Il faut, jusqu'au bout, continuer notre œuvre ingrate; toute la gloire est acquise, il n'y a plus que des souffrances à subir. En décembre, le thermomètre s'abaisse rapidement; le 18 et le 19 il marque *vingt-deux* degrés au-dessous de zéro; un détachement considérable d'hommes expédiés à Kamiesch pour y chercher du bois est décimé par le froid. Beaucoup de soldats ont les pieds et les mains gelés; évacués sur Constantinople, ils y meurent en grande partie. Les morts su-

bites par suite de congélation ne sont pas rares. M. Braunwald, chirurgien-major, meurt du typhus. Le scorbut envahit l'armée. Les ambulances ne suffisent plus; on est forcé d'y joindre des tentes.

En janvier, au scorbut s'ajoute le typhus qui enlève les médecins Brumens et Masson et le pharmacien Boussard. Les ambulances sont infectées et deviennent excessivement dangereuses pour les médecins et les infirmiers. Dans le rapport du médecin en chef au conseil de santé, je lis : « Le scorbut ne laissera plus, si cela continue, un seul des anciens soldats du deuxième corps; le nombre des scorbutiques est énorme. Tout le monde fait des efforts surhumains pour améliorer la situation, et le résultat est presque nul, quoi qu'on fasse; l'alimentation est plus que médiocre; nos médecins des ambulances et des régiments n'ont pas un instant de repos; ils succombent à la peine et leurs forces épuisées trahissent leur courage. Chaque jour j'en perds un ou deux pour le service. Il a fallu demander du secours au service médical français de Constantinople; six médecins aides-majors ont été envoyés, mais ce n'est pas assez pour combler les vides... Le personnel ne résistera pas si on ne l'augmente immédiatement. »

Le typhus s'abat sur l'armée, comme un vautour sur un cadavre. Visites du médecin en chef, prescriptions sanitaires, alimentation variée et augmentée autant que possible, rien n'y fait. Chaque régiment fournit au fléau un contingent considérable. L'énergie et l'intelligence des chefs peuvent seules sauvegarder la santé des soldats; ainsi dans un rapport du médecin en chef, je remarque le passage suivant : « Nous avons rencontré peu de malades au 17e bataillon de chasseurs (10 sur un effectif de 250). (Le bataillon était alors à Eupatoria, dans un milieu infecté). Ce bataillon est caserné dans des hangars très-convenables, d'une bonne élévation et qui ont été améliorés par un pavage soigné; chaque soldat s'y est construit une couchette distante de 30 centimètres du sol; une propreté exquise règne partout... C'est l'exemple le plus remarquable de ce qu'une bonne direction peut obtenir. » Si ma mémoire me sert fidèlement, le chef de ce bataillon modèle était M. de Ferussac, qui à la tête de ces mêmes soldats qu'il avait énergiquement sauvés de la contagion en Crimée, fut blessé en 1859 au combat de Palestro et qui vient d'être récemment promu au grade de colonel.

Ici je n'ai plus à résumer, je n'ai plus à raconter, il faut citer. Il faut qu'on puisse voir, admirer et se rappeler toujours l'héroïsme incroyable dont le corps médical français a fait preuve pendant les mois désastreux qui vont suivre. L'armistice va être signé, qu'on ne l'oublie pas, on ne combat même plus; les tables d'entrée aux hôpitaux donnent 0 pour les blessés à l'ennemi. J'ouvre cette liste nécro-

logique, litanies sacrées du dévouement et du devoir accompli. Je cite textuellement le livre du docteur Chenu, p. 122, 125, 126.

« 3 février, M. Leclerc, médecin aide-major, meurt du typhus.
7. M. Lardy, médecin aide-major, meurt du typhus.
19. M. Cordeau, médecin aide-major, meurt du typhus.
20. M. Savaëte, médecin aide-major, meurt du typhus.
21. M. Dartigaux, médecin aide-major, meurt du typhus.
23. M. Piaget, médecin requis, meurt du typhus.
25. M. Dulac, médecin aide-major, meurt du typhus.
26. M. Girard, médecin-major, meurt du typhus.
— M. Volage, médecin principal, meurt du typhus.
— M. Sagne, médecin aide-major, meurt du typhus.
28. M. Gueury, médecin aide-major, meurt du typhus.
— M. Forget, médecin aide-major, meurt du typhus.
1er mars. *Cessation du feu des batteries russes.*
2. M. Ragu, médecin aide-major, meurt du typhus.
4. M. Miltenberger, médecin aide-major, meurt du typhus.
6. M. Bouquerot, médecin aide-major, meurt du typhus.
12. M. Peyrusset, médecin-major, meurt du typhus.
— M. Leker, médecin aide-major, meurt du typhus.
13. M. Molinard, médecin aide-major, meurt du typhus.
17. M. Félix, médecin-major, meurt du typhus.
18. M. Rampont, médecin-major, meurt du typhus.
22. M. Servy, médecin aide-major, meurt du typhus.
23. M. Précy, médecin aide-major, meurt du typhus.
— *Ordre du jour pour annoncer à l'armée la naissance du prince impérial.*
24. M. Gillin, médecin aide-major, meurt du typhus.
25. M. Jacob, médecin sous-aide, meurt du typhus.
26. M. Perrin, médecin aide-major, meurt du typhus.
— M. Berthemot, médecin-major, meurt du typhus.
31. M. Fournier, médecin aide-major, meurt du typhus.
2 avril. *Ordre général pour annoncer la nouvelle de la paix.*
— M. Puel, médecin-major, meurt du typhus.
— M. Carron, pharmacien aide-major, meurt du typhus.
4. M. Goutt, médecin-major, meurt du typhus.
10. M. Moulinier, médecin-major, meurt du typhus.
— M. Frette-Damicourt, médecin-major, meurt du typhus.
13. M. Demannet, médecin aide-major, meurt du typhus.
— M. Bonnet-Mazimbert, médecin-major, meurt du typhus.
19. M. Leclerc, médecin-major, meurt du typhus.

19. M. Pégat, médecin-major, meurt du typhus.
23. M. Granal, médecin aide-major, meurt du typhus.
28. M. Lamarque, médecin aide-major, meurt du typhus.
— M. Sautier, médecin sous-aide, meurt du typhus. »

Le mois de mai est plus clément. Deux médecins seulement, MM. Godquin et Desblancs, meurent du typhus. Au mois de juillet, M. Barby, médecin principal, rentre en France, malade, épuisé de fatigue et meurt en septembre.

Du 1er octobre 1855 au 1er juillet 1856 (l'évacuation définitive eut lieu le 6), l'effectif moyen de l'armée fut de 113,333 hommes qui fournirent aux ambulances 72,272 entrées ainsi divisées :

Blessés par l'ennemi. . .	951
Fiévreux.	11,720
Fièvres rémittentes. . . .	4,768
Cholériques.	723
Scorbutiques.	13,923
Typhiques.	9,411
Congelés.	776

Les décès furent au nombre de 12,963; 242 par suite de blessures; 12,721 par suite de maladies.

Les hostilités réelles ont commencé le 20 septembre 1854 par la bataille de l'Alma et se sont terminées le 1er mars 1856 par la cessation du feu des batteries russes de la partie nord de Sébastopol. La guerre effective, entre nous et les Russes, a donc duré dix-sept mois et dix jours. Il y a eu trois batailles : Alma, Inkermann, Tracktir; des combats très-nombreux; deux assauts généraux dont le premier, celui du 18 juin, a échoué. Depuis l'entrée en campagne, c'est-à-dire depuis le mois d'avril 1853 jusqu'au mois de juillet 1856, l'effectif moyen de nos troupes a été, par mois, de 86,763 hommes; l'effectif total envoyé a été de 309,268 hommes, qui ont fourni aux ambulances et aux hôpitaux 436,144 entrées.

Cinq armées étaient en présence; voici le tableau récapitulatif que le docteur Chenu donne de leurs pertes :

	Tués.	Morts à la suite de blessures ou de maladies.	Total.
Armée française 1854-56 . . .	10,240	85,375	95,615
Armée anglaise — . . .	2,755	19,427	22,182
Armée piémontaise 1855-56. .	12	2,182	2,194
Armée turque 1853-56 . . .	10,000	25,000	35,000
Armée russe — . . .	30,000	600,000	630,000
	53,007	731,984	784,991

Ainsi, au dire d'un homme plus compétent que personne, qui s'est appuyé sur des documents officiels, contrôlés, que sa situation spéciale mettait à sa disposition, cette campagne a coûté *sept cent quatre-vingt-cinq mille hommes* : sans être d'un caractère bien morose, on peut estimer que c'est à dégoûter de la guerre, extrémité épouvantable à laquelle on ne doit recourir que dans les cas de nécessité absolue.

V

Pendant la durée de cette campagne, nos pertes ont été exceptionnellement graves; sur 309,368 hommes envoyés de France, 95,615 sont morts; ce qui est une proportion énorme et insolite. 20,000 hommes environ ont été tués ou sont décédés à la suite de leurs blessures; la maladie seule en a enlevé 75,000, c'est-à-dire le quart à peu près de l'effectif. Le nombre des journées d'hôpital pour blessures a été de : 1,934,313;—pour maladies : 5,337,888. Le prix moyen de la journée d'hôpital étant de 2 fr. 50; les blessés ont coûté 4,835,782 fr. 50; les malades ont coûté : 13,344,720 fr. La part la plus forte dans nos pertes et dans nos dépenses doit donc être portée au compte de la maladie, et non pas à celui des événements de guerre.

En présence d'une mortalité pareille, on peut se demander à quelles causes principales il faut l'attribuer. M. Chenu paraît ne pas hésiter : les maladies sont dues en partie aux vices du système de recrutement et à l'insuffisance du service médical; la gravité qu'ont présentée certaines blessures résulte de l'emploi d'armes et de projectiles perfectionnés. Nous étudierons ici ces trois points avec l'éminent auteur *du rapport* que nous venons d'analyser.

Il ressort des renseignements fournis personnellement par le docteur Chenu et empruntés au docteur Artigues, médecin principal, qu'un assez grand nombre de conscrits admis par les conseils de révision ne sont pas en état de supporter le service militaire. Deux intérêts sont en présence : celui de l'armée, celui de l'agriculture; M. Chenu penche pour le premier, ce qui est naturel. Les *non-valeurs* ne servent qu'à encombrer inutilement les régiments d'abord, les hôpitaux ensuite, ce qui est onéreux pour le trésor et pour le pays. M. Chenu, sur cette matière, n'y va pas de main morte; il voudrait que les conseils de révision fussent matériellement responsables des soldats trop faibles qui sont envoyés sous les drapeaux, ou du moins « qu'ils (les conseils) fissent l'essai d'une étape, tambour battant, le sac au dos, avec armes, bagages, munitions et des vivres pour cinq

ou six jours. Après cette épreuve, ils comprendraient la mesure des forces que doit avoir un soldat. » J'avoue que je trouve cette idée assez séduisante et qu'il ne me déplairait pas de voir tous les membres du conseil, le préfet et le général en tête, se livrer à cette expérience personnelle, mais à une condition, c'est que le même préfet, le même général, le même conseil, feraient une journée de moisson, de labour ou de fenaison, sous le soleil et réduits à la portion congrue qui sert de nourriture ordinaire à nos paysans. Après cette épreuve, ils comprendraient la mesure de forces que doit avoir un agriculteur et prononceraient en connaissance de cause. Les conseils de révision font de leur mieux, je n'en doute pas. L'armée se plaint de la mauvaise qualité des recrues qu'on lui adresse; l'agriculture est-elle bien satisfaite des ouvriers qu'on lui laisse? M. Chenu sait aussi bien que moi que, dans certains départements de la France, la récolte pourrirait sur pied si les Belges ne se *louaient* pas pour faire la moisson. Dans combien de cantons, les colonels n'ont-ils pas mis des soldats à la disposition des fermiers qui manquaient de bras pour couper, botteler, rentrer et battre les céréales? En temps de guerre et même en temps de paix, la France donne tout ce qu'elle peut, et il serait injuste de lui demander davantage. La cause est plus élevée; elle n'est pas du ressort des conseils de révision; M. Chenu ne l'effleure même pas, et je me garderai bien d'en trop parler. C'est à la permanence des armées qu'il faut demander compte de tant de mal. Lorsque l'Europe renoncera à ce funeste système qu'a inauguré le premier empire, lorsqu'elle en fera le bilan impartial, elle sera épouvantée des résultats qu'elle découvrira. Par fonctions, M. Chenu a dû être appelé souvent à faire partie des conseils de révision, il connaît toutes les lois, tous les décrets, toutes les ordonnances qui les régissent; mieux que d'autres il pourrait nous dire pourquoi l'on y rencontre certaines modifications; il pourrait nous dire pourquoi la taille moyenne du Français n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était autrefois et pourquoi l'on est obligé d'admettre dans *les carabiniers* des hommes qui jadis n'auraient, tout au plus, été que *des dragons*. A force de pressurer une matière, on l'épuise, et malgré toute leur bonne volonté, les conseils de révision, forcés de recruter le contingent décreté, ne peuvent pas ne pas envoyer de *non-valeurs* aux armées.

Sont-ce les hommes faibles qui les premiers ressentent les atteintes d'une épidémie? Oui, si cette épidémie est le choléra (p. 36). Non, si c'est le scorbut (p. 121). On peut demander à des soldats de supporter toutes sortes de fatigues militaires, mais exiger d'eux qu'ils résistent à l'irrésistible invasion d'une maladie, c'est plus qu'on n'est

en droit d'imposer à la nature humaine. Aussi je ne trouve pas que le docteur Chenu soit tout à fait juste lorsque, pour soutenir sa thèse, il écrit : « L'effectif présent à l'Alma n'était que de 30,000 hommes, et cette petite mais vaillante armée s'était débarrassée de ses non-valeurs, puisqu'elle comptait déjà 18,000 entrées dans les hôpitaux, avant d'avoir vu l'ennemi, avant d'avoir fait une marche forcée. » Il est vrai qu'elle n'avait pas vu l'ennemi, c'est-à-dire les Russes; mais sur la route elle avait rencontré un ennemi bien plus redoutable, le choléra, qui l'avait décimée dans les plaines de la Dobrudscha. C'est là un fait avec lequel il faut compter cependant, fait anormal qui a tué plus d'hommes qu'une bataille et dix marches forcées. « Jamais, écrit M. Scrive, je n'ai assisté à un spectacle plus désolant, plus épouvantable que celui qui s'offrait à nos yeux, lorsqu'on mettait à terre ces pauvres soldats rendus méconnaissables par le fléau qui les avait frappés. » C'est un médecin militaire qui parle ainsi, et certes les conscrits choisis par le conseil de révision eussent été des colosses, qu'ils n'auraient point résisté à l'intensité du mal qui les atteignait.

« La cause principale de la mortalité, écrit M. Chenu (p. 639), se trouve dans l'encombrement des hôpitaux; » et il attribue cet encombrement à la faiblesse des hommes choisis pour le service. La thèse me semble n'être que d'une vérité relative. Les conditions auxquelles les nécessités de la guerre soumettent les soldats, ont sur leur santé une influence prépondérante, et que les rapports des inspections médicales n'hésitent point à reconnaître. En dehors des épidémies telles que le choléra, et auxquelles les plus vieux généraux même ne peuvent se soustraire, il y a, aux décès prématurés, d'autres causes que la faiblesse constitutionnelle des soldats. Pour bien faire comprendre ma pensée, je citerai quelques exemples empruntés au livre même de M. Chenu :

« 9 octobre 1854. — Abaissement de la température de plusieurs degrés au-dessous de zéro.

« 9 novembre (un mois après, mois de corvées, de tranchées, de travaux supplémentaires, mois pendant lequel le général Niel a écrit : « Le soldat n'a pas une nuit de repos sur deux »). Arrivée des premiers envois de vêtements chauds. — C'est seulement à la date du 28 que je trouve la mention suivante : « On distribue des capotes à capuchon et des guêtres chaudes. »

Dans le mois de janvier 1855, M. Marroin, médecin en chef de l'escadre, écrit : « Je ne puis passer sous silence les difficultés déplorables que rencontraient les chirurgiens de marine, en accompagnant les blessés et les fiévreux de l'armée évacués sur Constanti-

naple. La distribution des boissons et des vivres s'opérait sans aucune régularité. *On manqua souvent d'eau pour les tisanes comme pour les pansements*... Des hommes épuisés par la maladie, *à peine protégés par quelques lambeaux de couverture*, arrivaient à la plage pour être embarqués sur des navires de commerce frétés à cet effet, car la marine impériale était débordée par les nécessités du service. » (P. 75-76.)

Lorsqu'il parle du transport des malades sur les navires, le docteur Chenu n'écrit-il pas (p. 709) : « La situation des blessés est bien plus cruelle encore, ils n'ont pas été pansés depuis leur départ de Crimée, l'appareil s'est dérangé et gêne plus qu'il ne sert; le gonflement des parties a rencontré trop de résistance dans le linge qui s'est durci; la gangrène, la vermine même ont envahi les plaies; » et (p. 710) : « Les bâtiments de commerce chargés du transport des malades et des blessés n'étaient point organisés pour ce service... *Si le bâtiment avait un médecin, il n'avait ni bandes, ni charpie, ni linge*, ses provisions n'étaient point en rapport avec ses besoins. » On a beau ne pas être une *non-valeur*, il est difficile de résister à de si déplorables circonstances.

« 27 février. — Les causes de l'invasion scorbutique sont, comme toujours, l'absence absolue de végétaux frais, l'usage prolongé de vivres de campagne et surtout l'usage de la viande salée; la fatigue, pas assez de repos, pas assez de sommeil, le froid et l'humidité. » (Circulaire du médecin en chef de l'armée.)

« 17 mars, ordre général n° 189, prescrivant des mesures hygiéniques dans les campements. Or, c'est le sixième mois du siége.

« 17 juin. — La situation sanitaire donne des inquiétudes; elle est attribuée aux causes suivantes : « 1° fatigue, les hommes n'ayant qu'un repos relatif de trente-six heures entre les gardes de tranchées; 2° alimentation trop uniforme; absence absolue de végétaux frais; 3° influence d'un sol sur lequel une armée a longtemps bivouaqué; 4° défaut d'acclimatation surtout parmi les jeunes soldats. »

« 18-19 décembre. — 22 degrés de froid. *On envoie des hommes en corvée;* presque tous sont atteints de congélation grave aux pieds et aux mains. »

Février 1856. — En présence de l'invasion du typhus, que dit M. Scrive, le médecin en chef? « Les causes auxquelles on doit attribuer les maladies graves qui sévissent sur l'armée sont, dans l'ordre de leur plus grande influence : 1° les rigueurs extraordinaires de l'hiver, *sans abris suffisants;* 2° le travail *exagéré* des troupes et l'*insuffisance* de sommeil; 3° *l'humidité et l'infection des abris;* 4° l'alimentation *grossière*, non variée, sans végétaux frais, *souvent médiocre*

comme qualité et parfois *insuffisante*; 5° le délabrement des *plus fortes constitutions* chez les plus vieux soldats, par suite d'une guerre sans relâche; 6° la faiblesse des nouveaux contingents et les mille influences morales et physiques qui agissent sur les jeunes soldats. » Ainsi, dans cette pénible énumération des causes qui ont déterminé un état sanitaire déplorable, la faiblesse des recrues n'arrive qu'au sixième et dernier rang. A la même page (123), je trouve cette observation, notée par M. Chenu lui-même, et qui peut expliquer une recrudescence de mortalité : « Le couchage des ambulances en Crimée comprend 5,000 fournitures complètes : les deux tiers en service, l'autre tiers en réparation. Le reste des malades est couché sur des nattes, des couvertures et du foin. » Or, cette observation est inscrite au mois de février 1856, après 22 mois de campagne, et les entrées aux ambulances de Crimée pour ce même mois de février sont de 13,459. Donc 10,127 malades étaient couchés sur « des nattes, des couvertures et du foin. »

Le médecin en chef de l'armée dit encore : « C'est à peine si le quart des soldats des divisions d'Eupatoria a des abris convenables; les autres logent dans des bougés humides, où pénètre à peine la lumière, souvent sans ventilation possible, *où chaque homme n'a pas la quantité nécessaire d'air respirable.* » Là encore il y a des causes de mortalité essentielles et particulières qui doivent atteindre les hommes forts aussi bien que les hommes faibles. Je sais que la volonté de bien faire ne s'est point trouvée en défaut; je sais que l'agglomération d'une armée de 150,000 hommes, sur un terrain relativement resserré, comporte des difficultés infinies; mais la santé des hommes a dû certainement être modifiée selon les soins qu'on a pris de leur campement et selon les mesures hygiéniques que des chefs intelligents leur ont appliquées; je n'en voudrais pour preuve que l'état excellent du 17e bataillon de chasseurs à pied, constaté par le médecin en chef lui-même et dû aux dispositions habiles de son commandant, M. de Férussac. L'inspecteur médical ne peut s'en taire, et il écrit cette phrase que j'ai déjà citée : « C'est l'exemple le plus remarquable des résultats qu'une bonne direction peut obtenir. » Le *confortable* de la nourriture, du coucher, de l'abri, des vêtements doit être pour beaucoup dans la disposition plus ou moins grande à être atteint par la maladie : « Les officiers, dit M. Scrive, *qui jusqu'à cette époque avaient assez bien résisté à l'infection*, fournissent beaucoup de malades. » Cette seule observation est une preuve de ce que j'ai avancé.

En voilà assez, je pense, pour démontrer que la faiblesse des recrues que M. Chenu reproche amèrement aux choix trop faciles des conseils de révision, n'est qu'une cause secondaire dans la mortalité

qui décime une armée en campagne; les causes principales sont énumérées longuement dans les pages qui précèdent; elles ne me semblent pas douteuses, et c'est sur elles qu'il conviendrait d'attirer l'attention de l'administration militaire.

Quant au personnel médical, on a pu voir dans le cours de ce travail que si son héroïsme a toujours été à la hauteur de sa tâche, son insuffisance numérique a souvent paralysé ses efforts. Cette insuffisance frappe M. Chenu. Il ne veut pas entendre parler de l'admission de l'élément civil dans le service médical militaire; l'exemple de l'Amérique ne le convaine pas; l'arrivée de 40 médecins envoyés par la commission sanitaire de Sharpsburg sur le lieu du combat avant les ambulances du gouvernement, lui paraît presque une trahison; j'avoue que j'y vois tout autre chose et que j'admire ce peuple qui, depuis le commencement de la guerre jusqu'au 1er mars 1864, a recueilli en dons de charité la somme de 1 *milliard* 144 *millions de francs,* destinés aux divers services des ambulances et des hôpitaux. Que l'on se décide enfin à neutraliser les ambulances et les blessés sur le champ de bataille, comme le savant docteur Palasciano l'a demandé, en fondant et en donnant de ses deniers un prix sur cette question, bien avant M. Dunant et les membres de la Société d'utilité publique de Genève; qu'on adopte pour les médecins et les infirmiers de toutes les armées un costume uniforme qui les rende sacrés, les préserve autant que possible pendant le combat, c'est faire simplement œuvre d'humanité; aussi nous approuvons sans réserve *la convention relative aux militaires blessés* que le *Moniteur* a publiée récemment. Mais n'y a-t-il que cela à faire?

Pour donner une idée de l'insuffisance du personnel médical, je ne citerai que deux exemples qui me paraissent concluants : « M. Petiet, lieutenant au 80e de ligne, reçoit, dans la nuit du 23 au 24 mai 1853, un biscaïen à l'avant-bras droit; la section du membre est complète, le poignet ne tient plus que par quelques lambeaux de chair meurtrie. L'amputation ne peut être mise un seul instant en doute, et cependant, en prenant son tour au milieu d'un grand nombre de blessés, cet officier ne put être amputé que le *surlendemain*, à cause de l'insuffisance du personnel médical. » (P. 703.)—« Pellé, Alphonse, de Selles-sur-Cher, soldat au 95e de ligne, reçoit, le 16 août 1855, au pont de Tracktir, un coup de feu qui lui brise la jambe gauche. Apporté à l'ambulance, il ne peut être opéré que le *troisième jour,* à cause du grand nombre de blessés à opérer. » (P. 706.)

M. Chenu n'hésite pas, et il nous semble avoir parfaitement raison quand il dit (p. 701) : « Le personnel de nos ambulances pourrait être doublé, triplé même, au grand avantage de l'armée, surtout depuis

l'emploi d'armes plus précises et de projectiles plus puissants. » Et (p. 685) quand il s'élève contre « l'inexplicable tendance qui, pendant la paix, fait négliger *les moyens de secours aux blessés, pour diriger surtout le progrès vers la perfection des moyens de destruction.* » Et lorsqu'il cite (p. 691) le docteur Basting, chirurgien-major à l'armée hollandaise, qui dit : « Quand on voit se multiplier, comme c'est le cas de notre époque, les moyens de tuer les hommes, il faut bien que l'on s'occupe aussi de perfectionner les moyens de leur conserver la vie. »

Tout cela est fort bien dit; mais l'expérience des désastres de la guerre de Crimée portera-t-elle ses fruits ? Je l'espère plus que je ne le crois. Ne pourrait-on cependant, éclairé par ce passé douloureux, agir, dès à présent, en prévision de l'avenir ? Pourquoi le service médical de nos armées, dès qu'une campagne se préparerait, ne serait-il pas mis immédiatement sur un pied qui permettrait de faire face aux éventualités les plus excessives ? Est-ce une question d'argent ? Elle est minime et disparaîtrait à l'instant devant l'intérêt de nos soldats. A l'homme qui va se faire tuer pour le pays, le pays doit tout, même des secours opportuns quand il est malade ou blessé.

La perfection toute moderne, la précision des armes, la puissance nouvelle des projectiles a été encore une cause de mortalité. Dans cette voie de recherches l'homme ne paraît pas près de s'arrêter. Théophile Gautier a eu raison d'écrire : « On dirait que les hommes ont peur de ne pas mourir, à voir tout ce qu'ils inventent pour se tuer. » La portée du fusil de guerre était autrefois de 150 à 200 mètres ; aujourd'hui le but en blanc offert au tir des armes rayées, chargées de balles cylindroconiques, est placé à 1,000 ou 1,200 mètres. On peut se rendre compte facilement de la différence des ravages exercés par les armes usitées jadis et par celles qu'on emploie aujourd'hui, en remarquant que l'armée du duc de Wellington, si rudement éprouvée pendant les journées des 16, 17 et 18 juin 1815, n'a eu que 8,000 blessés, tandis qu'à Solférino, pour un seul jour de combat, l'armée franco-sarde a accusé 16,000 blessés et l'armée autrichienne 21,000. Et cependant le calcul approximatif dit qu'il faut 1,000 projectiles (balles, obus, mitraille, etc.) pour tuer un homme. Pendant la campagne de Crimée les armées en présence ont consommé 89,595,363 projectiles et ont compté 175,057 hommes tués ou blessés.

Mais on ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et les inventeurs de ces odieuses machines ne sont point à bout d'imagination. Le 15 juin dernier, à la séance du Corps législatif, M. le vicomte de

Kervegan a parlé d'une expérience qu'on venait de faire à Toulon. Grâce à un nouvel engin électrique, on peut maintenant, à distance et fort commodément, anéantir une flotte, pulvériser un fort, et, dit-on même, détruire une armée. C'est au mieux, et l'honorable député concluait en disant : « En présence d'éventualités aussi menaçantes, aussi destructives de la pauvre humanité, le bien naîtra de l'excès du mal, et au lieu de s'entre-tuer et se pulvériser, les peuples, ramenés forcément à des idées de bien-être, réaliseront peut-être le rêve du vertueux abbé de Saint-Pierre, celui de la paix universelle [1] ! » Ainsi soit-il ! mais je n'y crois guère. L'homme, qui est un animal domestique mais féroce, n'a pas encore inventé à son usage de plaisir plus vif que la guerre, sorte de chasse émouvante où l'on est à la fois chasseur et gibier. La paix, la paix universelle descendra-t-elle jamais sur la terre ? Je le voudrais, mais l'avénement me paraît encore lointain, et je dirais volontiers avec Chateaubriand : « Viendra peut-être un temps, quand une société nouvelle aura pris la place de l'ordre social actuel, que la guerre paraîtra une monstrueuse absurdité, et que le principe même n'en sera plus compris ; mais nous n'en sommes pas là ! »

MAXIME DU CAMP.

1. *Moniteur universel*, 16 juin 1865, page 825.

L'UTILITAIRIANISME

OU

THÉORIE DU BONHEUR[1]

CHAPITRE III

DE LA SANCTION SUPRÊME DU PRINCIPE D'UTILITÉ.

On demande souvent, et avec raison, lorsqu'on discute un critérium de la morale : Quelle est sa sanction? quels sont les motifs d'y obéir? ou, en termes plus précis, quelle est sa source d'obligation? d'où tire-t-il son autorité? La philosophie morale est tenue de répondre à cette question, qui, bien qu'elle affecte souvent la forme d'une objection à la morale utilitaire, comme si elle s'appliquait plus spécialement à celle-là qu'à d'autres, se produit en réalité pour tous les critériums. Elle se présente, à vrai dire, toutes les fois qu'un individu est appelé à adopter une règle, ou à rapporter la morale à quelque base sur laquelle il n'a pas accoutumé de l'appuyer. Car la morale usuelle, celle que l'éducation et l'opinion ont consacrée, est la seule qui se présente à l'esprit avec ce sentiment qu'elle est en elle-même obligatoire, et lorsqu'on demande à un individu de croire que cette morale *tire* son obligation de quelque principe général que l'usage n'a pas entouré de la même auréole, cette assertion lui paraît un paradoxe : les corollaires supposés semblent avoir plus d'autorité que le théorème originel; l'édifice, privé de ce qu'on nous donne pour ses fondements, paraît se mieux tenir que lorsqu'il en est accompagné. On se dit : Je me sens tenu de ne pas voler ou assassiner, de ne pas trahir ou tromper; mais pourquoi suis-je tenu de servir le bonheur général? Si mon propre bonheur consiste en autre chose, pourquoi ne donnerais-je pas la préférence à cette autre chose?

Si la philosophie utilitaire se fait une juste idée de la nature du

1. Voir le précédent numéro de la Revue.

sens moral, cette difficulté se présentera toujours, jusqu'à ce que les influences qui composent le caractère moral aient la même prise sur le principe qu'elles ont sur quelques-unes des conséquences — jusqu'à ce que, grâce au progrès de l'éducation, le sentiment de solidarité avec nos semblables soit (ainsi qu'on ne saurait nier que le Christ l'a entendu) aussi profondément enraciné dans notre caractère, et, à notre propre connaissance, aussi complétement devenu partie de notre nature, que l'est l'horreur du crime chez la plupart des jeunes gens bien élevés. Mais, en attendant, la difficulté ne s'applique pas particulièrement à la doctrine de l'utilité : elle est inhérente à toute tentative d'analyser la morale et de la réduire à des principes; et cette opération, si le principe n'est déjà aussi sacré dans l'esprit des hommes que le sont toutes ses applications, semble toujours les dépouiller d'une partie de leur autorité.

Le principe d'utilité a déjà, ou rien du moins ne s'oppose à ce qu'il ait, toutes les sanctions qui appartiennent à n'importe quel autre système de morale. Ces sanctions sont extérieures ou internes. Il n'est pas besoin de parler longuement des sanctions extérieures. Ce sont, l'espoir que nous avons d'obtenir la faveur de nos semblables ou du Maître de l'univers, et la crainte d'encourir leur déplaisir, ajoutés à ce que nous pouvons éprouver de sympathie et d'affection pour les hommes, ou d'amour et de respect pour le Créateur, nous engageant à faire sa volonté indépendamment des conséquences égoïstes. Il n'y a évidemment aucune raison pour que tous ces motifs d'observance ne se rattachent pas aussi complétement et aussi puissamment à la morale utilitaire qu'à toute autre. A vrai dire, ceux d'entre eux qui se rapportent à nos semblables sont certains de le faire, en proportion de la somme d'intelligence générale. Car, qu'il existe ou non une autre base d'obligation morale que le bonheur général, il est certain que les hommes désirent le bonheur; et quelque imparfaite que puisse être leur conduite personnelle, ils désirent et ils louent chez les autres toute manière d'agir qu'ils supposent devoir servir leur propre félicité. En ce qui touche le motif religieux, si les hommes croient à la bonté de Dieu, ainsi que la plupart prétendent le faire, ceux qui pensent que favoriser le bonheur général est l'essence, ou même seulement le critérium du bien et du mal, doivent nécessairement croire que c'est également là ce que Dieu approuve. Ainsi donc, toute la force des récompenses et des punitions extérieures, qu'elles soient physiques ou morales, et

qu'elles procèdent de Dieu ou de nos semblables, ainsi que tout ce que les facultés humaines admettent de dévouement désintéressé au Créateur ou à ses créatures, viennent appuyer la morale utilitaire en proportion de ce que cette morale est reconnue, et cela, d'autant plus puissamment que l'action de l'éducation et de la culture générale tendra davantage vers ce but.

Voilà pour les sanctions extérieures. La sanction interne du devoir, quel que soit notre critérium, est toujours unique et la même : c'est un sentiment de notre âme, une douleur plus ou moins intense accompagnant l'infraction du devoir, et, chez les natures morales bien dirigées, s'élevant, dans les cas plus graves, au point de les faire reculer devant cette infraction comme devant une impossibilité. Lorsque ce sentiment est désintéressé, qu'il se rapporte à la pure idée du devoir, et non à une de ses formes particulières ou à de simples circonstances accessoires, il est l'essence de la conscience; et cependant, dans ce phénomène complexe tel qu'il existe réellement, le simple fait est, en général, tout revêtu d'associations d'idées subsidiaires, provenant de la sympathie, de l'amour, et surtout de la crainte; de toutes les formes du sentiment religieux ; des souvenirs de notre enfance et de toute notre vie passée ; de l'estime de nous-mêmes, du désir d'obtenir celle des autres, et parfois même de notre abaissement volontaire. Je me figure que cette extrême complication est l'origine du caractère mystique qu'on est trop tenté d'attribuer à l'idée d'obligation morale. C'est là une tendance de l'esprit humain dont il existe bien d'autres exemples ; elle conduit les gens à croire qu'elle ne peut en aucune façon se rattacher à des objets autres que ceux qui, d'après notre expérience actuelle, semblent l'exciter seuls en nous, en vertu d'une loi mystérieuse qu'on suppose. Ce sentiment doit sa force obligatoire à l'existence d'un ensemble de sentiments avec lesquels il faut rompre pour faire ce qui est contraire à notre critérium du bien, et qui, si nonobstant nous faisons infraction à ce critérium, se représenteront probablement à nous sous forme de remords. Quelque autre théorie que nous ayons sur la nature ou l'origine de la conscience, ceci est ce qui la constitue essentiellement.

La sanction suprême de toute moralité étant donc (en écartant tous les motifs extérieurs) un sentiment subjectif de notre âme, je ne vois dans la question : Quelle est la sanction du critérium utilitaire ? rien qui doive embarrasser ceux qui l'ont adopté. Nous pourrons répondre : Sa sanction est la même que pour tous les autres

critériums de morale : les sentiments de la conscience humaine. Il est indubitable que cette sanction n'aura aucune autorité efficace auprès de ceux qui n'éprouvent pas les sentiments auxquels elle fait appel ; mais ces personnes ne se montreraient pas plus soumises à tout autre principe moral qu'à celui de la doctrine utilitaire. Aucune morale n'a de prise sur elles que par les sanctions extérieures. Néanmoins, les sentiments de la conscience existent, ils sont un fait dans la nature humaine, et l'expérience prouve leur réalité, ainsi que le grand pouvoir qu'ils sont susceptibles d'exercer sur ceux chez qui ils ont été convenablement cultivés. Rien n'a jamais prouvé pourquoi ils ne se développeraient pas aussi complétement d'accord avec la doctrine utilitaire qu'avec toute autre règle de morale.

Il y a, je le sais, une tendance à croire qu'une personne qui voit dans l'obligation morale un fait transcendantal, une réalité objective appartenant au domaine « des choses qui sont par elles-mêmes, » s'y soumettra plus volontiers que celle qui la croit purement subjective et n'ayant d'existence que dans la conscience humaine. Mais, quelle que puisse être l'opinion d'un individu sur cette question d'ontologie, la force qui réellement le meut est son propre sentiment subjectif, à l'intensité duquel cette force est exactement proportionnée. Chez personne la croyance que le Devoir est une réalité objective n'est plus forte que l'idée que Dieu en est une ; pourtant, la croyance en Dieu, à part l'attente des récompenses et des punitions positives, n'agit sur la conduite que par le sentiment religieux subjectif, et toujours en raison directe de la force de ce sentiment. La sanction, en tant qu'elle est désintéressée, réside toujours dans l'âme elle-même ; et les moralistes transcendantalistes doivent naturellement penser que cette sanction ne pourra exister *dans* l'âme qu'autant qu'on lui attribuera une origine en dehors de l'âme ; et que si un individu peut se dire : Ce qui me retient et ce qui se nomme ma conscience est un sentiment qui n'existe qu'en mon âme, il pourra peut-être en conclure que lorsque ce sentiment cesse, l'obligation cesse, et que si ce sentiment le gêne, il peut ne pas en tenir compte et tâcher de s'en débarrasser. Mais ce danger ne se présente-t-il que dans la morale utilitaire ? La croyance que l'obligation morale existe en dehors de l'âme rend-elle le sentiment de cette obligation trop fort pour qu'on ne puisse pas s'en défaire ? Il est si loin d'en être ainsi, que tous les moralistes admettent et déplorent la facilité avec laquelle la plupart des âmes peuvent réduire la conscience au silence ou l'é-

touffer. Dois-je obéir à ma conscience? est une question que se posent tout aussi souvent des gens qui n'ont jamais entendu parler du principe de l'utilité que les adhérents de cette doctrine. Lorsque ceux dont les sentiments de la conscience sont si faibles qu'ils leur permettent de se faire cette question y répondent affirmativement, ils ne le font pas parce qu'ils croient à la théorie transcendante, mais à cause des sanctions extérieures.

Il n'est pas nécessaire, pour l'objet que nous avons en vue, de décider si le sentiment du devoir est inné ou acquis. En admettant qu'il soit inné, il reste encore à débattre quels sont les objets auxquels il se rattache naturellement; car les défenseurs philosophiques de cette théorie sont maintenant d'accord que la perception intuitive s'adresse aux principes de la morale et non à ses détails. S'il y a quelque chose d'inné dans la question, je ne vois pas pourquoi le sentiment qui est inné ne serait pas le respect des plaisirs et des peines d'autrui. S'il est aucun principe de la morale intuitivement obligatoire, je dirais que ce doit être celui-là. Si cela était, la morale intuitive s'accorderait avec la morale utilitaire, et leur mésintelligence cesserait. Mais, même où en sont les choses, les moralistes intuitifs, tout en croyant qu'il y a d'autres obligations morales intuitives, admettent déjà que celle-ci en est une; ils sont unanimes à proclamer qu'une grande *portion* de la morale dépend de la considération que nous devons aux intérêts de nos semblables. Il me paraît donc que, si la croyance en l'origine transcendantale de l'obligation morale ajoute quelque efficacité à la sanction interne, le principe utilitaire en a déjà l'avantage.

Mais, d'une autre part, si, comme je le crois, les sentiments moraux ne sont pas innés, mais acquis, ils n'en sont pas pour cela moins naturels. Parler, raisonner, bâtir des villes, cultiver la terre est naturel à l'homme, bien que ce soient là des facultés acquises. Les sentiments moraux ne font pas, à vrai dire, partie de notre nature, dans le sens d'exister chez nous tous d'une façon tant soit peu perceptible; mais, malheureusement, c'est là un fait reconnu par ceux qui croient le plus fermement à leur origine transcendantale. De même que les autres facultés acquises ci-dessus mentionnées, la faculté morale, si elle n'est pas une partie de notre nature, en est un produit naturel; comme ces facultés, elle est capable, dans une mesure très-restreinte, de naître spontanément; et, par la culture, elle est susceptible d'atteindre un haut degré de développement. Par

malheur, elle est également susceptible, si l'on fait suffisamment agir les sanctions extérieures et la force des premières impressions, d'être développée dans, pour ainsi dire, toute direction : il n'est presque rien de si absurde ou de si nuisible qui ne puisse, grâce à ces influences, acquérir sur l'âme humaine toute l'autorité de la conscience. Douter que ces mêmes moyens pourraient donner une semblable puissance au principe de l'utilité, quand même celui-ci n'aurait pas de base dans la nature humaine, serait se mettre en opposition ouverte avec toute expérience.

Mais les associations morales, qui sont entièrement de création artificielle, cèdent progressivement, lorsque la culture intellectuelle se poursuit, à la force dissolvante de l'analyse : et si le sentiment du devoir, lorsqu'il est associé à l'utilité, paraissait également arbitraire; s'il n'y avait aucune portion dominante de notre nature, aucune puissante catégorie de sentiments, avec laquelle cette association du devoir et de l'utilité fût en harmonie, qui nous la rendît sympathique, et qui nous engageât, non-seulement à l'encourager chez les autres (ce que nombre de motifs intéressés nous poussent à faire), mais aussi à la cultiver en nous-mêmes; en un mot, s'il n'y avait pas une base naturelle de sentiment pour la morale utilitaire, il pourrait bien arriver que cette association aussi, même après avoir été inspirée par l'éducation, fût détruite par l'analyse.

Mais cette base puissante et ce sentiment naturel *existent;* et c'est là ce qui, une fois le bonheur général reconnu pour être le critérium de la morale, constituera la force de la moralité utilitaire. C'est là le ferme fondement des sentiments sociaux des hommes; c'est le désir d'être en harmonie avec nos semblables, ce qui est déjà un principe puissant dans la nature humaine, et, heureusement, un de ceux que les influences de la civilisation tendent, même sans recommandation expresse, à rendre plus forts. L'état de société est en même temps si naturel, si nécessaire et si habituel à l'homme, que, à moins de certaines circonstances rares ou d'un effort d'isolement volontaire, il ne se considère jamais que comme un membre d'un corps; et cette association s'affermit de plus en plus à mesure que l'humanité s'éloigne de l'état d'indépendance sauvage. Par conséquent, toute condition essentielle à un état de société fait chaque jour plus inséparablement partie de la conception qu'a chaque individu de l'état de choses au milieu duquel il est né, et qui est la destinée de l'homme. Or, la société entre des êtres humains, si ce n'est

dans les rapports de maître à esclave, est manifestement impossible sur un autre pied que sur celui de consulter les intérêts de tous. La société entre égaux ne peut exister que s'il est entendu que les intérêts de chacun seront également respectés. Et puisque, dans tous les états de société, chacun, à moins d'être un souverain absolu, a des égaux, tout le monde est obligé de vivre dans ces termes avec quelqu'un; et à toutes les époques on ne cesse de se rapprocher d'un état où il sera impossible de vivre d'une façon permanente en d'autres termes avec qui que ce soit. Les gens en viennent ainsi à ne pouvoir plus regarder comme possible pour eux un état où l'on ne tient aucun compte des intérêts d'autrui. Ils sont dans la nécessité de se représenter à eux-mêmes comme s'abstenant du moins des torts les plus grossiers, et (quand ce ne serait que pour leur propre salut) comme ne cessant de protester contre eux. Ils sont habitués à coopérer avec autrui et à se proposer pour but de leurs actions (pour le moment, du moins) un intérêt collectif, et non individuel. Tant qu'ils coopèrent, leurs buts sont identifiés à ceux des autres; il y a, du moins, un sentiment temporaire que les intérêts des autres sont leurs propres intérêts. Grâce à tout ce qui raffermit les liens sociaux, à tout ce qui favorise un développement sain et vigoureux de la société, chaque individu trouve un intérêt personnel plus grand à consulter pratiquement le bien-être de ses semblables, et se sent, en outre, entraîné à identifier de plus en plus ses sentiments avec leur bonheur, ou, du moins, avec un degré toujours croissant de respect pratique pour leur bien. Comme par instinct, il en vient à avoir conscience de lui-même comme d'un être qui doit évidemment avoir des égards pour les autres. Le bien d'autrui devient pour lui une chose dont il est naturel et nécessaire qu'il s'occupe, comme de toute condition physique de notre existence. Or, quelle que soit la force du respect d'autrui chez un individu, il est poussé par les plus puissants motifs d'intérêt et de sympathie à le déployer et à faire tout son possible pour l'encourager chez les autres; et quand il ne le connaîtrait pas lui-même, il s'intéresse autant que qui ce soit à ce que d'autres l'éprouvent. Par conséquent, les moindres germes de ce sentiment sont recueillis et cultivés par la contagion de la sympathie et les influences de l'éducation, et entourés par l'action puissante des sanctions extérieures d'un réseau complet d'associations d'idées qui le fortifient encore. A mesure que la civilisation avance, cette façon de nous comprendre et de comprendre la vie humaine semble de plus en plus naturelle.

Chaque pas dans le sens du progrès politique contribue à la rendre ainsi, en faisant disparaître les causes d'opposition d'intérêts, et en nivelant ces inégalités de priviléges légaux entre individus ou entre classes, grâce auxquelles il est de grandes portions du genre humain dont il est encore possible de négliger le bonheur. Lorsque l'esprit humain est en progrès, on voit sans cesse se développer les influences qui tendent à créer chez chaque individu un sentiment de son unité avec tous les autres, sentiment qui, à l'état parfait, éloignerait de l'homme toute pensée ou tout désir d'une condition personnelle heureuse dont ses semblables ne partageraient pas les avantages. Maintenant, si nous supposons que ce sentiment d'unité soit enseigné comme une religion, et que toute la force de l'éducation, des institutions et de l'opinion soit dirigée, ainsi qu'elle l'a jadis été pour la religion, de façon à ce que chaque personne grandisse dès l'enfance au milieu de la profession et de la pratique de ce sentiment, je pense qu'aucun de ceux qui peuvent réaliser cette conception ne doutera que la sanction dernière de la morale du Bonheur ne soit suffisante. A tous ceux qui, en étudiant la morale, pourraient trouver cette réalisation difficile, je recommanderai, comme moyen de la faciliter, le second des deux principaux ouvrages de M. Comte, le *Traité de Politique positive*. Je suis entièrement opposé au système de politique et de morale exposé dans ce traité; mais je crois qu'il démontre surabondamment la possibilité de donner au service du genre humain — même sans le secours d'une croyance en une Providence — et le pouvoir psychologique et l'efficacité sociale d'une religion; et cela en le faisant s'emparer de la vie humaine et colorer toute pensée, tout sentiment et toute action, de telle manière que le plus grand ascendant jamais exercé par aucune religion n'en est que le type et l'avant-goût. Il faudrait craindre, non que cette solidarité soit insuffisante, mais qu'elle ne devînt excessive au point de nuire à la liberté et à l'individualité humaines.

Il n'est pas nécessaire non plus que le sentiment auquel la morale utilitaire doit l'autorité qu'elle exerce sur ceux qui la reconnaissent attende les influences sociales qui en feraient éprouver l'obligation aux hommes en général. Dans l'état comparativement peu avancé de civilisation où nous vivons, un individu ne peut pas, à dire vrai, ressentir cette complète sympathie avec ses semblables qui rendrait impossible toute réelle discordance dans la direction générale de leurs conduites respectives; mais déjà l'individu chez qui le senti-

ment social est du tout développé ne peut pas se résoudre à considérer le reste de ses semblables comme des rivaux avec lesquels il est en lutte pour obtenir les moyens d'être heureux, et qu'il doit souhaiter de voir échouer dans leur entreprise, afin qu'il réussisse dans la sienne. La ferme conviction qu'a, même aujourd'hui, chaque individu d'être un être social tend à lui faire regarder comme un de ses besoins naturels l'existence d'harmonie entre ses sentiments et ses desseins et ceux de ses semblables. Si des différences d'opinion et de culture intellectuelle ne lui permettent pas de partager quelques-uns de leurs sentiments présents, — le poussent même peut-être à flétrir et à braver ces sentiments, — il lui est, malgré cela, indispensable de croire que son but réel et le leur ne sont pas en conflit; qu'il ne s'oppose pas à ce qu'ils désirent vraiment, à savoir, leur bien; mais qu'au contraire, il le sert. Ce sentiment, chez la plupart des gens, est bien inférieur, comme force, à leurs sentiments égoïstes, et souvent il fait complétement défaut. Mais, pour ceux qui le possèdent, il a tous les caractères d'un sentiment naturel. Il ne se présente pas à leur esprit comme une superstition de l'éducation, ou comme une loi despotiquement imposée par la puissance de la société, mais comme un attribut dont ils ne pourraient guère se passer. Cette conviction est la sanction dernière de la morale du plus grand bonheur possible. C'est elle qui fait que tout esprit doué de sentiments bien développés travaille avec, et non contre, les motifs extérieurs qui font tenir compte des autres, et qui sont fournis par ce que j'ai appelé les sanctions extérieures. Lorsque ces sanctions font défaut, ou qu'elles agissent en sens inverse, cette conviction constitue à elle seule une puissante autorité intérieure, proportionnée à la sensibilité et à la force de réflexion du caractère; car peu de personnes, en dehors de celles dont l'esprit ignore toute morale, pourraient se décider à tracer leur plan de vie d'après le système qu'elles ne doivent tenir compte des autres qu'autant que l'exige leur intérêt privé.

CHAPITRE IV

DE QUELLE SORTE DE PREUVE EST SUSCEPTIBLE LE PRINCIPE D'UTILITÉ

Il a déjà été remarqué plus haut que la question des causes finales n'est point susceptible de preuve, dans le sens ordinaire de ce terme.

L'impossibilité d'être prouvés par le raisonnement est commune à tous les premiers principes, à ceux de nos connaissances, comme à ceux de notre conduite. Mais les premiers, étant des questions de fait, peuvent être l'objet d'un appel direct aux facultés qui jugent le fait, — à nos sens et à notre conscience intime. Peut-on en appeler aux mêmes facultés sur la question des causes finales pratiques? Ou bien, au moyen de quelle autre faculté apprend-on à les connaître?

La question des fins dernières est, en d'autres termes, la question de savoir quelles choses sont désirables. Selon la doctrine utilitaire, le bonheur est désirable, et lui seul est désirable, comme fin; toutes les autres choses n'étant désirables que comme moyens d'arriver à cette fin. Que doit-on exiger de cette doctrine, — quelles conditions est-il nécessaire qu'elle remplisse, — pour faire valoir ses droits à être reconnue vraie?

La seule preuve qu'on puisse donner qu'un objet est visible, c'est que les gens le voient réellement. La seule preuve qu'un son peut être entendu, c'est que les gens l'entendent; et ainsi de suite pour les autres sources de notre expérience. De même j'imagine que la seule preuve que quelque chose est désirable, c'est que les gens en réalité la désirent. S'il n'était pas reconnu, en théorie et en pratique, que la fin que se propose la doctrine utilitaire est une fin, rien ne pourrait jamais le persuader à qui que ce soit. On ne peut fournir aucune raison pour démontrer que le bonheur général est désirable, si ce n'est que chaque personne, en tant qu'elle le croit à sa portée, désire son propre bonheur. D'ailleurs, ceci étant un fait, il nous est démontré, non-seulement par toutes les preuves dont le cas est susceptible, mais aussi par toutes celles que nous puissions exiger, que le bonheur est un bien : que le bonheur de chaque individu est un bien pour cet individu, et que le bonheur général est donc un bien pour la réunion de tous les individus. Le bonheur a prouvé son droit à être *un* des buts de notre conduite, et, par conséquent, à être un des critériums de la morale.

Mais le bonheur n'a pas, par cela seul, prouvé qu'il est le critérium unique. Pour le faire, il semblerait, d'après la même règle, nécessaire de montrer, non-seulement que les gens souhaitent le bonheur, mais aussi qu'ils ne souhaitent jamais autre chose. Or, il est palpable qu'ils désirent des choses qui, dans le langage ordinaire, sont tout à fait distinctes du bonheur. Ils souhaitent, par exemple, la

vertu et l'absence du vice, non moins réellement que le plaisir et l'absence de douleur. Le désir de la vertu est un fait moins universel, mais aussi authentique, que le désir du bonheur. Et de là, les adversaires du critérium utilitaire se croient le droit de conclure que les actions des hommes ont d'autres fins que le bonheur, et que le bonheur n'est point le critérium de l'approbation et de la désapprobation.

Mais la doctrine utilitaire nie-t-elle que les gens désirent la vertu, ou maintient-elle que la vertu n'est pas une chose à désirer? Tout au contraire, elle maintient non-seulement qu'il faut désirer la vertu, mais aussi qu'il faut la désirer avec désintéressement, pour elle-même. Quelle que puisse être l'opinion des moralistes utilitaires à l'endroit des conditions originelles qui font que la vertu est la vertu; quelque fermement qu'ils puissent croire (ainsi qu'ils le font) que les actions et les dispositions ne sont vertueuses que parce qu'elles tendent à un autre but que la vertu; bien que tout ceci soit concédé, et que d'après des considérations analogues on ait décidé ce qui *est* vertueux, ces moralistes ne placent pas seulement la vertu en première ligne parmi les choses qui sont bonnes comme moyen d'atteindre le but final, mais ils reconnaissent aussi comme un fait psychologique la possibilité que, sans viser à une autre fin, elle soit en elle-même un bien pour l'individu. Ils maintiennent également que l'esprit n'est point en bon état, n'est point dans un état conforme à l'utilité, ni dans l'état le plus propre à servir le bonheur général, s'il n'aime ainsi la vertu, — comme une chose désirable en soi, quand même, dans le cas particulier en question, elle n'aurait pas ces autres conséquences désirables qu'elle tend à produire, et en considération desquelles elle est tenue pour être la vertu. Cette opinion ne s'éloigne pas le moins du monde du principe du Bonheur. Les éléments qui composent le bonheur sont très-variés, et sont chacun d'eux désirables en eux-mêmes, et non pas seulement lorsqu'on les considère comme faisant nombre. Le principe de l'utilité ne veut pas qu'un plaisir donné, la musique, par exemple, ni que telle ou telle exemption de la douleur, comme la santé, entre autres, soient regardés comme un moyen pour arriver à une chose collective nommée le bonheur, et qu'ils soient désirés pour cette raison. Ils sont désirés et désirables en eux-mêmes et pour eux-mêmes; outre qu'ils sont des moyens, ils sont une partie du but. D'après la doctrine utilitaire, la vertu n'est pas naturellement et originairement une partie du but, mais elle peut le devenir; et pour ceux qui l'aiment avec désintéres-

sement, elle l'est devenue, et ils la désirent et la chérissent; non comme un moyen pour arriver au bonheur, mais comme une partie de leur bonheur.

Pour éclaircir ceci, nous pourrons nous rappeler que la vertu n'est pas la seule chose qui, étant originairement un moyen, serait et demeurerait indifférente si elle n'était pas un moyen pour autre chose qu'elle-même; mais elle aussi, en s'associant à ce dont elle est le moyen, peut devenir désirable en elle-même, et le devenir avec la plus extrême intensité. Que dire de l'amour de l'argent, par exemple? Il n'y a rien de plus désirable originairement dans l'argent que dans le premier tas de cailloux reluisants. Sa valeur est uniquement celle des objets qu'il peut payer; elle ne consiste que dans les désirs autres que lui-même qu'il peut satisfaire. Pourtant l'amour de l'argent est non-seulement un des plus puissants mobiles d'action de la vie humaine, mais, dans bien des cas, l'argent est désiré en lui-même et pour lui-même; l'envie de le posséder est souvent plus forte que l'envie d'en faire usage, et continue à grandir alors que disparaissent tous les désirs qui tendent vers des buts au delà de l'argent, et que celui-ci peut atteindre. On peut alors dire, avec vérité, que l'argent est souhaité, non en vue du but, mais comme partie du but. De moyen qu'il était pour arriver au bonheur, il en est venu à être lui-même un élément principal de l'idée que l'individu se fait du bonheur. On peut en dire autant de la plupart des grands buts de la vie humaine, — du pouvoir, par exemple, ou de la renommée; si ce n'est que chacun de ceux-ci est accompagné d'une certaine somme de plaisir immédiat qui, du moins, paraît leur être naturellement inhérente; c'est ce qu'on ne saurait dire de l'argent. Néanmoins, le plus puissant attrait naturel du pouvoir comme de la renommée est l'immense secours qu'ils nous prêtent pour satisfaire nos autres désirs; et la forte association ainsi établie entre eux et tous les objets de nos souhaits est ce qui donne au désir direct du pouvoir et de la renommée cette intensité qui, dans quelques caractères, dépasse en énergie tous les autres désirs. Dans ces cas, les moyens sont devenus une partie du but, et une partie plus importante qu'aucune des choses auxquelles ils mènent. La chose qui fut souhaitée dans l'origine comme instrument pour arriver au bonheur en est venue à être désirée pour elle-même. Mais pourtant, en étant désirée pour elle-même, elle est désirée comme *partie* du bonheur. L'individu est heureux, ou croit qu'il serait heureux, par le simple

fait de la posséder; et il est malheureux s'il ne réussit pas à l'obtenir. Le désir de cette chose n'est pas, non plus que le goût de la musique ou le désir de la santé, différent du désir du bonheur. Ils sont compris dans le bonheur. Ils sont quelques-uns des éléments dont le désir du bonheur se compose. Le bonheur n'est point une idée abstraite, mais un tout concret; et ce sont là quelques-unes de ses parties. Le critérium utilitaire sanctionne cela et l'approuve. La vie serait une triste chose, bien mal pourvue de sources de bonheur, s'il n'existait pas cette loi de la nature, grâce à laquelle des choses originairement indifférentes, mais qui tendent à la satisfaction de nos désirs primitifs, ou qui y sont autrement associées, deviennent en elles-mêmes des sources de plaisir, plus précieuses que les plaisirs primitifs par leur stabilité, par l'espace de temps pendant lequel l'homme peut en jouir, et même par leur intensité.

D'après la doctrine utilitaire, la vertu est un bien de ce genre. Originairement, il n'y avait d'autre raison pour la désirer ou pour la pratiquer, que sa tendance à produire le plaisir, et surtout à mettre à l'abri de la douleur. Mais, grâce à cette association, la vertu peut être regardée comme un bien en elle-même, et peut être aussi vivement souhaitée que tout autre bien; et avec cette différence que l'amour de l'argent, du pouvoir ou de la gloire peut rendre, et souvent réussit à rendre, l'individu nuisible aux autres membres de la société à laquelle il appartient, tandis que rien au monde ne le rend aussi précieux pour ses semblables que la culture de l'amour désintéressé de la vertu. Par conséquent, le critérium utilitaire, tout en tolérant et en approuvant ces autres désirs acquis, jusqu'au point au delà duquel ils seraient plus nuisibles que favorables au bonheur général, ordonne et exige que la culture de l'amour de la vertu soit poussée aussi loin que possible, comme étant, entre toutes choses, ce qui importe le plus au bonheur général.

Il résulte des considérations précédentes, qu'en réalité on ne désire rien que le bonheur. Toute chose désirée autrement que comme un moyen pour arriver à une fin au delà d'elle-même, est souhaitée comme étant elle-même une partie du bonheur, et n'est pas souhaitée en elle-même avant qu'elle ne le soit devenue. Ceux qui désirent la vertu pour elle-même la désirent, soit parce que la conscience de la pratiquer est un plaisir, soit parce que la conscience d'en être dépourvu est une peine, ou pour ces deux raisons réunies; à vrai dire, le plaisir et la peine existent rarement l'un sans l'autre,

mais presque toujours ensemble, et le même individu se réjouit du degré de vertu qu'il a atteint, et souffre de ne l'avoir pas atteint davantage. Si l'un de ces sentiments ne lui procurait pas de plaisir, et l'autre pas de peine, il n'aimerait ni ne désirerait la vertu, ou ne la désirerait que pour les avantages qu'elle pourrait avoir pour lui, ou pour des personnes auxquelles il s'intéresserait.

Nous avons donc maintenant une réponse à la question : de quelle sorte de preuve est susceptible le principe d'utilité? Si l'opinion que je viens d'émettre est psychologiquement vraie — si la nature humaine est ainsi constituée qu'elle ne désire rien qui ne soit une partie du bonheur ou un moyen pour y arriver, nous ne pouvons avoir d'autre preuve, et nous n'en exigeons pas d'autre, que ce sont là les seules choses désirables. S'il en est ainsi, le bonheur est l'unique fin des actions des hommes, et son développement doit servir de critérium pour juger toute conduite humaine; d'où il découle nécessairement que le bonheur doit être le critérium de la morale, puisque la partie est contenue dans le tout.

Reste maintenant à décider s'il en est réellement ainsi; si les hommes ne désirent les choses pour elles-mêmes que lorsqu'elles leur sont agréables, ou que leur absence leur est pénible; nous sommes évidemment en présence d'une question de fait et d'expérience, qui, comme toutes les questions de ce genre, dépend de l'évidence. Elle ne peut être déterminée que par l'exercice et l'observation de notre propre conscience, aidée des observations des autres. Je crois que si l'on consulte impartialement ces sources d'évidence, on verra que désirer une chose et la trouver agréable, avoir de l'aversion pour une chose et la regarder comme pénible, sont des phénomènes complétement inséparables, ou plutôt deux parties d'un même phénomène ; à strictement parler, deux noms différents donnés au même fait psychologique. On verra également que de considérer un objet comme désirable (à moins que ce ne soit en vue de ses conséquences) et de le trouver agréable, sont une seule et même chose; et que de désirer quoi que ce soit autrement qu'en proportion de l'idée agréable qu'on s'en fait, est une impossibilité physique et métaphysique.

Ceci me paraît tellement évident, que je m'attends à le voir à peine disputé; et qu'on y objectera, non la possibilité que le désir puisse s'adresser à aucune autre fin que le plaisir ou l'exemption de douleur, mais que la volonté est autre que le désir; qu'une personne

d'une vertu éprouvée, ou toute personne douée de vues arrêtées, les réalise sans se préoccuper du plaisir qu'il trouve à les contempler, ou qu'il compte retirer de leur réalisation; et que cet individu persiste à agir selon ses vues, quand bien même ses plaisirs seraient grandement diminués par des changements dans son caractère ou par l'affaiblissement de sa sensibilité passive, et plus que contrebalancés par la peine que pourra lui coûter la mise à exécution de sa volonté. Tout ceci, je l'admets pleinement, et l'ai moi-même dit autre part, aussi positivement et aussi énergiquement que qui que ce soit. La volonté, qui est le phénomène actif, est une chose différente du désir, qui est l'état de sensibilité passive, et quoiqu'elle en soit originairement un rejeton, elle peut, avec le temps, prendre racine et se détacher de la plante mère; à tel point que, lorsqu'il s'agit d'une volonté habituelle, au lieu de vouloir la chose parce que nous la désirons, souvent nous la désirons seulement parce que nous la voulons. Ceci n'est pourtant qu'un exemple de ce fait connu, la puissance de l'habitude, et n'est nullement réservé aux actions vertueuses. Les hommes continuent à faire par habitude bien des choses indifférentes, qu'originairement ils faisaient pour un motif quelconque. Ceci a quelquefois lieu sans qu'on s'en rende compte, la conscience ne venant qu'après l'action; d'autres fois, c'est avec une volition consciente, mais qui est devenue habituelle et qui est mue par la force de l'habitude, en opposition peut-être avec la préférence réfléchie, ainsi que cela se voit souvent chez ceux qui ont contracté des habitudes de jouissances vicieuses ou nuisibles. En troisième et dernier lieu, se présente le cas où l'acte de volonté habituelle ne se trouve pas, dans l'exemple particulier, en contradiction, mais bien en harmonie avec l'intention généralement dominante en d'autres temps, tel que dans le cas de la personne d'une vertu éprouvée et dans celui de tous ceux qui tendent d'une façon réfléchie et conséquente vers une fin déterminée. Ainsi entendue, la distinction entre la volonté et le désir est un fait psychologique authentique et des plus importants; mais le fait consiste seulement en ceci, que la volonté, comme toutes les autres parties de notre constitution, est soumise à l'habitude, et que nous pouvons vouloir par habitude une chose que nous ne désirons plus pour elle-même, ou que nous ne désirons que parce que nous la voulons. Il n'en est pas moins vrai que, dans l'origine, la volonté est entièrement produite par le désir, si l'on comprend par ce terme l'influence repoussante de la douleur

aussi bien que l'attrait du plaisir. Considérons, non plus la personne qui a une ferme volonté de bien faire, mais celle chez qui cette vertueuse volonté est encore faible, capable de succomber à la tentation, et qui ne mérite pas une pleine confiance; par quels moyens la raffermir? Comment, là où elle n'est pas assez forte, la volonté d'être vertueux pourra-t-elle être produite ou éveillée? Le seul moyen sera de la faire *désirer* à l'individu — de lui faire considérer son absence comme pénible. C'est en associant l'idée de bien faire au plaisir, et celle de mal faire à la douleur, ou en faisant ressortir, pour l'imprimer sur l'individu et le rappeler à son expérience, le plaisir qu'entraîne naturellement l'une de ces manières d'agir et la douleur qui accompagne l'autre, qu'il est possible de faire surgir cette volonté d'être vertueux qui, une fois confirmée, agit sans égard au plaisir ou à la douleur. La volonté est fille du désir, à l'autorité duquel elle n'échappe que pour se soumettre à celle de l'habitude. Ce qui est le résultat de l'habitude n'offre aucune présomption d'être intrinsèquement bon; et il n'y aurait aucune raison de souhaiter que les desseins de la vertu devinssent indépendants du plaisir et de la douleur, si ce n'était qu'on ne peut compter sur l'influence des associations d'idées agréables ou pénibles qui portent à la vertu, pour produire une infaillible constance dans l'action, que lorsque cette influence a acquis l'appui de l'habitude. Dans les sentiments, comme dans la conduite, l'habitude est la seule chose qui donne la certitude; et c'est parce qu'il est si important que les autres puissent compter absolument sur notre conduite et nos sentiments, et que nous-mêmes nous puissions compter sur les nôtres propres, que la volonté de bien faire doit être dressée à cette indépendance habituelle. En d'autres mots, cet état de la volonté n'est point intrinsèquement un bien, mais un moyen d'arriver au bien; et il ne combat pas la doctrine qui prétend qu'aucune chose n'est un bien pour les hommes qu'en tant qu'elle est agréable en elle-même, ou qu'elle est un moyen d'arriver au plaisir ou de détourner la douleur.

Si cette doctrine est vraie, le principe de l'utilité est prouvé. C'est au lecteur réfléchi qu'il appartient maintenant de considérer si elle l'est ou si elle ne l'est pas.

JOHN STUART MILL.

(*Traduit de l'anglais* par P. E. DE LA FRICHE.)

(La fin à la prochaine livraison.)

UNE ÉGLOGUE

DE VIRGILE

I

Le vingtième jour d'août de l'an de Rome 712, le philosophe Syron se leva de grand matin. Il se rendit d'abord à sa bibliothèque, où il prit un volume qu'il mit sous son bras. Il alla ensuite dans son jardin, et il y fut quelque temps à cueillir des fleurs. Quand il en eut fait une ample moisson, le vieux philosophe prit un sentier qui conduisait sur la montagne et la gravit lentement, comme absorbé dans sa méditation. Nous verrons tout à l'heure quelles pensées l'occupaient et lui faisaient, l'aube à peine levée, chercher la solitude.

La villa du philosophe était située au pied du Pausilippe, vis-à-vis le cap Misène. Cette *villula*, comme Virgile l'appelle, avec son petit domaine alentour, *pauper agellus*, était une véritable maison de Socrate, juste assez grande pour contenir ce qu'un philosophe peut compter d'amis. Des vers touchants, qui sont venus jusqu'à nous, montrent le poëte des églogues, disciple de Syron, à la veille de se voir chassé de son héritage par le centurion Arius, sollicitant pour lui-même et pour son vieux père un asile dans la demeure de son maître. Il n'y a, pour la grandeur et pour le luxe, aucune comparaison à faire entre cette modeste habitation et celle que décrit Pline le Jeune dans sa lettre à Gallus. Cependant on trouvait dans la villa du Pausilippe quelques-unes des dispositions signalées dans la villa du Laurentin. Ainsi la pièce principale était une bibliothèque en forme de rotonde, avec des fenêtres percées de manière que le soleil y pût entrer à toute heure; des livres choisis, « de ceux qu'on ne peut trop lire et reline, » remplissaient une armoire pratiquée dans la muraille. Au milieu de la chambre, on

voyait un buste géminé d'Épicure et de Métrodore, ces Dioscures de la philosophie, inséparables dans l'immortalité comme dans la vie mortelle. Le vingtième jour de chaque mois, jour consacré au maître chez les disciples du sage de Gargette, une main pieuse ne manquait jamais de couronner de fleurs la double image. Cette pièce était pour Syron le sanctuaire domestique, le temple des Génies familiers.

Le jardin convenait à la maison, le propriétaire étant de ceux qui « savent le nombre de leurs arbres » et qui « connaissent tous les ceps de leur vigne. » Tout alentour régnait une allée bordée, non de buis suivant l'usage (le buis craint le voisinage de la mer), mais de romarin. Entre cette allée et le jardin, une palissade recouverte d'une vigne touffue formait une muraille de verdure. L'enceinte était remplie de figuiers et de mûriers. Du côté de la mer, une rangée de hauts cyprès abritait du vent ce lieu paisible. Devant la maison, un superbe palmier s'élevait d'un tertre au milieu d'une terrasse. Avec quelle grâce mystérieuse cet arbre de Phénicie découpait sur le ciel italien son hiéroglyphe de feuilles pinnées! Les murs de la terrasse servaient de piédestal à des statues de marbre. Un escalier descendait de là dans une petite anse creusée par la nature au milieu des rochers du rivage; une barque y attendait la fantaisie du maître; l'escalier semblait se perdre sous les vagues; on eût pu croire qu'il conduisait à quelque porte secrète du palais des Néréides, mais il ne conduisait qu'aux solitudes et aux aventures de la mer.

Derrière la maison était le sentier que Syron gravissait à cette heure et qui devait le mener à une grotte arrangée tout exprès par lui pour ses méditations solitaires. Le philosophe aimait à s'y retirer pendant les heures chaudes. Une amphore, qu'il avait soin d'y tenir au frais dans une cavité du rocher, lui fournissait au besoin de quoi se rafraîchir et se réconforter, en remplissant d'un vin mêlé d'eau le canthare pendu à côté. En avant de la grotte, quatre grands arbres soutenaient une large voile tendue entre leurs branches; on voit de semblables tentures dans les fresques de Pompéi. Sous cet abri, une statue de Pan, en forme d'Hermès, s'élevait d'un côté de la grotte; de l'autre était un banc de gazon, et, tout auprès, une petite source coulait à flots d'argent du rocher en murmurant son invitation au sommeil. La montagne alentour gardait l'aspect sauvage; arbres et arbrisseaux formaient comme une forêt vierge où se mêlaient le plaqueminier, le myrte, le grenadier, l'azédarach. L'aloès

s'élançait des fentes de la pierre; des étoiles bleues, blanches, roses, brillaient dans les grandes herbes. De cet endroit, la vue pouvait errer sur le petit golfe de Baïa semblable à un lac paisible, ou suivre les sinuosités de la côte. On avait à ses pieds l'île de Nésis, où l'on raconte que Brutus se réfugia après le meurtre de César. Plus loin que la langue de terre où s'élevait Baïa, la ville fortunée, l'île d'Arima se détachait en bleu sombre sur les teintes plus pâles du ciel et des eaux; Arima, le premier point de l'Italie où les navires de la Grèce avaient jadis apporté la civilisation à des peuplades barbares, cette Arima que Virgile a chantée et qui est aujourd'hui l'Ischia de Lamartine. Les Muses se répondent sur ces bords à travers les siècles. Entre cette île et le cap Misène passaient, en se croisant, les voiles qui allaient aborder au port de la sirène ou visiter les rivages de la sibylle.

Arrivé dans sa grotte, Syron se mit à tresser une guirlande des fleurs qu'il y avait apportées avec lui. Son ouvrage achevé, il suspendit la guirlande au-dessus de la source, de façon qu'elle trempât dans l'eau par un de ses bouts. Ensuite il déroula lentement, presque solennellement, son livre, et commença à lire. Tout autour de lui invitait au recueillement : le ciel était pur, la mer calme; une brise légère se jouait dans les arbres. Tout respirait une paix charmante, une chaste volupté, la paix et la volupté des belles heures matinales.

Ce que Syron lisait était un poëme et avait pour titre : *De la nature des choses*. C'était l'œuvre d'un pauvre poëte, mort fou, selon ce qu'on racontait, pour avoir bu un philtre donné par sa maîtresse; il passait pour l'avoir composée dans ses heures de lucidité; sa raison s'était éteinte avant son génie. A l'exemple de Xénophane, d'Empédocle, Lucrèce avait tenté de mettre en vers des idées philosophiques; il avait choisi pour cet honneur le système d'Épicure. Tout en lisant, Syron de temps en temps s'interrompait pour regarder d'un air pensif l'horizon doucement lumineux; puis il fermait les yeux comme pour rappeler à lui ses pensées involontairement vagabondes. Son visage rayonnait. Une fois on eût pu l'entendre réciter, d'une voix animée, ces vers du troisième chant :

O maître, à tes leçons, de quelle horreur sacrée,
De quelle volupté mon âme est pénétrée,
Quand, rejetant son voile, ainsi qu'à l'œil des dieux,
La Nature apparaît tout entière à mes yeux!

Syron avait soixante ans, la tête chauve, la barbe blanche, le nez camard, les lèvres épaisses, un gros ventre et des jambes courtes. La barbe longue était le seul point de ressemblance qu'on pût lui trouver avec Épicure, tel que le représente l'Hermès du Capitole. Moins encore ressemblait-il au beau Métrodore du même musée; mais peut-être on pouvait le comparer à Socrate qui, lui aussi, était de la race des satyres. L'expression de sa physionomie, son regard perçant, son fin sourire; je ne sais quelle majesté de la science et de la vieillesse qui, des rides de son front creusé par les veilles, descendait jusqu'aux ondulations de sa barbe sur sa poitrine, comme du fronton aux degrés d'un temple, corrigeait ce que sa personne avait, au premier abord; de sensuel et de grotesque. Il avait longtemps professé la philosophie à Naples; mais depuis quelques années il vivait retiré dans sa villa du Pausilippe; il s'y livrait à la lecture et à la méditation, non sans y être distrait souvent par les visites de ses amis et de ses élèves. Il sortait aussi quelquefois de sa retraite. Le philosophe Syron n'avait jamais été ennemi du plaisir; et, tout vieux qu'il était, il passait pour aimer encore le vin et même les femmes. On racontait à la ville qu'une belle Grecque, une nouvelle Léontium, s'était donnée à lui par amour de la philosophie. Mais, suivant le précepte athénien, il ne s'enivrait « qu'aux fêtes de Bacchus ». On le voyait quelquefois parcourir les rues de Naples, monté sur un âne; et les enfants de courir derrière lui, en criant : « Silène! Silène! »

La matinée s'est écoulée, midi approche, et, tout en lisant, Syron sent l'influence de cette heure somnolente. Dans l'intention de tromper le sommeil, il se lève, remplit son canthare, y trempe ses lèvres; puis, après avoir détaché du rocher la guirlande, il pense à y ajouter de nouvelles fleurs. Peine perdue. Les vapeurs du vin, le parfum des roses, le murmure de la source, tout conspire contre lui. Déjà ses paupières se ferment; bientôt il retombe sur le banc de mousse, vaincu par Hypnos, le puissant démon. A l'heure où les nymphes les plus folâtres cessent leurs jeux et s'exposent, à demi nues, aux regards des satyres; quand le dieu Pan lui-même cherche dans la forêt un lieu propice pour s'y endormir dans le silence de toutes choses, les dieux n'ont pas permis qu'un philosophe restât seul à veiller pendant le sommeil de la nature, de peur sans doute qu'il n'en profitât pour surprendre ses secrets.

II

A la même heure, deux jeunes gens gravissaient la montagne en causant et se dirigeaient vers la grotte. Ils marchaient en s'appuyant l'un à l'autre comme deux frères.

Tous deux à leur printemps, Arcadiens tous deux,

ils étaient beaux, mais d'une beauté différente. L'un, élégant et fier comme un jeune patricien, avait dans la démarche et dans le geste je ne sais quoi de brusque et d'indécis à la fois qui semblait trahir l'absence d'équilibre moral; il portait sur le front et dans le regard comme le signe d'une fatalité héréditaire qui le réservait à quelque catastrophe tragique. En effet, c'était ce Varus qui, vaincu par le Germain Arminius, devait perdre la vie dans la forêt de Teutberg, en attachant son nom à un désastre fameux. L'autre, haut de taille et brun de teint comme un fils du sillon, le haut du corps un peu penché en avant, les cheveux longs et flottants comme une femme, avait, au contraire, le front rayonnant des prédestinés à la gloire. Tout en lui était doux, harmonieux; tout annonçait un esprit sain dans un corps un peu débile. C'était un jeune poëte, né près de Mantoue, connu à Rome par quelques vers qui lui avaient attiré la faveur d'Octave. On commençait à le regarder comme destiné à consoler la Muse latine de la mort de Lucrèce. Disciple de Syron avec Varus, une étroite amitié, formée sur les bancs de l'école, liait ensemble le parent de César et le fils du paysan d'Andès. Aujourd'hui ils étaient venus ensemble de Rome faire visite à leur vieux maître, et ne l'ayant point trouvé dans sa maison, ils allaient le chercher en un lieu bien connu de tous les amis du philosophe.

Lorsqu'ils arrivèrent devant la grotte, Syron était plongé dans le sommeil. Il était couché sur le banc de gazon; à ses pieds étaient, d'un côté, la couronne inachevée, de l'autre le canthare vide; le sable avait bu le vin, des fleurs flétries jonchaient le sol. Les jeunes gens se montrèrent en souriant le vieillard que le sommeil semblait avoir surpris au milieu d'une libation; mais le respect les tint à distance. Comme ils demeuraient debout, immobiles, muets, de peur d'éveiller le dormeur, tout à coup un léger bruit se fait en-

tendre; au-dessus de la tête de Syron, deux mains blanches entr'ouvrent avec précaution le feuillage, une figure charmante apparaît.

— Cythéris! dirent à la fois les deux amis.

La jeune femme mit le doigt sur sa lèvre. Achevant d'écarter les branches qui lui barraient le passage, elle franchit légèrement le banc où Syron reposait et s'avança, d'un air joyeux, vers les deux étrangers que son aspect ravit d'admiration. Était-ce l'Égérie du disciple d'Épicure? On eût pu la prendre pour la nymphe de la source, aux ondulations gracieuses de ses formes et de ses mouvements. Son costume aussi prêtait à l'illusion. Elle était vêtue d'une tunique de couleur glauque; un manteau violet, qui lui enveloppait la tête et les épaules, venait se nouer au-devant du corps, en manière de ceinture, comme on le voit à la Calliope de Pompéi. Ce qu'on voyait de ses cheveux avait la teinte dorée si enviée des dames romaines, et qu'on acquérait, disait-on, en se baignant dans certains fleuves, tels que le Crathis. Comme elle s'avançait, la main tendue, toute sa personne rayonnait d'enjouement; le sourire semblait courir de ses lèvres jusqu'à la pointe de ses pieds.

Cette Cythéris était une célèbre comédienne, l'idole de Rome et de la Campanie. Combien d'amants soupiraient pour elle et se disputaient ses faveurs! Les uns mettaient à ses pieds des trésors, d'autres leur jeunesse; ceux-ci, comme Marc-Antoine, lui promettaient de la faire traîner par des lions dans un superbe char; ceux-là de la rendre immortelle par la poésie. Gallus l'avait chantée dans ses élégies sous le nom de Lycoris; Varus lui avait adressé des vers d'amour composés par Virgile. Virgile ne lui envoyait pas de vers, mais, chaque fois qu'il la rencontrait, ses regards lui disaient combien il la trouvait belle. Une des plus grandes séductions de la courtisane était sa voix; ce corps charmant avait l'organe le plus suave, l'harmonie des sons répondait à celle des formes. Quand, d'un accent enchanteur, cette belle Cythéris récitait en public, ainsi qu'elle se plaisait à le faire, les chants des poëtes contemporains, l'assistance fanatisée éclatait en applaudissements. Sa déclamation n'était jamais plus touchante que lorsqu'elle prêtait sa voix à des poésies qui la célébraient elle-même; car elle était sa propre idole, faute peut-être d'avoir rien trouvé en dehors d'elle qui lui parût digne de son culte. Enfin, parmi ces belles Grecques de l'Asie et des îles, venues à Rome pour y subjuguer leurs maîtres, aucune n'était plus belle que Cythéris, aucune plus adorée; aucune n'avait de si fiers, de si illustres esclaves.

Cythéris ramassa la guirlande tombée au pied du banc. Elle fit signe à Virgile et à son compagnon, et, avec leur aide, se mit à entourer d'un lien de fleurs les mains de Syron qui dormait toujours, ou faisait semblant. Pour se mieux assurer de son prisonnier, elle ôta son manteau et le lui noua autour du corps. Il y avait tout près de la grotte un mûrier aux branches chargées de fruits d'un pourpre sombre. Cythéris cueillit un de ces fruits, et, s'agenouillant devant le dormeur, elle lui en barbouillá le front. Cette fois le dormeur s'éveilla. En ouvrant les yeux, il vit devant lui le plus charmant et le plus joyeux groupe. La jeune femme s'était relevée; elle riait d'un rire harmonieux, en frappant l'une contre l'autre ses belles mains. Varus riait avec elle et pour lui plaire. Quant à Virgile, il regardait d'un œil ardent Cythéris qui, dépouillée de son manteau, paraissait plus belle encore en simple tunique; la beauté de la courtisane entrait au cœur du poëte comme une épée nue.

Syron souriait. — Allons, dit-il, voilà ce que c'est que de dormir au grand air, on est sujet aux insultes des oiseaux... Mais n'allez-vous pas me délivrer? A l'œuvre, enfants! Je payerai ma rançon, je sais ce qui convient à chacun de vous... D'où vient, Cythéris, que tu as cru nécessaire de me lier ainsi? Qu'était-il besoin de pareilles chaînes? Ne sais-tu donc pas que je suis ton esclave, et que tu peux me mener où il te plaît au bout de ta ceinture?

A ce moment, Cythéris venait d'apercevoir, oublié dans la grotte, le volume de Lucrèce. S'élancer, s'en saisir, ce fut pour elle l'affaire d'un instant.

— *De la nature des choses!* Voilà, dit Cythéris à Syron, de quoi te racheter. Il faut que mon philosophe me promette de me lire tout à l'heure un beau passage de son poëte. A ce prix, je lui rendrai sa liberté. Penserait-on ici, parce que je suis une comédienne, que je ne sais pas comprendre les choses sérieuses? On se tromperait. Cythéris aime la philosophie comme Syron aime le plaisir. Ce poëte que voici a, dit-on, chanté l'origine du monde, je veux savoir ce qu'il en a dit.

— Ne faut-il que cela pour te plaire? Je suis tout prêt, repartit Syron; mais, de ton côté, tu vas refaire cette guirlande que je destinais à couronner le buste d'Épicure et de Métrodore... Voyez, enfants, comme vous me l'avez gâtée! Je m'étais pourtant donné bien de la peine.

— C'est convenu, dit Cythéris; puis, s'adressant à Virgile et à

Varus : — Nos jeunes amis iront me cueillir des fleurs de la montagne, elles vaudront bien celles du jardin. Non-seulement je veux tresser la couronne, mais je prétends couronner de mes mains les deux philosophes dont c'est aujourd'hui la fête. Ne le permet-on pas?

Les jeunes gens obéirent à l'ordre de la courtisane. Restée seule avec le vieillard, Cythéris s'occupa de défaire ses liens. Tout en le détachant, elle raconta comment, se trouvant depuis la veille dans une des villas du Pausilippe, elle avait eu l'idée de surprendre le philosophe dans sa grotte où elle n'ignorait pas qu'il avait l'habitude de venir dès le matin lire et méditer.

— Je gage, dit Syron, que tu ne pensais pas y trouver deux beaux jeunes hommes.

Virgile et Varus furent bientôt de retour, les mains toutes pleines de fleurs sauvages. Cythéris étendit son manteau sur le banc et invita les deux amis à y déposer leur moisson; puis, s'asseyant à côté de ces fleurs, elle se mit à tresser, de ses doigts délicats, une nouvelle couronne. On eût cru voir un autre Glycère; tandis que Virgile, assis à ses pieds, semblait un autre Pausias méditant le tableau qui devait faire sa renommée. Varus s'assit à l'écart, non sans un peu de jalousie en voyant son ami occuper une place qu'il aurait bien voulue pour lui. Virgile tenait, d'un air ravi, ses yeux fixés sur Cythéris; il lui présentait les fleurs une à une, et elle les prenait de sa main pour les ajouter à sa guirlande. Parfois leurs deux mains se touchaient, leurs regards se rencontraient; ils échangeaient des sourires. Pendant ce temps, le vieux Syron lisait, d'une voix profonde, les vers où le poëte décrit la séparation des éléments et raconte la naissance des êtres : il y montre toutes choses s'ordonnant d'elles-mêmes, sans aucun conseil divin; il y fait jaillir du chaos des éclairs d'une splendide poésie.

De temps à autre, Syron s'arrêtait pour ajouter au texte un commentaire. Virgile écoutait, tantôt séduit, tantôt incertain ou résistant. Une fois, il interrompit son maître en s'écriant avec enthousiasme :

— Heureux l'homme qui a pu connaître les causes secrètes des choses! Il a mis la crainte sous ses pieds et se rit du vain murmure de l'Achéron.

Un moment après, il disait tout bas à l'oreille de Cythéris :

— Ils ont beau dire, il me semble toujours que quelque divinité a

dû enchaîner les éléments comme tu disposes ces fleurs. Quelqu'un prétendra-t-il que cette couronne est l'œuvre du hasard? J'oserai lui répondre qu'un esprit divin a présidé à l'œuvre de ces doigts agiles...

— Que murmurez-vous là? dit tout à coup Syron qui venait de terminer sa lecture.

Virgile baissa les yeux et Cythéris faillit rougir comme si on les eût pris en faute.

— Allons! reprit-il, en prenant dans ses mains la couronne que Cythéris lui présentait tout achevée, voilà une merveilleuse couronne, digne des fronts illustres qui la doivent recevoir tout à l'heure. Comme tu as eu fait vite, Cythéris! Virgile t'aidait, à ce que j'ai vu...

— Virgile, et aussi Lucrèce. Pendant que tu récitais, Syron, l'harmonie des vers m'enseignait celle des couleurs, le rhythme donnait l'agilité à mes doigts.

— En vérité! tu mérites un baiser, Cythéris, et tu l'auras, je te le promets; si ce n'est pas de moi, ce sera de Virgile... à moins que ce ne soit de Varus... Mais, dis-moi, Varus, avez-vous passé à la maison en venant à la grotte? Mus vous a-t-il vus?

— Mus nous a vus, maître; il sait que nous sommes ici, Virgile et moi, dans ta compagnie.

— Alors, je puis être tranquille, et nous n'avons qu'à descendre ensemble où le dîner nous attend. Nous trouverons tout prêt. Chacun de vous aura sa laitue, ses trois escargots, ses deux œufs et son gâteau au miel; sans parler des olives et de la neige, car il n'y a point de bonne boisson sans neige. Quant à Cythéris, elle trouvera toujours bien sa part, dût-elle la prendre sur les nôtres; une pareille colombe ne manquera jamais d'une coupe pour y boire.

Cythéris n'entendit pas ces derniers mots. Elle s'était de nouveau enveloppée de son manteau, et, suivie de Virgile qui ne la quittait plus, elle descendait d'un pas léger, sa couronne de fleurs à la main, pareille à une Victoire dont elle semblait avoir les ailes. Le vieux Syron se mit en marche derrière eux avec Varus. Ils eurent bientôt atteint la maison où Mus les attendait. Mus, ainsi appelé soit en mémoire de l'esclave d'Épicure, soit parce qu'il ressemblait en effet à un rat, étant petit et noir, était un jeune Africain vif et alerte, tout petillant d'esprit et de malice. Comme son célèbre homonyme, il

était disciple en même temps qu'esclave. Bien connu des hôtes de son maître, il accourait content au-devant d'eux.

— Où en es-tu, Mus, de tes études philosophiques? demanda Varus à l'esclave.

Mus jeta un regard sur Virgile et sur Cythéris qui continuaient de marcher ensemble; puis, se retournant vers Syron qui souriait et vers Varus qui cachait mal son dépit :

— J'en suis, dit-il, aux émanations qui, en s'exhalant des corps, font naître l'amour...

On se rendit au triclinium, et de là dans la bibliothèque qui y était attenante. C'était la rotonde dont j'ai parlé, cette pièce éclairée de tous les côtés, au milieu de laquelle était le double buste des philosophes. La belle Cythéris déposa, de ses belles mains, sur leurs têtes, la couronne qu'elle avait tressée. On était à l'heure où le soleil, moins ardent, commence à décliner. Les fenêtres ouvertes du côté de la mer laissaient pénétrer dans l'appartement une brise douce, tout imprégnée de la fraîcheur des eaux et des parfums de la rive. Un frisson courait au loin sur les flots dont l'azur se parsemait de taches blanches; on entendait comme un vague murmure de l'abîme assoupi qui se réveillait. Sur le rivage aussi, des bruits annonçaient que la vie suspendue allait renaître. On eût dit que les nymphes avaient recommencé leurs danses, conduites par le dieu Pan qui, libre des chaînes du sommeil, bondissait par les montagnes et les rivages, en frappant la terre d'un pied retentissant.

La pieuse offrande accomplie, aux applaudissements de Syron et de ses hôtes, Cythéris s'était approchée d'une fenêtre; elle regardait la mer. Virgile, à côté d'elle, la regardait. Jamais elle n'avait paru plus belle. Sa tunique sans manches, retenue sur l'épaule gauche par une agrafe d'argent, en laissant nue l'autre épaule, permettait d'admirer cette attache du bras qui, suivant Ovide, est un des charmes sur lesquels s'arrêtent le plus volontiers les yeux des amants. Aucun voile ne dérobait plus sa blonde, opulente chevelure, contenue seulement dans une résille de pourpre ornée de perles. Debout, les narines dilatées, le regard humide et perdu, tandis qu'un vent léger effleurait ses bras et son cou, Cythéris semblait concentrer en elle toute la volupté de cette heure; aux yeux épris de Virgile et de Varus, elle apparaissait comme la divinité de ce rivage, la personnification de cette splendide et enivrante nature.

III

Dans le triclinium, trois sofas (*accubita*) étaient disposés autour d'une table tripède, à pieds de cerf, pour un banquet d'amis improvisé en l'honneur d'Épicure. Comme président de droit, le maître de la maison fut contraint, malgré l'usage, d'occuper sur le sofa du milieu la place d'honneur, celle qu'on nommait *la place consulaire;* il s'y étendit, et Cythéris voulut s'y asseoir à ses pieds, à la façon des femmes grecques, qui ne se couchaient pas comme les hommes pour manger. Les deux autres sofas furent occupés par Varus et par Virgile. Un côté de la table resta libre pour les besoins du service. Mus allait et venait, portant les plats, se multipliant. Tout en mangeant, les convives pouvaient jouir du spectacle de la mer, qu'on apercevait par les fenêtres, ou regarder sur les murs quelques essais d'un genre de peinture décorative qui commençait à devenir à la mode.

— Mes amis, dit Syron, vous n'aurez ni joueuse de lyre, ni joueuse de flûte, ni danseuse grecque ou espagnole. Nous ne devons compter que sur nous pour l'agrément de ce repas frugal. La véritable sagesse épicurienne consiste à se contenter de peu, lorsqu'on n'a pas le moyen de se procurer davantage.

— Maître, dit Virgile, ta parole ferait un bon assaisonnement même au brouet de Sparte. Si tu veux bien exposer à tes convives les théories du philosophe dont nous célébrons la fête, j'ose dire que personne ici ne regrettera les danseuses ou les musiciennes. Je lis dans les yeux de Cythéris qu'elle brûle de t'entendre; la lecture de tout à l'heure l'a mise en goût. Doutes-tu qu'elle soit digne d'être initiée aux mystères? Comme une autre Léontium, elle écrirait au besoin contre un autre Théophraste pour la défense de la doctrine.

— Par Hercule! j'en suis convaincu; elle joindrait l'élégance à la raison. Cythéris est capable de tout, c'est une vraie magicienne. Mais si elle veut s'instruire à fond de la philosophie de notre maître, elle n'a qu'à emporter le poëme de Lucrèce; je lui en fais cadeau. Toute la doctrine est là; Lucrèce n'a fait que la mettre en vers.

— Quels vers! dit Virgile. Désormais la Muse grecque a une sœur; Rome n'est plus déshéritée de la poésie.

— Non, si Virgile succède à Lucrèce. Mais, pour revenir à notre propos, je pense que voilà assez de physique pour aujourd'hui. Les entretiens sur l'art et la morale conviennent mieux à table. Varus, toi qui es un fin connaisseur en peinture, as-tu regardé les figures qu'une main d'artiste a peintes sur les murs de ce tricliniuni?

— Je les ai regardées, Syron, elles sont charmantes.

— Comme ces beautés aériennes glissent légèrement dans l'espace, à demi nues ou entourées de draperies flottantes! Celle-ci, qui cueille une fleur en passant, ne te paraît-elle pas ressembler à notre Cythéris?

— Cela se peut qu'elle en ait quelque chose.

— Tu penses que Cythéris est plus belle; je suis de ton avis. Celle-ci n'est qu'une danseuse, il ne faut pas la comparer à une muse. Mais, à voir cette forme blanche apparaître sur ce fond sombre, ne croit-on pas voir jaillir une étoile du sein de la nuit? J'ai fait peindre ces figures pour remplacer à mes festins les danseuses absentes, et pour me donner du divertissement quand je dîne seul. Je puis, du reste, vous montrer beaucoup mieux, et il ne tiendra qu'à vous d'admirer tout à l'heure de vraies peintures chez un de mes opulents voisins, dont la villa s'élève à quelques pas sur le même rivage. Quatre coups de rame nous conduiront chez lui. Le maître est absent, mais les esclaves me connaissent; nous serons les maîtres du logis.

— Tu veux sans doute parler de la villa de Lucullus et des peintures qu'il y a fait exécuter par un Grec d'Égypte?

— Précisément. Ce Grec est le même artiste qui a peint mes danseuses; mais les peintures qu'il a faites pour Lucullus sont autant au-dessus de celles qu'il a faites pour moi que le palais où elles brillent est au-dessus de mon humble demeure. Les sujets en sont empruntés aux vieilles fables religieuses qui ont bercé si longtemps l'imagination de nos pères. Même aux yeux de notre sagesse moderne, ces fables antiques n'ont pas perdu toute signification; je vois dans plusieurs d'entre elles des symboles riants de la vie universelle et de ses métamorphoses. Ces fictions sont à leur place dans la poésie; elles ne déparent même pas un poëme philosophique; représentées en peinture, elles peuvent orner très-convenablement une salle à manger, une chambre de bains, un vénéréum ou une bibliothèque.

— Je suis aise de t'entendre parler ainsi, dit Virgile. Nous autres poëtes, que deviendrions-nous si on nous ôtait nos fables? Il suffit à

la philosophie de lois et de raisonnements; à la poésie il faut des formes et des images. Lucrèce lui-même, l'austère poëte, ne nous montre-t-il pas, au début de son poëme, Mars dans les bras de Vénus, la grande Nature endormant sur son sein nos petites querelles?

— Puissent, en effet, toutes nos guerres finir! Puisse la paix divine triompher des discordes humaines!

— Jouir et se reposer, est-ce donc là toute la vie, Syron? demanda Cythéris.

— Et que dit-on des dieux, Cythéris? N'est-ce pas qu'ils vivent dans le repos et la félicité? Nè les représente-t-on pas assis dans leur trône, avec une majesté calme, une sérénité radieuse? Et que doit vouloir le sage, sinon ressembler le plus possible aux dieux? Pour cela il ne méprisera aucune jouissance, pourvu qu'elle soit honnête, et qu'elle n'entraîne avec elle aucun plus grand inconvénient; car par là elle se détruirait elle-même. C'est pourquoi les plaisirs que donne la contemplation des œuvres de l'art sont préférables à tous les autres plaisirs. De telles jouissances sont aussi exemptes de soucis qu'elles sont charmantes et délicates; ce sont, à proprement parler, des roses sans épines. Une seule jouissance est supérieure à celles-là : c'est celle qui naît pour le philosophe de la connaissance profonde et de la contemplation paisible des lois de l'univers; après cela il n'y a plus rien; c'est par là que notre humanité peut véritablement s'égaler à la divinité.

— Et l'amour, Syron, qu'en penses-tu?

— Voilà, Cythéris, une question captieuse; car, de quelque manière que je réponde, tu peux en prendre occasion de te railler de moi. Si je parle de l'amour avec dédain, ne vas-tu pas me rappeler mes cheveux blancs? Ne me les rappelleras-tu pas encore, si je m'abandonne, sur ce sujet favori des entretiens de la jeunesse, à un enthousiasme juvénile? Il me semble que, sur un tel sujet, ce serait plutôt à toi de parler que d'interroger. Dédaigner l'amour, Cythéris! en médire devant toi! Que les dieux m'en préservent! Le louer! Il faudrait donc louer aussi tous les maux qu'il amène presque inévitablement. Me permets-tu de dire ici tout bas ce que j'ose lui préférer? C'est l'amitié, Cythéris. Dis, si tu veux, que je parle comme un vieillard; l'amitié, non l'amour, voilà la divinité de Syron. C'était celle d'Épicure; il aimait Léontium, mais il lui préférait Métrodore. Quoi de plus beau, Cythéris, quoi de plus auguste

qu'une telle amitié entre de tels hommes! Quelle volupté charnelle se pourrait comparer à une pareille union virile de deux nobles esprits voués ensemble à la recherche de la vérité?

— Le sage ne se mariera donc pas? dit Virgile.

— Il fera bien de n'en rien faire. Comment se livrer à la méditation au milieu des tracas d'un ménage! Les enfants du sage sont ses pensées.

— Et il s'abstiendra des affaires publiques? dit Varus.

— A plus forte raison. Un vrai philosophe laisse volontiers à d'autres mains que les siennes le soin périlleux de guider à travers les écueils ce navire de l'État qui, d'ailleurs, ne manque jamais de pilotes.

— Il est cependant des occasions où Memmius se doit au salut de la patrie.

— Il me semble, dit à son tour Cythéris, qu'un citoyen romain devrait repousser de toutes ses forces une doctrine égoïste qui, sous prétexte de sagesse, enlève un homme à la société, le rend inutile à la république. Une telle philosophie doit plaire à César, elle est excellente pour faire des esclaves. Je ne suis, quant à moi, qu'une Grecque, une comédienne, à qui il importe peu que ce soit Brutus ou Octave qui triomphe dans vos discordes civiles; je suis prête à suivre indifféremment Cassius ou Antoine; mais, si j'étais Romaine, je n'aimerais qu'un Romain qui combattrait pour la liberté. Comme l'amie d'Aristogiton, je saurais garder un secret de fer dans un sein de marbre...

— Et tu aurais ta statue au Capitole, comme Leæna à l'Acropole, ma lionne de Grèce! Je ne sais ce que je ferais si j'étais un enfant de la grande Rome, au lieu d'être un pauvre Grec sans patrie, ou, ce qui revient au même, enfant d'une patrie tombée en servitude. Cassius l'épicurien n'est-il pas, à cette heure, du parti de la liberté, comme Brutus le stoïcien? S'il était Grec, il serait tranquillement à boire le falerne en l'honneur d'Épicure, au lieu de préparer la guerre en Syrie. Crois-moi, Cythéris, si les Romains dégénèrent des vertus de leurs ancêtres, ce n'est pas la faute d'Épicure, mais celle du temps. Zénon lui-même ne leur rendrait pas l'énergie qu'ils puisaient autrefois dans leurs institutions, maintenant en décadence. Ou je me trompe fort, ou des temps malheureux commencent pour Rome. De plus en plus le sage se retirera en lui-même; et un jour viendra où, toute action virile étant impossible, le comble de la vertu

sera de dignement mourir. Alors les épicuriens s'en tireront aussi bien que les stoïciens; car, pour quitter la vie avec calme, il n'est pas nécessaire de l'avoir d'avance flétrie; il suffit d'avoir appris à regarder la mort comme indifférente, et c'est ce que notre secte sait aussi bien que celle dont on nous oppose les maximes... Mais laissons cet entretien qui tourne à la tristesse. Je veux, Cythéris, te chanter une chanson de notre pays, non la chanson d'Harmodius, cet accompagnement patriotique des banquets athéniens, mais une chanson érotique, pour te prouver que je ne méprise pas l'amour.

Sur un signe de Syron, Mus apporta une lyre, et le vieux philosophe se mit à chanter d'une voix encore jeune pour son âge :

Quel est ce bain que tu m'apprêtes,
O baigneuse aux yeux ravissants?
Est-il de feu? Déjà je sens
Mon corps brûlé d'ardeurs secrètes.

Que ne suis-je un vent doux et frais!
Sur la plaine au midi déserte
Quand tu marches, ta robe ouverte,
Dans ton sein tu me recevrais.

Que ne suis-je une tendre rose!
Tu me cueillerais de ta main.
La blanche neige de ton sein
Rougirait de ma pourpre éclose.

Les convives ne manquèrent pas d'applaudir cette chanson dont l'Anthologie nous a conservé les trois strophes séparées sous forme de trois épigrammes. Ensuite ce fut le tour de Cythéris. Elle récita, d'une voix tantôt enjouée, tantôt attendrie, *le Moucheron* de Virgile, ce badinage sentimental d'une muse encore inexpérimentée qui allait se révéler par des chefs-d'œuvre. Ce que la versification du poëte avait d'un peu rude encore s'adoucissait dans les accents mélodieux de la comédienne. Le poëte souriait, l'œil humide. La récitation achevée, il se leva, prit la main de Cythéris, et dit en la portant à ses lèvres : — En t'écoutant et en te regardant, Cythéris, je pensais à ces festins présidés par Apollon et Bacchus à la fois, qui font douter au convive si son ivresse lui vient des sons de la lyre ou du vin des coupes.

— Allons, dit Syron, à la villa du jeune Lucullus! Il ne reste

plus que quelques heures de jour, nous en profiterons pour voir les peintures. Nous irons ensuite nous promener, au coucher du soleil, en barque, sur le Crater, et nous assisterons au lever de la lune sur le Vésuve.

Quelques minutes après, une élégante scapha, vigoureusement manœuvrée par deux rameurs, emportait Syron et ses hôtes vers l'île de Nésis, où était située la villa du jeune Lucullus. Chemin faisant, Syron racontait à ses deux jeunes amis et à Cythéris les merveilles de cette habitation somptueuse : comment elle avait été bâtie à grands frais par le père de son possesseur actuel avec les richesses conquises sur Mithridate et sur Tigrane; comment le luxe inouï de son premier propriétaire y avait fait venir, avec des dépenses énormes, des tableaux, des statues et une foule de choses précieuses enlevées à l'Égypte, à l'Asie, à la Grèce, pour être entassées dans une petite île de la mer Tyrrhénienne; quels hôtes avait reçus cette demeure, depuis Cicéron et Atticus qui, plus d'une fois, étaient venus s'y livrer au repos ou au travail, jusqu'à Brutus qui s'y était réfugié, après le meurtre de César, avec sa femme Porcia, la noble fille de Caton, et qui l'avait quittée depuis peu avec elle pour se rendre en Grèce. Le jeune Lucullus les accompagnait; il n'avait pas voulu abandonner son ami à l'heure de l'épreuve; au contraire, il s'était fait un devoir de le suivre dans son entreprise et de partager ses périls.

— Je les ai vus partir, dit Syron; il me semblait que Rome elle-même, la vieille Rome tout entière, s'exilait avec eux sur le navire qui les emportait vers l'Orient.

IV

La villa de Lucullus était une des merveilles de ces rivages. C'était plus qu'une villa, c'était un palais digne des rois que son constructeur avait vaincus; un vaste entassement d'édifices qui s'étageaient sur la côte ou s'avançaient dans la mer, mêlés de jardins, de terrasses, et présentant à l'œil un ensemble irrégulier et magnifique. Des portiques s'y élevaient sur d'autres portiques; des arbres apparaissaient sur des murailles; de larges baies, ouvertes en maints endroits sur des aspects différents, annonçaient, dans l'intérieur, ces grands salons à la grecque dont Lucullus avait rapporté l'idée de son séjour à Cyzique. Les jardins qui couvraient toute la partie de l'île qui n'ap-

partenait pas aux bâtiments n'étaient pas moins superbes. Entre autres arbres curieux on y voyait un arbre aux fruits rouges que Lucullus le père avait apporté de Cérasonte, ville du Pont, d'où le nom de *Cerasus* que les Romains donnèrent au cerisier. Si les édifices usurpaient sur les vagues par des jetées hardies, en revanche de profonds bassins donnaient accès à la mer jusqu'au milieu des terres. Ces bassins étaient autant de réservoirs pratiqués pour y conserver le poisson. Ce luxe fantastique avait fait donner au vieux Lucullus le surnom de « Xerxès en toge ». Mais le jeune possesseur de ces lieux splendides n'avait hérité des goûts paternels que ce qu'ils avaient de plus élevé et de plus noble, l'amour des arts, celui des lettres, et l'exercice généreux de l'hospitalité. Les poissons n'étaient plus entretenus dans ses viviers, non plus que les grives dans ses volières, pour des repas succulents; mais il avait conservé avec soin les œuvres d'art dont son père avait enrichi son héritage, et sa vaste bibliothèque était, comme autrefois, ouverte à tous ceux qu'amenait chez lui le désir de la science. Tous les Grecs qui venaient à Naples avaient un libre accès dans sa maison. Syron avait, pour y être admis, un titre de plus que la foule de ses compatriotes : il était philosophe. Le jeune Lucullus, à l'exemple de son père, aimait aussi et cultivait la philosophie, et bien que platonicien, étant élève d'Antiochus l'Ascalonite, il n'avait pas laissé de se lier, par l'intermédiaire de Cicéron, avec son voisin le disciple d'Épicure.

Les esclaves accoururent au-devant de Syron, et, à sa prière, ils s'empressèrent de lui ouvrir ainsi qu'à ses amis les riches appartements dont la garde leur était confiée. Un ordre parfait semblait régner dans ce palais désert, comme si la volonté d'un maître respecté eût continué de présider à son entretien; mais en même temps un air de tristesse s'étendait sur les trésors qui y étaient rassemblés, tant par l'absence de leur possesseur que par le sentiment qu'on avait de l'instabilité de cette fortune patricienne; la décadence de l'aristocratie planait comme une ombre sur ce palais. Tout fut montré aux visiteurs, depuis les portiques jusqu'aux galeries et aux salons cyzicènes dont les fenêtres, ouvertes jusqu'au sol, donnaient sur les jardins ou sur la mer; depuis les bains jusqu'à la bibliothèque et au vénéréum du vieux Lucullus, transformé par son fils en une sorte de retraite philosophique où il avait réuni, avec les bustes amis de Cicéron, de Brutus, de Caton, d'Antiochus l'Ascalonite, quelques livres favoris qu'il voulait avoir toujours sous la main.

Partout ils trouvèrent les preuves du goût cultivé de Lucullus en même temps que de son luxe oriental. Des chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture proclamaient leur origine grecque, et même athénienne, tandis que des vases précieux, de riches étoffes, dépouilles de l'Asie et de l'Égypte, annonçaient venir de ces nations dont le génie, faute de pouvoir s'élever à l'idéal de l'art, s'est abattu sur l'habileté industrielle.

La galerie construite nouvellement par le jeune Lucullus, et dont Syron avait vanté les merveilles, arrêta longtemps leur attention. L'éloge qui en avait été fait ne parut pas exagéré à ceux qui la voyaient alors pour la première fois, soit que la nouveauté de cette peinture décorative lui tînt lieu de mérite, soit que la tradition encore vivante du grand art animât, en effet, d'un reflet de grâce et de dignité cette ombre de la peinture grecque.

Sur les murailles de cette galerie, au milieu d'arabesques et de peintures représentant des paysages et des édifices fantastiques, l'artiste avait figuré quelques sujets tirés de la mythologie. Dans un de ces tableaux, on voyait Pyrrha, femme de Deucalion, la tête voilée, jeter derrière elle des pierres qui, au moment qu'elles touchaient la terre, se changeaient en figures humaines; un oracle lui avait enseigné ce moyen de repeupler la terre dévastée par les eaux. Cette peinture avait quelque chose de saisissant, le peintre ayant tiré des effets nouveaux de l'opposition des lumières et des ombres : des formes vagues s'y mouvaient d'une manière étrange devant les yeux du spectateur. Plus loin une grande composition avait pour sujet le règne de Saturne, ce fabuleux âge d'or si souvent célébré par les poëtes. Les travaux des champs y apparaissaient, mêlés de danses, de jeux et de sacrifices; une grandeur épique distinguait cette peinture. Ailleurs Prométhée, le visage rayonnant d'un enthousiasme sublime, emportait le feu du ciel dans une férule; au fond du tableau, ce même Prométhée, étendu sur un rocher, le foie dévoré par un vautour, expiait son larcin et recevait les consolations des Océanides. Une peinture représentait Hylas, l'adolescent aimé d'Hercule, qu'un groupe de nymphes amoureuses entraînaient au fond de la source où il était venu puiser; Hercule arrivait son arc à la main, suivi de ses compagnons, à la recherche de celui qu'il ne devait plus revoir. On les entendait crier : « Hylas! Hylas! » Dans une autre, on voyait Pasiphaë qui courait par les forêts, les cheveux et les vêtements en désordre : haletante, égarée, elle n'aperçoit pas son taureau blanc qui,

couché sur l'herbe, rumine tranquillement à l'ombre. Puis c'est Atalante, la vierge arcadienne, dont un amant retarde la course en semant devant elle des fruits d'or donnés par Vénus. Son visage a l'éclat de la lune, ses pieds à peine effleurent le sol; mais elle sera vaincue et, ce soir, le beau Milanion dénouera sa ceinture. Il y avait encore les métamorphoses des sœurs de Phaéton en arbres, celle de Térée en oiseau, et plusieurs autres sujets intéressants, traités avec art, dont Syron ne manqua pas de donner à ses auditeurs l'explication accompagnée de commentaires. Virgile surtout l'écoutait avec une attention charmée.

On arriva devant une peinture encore en cours d'exécution. Celle-ci représentait un jeune homme, en costume romain, conduit par une Muse devant le trône d'Apollon. Au moment de leur arrivée sur le sommet du Parnasse, Apollon et le chœur entier des Muses se lèvent devant le poëte nouveau venu; Linus s'avance au-devant de lui et lui présente d'une main la couronne de la poésie bucolique, de l'autre une flûte de berger. Toutes les figures étaient achevées, sauf une, encore à l'état d'ébauche : c'était celle du jeune poëte. Après avoir exposé l'idée de l'artiste, Syron, montrant du doigt la figure ébauchée et s'adressant à Virgile qui regardait, rêveur :

— Vois! lui dit-il, l'artiste t'attendait pour donner tes traits à ce favori d'Apollon et des Muses. C'est à toi qu'est destinée cette couronne que n'a portée encore aucun Latin. En vérité, il me semble qu'Apollon m'inspire et que je vais prophétiser. Ta gloire, Virgile, surpassera celle de notre Lucrèce lui-même, bien que ton génie ne soit pas peut-être aussi grand que le sien; mais tu vivras sous des astres plus propices, les maîtres du ciel et ceux de la terre te protégeront; les dieux te recevront à leur table, les déesses dans leur lit; c'est pourquoi ta Muse paraîtra devant les siècles la couronne sur le front et toute vêtue de pourpre. Mes amis, inclinons-nous devant Virgile, le maître futur de la poésie latine. Salut au jeune rival de Théocrite et d'Hésiode!

Et le bon Syron s'inclinait, en effet, devant son élève. Varus et Cythéris l'imitèrent, entraînés par sa parole et par son exemple; mais Virgile, surpris d'abord et interdit de ces hommages auxquels il était loin de s'attendre, ne tarda pas à les repousser.

— Non, dit-il, ce n'est pas à moi que cette couronne est destinée, c'est à notre ami Gallus, à l'auteur de tant d'admirables élégies, où il chante en vers touchants l'amour d'un berger malheureux pour

une beauté cruelle. C'est lui qu'attendent des grâces augustes et de charmantes faveurs, lui dont les vers sentent le nectar bu dans des coupes d'or, ou l'ambroisie respirée sur de blondes chevelures. Moi, je ne suis qu'un pauvre poëte rustique; mes chansons ressemblent au bourdonnement confus des abeilles dans la haie. Heureux si leur murmure peut plaire à celle que j'aime et l'endormir, les cheveux dénoués, sur mon épaule!... Je ne demande rien de plus.

Au soleil couchant, les trois amis reprirent avec Cythéris le chemin du rivage, où ils avaient laissé la barque sous la garde de ses rameurs. Tout en marchant à côté de Cythéris, Virgile lui dit tout bas à l'oreille :

— Celui à qui doit appartenir la couronne, ce sera l'amant heureux de Lycoris.

Cythéris à son tour se pencha vers l'oreille de Virgile :

— Ce ne sera pas Gallus, dit-elle.

V

— Au large! dit Syron, lorsqu'il fut rentré dans la barque avec ses deux amis et Cythéris.

Les rameurs, par quelques coups frappés vigoureusement, donnèrent l'élan à l'embarcation, en la dirigeant vers le milieu de la baie. En un moment ils eurent dépassé la pointe du promontoire de Phalère et le phare sur l'emplacement duquel est aujourd'hui la petite église de Sainte-Marie. Ils aperçurent alors, voluptueusement couchée sur son beau rivage et s'éveillant à la nuit, la ville de Naples, dont le port présentait un aspect singulièrement animé. Un grand nombre de barques de toutes formes et de toutes grandeurs s'en éloignaient en flottille bigarrée. Ces embarcations allaient rejoindre sur les vagues du Crater (ainsi nommé pour sa forme arrondie qui le rend semblable à une coupe) d'autres petits navires partis de différents points du rivage, où s'élevaient de riches villas. Le *lembus* et la *scapha*, légers esquifs, croisaient la *thalamègue* pesante, où quelque riche patricien promenait, à deux rangs de rames, ses voluptés du soir. Il y avait de ces bateaux dont la proue était ornée d'un oiseau sculpté nommé *chénisque;* d'autres portaient à la poupe un aplustre recourbé en panache. Les mâts étaient ornés, à moitié de leur hauteur, de banderoles flottantes. Les voiles étaient de pourpre ou d'un lin blanc orné de peintures ou d'inscriptions.

Tout cela allait, venait en tous sens, se berçait, jouait sur les eaux; des paroles, des saluts, des cris s'échangeaient en voguant d'un bord à un autre; des chants s'élevaient, couraient sur les flots, montaient dans les airs, mêlés au bruit des rames, aux éclats de la joie. On eût dit les jeux, les cris d'une troupe d'oiseaux divers d'espèces, variés de couleurs, jouant et se poursuivant sur les ondes.

Près du cap Misène, de lourds vaisseaux stationnaient. C'étaient les trirèmes de la flotte; leur présence en ce lieu rappelait la puissance formidable qui tenait sous sa main l'Italie, et qui, elle-même, allait tomber sous la main d'un maître.

Au moment où la barque de Syron dépassait le promontoire de Phalère, le soleil, dont le globe de feu avait paru quelque temps suspendu sur les eaux, commençait à plonger dans la mer, en embrasant l'occident d'une vaste lueur de pourpre. Ses rayons, qui rasaient la surface des vagues, venaient dorer le rivage de Baïa et la pointe du Pausilippe, comme Naples était déjà couchée dans l'ombre. Ils glissaient à travers les légères carènes, les mâts ornés et les voiles transparentes de la flottille multicolore qui se jouait sur le Crater, pour aller mourir, au fond de la baie, sur les pentes ombragées où s'étageaient les riches villas élevées autour de Stabia, l'antique cité campanienne, mal relevée de sa destruction par Sylla. La scapha, vigoureusement manœuvrée par ses deux rameurs, passait rapide à travers les embarcations dont la baie était couverte, au milieu des saluts que les amants de Cythéris, les amis de Syron, les camarades de Virgile et de Varus ne manquaient pas de leur adresser de tous côtés. Quel spectacle s'offrait alors aux yeux de la comédienne et de ses amis! En face d'eux s'élevait le Vésuve dont l'aspect ne laissait guère soupçonner les tempêtes de feu qui couvaient, à des profondeurs inconnues, sous son sommet paisible; sa forme différait beaucoup de ce que l'a faite l'éruption de 79; son cône fumant n'existait pas encore; des troupeaux paissaient sur la *Somma*, au bord de petits lacs, à l'ombre de bosquets; la flûte pastorale résonnait là où un bruit formidable devait retentir cent vingt-deux ans plus tard. Cependant de vagues traditions faisaient circuler des bruits de cataclysmes autour du sommeil de la mystérieuse montagne. A ses pieds dormait le groupe des cités qu'on a appelées les villes du Vésuve. A gauche, c'étaient Naples et les merveilles bien connues de son rivage. En se retournant, on pouvait admirer la rive incomparable où subsistent encore, avec leurs anciens noms, Sorrente, Massa, et qui

se termine au cap Minerve. Après ce cap, on voyait l'île de Caprée, où Auguste allait bâtir des palais que Tibère remplirait de ses débauches. Ce n'était alors qu'un écueil fréquenté des oiseaux de mer et des pêcheurs, et autour duquel venaient tourner, durant la nuit, les barques peintes en bleu des pirates qui y déposaient leur butin.

— Tu es heureux, Syron, dit Virgile, d'habiter ce beau pays. Combien je le préfère à la grande Rome, où je me sens perdu dans une foule inconnue, tout occupée d'affaires qui ne sont pas les miennes. Ici l'on vit, l'on respire, l'on médite, l'on chante. En vérité, c'est ici que je voudrais vivre. Et plût aux dieux que j'y pusse demeurer après ma mort ! Vois là-bas, près de cette grotte fameuse qu'on dirait un ouvrage magique des anciens Génies, il y a un endroit où j'ai toujours rêvé de placer mon tombeau. Il me semble qu'on dormirait bien ici, au chant des Néréides, qui nous berce à cette heure, tout pleins de vie et d'enchantement.

— Tu dis vrai, Virgile, c'est ici la Grèce de l'Italie. Mais qui parle de mourir ? C'est à moi de prendre bientôt mon bâton de voyage pour aller frapper à la porte de Pluton. Apprends que mes dispositions sont faites et que tu es mon héritier. Je te donne ma villa et ce domaine du Pausilippe, tout mon bien, à la seule condition de déposer tous les mois une couronne de fleurs sur le buste de notre maître Épicure. Cythéris pourra t'aider à la tresser.

— Ta volonté, maître, sera accomplie religieusement. Mais, à ton tour, que parles-tu de mourir ? N'es-tu pas le plus jeune de nous quatre, tant la modération de ta vie et la sérénité de ton esprit ont su conserver à ton corps sa vigueur native ? Par Hercule, ton heure est bien loin.

Syron secoua la tête en signe de doute.

— Je trouve, dit Cythéris, que notre Virgile a très-bien choisi le lieu de son tombeau. Un sage de ma patrie, le Milésien Thalès, qui vivait il y a six siècles, marqua ainsi la place du sien dans un lieu solitaire où la foule devait venir.

— Penses-tu, Cythéris, qu'on établisse jamais un marché public sur ma tombe ?

— On en établira peut-être un sur ton nom. Tel est, mon cher Virgile, le destin du poëte : au silence qui se faisait sur son œuvre succède tout à coup une grande rumeur. J'ai dans l'esprit qu'un jour les peuples fréquenteront ta mémoire et que tout homme amoureux de la Muse aura une obole pour tes vers.

Pendant cette conversation, le soleil avait achevé de s'engloutir dans les eaux. Le crépuscule avait revêtu ces teintes rosées et violacées que laisse après lui le départ de l'astre, auxquelles succéda bientôt ce gris argentin, première nuance du voile nocturne, à travers laquelle les premières étoiles commencent à apparaître. La brise ayant tombé tout à coup, les flots devinrent tout à fait calmes; la mer lisse ressemblait au miroir dans lequel une jeune fille aime à se regarder, quand l'étoile de Vénus se leva, brillante, sur les eaux. La lune était encore invisible. Comme une coureuse de nuit, qui craint d'être aperçue, elle se glissait en se cachant derrière les forêts du mont Garganus et le prolongement des croupes du Vésuve; mais déjà quelques nuages à l'horizon, blanchis par sa lueur, la trahissaient. Enfin elle atteint le sommet des monts, et tout à coup un faisceau de rayons vient frapper sur les édifices de la partie élevée de la ville, tandis que de longues ombres, descendues de ces mêmes édifices, rejettent dans l'obscurité les parties inférieures du tableau. Temples, palais, aqueducs, terrasses, jardins suspendus, forment au centre une gerbe lumineuse qui se réfléchit dans les eaux tranquilles du port, tandis que d'autres quartiers se dessinent sur les vapeurs blanchâtres élevées du lit du Sébétus ou sur le fond aérien des coteaux qui dominent la vallée de Nola.

Avec la nuit, le silence s'était fait peu à peu sur le Crater. Les barques, dispersées, glissaient, d'un vol muet, emportant leurs hôtes pensifs ou amoureux. Les grandes thalamègues passaient mystérieusement, en berçant à la clarté des étoiles les voluptés endormies dans leurs flancs. Virgile était assis dans la barque à côté de Cythéris. Il ne disait rien. La comédienne se pencha vers lui.

— Sais-tu, beau silencieux, dont les yeux brillent comme ces astres? tu me rappelles cet Arcturus d'un prologue de Plaute, qui, le jour, erre parmi les hommes, observant les mœurs, et qui, la nuit, remonte briller aux pieds de Jupiter. Es-tu donc aussi un Génie des étoiles?

— Je voudrais être ton Génie, Cythéris, et t'embrasser silencieusement. Cela vaudrait mieux pour moi que d'être le concitoyen céleste de Jupiter.

— Je gage, dit Syron, qui avait entendu à moitié, que nous aurons demain un poëme de Virgile.

— Peut-être, et vous y figurerez tous.

— Moi aussi? dit Varus.

— Le poëme te sera adressé, Varus, et Cythéris et Syron y

joueront un rôle ainsi que moi-même. Ce sera ma première œuvre véritable, si Apollon m'est propice, et si notre belle Cythéris veut bien me promettre un sourire pour ma récompense.

La nuit était close quand on rentra à la villa. Une fois seul dans sa chambre, Virgile se mit en devoir d'écrire son poëme à moitié composé dans sa tête. Les Heures de la nuit tinrent d'une main légère le style d'ivoire, et les tablettes de cire étaient pleines longtemps avant l'aube. Une Heure plus lourde toucha alors le front du poëte, qui s'endormit. Dans son sommeil il eut un rêve : il lui sembla qu'il était, selon la parole de Cythéris, un habitant de la voûte céleste. L'étoile dont il était le Génie n'était pas des plus grandes, mais sa pureté, son éclat étaient extraordinaires. L'or vivant de ses rayons éclipsait même les feux sanglants de l'astre de César, non loin duquel elle gravitait. Il lui sembla que cette étoile était le centre de tout un petit système qui tournait alentour. Parmi ses voisines, il distingua bientôt les étoiles de Mécène, de Pollion, de Gallus, et quelques autres. Celle de Syron paraissait à peine un point dans l'azur. L'étoile de sa mère Maïa se fit reconnaître à une charmante lueur bleue qui sortait d'elle. Il semblait à Virgile que tous ces astres, et même celui de César, s'illuminaient des reflets du sien. Comme il cherchait l'étoile de Cythéris, il l'aperçut au loin qui suivait vers l'orient un astre aux clartés rouges. Vers le nord, l'étoile de Varus jetait à travers les nuages des éclairs intermittents. Soudain Virgile la voit disparaître après avoir tracé un long sillon sinistre. Il s'éveille, la sueur au front. La lampe qui avait éclairé sa veille continuait de luire en paix sur la tige de bronze qui lui servait de support. Virgile sentit le besoin de respirer. Était-ce la fièvre de la muse ou celle de l'amour qui en ce moment brûlait ses veines?

En errant au hasard dans la maison, il se trouva, je ne sais comment, devant une porte entr'ouverte. Il ne put résister au désir de la pousser doucement, et, sans trop savoir comment il y était venu, il se trouva dans la chambre où reposait Cythéris.

Cette chambre, petite, était décorée d'une manière charmante; mais la lampe qui l'éclairait n'aurait pas permis à Virgile d'admirer les détails de cette décoration, quand même il n'eût pas eu d'autres pensées. Avant même qu'il eût regardé vers le lit où dormait la courtisane, les battements de son cœur l'avaient averti que cette chambre était la sienne; il entendait la respiration légère de son sommeil; il reconnaissait, sur une petite table, les joyaux qu'elle avait

portés. Il y avait, à côté du peigne d'ivoire, la résille ornée de perles qui avait enveloppé de son filet les plus beaux cheveux du monde; un bracelet en forme de serpent, deux ou trois bagues en or aussi pâle que le buis s'y trouvaient à la place où Cythéris elle-même les avait déposés à l'heure de son coucher. Ses vêtements, au moment où elle les avait dépouillés, avaient été jetés sur un siége; une fine odeur s'en exhalait, voluptueux parfum qui rappelait au jeune amant la femme aimée.

Cette femme elle-même, elle était là devant lui, dans le désordre le plus charmant et le plus doux abandon du sommeil. La lampe qui veillait à son chevet, cette lampe nocturne qui joue un si grand rôle dans les poésies élégiaques; célébrée ou injuriée par le poëte heureux ou jaloux; invoquée souvent comme une divinité, soit que l'amant la supplie de favoriser des plus douces clartés sa nuit d'amour, soit qu'il l'adjure d'effrayer par un petillement indigné quelque rival téméraire introduit en son absence; cette lampe, au moment où Virgile approchait du lit de la belle comédienne, brûlait avec une flamme tranquille, comme pour éclairer complaisamment les charmes qu'une toilette de nuit laissait à découvert. Vénus elle-même n'avait pas paru plus belle aux yeux d'Anchise la nuit où fut conçu cet Enée, père des Romains. Le sein nu invitait au plaisir avec des palpitations si douces! Le bras nu reposait sur le bord de la couche avec une si adorable nonchalance! Cependant il y avait quelque chose de funeste dans cette beauté endormie. Les cheveux, libres de tout nœud, couraient en ondulations serpentines qui, par moments, empruntaient aux reflets mouvants de la lampe une vie fantastique : on eût dit la chevelure animée de Méduse. La blancheur du visage, les yeux fermés, les lèvres pâles rappelaient le type praxitélien des têtes de Gorgone, où la mort et la volupté confondent leur frisson. Le sommeil de Cythéris avait une autre expression que la veille : au lieu de l'enjouement, de la grâce, qui animaient toute sa personne, une cruauté mélancolique apparaissait fixée sur ses traits pour une fascination différente.

Debout auprès du lit, l'amoureux Virgile aurait donné sa vie pour la possession de cette femme qu'il contemplait d'un œil ardent; et pourtant, immobile, on eût dit qu'une foudre muette l'avait frappé.

Il y avait, au pied du lit, le tabouret qui avait servi à la comédienne pour y monter. Le jeune homme pensa aux deux pieds charmants qui s'étaient posés nus sur ce tabouret, et, s'agenouillant avec

précaution, il mit deux baisers sur la place. En ce moment, comme si elle eût voulu protester au nom d'un absent, la lampe fit entendre un pétillement sonore. Un mouvement de Cythéris y répondit; Virgile eut peur. Il croyait déjà voir la colère dans les yeux de la courtisane éveillée au milieu de son sommeil.

Lorsque Cythéris s'éveilla en effet, elle fut étonnée de trouver toute grande ouverte la porte de sa chambre. A la même heure, son novice amant était sur la montagne, où il respirait la fraîcheur matinale, en regardant lever le soleil. Se rappelant son rêve de la nuit, il revoyait en pensée l'étoile de Cythéris qu'entraînait vers l'orient un astre aux sanglants rayons.

— Serait-il possible, se disait-il à lui-même, qu'elle aimât cet Antoine? Un soldat grossier qui vomit le vin dans sa robe en siégeant sur son tribunal!

VI

Les quatre amis furent de bonne heure réunis ce jour-là dans la grotte où ils s'étaient rencontrés la veille. Syron avait l'air calme, finement ironique, qui lui était habituel; Virgile n'osait lever les yeux sur Cythéris, comme s'il se fût senti coupable envers elle; Varus était décidément maussade, peut-être jaloux; quant à Cythéris, elle était pâle, et sa physionomie était plus sérieuse, son regard semblait plus profond qu'à l'ordinaire.

Ce fut Syron qui rompit le silence.

— J'ignore quel sage d'Orient a dit qu'il y a trois choses difficiles à cacher : le feu, l'amour et un poëme. Personne ici, je pense, n'est amoureux,... à moins que tout le monde ne le soit,... et, dans ce cas, nous n'avons rien à nous reprocher les uns aux autres. Quant au poëme, il y a quelqu'un certainement qui en a fait un. Quand Virgile ne nous aurait pas hier soir annoncé son projet de donner cette nuit à la Muse, il suffirait de le voir ce matin pour être assuré qu'il a rempli son dessein. Voyez! la Muse murmure encore sur ses lèvres, elle souffle dans ses cheveux, elle est assise avec majesté sur ses sourcils; chacun de ses mouvements est mesuré comme par une lyre invisible, il y a un vers dans chaque pli de sa tunique. Eh bien, Virgile, nous diras-tu ce secret qui te maîtrise, qui se trahit dans ton attitude, dans ta démarche? Nous réciteras-tu ce poëme enfanté dans le silence de la nuit, avec les Muses pour Ilithyies?

— Bien volontiers. Nous autres poëtes, nous aimons, comme les femmes, qu'on nous sollicite. Mais nous savons aussi, comme elles, céder à propos. Tu veux savoir, Syron, ce que j'ai composé cette nuit? Tu le verras, ce monstre né dans les ténèbres. Comme la Chimère des peintres, il est formé de parties hétérogènes que l'art s'est efforcé de fondre en un tout harmonieux.

On s'assit. Virgile prit place sur le banc de gazon. Cette fois ce fut Cythéris qui voulut s'asseoir à ses pieds, sous prétexte de l'entendre de plus près. Un peu ému, le poëte commença d'une voix d'abord timide, mais qui allait s'enhardissant par degrés :

— Cette églogue a pour titre : *Silène*, et c'est à mon cher Varus que je l'adresse.

D'un chant syracusain notre jeune Thalie
La première a charmé les forêts d'Italie.
Comme je m'égarais à chanter les combats,
Cynthius me tira par l'oreille, et, tout bas :
« Chante les gras troupeaux, pasteur, » me dit mon maître.
J'obéis à son ordre. Assez d'autres peut-être
Diront et nos malheurs, Varus, et tes hauts faits.
Un roseau sous mes doigts va célébrer la paix.
C'est mon talent. Pourtant, si quelqu'un daigne lire
Ces vers, et s'il se plaît, Varus, à mon délire,
Bruyères et forêts lui rediront ton nom;
Car nul ne charme mieux l'oreille d'Apollon.

Piérides, chantez! Chromis, avec Mnasile,
Enfants, virent un jour dans l'antre, frais asile,
Silène qui dormait sur la terre étendu,
Tout gonflé de Bacchus en ses flancs répandu.
Auprès de lui gisait sa couronne brisée;
Le cauthare à son flanc pendait d'une anse usée.
Ils l'assaillent. Souvent de l'espoir de ses chants
Il les avait déçus. Ils lui font, triomphants,
Des chaînes de ses fleurs. Mais leurs mains sont timides.
Églé s'approche, Églé, des naïades humides
La plus belle; elle vient encourager leurs jeux.
De sa main, au vieillard ouvrant déjà les yeux,
Elle peint le visage avec le sang des mûres.
Lui, riant de la ruse et de leurs gais murmures :
« Que faites-vous? dit-il, c'est assez d'avoir pu
Me voir; que ce lien à l'instant soit rompu!
Enfants! à vous mes vers! Je cède, je commence...
Pour Églé, je lui garde une autre récompense. »

Les chênes tout à coup tressaillent à sa voix;
Le faune joue avec les animaux des bois;
Ce n'est plus seulement du Pinde ou du Rhodope
Que nous viennent des chants dignes de Calliope.

Car il chantait comment, dans l'espace perdus,
Les germes au hasard y flottaient confondus,
Et de quels éléments, eau, terre, feu liquide,
Le monde, tendre encor, se forma dans le vide;
Comment durcit le sol, et l'humide élément
Fit ses lits, et tout prit sa forme lentement;
Comment le jour sourit à la terre étonnée;
De quels flots pluvieux la terre fut baignée;
Et, quand déjà les bois levaient leurs jeunes fronts,
Quels rares animaux s'égaraient sur les monts.

Prométhée, il disait ton larcin magnanime;
Les cailloux par Pyrrha jetés, qu'un souffle anime;
Et l'oiseau du Caucase; et Saturne et ses lois;
Hylas qu'avaient ravi des nymphes, et les voix
Qui répétaient en vain, au bord de la fontaine :
« Hylas! Hylas! » Ses chants consolaient cette reine,
Heureuse s'il n'eût point existé de troupeaux,
Dont un taureau de Crète avait causé les maux.
Quelle fureur te fait errer sur les montagnes,
Femme? Ainsi bondissaient jadis par les campagnes,
En remplissant les bois d'un faux mugissement
Et cherchant à leur front la corne à tout moment,
Les filles de Prætus; mais ces infortunées
Ne sollicitaient pas de honteux hyménées.
Lui, cependant, sur l'herbe et sous un chêne noir,
Étend son large flanc, blanc et superbe à voir,
Ou suit quelque génisse. « O nymphes de la Crète,
Élevez un rempart autour de sa retraite!
Fermez les bois! Peut-être, en leurs sentiers secrets,
Verrai-je de ses pas un vestige encor frais.
Peut-être il paîtra l'herbe; ou bien, nymphes propices,
A l'étable à Gortyne il suivra les génisses! »

Tantôt c'est Atalante avec les pommes d'or
Qui de ses pas légers ralentissent l'essor;
Tantôt de Phaéton ce sont les sœurs plaintives
Qu'il nous peint dans ses chants, sous l'écorce captives,
Levant au lieu de bras vers le ciel des rameaux;
C'est Gallus, du Permesse allant puiser les eaux,
Qu'une Muse conduit jusqu'à la cime élue
Où le chœur d'Apollon se lève et le salue.
Linus alors, pasteur aux chants harmonieux,

Dont l'ache aux fleurs mêlé couronne les cheveux :
« Prends, dit-il, ces pipeaux que les Muses te donnent,
Où du vieillard d'Ascrée encor les chants résonnent,
Ces doux chants par lesquels il faisait autrefois
Des vieux monts sur ses pas descendre les grands bois.
Toi, célèbre Grynée et ses ombres discrètes,
Pour que Phébus jamais n'aime d'autres retraites! »

Dirai-je de Scylla fatale aux matelots,
Dont l'horrible blancheur s'élève sur les flots,
La ceinture aboyante, et ses chiens homicides
D'Ulysse dévorant les compagnons timides?
De Térée après lui dirai-je le destin,
Philomèle plaintive, et l'odieux festin,
Et le présent vengeur fait par les sœurs cruelles,
Et le roi s'envolant au désert sur des ailes?

Tous les chants qu'autrefois l'Eurotas entendit
Et qu'aux lauriers émus Apollon défendit
D'oublier, il les sait; et, du fond des vallées,
L'écho porte ses chants aux voûtes étoilées,
Jusqu'à l'heure où Vesper, imposant le repos,
Fait compter par le pâtre et rentrer les troupeaux.

Des marques non équivoques d'admiration avaient à plusieurs reprises interrompu le poëte pendant qu'il récitait ces vers. Quand il eut fini, ce fut un concert de louanges entre les trois auditeurs. Ce jour fut un beau jour pour la Muse latine. L'Italie avait son Théocrite. Varus s'avança le premier pour serrer la main de son ami; il lui devait bien un remercîment.

— Je jure, dit-il, de ne plus faire de vers. Quand le rossignol chante, les grenouilles n'ont qu'à se taire; leurs coassements troubleraient la fête. D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux pour moi que la postérité me juge sur ton témoignage? Grâce à toi, j'ai mon immortalité assurée, et je m'en réjouis d'autant plus qu'elle sera un don de l'amitié.

— Et moi, dit Syron, ne dois-je pas te remercier de m'avoir peint en Silène? En vérité, j'admire comment tu as mis les scènes de notre journée d'hier en poëme idyllique. Tu nous as donné là un curieux échantillon de la manière dont s'y prennent les poëtes pour transformer à leur caprice la réalité en idéal. Nous avons surpris le secret de la Muse et de son travail; travail non moins mystérieux que celui des Néréides filant au sein des eaux la trame du monde. Je pourrais

trouver mauvais d'être ainsi présenté par toi à la postérité dans un état peu convenable pour un philosophe; mais, outre que Bacchus est un très-grand dieu qu'il faut honorer même en buvant de l'eau, qui ne comprendra que l'ivresse de Silène est une ivresse sacrée et qu'il lui doit des secrets inconnus des mortels, inconnus des dieux eux-mêmes?

Virgile se taisait et paraissait confus. La gloire a aussi sa pudeur. Cythéris vint à son tour.

— Eglé te remercie; et si tu penses qu'un baiser soit une digne récompense pour d'aussi beaux vers, prends-le, beau Chromis, dût le beau Mnasile en mourir de jalousie!

— Mnasile est satisfait, dit Varus, pendant que Virgile posait, tout ému, ses lèvres sur celles de la courtisane; il applaudit au baiser comme au poëme.

— Ce n'est pas tout, dit Cythéris, je veux que Virgile me donne ses vers à réciter sur le théâtre devant le peuple de Naples. Je lui promets des applaudissements qui feront tressaillir toute la Campanie et qui retentiront jusqu'au Capitole.

— Les applaudissements seront pour toi, Cythéris, dit Virgile.

— Ils seront pour toi et j'en aurai ma part. Ne veux-tu pas partager avec moi?

— Tout, en vérité, tout!

— Alors il ne faudra pas t'enfuir comme un voleur si, par hasard, tu as trouvé ma porte ouverte.

La comédienne invita ses amis à souper le soir chez elle. Tous trois acceptèrent avec joie. Un regard apprit à Virgile qu'il ne tiendrait qu'à lui que ce souper fût suivi d'une nuit heureuse. Comme on descendait vers la maison, Syron montra dans le jardin à ses hôtes un jeune laurier qu'il avait planté de ses mains :

— Il est là, dit-il, depuis le jour où Virgile est venu dans ma maison pour la première fois. Ne vous semble-t-il pas qu'il a grandi d'un pied depuis une heure?

— Cela se peut bien, dit Varus, mais j'ai vu de mes yeux un présage plus certain : pendant que Virgile récitait, un aigle planait sur la grotte.

— Moi, je n'ai rien vu, dit Cythéris. Il est vrai que je fermais les yeux pour mieux entendre.

— Les présages des femmes sont dans leur cœur, dit Syron.

L. DE RONCHAUD.

HISTOIRE

DE LA

FONDATION DES ÉTATS-UNIS

TROISIÈME LEÇON[1]

PROJETS D'UNION ENTRE LES COLONIES. — CONGRÈS D'ALBANY EN 1754. — FRANKLIN.

Nous avons vu quels étaient les sentiments et les idées qui régnaient aux Colonies. Ce peuple de planteurs, que l'Europe ignorait, avait pour la liberté un amour jaloux, plus ardent et plus vif que celui même des Anglais pour leurs vieilles institutions. Il fallait aux Américains toutes les libertés civiles et politiques de la mère patrie. Dès le milieu du dernier siècle, ils commençaient à discuter les conditions de leur union avec la métropole; ils demandaient l'égalité commerciale, c'est-à-dire la liberté de commerce et d'industrie, la seule liberté qui leur manquât. J'ai parlé des projets hardis de Pownall et de Franklin.

Mais pour obtenir la reconnaissance de ces droits, pour forcer l'Angleterre à renoncer au privilége d'exploiter les plantations à son profit, pour lui faire abdiquer la vieille et désastreuse politique commerciale, à laquelle, comme à un talisman, elle attachait l'idée de sa puissance, il eût fallu que les Colonies fussent en état de s'unir et d'imposer à la métropole par leur nombre et leur accord.

Il n'y avait rien de semblable en Amérique.

L'Angleterre n'avait point favorisé l'union des Colonies. Tout au contraire, la devise de ses hommes d'État et de ses économistes était de diviser pour régner. Ce n'était pas assez que la grande étendue des plantations, clair-semées au milieu de cette forêt qu'on appelle l'Amérique du Nord, et qui aujourd'hui même n'est pas à demi

1. Voir les deux précédentes leçons dans le numéro de la *Revue* du 10 août.

défrichée, séparât les Colonies et isolât les comtés; l'Angleterre considérait chaque établissement comme étranger à ses voisins; les gouverneurs ne connaissaient que leurs provinces, et il y avait entre les plantations des rivalités qu'on se souciait fort peu d'apaiser.

La Virginie jalousait le Maryland, qui lui faisait concurrence dans la production du tabac; toutes les Colonies du Sud voyaient d'un œil d'envie l'activité de la Nouvelle-Angleterre. Alors, comme aujourd'hui, on dénonçait l'esprit mercantile et l'audace de ces marchands puritains qui, au mépris des lois de la métropole, poussaient leurs affaires jusqu'à Lisbonne et faisaient une contrebande hardie et profitable avec les Antilles. Alors, comme aujourd'hui, la diversité était dans les intérêts; mais l'unité avait des racines plus profondes : origine, langue, religion, patriotisme, poussaient à l'unité. C'était le grand courant qui entraînait le pays vers un avenir de gloire et de puissance; mais au-dessus étaient ces remous superficiels, les seuls que voient les politiques[1]. Ils se trompaient alors, et j'ai la confiance qu'ils se trompent aujourd'hui.

Dès le dix-septième siècle, on trouve cependant un essai d'union entre les Colonies; mais c'est une union limitée et qui ne comprend que les plantations du Nord. Là, tout est commun : foi, mœurs, idées, lois, intérêts; c'est partout le même esprit; la division des provinces est géographique, rien de plus; l'unité est si grande que l'histoire et la politique réunissent toujours ces différents États sous le nom de Nouvelle-Angleterre. C'est un même peuple et un même pays, ce qui explique son influence et sa force aux États-Unis.

Vous vous rappelez que, dès l'année 1643, les colonies de Massachusetts, Plymouth, Connecticut et New-Haven se réunirent pour se défendre contre les incursions des Indiens et les entreprises des Hollandais de la Nouvelle-Belgique. Les planteurs formèrent une ligue, offensive et défensive, qu'ils déclarèrent perpétuelle, et ils prirent le nom de *Colonies unies de la Nouvelle-Angleterre*.

Suivant les articles de la Confédération, chaque Colonie conservait

1. Pownall, qui n'était pas un homme ordinaire, déclarait, dans son *Administration des Colonies* (1768, t. I, p. 35, 36, 93), que les Colonies n'avaient pas un principe commun d'association. Diversité d'établissements, diversité de chartes et de gouvernements, opposition d'intérêts, rivalités et jalousies mutuelles, rendaient toute union chimérique. C'est en 1768 qu'il réimprimait pour la quatrième fois cette prophétie, qui allait être heureusement démentie par l'événement.

la juridiction exclusive sur son propre territoire; mais, en cas de guerre, offensive ou défensive, chaque membre de la Confédération devait fournir des hommes et de l'argent en proportion de sa population.

Tous les ans on devait tenir un Congrès, où chaque Colonie déléguerait deux commissaires, avec pouvoir de délibérer sur la paix et la guerre, et sur tous les points d'intérêt commun. Toute décision, adoptée par la majorité des trois quarts, obligeait la Confédération [1].

Cette association, visiblement empruntée de la république des Provinces-Unies, le grand modèle de l'époque, est le premier germe d'essais successifs qui devaient amener enfin la confédération pendant la guerre de l'indépendance, et l'union après la paix. On y sent déjà une prudence jalouse, qui est sensible dans la constitution des États-Unis; chaque colonie veut conserver sa souveraineté intérieure, et avec raison, car cette souveraineté municipale est la suprême garantie de la liberté.

A la suite de cet accord, les Colonies de la Nouvelle-Angleterre agirent, de fait, comme États indépendants, durant près de quarante années. La guerre civile qui déchirait l'Angleterre ne permettait guère de s'inquiéter de ces plantations perdues dans le désert, et à peine peuplées. On laissa donc la Confédération se mouvoir en toute liberté dans une sphère des plus étroites; on avait peu à se mêler de ses guerres avec quelques tribus indiennes; ce fut seulement en 1686 qu'elle disparut, quand Jacques II fit annuler les chartes de la Nouvelle-Angleterre, et remplaça ces libres gouvernements par une commission qui tomba avec lui [2].

Après la dissolution de cette première Confédération, les habitants de la Nouvelle-Angleterre essayèrent plus d'une fois de ces réunions communes, de ces associations qui sont dans l'esprit des peuples libres. Pour traiter avec les Indiens, pour leur résister, pour empêcher les empiétements des Français, il y eut souvent de ces congrès de gouverneurs et de commissaires, et on y appela même des députés des autres Colonies.

Mais ce ne furent que des essais sans importance, quoique cependant l'idée germât et grandît peu à peu.

1. Kent, *Commentaries on American Law*, I, 202.
2. Kent, *ibid.*, p. 203.

C'est ainsi qu'en 1697 William Penn avait proposé d'établir un congrès annuel de toutes les provinces du continent d'Amérique, avec pouvoir de régler le commerce [1]. C'est ainsi qu'en 1698, et dans une tout autre idée, Nicholson, gouverneur de la Virginie, présentait à la reine Anne un mémoire où il proposait de fonder un empire américain.

Il demandait que toutes les Colonies anglaises, sur le continent de l'Amérique du Nord, fussent réduites en un seul gouvernement, sous un vice-roi, et qu'on y entretînt une armée sur pied, afin de réduire les ennemis de la reine. « En d'autres termes, dit Beverly [2], c'était implorer le secours de Sa Majesté pour mettre les plantations sous une discipline militaire; c'était par conséquent fournir une belle occasion à un vice-roi de secouer la domination de l'Angleterre. »

C'est sans doute ce qu'on sentit dans les conseils de la reine Anne; on ne voit pas qu'il ait été donné suite aux projets de Nicholson. Les Anglais n'ont aucun goût pour cette centralisation et cette uniformité qui font la passion des gouvernements d'Europe, chez les peuples imbus des idées latines. A quoi bon établir des vice-royautés à l'espagnole? Le règne des lois suffisait.

Ce qui a une tout autre importance que ces premiers essais, c'est le Congrès qui se tint à Albany en 1754, et le projet d'union présenté par Franklin. Ce projet échoua devant les jalousies coloniales et les craintes de la métropole, mais l'idée n'en fut point perdue; elle devait renaître vingt ans plus tard. Le premier plan de confédération ressemble fort au projet de Franklin.

Avant de parler de ce projet, disons d'abord quelles causes l'avaient amené. C'est un souvenir douloureux pour des Français : car nous jouons le grand rôle dans cette affaire; c'est contre nous que la première confédération fut proposée et préparée par Franklin.

En 1753, nous étions maîtres non-seulement du Canada et de la Louisiane (et la Louisiane à cette époque était à elle seule un monde inconnu), mais encore de cet immense pays qu'on appelle aujourd'hui le Far-West, et qui est destiné à devenir le plus grand pays agricole, le plus grand État que l'histoire aura vu, la Chine exceptée. Nous avions reconnu et descendu l'Ohio, *la belle rivière*; nous avions

1. Bancroft, *American Revol.*, t. I, p. 141.
2. *Histoire de la Virginie*, p. 143.

établi soixante fortins le long des lacs, et à ne considérer que le droit de possession et de premier établissement, ce magnifique pays était à nous. Nos missionnaires, nos soldats, nos coureurs de bois, l'avaient découvert et commençaient à le coloniser. L'avenir de l'Amérique était à la France et non pas aux Anglais.

C'est ce que sentaient les Américains, c'est ce qu'ils voulaient éviter. Établis entre les Alleghanys et la mer, dans un pays dont la plus grande profondeur n'a pas plus de soixante-dix lieues, ils ne voulaient pas qu'on colonisât derrière eux et sans eux un continent qui pouvait nourrir des millions d'hommes; ils sentaient qu'un jour ce peuple nouveau les jetterait à la mer.

Et, d'un autre côté, ils n'ignoraient pas que la vallée de l'Ohio, et le pays qui borde les lacs, était un des plus beaux de l'Amérique, par l'extrême richesse et la fertilité du sol, la salubrité de l'air, la douceur du climat, l'abondance de la chasse et de la pêche, la facilité du commerce avec les Indiens, et l'immense avantage des communications par eau, les fleuves et les lacs s'étendant à des centaines de lieues[1].

« Il est indubitable, disait Franklin, qu'en moins d'un siècle peut-être il y aura là un État populeux et puissant; grand accroissement de pouvoir soit pour l'Angleterre, soit pour la France[2]. »

Franklin proposait donc de passer les Alleghanys et d'établir deux fortes colonies entre l'Ohio et le lac Erié, ce qui était couper en deux la puissance française, et briser ce cercle qui du Canada à la Louisiane enserrait les possessions anglaises. Dans ce projet, il était secondé par Pownall, et par tous les gouverneurs de province. Pownall et Franklin sentaient qu'il y avait un moyen sûr de se délivrer de nous et de nous repousser : ce n'était pas en se battant, c'était en colonisant. C'est ainsi que grandissaient les colons anglais; tandis que nous courions les bois, ils défrichaient, plantaient et multipliaient. Ce n'était pas au fusil que restait l'avantage, c'était à la cognée.

« Il est certain, disait Pownall, dans un Mémoire présenté au duc de C

1. A Saint-Louis de Missouri, on se glorifie de commander à 46,000 milles, à-dire à 15,000 lieues d'eau navigable (Mississipi, Missouri, Ohio, etc.). Sp North America, t. II, p. 261.

2. Franklin, *Plan for settling two Western Colonies in North America*, 1768 Papers. Works, t. III.

berland en 1756[1], que nous avons toujours fait reculer les Français et que nous avons chassé les Indiens du pays, bien plus en colonisant qu'en combattant; et que partout où nos établissements ont été faits sagement et complétement, les Français n'ont pu nous faire reculer, ni par eux-mêmes, ni par leurs chiens de guerre, les Indiens.

« ... Un établissement (dans la vallée de l'Ohio) non-seulement finira par payer ses dépenses, mais nous rapportera tout autant qu'aucune autre colonie; il donnera de la force et de l'unité à notre empire d'Amérique, et nous donnera la possession du pays. Mais par-dessus tout la chose est *nécessaire*. Les plantations anglaises *sont à bout;* elles sont colonisées jusqu'aux montagnes. »

Du droit et de la possession des Français, il n'en est pas question un moment. Pownall et Franklin parlent, il est vrai, des droits anglais; ces droits sont les chartes qui donnaient en général le pays d'une mer à l'autre; c'est-à-dire des terres qu'on n'avait même pas vues. Quant à la possession, il n'y en avait point de trace. Tandis que nous avions *soixante* forts établis le long des lacs et des rivières, les Anglais n'avaient pas encore descendu la montagne; et, comme le disaient les Indiens : « Les Français sont des hommes, ils se fortifient partout; vous, vous êtes des femmes; il n'y a qu'un pas du Canada ici, les Français viendront aisément et vous mettront à la porte[2]. »

Pour s'emparer de la vallée de l'Ohio, le gouverneur de la Virginie, Dinwiddie, envoya, à la tête de cent cinquante volontaires[3], un jeune homme de vingt-deux ans, qui, l'année précédente, avait déjà reconnu la vallée de l'Ohio : c'était George Washington. Il devait s'emparer de la fourche de l'Ohio (c'est-à-dire du confluent de la rivière des Alleghanys et de la Monongaela[4], qui en se réunissant forment l'Ohio, point où est aujourd'hui Pittsburg, mais où dès lors les Français avaient bâti un fort, appelé fort Duquesne et commandé par M. de Contrecœur.

C'est dans cette vallée que, le 27 mai 1754, Washington, prévenu, dit-on, par les Indiens que les Français voulaient tirer sur le premier Anglais qu'ils verraient, se rencontra, par une nuit pluvieuse, avec un

1. Pownall, *Adm. of the Colon.*, t. II, p. 219. Il dit lui-même que ce Mémoire a été rédigé sur des notes envoyées en 1754 et 1755 au comte d'Halifax.
2. Bancroft, *Amer. Rev.*, I, 138.
3. Bancroft, I, 131.
4. Ce que nos Canadiens appelaient la rivière *Mulengueulée*.

détachement de Français, commandé par M. Villiers de Jumonville, qui venait, dit-on, en parlementaire.

« Feu ! » cria Washington, et il donna l'exemple; Jumonville fut tué avec dix Français; vingt et un furent faits prisonniers; Washington en ce moment n'avait pas plus de quarante hommes avec lui.

La vengeance ne se fit pas attendre; cinq cents Français, soutenus par des Indiens et conduits par le capitaine Villiers, frère de Jumonville, se portèrent sur le fort Necessity, où s'était retiré Washington, et l'attaquèrent avec fureur. Washington fut obligé de traiter; il obtint de se retirer en Virginie avec ses troupes, en signant une capitulation écrite en français, et qui portait « que M. Villiers, chargé de venger l'*assassin* commis sur un officier français porteur d'une sommation et sur son escorte, voulait bien accorder grâce à tous les Anglais qui étaient dans le fort. »

Cette capitulation, rédigée en pareils termes, est restée comme une épine dans la chair des Américains; c'est une ombre sur la gloire du héros. On a prétendu que l'interprète avait trompé le jeune Washington, qui ne savait pas le français; je crois que cette excuse n'est pas nécessaire; il est probable qu'il eût suffi de savoir ce que signifiait en canadien le mot d'*assassin*, qui peut-être est synonyme de meurtre. D'ailleurs l'assassinat était involontaire : Washington n'aurait point tiré sur un parlementaire, s'il l'avait reconnu.

Ce coup de fusil, tiré dans les déserts du nouveau monde par un officier inconnu, alluma, comme une traînée de poudre, une guerre universelle, qui tourna tout à l'avantage de l'Angleterre. Je veux parler de la guerre de Sept ans.

C'est à ce moment que, dans la crainte d'une guerre avec la France, guerre qu'il était d'autant plus facile de prévoir que les Anglais et les Américains y poussaient de toutes leurs forces; c'est alors, dis-je, que, sur l'ordre des lords du commerce, on convoqua à Albany, dans l'État de New-York, un congrès de commissaires députés par toutes les Colonies, afin de conférer avec les chefs des six nations indiennes sur les moyens de défendre à la fois les intérêts des sauvages et ceux des colons. Toutes les plantations y furent représentées, à l'exception de la Géorgie. Un petit-fils de Penn avec Franklin et deux autres commissaires y représenta la Pensylvanie; le gouverneur Hutchinson y représentait le Massachusetts; Pownall aussi était présent, mais, ce semble, sans caractère officiel.

On se réunit au mois de juin 1754. Par une coïncidence toute na-

turelle quand une idée est dans l'air, plusieurs des commissaires avaient apporté des projets de confédération et d'union, et parmi eux Franklin. Le besoin d'une union était depuis longtemps ressenti par les patriotes et les hommes éclairés.

Les Américains avaient toujours souffert de leurs divisions provinciales. Quand une affaire commune demandait des mesures générales, il se trouvait toujours quelque assemblée égoïste, qui profitait de la crise pour demander des avantages qu'on ne lui aurait pas autrement accordés. C'était une cause de querelles et d'impuissance; on attendait ce que faisaient les autres, pour ne pas faire plus, ou pour faire moins[1]. C'est ainsi qu'on venait de laisser la Virginie seule aux prises avec les Français; la désunion des Colonies faisait la force des Canadiens[2].

A Albany, l'union fut votée à l'unanimité; on déclara l'union des Colonies absolument nécessaire *pour leur conservation*. Le projet de Franklin fut adopté par la commission avec quelques modifications. Son plan, comme il le dit lui-même, était de concentrer sur *certains points d'intérêt général* tous les pouvoirs des gouverneurs en un seul, tous les pouvoirs des assemblées en une.

Ce projet ressemble non point à la constitution des États-Unis, quoiqu'il y ait un grand nombre de traits pareils, mais à la confédération qui dura pendant la guerre avec l'Angleterre.

Le siége du gouvernement fédéral pour la première assemblée était placé à Philadelphie (où se tint aussi plus tard le Congrès); c'était le point central, on y pouvait arriver du New-Hampshire, ou de la Caroline du Sud, en quinze ou vingt jours, à cheval. Par mer, le chemin était beaucoup plus court, une semaine de Charleston.

La Constitution était un compromis entre la prérogative royale et le pouvoir populaire; et plus encore entre le pouvoir central et la souveraineté des États.

Le roi devait nommer et entretenir un président général, qui aurait un véto sur toutes les lois. Et comme on voulait éviter toute dispute entre le président et le grand Conseil, disputes dont on n'avait que trop d'exemples dans les Colonies, on lui attribuait un traitement sur le *quit rent*, ou cens des terres de la couronne en

1. New-York avait des visées égoïstes pour monopoliser le commerce indien; les quakers de Philadelphie ne voulaient pas faire la guerre. *Ibid.*, p. 177.
2. *Albany papers*. Franklin, t. II, p. 176.

Amérique, qui, à ce qu'on supposait, suffirait bientôt à la liste civile du président.

Le peuple des Colonies devait élire tous les trois ans un grand Conseil, qui avait le pouvoir législatif; c'étaient les différentes législatures qui devaient choisir les conseillers, comme aujourd'hui elles élisent les sénateurs.

Chaque colonie devait envoyer un nombre de représentants proportionnel à ses contributions, mais qui ne pouvait descendre au-dessous de deux, ni s'élever au-dessus de sept[1].

Le gouverneur général nommait tous les officiers militaires, mais de l'avis du Conseil. La séparation absolue de la législation et de l'administration n'a jamais été reçue en Amérique; c'est le Conseil qui nommait tous les officiers civils, c'était une conséquence de son droit de voter le budget.

Ce gouvernement fédéral n'avait que des pouvoirs limités, comme aujourd'hui le gouvernement de Washington. Chaque Colonie gardait ses institutions et ses libertés domestiques; mais c'était le pouvoir fédéral qui était chargé des affaires indiennes[2], des achats de terre[3] et du commerce extérieur; c'était lui qui devait établir, organiser et gouverner temporairement les plantations nouvelles, ce qu'on nomme aujourd'hui les territoires. A lui de lever des troupes[4] et d'équiper des vaisseaux et navires sur les mers, lacs et rivières; à lui de faire des lois générales et de lever les taxes nécessaires pour la défense du pays et la protection des territoires.

Le grand Conseil devait se réunir tous les ans et choisir son président; on ne pouvait ni le dissoudre, ni le proroger, ni le tenir rassemblé plus de six semaines sans son consentement ou sans un ordre spécial de la couronne[5].

Le projet soumis à l'assemblée fut chaudement soutenu par les

1. La première répartition donnait 48 membres : 7 pour le Massachusetts, 7 pour la Virginie, 6 pour la Pensylvanie, 5 pour le Connecticut, 4 pour New-York.

2. C'est en attirant tout le commerce indien entre les mains de l'Union que Franklin espérait *grandement affaiblir* le Canada. (*Albany papers*, Franklin, t. II, p. 177 et 181.)

3. C'est par l'Union que Franklin espérait établir ses colonies de l'Ouest et briser le commerce et la puissance des Français. (*Ibid.*)

4. Mais de l'aveu des législatures locales. (*Ibid.*, p. 182.)

5. Et, suivant l'usage américain, on payait aux députés des gages, 10 shillings par jour (20 milles comptant pour une journée), assez pour que nulle personne capable ne fût exclue par sa fortune, assez peu pour que des gens incapables ne fissent pas de la députation une spéculation. (Franklin, t. II, p. 180.)

délégués de la Nouvelle-Angleterre; le seul défaut qu'y trouvait le Connecticut, c'est qu'on y donnât le véto au président général; pour lui, le projet n'était pas assez républicain. Dans le sens royaliste, il n'y eut d'opposition que de la part de Delancey, lieutenant-gouverneur de New-York, un des délégués de la Virginie. Il aurait voulu réserver aux gouverneurs coloniaux un droit de véto sur les élections au grand Conseil; on lui répondit qu'en Angleterre le roi n'est qu'un tiers du pouvoir législatif, tandis qu'ici on lui donnait la moitié. A agir autrement, on serait virtuellement taxé par un congrès de gouverneurs; ce ne seraient plus les citoyens qui voteraient librement l'impôt; la condition essentielle de la liberté anglaise serait violée. Au contraire, avec le système proposé, le grand Conseil était la représentation des législatures, le principe était respecté.

Quant à l'impôt qui devait fournir aux dépenses générales, on pensa à un droit sur les alcools et à un droit de timbre; c'est-à-dire à des taxes indirectes et qui n'affectassent pas la propriété.

L'union votée, l'œuvre était loin d'être achevée; on avait réservé le droit du parlement anglais et la ratification des législatures; on se trouvait en présence de la métropole et de la souveraineté jalouse des Colonies; des deux côtés le projet échoua.

En recevant les minutes du Congrès, le bureau du commerce fut étonné de voir un plan complet de gouvernement; à Londres, on n'avait nulle envie de fonder un empire américain. C'était un projet trop *démocratique* qu'on ne voulut point soumettre au roi; on le remplaça par un autre projet où l'on ne tenait aucun compte des libertés coloniales. C'étaient les gouverneurs des Colonies qui, avec un certain nombre de leurs conseillers[1], devaient se réunir, lever des troupes, construire des forts et tirer sur le trésor de la Grande-Bretagne pour la dépense, qui plus tard devait être remboursée au moyen d'une taxe mise par le parlement sur les Colonies. On en arrivait ainsi au problème devant lequel Walpole avait reculé.

Dans les Colonies, le projet ne fut pas mieux accueilli; on trouva qu'il y avait trop de *prérogative;* le Connecticut le rejeta, le Massachusetts s'y opposa, et New-York, où Franklin, à son retour d'Albany, avait été chaleureusement reçu, fit un très-froid accueil au

1. En certains États c'était le peuple qui nommait le Conseil; en d'autres, c'était le gouverneur.

projet[1]. Dans le pays même qui avait délégué Franklin, dans la Pensylvanie, le projet ne fut pas plus heureux. « Une manœuvre de certains membres, dit-il, fit qu'on saisit le moment où j'étais absent (ce qui n'était pas très-loyal), et on l'écarta sans discussion, ce qui ne fut pas pour moi une petite mortification[2]. »

« Les motifs différents et contraires qui dégoûtèrent de mon plan, continue-t-il, me font soupçonner qu'il tenait un juste milieu, et je suis encore d'avis[3] que son adoption eût été heureuse pour les deux parties. Unies de cette façon, les Colonies auraient été assez fortes pour se défendre elles-mêmes; on n'aurait pas eu besoin de troupes anglaises, et par conséquent il n'y aurait pas eu de prétexte pour taxer l'Amérique. On eût évité la lutte sanglante que ces prétentions ont amenée.

« Mais (ajoute-t-il avec sa longue expérience) de telles méprises ne sont pas nouvelles; les histoires sont pleines des erreurs des États et des princes.

« Regarde la terre, tu verras combien peu de gens connaissent leur véritable bien, ou le connaissant le poursuivent.

« Ceux qui gouvernent ont tant d'affaires sur les bras qu'en général ils n'aiment pas à se donner la peine d'examiner et d'exécuter de nouveaux projets. Il est bien rare que ce soient la sagesse et la réflexion qui fassent adopter les bonnes mesures : c'est l'occasion qui les impose. »

Franklin ne fut nullement découragé de son mauvais succès : il ne cessa jamais de croire à trois idées qui occupèrent la fin de sa vie : la liberté des Colonies, leur union, leur extension dans l'Ouest. Cette triple idée il la nourrit vingt ans, et si vieux qu'il fût, en 1776, il lui fut donné de voir tout ce qu'il avait prévu.

Ce sont là de ces exemples qui font du bien; il semble qu'il en soit de la vie d'un homme comme d'une pièce bien faite : on aime à voir, au dénoûment de la tragédie, la vertu récompensée et le vice puni. Cela serait aussi juste dans la vie que sur le théâtre, si le monde, comme le drame, était fait pour nous et si le premier rôle nous y appartenait. Nous ne pouvons pas avoir une si grande ambition, c'est notre devoir de servir la vérité, le succès ne nous appartient pas.

Mais si chacun ne peut se promettre la longue vie et le bonheur de Franklin, chacun peut du moins imiter sa persévérance. Quand nous défendons la vérité, nous ne savons jamais assez combien elle

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, I, 141.
2. *Mémoires*, p. 53.
3. Franklin écrit ses *Mémoires* après la conquête de l'indépendance.

est forte et féconde, la foi nous manque. Si nous en avions davantage, nous marcherions toujours droit devant nous, semant la vérité, semant la justice, sans regarder en arrière. Il périra plus d'une semence sur les pierres et dans les bas-fonds, les oiseaux du ciel en mangeront une partie; qu'importe, s'il en lève quelques grains?

Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage.

Il faut aimer la liberté comme on aime sa fille, l'élever, la doter, à force de privations et de sacrifices, et la marier un jour à quelqu'un de ces rejetons d'une génération meilleure, capable de l'aimer et de lui rester fidèle quand nous n'y serons plus.

QUATRIÈME LEÇON

MANDATS D'ASSISTANCE. — JAMES OTIS.

Le congrès d'Albany n'eut pas de suites; mais la guerre faite par l'Angleterre à la France réunit de fait les colonies, et de 1754 à 1760 l'effort de la lutte fut supporté par les milices coloniales et les ressources des plantations. Le danger commun rapprocha les Colonies et la métropole. Pendant la guerre, les alliés ne se disputent pas.

Mais quand le Canada eut été conquis, ce qui fut achevé en 1760, il y eut pour ainsi dire un double courant d'idées en Amérique et en Angleterre.

En Amérique, où les milices avaient combattu près des troupes régulières et avaient mieux résisté à cette guerre indienne, aux pénibles marches de ce pays sans routes et sans ressources, les colons et Franklin en tête s'étaient dit que leur admiration des troupes régulières était peut-être exagérée [1].

On se disait aussi qu'on avait fait de grands sacrifices pour abattre les Indiens et les Français, et qu'on avait conquis ces nouvelles provinces avec le sang et l'argent américains. On sentait également que

1. Franklin, *Mémoires*, I, 57.

n'ayant plus rien à craindre des Français, on se trouvait n'avoir plus besoin de la mère patrie; ce n'était qu'un sentiment vague, mais qui devait grandir à la première souffrance.

« Avant la paix, écrivait Hutchinson à lord Darmouth, le 14 décembre 1773, rien ne me paraissait plus désirable que la cession du Canada. Je suis maintenant convaincu que si le Canada était resté aux Français, l'esprit d'opposition à la métropole n'aurait jamais paru. Cet esprit est plus dangereux pour nous que tout ce que nous avons à craindre des Indiens et des Français[1]. »

En Angleterre, on avait des idées différentes. Les troupes régulières ne rapportaient pas une grande estime des milices coloniales; les difficultés faites par les législatures pour voter des hommes ou de l'argent plaisaient peu à un gouvernement qui attribuait à la métropole le droit de taxer à son gré les Colonies.

Mais, de 1757 à 1760, Pitt était ministre; il avait respecté l'indépendance des planteurs, sans leur porter une bien vive affection. Pitt était un de ces hommes passionnés, d'une volonté énergique, qui ont une idée à laquelle ils subordonnent et sacrifient tout le reste. Humilier la France, la chasser de l'Inde, de l'Amérique et des mers, établir partout la suprématie de l'Angleterre et lui donner le monopole du commerce, c'était l'ambition d'un homme que l'Angleterre admire d'autant plus qu'elle retrouve en lui jusqu'à ses défauts. C'était l'Anglais le plus anglais du dix-huitième siècle, et, malheureusement pour nous, ni M. de Choiseul, homme de manége plus que de génie, ni Louis XV, énervé par sa mollesse, n'étaient de taille à lui résister.

Un homme tel que Pitt n'embarrasse point sa marche par de petites querelles. Les planteurs lui fournissaient des hommes et de l'argent, cela lui suffisait; il ne voulait pas tarir cette ressource par une querelle avec des ressources coloniales.

Et d'ailleurs ces colons, c'étaient des Anglais, des citoyens. A ce titre, Pitt respectait leur indépendance et refusait d'attenter à leurs droits.

Il nous le dit lui-même dans le fameux discours qu'il prononça en 1766 sur le rappel du droit de timbre :

« Dans les administrations qui ont précédé celle-ci, personne n'a voulu, personne n'a songé à voler aux colonies leurs droits constitu-

1. Pitkin, I, 157.

tionnels. Cela était réservé pour marquer l'ère nouvelle de la dernière administration. Non pas qu'il ait manqué de gens, lorsque j'avais l'honneur de servir Sa Majesté, qui m'aient proposé de me brûler les doigts à un acte de timbre. Dans un jour de détresse, quand les Américains avaient l'ennemi à dos et nos baïonnettes sur la poitrine, peut-être les planteurs se seraient-ils soumis à cet impôt. A prendre un pareil avantage, il n'y avait ni générosité ni justice. Je n'ai pas voulu... »

Mais quand, en 1760, l'avénement de George III eut amené la chute de Pitt, et donné le pouvoir à des créatures telles que lord Bute, l'idée dominante, l'idée qui se retrouve toujours dans les cerveaux étroits, fut qu'il fallait *fortifier la prérogative*, c'est-à-dire l'autorité.

« Je suis né et je mourrai monarchique, disait un des parvenus du nouveau règne, lord Melcombe; les gens de la cité n'ont point à nous demander compte de ce que nous faisons; nous leur enseignerons de meilleures manières, ils en ont besoin[1]. »

« C'est Dieu, disait Barrington, qui a donné au roi la prérogative; il a laissé aux sujets la gloire de l'obéissance[2]. »

Raisonner ainsi, ressusciter les idées et les mots de Louis XIV, c'était oublier qu'on vivait chez le peuple qui avait fait la révolution de 1688; mais si, en Angleterre, on souffrait de pareilles folies, en Amérique, et surtout dans la Nouvelle-Angleterre où dominait le vieux sang puritain, où les institutions étaient républicaines, on en était resté à Locke, et on ne comprenait que la liberté.

Malheureusement les ministres anglais n'avaient plus besoin du bon vouloir des colons, depuis que la paix était assurée; et dans leur infatuation, ils ne songeaient qu'à les réduire à la commune sujétion. Comme ils n'avaient aucun plan arrêté, ils écoutaient volontiers les faiseurs de projets. Les évêques voulaient établir l'épiscopat et planter au delà des mers la hiérarchie religieuse, de façon à installer sinon l'uniformité, au moins la domination d'une Église privilégiée; des politiques, comme le gouverneur Bernard, parlaient de ramener à la forme d'un gouvernement royal les gouvernements de Charte et les gouvernements de propriétaires; ils rêvaient de constituer une noblesse sur cette terre d'égalité, afin de diviser les intérêts, et de rattacher la classe riche à la monarchie, et aux institutions aristocrati-

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, I, 471.
2. Bancroft, *Ibid.*

ques de la mère patrie; des légistes proposaient (et on les écouta) d'établir des juges amovibles, de façon à assurer le triomphe des lois de la métropole et des idées du gouvernement. Enfin des financiers, gens qu'on ne repousse guère, s'occupaient de tirer un revenu des colonies, par l'intervention du Parlement, soit afin de s'affranchir des critiques et des gênes qu'opposaient les législatures coloniales, soit pour assurer et fortifier les lois de navigation et de commerce, soit pour créer de nouvelles sinécures (grand moyen de gouvernement parlementaire), soit enfin pour retirer les fonctionnaires coloniaux de la dépendance des planteurs, et les mettre dans la main de l'État.

Ce furent les financiers qu'on écouta les premiers. Leurs mesures semblaient d'exécution facile, il ne s'agissait que de réclamer l'obéissance à de vieilles lois qu'on négligeait d'appliquer. L'Amérique ne contestait pas, en principe, le droit qu'avait le Parlement de régler le commerce, pouvait-elle se refuser à l'exécution de lois votées par la suprême puissance législative? A vrai dire, Franklin lui-même ne le croyait pas.

Ce fut alors qu'un homme, jusqu'alors inconnu, un simple avocat de Boston, donna le signal de la résistance, et qu'il alluma un feu qui ne devait plus s'éteindre. Cet homme, dont le nom est resté cher à l'Amérique, mais est à peu près inconnu sur le continent, c'était James Otis.

En 1760, Bernard étant gouverneur du Massachusetts (c'était un zélé défenseur de la prérogative royale), on reçut en Amérique un ordre du conseil, afin de faire exécuter strictement les actes du commerce. Au besoin, on devait s'adresser à la suprême judicature de la province pour en obtenir des *mandats d'assistance* (*Writs of assistance*) à délivrer aux employés des douanes.

Quelques explications sont nécessaires pour vous faire comprendre la portée de cet ordre du conseil. Quand on écrit l'histoire de la Révolution française, on n'a point besoin de ces détails; c'est toujours pour une idée, pour un principe, quelquefois pour un mot qu'on se querelle; chez les Anglais, c'est toujours pour un droit. En France, c'est le pays, c'est un parti qui se soulève. En Angleterre ou en Amérique, c'est un individu qui attend le moment où son intérêt est lésé, pour demander justice, la loi à la main. Chez nous, c'est dans les Chambres qu'on discute; on remue des questions générales qui agitent tous les esprit généreux de l'Europe (là est le

tionnels. Cela était réservé pour marquer l'ère nouvelle de la dernière administration. Non pas qu'il ait manqué de gens, lorsque j'avais l'honneur de servir Sa Majesté, qui m'aient proposé de me brûler les doigts à un acte de timbre. Dans un jour de détresse, quand les Américains avaient l'ennemi à dos et nos baïonnettes sur la poitrine, peut-être les planteurs se seraient-ils soumis à cet impôt. A prendre un pareil avantage, il n'y avait ni générosité ni justice. Je n'ai pas voulu... »

Mais quand, en 1760, l'avénement de George III eut amené la chute de Pitt, et donné le pouvoir à des créatures telles que lord Bute, l'idée dominante, l'idée qui se retrouve toujours dans les cerveaux étroits, fut qu'il fallait *fortifier la prérogative*, c'est-à-dire l'autorité.

« Je suis né et je mourrai monarchique, disait un des parvenus du nouveau règne, lord Melcombe; les gens de la cité n'ont point à nous demander compte de ce que nous faisons; nous leur enseignerons de meilleures manières, ils en ont besoin[1]. »

« C'est Dieu, disait Barrington, qui a donné au roi la prérogative; il a laissé aux sujets la gloire de l'obéissance[2]. »

Raisonner ainsi, ressusciter les idées et les mots de Louis XIV, c'était oublier qu'on vivait chez le peuple qui avait fait la révolution de 1688; mais si, en Angleterre, on souffrait de pareilles folies, en Amérique, et surtout dans la Nouvelle-Angleterre où dominait le vieux sang puritain, où les institutions étaient républicaines, on en était resté à Locke, et on ne comprenait que la liberté.

Malheureusement les ministres anglais n'avaient plus besoin du bon vouloir des colons, depuis que la paix était assurée; et dans leur infatuation, ils ne songeaient qu'à les réduire à la commune sujétion. Comme ils n'avaient aucun plan arrêté, ils écoutaient volontiers les faiseurs de projets. Les évêques voulaient établir l'épiscopat et planter au delà des mers la hiérarchie religieuse, de façon à installer sinon l'uniformité, au moins la domination d'une Église privilégiée; des politiques, comme le gouverneur Bernard, parlaient de ramener à la forme d'un gouvernement royal les gouvernements de Charte et les gouvernements de propriétaires; ils rêvaient de constituer une noblesse sur cette terre d'égalité, afin de diviser les intérêts, et de rattacher la classe riche à la monarchie, et aux institutions aristocrati-

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, I, 471.
2. Bancroft, *Ibid.*

ques de la mère patrie; des légistes proposaient (et on les écouta) d'établir des juges amovibles, de façon à assurer le triomphe des lois de la métropole et des idées du gouvernement. Enfin des financiers, gens qu'on ne repousse guère, s'occupaient de tirer un revenu des colonies, par l'intervention du Parlement, soit afin de s'affranchir des critiques et des gênes qu'opposaient les législatures coloniales, soit pour assurer et fortifier les lois de navigation et de commerce, soit pour créer de nouvelles sinécures (grand moyen de gouvernement parlementaire), soit enfin pour retirer les fonctionnaires coloniaux de la dépendance des planteurs, et les mettre dans la main de l'État.

Ce furent les financiers qu'on écouta les premiers. Leurs mesures semblaient d'exécution facile, il ne s'agissait que de réclamer l'obéissance à de vieilles lois qu'on négligeait d'appliquer. L'Amérique ne contestait pas, en principe, le droit qu'avait le Parlement de régler le commerce, pouvait-elle se refuser à l'exécution de lois votées par la suprême puissance législative? A vrai dire, Franklin lui-même ne le croyait pas.

Ce fut alors qu'un homme, jusqu'alors inconnu, un simple avocat de Boston, donna le signal de la résistance, et qu'il alluma un feu qui ne devait plus s'éteindre. Cet homme, dont le nom est resté cher à l'Amérique, mais est à peu près inconnu sur le continent, c'était James Otis.

En 1760, Bernard étant gouverneur du Massachusetts (c'était un zélé défenseur de la prérogative royale), on reçut en Amérique un ordre du conseil, afin de faire exécuter strictement les actes du commerce. Au besoin on devait s'adresser à la suprême judicature de la province pour en obtenir des *mandats d'assistance* (*Writs of assistance*) à délivrer aux employés des douanes.

Quelques explications sont nécessaires pour vous faire comprendre la portée de cet ordre du conseil. Quand on écrit l'histoire de la Révolution française, on n'a point besoin de ces détails; c'est toujours pour une idée, pour un principe, quelquefois pour un mot qu'on se querelle; chez les Anglais, c'est toujours pour un droit. En France, c'est le pays, c'est un parti qui se soulève. En Angleterre ou en Amérique, c'est un individu qui attend le moment où son intérêt est lésé, pour demander justice, la loi à la main. Chez nous, c'est dans les Chambres qu'on discute; on remue des questions générales qui agitent tous les esprit généreux de l'Europe. (là est le

secret de notre influence); chez les Saxons, on s'adresse à un tribunal, et on plaide. Le théâtre est moins grand, la question n'est pas moins importante; si l'on s'y dispute avec une éloquence moins solennelle, on ne s'y bat ni avec moins d'acharnement ni avec moins de succès.

Les Actes de commerce constituaient le monopole au profit des marchands et négociants anglais; c'était à eux que la loi réservait tous les transports et toutes les fabrications. Ces actes, on ne les exécutait pas dans la Nouvelle-Angleterre, car, à y obéir, on n'eût pas vécu. Il y avait surtout un grand commerce avec les Antilles; on y portait du bois de construction et du poisson; on en tirait en échange du sucre, et surtout des mélasses qu'on distillait, pour en tirer de l'alcool. C'est avec cet alcool qu'on faisait la traite des noirs, et c'est au moyen de la traite qu'on payait les marchandises tirées d'Angleterre. Toute l'industrie, toute la vie des plantations dépendait donc de ce commerce depuis longtemps toléré, et sur lequel Walpole et Pitt avaient fermé les yeux.

Un acte de l'année 1733, connu sous le nom d'*Acte du sucre*, avait établi un droit d'entrée dans les colonies sur ces sucres et mélasses; la loi n'avait point été exécutée au Massachusetts, non plus que dans les provinces voisines, le droit n'avait jamais été levé. L'ordre d'exécuter la loi effraya toute la colonie, « *plus encore*, écrivait le gouverneur Bernard, que la prise du fort William Henry et l'approche des Français en 1757[1]. »

Comment exécuter la loi? c'était là le difficile. La procédure qui avait été réglée par des lois du règne de Charles II, lois douteuses[2], autorisait les collecteurs de douanes à poursuivre partout la fraude, et au besoin à entrer dans les maisons suspectes et à les fouiller. Cela se faisait, ou devait se faire, en vertu d'un *general warrant* ou mandat général, qui ne spécifiait ni la maison suspecte, ni la personne dénoncée, ni l'objet fraudé.

C'est, je crois, ce qui existe encore aujourd'hui en France, au moins pour certains objets, tels que le tabac, les cartes à jouer, la poudre; ce droit semble indispensable pour assurer les priviléges du fisc. Nous avons toute une police fiscale; le mot ne se trouverait pas dans les lois anglaises.

1. Pitkin, I, p. 160.
2. *Life of Otis*, p. 60, à la note.

Mais, depuis le règne de Charles II, les idées de liberté avaient fait du chemin en Angleterre. En 1760, c'était une maxime reçue que la maison d'un Anglais est son château, sa forteresse. Pour y entrer, il fallait un *warrant spécial* ou mandat, délivré par un magistrat, et spécifiant le nom de la personne et le délit commis, délit attesté par deux témoins assermentés. Un mandat spécial ruine l'arbitraire ministériel ou judiciaire; c'est une des plus solides garanties de la liberté.

En Angleterre, le dernier exemple d'une arrestation par mandat général est celui de Wilkes, qui fut arrêté en 1763. C'était un homme turbulent et séditieux, qui avait déclaré que la Chambre des communes ayant, dans certaines de ses résolutions, excédé ses pouvoirs, n'était plus légitime, et ne pouvait plus voter l'impôt; que, par conséquent, l'impôt n'était plus obligatoire. Il avait laissé saisir ses meubles, et poursuivi le collecteur en violation de domicile et saisie arbitraire. Ce fut un procès qu'il perdit. Mais le ministère voulut aller plus loin; on fit saisir les papiers de Wilkes, et arrêter cinq ou six de ses complices. Wilkes, qui connaissait les lois et l'esprit anglais, poursuivit l'agent qui avait exécuté les ordres ministériels (il n'y a pas en Angleterre d'article 75 de la Constitution de l'an VIII). L'agent, qui n'avait fait qu'obéir au ministre, fut condamné en son nom propre et privé à payer 25,000 francs; les autres agents qui avaient fait des arrestations illégales furent condamnés à 50,000 francs de dommages-intérêts.

Depuis lors il n'y a plus eu de warrant général en Angleterre; l'affaire de Wilkes a fait jurisprudence, grâce au chief justice, M. Pratt, (depuis lord Camden), qui déclara tout *general warrant* inconstitutionnel, illégal et nul. La résistance légale d'un méchant homme, qui défendait le droit commun, a servi au triomphe de la liberté.

En 1761 et longtemps avant, ce même esprit de liberté régnait dans la Nouvelle-Angleterre; et ceci nous explique comment les Actes du commeree, quoique reçus dans la colonie, n'y étaient point exécutés. Il n'y avait pas moyen de poursuivre la fraude, dès que la justice ne s'y prêtait pas; et les juges des colonies ne voulaient en rien s'associer aux exigences fiscales de la métropole.

C'était pour forcer la main aux juges que l'ordre du Conseil de 1760 leur ordonnait de délivrer, à l'exemple de la cour de l'Échiquier, des *Writs of assistance,* mandats qui mettaient au service des collecteurs tous les officiers de la colonie, et autorisaient les collecteurs

agissant par l'autorité de la loi, « à entrer, même de force, dans toute maison ou boutique, pour y chercher les marchandises étrangères frauduleusement importées, ou celles qui n'avaient pas payé les droits. »

Les marchands de Salem et de Boston résolurent de s'opposer à l'exécution de cet ordre; ils présentèrent une pétition à la cour supérieure, et ils prirent pour avocat James Otis, qui, pour les servir, donna sa démission d'avocat général, et entra résolûment au service de la liberté.

En février 1761, l'affaire se présenta devant la cour supérieure de Boston, dans le vieil hôtel de ville. Les quatre juges étaient présidés par le chief justice Hutchinson, tout dévoué à la métropole.

L'avocat de la couronne rappela le statut de Charles II, et le statut de Guillaume III qui donnait aux officiers du revenu en Amérique droit à la même assistance qu'aux fonctionnaires anglais. Refuser l'exécution du *writ*, c'était déclarer « que le Parlement de la Grande-Bretagne n'était pas le souverain législateur de l'empire britannique[1]; » en d'autres termes, c'était de la rébellion.

Otis, nature irritable, passionnée, et par cela même éloquente, fit un long discours dont il ne nous est resté que des fragments, conservés par la mémoire des contemporains.

Il commença en faisant allusion à la place qu'il avait résignée, et déclara qu'il était prêt à tout sacrifier, position, fortune, santé, réputation, et la vie même, s'il le fallait, pour répondre à l'appel de la patrie.

Il déclara que les mandats d'assistance lui semblaient un détestable abus du pouvoir, destructif des libertés anglaises, destructif des principes de la loi. Toujours, ajouta-t-il, je m'opposerai à cette espèce d'autorité qui a perdu deux rois d'Angleterre, coûtant à l'un sa tête, à l'autre son trône[2].

Puis, passant à l'examen de ces mandats généraux, il dit, et ceci mérite toute notre attention :

« Dans les vieux livres de droit, au titre des justices de paix, Vos Seigneuries trouveront des précédents de warrants généraux pour fouiller les maisons suspectes. Mais dans les livres modernes, vous ne trouverez que des

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, I, 473.

2. Je suis dans ce résumé : Tudor, *Life of Otis*, p. 63 et suiv.; Bancroft, *Amer. Rev.*, I, 474.

mandats spéciaux, afin de fouiller telle et telle maison spécialement désignée, et dans laquelle le complaignant a déjà juré qu'il suppose qu'on a caché les objets suspects. Vous verrez dans nos précédents qu'il n'y a de légal que des mandats spéciaux.

« Voilà pourquoi je déclare que le *writ* qu'on vous demande est illégal : il est général.

« C'est un pouvoir qui met la liberté de chacun de nous dans la main du plus petit commis.

« Je le répète, j'admets des mandats spéciaux pour fouiller certaines places désignées, mandats délivrés sur le serment de certaines personnes; mais je n'admets point de *mandat universel.*

« Voyez la forme de celui-ci : il est adressé « à tous les juges, shériffs, constables et autres sujets, » c'est-à-dire à tous les sujets de Sa Majesté.

« Armé de ce *writ,* chacun peut devenir légalement un tyran, contrôler, emprisonner, tuer toute personne dans le royaume.

« Ce *writ* est perpétuel; il n'y a point de date qui lui donne une échéance. Personne n'est responsable de l'usage qu'il en fait. Chacun peut s'assurer dans sa petite tyrannie et répandre autour de lui la terreur et la désolation, jusqu'à ce que la trompette de l'archange excite d'autres émotions dans son âme.

« En troisième lieu, avec ce *writ* à la main, une personne peut entrer en plein jour dans toute maison ou boutique, suivant son caprice, et en forçant chacun à l'assister.

« Or, une des branches principales de la liberté anglaise, c'est la liberté du foyer. La maison d'un Anglais est sa forteresse; tant qu'il y est tranquille, il y est aussi bien gardé qu'un prince dans son palais.

« Si vous déclarez que le *writ* est légal, vous anéantissez ce privilége. Des douaniers entreront dans nos maisons quand bon leur semblera; on nous ordonnera de leur en ouvrir les portes. Leurs agents peuvent entrer, briser serrures, barres et tout ce qu'il leur plaît. Que ce soit malice ou vengeance, il n'importe; ni tribunal, ni personne n'a droit de s'en inquiéter. Il suffit d'un soupçon, on ne demande même pas un serment[1].

« ... On oppose, ajouta-t-il, je ne sais quels précédents, un ordre du Conseil, un statut; mais un statut ne peut pas légitimer ces mandats généraux.

« Aucun acte du Parlement ne peut établir une semblable procédure. Un acte du Parlement contraire à la Constitution est nul de soi. »

De là Otis passa au fond de la question : avait-on le droit de taxer les colonies sans leur aveu? Les Américains avaient accepté les Actes de Commerce comme règlements de commerce, jamais comme impôts. C'est alors qu'il prononce (si l'on en croit Adams) le fameux mot : *Impôt sans représentation, c'est tyrannie.*

Ces paroles d'Otis mirent en feu l'auditoire; la majorité des juges

1. *Life of James Otis*, p. 68.

ne résista pas à l'émotion, elle était du même sang que l'avocat. Hutchinson recula devant celui qu'il appelait tout bas : le *grand incendiaire* des Colonies [1]. Tout ce qu'il put obtenir de ses collègues, ce fut de continuer la cause à une autre session, afin d'avoir le temps de recevoir des ordres d'Angleterre.

Ces ordres ne permettaient pas de résistance : la cour céda, et, au mépris de la loi, elle accorda des writs d'assistance chaque fois que les officiers du revenu en demandèrent; mais on ne voit pas qu'il y ait eu résistance d'un côté, nécessité de les produire de l'autre [2].

Mais ces mandats étaient si impopulaires, qu'en 1762 l'assemblée du Massachusetts, revenant à la charge, passa un bill pour qu'on n'accordât ces mandats qu'aux officiers de douane, et seulement sur *information spéciale et serment*. Le gouverneur Bernard refusa de consentir à ce bill, et par représailles l'assemblée réduisit le salaire du gouverneur [3].

Mais si, en 1760, Hutchinson pouvait décider trois juges à voter avec lui, il n'avait point de prise sur l'opinion; et depuis le discours d'Otis, le pays était en feu.

A cinquante-sept ans de distance, John Adams, qui avait été l'élève et le protégé d'Otis, écrivait avec une chaleur toute juvénile :

« Otis était une flamme! Avec sa facilité de citations classiques, sa profonde érudition, son rapide résumé des événements de l'histoire, sa profusion d'autorités légales, son coup d'œil prophétique, avec le torrent de son impétueuse éloquence, il poussait tout devant lui. Ce jour-là est née l'indépendance américaine! Ce jour-là fut semée cette semence de patriotes et de héros qui devaient défendre la jeune Amérique : *Non sine Diis animosus infans* [4].

« Dans cette foule qui encombrait l'auditoire, chacun me parut sortir, comme je fis, pour aller prendre les armes contre les writs d'assistance. Ce fut là la première scène et le premier acte d'opposition contre les prétentions arbitraires de la Grande-Bretagne. En quinze ans, de 1761 à 1776, l'enfant avait grandi, c'était un homme, il proclama sa liberté! »

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, I, 476.
2. *Life of Otis*, p. 86, note.
3. Pitkin, I, 161.
4. Allusion à la médaille d'alliance frappée à Paris, et dont l'idée fut donnée par Franklin. Sur la face, la tête de la liberté : *Libertas Americana*. 4 juillet 1776.

Au revers Hercule enfant qui lutte avec un Lion (l'Angleterre); il est défendu par Minerve (la France) qui couvre l'enfant d'un bouclier avec des fleurs de lis, sur lequel se jette le lion. La devise, fournie par sir William Jones, est : *Non sine Diis animosus infans*; au-dessous est la double date : 17 octobre 1777 — 19 octobre 1781.

Aux élections de mai 1761, Otis fut nommé à la législature, quoiqu'il ne se fût jamais mêlé des affaires publiques; dès ce jour, il eût des amis dévoués, et des ennemis qui ne lui pardonnèrent point.

Dans cette assemblée, il apporta sa fougue et son talent, secondé dans sa résistance contre le gouvernement par la jalousie de ses collègues. On peut juger de l'esprit public par le fait suivant :

En 1762, le gouverneur avait mis cinquante hommes sur le *Manchester*, sloop garde-côte, qui protégeait les pêcheries de Terre-Neuve; on craignait une expédition française; c'était une dépense de 72 livres sterling (1,440 francs).

En soi, le fait était insignifiant; mais ce n'était pas le premier exemple de dépenses faites sans le vote de l'assemblée; il y avait un principe engagé dans l'affaire, une question de dignité et de souveraineté. L'assemblée réclama, Otis dressa un projet de lettre au gouverneur. On le trouvera fort vif; mais, comme le disait finement Burke : « En d'autres pays plus simples ou moins vifs, le peuple ne juge des mauvais principes d'un gouvernement que par ses souffrances actuelles; en Amérique, ils préviennent le mal et jugent de la souffrance par la méchanceté du principe. Ils devinent à distance un mauvais gouvernement et sentent l'approche de la tyrannie au premier souffle qui n'est pas pur. »

Voici la lettre d'Otis :

« Nos devoirs envers nous-mêmes et envers nos constituants nous obligent à faire des remontrances à Votre Excellence, contre les augmentations de dépenses faites par le gouverneur et le conseil.

« C'est ravir à la Chambre son plus cher privilége, le droit de voter en premier lieu l'impôt.

« En fait, c'est annihiler une branche de la législature. Et quand une fois les représentants du peuple ont abandonné ce privilége, le gouvernement devient promptement arbitraire.

« Il n'y a point de nécessité qui puisse justifier une Chambre de représentants qui abandonnerait un pareil privilége. Qu'importe au peuple d'être sujet de George ou de Louis, du roi de la Grande-Bretagne ou du roi de France, si tous deux sont des rois *arbitraires*, comme tous deux le seraient si tous deux pouvaient lever des taxes sans le Parlement. »

Quand on lut ce dernier passage, un des représentants cria : Trahison, trahison ! Mais après un discours très-animé que prononça Otis, la lettre fut votée à une forte majorité, et Otis nommé un des commissaires pour la porter au gouverneur.

Bernard le gouverneur se plaignit de ces déclamations, qui semblaient faire croire au peuple que ses droits étaient en danger. De pareilles harangues, disait-il, pouvaient convenir au règne de Charles II ou de Jacques II, elles étaient injustes et sans fondement sous le règne bon et bienveillant de George III.

Bernard mentait, car il connaissait mieux que personne les projets du ministère; c'était lui qui poussait aux nouveautés qui amenèrent la révolution.

Comme conclusion de son discours, Bernard demandait qu'on effaçât des journaux de la Chambre certains passages « où le nom sacré d'un roi bien-aimé était traité avec peu de respect. »

La Chambre se rendit à cette demande; et Otis proposa d'insérer dans l'adresse les mots suivants en tête du passage attaqué :

« Avec tout le respect dû à la personne sacrée et au gouvernement de Sa Majesté, pour lesquels nous professons le plus sincère attachement et la plus parfaite loyauté, qu'il nous soit permis de dire qu'il importerait peu... »

Mais, à ce moment, le député irritable qui avait crié *trahison* se mit à crier : *Effacez, effacez!* L'amendement ne fut pas voté, on effaça les mots qui avaient choqué le gouverneur, et ce fut en cet état que le message lui fut renvoyé[1].

Pour justifier son opinion et la conduite de la Chambre, Otis publia un pamphlet dont nous parlerons à la prochaine leçon, car ce fut le texte où puisèrent tous les défenseurs de la révolution.

L'exemple d'Otis n'est point rare dans l'histoire. Il se trouve toujours un moment où un homme (qui n'est pas toujours un grand homme) devient l'organe et la voix de la nation. C'est un des plus curieux spectacles que présente l'humanité, une des plus grandes leçons pour les cœurs faibles et qui se laissent abattre par le succès de l'injustice.

Un gouvernement est tout-puissant. Soutenu par l'armée, par une seconde armée de fonctionnaires, par le découragement ou l'indifférence de la foule, il semble qu'il peut tout faire et que le peuple soit résigné à tout souffrir; cent fois ce gouvernement a essayé sa force, cent fois il a réussi; mais peu à peu la coupe s'emplit, le mécontentement monte; le peuple cherche ce qu'il veut, et ne le trouve pas. Tout à coup un homme se lève et prononce quelques mots,

1. *Life of Otis*, p. 119 et suiv.

auxquels le premier peut-être il n'attache point une grande importance. Le cri est trouvé; c'est le son de la trompette qui réveille les âmes endormies; le peuple se retrouve et se reconnaît; alors éclate ce que Napoléon nommait si bien l'impuissance de la force, alors paraît la toute-puissance de l'idée. C'est à qui servira sous ce nouvel étendard; les ambitieux se jettent du côté où souffle la fortune; en se précipitant ils emportent la balance; la victoire est certaine; l'histoire l'enregistre; mais souvent l'histoire est ingrate comme la fortune, elle oublie l'homme qui un jour a été la voix du pays. C'était, dit-on, le simple écho du sentiment national, il a dit ce que chacun pensait. Oui, mais il a eu le courage de le dire; sans ce mot magique qui a rompu le charme, qui sait si le sommeil ne durerait pas encore? L'ingratitude ne convient pas aux peuples; ils ont besoin de grands hommes; ils ont plus besoin encore de ces obscurs serviteurs, de ces soldats qui risquent tout, sans espoir et sans ambition, pour soutenir ou relever le vieux drapeau.

Ed. Laboulaye.

(La suite à la prochaine livraison.)

REVUE LITTÉRAIRE

LE MEXIQUE

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS DE VOYAGE, PAR M. DÉSIRÉ CHARNAY.

Le livre de M. Charnay n'a pas de prétentions politiques. « Chargé d'une mission par le ministre d'État, à l'effet d'explorer les ruines américaines, » et ce, plusieurs années avant notre expédition, l'auteur nous raconte la sienne dans un ouvrage aimable, principalement descriptif et humoristique par endroits. Mais il est bien difficile à nos esprits prévenus et tout entiers aux succès de nos armes, de ne pas s'attacher de préférence aux traits de mœurs et aux digressions qui nous ramènent à des préoccupations que n'avait point encore la France au moment du voyage de M. Charnay. Ces sentiers qu'il a foulés sans autre souci que la curiosité, le plaisir ou l'étude, sont devenus depuis, pour beaucoup de nos compatriotes, la grande voie de l'immortalité. Ces physionomies mexicaines, esquissées par le voyageur sous des traits hospitaliers, ont pris des figures d'ennemis, de rebelles, de bandits, toujours vaincus, toujours terrassés pour ne plus se relever, et toujours renaissants, comme pour donner à nos troupes l'héroïque satiété de la victoire et celle de l'enthousiasme soutenu à quelques prosateurs disciplinés comme elles et non moins exercés à vaincre les difficultés, à escalader les obstacles.

L'épopée, en un mot, a pris la place des scènes familières racontées par M. Charnay; les paysages sont des champs de bataille, et la peinture d'histoire, avec ses traits solennels, apparaît aux lieux mêmes où les souvenirs de l'écrivain évoquaient des tableaux de genre. De là sans doute, dans l'esprit du lecteur qui parcourt ces *Impressions de voyage*, une confusion obstinée, des méprises constantes, disons mieux, une obsession impérieuse qui lui fait prendre les plaisanteries innocentes pour des satires amères, les épisodes pour des allusions, et les simples descriptions elles-mêmes pour des apo

logues politiques. Que dire par exemple de ce tableau? Le voyageur découvre du haut des montagnes le vallon qui s'étend jusqu'à Mexico :

« L'œil, dit-il, embrasse toute la vallée, et c'est, je vous assure, un magnifique spectacle.

« A gauche, sur le second plan, par-dessus les sapins de la montagne, l'Ixtaccihuatl (la Femme de neige) vous éblouit de l'éclat de sa réverbération. Plus loin, sur la même ligne, le Popocatepetl, le volcan le plus élégant du globe, élève à près de dix-huit mille pieds sa tête orgueilleuse. Aux pieds de ces deux rois de la Cordillère s'étend la magnifique plaine d'Amecameca, semée de moissons toujours vertes; çà et là surgissent, rompant la monotonie des lignes, ces pitons extraordinaires isolés dans la plaine de Mexico, produits volcaniques à la tête couronnée de sapins.

« Plus bas, vous voyez Chalco, se mirant au soleil dans les eaux de sa lagune; à vos pieds, Cordova, Buena-Vista, Ayotla; au loin, la grande chaussée qui sépare la lagune d'Ayotla du lac de Texcoco; puis enfin la reine des colonies espagnoles, Mexico, dont les dômes étincellent.

« Au-dessus, le regard se perd sur les coteaux où s'épanouissent San-Augustin, San-Angel et Tacubaya; un peu sur la gauche, le voile de Nuestra Señora de Guadalupe se détache sur le fond noir de la montagne, et, traversant le lac, l'ombre de la grande Texcoco vous arrache un dernier coup d'œil.

« Ce n'est partout que villages, villas, lagunes; un panorama splendide, un miroitement incroyable, une richesse de lignes inouïe; sur le tout, un soleil éclatant jette à profusion des teintes à désespérer un peintre; en un mot, c'est une débauche de couleurs qui éblouit l'œil et ravit l'âme. »

Telle apparaît de loin la conquête de Fernand Cortez à un Français jeune, enthousiaste, et qui regarde, moins avec ses yeux peut-être qu'avec ses souvenirs, l'empire merveilleux de Guatimozin et de Montezuma.

« Mais, hélas! vous descendez, » reprend-il immédiatement, « vous descendez, et l'illusion tombe; vous approchez, les couleurs s'effacent et le mirage s'évanouit.

« Au lieu de la plaine fertile, des palmiers verts, des lacs délicieux chargés de chinampas fleuris (îles flottantes), le voyageur harassé ne traverse que plaines brûlées et stériles; à chaque pas en-

avant, la féerie disparaît. Le village est ruiné, le palmier n'est qu'un nain rabougri, le lac un marais fangeux aux exhalaisons fétides, couvert de nuages de mouches empoisonnées.

« L'entrée de Mexico n'est que celle d'un bouge, et rien ne fait encore présager la grande ville; les rues sont sales, les maisons basses, le peuple déguenillé. »

Voilà le Mexique vu de près.

Contraste matériel où semblent se retrouver les illusions qui présidèrent tout d'abord à l'expédition, ces routes faciles et riantes, ces chemins semés de fleurs qu'une population ivre de joie et d'amour devait faire à nos soldats; puis, le désenchantement de notre premier corps d'armée, rudement repoussé devant Puebla; les maladies terribles, les alliés évanouis, les ennemis se multipliant; les difficultés succédant aux obstacles et n'étant surmontées qu'à force d'or et de sang. « Vous descendez, et l'illusion tombe; vous approchez, et le mirage s'évanouit; à chaque pas en avant, la féerie disparaît. »

A côté de ces peintures, la grande ombre des États-Unis se projette :

« On ne peut, dit M. Charnay, en voyant l'état des choses au Mexique, s'empêcher de jeter un coup d'œil sur la république américaine sa voisine, dont le gouvernement, au dire de M. de Tocqueville, n'est qu'une heureuse anarchie, et qui, néanmoins, marche à pas de géant dans les voies les plus avancées du progrès matériel, soutenue par cette seule force moralisatrice, le travail. » Nous ajouterons : et par la liberté, qui lui permet d'accomplir les progrès de tout genre et qui la donne à cette heure en exemple au vieux monde.

Que diront maintenant des traits qui suivent ceux qui n'ont point oublié par qui nous fûmes introduits au Mexique et à qui nous déférâmes tout d'abord le gouvernement de notre conquête?

« La société française à Mexico est composée de gens énergiques qui, partis de bas, sont arrivés à la fortune grâce à un travail obstiné et à des facultés incontestables. Presque tous libéraux, ils infusent au Mexique des principes qui ne sont point du goût des conservateurs : aussi ont-ils les vives sympathies des uns et la haine envenimée des autres. La colonie française a grandement souffert sous la présidence de Miramon, dont les *emprunts forcés* se renouvelaient chaque jour. »

Le lecteur n'oublie point que tout ceci est observé en 1858, avant notre expédition, et par un envoyé du ministre d'État.

Madame Miramon avait alors une amie qui tenait un petit cabaret à la porte de Mexico et ne se gênait point pour aller visiter sa commère et parler politique avec elle. M. Charnay tient, dit-il, la conversation suivante « de première main et de la cabaretière elle-même ».

« Tu devrais bien, disait celle-ci à la présidente, tu devrais bien dire à ton mari qu'il fasse telle ou telle chose, cela nous irait, et si cela continue, il perdra nos sympathies. Que feras-tu quand ton mari ne sera plus président? — Ah! répondait ingénument madame Miramon, *j'irai à Paris et à Londres voir l'impératrice et la reine.* — Et la conversation roulait intéressante de la cuisine à la politique, pour revenir aux chiffons. »

L'anecdote n'est-elle pas faite pour plaire et à ces Parisiens frondeurs qui aiment tant à politiquer en dînant dans l'arbre de Robinson et aux historiens dont la manie est de rattacher les grands effets aux petites causes? Quelle bonne fortune pour eux de voir poindre la guerre du Mexique sous les ombrages d'une guinguette! Que de discours éloquents, que d'articles admirables, que de savantes brochures, que d'exploits incomparables dans ce commérage entre le premier personnage féminin d'une république et la gargotière favorite!

Mais voici le portrait de Miramon :

« Substitut-président et, de fait, chef de la république, il se livrait à l'exercice de la savate ou de la boxe avec des ouvriers français qui chantaient la *Marseillaise* dans un cabaret; la chose est vraie. Voyez-vous d'ici le président rentrant au palais avec l'œil au beurre noir! Plus tard, Miramon forçait en plein jour le coffre-fort du consulat d'Angleterre pour enlever trois millions; j'étais présent, il y avait foule et murmures et indignation; mais ce fut tout, et l'Angleterre ne fit que protester, et Miramon se promène sans doute sur nos boulevards. »

Miramon, on le sait, ne se promène plus sur nos boulevards; un homme aussi charmant n'était pas fait pour l'exil; l'exil était fait pour un autre personnage, dont M. Charnay nous retrace ainsi la figure :

« Le président Juarez est une des illustrations de l'État d'Oaxaca : de sang indien pur, il est fils de ses œuvres et se doit tout à lui-même. On le voit passer du barreau d'une ville de province au gouverne-

ment de l'État, arriver à la présidence de la cour suprême et s'asseoir, honnête homme, sur le fauteuil présidentiel. Son administration, comme gouverneur de l'État d'Oaxaca, a laissé derrière lui un parfum de probité qu'on respire rarement au Mexique, et les améliorations qu'il s'efforça de répandre dans le service public donnent une preuve de son dévouement au bien-être de ses concitoyens. L'organisation des villages indiens de la sierra qui font partie de la province, et dont il est originaire, lui fait le plus grand honneur : on est surpris d'y trouver des écoles obligatoires, d'où sortent des Indiens sachant lire, écrire et compter..... Je ne sais si le Mexique placera Juarez au nombre de ses grands hommes; mais c'est à coup sûr une personnalité remarquable. Au milieu de la pénurie de talents qui l'entoure, il a pour lui cette probité si méritante en son pays, une constance glorieuse à ne point désespérer de sa cause, une obstination infatigable à lasser la fortune. »

Un portrait des mœurs du clergé et de ses dispositions à l'égard de la France terminera cette revue de la situation du Mexique au moment où nous y sommes venus sous les inspirations que l'on connaît :

« ..... Les habitants nous portent une haine féroce, en grande partie inspirée, il faut bien le dire, par les prédications du clergé. A leurs yeux, nous ne sommes que des hérétiques sans foi ni loi : notre présence n'est pour la république qu'un sujet de troubles, de discordes et de malheurs mérités; nous modifions leurs habitudes, nous rions de leurs cérémonies religieuses, nous bafouons leurs ministres; c'en est assez, malgré la fausseté d'une accusation si absolue et si générale, pour attirer sur nous les poignards.

« ..... Ce respect du peuple et de la classe moyenne pour les *padres* est si tenace, quoique beaucoup de ces derniers fassent pour l'éloigner d'eux, par leur conduite et la publicité d'une vie scandaleuse, qu'ils ne peuvent y parvenir. Chacun sait que le clergé mexicain n'offre pas le modèle de toutes les vertus.

« J'ai dit que les mœurs étaient relâchées... Le clergé encourage par son exemple cette dissolution de mœurs...

« La première fois qu'il me fut donné d'observer cette étrange manière de vivre, c'était au bal où l'on me présenta à mademoiselle X..., fille du curé X..., qui lui-même, en habit de ville, se trouvait présent.

« Je sus depuis que grand nombre de ces messieurs avaient famille, que plusieurs d'entre eux menaient grand train, donnant bals

et banquets; qu'un autre (exception, il est vrai) entretenait trois sœurs à la fois, desquelles il avait des filles, dont chacune était dotée sur les priviléges de telle ou telle église dont il était curé.

« Plus tard, me trouvant dans une maison de jeu, j'y rencontrai deux prêtres en soutane, et l'un, tutoyant ponteurs et croupiers, jurant comme un damné, tenait sur ses genoux une fille publique, avec laquelle il s'était associé; il y avait là cinquante personnes peut-être, et de tout ce monde j'étais le seul que la chose étonnât.

« Quand, chez un peuple, le sens moral est à ce point perverti, que de pareils exemples ne soulèvent que les plaintes discrètes des honnêtes gens et que toute indignation est morte, il faut se voiler la face et désespérer du salut de ce peuple. »

A coup sûr, il semble que l'idée ne devrait venir à personne, comme elle nous est venue, de confier le salut de ce peuple, en ce bas monde du moins, au clergé et au parti clérical. Il est donc à craindre que nos arrière-neveux s'expliquent difficilement par quel concours de circonstances nous nous sommes trouvés, après ce qu'on vient de lire, les amis de Miramon et les ennemis de Juarez. Quant à moi, je le confesse, la lecture des impressions de M. Charnay, mise en regard des événements survenus au Mexique depuis qu'il les a ressenties, m'a laissé dans l'entendement une énigme indéchiffrable. Par quel imbroglio bizarre les faits se sont-ils trouvés aussi manifestement en désaccord avec la raison? L'histoire serait-elle donc véritablement gouvernée par un destin aveugle? Si c'est encore une énigme pour nous, que sera-ce pour les races futures?

Personne n'ignore l'effroyable dissolution, l'indescriptible chaos dont se trouve menacée la France une et indivisible, grâce aux complots fédéralistes perfidement tramés dans une province encore mal annexée par un groupe d'écrivains des plus suspects. C'est en présence de ces éventualités sinistres que mon imagination, surexcitée par une nuit d'orage, se donnait récemment carrière. Je me représentais les documents de notre histoire abîmés dans ce cataclysme, le *Moniteur* disparu, la prose de M. Paulin Limayrac enfouie sous des couches de palimpsestes, et, privée de ces témoignages, la fantaisie légendaire de quelque peuple vierge s'appliquant à narrer, dans un idiome naïf, notre expédition du Mexique, ses causes et ses résultats :

Bellique causas, et vitia, et modos,
Ludumque fortunæ...

« On raconte, diraient peut-être les rapsodes de ces tribus ingé-

nage, que les Français étaient un peuple d'enfants, et l'on donne deux preuves au moins à l'appui de cette assertion : la première, que chacun d'eux prenait la possession du pouvoir pour la liberté, erreur qui les empêcha constamment d'être libres ; la seconde, que leur jeu favori consistait, ainsi qu'en témoignent plusieurs bas-reliefs qu'ils nous ont laissés, à tuer leurs semblables et à se faire tuer, à l'aide d'engins dont il est difficile aujourd'hui de se faire une idée.

« Ils avaient toutefois d'autres amusements; l'un des principaux était le mât de cocagne. On appelait de ce nom une perche très-longue et très-lisse, en haut de laquelle pendaient, autour d'un cercle, des objets généralement reluisants et plus ou moins précieux. Une foule de badauds cherchaient à se hisser jusque-là ; mais pour un qui parvenait à saisir le prix offert au plus habile, on en voyait retomber des centaines l'échine brisée, les membres endoloris, le souffle épuisé, l'âme découragée.

« Or, en ce temps-là, les Français ouïrent dire qu'il y avait, par delà les mers, un grand pays qui s'appelait le Mexique, et, dans ce pays, une haute montagne, le Popocatepetl, et, sur cette montagne, un gigantesque mât de cocagne, au sommet duquel étincelaient, sous les feux d'un soleil incomparable, des richesses éblouissantes. Les récits ajoutaient que les naturels du pays, gens fainéants et de facile composition, n'étaient point d'humeur à disputer ces merveilles, et peut-être même s'empresseraient de faire la courte échelle aux Français assez aimables pour venir les leur prendre.

« Justement, un troisième trait de l'enfantillage des habitants de la France était de croire qu'ils n'avaient qu'à se montrer pour séduire et pour vaincre ; ils tenaient cela d'un grand homme qui, jadis, avait été leur pédagogue et qu'ils vénéraient d'autant plus qu'il les avait plus cruellement châtiés ; ils répétaient, d'après lui, ces mots célèbres : Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. Grâce à cette avantageuse opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes, les Français crurent à une facile conquête de la toison d'or mexicaine. Disons, d'ailleurs, que le souvenir du grand homme dont nous parlons les dominait encore absolument, et que leur gouvernement parlait au singulier.

« Ils partirent donc, en petit nombre d'abord. Ceux-là ne furent pas heureux. Abandonnés par des alliés moins aventureux, trahis par de faux amis, les maladies les assaillirent tout d'abord et en firent périr beaucoup ; le reste alla se heurter aux pieds des murs d'une grande cité qu'on appelait la *Ville des Anges*, et qui se défendit, en effet, comme si de célestes milices lui eussent servi de garnison. Les Français étaient braves, leurs chefs expérimentés ; ils ne se découragèrent point, se replièrent en bon ordre, et attendirent des renforts.

« L'arrivée d'un corps de troupes considérable décida le dieu des armées en faveur des assiégeants. *Puebla de los Angeles* fut emportée d'assaut après un siége meurtrier qui la détruisit en partie, et le même effort victorieux porta les triomphateurs jusqu'au pied du Popocatepetl. L'ascension de la montagne ne fut qu'un jeu pour des hommes habitués à regarder et à vaincre du même coup d'œil. On raconte même qu'emportés par la vivacité de leur élan, les premiers, en assez grand nombre, se laissèrent choir au fond du cratère ouvert dans la montagne; ils y périrent dans les flammes; les prêtres du pays, dont ils avaient cru tout d'abord se faire des amis, ne manquèrent point de dire qu'ils avaient reçu là le châtiment de leur impiété. L'impiété, c'était d'être les maîtres de la contrée et de ne pas la donner au clergé.

« Alors commença l'escalade du mât de cocagne. Le premier qui parvint au faîte en redescendit avec une couronne dont les Mexicains ne voulaient plus depuis des années, et dont les Français, fortement embarrassés, firent présent, faute de mieux trouver, à l'héritier d'une famille ennemie. Le second, plus heureux, atteignit un talisman qui validait les créances véreuses; d'autres, enfin, eurent pour prix de leur persévérance une sorte de mirliton recouvert de velours bleu, et fort appréciée dans leur pays, bien que chaque soldat le portât dans sa giberne.

« Le portefeuille des finances du Mexique fut la récompense d'un des derniers venus et non la plus mauvaise; déjà le fauteuil de sénateur avait été décroché par le député d'un département dont les habitants, dit-on, se promenaient gravement sur des échasses dans le vide, symbole de l'éloquence officielle... Enfin, un assez grand nombre de Français furent assez heureux pour mettre la main sur des morceaux de papier qui, plus tard, sous le nom d'obligations de l'emprunt mexicain (*ludumque fortunæ*, c'est-à-dire le gros lot), leur valurent des châteaux, des rentes et des domaines... Quant aux Mexicains, leurs généreux vainqueurs leur donnèrent l'empire, un gros budget, une cour, le régime des avertissements pour la presse et le suffrage universel, en un mot tout ce qu'ils possédaient eux-mêmes... »

LES LETTRES ET LA LIBERTÉ

PAR M. EUGÈNE DESPOIS [1].

La liberté, aux yeux de M. Despois, est indispensable à la dignité comme à la prospérité des lettres. *Périclès et les poëtes à Athènes*, *Auguste et les gens de lettres à Rome*, *Louis XIV*, *Frédéric II*, *Napoléon*, autant de savantes études destinées à prouver que la protection des maîtres du monde n'a jamais favorisé l'éclosion du génie littéraire et l'a souvent étouffée.

Paradoxe, dira-t-on, au moins en ce qui concerne Périclès, Auguste et Louis XIV. Comment nier que ces trois grands hommes aient été contemporains des trois plus belles floraisons littéraires qui aient honoré l'humanité?

Aussi bien, ce n'est pas là ce qu'on nie, mais simplemement que la protection d'Auguste et de Louis XIV ait secondé le développement des écrivains de leur temps. Il faut mettre, en effet, tout d'abord Périclès hors de cause; il n'avait point dans Athènes d'autre pouvoir que celui de l'éloquence; et sa patrie, à cette époque, n'eût point souffert d'autre empire que celui de « la persuasion, l'unique souveraine des hommes, » suivant l'expression d'Euripide. Jamais donc Périclès, pas plus qu'aucun autre Athénien de la belle période, ne put songer à protéger la pensée dans le sens moderne du mot, c'est-à-dire à la pensionner et à l'asservir. Il ne fit exception que pour Anaxagore, lequel en mourut, on le sait, comme Racine sous le grand roi.

Quant à Auguste, Plaute, Térence, Lucrèce, Catulle, Cicéron, Salluste, César, avaient écrit avant lui. Octave devient le maître : Cicéron et Cassius de Parme sont égorgés ; Varron est proscrit; Tibulle, Properce, Virgile, déjà tout formés, sont ruinés; ces derniers, il est vrai, composent ainsi qu'Horace leurs chefs-d'œuvre sous Auguste. Mais on ne voit pas pourquoi le talent d'Horace eût souffert du triomphe du parti de Brutus auquel il appartenait. Les républicains n'eussent pas exigé de lui des apothéoses, et les *odes* n'y eussent rien perdu. On en peut dire à peu près autant de Tite-Live, demeuré le fidèle partisan de Pompée. Le seul écrivain dont on puisse vraiment faire honneur au temps d'Auguste, c'est Ovide; encore marque-t-il

1. *Bibliothèque-Charpentier*. 1 vol. Prix : 3 fr. 50 c.

une décadence profonde et fut-il exilé. Après lui, le silence. Voilà ce que le règne d'un seul et le régime des Mécènes ont réellement fait de la belle efflorescence littéraire commencée au temps des Scipions.

Le second grand protecteur des lettres, Louis XIV, commence à régner véritablement en 1661. A cette date, Descartes est mort depuis onze ans, Pascal n'a qu'une année à vivre et Corneille n'écrira plus qu'*Agésilas* et *Attila*; Balzac, Voiture, Vaugelas, les législateurs de la langue, sont déjà morts. Molière, La Fontaine, Bossuet, ont de trente-cinq à quarante ans; seuls, Racine et Fénelon, c'est-à-dire les deux écrivains qui ont commencé d'épurer la langue, appartiennent vraiment au règne. Après eux, Fontenelle, Jean-Baptiste Rousseau, Campistron : tels sont les fils littéraires du grand roi.

Au siècle suivant, le potentat le plus en vue d'alors, Frédéric II, dans son adoration pour les lettres françaises, méprisa, fort heureusement pour elle, la littérature de son propre pays. « Un jour, dit Mirabeau, j'osai lui témoigner des regrets de l'indifférence qu'il avait montrée aux lettres allemandes. — Mais, répondit Frédéric, qu'aurais-je pu faire en faveur des gens de lettres allemands qui leur valût le bien que je leur ai fait en ne m'occupant pas d'eux, en ne lisant pas leurs livres? »

Précieux aveu, dont Schiller constatait plus tard la justesse en s'écriant :

« La muse allemande n'a point vu fleurir pour elle un siècle d'Auguste; les faveurs d'un Médicis ne lui ont pas souri. Pour elle, nul glorieux patronage; ce n'est pas aux rayons des faveurs princières que ses fleurs se sont épanouies.

« Éloignée du trône du plus grand des fils de l'Allemagne, du grand Frédéric, elle resta sans protection et sans honneur. C'est avec orgueil, c'est en sentant son cœur battre plus fort dans sa poitrine, que l'Allemand se peut dire : Tout ce que je vaux, c'est à moi que je le dois.

« Voilà pourquoi le chant des poëtes de l'Allemagne s'élance d'un jet plus fier et roule plus librement ses flots. Voilà pourquoi, riche de sa propre abondance, jaillissant des profondeurs de l'âme, il se raille de la contrainte des règles. »

Parlerons-nous de Napoléon? Nul souverain ne se montra protecteur plus actif et plus magnifique de la littérature : le nom d'Esménard répond à ses efforts. En dehors de lui, malgré lui, contre lui, madame de Staël, Benjamin Constant, Chateaubriand, Joseph de Maistre, Sismondi, atteignent seuls au talent ou à la gloire, dans l'opposition ou la persécution.

N'est-ce point assez pour conclure, avec M. Despois, que nous ne croyons guère à l'heureux effet des hautes influences en littérature?

impuissantes pour le bien, elles ne l'ont pas toujours été pour le mal. On ne donne pas des ailes au génie; mais on peut les lui couper. On peut faire pis encore; quoi qu'en dise Boileau, Auguste n'a pas fait Virgile, mais il a tué Cicéron. C'est, de toutes ses influences littéraires, la seule qu'il ne soit pas permis de contester.

La thèse que M. Despois justifie si amplement par l'histoire, est d'ailleurs mise au-dessus du doute par la moindre observation morale. Le césarisme dégrade tout autour de lui, et principalement ceux auxquels il octroie ses faveurs; la protection acceptée dans ces conditions diminue l'artiste en abaissant l'individu. Le talent asservi produira peut-être encore de belles œuvres; affirmons, sans hésiter, que, libre, il en eût produit de plus grandes. « Aux époques de persécution, dit excellemment notre auteur, c'est parmi les persécutés qu'il faut chercher l'éloquence : les stoïciens sous les Césars, les calvinistes au seizième siècle sont là pour le prouver. » C'est que la persécution, fièrement bravée, n'atteint point l'âme et, bien loin de diminuer les hommes, les retrempe.

Puissent nos contemporains comprendre ces virils enseignements! Après la Révolution française, après la Déclaration des droits, la complaisance et la vénalité de l'écrivain deviennent deux fois viles. Ce n'est point assez d'ailleurs de n'être point flatteur, il faut être vaillant. Aujourd'hui, plus que jamais, le caractère fait la moitié du génie; la dignité des auteurs, la prospérité des lettres, l'indépendance des citoyens, sont nécessaires l'une à autre.

« Quand Asinius Pollion établit à Rome la première bibliothèque publique, il voulut placer la pensée dans un temple, sous la garde d'une divinité ; il ne choisit pour elle ni le temple de Jupiter, ni celui de la Fortune : il l'installa dans l'atrium de la Liberté. »

Au temps de Pollion, c'est-à-dire au début de l'empire, ce n'était là qu'un généreux anachronisme. La liberté finissait et la grandeur des lettres avec elle. Nous aussi, nous vivons au milieu de leurs ruines. A nous donc de relever vos autels, à nous de ranimer votre flamme, ô langue française, ô Liberté!

HENRI BRISSON.

REVUE DES DÉPARTEMENTS

Les conseils généraux. — Enseignement professionnel à Cluny. — Les chemins de fer locaux. — Annulation d'une délibération de conseil général. — *Projet de décentralisation* de Nancy. — Congrès de Berne, autonomie des communes. — Société du crédit mutuel à Strasbourg. — Projet de réorganisation de l'Algérie.

I

Il n'y a pas d'institution plus importante que celle des conseils généraux ; il n'y en a pas où l'on apporte plus de négligence, plus d'indifférence coupable. La session des conseils généraux n'a duré cette année que six jours. Six jours, dont le premier consacré aux formalités de l'installation, la prestation du serment, le discours d'ouverture, la lecture du rapport du préfet, et la formation des commissions. Le second jour est consacré à l'examen des différents dossiers par lesdites commissions, et aux discussions dans les bureaux. La rédaction des rapports prend à peu près toute la troisième journée. Restent deux jours pour la lecture des rapports en séance générale, pour les discussions auxquelles ils donnent lieu, pour l'exposé, le débat et l'adoption des vœux à émettre, et pour la confection et la signature des procès-verbaux. Puis, au sixième jour, on se trouve à la clôture.

Il est permis de se demander comment, dans ces travaux menés à la vapeur, il peut y avoir du temps pour le contrôle de l'administration du département durant l'année écoulée, pour l'examen des dépenses faites et celui des dépenses à faire pour l'année suivante. Il en résulte que partout on n'a eu qu'une session étranglée.

Que de questions cependant à résoudre ! Nous ne parlons pas des vœux : ils comptent pour peu de chose aux yeux de l'autorité centrale, qui n'en accepte que ce qui lui convient, et ce qu'elle a elle-même déjà médité.

Mais les questions d'enseignement, d'assistance publique, de décentralisation, de liberté générale, qui exigeraient un sérieux examen et de fortes discussions, sont résolues en quelques heures et en conséquence mal résolues.

Aussi ces questions capitales sont-elles négligées. Par exemple, on s'est fort peu attaché à développer l'enseignement avec les ressources locales et surtout à l'approprier aux besoins locaux.

II

L'enseignement est aujourd'hui entre les mains de l'autorité centrale, qui établit partout une stérile uniformité, sans tenir compte de la différence des lieux, des mœurs et des aptitudes. L'initiative privée serait beaucoup plus fructueuse et moins coûteuse que l'enseiment officiel; mais on lui oppose mille obstacles, on l'entrave, on l'étouffe. M. Duruy ne s'est-il pas imaginé de centraliser à Cluny l'enseignement professionnel, en demandant aide à tous les départements! Or, si jamais enseignement doit être local, c'est assurément l'enseignement professionnel, qui doit varier selon les besoins, les habitudes et les industries particulières à chaque localité. La manie de tout centraliser n'a jamais engendré une pensée plus étrange que celle du ministre de l'instruction publique.

Au surplus, les départements n'ont guère été empressés de répondre à l'appel du ministre. Un petit nombre seulement de conseils généraux a consenti à voter une subvention en faveur de l'École de Cluny. Il n'y a eu que le département de Saône-et-Loire qui se soit montré généreux en consacrant une subvention de 100,000 francs à l'établissement projeté. Mais cela s'explique naturellement : Cluny se trouve placé dans le département. L'idée du ministre doit donc amener au département en général et à une de ses localités en particulier, honneur et profit. Il entrait donc dans la logique des intérêts locaux de favoriser par une large allocation le projet ministériel. C'est une preuve de plus à l'appui de notre thèse. Laissez aux localités le soin de veiller aux intérêts locaux.

III

Une question importante a pourtant été abordée au milieu des délibérations hâtives des conseils généraux : c'est celle des chemins de fer locaux. Les chemins de fer actuellement construits ou concédés représentent à peu près, dans l'ensemble du nouveau système de viabilité, ce que représentaient autrefois les routes de première classe; les intérêts généraux sont donc à peu près satisfaits. Mais pour les intérêts locaux rien ou presque rien n'a été fait; il est urgent de créer des chemins de fer vicinaux. D'heureux essais ont été faits à cet égard dans le département du Bas-Rhin, sans le secours de l'autorité

centrale, et par l'initiative éclairée des localités. Ce salutaire exemple a fixé l'attention des hommes du gouvernement, et il en est résulté une loi spéciale votée par le Corps législatif pour aider et développer une idée aussi féconde.

Examinons les principales dispositions de cette loi.

Le conseil général du département arrête, sur la proposition du préfet, la direction des chemins de fer d'intérêt local, le mode et les conditions de leur construction, ainsi que les traités et les dispositions nécessaires pour en assurer l'exécution.

Pour les chemins de fer d'intérêt local, l'utilité publique sera déclarée et l'exécution autorisée par décret délibéré en Conseil d'État, sur le rapport des ministres de l'intérieur et des travaux publics.

L'article 3 dispose que les ressources créées en vertu de la loi du 24 mai 1836 relativement aux chemins vicinaux, pourront être affectées en partie pour les communes et les départements à la dépense des chemins de fer d'intérêt local.

L'article 5 dispose que des subventions peuvent être accordées sur les fonds du Trésor pour l'exécution des chemins de fer d'intérêt local, et que le montant de la subvention pourra s'élever jusqu'au quart de la dépense que le traité d'exploitation à intervenir laissera à la charge du département et des communes.

Mais il serait utile pour les localités de se passer des subventions de l'État, auxquelles sont nécessairement attachées des charges assez onéreuses.

Ainsi les chemins de fer ordinaires sont soumis à de nombreuses obligations. Ils doivent transporter avec remise des trois quarts du prix les militaires, marins, gendarmes et prisonniers; ils doivent aussi laisser circuler gratuitement un nombre considérable d'agents de diverses administrations. Ils payent, en plus, des frais de contributions foncières et mobilières, des patentes, l'impôt des dixièmes pour les voyageurs, messageries et marchandises à grande vitesse, le double décime, des droits de contrôle, d'estampillage, etc.

Les petites compagnies, les chemins de fer locaux, dont les ressources sont limitées, ne sauraient être assujetties à toutes ces charges. La loi nouvelle le reconnaît en principe; mais elle impose une partie de ces charges aux chemins de fer locaux qui reçoivent une subvention. Il vaudra donc toujours mieux marcher par soi-même et se passer de l'appui pécuniaire de l'État, qui se paye toujours fort cher.

On ne peut qu'applaudir à une loi qui sera pour nos départements une source féconde de nouvelles richesses. Déjà, du reste, dix départements avaient pris l'initiative et commencé les travaux de leur

réseau spécial, et nous sommes heureux de constater encore une fois qu'au milieu de leur apathie, les conseils généraux ont fait preuve d'activité et de bon vouloir dans cette question spéciale.

IV

Un incident, qui n'est pas sans gravité, a signalé la clôture des conseils généraux. Le conseil général de Seine-et-Marne a exprimé le vœu que la loi donne aux conseils généraux le droit de statuer sur les élections départementales contestées, et que l'attention du gouvernement soit appelée sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de rendre aux conseils le droit de nommer les membres des bureaux.

Il est difficile assurément de formuler un vœu en termes plus modérés. Et cependant le gouvernement en a pris ombrage. Un décret inséré au *Moniteur* annule la délibération du conseil général de Seine-et-Marne. Il nous est permis de trouver la décision un peu sévère. Un vœu n'a pas un caractère offensif. C'est une simple pétition; et nous devons nous étonner que la loi permette au premier venu de demander au Sénat la révision d'une loi, et que le même droit soit interdit à un conseil général.

V

Nous avons, dans notre dernier numéro, signalé une brochure publiée à Nancy, sous le titre de *Projet de décentralisation*. Cette brochure a eu pour effet de soulever dans la presse parisienne une vive polémique, dont, pour notre part, nous n'avons qu'à nous féliciter. Car la question de décentralisation portée ainsi devant le public ne peut manquer d'éclairer les esprits, malgré les appréciations diverses qui se manifestent à ce sujet. Malheureusement, les questions de personnes ont produit des malentendus.

Le bruit qui s'est fait autour de cette brochure de Nancy et la polémique qui se poursuit encore aujourd'hui nous autorise à en faire l'analyse, sans nous arrêter aux noms des signataires.

Le comité de Nancy se préoccupe de donner une assiette solide aux trois associations légales, la commune, le canton et le département, appelées à se mouvoir librement dans l'orbite de l'État, sans en rien contrarier la marche ni enfreindre les lois.

1° *La commune*. Après avoir décrit les vices du système actuel, c'est-à-dire de la tutelle du préfet sur des centaines de communes

qu'il ne connaît pas, le projet veut qu'une partie de cette tutelle passe au comité cantonal, et que pour les affaires exclusivement communales, la loi en réserve la gestion au conseil municipal. Les décisions du canton pourraient d'ailleurs être déférées au conseil général, qui pourrait dans certains cas être une cour d'appel.

Nous avons déjà signalé l'erreur capitale, selon nous, où sont tombés les décentralisateurs de Nancy, en acceptant la nomination des maires par le pouvoir central. Nous n'y reviendrons pas.

2° *Le canton.* Le canton, dans le projet, prendrait toutes les attributions actuelles de l'arrondissement, dont l'inutilité est aujourd'hui généralement reconnue.

Pour la formation du conseil cantonal, le projet demande que le territoire du canton soit divisé en sections indépendantes des limitations des communes, et dont chacune nommerait deux conseillers.

Le canton aurait à exercer la tutelle sur les communes rurales, et de plus il réglerait directement les services d'intérêt cantonal, l'entretien et la création des chemins vicinaux, la police rurale, les irrigations et le curage des cours d'eau. « On voit, dit le projet, que le conseil communal posséderait une vie dont le conseil d'arrondissement est dépourvu, puisqu'il aurait un budget, des avis à donner, des affaires à gérer, et même des biens à administrer, et comme on y serait peut-être amené, on lui accorderait la qualité de personne civile. »

Pour la prompte expédition des affaires, le projet de Nancy demande que le conseil cantonal ait un secrétaire en permanence, chargé de transmettre ses actes à qui de droit et de recevoir toutes les communications du dehors.

Le conseil cantonal serait convoqué toutes les fois que le président le jugerait utile aux intérêts du canton et d'une commune. A part les réunions exceptionnelles, le conseil tiendrait quatre sessions par an.

3° *Département.* Le conseil général du département, d'après le projet, garderait ses attributions actuelles, en y ajoutant le contrôle des affaires cantonales. Son action se substituerait en dernier ressort sur tous les projets d'utilité départementale et sur la création des ressources destinées à y pourvoir.

Aujourd'hui, une fois que le conseil général a pris ses décisions, son action disparaît et l'exécution dépend de l'agent central qui, ayant des préférences pour tel ou tel projet, met du zèle d'un côté et de la négligence de l'autre.

Pour que l'exécution suive exactement la délibération, le projet demande qu'il soit créé au sein du conseil une commission perma-

nente de trois membres, chargée de veiller à l'exécution des décisions. Cette commission aurait en outre à juger le contentieux administratif; tandis que les conflits où sont engagés des intérêts privés seraient renvoyés devant les tribunaux ordinaires. Cette innovation, à laquelle nous ne pouvons que donner notre approbation, entraînerait la suppression des conseils de préfecture.

Après cette analyse sommaire du projet du comité de Nancy, nous en ferons mieux connaître l'esprit et les tendances en en reproduisant la conclusion conçue dans les termes suivants :

« Voulant rester dans le cercle des applications actuellement possibles, voulant surtout rester unis, nous avons écarté plusieurs des questions qui auraient pu, soit nous diviser, soit donner aux esprits ombrageux ou prévenus prétexte de dire que nous nous mettions à la poursuite de chimères. A chaque jour suffit son idée. L'idée d'aujourd'hui, — pour nous elle date de loin, — c'est que la décentralisation est bonne, c'est qu'elle est nécessaire, c'est qu'elle est urgente; c'est que si la France, même centralisée à l'excès, a pu être grande, le jour est venu où elle doit surtout aspirer à être libre. »

Quoiqu'on puisse sur certains détails ne pas être d'accord avec le comité de Nancy, il est certain que le fond de son travail doit être approuvé; et l'on n'a qu'à se féliciter de voir soulever une question aussi importante pour les intérêts et les libertés de la France.

Même les contradictions qu'a provoquées le projet ont leur utilité; on s'accoutume enfin à discuter une question de laquelle, selon nous, dépend l'avenir de la France, et nous gagnons même à ce que les préjugés se fassent jour et nous donnent l'occasion de les combattre.

La question s'est du reste présentée au Congrès récent de Berne, sous le titre mieux défini d'*Autonomie des communes*. On a commencé par quelques communications relatives à l'état des diverses législations de l'Europe. L'exposé du système communal de la Suisse a été écouté avec un vif intérêt. Du reste, tout le monde étant d'accord sur le fond de la question, un seul point restait à examiner, c'est la limite entre l'État et la commune. Où commence, où finit la compétence respective de l'État et de la commune, et quelles sont les institutions, soit communales, soit intermédiaires entre l'État et les communes, c'est-à-dire provinciales ou départementales, qui sont propres à garantir les droits de la commune dans les pays où l'État fortement constitué peut devenir oppressif? Nous devons le dire, la discussion sur tous ces points a été faible et incomplète. Des orateurs de Berlin et de Berne sont un peu restés dans le vague, et trois Français parlant après eux n'ont pas davantage fait avancer la question. Il est

vrai que l'on manquait du stimulant de la contradiction, aucun centralisateur ne s'étant présenté pour entrer en lice.

A côté de la publication de Nancy, nous devons citer un petit volume intitulé : *la Liberté*, par M. de Kérigant, ancien conseiller général des Côtes-du-Nord qui aborde sous toutes ses faces la question de la décentralisation. Lui aussi a son plan de réforme, mûrement élaboré. L'espace nous manque pour en faire l'analyse. Mais sa pensée tout entière se trouve résumée dans les lignes suivantes :

« La centralisation est la question dominante, et ce n'est pas une exagération. Sans sa solution, aucune autre question ne peut être non-seulement résolue, mais même discutée. On demeure sous le joug d'une opinion ou souvent d'un travers, et les révolutions sont toujours possibles. La sécurité et la paix sont d'un côté, l'anarchie de l'autre. »

En somme, les idées de décentralisation gagnent du terrain : elles intéressent le public; elles réveillent les journaux; elles excitent même les passions politiques. C'est un bon symptôme.

VI

La Société du Crédit mutuel de Strasbourg a tenu le 6 août sa réunion annuelle, et les résultats les plus satisfaisants ont été signalés par M. Kablé, le président de la commission de contrôle. Voici en quels termes il fait connaître le but du Crédit mutuel :

« Un homme intelligent, actif et honnête exerce une profession, il est artisan, ou il a un petit commerce, ou il est ouvrier, vivant de son salaire. L'un ou l'autre a besoin de quelques centaines de francs, d'un millier de francs, l'artisan pour acheter sa matière première, du cuir, du drap, des bois, suivant qu'il est bottier, tailleur ou menuisier; le commerçant des articles de son commerce; l'ouvrier, de même que l'artisan établi, des matières premières pour travailler pour son compte. Eh bien, la Société du Crédit mutuel, voilà son banquier, sa ressource, sa caisse! Qu'il y vienne, qu'il se fasse recevoir, il n'a besoin pour cela que d'avoir de l'honnêteté et du travail, et de verser dans la caisse commune deux francs par mois, modique épargne, qui lui rapportera des intérêts et plus tard lui constituera un petit capital; une fois reçu, lorsqu'il aura besoin d'une avance, qu'il se présente avec un autre artisan, commerçant ou ouvrier, pas plus riche que lui, mais offrant également des garanties de travail et d'honnêteté, et la Société n'hésitera pas à leur faire l'avance dont ils justifieront le besoin.

« Une fois que les avantages de ces prêts sur leur garantie solidaire auront été appréciés par eux, ils comprendront facilement qu'en se mettant trois, quatre, six ensemble, qui se connaissent et s'estiment, pour acheter des matières premières ou des articles de consommation au comptant, ou pour fabriquer en commun, ils arriveront à des résultats qu'aujourd'hui ils osent à peine espérer. Et voilà les Sociétés de consommation, d'achat de matières premières, de production, créées sans efforts et, j'en suis persuadé, sans déceptions.

« Là est le but de notre Société : créer le crédit personnel, mettre le capital à la portée du travailleur ou des associations de travailleurs, sans autre garantie que leur mérite personnel. »

On ne saurait trop applaudir aux efforts que font dans nos départements de l'Est les hommes les plus éclairés en faveur des populations ouvrières qui reçoivent d'eux non-seulement des leçons de prévoyance et d'économie, mais aussi un appui matériel qui leur permet d'arriver au bien-être par le travail et à la moralité par le bien-être.

Du reste, les grands industriels de l'Est se retrouvent partout où il y a des entreprises utiles et des progrès à réaliser. C'est ainsi que dans notre colonie du Sénégal des plantations de coton sont dues à l'esprit entreprenant de M. Herrzog, un des principaux manufacturiers du Haut-Rhin. A côté de lui sont associés les noms alsaciens de MM. Jean Dollfus et Kœchlin. Déjà les récoltes premières donnent les plus grandes espérances, et le succès de cette entreprise lointaine paraît très-probable, grâce au double concours d'une nature propice et d'une population docile.

VII

Il a été beaucoup parlé des réformes projetées pour la réorganisation de l'Algérie, et l'on sait qu'une brochure impériale sur ce sujet a été distribuée parmi les fidèles. Cependant, malgré le mystère dont on a voulu l'environner, on en connaît aujourd'hui la substance, et le *Courrier de Tlemcen* nous en fait connaître les principales dispositions.

Voici le résumé de la conception nouvelle :

L'Algérie serait divisée en trois zones : la première, comprenant tout le littoral de la Calle à Nemours, sur une profondeur environ de soixante à quatre-vingts kilomètres, serait entièrement livrée à l'administration civile. Elle formerait trois départements à la tête desquels seraient placés trois préfets. Les sous-préfectures et les commissariats seraient supprimés. Chaque commune aurait un conseil

municipal élu; les maires, nommés par l'Empereur, correspondraient directement avec les préfets; ils seraient choisis parmi les fonctionnaires actifs et capables que la nouvelle organisation laisserait sans emploi.

La deuxième zone, suivant la ligne de Constantine à Tlemcen, et comprenant le reste du Tell, serait exclusivement militaire et administrée par les bureaux arabes.

La troisième zone, comprenant le Sahara, serait abandonnée aux Arabes qui resteraient sous le protectorat de la France.

Tous les travaux publics à la charge de l'État, routes, barrages, canaux, édifices, ne seraient exécutés que dans la première zone.

Les Européens seraient libres de s'établir et de commercer partout. Dans la première zone, ils jouiraient de la même protection et des mêmes droits qu'en France. Dans la deuxième, leur sécurité et leurs propriétés seraient garanties. L'administration déclinerait toute responsabilité dans la troisième.

Quant à Tlemcen, devenue limite entre les deux autorités, elle resterait civile à cause de l'importance de la population européenne, ou si elle devenait militaire, elle serait le chef-lieu de la division.

Ce qu'il y a de plus marquant dans ce projet, c'est qu'on renonce spontanément à une portion du territoire conquis, en cédant complétement la troisième zone aux Arabes. On les constitue en un royaume compact, qui leur donnera plus de force pour l'attaque et la défense. Il ne faut pas se dissimuler que jamais les Arabes ne pourront s'assimiler à la civilisation européenne, et malgré un récent sénatus-consulte, on ne réussira pas à en faire des Français. Ne serait-il donc pas imprudent de leur donner l'unité qui leur assurerait une force qui jusqu'ici leur faisait défaut? N'est-il pas à regretter aussi que la moitié de ce que l'on conserve soit livré au gouvernement militaire? Jamais colonie n'a pu se développer au milieu des forces armées; un enseignement de trente-cinq ans nous le dit. Une si longue leçon resterait-elle donc stérile?

ELIAS REGNAULT.

REVUE DES THÉATRES

VAUDEVILLE. *Les deux Sœurs*, drame en trois actes, par M. Émile de Girardin. — OPÉRA-COMIQUE. *Les Porcherons.* — THÉATRE-LYRIQUE. *La Flûte enchantée.* — Exposition organisée par la société de l'*Union centrale.*

Confiance! confiance! criait bien haut M. de Girardin, au moment où il s'efforçait de semer la méfiance contre cette pauvre, honnête et naïve république de 1848. A force de répéter ce cri, il est parvenu à s'inspirer à lui-même la plus grande confiance en ses propres forces; le célèbre rédacteur de la *Presse* a trouvé un chaud partisan et un grand admirateur en la personne de M. Émile de Girardin.

Donc un beau matin l'illustre publiciste se récapitulait à lui-même tous ses titres à l'immortalité.

— J'ai créé l'annonce anglaise et le journal à quarante francs.

— Par ma belle invention de l'alinéa, j'ai été le précurseur de Timothée Trimm.

— Par mes courageuses campagnes contre la nationalité polonaise, j'ai été le plus ferme appui de Mourawief.

— Par mes éloquents articles en faveur de la nationalité arabe, j'ai contribué à jeter le découragement dans le cœur de nos colons algériens.

— Par mes nobles revendications de la liberté absolue, j'ai su faire peur à de bons bourgeois qui allaient peut-être s'enhardir à demander un peu de liberté.

— Par mon ingénieuse théorie de l'impuissance de la presse, j'ai tâché d'amener le public à mépriser comme de honteuses boutiques les journaux qui l'instruisent et l'éclairent.

— J'ai fait bien d'autres découvertes aussi louables; j'ai montré à l'Europe la fertilité de mon génie : j'ai enfanté une idée par jour.

— Mais il manque un joyau à mon écrin;

— Une corde à ma lyre;

— Un fleuron à ma couronne.

— J'ai réussi à la Bourse;

— A la Chambre des députés;

— Dans la presse.

— Que manque-t-il à ma gloire?

— Un succès au théâtre. »

Après ce monologue, M. de Girardin prit sa bonne plume de Tolède et abattit en trois jours *le Supplice d'une femme*. Vous connaissez tout au long l'histoire curieuse de cette pièce : déclarée absolument impossible par les amis à qui l'auteur en donne connaissance, elle est recueillie par le docteur Alexandre Dumas fils, directeur d'un établissement orthopédique pour les drames boiteux et les comédies contrefaites.

Mais M. de Girardin, en se voyant ramener au bout d'un mois, à la place du petit monstre pied-bot et bossu qu'il avait confié au médecin, une belle fille svelte et droite comme un jonc, pousse des cris de désespoir et se plaint qu'on lui a changé son enfant.

Le public prend parti pour le docteur, ce qui excite la fureur du père.

« C'est bon! applaudissez, s'écrie-t-il, applaudissez cette petite sotte. Je vous amènerai bientôt un autre de mes enfants, et je vous réponds que celui-là je ne le laisserai pas changer en nourrice! »

Et voilà comment la littérature française s'est enrichie du drame des *Deux Sœurs*.

Les étranges défauts qui ont amené la chute de cette pièce découlent du système dramatique que l'auteur nous expose en ces termes :

Pourquoi le théâtre serait-il étroitement exclusif? Pourquoi ne serait-il pas, ensemble ou séparément, la discussion et la réflexion aussi bien que l'action et l'émotion?

Étant donnée une de ces situations de la vie réelle que le choc de la loi et des mœurs fait si souvent éclater comme la foudre, et qui deviennent alors de vrais drames ayant pour scène le foyer des familles; pourquoi, cette situation étant transportée au théâtre, le spectateur n'y serait-il pas transformé en juge, devant lequel seraient contradictoirement débattus le pour et le contre par des personnages, — *par des abstractions vivantes*, — si l'on veut, — représentant les idées, les préjugés, les intérêts, les passions en jeu?

M. de Girardin nous demande pourquoi nous ne voulons pas voir au théâtre le pour et le contre débattus par des abstractions vivantes. Les mots mêmes de la langue française lui répondent pour nous. Quand les bonnes gens nous disent qu'ils vont au *spectacle*, ils disent par là même qu'ils vont pour *voir*. Pour voir quoi? Un *drame*, c'est-à-dire une *action*, ou un vaudeville, ou une comédie, ou un opéra, c'est-à-dire toujours des œuvres *dramatiques*, c'est-à-dire des œuvres

dans lesquelles l'action jouera le principal rôle. Ils veulent voir agir des hommes, des êtres semblables à eux, qui aiment comme eux, qui haïssent comme eux, qui sont heureux ou malheureux, bons ou méchants, sots ou spirituels comme ceux qu'ils rencontrent tous les jours dans la rue. Quand nous voulons des abstractions, au lieu d'aller nous asseoir dans une stalle d'orchestre, nous nous mettons au coin de notre feu, avec un livre d'un philosophe, d'un moraliste ou d'un mathématicien. Une abstraction est aussi déplacée sur les planches d'un théâtre que le serait la passion dans un traité de trigonométrie.

J'ai infiniment plus d'admiration pour les oraisons funèbres de Bossuet que pour les farces de M. Clairville, et Molière a certainement beaucoup plus de génie que les curés de nos villages. Si pourtant ce soir M. Lassouche voulait remplacer la représentation de la revue qui se joue en ce moment au Palais-Royal par la lecture de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, ou si dimanche prochain les curés dans toutes nos campagnes remplaçaient leur sermon par la lecture de *Georges Dandin*, ce serait un beau tapage!

Quand nous prenons nos billets à la porte du Vaudeville, nous ne voulons évidemment pas acheter le droit d'entendre plaider, prêcher, ou soutenir des thèses philosophiques. Nous allons pour nous amuser ou nous intéresser à une peinture plaisante ou sérieuse de nos défauts et de nos qualités, de nos vertus et de nos vices. Donnez-nous une pièce qui nous fasse rire ou pleurer; c'est là tout ce que nous vous demandons. Si par surcroît il vous plaît d'y introduire un plaidoyer, d'y démontrer une vérité de l'ordre économique, politique, moral ou social, c'est votre affaire; vous le faites à vos risques et périls. Nous ne nous en soucions pas le moins du monde, et sachez bien que toute abstraction nous ennuiera, sous quelque vertueux prétexte qu'elle vienne nous glacer.

« En opposant Cécile à Valentine dans *les Deux Sœurs*, » M. de Girardin se propose pour but

« De rendre manifeste qu'alors même qu'un mariage est conclu dans les conditions les plus défavorables, et qu'un mari se donne tous les torts, torts de caractère et torts de conduite, il vaut encore mieux *pratiquement* chercher, en soi-même et dans le bon emploi de son temps, sa satisfaction que de la demander à une liaison qui ne saurait être que l'avilissement ou le scandale. »

Voilà qui est parfait. Valentine est l'abstration de la femme légère qui cède avec une étourderie coupable à une passion illégitime;

Cécile, l'abstraction de la femme qui « cherche sa satisfaction dans le bon emploi de son temps. » Robert de Puybrun est l'abstraction du mari qui n'aime pas à voir sa femme chercher sa satisfaction dans un mauvais emploi de son temps. Les choses ainsi posées, nous voici au troisième acte. Robert, qui a appris que Valentine avait « employé son temps » à charmer les loisirs du duc de Beaulieu, arrive furieux à Vichy pour châtier les coupables. Il rencontre sa belle-sœur, qui cherche à calmer sa colère pour obtenir le pardon de Valentine.

Supposez que ces personnages soient deux êtres vivants, ayant du sang, des nerfs, un cœur, que feront-ils? que diront-ils? Cécile essayera d'abord sans doute de dissimuler toute émotion et d'accueillir son beau-frère en souriant pour détourner de lui tout soupçon, si par hasard il ignorait encore le fatal secret; aux premières accusations de Robert contre Valentine, Cécile protestera de l'innocence de sa sœur...

Puis, si la dissimulation et ses pieux mensonges ne servent de rien, elle suppliera, elle pleurera, elle tâchera de persuader à ce mari si épris que sa femme l'a beaucoup aimé, qu'elle l'aime encore, malgré les apparences. Elle lui parlera de ses enfants, elle sondera tous les replis de son cœur pour trouver enfin la fibre sensible... elle la trouvera peut-être et la fera vibrer. En tout cas, elle parlera avec tout son cœur, avec toute son âme. Il répondra, lui, avec toute la colère d'un époux outragé, avec toute la douleur d'un cœur brisé.

Mais M. de Girardin n'a eu en vue que « de faire plaider le pour et le contre par des abstractions vivantes. » Aussi ses personnages échangent-ils des arguments abstraits sans paraître se douter seulement que Valentine et son amant peuvent paraître d'un instant à l'autre. Cécile a démontré par A plus B qu'un duel est impossible entre le mari et l'amant. Robert lui demande quelle conduite il peut alors tenir :

CÉCILE.

Il n'y a que le pardon si la femme le mérite, ou que le mépris si elle ne mérite pas le pardon, qui abaisse l'amant, élève le mari et punisse la femme.

Vous le voyez, dans cette scène où s'agite une question de vie ou de mort, la discussion devient impersonnelle. Nous n'avons plus affaire à Valentine, à Armand et à Robert, mais à *la femme*, à *l'amant* et au *mari*. On ne nous parle plus d'êtres vivants et palpables, mais de simples entités, de concepts de la raison pure. Nous sommes en plein dans les terres vagues et stériles de l'abstraction. Mais conti-

nuons le cours de cette étude. Le mari s'indigne au mot de pardon :

ROBERT.

Le pardon !

CÉCILE.

Oui, le pardon, qui fait naître le repentir et tomber les illusions.

ROBERT.

On peut pardonner en mourant à l'assassin qui vient de vous frapper; mais quand on a tout son sang dans les veines, pardonner au misérable qui vient de vous déshonorer dans la femme qui porte votre nom et qui est la mère de vos enfants !... Ah ! cela n'est pas possible...

CÉCILE.

Si la femme peut pardonner au mari qui la trompe, pourquoi le mari ne pourrait-il pas pardonner à la femme qui le trahit ?

Et Robert, au lieu de répondre à cette question, pousse une exclamation parfaitement déplacée, ridicule même dans le drame, mais destinée à provoquer de nouvelles tirades, de nouveaux plaidoyers de son interlocutrice.

ROBERT.

Ah ! si le divorce existait !

CÉCILE.

Il ne remédierait à rien. Quelle garantie vous donnerait-il qu'une seconde femme vous serait plus fidèle que la première,

(Question tout à fait gracieuse pour ce pauvre Robert et bien propre à calmer sa colère en flattant son amour-propre !)

et qu'elle aimerait des enfants qui seraient les vôtres, mais qui ne seraient pas les siens ?

ROBERT.

Je ne me remarierais jamais.

(En effet, la première expérience qu'il a faite du mariage ne doit l'inviter que faiblement à en tenter une seconde.)

CÉCILE.

Mais alors, cher beau-frère, que feriez-vous ? Assurément vous ne voudriez pas tomber dans l'inconséquence d'être à votre tour l'amant d'une femme mariée; vous ne voudriez pas être le séducteur d'une jeune fille; vous ne voudriez pas donner à vos enfants le scandale d'une femme payée ! Vous voyez donc que ce que vous avez de mieux à faire c'est de pardonner.

Cette conclusion est d'une logique merveilleuse; mais comment

une femme qui voit sa sœur menacée d'un scandale affreux, de la mort même peut-être, s'en va-t-elle chercher tous ces beaux raisonnements? Et qui se soucie de savoir si le mari qui découvre aujourd'hui son infortune prendra l'an prochain ses maîtresses dans le monde ou dans le demi-monde? Et comment un homme dans une position si cruelle a-t-il la patience d'écouter des dissertations si follement raisonnables?

La scène suivante, moins complétement ridicule au théâtre, n'est pourtant guère moins éloignée de toute vérité humaine. Le duc arrive, Robert le provoque. Le duc refuse de se battre, en disant que, si l'honneur permet au mari de tuer l'amant, il interdit à l'amant de tuer le mari. Voilà qui est d'une vérité certaine. Mais quoi! on n'est pas en ce monde simplement une abstraction de mari ou une abstraction d'amant; quand on a eu assez peu de respect des droits de son prochain pour lui voler sa femme, on a rarement, j'imagine, assez de vertu chrétienne pour se laisser insulter patiemment, pour se laisser cracher à la figure et tendre humblement l'autre joue. D'ailleurs, qu'on ne veuille pas tuer l'homme à qui l'on a déjà pris son bonheur et son honneur, cela se conçoit. Mais ne peut-on, s'il vous pousse à bout, accepter avec lui un duel à l'épée? Il est alors très-possible de défendre sa vie sans attenter à celle de son adversaire; on peut même chercher à lui faire ou à recevoir de lui une de ces blessures au bras qui terminent forcément le combat sans avoir de conséquences fatales. En tout cas on ne se laisse pas, quand on est homme, Français et Parisien, insulter comme un rustre et tuer comme un chien. Il y a des outrages devant lesquels une marionnette de bois peut seule rester impassible : c'est là le cas. Les héros de M. de Girardin sont des abstractions. Il en convient lui-même; mais il se flatte étrangement en les appelant des abstractions vivantes. Ce sont des pantins grossièrement découpés à l'emporte-pièce, dont on tire maladroitement les ficelles pendant que la voix de l'impresario récite derrière le théâtre des lambeaux d'articles de *la Presse*.

Si l'auteur des *Deux Sœurs* persiste dans sa volonté énergique de réussir au théâtre, il lui faudra renoncer à appliquer des théories vides et fausses sur l'art dramatique, et en revenir tout bourgeoisement à ce vieux système routinier qu'ont suivi Eschyle et Molière, Shakspeare et Corneille.

C'est dans les mauvaises causes, dit-on, que brille surtout le talent des grands avocats. Mademoiselle Fargueil a prouvé la vérité de cette assertion en rendant presque tolérable à la scène le rôle impossible de Valentine de Puybrun. Non-seulement elle trouve le moyen de mettre de la passion là où l'auteur n'a placé que des arguments, mais elle a

encore l'esprit de rendre inintelligibles, par une prononciation très-rapide, certaines phrases ridicules qui, excitant le rire à la lecture, soulèveraient des tempêtes de gaieté dans la salle, si elle avait l'imprudence de les laisser entendre. M. Febvre joue avec beaucoup de dignité et de gravité le rôle désagréable du mari trompé. Confiez à des artistes d'un moindre talent le soin de représenter la pièce de M. de Girardin, et les sifflets qui saluent chaque soir la chute du rideau éclateraient dès les premières scènes du premier acte. L'auteur des *Deux Sœurs* ne saura jamais tout ce qu'il doit aux vaillants artistes qui ont si habilement soutenu son œuvre.

L'été est la saison des reprises. Aussi ne voyons-nous guère autre chose sur tous les théâtres en ce moment. Le Vaudeville essaye de relever le mélodrame de M. de Girardin, en l'accompagnant de *l'Homme blasé*, l'un des meilleurs vaudevilles écrits pour Arnal il y a vingt ou vingt-cinq ans. Ce rôle, créé jadis par notre célèbre comique, est joué par Mathews, cet acteur anglais que nous avons déjà vu avec beaucoup de plaisir l'an dernier aux Variétés. Il y aura là un sujet de comparaison intéressant pour les amis du théâtre.

Le Théâtre-Lyrique, qui faisait encore salle comble avec *la Flûte enchantée* au moment où les acteurs ont pris leurs vacances, vient de reprendre, pour sa réouverture, ce chef-d'œuvre de Mozart, que notre génération n'avait guère eu l'occasion d'entendre. Madame Carvalho chante toujours avec le même goût et le même charme. Mademoiselle Nilson obtient toujours le même succès dans cet air étrange de la reine de la nuit, dont elle surmonte victorieusement toutes les difficultés, et souvent elle joue courageusement le lendemain, sans se reposer, cette adorable *Traviata*, où elle est si touchante. Voilà des reprises auxquelles nous applaudissons de bon cœur.

Nous n'en dirons pas autant de celle des *Porcherons*. Quelle singulière idée a eue l'administration de l'Opéra-Comique de reprendre cette vieillerie? Quelle leçon veut-elle que nous tirions de cette exhibition? Quelle opinion veut-elle donner de notre musique française aux étrangers qui remplacent en ce moment les Parisiens dans tous nos théâtres? Nous avions gardé un médiocre souvenir de l'œuvre de M. Grisar, mais nous ne nous rappelions pas que cette musique fût si pauvre et si vulgaire. Deux ou trois morceaux bouffes assez gais, voilà la part de l'éloge; tout le reste est commun et ennuyeux. A qui donc cette reprise peut-elle plaire? Quel but s'est-on proposé en la préparant? Voilà des énigmes absolument insolubles pour nous.

Et maintenant permettez-moi, amis lecteurs, d'oublier le théâtre, les drames de M. de Girardin et les opéras de M. Grisar, pour vous

entretenir de la splendide exposition qu'on organise pour notre instruction et notre plaisir au Palais de l'Industrie.

Une première chose fort digne d'éloges, c'est que cette exhibition n'est pas faite par l'État, mais par une société particulière, *l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie.* C'est un beau triomphe de l'initiative individuelle. C'est une démonstration pratique des miracles que peuvent accomplir, même en France, quelques hommes intelligents et dévoués, quand ils mettent leur activité et leur dévouement au service d'une bonne idée.

Les fondateurs de *l'Union centrale* se proposent de réveiller ou d'entretenir le goût, le sens du beau chez les fabricants et les ouvriers dans toutes les industries qui touchent à l'art par quelque côté. Ce n'est pas ici le lieu de parler de leur intéressant musée permanent de la place Royale, ni des cours excellents qu'y ont faits cette année des hommes dont le nom fait autorité dans la science et dans les arts. Nous ne pouvons que dire un mot de la merveilleuse exposition à laquelle ils nous convient à ce moment.

Dans le jardin du Palais s'étalent les produits de l'art moderne : les charmants bijoux de M. Froment-Meurice, de Fannière, de Rudolphi; les faïences artistiqnes de Deck, de Rousseau, de M. Bouquet; les bronzes de Lerolle, les meubles de Mazaroz-Ribaillier, les œuvres les plus remarquables de nos principaux fabricants parisiens; une exposition fort intéressante où l'on trouve souvent à critiquer, mais où l'on a encore plus souvent à louer, et parfois même à admirer.

Un vaste escalier, construit pour la circonstance, mène du jardin aux salles du premier étage. C'est là que sont les plus précieux trésors des arts industriels d'autrefois. Les organisateurs de cette partie de l'exposition ont obtenu de la plupart des riches amateurs de Paris le prêt de leurs collections. Nous ne nous attendions certes pas à voir une pareille réunion de merveilles.

Nous avons bien des fois visité les salles du Louvre, consacrées à la collection Sauvageot et aux majoliques italiennes; nous avons souvent admiré les trésors amoncelés au musée de Cluny; eh bien, nous devons le déclarer, le Louvre et Cluny nous paraissent indigents quand on se promène dans le « musée rétrospectif » du Palais de l'Industrie.

La céramique italienne y est représentée par un nombre énorme de chefs-d'œuvre. Nous citerons surtout les plats de Maestro Giorgio, dont on voit briller les reflets d'or dans les vitrines de la famille Rothschild. — Notre Bernard Palissy tient dignement son rang. Ses plats, ses salières et ses *rustiques figulines*, attirent à beaucoup de vitrines le regard des visiteurs. Nous avons retrouvé dans la collec-

tion de M. Basilewski cette fameuse salière si chaudement disputée aux enchères de la vente Pourtalès. Nous avons remarqué cinq pièces de cette rarissime faïence d'Oiron, qu'on appelait naguère encore faïence de Henri II.

La céramique rouennaise est très-bien représentée par des échantillons très-nombreux et d'une rare beauté. Par malheur, nos autres fabriques tiennent peu de place au « musée rétrospectif ». Nous avons vu peu de pièces de Nevers et de Moustiers; nous n'avons pas aperçu dans notre première visite à la salle des faïences un seul échantillon de Marseille. C'est une lacune regrettable.

L'art français prend une magnifique revanche avec les émaux de Limoges. Les Rotschild, M. Basilewski et plusieurs autres amateurs en possèdent un nombre considérable; il y a là au moins quarante ou cinquante œuvres hors ligne de Jean Courtois, de ses maîtres et de ses élèves.

Les verres de Venise sont de toute beauté : si l'on avait pu réunir dans la même salle tous ceux qui se trouvent répartis entre cent collections particulières, il y aurait eu de quoi en former une collection sans rivale. Il y a quelques bronzes splendides et quelques ivoires très-beaux, mais peu nombreux. Les porcelaines et les émaux cloisonnés de la Chine se recommandent aussi plutôt par la beauté des pièces exposées que par leur nombre.

La salle réservée à la collection de M. Double nous offre les plus rares chefs-d'œuvre du dix-huitième siècle : meubles et bronzes de Riessener et de Gouthières, porcelaines de Sèvres, de Saxe, de Vincennes, tapisseries, etc. Il y a là plusieurs œuvres qui deviendraient les joyaux d'un musée royal : notamment le vase en porcelaine de Vincennes et les deux vases de Sèvres faits pour Louis XV en mémoire de la bataille de Fontenoy.

Aux armes superbes de MM. de Nieuwerkerke, d'Armaillé, Spittzer, etc., vient de s'ajouter la riche collection formée par l'Empereur. A toutes ces richesses ajoutez de superbes meubles de la renaissance, les plus belles tapisseries des Gobelins, les bijoux, les armes, les hanaps et les meubles des anciens rois de Pologne prêtés par la famille Czartorisky, et tant d'autres merveilles que j'oublie, vous aurez une idée du spectacle que nous offre en ce moment le Palais de l'Industrie. Nous remercions vivement, pour notre part, *l'Union centrale* d'avoir su entreprendre et mener à bon terme la tâche si difficile de réunir tous ces trésors.

EDMOND VILLETARD.

CAUSERIE PARISIENNE

I

Le mois qui vient de finir, bien qu'il se trouve placé au beau milieu de ce que l'on pourrait appeler la morte-saison de Paris, n'est pas en général une période d'anéantissement, ou même de repos pour le Parisien. On se démène beaucoup au mois d'août, et ce n'est guère qu'en septembre que Paris devient réellement, selon l'expression consacrée, un désert. Pourtant, de tous les mois de l'année, août me paraît toujours le plus ennuyeux à contempler rétrospectivement; et si ce n'était que les vacances commencent alors et que la conscience qu'il y a de par le monde tant d'enfants — et de professeurs — libérés me console un peu, je ne me résignerais jamais à en raconter les assommantes annales. On tâche encore de s'amuser à Paris, mais on s'y amuse « moult tristement », selon le mot du vieux chroniqueur. Les tronçons mutilés de la société parisienne cherchent en vain à se rejoindre et inventent pour se distraire d'absurdes plaisirs; tandis qu'en septembre, si l'on ne s'enfuit pas, on prend du moins son parti d'être mort, ce qui vaut infiniment mieux.

Pédants, flagorneurs, prétentieux de toute espèce fleurissent à qui mieux mieux pendant l'août. Prenez-le, ce malheureux mois, depuis ses premiers jours, depuis ses premières harangues aux « jeunes élèves » et ses discours latins de collége, jusqu'à la séance annuelle de l'Institut, en passant par la distribution des prix Montyon et la Saint-Napoléon avec ses lampions et ses mâts de cocagne, est-il assez pompeux, faux, vide — et ennuyeux, pour tout dire en un mot? Voilà ce qu'on a fait de ce beau mois vermeil et fécond qui méritait si bien son nom républicain de fructidor — quelque chose de rance et d'aride qui fait bâiller rien que d'y penser. Et comme si ce n'était assez, bon nombre de gens ont passé les monts, et même les mers, pour aller faire à l'étranger d'autres discours encore, qu'ils ont ex-

pédiés par la poste et le télégraphe pour en accabler ce pauvre Paris sans défense. Ah! je le répète, l'ennuyeux mois! Il ne manque plus qu'une chose : c'est de fêter la Saint-Barthélemy — qui tombe tout juste le 24 août — en brûlant quelques hérétiques. Au fait, pourquoi pas? Ce ne serait pas un anachronisme plus grand que celui de proposer pour sujet d'un concours de poésie Vercingétorix, et ce ne serait pas un divertissement beaucoup plus barbare que les courses de taureaux dont on cherche à nous inoculer le goût. Courses de taureaux et auto-da-fé ne sont-ils pas d'une même patrie et d'une même famille?

Puisque j'en ai écrit le nom, arrêtons-nous un instant aux courses de taureaux. Aussi bien mes lecteurs savent de reste que je n'ai pas la prétention d'observer dans cette causerie les lois de la préséance, et le premier sujet qui se présente à moi est généralement le premier traité. Je parle de choses trop diverses et de valeur trop inégale pour affecter de les classer selon leur rang. Je le rappelle ici pour que l'on ne m'accuse pas de faire passer les taureaux égorgés ou même les chevaux éventrés devant les hommes dans ma pitié. Je tiens beaucoup à ce qu'on ne me croie pas atteint de la manie si commune aujourd'hui de s'apitoyer sur les bêtes exclusivement. Je ne suis affilié, je le déclare, à aucune société protectrice des animaux, et le peu de protection dont je dispose, je l'accorde de préférence à mes semblables. L'infanticide en matière de petits chats ne me révolte nullement; je goûte très-fort l'idée, déjà ancienne du reste, de transformer les agneaux bondissants en côtelettes, et les veaux innocents au mufle rose et humide en fricandeaux; je ne demande pas mieux que de voir museler les chiens errants; je trouve bon que les physiologistes fassent *in animâ vili* les expériences nécessaires pour arriver à la guérison de douloureuses maladies; et lorsque parfois, au sortir d'un bon dîner, je vois un charretier, après une longue journée commencée à l'aurore, fatigué, affamé, ruisselant de sueur, sentant la nuit qui vient et le souper si durement gagné qui l'attend; lorsque je le vois, dis-je, s'emporter contre un cheval qui ne veut pas ou ne peut pas avancer et le frapper brutalement, il m'arrive quelquefois — oserai-je l'avouer? — de plaindre l'homme autant que la bête. Je me dis qu'il a été lui même brutalement mené dès l'enfance, qu'on ne lui a jamais appris ce que peuvent, quand elles sont réunies, la douceur et la force intelligentes; qu'on leur a donné, à lui et à son compagnon quadrupède, une tâche trop lourde, et qu'il ne s'épargne pas plus lui-même que le camarade. Je me dis encore qu'en rentrant ce sera le cheval qui aura le premier le souper et la litière, et il ne me vient pas à l'idée de faire mettre, par humanité, l'homme à

l'amende et de priver ainsi sa femme et ses enfants de pain pendant deux jours. J'ai donc bien peur de n'être pas sensible à l'endroit des animaux — et pourtant je les aime. Je les aime même quand ils sont laids, au dire des *sensibles;* et c'est par là surtout que je me sépare de ceux-ci. Les souffrances d'un cochon me touchent à l'égal de celles d'un cygne, et je ne vois pas même sans remords la longue agonie à laquelle on condamne le plus souvent les sangsues, par exemple, pour prix de leur office bienfaisant. On voit donc que je ne suis pas sensible, car quel être sensible a jamais voulu toucher une sangsue, ou s'est intéressé à un cochon, si ce n'est sous forme de saucisson ou de jambons? J'aime, je l'avoue, « ces amis muets », comme disent les Anglais, qui peuplent avec nous la terre. Dans la grande famille des êtres animés il me semble voir en eux, si j'ose m'exprimer ainsi, des parents éloignés, pauvres, déshérités, qui se rattachent à nous par les liens d'une clientèle naturelle et les devoirs d'un rang supérieur. Nos relations avec eux me paraissent toutes féodales : protection et éducation d'une part, service dévoué — jusqu'à la mort inclusivement — de l'autre. Mais nous nous rabaissons au-dessous des animaux eux-mêmes, quand nous nous divertissons de leurs souffrances. Il n'est pas de brute qui s'amuserait à faire combattre des hommes.

Dans les courses de taureaux il y a quelque chose de particulièrement répugnant, selon moi, car on y abuse des bonnes qualités de deux nobles bêtes. Le courage indomptable du taureau, la docilité et la confiante ardeur du cheval sont exploités pour les torturer l'un par l'autre. Si la chose n'était constatée par mille rapports, on aurait peine à croire que ces jeux sanglants, renouvelés de l'amphithéâtre antique, puissent plaire à un public français. Le césarisme politique est déjà assez triste, mais s'il devait s'infiltrer peu à peu dans les mœurs jusqu'à faire adopter par le peuple les goûts les plus dépravés de la plèbe impériale, ce serait plus triste encore. Ne glissons pas sans résistance, sans protestation, sur cette pente où tout s'enchaîne et se tient, et ne nous lassons pas de dénoncer, à mesure qu'ils apparaissent pour se compléter les uns par les autres, tant de symptômes de décadence : le luxe effronté des nouveaux affranchis, l'influence scandaleuse des courtisanes et les stupides plaisirs de la multitude, désintéressée de la chose publique.

A Nîmes, à Saint-Sever, à Beaucaire, ces sanglants spectacles ont eu lieu aux applaudissements frénétiques de la foule, sous le patronage de l'autorité, — ou du moins, on ne saurait le nier, avec sa permission. Ajoutons, pour être juste, que le clergé a généralement protesté, comme c'était de son devoir. L'évêque de Nîmes, surtout,

qu'on a accusé injustement d'avoir laissé faire, a blâmé fort énergiquement, mais fort inutilement, ces boucheries. A Nîmes, six chevaux successivement ont fourni au peuple qui se dit le plus civilisé de la terre le spectacle réjouissant de les voir galoper en balayant l'arène de leurs entrailles traînantes, tandis que leurs cavaliers, pour les empêcher de s'affaisser, leur enfonçaient dans les flancs des éperons acérés comme des poignards ! Horreur ! la population, enivrée de carnage, s'est mise en fureur parce que, le nombre voulu de taureaux ayant été égorgés, on lui refusait de nouvelles victimes. La populace, ai-je dit? mais il y avait pour voir cette fête des premières places à cinq francs, et des places réservées à dix francs !

A Paris, où l'on a fait une tentative timide pour nous habituer à ces beaux plaisirs, on m'a dit, — car je n'y ai point été voir — que les animaux eux-mêmes ont semblé comprendre le ridicule et l'odieux tout à la fois de la chose, et se sont refusés à jouer leur rôle. Bonne leçon ! qui dégoûtera les initiateurs, espérons-le !

Il y a quelques années, on avait déjà voulu tenter une expérience de ce genre. Elle échoua; — nous n'étions pas, à ce qu'il paraît, mûrs alors pour ces sortes de plaisirs. Certaines gens avaient imaginé en ce temps-là que ce serait une manière délicate de fêter l'avénement au trône d'une femme espagnole, jeune et belle, que d'importer pour elle en France un de ces trop nombreux restes de barbarie que sa patrie conserve. Aujourd'hui, outre que l'attention serait tardive, il me semble prouvé qu'elle serait maladroite. On ne m'accusera pas d'être courtisan si je dis que l'Impératrice a surabondamment prouvé que son goût l'incline vers des passe-temps plus doux. L'insistance qu'elle a mise à faire placer sous sa présidence tous les établissements de bienfaisance ne serait pas d'accord avec le patronage qu'on voudrait lui supposer. Et pourtant, à sa place, — précisément parce que je serais Espagnole, précisément parce que l'opinion publique pourrait s'égarer jusqu'à m'imputer cet odieux patronage, — je tâcherais de trouver quelque moyen de témoigner ma désapprobation, sans paraître cependant vouloir morigéner le public. Ce serait difficile, mais point impossible, je crois.

L'occasion s'offre ici tout naturellement de réparer une omission que j'ai commise le mois dernier. Je me reproche de n'avoir pas dit un mot de la façon heureuse dont l'Impératrice a utilisé sa présidence de la commission chargée d'examiner le régime pénitentiaire des jeunes détenus de la Seine. La commission se composait de douze membres, qui se sont divisés en nombre égal au sujet de la suppression du régime cellulaire tel qu'il existait à la Petite-Roquette, et c'est le vote prépondérant de la présidente qui a fait pencher la

balance en faveur de la liberté. Il est permis de lui envier le patronage dont elle a fait un si bon usage. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, qui me tient, on le sait, fort à cœur; je craindrais de m'y trop arrêter. La cause que j'ai plaidée un jour dans la mesure de mes faibles moyens est enfin gagnée, et c'est tout ce qu'il me faut. Encore moins veux-je divulguer ici les secrets des délibérations dont une partie est venue jusqu'à moi. Le public peut et doit se contenter de l'excellent travail du rapporteur de la commission, M. Mathieu, qui a été publié il y a à peu près un mois. Mais je ne résiste pas au désir de rapporter ici un joli mot d'un éminent prélat que je ne nommerai pas, au sujet précisément de la suppression du régime cellulaire. Il reconnaissait bien les inconvénients de ce régime, mais il n'était point d'avis qu'il dût être aboli par la commission, parce que ce serait, disait-il, infliger un blâme à ceux qui dans de bonnes intentions l'avaient ordonné et fait pratiquer jusqu'à ce jour. Singulière façon, on l'avouera, de comprendre la charité chrétienne — dont ces malheureux petits détenus devaient faire tous les frais! Cela ne prouve-t-il pas, une fois de plus, que qui veut trop faire l'ange fait souvent toute autre chose? Quel progrès serait possible s'il fallait montrer tant de déférence pour les erreurs du passé? Ne craignons point, au contraire, de redresser les fautes de nos devanciers, quand bien même on y pourrait voir un blâme tacite pour d'excellentes gens, et ne souhaitons qu'une chose : c'est que nos enfants les vengent un jour et punissent notre irrévérence, en corrigeant impitoyablement, à leur tour, les abus que nous leur léguerons. Les occasions ne leur manqueront pas.

Ce fut une idée gracieuse à coup sûr, et politique peut-être, que de placer sous le haut patronage de l'Impératrice, comme nous l'avons vu par un décret récent, tous les établissements de bienfaisance dépendant du ministre de l'intérieur; mais j'espère qu'on ne m'accusera pas de fronder jusqu'à la charité elle-même, si je dis que cette mesure ne me paraît pas tout à fait dans la logique de la situation. Dans des pays où il existe un grand nombre d'établissements de bienfaisance soutenus par la charité privée, rien de plus naturel que de rechercher pour eux des patronages éclatants. Les ressources s'en accroissent, et le privilége de prononcer des admissions et de disposer ainsi en faveur de clients nécessiteux des bienfaits de l'institution lui attire souvent d'opulents et fastueux protecteurs. Rien de mieux; et pour de certains buts il ne faut pas trop chicaner sur les moyens. Si la vertu toute pure ne donne pas suffisamment, faisons appel à cette vertu douteuse qui se nomme orgueil, je le veux bien. Mais dans un pays comme la France, où l'assistance

publique est réglementée par l'État et alimentée par l'impôt, il semble qu'il n'y ait pas lieu de placer les institutions charitables sous une protection spéciale. Le ministre de l'intérieur, dans son rapport à l'Empereur, dit que « le patronage conféré à l'Impératrice comprendrait la concession de toutes les admissions gratuites, sur la proposition du ministre de l'intérieur et la haute surveillance des établissements. Sa Majesté désignerait elle-même, parmi les malades et les infirmes qui sollicitent les secours de l'État, ceux dont l'infortune est la plus pressante et la plus digne d'être soulagée; son intervention doublerait pour eux le prix du bienfait. »

N'est-il pas à craindre qu'on ne donne ainsi une apparence de faveur à ce qui doit être un acte de stricte justice? Ce sont, comme le dit le ministre, ceux dont l'infortune est la plus pressante qui doivent être préférés; mais en quoi le rang élevé de la présidente l'aidera t-il à découvrir les plus méritants parmi les solliciteurs? Les princes ne passent pas généralement pour découvrir la vérité plus facilement que les autres hommes. Je ne sais si l'intervention de l'Impératrice « doublera le prix du bienfait » pour les élus, comme on le prétend; mais, s'il en était ainsi, elle pourrait bien par une conséquence logique augmenter l'amertume des rejetés, qui se croiront évincés en faveur de solliciteurs plus obséquieux ou mieux protégés.

Une autre réflexion s'offre tout naturellement à l'esprit quand on voit tout le patronage des admissions gratuites remis ainsi entre les mains de Sa Majesté. Il n'est pas besoin d'avoir eu beaucoup à faire à l'assistance publique pour savoir que ceux qui en réclament les bienfaits ont tout intérêt à employer des intermédiaires plus fortunés qu'eux. Quand on est pauvre, infirme, ignorant, qu'on ne sait ni lire, ni écrire, ni même parler, et qu'on ne peut se remuer, il est bon d'avoir un protecteur, ou mieux encore une protectrice qui plaide pour vous. Ne voit-on pas que la mesure que je signale écarte d'un coup tous ceux qui, pour une raison ou une autre, ne voudront pas, même pour recommander un protégé méritant, passer par le chemin de la cour? Que l'on ne voie aucun inconvénient, que l'on voie même un avantage à entraver ainsi l'influence d'un patron frondeur ou mécontent, je le comprends; mais il n'en est pas moins vrai que le malheureux client en souffrira. Qu'on ne s'effarouche pas de ces mots de patron et de client qui sont parfaitement à leur place ici; tous ceux qui s'occupent de la misère le savent bien, et ils savent aussi qu'en fait de clientèle de misérables, ce ne sont pas les frondeurs d'aujourd'hui qui possèdent les moins considérables.

L'assistance, telle qu'elle est organisée chez nous, est un service public; il n'y a pas là de grâce, mais un droit. Les fonds dont elle

dispose sont prélevés sur toutes les bourses et ne doivent pas être administrés de façon à ce que les contribuables puissent supposer que leur distribution a pour but d'augmenter la popularité personnelle du souverain. L'ambition d'obtenir le plus doux et le plus beau genre de popularité est toute naturelle et fort louable, et elle peut être très-légitimement satisfaite par la fondation de nouvelles institutions auxquelles subviendraient les revenus de la cassette particulière; mais il serait bon que le public restât persuadé que des établissements tels que l'hospice des Quinze-Vingts, la maison de Charenton et l'institution des Sourds-Muets ne seraient ni plus ni moins bien administrés, parce qu'il y aurait sur le trône un prince célibataire ou veuf. Je sais que j'ai l'air de mal accueillir une pensée bienveillante et gracieuse, mais il faut savoir être vrai, même en face de la grâce et de la bienveillance.

II

Il faut être vrai quand-même; disons donc que de toutes les vertus la bienfaisance est une de celles sur lesquelles la mode a le plus d'empire. Il est telle façon de faire le bien qui semblait excellente jadis, et qui aujourd'hui prêterait au ridicule ou même au blâme. L'économie politique a fait justice de certaines charités pratiquées par nos pères dans les meilleures intentions; la morale moderne s'attaque à d'autres. Le mal en général n'est pas grand. La charité est modeste, pliable, ingénieuse; elle se transforme volontiers selon la mode du jour et garde, malgré tout, sa même beauté sous un costume différent. Mais il arrive parfois qu'un homme bienfaisant, dans la pensée d'assurer la durée de son œuvre, l'immobilise, pour ainsi dire, en la condamnant à des formes ou à des conditions invariables, et alors il est difficile, avec le temps, qu'elle échappe à un certain ridicule. Ayons du courage tout à fait, et arrivons tout droit au point où je veux venir. La fondation des prix de vertu de M. de Montyon est décidément une bonne œuvre démodée. Il n'y a pas à discuter la chose; le fait est là : dès qu'on parle d'un prix de vertu, le sourire vient sur toutes les lèvres — sauf sur les lèvres académiques, bien entendu.

Pourtant au siècle dernier cela paraissait la chose du monde la plus naturelle. Quoi de plus utile et de plus méritoire, semblait-il, que de rechercher avec soin la vertu partout où elle se cache, de la tirer de sa modeste obscurité et de la mettre en lumière en la cou-

rounant publiquement? Quel meilleur moyen d'exciter l'émulation des âmes vertueuses? Et si l'on devait distribuer des prix, qui pouvait mieux les décerner que l'Académie française, qu'on pouvait à bon droit supposer inaccessible aux influences de coteries religieuses et politiques, et qui doit non-seulement récompenser, mais encore illustrer l'acte de vertu en le racontant? Il n'en est pas moins vrai que si M. de Montyon vivait aujourd'hui, il ne ferait plus ce qu'il a fait, comme il l'a fait.

Ce n'est pas que la chose ait été moins bien administrée qu'on ne devait s'y attendre. Je ne sache pas que le jugement de l'Académie ait été souvent surpris, ou que ses lauréats de vertu lui aient attiré des désagréments. De même qu'il arrive de temps à autre qu'une rosière tourne mal, il pourrait sans doute se faire qu'un vertueux patenté par l'Académie se relâchât d'une façon flagrante; mais il n'y a jamais eu, je crois, de scandale de ce genre jusqu'à présent, et l'on peut même dire que le public se montre plus disposé à ratifier sans conteste les décisions de l'Académie française en matière de vertu qu'en matière de littérature. Qui, par exemple, n'aimerait mieux prendre de sa main des domestiques que des livres? Comment comparer, je vous le demande, une de ces servantes stéréotypées des prix Montyon, qui, au rebours de la coutume, nourrissent leurs maîtres dans leurs vieux jours, à ces tristes écrivains que couronne d'ordinaire l'Académie?

La vérité, c'est que notre temps ne croit plus à l'efficacité des récompenses décernées. On veut aujourd'hui que la récompense soit attachée à l'acte lui-même, et que, loin de venir du dehors, chacun la conquière pour soi. On veut surtout qu'elle appartienne au même ordre d'idées que la vertu qu'elle consacre, et la notion de récompenser l'humilité et l'abnégation par de l'argent paraît de jour en jour plus bizarre.

En outre, il est venu à ce siècle, avec l'âge, une sorte de pudeur morale que nos pères ne connaissaient pas. Ils allaient bravement se faire couronner sur l'autel de la patrie, ils se laissaient porter en triomphe, et le reste. De ces usages immodestes il ne nous est resté que l'éloge académique de réception, qu'il n'est guère facile à un homme de notre temps de recevoir sans embarras en plein visage. Même pour les concours littéraires, il y a une idée généralement répandue aujourd'hui que nous en avons passé l'âge, et qu'ils ne sont pas faits pour les *grands*. Le véritable concours, c'est la vie elle-même avec ses luttes, ses couronnes, et ses déboires aussi. Là les récompenses, quand elles arrivent, sont toujours appropriées au mérite; au soldat, les grades et les commandements; à l'écrivain, de nombreux

lecteurs; au savant, les moyens d'appliquer et d'étendre sa science; au philanthrope, un plus vaste champ pour faire le bien. Sans doute il y a souvent des mérites méconnus, des vertus ignorées; mais, en somme, l'intérêt général, qui place les concurrents, ne se trompe pas tant qu'on le dit. La société moderne récompense ses membres en les utilisant. C'est là la seule récompense que convoitent les forts et les vivants; les palmes, les couronnes, les épitaphes, en un mot, tant parlées qu'écrites ou burinées, sont pour les morts.

On est un peu mort, quoi qu'on en dise, à l'Académie; ce qu'elle conserve de vie tient surtout à sa position exceptionnellement indépendante du pouvoir. C'est un noyau au milieu d'une société pulvérisée. Voilà sa grande force. Le jour où elle trouverait un protecteur, le jour où elle cesserait, pour une raison quelconque, d'être un centre d'opposition, tous les beaux talents qu'elle renferme dans son sein ne la sauveraient pas; elle n'existerait plus pour le public. C'est un instinct de conservation, tout aussi bien que la naturelle préférence des grandes intelligences pour la liberté, qui lui a fait adopter le rôle qu'elle remplit avec éclat depuis plusieurs années. Il n'en est pas moins vrai qu'elle exerce aujourd'ui un prestige encore fort grand, et qu'au mois d'août, il s'est trouvé des gens à Paris qui sollicitaient des billets pour avoir le privilége de s'entasser dans une salle étouffante, afin d'y entendre des rapports sur les prix de vertu et les prix littéraires, ainsi qu'une étude *sur l'apologue et la parabole dans l'antiquité!* Il faut ajouter que les orateurs étaient MM. Sainte-Beuve, Villemain, et Saint-Marc Girardin.

Je n'y étais pas, et si je parle de cette séance, déjà ancienne aujourd'hui, c'est qu'elle m'a paru intéressante par le fait que M. Sainte-Beuve était chargé pour la première fois de faire le compte rendu des prix de vertu. J'ai toujours le plus grand plaisir à lire M. Sainte-Beuve, et son talent, ainsi que son incomparable discernement littéraire, n'a pas de plus grand admirateur que moi. Mais cette fois j'étais curieux de voir son discours, parce qu'il me semblait devoir partager mes opinions au sujet des prix de vertu, et que je n'étais pas fâché de le voir aux prises avec la sensibilité du dernier siècle. Mon attente n'a pas été trompée, et son discours est un petit chef-d'œuvre. Cela ressemble à un sermon de sceptique, et l'épigramme s'y dérobe à demi sous l'onction académique. L'orateur indique toutes les difficultés de l'enquête dont il est chargé de proclamer le résultat. « Il est naturellement interdit aux vertueux de se proposer eux-mêmes? » nous assure-t-il gravement; et plus loin, il s'écrie: « Oh! que le vrai en tout genre demande de l'attention et de la précaution pour le bien démêler? » Mais la réflexion qui m'a surtout

frappé, la voici. Elle marque toute la distance qui sépare le dix-huitième siècle du nôtre, et M. de Montyon de son panégyriste : « On admire, rien qu'à y jeter les yeux et à l'entrevoir un moment, dit M. Sainte-Beuve, cette série d'œuvres continuelles et cachées, ce courant salutaire et pur à côté d'autres qui le sont moins ou qui sont tout à fait contraires. C'est ainsi, selon une juste remarque, qu'au sein des sociétés humaines subsiste et se renouvelle incessamment cette dose de bien nécessaire à l'équilibre moral du monde. »

De votre côté, lecteur, n'admirez-vous pas, rien qu'à l'entrevoir un moment, cette façon d'envisager la vertu? Il y a donc une dose de bien nécessaire pour l'équilibre moral du monde? Et si la dose devenait trop forte? — Crainte chimérique, je l'avoue; mais enfin, si cela arrivait? L'équilibre moral serait donc rompu, car pour produire l'équilibre il faut des forces qui s'entre-détruisent ou s'annulent sur une résistance. Si l'équilibre moral est désirable, le mal est donc aussi nécessaire que le bien, selon M. de Sainte-Beuve? Ah! qu'il est donc difficile — si habile qu'on soit — de bien prêcher quand on n'est pas croyant!

III

Bien des gens, comme je l'ai dit, non contents des discours de Paris, sont allés en chercher d'autres au loin, qui à Brest, Cherbourg, Portsmouth, auprès des flottes réunies de France et d'Angleterre, qui en Suisse au congrès international pour les progrès de la science sociale. Aux fêtes navales il est arrivé une chose tout à fait inattendue. La Providence, qui se plaît à abaisser les superbes et à élever les humbles, a puni notre arrogance et récompensé la modestie des Anglais, en fait de climat. La pluie a gâté toutes les fêtes de ce côté-ci du détroit, tandis qu'un temps superbe a favorisé les réjouissances de nos voisins. C'est bien fait : les premiers auront été les derniers pour cette fois. On a remarqué encore ceci : que les Anglais ont montré beaucoup plus d'enthousiasme que nous à l'occasion de cette fraternisation. Cela ne m'étonne pas. Il y a longtemps que j'ai découvert que la prétention du Français d'être un peuple méridional et enthousiaste est très-mal fondée. D'abord, on ne peut jamais lutter d'hospitalité avec des insulaires. Cela tient, je crois à leur condition géographique. Qui ne connaît les récits des voyageurs en quelque partie du monde qu'ils abordent? — « Dès que nous arrivâmes en vue de l'île, les habitants nous accostèrent avec leurs pirogues, et nous of-

irent des fruits, etc., etc... » Ce qui n'empêche pas, par parenthèse, ces mêmes insulaires de manger quelquefois leurs hôtes si ceux-ci s'avisent de débarquer. Au lieu de pirogues, mettez des frégates blindées, et vous avez les Anglais. Dès qu'un étranger de distinction paraît en vue de leur île, ils poussent des hourras d'enthousiasme.

Il est sans doute fort heureux que cette rencontre amicale des officiers appartenant aux flottes des deux grandes nations rivales ait eu lieu, car elle ne pourra que créer de bonnes relations personnelles. Je crois, comme l'a dit le duc de Somerset dans son toast, que lorsque les officiers se rencontreront sur quelque point éloigné du globe, sur les côtes du Pacifique ou sur celles de la Chine, ils pourront se rappeler avec plaisir les entrevues amicales de Brest et de Portsmouth; mais je n'ai pas grande confiance en ces sortes de fêtes pour assurer la paix du monde. En somme, qu'allait-on faire là-bas? Se montrer réciproquement sa force, et tâcher de découvrir si l'ami avait inventé quelque nouveau moyen de destruction ou de défense, pour le lui dérober. Ces braves amiraux, qui n'ont que des paroles de paix à la bouche, ne savent se saluer, au bout du compte, qu'à coups de canon. Si la France et l'Angleterre ne devaient jamais se faire la guerre, à quoi bon tant d'armements?

Je sais qu'on a dit que plus on était fort, moins on avait envie de faire usage de sa force; mais, encore une fois, je ne m'y fie pas. M. de Chasseloup-Laubat, dans son discours de Portsmouth, a dit aussi que « l'esprit se rassure en songeant que l'humanité a d'autant moins à craindre de la force que les moyens dont la force dispose sont plus puissants, parce que, plus désastreux, l'emploi en devient aussi de jour en jour plus rare. » Mais il y a longtemps qu'on nous a dit cela, et l'expérience contemporaine dément à tout moment cette théorie rassurante. La guerre n'est pas devenue plus rare aujourd'hui,— nous n'en sortons pas, — et elle est plus meurtrière qu'autrefois. Et puis, il faudrait s'entendre. Les uns nous disent que la guerre finira parce qu'elle deviendra trop désastreuse, tandis que d'autres font des associations afin d'en adoucir les horreurs en faisant adopter des lois internationales pour le soin des blessés. Ces derniers ne veulent donc pas que la guerre finisse, puisqu'ils cherchent à la rendre moins terrible?

Je ne sais quel utopiste prétendait que la guerre serait impossible le jour où la science aurait fait assez de progrès pour qu'en débouchant un flacon rempli de miasmes pestilentiels on pût infecter tout un pays et en détruire les habitants. Je n'en répondrais pas quant à moi, et nous verrions peut-être, le cas échéant, déboucher de part

et d'autre les petits flacons de miasmes avec autant d'empressement qu'on en mettait l'autre jour à faire sauter les bouchons de champagne et de bordeaux à Portsmouth.

Au congrès de Berne, on a discuté bien des choses : la morale indépendante et la nécessité de baser dans l'enseignement de l'enfance la morale sur une religion positive; et puis, encore et toujours, le luxe des femmes. C'est un sujet qui occupe beaucoup les hommes en tout pays. Je n'ai plus la place qu'il me faudrait pour en parler aujourd'hui; j'y reviendrai, ainsi que sur le travail des femmes, dont je voudrais aussi dire un mot. A Berne, comme partout où l'on parle, les Français ont eu grand succès. C'est même, s'il faut tout dire, ce qui me décourage un peu à l'endroit de ces sortes de congrès. Je vois que nous y allons faire la morale et enseigner la liberté à tout le monde, aux Anglais, aux Belges et aux Suisses, et puis, rentrés chez nous, nous trouvons..... ce que nous avons, et nous nous en arrangeons. Cela ferait croire que la pratique et la théorie de ces matières n'ont pas la connexité qu'il faudrait pour que les congrès soient réellement utiles.

Il faut trouver la place pourtant pour dire un mot des troubles de Lyon, qui sont un des incidents les plus curieux de l'histoire de ce mois. Des barricades au temps où nous sommes! C'est à ne le pas croire. Et tout cela pour arrêter les usurpations d'un directeur de théâtre! Qui aurait jamais supposé que nous étions à ce point jaloux de nos droits et impatients de la moindre illégalité? Comment qualifier cette susceptibilité inattendue? Il faut recourir, selon moi, à l'Évangile, pour trouver une expression qui donne bien l'idée de cette situation : cela s'appelle, je crois, s'étrangler avec un moucheron et avaler des chameaux.

HORACE DE LAGARDIE.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 septembre 1865.

Nous assistons depuis environ trois semaines à un débat des plus instructifs et qui ne sera pas sans influence sur l'avenir politique de notre pays. La presse et l'opinion publique, que les discussions de la Chambre n'avaient pas fait sortir un seul instant de leur tranquille somnolence, ont tout à coup pris feu à propos d'une question posée à l'improviste, et qui, bien que vitale entre toutes et depuis longtemps familière aux esprits éminents de ce pays, n'avait jamais préoccupé et encore moins passionné la grande masse du public. On devine que nous parlons ici de la décentralisation. Cette indifférence du public, on peut même dire ses préventions, ne tenaient pas seulement au sens négatif et mal défini de ce grand mot abstrait, aux traditions dictatoriales dont notre nation est gangrenée, à la routine intéressée qui a fait que tous nos gouvernements ont tour à tour conservé l'administration despotique du premier empire comme un commode instrument de domination ; elles tenaient aussi à la complexité d'un sujet qui touche à tout et dont les intelligences peu exercées ne saisissent pas facilement l'ensemble. Cependant, si les publicistes qui viennent de se déclarer avec plus de zèle que de succès contre la cause que ce mot représente avaient suivi avec un peu plus d'attention et de clairvoyance la marche de l'opinion et le mouvement intellectuel de ces dernières années, ils n'auraient pas été pris au dépourvu par la vive et éclatante adhésion qui se manifeste en faveur des idées de décentralisation, et surtout ils se seraient épargné le ridicule des airs d'infaillibilité et du ton d'outrecuidance qu'ils ont si mal soutenus par leurs arguments.

Un seul fait suffisait pour les avertir de l'importance et de la popularité croissantes du mot et de la chose ; ce fait, c'est que le pouvoir actuel, qui n'est certes décentralisateur ni par origine ni par tradi-

tion, a cru agir sagement en se parant de ce titre, sauf à le justifier très-imparfaitement par ses actes. Il y avait là, ce semble, une présomption qu'un mouvement d'opinion, assez fort pour imposer son mot d'ordre à ses ennemis naturels, n'était pas une campagne improvisée par quelques étourneaux politiques. Quant à ceux qui ont observé son développement, ses progrès, son influence si frappante sur les dernières manifestations électorales, ils lui reconnaissent dès aujourd'hui tous les signes et toute la puissance d'un véritable mouvement national qu'on peut vouloir régler et diriger, mais qu'on ne peut traiter légèrement sans se faire à soi-même beaucoup plus de tort qu'on ne lui fait de mal.

Ce succès, chaque jour grandissant, des idées de décentralisation et les équivoques qu'on y mêlait pour les exploiter ont précisément suggéré aux écrivains si honorablement connus, auxquels nous devions l'excellent recueil qui se publiait à Nancy sous le titre de *Varia*, la pensée de résumer sous une forme concise et substantielle les principes et les résultats pratiques qui leur semblaient définitivement acquis à la discussion. Inspirés par le désir de servir leur cause et de lui rallier le plus grand nombre de suffrages possible dans l'état de division et de fractionnement où se trouve notre pays, ils ont eu soin de s'en tenir aux choses démontrées, incontestables, à ces garanties générales que tout le monde a intérêt à réclamer. Et pour qu'on ne pût les accuser d'avoir fait une œuvre de parti, ils ont adressé cette espèce de profession de foi collective à des hommes de toute opinion, en les sollicitant de leur donner leur avis et en les invitant à exprimer leur blâme comme leur approbation. Ceux-ci n'ont pas manqué à ce devoir. Ils ont adhéré à l'esprit général du projet, et ils y ont adhéré par des motifs sans doute très-différents. Il est évident, en effet, que lorsque M. de Montalembert réclame la liberté électorale et la liberté de la presse, comme nous les réclamons nous-même, ce n'est probablement pas pour en faire le même usage que nous. De même, lorsqu'il demande avec nous que la commune soit libre et le maire élu, ses vues ne sont pas les nôtres; mais cette solidarité d'intérêt ne peut pas plus nous faire renoncer à l'affranchissement de la commune qu'à celui de la presse ou des élections. Indépendamment de cette diversité de motifs, ces adhésions contenaient pour la plupart de nombreuses réserves très-nettement exprimées; car le projet de Nancy méritait autre chose qu'une approbation banale, et on lui a fait l'honneur d'une critique sincère et motivée. Ces adhésions spontanées, venues sans concert de tous les points de l'horizon, ayant un caractère tout individuel, ont été imprimées à la

suite du manifeste des publicistes lorrains; et, comme de raison, on y trouve des noms appartenant aux notabilités de tous les partis, comme on en trouverait s'il s'agissait de revendiquer la liberté de la presse, comme on en a trouvé lorsqu'il s'est agi de plaider la cause de la Pologne. La décentralisation est entrée dans cette phase où un principe jusque-là contesté devient d'une utilité tellement manifeste, qu'il s'élève à la hauteur d'un intérêt général et arrive à faire partie de ce qu'on peut appeler le droit commun de la nation.

Le lecteur est maintenant édifié sur la valeur de cette accusation de *coalition* qu'on a si bruyamment exploitée contre les adhérents du manifeste de Nancy. Si nous ne dédaignions pas de nous servir d'une pareille arme, avec quel avantage ne pourrions-nous pas la retourner contre nos adversaires? Si nous nous rencontrons sur quelques points avec des hommes dont nous combattons tous les jours les opinions, nos adversaires ne sont-ils pas, eux, coalisés avec le seul parti dont l'alliance soit déshonorante, avec le parti de la *servilité?* Qui n'a admiré la discipline et la docilité avec laquelle ces fougueux démocrates ont emboité le pas derrière les coryphées de la presse officieuse? et qui n'admirerait la tendre sollicitude qui les anime en faveur du pouvoir contre lequel serait dirigée, selon eux, cette prétendue coalition? Mais nous ne faisons pas la petite guerre, et nous laissons ces insinuations à ceux qui n'ont rien de mieux à faire valoir. Quand une cause est juste et bonne en elle-même, il n'est au pouvoir de personne de nous la faire trahir, et au lieu de l'adhésion très-mitigée de M. de Falloux, eussions-nous celle de M. Guéroult dans toute sa plénitude, nous ne verrions là aucun motif de renoncer à notre opinion.

Il serait temps qu'on s'expliquât une bonne fois au sujet du sens, bon ou mauvais, qu'il convient d'attacher à ce mot de coalition dont on a fait un si ridicule abus dans ces derniers débats. On a beaucoup agité la question de savoir quelles coalitions sont légitimes, et quelles sont fâcheuses, illicites et immorales; mais il ne nous semble pas qu'on ait touché le point vif de la question. Selon nous, ce qui dans nos coalitions politiques a toujours révolté, et à juste titre, la conscience publique, ce sont les compromis d'opinions sur lesquels elles se sont le plus souvent fondées. Quand on voit un voltairien soutenir la papauté, ou des publicistes soi-disant républicains acheter la tolérance du pouvoir par la violence avec laquelle ils attaquent ses ennemis, tout en le servant lui-même, tantôt par leur critique inoffensive, tantôt par leur silence complaisant, on devine l'hypocrisie et

la dissimulation, on sent que les principes sont sacrifiés à la tactique et que, par conséquent, ils ne sont plus qu'une chose secondaire, qu'on peut glorifier ou mettre sous ses pieds selon l'opportunité.

Voilà ce qui constitue la coalition, dans le mauvais sens du mot : c'est celle qui implique un compromis d'idées et d'opinions, un sacrifice des principes à un intérêt passager. Nous défions qu'on nous donne sur ce point une autre règle de jugement. Sans cette règle, il serait impossible aujourd'hui de faire un seul pas dans le dédale des questions que nous avons à résoudre, car il n'en est pas une seule au sujet de laquelle on ne rencontre à chaque instant réunies les adhésions les plus étonnées de se trouver ensemble. A-t-on rien de semblable à reprocher aux adhérents du manifeste de Nancy? En est-il un seul parmi eux qui ait, je ne dis pas sacrifié quelque chose de ses opinions personnelles, mais qui ait caché ses restrictions et ses préférences? Mais s'ils n'ont pas même offert l'ombre d'un prétexte à un pareil reproche, quelle idée faut-il donc se faire de la bonne foi de ceux qui le leur ont adressé, et que reste-t-il de toutes ces criailleries dont ils ont cherché à étourdir les badauds?

Si nous avions du goût pour les récriminations personnelles, nous pourrions nous donner, sans beaucoup de frais d'imagination, le plaisir d'une facile revanche contre les aménités dont les démocrates décentralisateurs ont été l'objet. Nous étions « de pauvre dupes, des instruments du royalisme, des piliers de sacristie. » Notre pureté politique était suspecte à l'austère M. Jourdan; et le plus doux de nos contradicteurs, M. Peyrat, faisait acte de magnanimité en nous accordant son indulgente commisération. Tout cela était profondément plaisant et inattendu. Mais aujourd'hui, les rôles se trouvent quelque peu intervertis, et les représailles seraient une cruauté inutile. Les hommes qu'on traitait avec si peu de ménagements peuvent d'ailleurs laisser à leur passé le soin de répondre pour eux, fortune qui n'est pas donnée à tout le monde.

Ces rigueurs nous donnaient du moins le droit d'espérer que nos adversaires avaient fait de la question une étude apprrofodie et allaient substituer à la doctrine que nous avions proposée le résultat de leurs lumières et de leur expérience. Le public, surpris au premier moment de la vivacité de leur polémique, dont il connaît les prudentes allures lorsqu'il s'agit de juger la politique officielle, attendait comme nous cette révélation, pour employer une expression qui leur est chère. Mais voilà où a commencé l'amusante décon-

fiture de ces terribles pourfendeurs. Invités fort civilement par les auteurs du projet à vouloir bien exprimer leurs objections et formuler leurs propres idées, ils se sont mis à battre la campagne chacun de son côté dans une confusion indescriptible, et en s'assourdissant les uns les autres d'un cliquetis de mots sonores, sans aucun rapport avec la question et de la plus discordante cacophonie qui se puisse imaginer. L'un s'escrimait contre la féodalité et flétrissait la félonie des grands vassaux; l'autre alléguait l'unité nationale et les quatorze armées de la république indivisible; un troisième évoquait le touchant souvenir de Blanche de Castille et de son fils saint Louis, qui, d'après ses calculs, se serait certainement opposé à l'élection des maires par les communes; un quatrième nous opposait victorieusement Vercingétorix, Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette et Étienne Marcel, « assassiné par les Girondins de son époque ». N'est-pas toute une trouvaille et des plus ingénieuses que ce nom d'assassin accolé incidemment à celui de ces martyrs volontaires qui se laissèrent tuer plutôt que de se faire tueurs?

D'excellentes discussions sont alors intervenues, dans lesquelles on s'est efforcé de ramener sur le terrain des faits ces brillantes imaginations. On les a mises au défi de citer soit dans le présent, soit dans le passé, un seul peuple, un seul pays qui ait été libre avec la centralisation. On leur a demandé pourquoi la France ne pourrait pas être admise à posséder une faible partie des franchises dont jouissent sous nos yeux la Suisse, la Hollande, la Belgique, l'Italie, l'Angleterre et la démocratie américaine. On leur a rappelé que toutes nos constitutions républicaines, y compris celle de 1793, enfantée dans une ère de dictature illimitée, ont sanctionné les principes que nous invoquons aujourd'hui; que tous nos grands publicistes depuis 1789, et Mirabeau, Benjamin Constant, Royer-Collard, Armand Carrel, Lamennais, Tocqueville, se sont accordés pour flétrir notre excessive centralisation comme le principal obstacle à la liberté. A ces accablants témoignages ils ont répondu, l'un « qu'il ne s'agissait pas d'affaiblir le pouvoir, mais de s'en emparer, » c'est-à-dire apparemment qu'un gouvernement de liberté doit être armé de toutes les prérogatives d'un gouvernement de dictature! L'autre, qu'en attendant que le peuple français soit mûr, « c'est à une minorité d'interpréter la révolution! » c'est-à-dire que, jusqu'à ce qu'il plaise à ces petits dictateurs de reconnaître notre capacité, nous serons tenus de leur obéir. Ils ont, eux aussi, leur couronnement de l'édifice dans leur poche, mais ils ne cherchent pas à nous bercer d'illusions, et ils ont la bonté de nous informer à l'avance que, le cas échéant, ils seraient dans la

dure nécessité de nous le faire très-longtemps attendre. Tout cela n'est-il pas d'un burlesque achevé?

Ce qu'il y a de caractéristique dans tout ceci, c'est que ces divertissants petits despotes, qui ne veulent ni de la liberté ni du gouvernement du peuple par lui-même, s'appellent les démocrates libéraux par excellence, et que nous, qui réclamons ces garanties, nous sommes des instruments de royalisme et de réaction. D'après ce vocabulaire nouveau, le mot démocratie signifie la domination absolue du petit nombre sur le grand. Ces mêmes hommes qui ont sans cesse à la bouche la souveraineté du peuple, l'intelligence et les perfections du peuple, qui disent que la voix du peuple est la voix de Dieu, qui sont toujours prêts à le combler de leurs hommages hypocrites, eux-mêmes refusent de lui reconnaître dans la pratique le degré de discernement qui est nécessaire pour élire un maire ou pour faire contrôler par ses mandataires les dépenses d'une commune.

Revenons au projet des publicistes de Nancy. Ce projet n'est, à nos yeux, et même aux leurs, qu'un *minimum* des réformes à opérer dans le sens de la décentralisation. Ils ont tout à la fois craint d'effaroucher l'esprit de routine si puissant dans notre pays, et voulu réunir le plus grand nombre d'adhésions possible. Mais bien que ce double sentiment ait communiqué à leur œuvre un caractère marqué de timidité, nous l'avons appuyée de toutes nos sympathies parce qu'elle est dans la vraie direction à suivre, et parce qu'elle constituerait un progrès immense sur ce qui existe aujourd'hui. Elle porte principalement sur trois points : 1° le choix du maire au sein du conseil municipal, et l'extension des droits de la commune en ce qui concerne la fixation de son budget et la gestion de ses propres intérêts; 2° la substitution du canton à l'arrondissement; 3° l'attribution d'une partie des pouvoirs du préfet à une délégation du conseil général, qui ne touchera en rien à ses prérogatives politiques.

Telle est la substance du projet inoffensif qui a eu le don de faire éclore tant de mémorables absurdités. La plupart des adhérents allaient beaucoup plus loin que lui et l'ont déclaré avec toute la netteté désirable. Il y a sans doute beaucoup de façons de comprendre la décentralisation; elle se prête avec une égale souplesse à la forme démocratique et à la forme aristocratique, mais il y a certaines données générales que ni l'une ni l'autre de ces formes ne peuvent éluder; et lorsque ces points fixes ont pour base le suffrage universel, il faut avoir l'esprit singulièrement prévenu pour crier à la féodalité.

En ce qui nous concerne, nous faisons commencer la décentralisation à l'individu, mais nous ne comprenons pas qu'on puisse songer à l'arrêter là, sous prétexte que les libertés individuelles doivent nous suffire et qu'il importe peu que le pouvoir soit tout entier aux mains de l'État ou réparti entre l'État, le département et la commune. Il importe, au contraire, beaucoup, car c'est précisément cette monstrueuse concentration de pouvoir aux mains de l'État qui rend toute liberté individuelle impossible. A croire qu'on remettra cette toute-puissance illimitée aux mains d'un gouvernement, et que l'individu isolé, face à face avec ce formidable antagoniste, restera libre parce qu'on lui aura donné pour garantie un morceau de papier, il n'y a que de l'ignorance et de la puérilité; et ceux qui persistent à nous prôner ce merveilleux expédient après tant d'expériences successives devraient par la même occasion refaire la nature humaine sur un nouveau plan On n'a découvert jusqu'ici qu'un seul moyen de prévenir les abus de la toute-puissance, c'est de ne pas la créer. Comment ceux qui possèdent pour instruments la justice, la religion, l'enseignement, l'armée, une administration innombrable, la souveraine disposition de tous les intérêts, de toutes les forces dans les plus petites localités comme dans les plus grands centres, ne seraient-ils pas forcément entraînés à en abuser? Comment surtout s'arrêteraient-ils devant une résistance individuelle qui les gêne?

C'est pour ce motif que nous voulons qu'on ôte à l'État tout ce qui ne fait pas nécessairement partie de ses attributions, et ce qui gagnerait d'ailleurs à ne pas être fait par lui. C'est là tout le but et le mérite de la décentralisation. Pour nous, nous l'appliquons non-seulement à la commune et au département, mais à la religion, qui ne doit pas être un instrument politique, mais une association d'un caractère tout spirituel; à la justice, qui doit non-seulement ne dépendre en rien de l'État, mais au besoin le dominer pour le soumettre à la loi comme les citoyens eux-mêmes; enfin à l'enseignement lui-même, bien que l'État doive y participer dans une certaine mesure. Ces grandes fonctions sociales ne peuvent être fortes et fécondes qu'à la condition d'être indépendantes, et de puiser leur vie non dans le patronage du pouvoir, mais dans l'initiative et l'activité de la nation.

Ces vérités sont tellement banales et rebattues, que partout ailleurs qu'en France elles feraient sourire le lecteur. Bien qu'elles soient encore chez nous à l'état de paradoxes pour beaucoup d'esprits, elles ont cependant fait dans ces derniers temps un chemin très-rapide, grâce surtout aux vices de plus en plus frappants du système qui les

méconnaît. Les partisans des idées de décentralisation sont aujourd'hui dans tous les partis, beaucoup plus influents, sinon plus nombreux que leurs adversaires. La presse est loin de donner à cet égard la proportion exacte de l'importance respective de ces deux opinions, et il y a à cela une raison très-simple, c'est qu'elle a été monopolisée dans la personne de quelques privilégiés choisis par le pouvoir lui-même, et auxquels nous ne faisons d'ailleurs, ni un tort, ni un mérite de cette préférence. Cependant cette préference, on ne saurait le nier, leur ôte quelque chose de leur valeur de *représentation*, et lors même qu'on les verrait quelquefois marcher au rebours de l'opinion, il n'y aurait pas trop lieu de s'en troubler. Mais même dans la presse ainsi constituée, la cause que nous défendons a fait bonne figure, et les articles de MM. Eugène Forcade, Nefftzer, Prévost-Paradol, Pelletan, Ed. Hervé, pour ne pas nommer tout le monde, se tiennent assez bien à côté de ceux de MM. Labbé, Peyrat et Jourdan.

Nos idées sont en progrès, nous pouvons nous résigner pendant quelque temps encore à être appelés piliers de sacristie par de bonnes gens qui ne seront jamais les piliers de quoi que ce soit. Ne les privons pas de cette consolation. Laissons-leur même le plaisir innocent de se vanter de leur perspicacité pour reconnaître leurs ennemis. Rare pénétration en effet, et qu'on ne se lasse pas d'admirer quand on voit avec quelle impétuosité ils se précipitent tête baissée sur ce lambeau d'étoffe non pas rouge, mais noire, qu'il suffit d'agiter devant leurs yeux pour leur faire renier la liberté et mettre en pièces leur propre cause. Mais la main qui tient l'appât et qui par ce moyen les mène où il lui plaît, n'espérez pas qu'ils l'aperçoivent jamais ! Il est heureux pour la logique de ces perspicaces observateurs que MM. de Falloux et de Montalembert ne se soient pas encore avisés de déclarer publiquement que, pour rendre hommage à la vérité, ils se voient enfin dans la nécessité de reconnaître que deux et deux font quatre. Ce piége infernal tendu à leur bonne foi les forcerait à refaire de fond en comble les règles de l'arithmétique !

On nous pardonnera les développements peut-être excessifs que nous avons consacrés à une question dont nous sommes loin cependant d'avoir indiqué tous les aspects. Ce que nous tenions le plus à établir dans son vrai jour, à dégager de toute équivoque, ce sont les intentions des hommes qui ont apporté leur concours à cette manifestation. Ces intentions sont non-seulement pures de tout compromis, elles sont éminemment désintéressées. Ils peuvent se rendre

cette justice qu'ils ont agi non en hommes de parti, mais en citoyens dévoués à leur pays. S'ils s'étaient inspirés d'une pensée de parti, n'avaient-ils pas tout intérêt à demander le maintien de ce puissant et irrésistible levier de la centralisation? Est-ce que tous les partis ne s'en sont pas emparés à leur tour pour l'exploiter à leur profit exclusif? Est-ce que tous ne peuvent pas espérer le ressaisir un jour? Bien oublieux et bien aveugle qui pourrait le contester! Ceux donc qui ont su s'élever au-dessus de cette convoitise naturelle, dans l'espoir de fonder dans leur pays ces garanties de droit commun qui sont le patrimoine et la sauvegarde de toutes les opinions, ceux-là ont obéi à une inspiration patriotique et échappé au moins pour un instant aux étroits calculs de l'esprit de parti.

A l'exception de cette curieuse discussion au sujet de la centralisation, aucun fait saillant ne s'est produit dans notre situation intérieure. L'élection de M. de Tillancourt mérite toutefois de ne pas passer inaperçue, car elle a été un nouveau et très-significatif témoignage des tendances actuelles de l'esprit public. Elle a confirmé d'une façon irrécusable l'interprétation que tout le monde a donnée aux élections de MM. Goërg, Girod-Pouzol et Bethmont. Elle n'a pas un sens d'hostilité, mais d'indépendance; elle montre dans l'esprit des localités un désir de plus en plus vif et prononcé de s'affranchir de la tutelle administrative; elle proteste non-seulement contre le patronage officiel, mais plus encore contre ces insolentes théories qui s'arrogent, au nom de la démocratie, le droit de régenter la France et de la déclarer *mineure*. Elle n'est pas moins remarquable par la rare discipline dont elle a témoigné. Au premier tour de scrutin, les voix de l'opposition, qui s'étaient dispersées sur cinq ou six candidats de diverses nuances, se sont toutes réunies au second pour faire triompher celui qui offrait le plus de chances de succès. Ce n'est pas tout que de posséder le droit électoral, il faut encore savoir s'en servir, et le jour où les électeurs sauront le comprendre, ils pourront tout ce qu'ils voudront.

Les magnifiques parades maritimes dont notre rade de Cherbourg vient d'être témoin, les terribles engins de destruction que deux nations longtemps ennemies se sont montrés l'une à l'autre, non comme une menace, mais comme une garantie pour la paix du monde et la sécurité générale, enfin les assurances courtoises et amicales qui ont été échangées à cette occasion, toutes ces circonstances ont de nouveau évoqué à notre esprit l'idée de cette grande alliance anglo-française marquée par la nature des choses, à laquelle aucune

puissance ne serait en état de résister et qui serait si féconde pour la cause de la liberté et de la civilisation. Alors nous avons comparé ce qu'elle pourrait être à ce qu'elle est réellement aujourd'hui, et nous nous sommes demandé si, au lieu de s'enorgueillir de ce formidable déploiement de forces, les deux nations n'avaient pas plutôt sujet d'en être humiliées en songeant à l'emploi qu'elles en ont fait. Dans le même moment où ces deux flottes, qui, si elles agissaient au nom de la liberté, pourraient faire rentrer dans le néant toutes les tyrannies européennes, échangaient bruyamment à Cherbourg le joyeux salut militaire et étalaient avec fierté l'appareil d'une puissance maritime irrésistible, un guet-apens inouï, sans précédent dans notre siècle, nullement ignoré, car il avait été longuement et lentement préparé au vu et au su de tout le monde, recevait son dénoûment dans l'entrevue de Gastein, comme pour donner un démenti aux illusions de cette pompeuse parade.

Le sentiment de honte et de colère qu'on éprouve à voir en pleine Europe, et après tant de révolutions faites au nom du droit des peuples, deux souverains se partager froidement les dépouilles d'une nation qu'ils ont prétendu délivrer de ses oppresseurs, en vendre et en acheter les habitants à 150 fr. la pièce; ce sentiment, dis-je, augmente encore lorsqu'on se rappelle qu'au début de cette triste affaire il eût suffit d'un mot de la France et de l'Angleterre pour prévenir et réprimer cet acte de banditisme international, et qu'on songe à quelles puériles rancunes il a tenu que ce mot n'ait pas été prononcé.

La convention de Gastein couronne définitivement les cyniques exploits de M. de Bismark. Cette récompense depuis longtemps prévue, et bien due d'ailleurs au meneur qui a conduit et joué jusqu'au bout tous ses complices, s'était fait si longtemps attendre qu'on commençait à croire à un ajournement indéfini. C'est pourquoi sa victoire de Gastein a produit l'effet d'un événement tout nouveau et ravivé des impressions endormies depuis les intrigues qui ont suivi la glorieuse prise de Düppel. Comme l'éloignement, qui rend aux choses leur vraie proportion et leur vraie physionomie, fait saisir maintenant la suite et l'ensemble de toute cette affaire et quelle clarté il leur donne! Au début on voit deux puissances plongées dans un mortel embarras et ne sachant guère comment en sortir: l'une est la Russie qui vient de recevoir une flétrissure publique pour sa conduite en Pologne, l'autre est la Prusse qui se voit sur le point d'être forcée de capituler avec son parlement soutenu par la nation tout

entière. Ces deux gouvernements sont en quête d'une diversion; l'affaire des Duchés la leur offre; ils la saisissent avec un empressement dont les mobiles étaient déjà trop intéressés pour n'être pas aussitôt percés à jour par tous les esprits clairvoyants. Ces mobiles, on les signale à la démocratie allemande, déjà mise en mouvement par l'appât qu'on lui a montré. Mais elle a dès lors perdu de vue toutes ses réformes intérieures pour s'attacher exclusivement à la délivrance de ces deux millions d'Allemands qui sont opprimés par deux millions de Danois, et tellement opprimés que, pour se délivrer de cette tyrannie insupportable, ils ont besoin des secours d'une nation de 70 millions d'hommes.

Voilà le prologue de cette tragi-comédie. Le reste est présent à toutes les mémoires. Personne n'a oublié les prétextes que les envahisseurs ont mis en avant, le droit d'hérédité et le droit des nationalités invoqués tour à tour, et la tranquille impudence avec laquelle, une fois le coup fait, on les a désavoués l'un et l'autre pour ne plus laisser debout que celui même du souverain duquel on avait obtenu cette cession à main armée. Jamais la diplomatie, jamais le droit public européen écrit ou non écrit n'ont été plus ignominieusement bafoués. Aujourd'hui le tour est joué. M. de Bismark, du haut de ses succès, piétine tout à son aise sur la démocratie allemande et sur le parlement qui lui faisait ombrage. Il a dans la main une armée dont les cadets peuvent assassiner avec impunité un citoyen français dans les rues d'une ville allemande; il a des juges qui poursuivent les députés pour des opinions exprimées au sein du parlement; il a à ses pieds tous ces États secondaires qui ont osé un instant lui faire obstacle; il tient les duchés par Kiel, par Rendsbourg, par ses routes militaires, par le Sleswig, et d'ici à peu achètera le Holstein comme il a déjà acheté le Lauenbourg; enfin il possède l'alliance intime de la puissance qui parlait il y a quinze jours de lui faire la guerre. L'Autriche, un moment si provoquante et si fière, lui a tout à coup abandonné tout ce qu'il demandait, et, loin de lui en vouloir de la violence qu'elle a subie, elle se rapproche de plus en plus de lui et ne peut plus se passer de son amitié.

Croira-t-on qu'elle lui a fait toutes ces concessions bénévolement et sans aucune réciprocité? Il nous semble difficile qu'il se trouve des hommes d'État assez naïfs pour se le figurer, et nous pensons qu'il y a là pour l'alliance anglo-française un sujet de réflexion de nature à lui suggérer quelque chose de mieux que les inutiles parades de Cherbourg.

P. Lanfrey.

L'École centrale d'Architecture[1].

La profession d'architecte est, après celle d'ingénieur, celle dont le personnel, les travaux et l'importance sociale se sont le plus accrus depuis cinquante ans. Les circonstances ne lui sont pas moins favorables aujourd'hui qu'au seizième siècle. A la vérité, elle n'a plus la protection et les commandes d'un Laurent de Médicis, d'un Léon X, d'un François Ier; mais les conseils municipaux ont la fièvre de l'assainissement et de l'embellissement; les maires et les curés rêvent églises et hôtels de ville; des milliers de personnes enrichies demandent des hôtels, des châteaux, des appartements somptueux. Ce n'est pas faute d'emplois lucratifs ou même de grandes œuvres à exécuter qu'il ne naîtra pas de Brunelleschi et de Michel-Ange.

Tandis que des besoins nouveaux se développaient sur une si grande étendue, l'enseignement de l'architecture est resté stationnaire : il se réduit, comme par le passé, à ce qu'on apprend soit dans les ateliers privés, soit à l'école impériale des beaux-arts (3e section) et à l'école des arts et manufactures (section des constructions). Or, aucune des deux écoles n'est faite pour produire des architectes, dans le sens habituel et moyen de ce mot; l'une se propose de former une élite d'artistes, des faiseurs de monuments; l'autre n'offre au public que des hommes pratiques, d'habiles constructeurs. Ici l'esprit de l'enseignement est peu favorable au développement du goût artistique ; là les ressources nombreuses que les sciences appliquées fournissent à l'architecte pourraient bien être un peu négligées. Quant aux ateliers privés, huit ou dix années d'un apprentissage tout manuel sous une direction sommaire et intermittente sont un moyen bien long et bien incertain de devenir un architecte habile et occupé.

On ne saurait donc mettre en doute l'opportunité de l'établissement que M. Émile Trélat vient de créer sous le nom d'*École centrale d'architecture*. Dès à présent le concours d'admission est ouvert et les cours commenceront le 1er octobre. L'éminent professeur du Conservatoire des arts et métiers a pris soin que l'enseignement ne fût ni purement idéal, ni purement pratique : il sera à la fois élevé et positif. Les programmes y font une part convenable à l'art, à la science, aux notions expérimentales, à l'éducation de la main et à la culture générale de l'esprit. Trois années d'un travail régulier, sous une discipline libérale qui respecte l'originalité de chacun, y conduisent rapidement et sûrement à une capacité que le public saura reconnaître. Organisée dans cet esprit, dirigée par un homme supérieurement compétent, entourée de hautes sympathies qui suivront l'élève à sa sortie de l'école, la nouvelle institution sera également utile au pays, qui lui devra des architectes d'un talent éprouvé, et aux candidats laborieux que ses diplômes classeront à un rang élevé dans le personnel de la profession.

1. 59, rue d'Enfer. Siége provisoire : 9, passage Saulnier.

CHARPENTIER, propriétaire-gérant.

Tous droits réservés.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue des Poitevins, 6.

LE

MARIAGE AU THÉATRE

DANS MOLIÈRE

Qui ne se souvient de la fameuse consultation que le Panurge de Rabelais, voulant se marier, vient demander à Pantagruel? « Seigneur, dit Panurge avec un profond soupir, seigneur, vous avez ma délibération entendue qui est de me marier... Je vous supplie, par l'amour que si longtemps m'avez porté, dites-m'en votre avis. — Puisqu'une fois en avez jeté le dé, répondit Pantagruel, et ainsi l'avez décrété, et pris en ferme délibération, plus parler n'en faut; reste seulement la mettre à exécution. — Voire mais, dit Panurge, je ne voudrais exécuter sans votre conseil et bon avis. — J'en suis, répondit Pantagruel, d'avis et vous le conseille. — Mais, dit Panurge, si vous connaissiez que mon meilleur fût tel que je suis demourer, sans entreprendre cas de nouvelleté, j'aimerais mieux ne me marier point. — *Point* doncques ne vous mariez, répondit Pantagruel. — Voire mais, dit Panurge, voudriez-vous qu'ainsi seulet je demourasse toute ma vie sans compagnie conjugale? Vous savez qu'il est écrit : *Væ soli!* l'homme seul n'a jamais tel soulas (contentement) qu'on voit entre gens mariés. — *Mariez*-vous donc, de par Dieu, répondit Pantagruel. — Mais si ma femme me trompait (ici je traduis en langage honnête les paroles de Panurge)... c'est un point qui trop me poinct (me touche, me blesse). — *Point* donc ne vous mariez, répondit Pantagruel. — .... Voire mais, dit Panurge, je n'aurai jamais autrement fils ni filles légitimes, esquels (dans lesquels) j'eusse espoir mon nom perpétuer, esquels je puisse laisser mes héritages et acquets... avec lesquels je me puisse esbaudir (réjouir et enorgueillir), quand d'ailleurs serai meestraignié (estropié, mutilé),... car quitte étant (libre étant), marié non estant,

estant par accident fasché (étant malade ou affligé), au lieu de me consoler, avis m'est que de mon mal riez. — *Mariez*-vous doncques, de par Dieu, répondit Pantagruel.

Voilà une consultation qui ne doit guère éclairer Panurge, mais qui donne à Rabelais l'occasion d'exposer à son aise tous les inconvénients du mariage et du célibat : cela lui suffit. Il se moque aussi de la manière dont les hommes en général demandent conseil, les uns décidés d'avance et cherchant une approbation plutôt qu'un conseil, les autres sachant, aussi bien que le conseiller lui-même, le bien et le mal du projet qu'ils ont en tête, mais voyant le contre aussitôt qu'on leur indique le pour, et plus enclins à contredire qu'à se persuader; incapables de se résoudre par eux-mêmes, et incapables aussi de suivre la résolution d'autrui; bien dignes enfin d'avoir pour avocat consultant un sceptique comme Pantagruel qui dit oui à tous leurs oui, non à tous leurs non, et qui se garde surtout de vouloir donner une volonté à ceux qui n'en ont pas l'étoffe.

Molière, qui s'est inspiré de cette consultation de Panurge dans le *Mariage forcé*, était-il plus décidé que Rabelais sur les avantages ou les inconvénients du mariage [1]? Comment a-t-il représenté le mariage dans ses comédies? Quelle idée veut-il que nous en ayons? Je serais tenté en vérité de reprendre ici la consultation de Panurge. Quand je vois l'*École des femmes* et l'artificieuse ingénuité d'Agnès : Ne nous marions pas! m'écrié-je. Quand je vois, au contraire, la douce et spirituelle charité d'Éliante dans le *Misanthrope*, charité que n'a pas gâtée l'exemple de la coquetterie de Célimène : Marions-nous, dis-je avec empressement. Voici l'Angélique de *George Dandin* : Ne nous marions pas. Voici, au contraire, la Léonore de l'*École des maris*, qui préfère Ariste ayant plus de quarante ans, mais qui est bon et aimable, à tous les godelureaux de la cour et de la ville : Marions-nous!

Le mariage, contenant la plus grande partie de la vie humaine, doit avoir évidemment beaucoup de mal et beaucoup de bien, beaucoup à blâmer et beaucoup à louer, selon les âges et selon les caractères. Molière peint donc le mariage tantôt en beau et tantôt en laid.

1. Cette scène de Rabelais était à la mode sur le théâtre. Dans *la Comédie sans comédie*, Quinault l'a traduite tout entière. Je cite cette traduction dans les notes du cinquième volume de mon *Cours sur la littérature dramatique*, dont ce chapitre fait partie, et qui sera publié dans peu de mois.

Il n'a point de parti pris. Seulement, comme il aime à faire rire, il fait rire volontiers aux dépens des maris, parce qu'il y a là une vieille source de ridicule où il aime à puiser. Cela ne veut pas dire pourtant qu'il prêche contre le mariage : d'abord, tous ses héros se marient; en cela, Molière ne fait que suivre l'usage de la comédie et du roman; mais voyez avec quelle fermeté grossière et énergique Gorgibus, dans les *Précieuses ridicules*, défend le mariage contre les raffinements sentimentaux de Cathos et de Madelon; voyez aussi, dans les *Femmes savantes*, le débat entre Armande et Henriette : l'une est une précieuse qui fait fi du mariage et blâme sa sœur :

> De se claquemurer aux choses du ménage,
> Et de n'entrevoir point de plaisirs plus touchants
> Qu'une idole d'époux et des marmots d'enfants.

L'autre, au contraire, croit que le mariage est la véritable vocation de la femme; elle aime à envisager dans son avenir un mari, des enfants, un ménage :

> Et je ne vois rien là (dit-elle), si j'en puis raisonner,
> Qui blesse la pensée et fasse frissonner.

De ces deux personnages, Armande et Henriette, quelle est l'héroïne préférée de Molière, celle qui exprime sa pensée? c'est Henriette assurément. Molière n'est donc point ennemi du mariage; et s'il raille les maris bourrus et trompés, les dandins qui veulent épouser des filles nobles et qui s'en repentent, s'il représente des coquettes effrontées comme Angélique, des ingénues aisément tentées du mal, comme Agnès, ce sont les défauts de l'humanité qu'il met en scène, et non les défauts propres à l'institution du mariage.

Lorsque nous cherchons quels sont au temps de Molière les véritables adversaires du mariage, nous les trouvons parmi ces précieuses et ces fausses savantes que Molière a livrées au ridicule. Ne croyons pas, en effet, que Molière ait inventé ces raffinées de sentiments qui dédaignent sottement le mariage. C'était la doctrine des précieuses, et les travers qu'il a censurés étaient vraiment ceux de son temps.

L'abbé de Pure, celui qu'a raillé Boileau[1], avait été pendant

1. Si je veux d'un galant dépeindre la figure,
Ma plume, pour rimer, trouve l'abbé de Pure.

quelque temps l'ami et le partisan zélé des précieuses; il se brouilla avec elles et fit un roman satirique en quatre volumes intitulé *la Précieuse ou les Mystères de la ruelle*[1]. Le roman a précédé la comédie de Molière, et est le témoignage de son à-propos. L'abbé de Pure reproche aux précieuses qu'elles veulent détruire le mariage et fonder la liberté des femmes sur les ruines de l'autorité conjugale. Un vieil astrologue qui observe les astres trouve qu'il viendra un jour où la femme sera libre et toute pensante : « Oui, grands dieux ! s'écrie-t-il, il est bien raisonnable que le beau sexe règne à son tour, qu'il ait sa part de l'empire que vous avez donné aux hommes; et qu'enfin il reprenne un rang que l'injustice des lois humaines avait usurpé sur le mérite de leur beauté, pour mieux établir la fierté conjugale et l'autorité des maris. Que je m'estime heureux de voir mourir avant moi cette cruelle tyrannie exercée depuis tant de siècles contre ces aimables objets[2] ! »

Voilà la liberté de la femme, cette thèse favorite de quelques-unes de nos révolutions, annoncée et prédite par l'astrologie dès le milieu du dix-septième siècle; mais la prédiction est peu de chose, si la doctrine ne s'y joint pas; car c'est le caractère des précieuses, de chercher toujours les raisons profondes et subtiles des choses, et de n'agir que par des raisons tirées de loin ou de haut. Aussi la doctrine contraire au mariage est longuement développée dans le roman satirique de l'abbé de Pure; c'est là le reproche capital, j'allais presque dire l'accusation que l'abbé de Pure intente à ses anciennes amies. Je prends, par exemple, la conversation où Didascale, un des précieux, explique à une précieuse comment il faut s'aimer d'une manière raffinée, toute volontaire, et tenir le mariage pour un lien à la fois grossier et servile. « Votre vertu, lui dit-il, m'engage à ne pouvoir souffrir dans le progrès de notre amour, non-seulement ces basses impuretés qui troublent les sens, mais à porter encore plus haut cette généreuse délicatesse qui a toujours dominé dans notre passion. Je ne voudrais pas y souffrir une chose le moins du monde soupçonnée d'avoir ou quelque chose de bas, ou quelque chose de

1. Le premier volume du roman de l'abbé de Pure est de 1656; le quatrième de 1658. De son roman, l'abbé de Pure fit même une comédie qui fut jouée en 1658. Les *Précieuses ridicules* de Molière ne sont que de 1659. Molière a gagné la bataille contre les précieuses; mais ce n'est pas lui qui a entamé la guerre.

2. T. IV, p. 12 et 14, — exemplaire de la bibliothèque de M. Cousin.

peu honnête. Ainsi vous me permettrez bien de vous dire que ce biais que nos pères ont trouvé pour apprivoiser la fougue des sens et les contenter par des douceurs honnêtes, n'est pas capable de me satisfaire, et est encore trop grossier pour votre vertu et pour mes désirs. — Quoi, monsieur, repartit-elle, je suppose que j'entende ce que vous voulez dire, et que ce soit du mariage dont vous parliez, y a-t-il rien de plus honnête au monde que deux cœurs indivisiblement unis que l'amour a comme liés de ses propres mains pour les rendre toute leur vie ses esclaves, et les faire fidèlement soupirer l'un pour l'autre jusqu'à la mort? — Non-seulement, répondit Didascale, je sais qu'il y a des choses plus honnêtes, mais je doute fort s'il est honnête de se marier. Car comme le travail sied bien à un nécessiteux et décrie un homme aisé, de même aussi le mariage est honnête à un homme sensuel; mais il est indigne et insupportable à un homme d'esprit[1]. »

Et plus loin : « Ce serait un scandale à ma raison et une injure visible à ces faibles lumières que le ciel et la nature m'ont données, si je m'allais marier à la façon du vulgaire..... Comme vous avez infiniment de l'esprit, et que je ne suis pas des plus souffrants de ce monde, il faut que nous usions tous deux de la faveur que le ciel nous a faite, et que nous honorions en nous-même les grâces que nous avons reçues de nos auteurs. Il faut agir avec spiritualité, nous unir d'esprit, et faire des serments glorieux qui soient tout autant au-dessus de la bassesse du mariage que le mariage est au-dessous du plaisir de la liberté[2]. »

Quelles spiritualités! quelles délicatesses! Mais ce mysticisme sentimental peut-il ici-bas être le régime ordinaire de l'âme? Ce sont des moments du cœur humain, ce n'en est pas la vie. L'âme humaine ne peut approcher du ciel qu'à la condition d'y entrer; autrement l'élévation qu'elle a cherchée l'étourdit, la trouble, elle tombe; et pour avoir voulu monter trop haut, elle descend trop bas. Il faut que le mysticisme fasse des saints et des bienheureux, ou il fait des libertins hypocrites. Il y a une pente inévitable du raffinement au libertinage, de la subtilité à la grossièreté. Je ne veux pas dire seulement ce qu'atteste souvent l'histoire du mysticisme et de la sentimentalité, que presque toujours les sens s'emportent et s'égarent, pendant que l'âme s'exalte et s'enivre de l'idée de sa force[3].

1. *Ibid.*, p. 113, 114, 115.
2. *Ibid.*, p. 122 et 123.
3. Voir une scène du roman *du Sopha*.

Je ne veux parler ici que de la pente des doctrines subtiles et raffinées vers les doctrines grossières, montrer comment, pour aider à cet acheminement involontaire de l'âme vers le corps, le libertinage prend souvent la forme d'un système, et comment la débauche devient une sorte de métaphysique ambitieuse, sans rien perdre de sa nature brutale. Je ne sais même pas si cette brutalité n'est pas encore plus odieuse sous le déguisement prétentieux qu'elle prend. Voyons, par exemple, la suite de cette conversation contre le mariage.

Didascale examine quelles sont les causes qui ont fait créer le mariage. « Est-ce, dit-il, pour enfermer les plaisirs des sens dans ces bornes honnêtes que nos lois, dans leurs règlements burlesques, ont prescrites; ou bien a-t-on considéré les besoins et les intérêts de l'espèce qui se multiplie par son secours? Ces deux considérations, qui servent de principes à nos législateurs, servent à les confondre; car les plaisirs en sont interrompus, affaiblis, les ardeurs attiédies, les douceurs affadies, et généralement tout ce qui concerne les sens a perdu tout ce qu'il peut y avoir d'agréable et de vigoureux. Quant à la conservation de l'espèce, qui est un objet plus important et qui intéresse même les dieux, il n'y a point d'ennemi plus cruellement et plus directement opposé que le mariage, et surtout que le mariage mal entendu, comme il l'est dans notre Europe. Car si les champs étaient exposés au travail, si les mines étaient ouvertes et que l'accès en fût libre, les moissons en seraient plus abondantes et nous aurions l'or tout autrement à bon compte. De même si nos passions avaient tout leur espace et que les divers objets qui les peuvent faire naître n'eussent pour bornes que l'indifférence ou la haine, elles seraient bien plus fécondes et porteraient bien plus de fruits. Mais non-seulement la conservation, mais même la perfection de l'espèce, est interrompue par ces ruineuses lois de l'hyménée. Car, enfin, une femme qui a un mari mal fait, expose toute sa postérité à être contrefaite, et à faire toute une race héritière des défauts de son auteur. Cependant cette femme, pour passer pour honnête et ne donner point d'atteinte à son honneur, doit se taire et n'en dire mot. Ses yeux ont beau se plaindre, on ne leur fait point de justice et on la laisse languir dans sa peine sans y apporter aucun remède ni seulement penser à sa consolation. Ce n'est pourtant pas le crime de ses yeux ni de son cœur, car elle n'avait jamais vu son mari; elle n'en a pas fait choix. Pour moi, ajoute-t-il, je ne puis souffrir le seul mot de mariage. L'homme n'est

point fait comme le cheval pour être conduit par la bride; la raison doit être sa règle; tout ce qui le contraint le blesse; et s'il y a des lois à révérer et à suivre, certes celles du mariage sont à abolir, non-seulement dans l'intérêt de l'espèce, ou pour la conservation de la liberté, mais encore pour la gloire de la droite raison. »

Où croyons-nous être quand nous entendons cette conversation? Dans les ruelles des précieuses du dix-septième siècle, dont l'abbé de Pure veut nous révéler les mystères? dans la république de Platon, où l'État remplace la famille et où le législateur soumet l'amour, c'est-à-dire le sentiment le plus individuel du cœur humain, à je ne sais quelle impure communauté? dans le bureau d'un directeur de haras, qui s'occupe aussi *de la perfection de l'espèce?* ou dans les clubs féminins de 1848, quand les femmes y revendiquaient la liberté de leur sexe? Précieux et précieuses du dix-septième siècle, philosophes grecs, docteurs du Jockey-club, tribuns en jupon, peu importe qui vous êtes et dans quel temps vous vivez; vous suivez tous la même route, vous employez tous les mêmes sophismes, vous aboutissez tous aux mêmes conclusions. L'un part de la liberté de l'âme et arrive à la souveraineté de la chair; l'autre vise à la perfection de l'espèce, et détruit l'homme, la personne, le moi. La fatalité et l'uniformité des instincts remplacent la liberté des affections et la variété des destinées humaines. Il n'y a donc rien de nouveau, pas même les sophismes! On croit innover, on croit inventer, en mal, au moins; on n'est que le radoteur des impuretés de la Grèce ou des subtilités des précieuses; les clubs répètent les ruelles.

J'ai dû signaler l'ancienneté banale de toutes ces théories contre le mariage, afin que nous ne soyons pas tentés de croire qu'elles ne datent que de notre temps et de nos troubles d'esprit, afin que nous ne pensions pas non plus que les Cathos et les Madelons des *Précieuses ridicules,* les Armandes et les Philaminthes des *Femmes savantes* soient des personnages créés seulement par l'imagination de Molière, ou que leurs dédains systématiques du mariage soient une invention de la Comédie, pour nous faire rire. Personnages et doctrines, tout a vécu; ne nous étonnons donc plus de la vivacité des attaques de Molière, de la liberté de ses réfutations; ne nous étonnons même pas du bon sens familier ou même du langage grossier du vieux Gorgibus à sa fille et à sa nièce, lorsque, répétant leurs leçons de sentimentalité raffinée, elles se rétrient contre des prétendants qui leur demandent honnêtement leurs mains.

GORGIBUS.

Dites-moi un peu ce que vous avez fait à ces messieurs, que je les vois sortir avec tant de froideur? Vous avais-je pas commandé de les recevoir comme des personnes que je voulais vous donner pour maris?

MADELON.

Et quelle estime, mon père, voulez-vous que nous fassions du procédé irrégulier de ces gens-là?

CATHOS.

Le moyen, mon oncle, qu'une fille un peu raisonnable se pût accommoder de leur personne?

GORGIBUS.

Et qu'y trouvez-vous à redire?

MADELON.

La belle galanterie que la leur! Quoi, débuter d'abord par le mariage?

GORGIBUS.

Et par où veux-tu donc qu'ils débutent? par le concubinage? N'est-ce pas un procédé dont vous avez sujet de vous louer toutes deux, aussi bien que moi? est-il rien de plus obligeant que cela? et ce lien sacré où ils aspirent, n'est-il pas un témoignage de l'honnêteté de leurs intentions?

Ces paroles de Gorgibus sont hardies, familières, grossières même; mais quoi! Gorgibus représente la vieille morale qui n'a pas l'art de trouver des périphrases, qui prend les mots comme ils viennent, pour exprimer la pensée comme elle est. Gorgibus, assurément, pourrait parler plus poliment; il ne pourrait pas penser plus honnêtement; il est de cette vieille et saine doctrine que pour la femme, en général, il n'y a de condition sûre dans la société moderne que le mariage. « Vous ne voulez pas vous marier, dit-il à sa fille et à sa nièce; alors, faites-vous religieuses. » Cette alternative est dure pour Cathos et Madelon. Nourries à l'école des précieuses et outrant leurs idées, elles concevaient un autre genre de vie dont elles se faisaient une image charmante, la galanterie honnête; grande illusion ou grande difficulté, dont Gorgibus ne veut pas prendre le risque. A-t-il tort? « La garde de deux filles, dit-il, est une charge un peu trop pesante pour un homme de mon âge. »

Y a-t-il, en effet, quelque part pour les femmes, une condition sûre et honorable hors du mariage? Pour quelques-unes, oui? à condition d'avoir près de soi l'appui et la garantie d'une famille vertueuse et simple; mais pour le grand nombre, non, mille fois non! Un écrivain moderne, qu'on ne peut certes point accuser de timidité ou de pruderie dans ses théories sociales, M. Proudhon, venant à parler de la condition des femmes dans la société, leur posait cette terrible alternative: « Mère de famille ou courtisane. » Il pensait comme Gorgibus. Il n'y a guère de choix en effet: il faut que la femme accomplisse tous ses devoirs de chasteté, d'honneur et de maternité que lui prescrit la loi de Dieu et des hommes, ou qu'elle les trahisse tous. Aussi la Providence, en lui imposant des devoirs plus scrupuleux que ceux de l'homme, a eu soin de lui donner plus d'appuis et plus de protections. Voyez la condition de l'homme : que de soucis, que de tracas, que d'inquiétudes, que de déceptions! que la route est difficile à trouver et difficile à tenir! tandis que pour la femme, la route est tracée d'avance; elle n'a qu'à la suivre et à marcher avec confiance dans la voie qui lui est ouverte; à chaque pas, elle trouve son guide. Jeune fille, elle n'a qu'à grandir sous l'aile maternelle; femme, son devoir marche à côté d'elle, et l'affection qu'elle inspire l'avertit à chaque instant de ses obligations; mère, elle est à la fois aimée et vénérée. La destinée de la femme se soutient à tous les degrés, par ces deux sentiments qu'elle doit inspirer en même temps, l'amour et le respect. Voilà la condition de la femme, selon les lois divines et humaines. Qu'ont à lui donner en échange les réformateurs de l'humanité? La triste et misérable destinée de la femme libre, victime de ses passions et de celles d'autrui, surtout quand elle y survit. Le seul expédient, en effet, de la femme libre, c'est de mourir à trente ans et de ne pas durer plus longtemps que sa jeunesse et sa beauté.

Molière et l'abbé de Pure, puisque je les prends tous deux en ce moment comme des témoins de l'esprit de leur temps, de ses travers, de ses erreurs, et que je ne tiens pas compte de la différence des talents, Molière et l'abbé de Pure, raillent impitoyablement ces précieuses qui veulent à toute force affranchir leur sexe. Voyez comment parle la précieuse de l'abbé de Pure et ses plans d'insurrection contre la tyrannie des hommes. « Je veux travailler, dit-elle, à la liberté de mon sexe et faire une association qui fasse vœu de délivrer les misérables, et qui sacrifie sa vie, ses jours et ses travaux à la réparation de cette injure et à la destruction de cette épouvantable servi-

tude. » Mais, lui répondis-je, ce dessein bien que très-louable me paraît très-difficile : car comment ruiner une chose si établie, qui a pris son cours depuis le premier homme du monde et dont l'origine est aussi vieille que les temps[1] ? Où sont vos forces, où sont vos troupes?

« Je ne manquerai pas de suite, me répondit-elle ; premièrement quand je n'aurais pour moi que les forces de mon sexe, j'en ai assez pour déposséder le vôtre : car ce que vous dites de ce pouvoir domestique que les maris sauront bien conserver contre les femmes, est la plus formelle erreur qui puisse tomber sous les sens. Il n'est point de femme qui ne tienne aisément tête à un mari et qui ne le gouverne à la baguette..... Je suis assurée d'avoir toutes les mécontentes qui feront un furieux corps d'armée et qui amèneront avec elles pour le moins chacun un favori..... J'aurai toutes les filles généralement qui seront ravies de conserver cet empire que leur jeune beauté exerce sur les premières ferveurs des amants et d'être en droit d'imposer des lois au lieu d'en recevoir..... Cette troupe sera une armée considérable et qui sera renforcée de tous les amants, de tous les galants et de tous les rivaux ; si bien que je ne vois pour ennemis que quelques grisons et quelques sévères barbons qui ne demandent que des foyers paisibles et qui n'ont que des passions éteintes[2]. »

Quelle formidable revue des troupes que les précieuses comptent lever contre la tyrannie des maris et l'institution du mariage ! Cependant malgré cette armée qui est toujours la même et qui pèche par le trop grand nombre de troupes irrégulières, malgré cette guerre qui dure toujours, le mariage a résisté, parce qu'une seule Henriette aimable et sensée attire plus de cœurs et d'esprits au mariage qui est dans le penchant de l'âme humaine que n'en repoussent vingt Armandes prétentieuses ou vingt Angéliques déhontées. Dans le monde des salons et peut-être aussi dans celui des livres, les Armandes et les Angéliques l'emportent parfois ; dans la société générale, les Henriettes, grâce à Dieu, ont la majorité. Elles sont partout, dans toutes les conditions, en haut comme en bas, et ce sont elles, ce sont ces femmes simples et aimables, qui défendent sans tracas et sans éclat l'ordre moral, et qui soutiennent le monde social avec les vertus

1. *Ibid.*, t. IV, p. 206, 207.
2. *Ibid.*, 211, 212, 214, 215.

de la famille. Ecoutez, à ce propos, une belle histoire que je trouve dans l'abbé de Pure.

Le maréchal de Marillac avait été mis à la Bastille par ordre de Richelieu et il ne devait en sortir que comme on en sortait ordinairement sous Richelieu, pour aller à la mort. Comme il était fort ennuyé et fort triste, on lui permit de recevoir des visites, peu de sa famille et de ses amis, mais des visites des habitants du voisinage qui venaient visiter les prisonniers par un sentiment de charité. Un jour trois femmes se rendirent ainsi auprès de lui, la femme d'un gentilhomme, celle d'un avocat et celle d'un marchand de la rue Saint-Denis. « Il les accueillit toutes trois avec cette grâce qui lui était naturelle et avec les civilités ordinaires. Après quelque entretien, le discours les conduisit insensiblement sur le propos de leurs maisons, Comme le dessein principal était de réjouir le visité, chacune des trois parlait avec liberté de son domestique, de son ménage, de ses intérêts; mais le maréchal leur dit: Vous ne dites rien, mesdames, de vos maris? La bourgeoise prit la parole et lui dit naïvement que depuis quinze ans qu'elle était mariée, elle avait goûté tant de douceurs avec son mari, en avait reçu tant de caresses et éprouvé tant de bontés, que tout ce qu'elle pourrait désirer au monde, c'était d'être éternellement avec lui; et elle commença à faire un détail de sa vie bourgeoise: qu'elle allait à la messe dès sept heures à la paroisse, et puis revenait à sa boutique relever son mari qui y demeurait en son absence; que toute la journée se passait dans le soin mutuel de faire des affaires et de travailler à l'utile; que les soirs étaient le temps des douceurs et des récréations; que les jours de fête ils allaient à la campagne ensemble voir leurs maisons ou celles de leurs amis; enfin, qu'ils s'aimaient si tendrement qu'ils étaient inséparables, et qu'ils ne trouvaient rien de bon s'il n'était commun à tous deux. Que sert de désavouer une chose permise, poursuivit la bonne bourgeoise, et même que l'on nous prêche être de devoir? J'aime mon mari pardessus toute chose, il m'aime de la même sorte. Il m'aime si bien que je mourrais s'il mourait, et que je ne crois pas de mourir tant qu'il vivra.

Ce dernier mot, qui exprime si naïvement, j'allais presque dire si poétiquement, cette idée de l'affection durable qui est propre au mariage, est charmant: il toucha le maréchal; il toucha aussi la femme de l'avocat et « un hélas! échappé de sa bouche avec un grand soupir obligea la compagnie de lui en demander l'interprétation. »

La femme de l'avocat avoua qu'elle avait soupiré parce que son mari, selon elle, ne l'aimait pas assez; et la femme du gentilhomme, se mettant à rire, dit que le sien au contraire l'aimait trop; mais elle se plaignait aussi de son sort. — La bourgeoise repartit : « Il n'y aura donc que moi d'heureuse à ce compte. Voulez-vous, leur dit-elle, que je vous parle franchement à vous, madame, et à vous, mademoiselle? Vous faites trop les entendues pour être heureuses. Si vous vous contentiez de plaire à vos maris, d'élever vos enfants, de gagner quelque chose, vous verriez que vos maris, de leur côté, vous plairaient toujours; mais quoi, il vous faut autant de jupes que de saisons en l'an, il vous faut paraître en compagnie. Si votre mari ne vous mène en carrosse, ne vous donne des mouchoirs, des cols, des passements et mille autres vanités, vous n'êtes jamais contentes. Cependant, le mari, qui ne demande pas mieux que de vous payer de cette monnaie, s'amuse ailleurs et ne vous aime pas. Merci de ma vie, ajouta-t-elle, mes enfants font comme moi, ils seront heureux comme moi, et auront plaisir toute leur vie. J'ai des filles et des garçons, mais je les empêcherai bien de prendre jamais de demoiselles ou des officiers, puisqu'ils sont sujets à n'aimer pas assez ou à aimer trop. » Le maréchal ravi de ce sermon n'avait garde de l'interrompre [1].

Et je ferais volontiers comme le maréchal de Marillac, tant j'aime ce bon sens dans l'affection, cette tendresse simple et judicieuse. Cette bourgeoise de la rue Saint-Denis est vraiment la madame Jourdain du bourgeois gentilhomme, mais madame Jourdain jeune encore, aimant sincèrement son mari qui n'est point, grâce à Dieu, un bourgeois gentilhomme, mais un bon marchand qui ne rougit point de son état. C'est madame Jourdain aimée de son mari et n'ayant point à craindre la rivalité des marquises du demi-monde, madame Jourdain qui craint pour le bonheur des siens les raffinements de sentiments autant qu'elle craint les folies de la vanité, et qui ne veut pas plus faire de ses filles des précieuses que des marquises.

On voit qu'il y a dans les *Précieuses ridicules* et dans les *Femmes savantes* une question sociale, celle du mariage, et que sur cette question Molière n'hésite pas. Il est résolûment pour le mariage. On voit aussi que ce n'est pas Molière qui s'est avisé le premier de censurer sur ce point les précieuses; avant lui le débat était déjà

1. *Ibid.*, t. I, p. 402 à 410.

ouvert au théâtre et dans les romans; enfin si c'est lui qui a remporté la victoire, ce n'est pas lui qui a commencé la guerre. Il y a aussi dans les précieuses et dans les femmes savantes une question littéraire. Les précieuses ne cherchaient pas seulement à raffiner sur la morale; elles cherchaient aussi et surtout à raffiner sur le goût et sur la littérature. Mais, de ce côté non plus, ce n'est pas Molière qui a engagé la guerre. Il n'a fait que suivre la pente de son temps en attaquant à son tour les précieuses. Non pas que les précieuses aient toujours eu l'esprit du temps contre elles. Elles ont eu leurs moments de vogue et de succès. L'hôtel de Rambouillet fut l'âge d'or des précieuses; c'était là qu'étaient, comme le dit Molière dans sa préface, « les véritables précieuses qui auraient tort de se piquer lorsqu'on joue les ridicules, qui les écoutent mal »; mais l'hôtel de Rambouillet avait été fermé en 1648, quand M. de Montausier emmena sa femme, la célèbre Julie, dans son gouvernement de Saintonge et d'Angoumois. Alors se formèrent à l'exemple et des débris de l'hôtel de Rambouillet un certain nombre de sociétés littéraires. La plus célèbre de ces sociétés est celle qui se rassemblait tous les samedis chez mademoiselle de Scudéry. Je crois que c'étaient encore de véritables précieuses que celles qui s'assemblaient les samedis chez mademoiselle de Scudéry, et que ce n'étaient point les précieuses ridicules qu'a raillées Molière : il a pris ses modèles dans des sociétés littéraires, inférieures à celle de mademoiselle de Scudéry. Cependant il y a déjà chez mademoiselle de Scudéry quelques-uns des ridicules dont nous rions dans les *Précieuses ridicules* et dans les *Femmes savantes*. Que dirons-nous par exemple de la *Journée des Madrigaux, fragment tiré des chroniques du samedi?* C'est un procès-verbal d'une des séances de la société, rédigé par Pellisson, la séance du 20 décembre 1653. Ce jour-là, « la poésie passant l'antichambre, les salles et les garde-robes même, descendit jusqu'aux offices. Un écuyer qui était bel esprit ou avait volonté de l'être et qui avait pris la nouvelle maladie de la cour, acheva un sonnet de bouts rimés, sans suer que médiocrement, et un grand laquais fit pour le moins six douzaines de vers burlesques. Le rédacteur ajoute en note qu'il est effectivement vrai que les valets de la maison firent des vers ce jour-là[1].» Après une pareille journée, y a-t-il quelque invraisemblance dans

1. Voir dans l'*Histoire de madame la marquise de Sablé*, par M. Cousin, p. 21, extrait des manuscrits de Conrard.

Mascarille et dans Jodelet qui font des madrigaux, ou dans les chagrins de Chrysalde qui se plaint que

> Ses gens à la science aspirent pour leur plaire,
> Et tous ne font rien moins que ce qu'ils ont à faire.

Avec de semblables ridicules, il n'est pas extraordinaire que les précieuses aient fini par être attaquées. Le génie français ne pouvait pas supporter longtemps ces raffinements du bel esprit. Nous voyons que dès 1657 et 1658, avant Molière, et pendant que l'abbé de Pure publiait son roman satirique et raillait les précieuses à la ville, la grande Mademoiselle dans ses portraits les raillait à la cour, témoignage éclatant du déclin des précieuses dont Molière fit une éclatante catastrophe. Le portrait des précieuses de mademoiselle de Montpensier a déjà tous les traits de la peinture de Molière soit dans les *Précieuses ridicules*, soit dans les *Femmes savantes*.

« L'on a fait quantité de portraits, mais ce n'a été que d'une personne seule. Maintenant j'entreprends celui de plusieurs personnes qui vivent dans un même esprit et d'une même manière. Ce serait presque une sorte de république [1]..... » Mademoiselle représente d'abord les précieuses comme fort laides, ayant de vilaines tailles, et quand leurs tailles n'auraient pas le désagrément que je viens de dire, leur air contraint et décontenancé serait capable de les gâter. Elles penchent la tête sur l'épaule, font des mines des yeux et de la bouche, ont une mine méprisante et une certaine affectation en tous leurs procédés qui est extrêmement déplaisante. Quand, dans une compagnie, il ne se trouve qu'une seule précieuse, elle est dans un ennui et dans un chagrin qui la fatigue fort; elle bâille, ne répond point à tout ce qu'on lui dit, et si elle répond, c'est tout de travers pour faire voir qu'elle ne songe pas à ce qu'elle dit..... S'il arrive dans cette compagnie une autre pré-

1. PHILAMINTE,

> J'ai lieu d'espérer
> Que je pourrai bientôt vous montrer, en amie,
> Huit chapitres du plan de notre académie.
> Platon s'est au projet simplement arrêté,
> Quand de sa république il a fait le traité;
> Mais à l'effet entier je veux pousser l'idée...
>
> (Acte III, sc. II.)

cieuse, elles se rallient ensemble; et sans songer qu'elles ne sont pas les plus fortes, elles chargent le prochain et personne n'en est exempt; et cela fort hardiment; car ce sont des emportements à rire au nez des gens les plus insupportables du monde. Elles ont une langue particulière; car à moins de les pratiquer, on ne les entend pas. Elles trouvent à redire à tout ce que l'on fait et à tout ce que l'on dit, et désapprouvent généralement la conduite de tout le monde[1]. Elles affectent fort de paraître retirées, quoiqu'elles cherchent fort le monde, ne bougeant de toutes les maisons de qualité où il va le plus d'honnêtes gens, et même cela ne leur suffit pas, puisqu'elles vont dans celles où la marchandise est la plus mêlée, enfin chez les personnes qui reçoivent toute sorte de gens sans distinction.... Pour la cour, elles y vont rarement, parce qu'elles n'y sont pas les bienvenues[2].... »

La principale ambition, en effet, des précieuses était d'avoir un cercle littéraire. « On apprend par là chaque jour, dit Madelon, les petites nouvelles galantes, les jolis commerces de prose ou de vers. On sait à point nommé : un tel a composé la plus jolie pièce du monde sur un tel sujet; une telle a fait des paroles sur un tel air : celui-ci a fait un madrigal sur une jouissance; celui-là a composé des stances sur une infidélité; M. un tel écrivit hier au soir un sixain à mademoiselle une telle dont elle lui a envoyé la réponse ce matin sur les huit heures.....

CATHOS.

En effet, je trouve que c'est renchérir sur le ridicule qu'une per-

1. ARMANDE.

Pour la langue, on verra dans peu nos règlements,
Et nous y prétendons faire des remûments.
Par une antipathie ou juste ou naturelle,
Nous avons pris chacune une haine mortelle
Pour un nombre de mots, soit ou verbes ou noms,
Que mutuellement nous nous abandonnons.
Nous serons par nos lois les juges des ouvrages;
Par nos lois, prose et vers, tout nous sera soumis;
Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.
Nous chercherons partout à trouver à redire,
Et ne verrons que nous qui sachent bien écrire.

(Acte III, sc. II.)

2. *Mémoires et œuvres de mademoiselle de Montpensier*, t. VIII, p. 374-387.

sonne se pique d'esprit et ne sache pas jusqu'au moindre petit quatrain qui se fait chaque jour....

MASCARILLE.

Il est vrai qu'il est honteux de n'avoir pas des premiers tout ce qui se fait. Mais ne vous mettez pas en peine; je veux établir chez vous une académie de beaux esprits, et je vous promets qu'il ne se fera pas un bout de vers dans Paris que vous ne sachiez par cœur avant tous les autres. » (Scène X^e^.)

Philaminthe, Armande, Bélise et les lectures de Trissotin représentent ces bureaux d'esprit qui avaient survécu aux *Précieuses ridicules* de Molière, puisqu'il a cru devoir renouveler ses coups dans les *Femmes savantes*, et que La Bruyère dans ses *Caractères* attaque encore ce travers :

« L'on a vu, il n'y a pas longtemps, un cercle de personnes des deux sexes liées ensemble par la conversation et par un commerce d'esprit : ils laissaient au vulgaire l'art de parler d'une manière intelligible; une chose dite entre eux peu clairement en entraînait une autre encore plus obscure, sur laquelle on enchérissait par de vraies énigmes, toujours suivies de longs applaudissements. Par tout ce qu'ils appelaient *délicatesse, sentiments, tour et finesse d'expression*, ils étaient enfin parvenus à n'être plus entendus et à ne s'entendre plus eux-mêmes. Il ne fallait, pour fournir à ces entretiens, ni bon sens, ni jugement, ni mémoire, ni la moindre capacité; il fallait de l'esprit, non pas du meilleur, mais de celui qui est faux et où l'imagination a trop de part[1]. »

Nous rions quand nous voyons Philaminthe et Bélise écouter avec admiration les grands mots de Vadius et de Trissotin :

On voit régner chez vous l'*ithos* et le *pathos*[2].

Voyez, dans la précieuse de l'abbé de Pure, cette grande dame, laquelle ne croit pas avoir bien passé son après-midi dans son cercle, si elle n'a pas appris ou enseigné un mot bizarre. « Antipérittase[3]

1. La Bruyère (ch. v) : *De la société et de la conversation.*

2. Les mœurs et les passions, — termes de rhétorique.

3. Antipérittase, action de deux qualités contraires, dont l'une augmente la force de l'autre. Les péripatéticiens disent que c'est par antipérittase que le feu est plus ardent l'hiver que l'été. (*Dict. de l'Académie.*)

a été son étude de trois jours; antithèse ne lui est connu que d'hier; elle est aujourd'hui à apocryphe; car elle suit l'alphabet[1].

Molière n'a donc pas inventé les ridicules des précieuses ou des femmes savantes, et il n'en a pas non plus inventé la raillerie. Pour ses personnages, il a eu des modèles, et pour la satire, il a eu des prédécesseurs. Mais c'est lui qui a porté les grands coups; c'est lui qui a eu la gloire d'abattre et de vaincre le mauvais goût, sous la forme qu'y avaient donnée les précieuses, c'est-à-dire sous la forme de l'affectation du bel esprit et de la science, plus ridicule encore chez les femmes que chez les hommes. Est-ce à dire que Molière soit l'ennemi de l'éducation ou de l'esprit des femmes, et qu'il pense avec son Chrysale qu'une femme en sait toujours assez,

Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

Non, Chrysale n'est pas sur ce point le représentant des opinions de Molière. Il n'est pas l'Ariste de la pièce. L'Ariste n'est même pas dans les *Femmes savantes* celui qui porte ce nom : le véritable Ariste est le jeune Clitandre, un Ariste amoureux. Il ne condamne pas les femmes à l'ignorance.

Je consens (dit-il) qu'une femme ait des clartés de tout;
Mais je ne lui veux point la passion choquante
De se rendre savante afin d'être savante;
Et j'aime que souvent aux questions qu'on lui fait,
Elle sache ignorer les choses qu'elle sait.
De son étude, enfin, je veux qu'elle se cache,
Et qu'elle ait du savoir sans vouloir qu'on le sache,
Sans citer les auteurs, sans dire de grands mots,
Et clouer de l'esprit à ses moindres propos.

Non-seulement Clitandre explique de quelle manière il veut que les femmes soient instruites, il dit aussi quel doit être l'usage de la science chez les hommes, distinguant fort bien le bon et le mauvais. On l'accuse de haïr l'esprit et la science; « non, dit-il,

Et je hais seulement
La science et l'esprit qui gâtent les personnes.
Ce sont choses, de soi, qui sont belles et bonnes;

1. *La Précieuse*, t. I, p. 347.

Mais j'aimerais mieux être au rang des ignorants
Que de me voir savant comme certaines gens.

TRISSOTIN.

Pour moi je ne tiens pas, quelque effet qu'on suppose,
Que la science soit pour gâter quelque chose.

CLITANDRE.

Et c'est mon sentiment qu'en fait comme en propos,
La science est sujette à faire de grands sots.

TRISSOTIN.

J'ai cru jusques ici que c'était l'ignorance
Qui faisait les grands sots, et non pas la science.

CLITANDRE.

Vous avez cru fort mal, et je vous suis garant
Qu'un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant.

TRISSOTIN.

La sottise dans l'un se fait voir toute pure.

CLITANDRE.

Et l'étude, dans l'autre, ajoute à la nature.

(Acte IV, sc. III.)

Ainsi, point de pédants et point de femmes savantes, des hommes instruits et polis, des femmes qui ne soient point ignorantes et qui soient aimables, voilà la doctrine de Clitandre et de Molière. Molière ne veut pas glorifier l'ignorance et déprécier la science; il veut défendre le bon goût, c'est-à-dire le bon sens gracieux et spirituel; et comme il trouve que l'affectation des fausses précieuses détruit le bon sens par ses fondements, dans la morale par le dédain du mariage, dans la littérature par la recherche et par la subtilité, il attaque les précieuses, mais, encore un coup, les fausses précieuses; car j'étonnerai peut-être quelques-uns de mes lecteurs en montrant que les précieuses, celles même de la *Clélie*, celles que Molière ne s'abstenait pas de railler, sont, en fait de goût, de l'école de leur censeur et le sont avant lui; si bien que, chose curieuse, les défauts et les ridicules que Molière critique dans les *Précieuses ridicules* et dans les *Femmes savantes* se trouvent critiqués aussi dans la *Clélie*.

On sait que dans la première partie du dix-septième siècle les deux défauts principaux de notre littérature sont le burlesque et l'enflure. Les précieuses détestaient le burlesque : Voyez comment dans la *Clélie* Amilcar, qui est l'homme d'esprit et l'arbitre du goût, parle des poëtes burlesques. « Il y en a un nombre infini qui croient qu'il ne faut que parler comme le peuple et penser comme lui pour

être plaisant. Mais ces plaisants ne font rire personne[1]. » Ici mademoiselle de Scudéry parle comme Boileau avant Boileau.

Au mépris du bon sens, le burlesque effronté
Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté.
On ne vit plus en vers que pointes triviales;
Le Parnasse parla le langage des halles.

En même temps, les précieuses de la *Clélie* repoussaient l'enflure. Comme leur grand art ou leur grande prétention était la conversation, l'influence de Balzac leur était antipathique.

« Les uns, dit Herminius, croient que parler peu est un défaut; les autres, que parler beaucoup est une perfection; quelques-uns, que parler éloquemment est dire de grandes paroles, les autres, que parler bien est parler naturellement et juste; quelques-uns, qu'il faut parler avec des paroles choisies; quelques autres, qu'il faut parler négligemment pour fuir l'affectation, sans penser que la négligence affectée est la plus mauvaise de toutes; il y en a même qui croient que pour bien parler, il faut parler comme un livre; et il s'en trouve qui, pour éviter ce défaut-là, qui est sans doute très-grand, parlent aussi grossièrement que le peuple, sans considérer que tout excès est également mauvais, et que s'il est dangereux de parler trop bien, il l'est aussi de parler trop mal. Mais, à mon avis, il y a une chose dans le langage qui est généralement blâmée de tout le monde, qui est le galimatias et l'obscurité, puisqu'il est vrai que quiconque écoute veut entendre ce qu'on lui dit, et que quiconque parle est obligé de se faire entendre[2]. »

Ne sont-ce pas là les règles de la bonne conversation exprimées d'une manière vive et piquante, si bien qu'il y a à la fois le précepte et l'exemple?

Non-seulement mademoiselle de Scudéry explique l'art de la conversation, elle explique aussi la différence qu'il y a entre le bien parler d'une femme et celui d'un homme.

« Je voudrais bien savoir, dit Cesonie, quelle doit être la différence qu'il faut qu'il y ait entre un homme qui parle bien et une femme qui parle bien; car encore que je sache de certitude qu'il doit y en avoir, je ne sais pas précisément en quoi elle consiste. On se

1. *Clélie*, t. V, p. 867-869.
2. *Clélie*, t. VIII, p. 647-648.

sert des mêmes paroles, on parle quelquefois des mêmes choses et l'on a même assez souvent des pensées qui se ressemblent. Cependant, comme je l'ai déjà dit, il ne faut pas qu'une honnête femme parle toujours comme un honnête homme, et il y a certaines expressions dont les uns peuvent se servir à propos et qui seraient de mauvaise grâce aux autres.—En effet, reprit Plotine, il y a certaines choses qui sont tout à fait bizarres en la bouche d'une femme, qui ne surprennent pas en celle d'un homme. Car, par exemple, si j'allais jurer par le feu sacré ou par Jupiter, j'épouvanterais ceux à qui je parlerais. Si j'allais juger décisivement de quelque question difficile, je passerais pour ridicule; si j'affirmais seulement ce que je dis d'un ton de voix trop ferme et trop fier, on douterait si je mériterais le nom de fille; si je parlais de guerre comme un tribun militaire, toutes mes amies se moqueraient de moi. Cependant il faut bien parler et il faut même se garder de tomber dans un autre défaut qui est celui de parler avec une certaine simplicité affectée qui sent l'enfant et qui sied fort mal. Il ne faut pas non plus parler étourdiment; mais il faut encore moins s'écouter parler, comme font certaines femmes qui écoutent effectivement le son de tous les mots qu'elles prononcent, comme elles écouteraient le son d'une lyre qu'elles voudraient accorder, et qui d'un certain ton de suffisance disent souvent de fort mauvaises choses avec de fort belles paroles[1]. »

Comment donc et où apprendre cet art difficile de bien parler? Ici vient une règle excellente et la plus opposée du monde aux préceptes des pédants : la manière d'apprendre à bien parler, reprit Hermimus, « est d'aimer les honnêtes gens et de n'en voir guère d'autres; car enfin il n'appartient pas aux livres d'apprendre à parler, et ceux qui se contentent de lire pour être propres à la conversation, s'abusent étrangement, et ne savent pas à quoi la lecture est bonne. Elle est sans doute nécessaire à parer l'esprit, à régler les mœurs et à former le jugement; elle peut même servir à apprendre une langue; mais pour l'agrément du langage, la conversation toute seule le peut donner, encore faut-il que ce soit une conversation de gens du monde, dont les femmes fassent la plus grande partie; autrement il y aurait quelque chose de trop élevé, de trop savant, de sec, de rude ou d'affecté à ceux qui voudraient régler leurs façons de parler par ce qu'ils lisent. Car, comme ordinairement les livres ne parlent pas comme

1. *Clélie*, t. 8, p. 697, 668-669.

les gens parlent en conversation, il ne faut pas non plus parler en conversation comme les livres[1]. »

Voilà la langue des précieuses, telle qu'elles l'entendent et l'expliquent elles-mêmes. Est-ce la langue d'Armande et de Philaminthe? N'est-ce pas plutôt la phrase sensée et enjouée, nette et facile, sans enflure et sans banalité, familière et élégante qui, sur les lèvres d'Henriette, charme et retient Clitandre?

Une des choses dont Molière raille le plus les précieuses et les femmes savantes, c'est le goût des mots nouveaux, des expressions singulières et la manie de les placer partout. Les précieuses de la *Clélie* raillent aussi ce travers, « Il y a des hommes et des femmes, dit Amilcar, à qui l'on entend quelquefois dire des choses qui n'ont point de sens, seulement parce qu'ils veulent être des premiers à se servir de ces paroles nouvelles venues, que le hasard introduit, que le caprice du monde fait recevoir et que le temps et l'usage autorisent quelquefois. Car ces gens-là ne sachant pas la véritable signification de ces mots à la nouvelle mode, les placent mal à propos et disent bien souvent le contraire de ce qu'ils veulent dire[2]. »

Et les petits vers galants? et les lectures de société? ne sont-ce pas là au moins les travers des précieuses dont Molière a raison de se moquer? — Oui, mais la *Clélie* s'en moque avant Molière[3]. Les vers qu'aiment et approuvent les précieuses de la *Clélie* ne sont pas « ces vers hérissés de pointes qui ne plaisent qu'à des esprits mal tournés; c'étaient des vers nombreux et naturels qui avaient encore plus de

1. *Ibid.*, p. 671-672.
2. *Ibid.*, p. 652.
3. Je dois dire cependant, quel que soit mon désir d'absoudre la *Clélie* du reproche de préciosité, que je trouve dans la *Clélie* le pendant et peut-être le modèle de l'impromptu de Mascarille :

Oh! oh! je n'y prenais pas garde :
Tandis que, sans songer à mal, je vous regarde,
Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur.
Au voleur! au voleur! au voleur! au voleur!

Voici le madrigal d'Hortense, dans la *Clélie* :

Mon larcin n'est point une injure;
Je suis un innocent voleur;
Je vous rendrai votre peinture,
Quand vous m'aurez rendu mon cœur.

(Tome VII, p. 407.

passion que d'esprit et qui avaient pourtant tout l'esprit qu'il leur fallait, parce que c'est en avoir beaucoup que de n'en montrer point trop en ces sortes de poésies qui doivent avoir un certain caractère amoureux, où il est dangereux de briller trop et où il s'agit plutôt d'exciter la tendresse et de toucher le cœur que de plaire et de divertir[1]. » Les fausses précieuses, car les vraies précieuses de la *Clélie* critiquent très-volontiers les fausses et font tout pour s'en distinguer, ne goûtent pas ces vers naturels et simples : il leur faut des vers d'un tout autre genre et c'est pour ceux-là qu'elles réservent leurs beaux tons de voix et leurs mines gracieuses. « Les vers que me récita cette dame avaient de grandes et belles paroles, le son en était même agréable : on eût dit quand on n'y pensait guère qu'ils voulaient dire quelque chose[2] et l'on y entrevoyait de l'esprit : mais avec tout cela, ce n'étaient que de fausses pointes, mises en galimatias pompeux[3], semé d'antithèses et de tendres expressions hors de leur place... Ensuite elle me pressait tant que je fus contraint de lui faire sur-le-champ deux ou trois couplets de chanson, d'un galimatias enjoué qu'elle trouva bien plus beaux que s'il y eût eu du sens[4]. Y a-t-il moquerie plus vive et plus sincère des vers de société et des impromptu galants? Molière a ajouté à tout cela la verve comique; mais il n'a certes ni découvert ni consacré le premier les ridicules qu'il a bafoués. Comment donc se fait-il qu'il ait attribué aux précieuses les travers mêmes dont elles se moquaient dans la *Clélie*? Les traits de ressemblance que je viens de signaler entre la *Clélie* et Molière ne sont pas les seuls. On sait ce que le Misanthrope pense des gens du monde ou des gens de cour qui s'avisent d'écrire, et comment un jour,

> A quelqu'un dont il taira le nom
> Il disait, en voyant des vers de sa façon :
> Qu'il faut qu'un galant homme ait toujours grand empire
> Sur les démangeaisons qui nous prennent d'écrire;
> Qu'il doit tenir la bride aux grands empressements

1. T. 5, p. 72.
2. On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé.
(*Femmes savantes*, acte II, sc. VII.)
3. Ce n'est que jeux de mots, affectation pure,
Et ce n'est point ainsi que parle la nature.
(*Misanthrope*.)
4. *Ibid.*, p. 74-75.

Qu'on a de faire éclat de tels amusements;
Et que par la chaleur de montrer ses ouvrages,
On s'expose à jouer de mauvais personnages...
Croyez-moi, résistez à vos tentations;
Dérobez au public ces occupations,
Et n'allez point quitter, de quoi que l'on vous somme,
Le nom que dans la cour vous avez d'honnête homme,
Pour prendre de la main d'un avide imprimeur,
Celui de ridicule et misérable auteur.

(*Misanthrope*, acte Ier, sc. II.)

Les précieuses de la *Clélie* sont de l'école d'Alceste, avant Alceste. Écoutons ce que dit l'une d'entre elles :

« Un homme de haute qualité qui fait le poëte public est ordinairement un fort étrange homme, et il est plus dangereux qu'on ne pense de s'exposer à une pareille adventure; car, enfin, si on fait de mauvais vers, c'est une pitoyable chose; si on les fait bons, on les montre; on trouve doux d'être loué, et en moins de rien on devient poëte de profession; on vous prie de réciter de vos vers, on vous en demande des copies, on vous propose même d'en faire sur divers sujets qu'on vous donne; on croit qu'on vous fait trop d'honneur de vous en prier, et on vous traite, enfin, comme un homme à qui on n'ose presque plus parler en prose [1]. »

En attaquant le mauvais goût littéraire des *Précieuses*, Molière a rendu service à la langue et à la littérature françaises; en attaquant leurs dédains du mariage, il a rendu service à la société et à la morale. Mais pour porter des coups plus sûrs et plus décisifs, il a été injuste, c'est-à-dire qu'il a enveloppé toutes les précieuses dans la même condamnation, distinguant, par politesse ou par politique, dans sa Préface, ce qu'il confondait dans ses comédies, et ayant, pour ainsi dire, cette cruelle science des hommes de parti qui les avertit de ne point discerner parmi leurs adversaires, et de ne point se piquer de justice et d'équité, quand ils veulent exciter leurs partisans et donner au public des enseignements d'injure et de raillerie.

SAINT-MARC GIRARDIN.

1. Je ne défends ici que le côté littéraire des doctrines des précieuses de la *Clélie*, c'est-à-dire mademoiselle de Scudéry. Quant au côté social et moral, je les ai défendues dans le chapitre sur la *Clélie*.

HISTOIRE

DE LA

FONDATION DES ÉTATS-UNIS

CINQUIÈME LEÇON

PAIX DE 1763. — PROJETS DE TOWNSHEND. — GRENVILLE. — DROIT DE TIMBRE. PAMPHLET D'OTIS. — L'IMPOT EST VOTÉ PAR LE PARLEMENT (1765).

La paix de 1763 acheva la victoire de l'Angleterre, et la laissa maîtresse incontestée de l'Amérique du Nord, depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique. Pour des hommes d'État, c'était une occasion admirable de relier ce continent à la mère patrie par le lien commun de l'intérêt, du droit et de la liberté.

Mais les hommes d'État de la Grande-Bretagne avaient, en politique et en économie politique, des idées toutes différentes de ces larges conceptions qui amènent une union solide. Assurer le monopole commercial et industriel de la métropole, et pour cela réduire les colonies à la plus étroite dépendance, c'était leur *Credo* commun, et ce *Credo*, il faut le dire, était celui de la grande majorité des Anglais. On différait sur le choix des moyens, mais non pas sur le principe. Robert Walpole avait refusé de se mettre la Nouvelle-Angleterre sur les bras, ayant déjà bien assez de sa querelle avec la vieille Angleterre[1]; Pitt avait trouvé indigne de lui de taxer, sans leur aveu, des citoyens anglais; mais ni Walpole ni Pitt ne doutaient un instant du droit suprême du Parlement. C'était pour eux une question de convenance, rien de plus.

Aussitôt la paix conclue, le Bureau de commerce, où ressortissaient les affaires coloniales, Bureau présidé par Charles Townshend, s'oc-

1. Voir les 76e et 77e livraisons de la *Revue*.
2. Coxe's *Life of Walpole*, I, 753.

cupa des moyens à prendre pour régler et organiser les colonies. Townshend, qui avait la réputation de connaître l'Amérique, était un de ces hommes d'État qui décident légèrement les affaires sérieuses, confiants dans leur audace, et résolus d'exécuter sans scrupule les mesures où ils sont entrés sans réflexion [1].

Le premier objet que se proposait le président du bureau du commerce, c'était de tirer des colonies un revenu dont le ministère anglais disposerait sous la simple signature du roi. Le ministère ne voulait pas supporter plus longtemps la désobéissance aux instructions royales, ni souffrir la prétention de ces Chambres coloniales, qui entendaient voter les impôts ni plus ni moins que le Parlement de la Grande-Bretagne. Il fallait mettre la royauté hors de page. On annonçait que le roi ne ferait plus de *réquisitions*, c'est-à-dire des propositions que les colonies pouvaient refuser; on remplacerait ces réquisitions par un impôt mis directement sur les colonies par le Parlement anglais [2].

Ce qu'on voulait obtenir n'est pas douteux : c'était la toute-puissance du ministère et l'affaiblissement politique des plantations. Ce revenu imposé aux colonies constituerait une liste civile avec laquelle on payerait en Amérique tous les officiers royaux. En d'autres termes, les gouverneurs, les juges, les fonctionnaires publics, jusque-là dépendant des colonies, seraient désormais dans la main du roi, et n'auraient plus rien à attendre que de lui; révocables, du reste, à son bon plaisir. C'était constituer, en chaque colonie, une garnison civile faite pour maintenir les planteurs dans l'obéissance, et exalter l'autorité de la Grande-Bretagne [3].

Pour en arriver là, il fallait déchirer les Chartes coloniales; mais cela n'arrêtait pas Townshend. Il voulait leur substituer partout un même gouvernement; il avait cette passion d'uniformité que Montesquieu a si bien définie une de ces « idées qui saisissent quelquefois les grands esprits, mais qui frappent infailliblement les petits. » Un homme d'État souffre la variété et voit l'unité foncière des choses. Lord Melbourne [4], un des plus sages politiques de l'Angleterre, lorsqu'il trouvait une mesure trop difficile, demandait, comme solution, si on ne pourrait pas laisser la chose aller toute seule, maxime d'un

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, p. 90.
2. Bancroft, *ibid.*, II, p. 92.
3. Bancroft, *ibid.*, p. 93.
4. *Discours de lord Derby sur l'Adresse* 1863 (février).

paresseux, plus profonde et plus utile que l'agitation stérile de ces gens qui trouvent toujours qu'il y a quelque chose à faire, et qui ne font que gâter ce qu'ils touchent.

Par amour de la règle, par goût de l'uniformité, Townshend voulut donc imposer l'Amérique et lui enlever ses Chartes coloniales. Ce n'est pas tout, il lui fallait une armée permanente maintenue aux frais de ceux dont elle gênerait la liberté. Vingt régiments ou dix mille hommes, nourris et payés par l'Amérique, devaient lui rappeler sans cesse qu'elle appartenait à l'Angleterre[1].

Enfin, et pour compléter le système, il fallait, tout en diminuant les droits d'importation, rendre plus stricte l'exécution de l'acte de navigation, empêcher des gens téméraires et imprudents d'élever des fabriques au delà des mers. Écraser les colons, c'était, dans le langage du temps, servir l'intérêt public[2]. Le langage n'a pas changé; l'intérêt public, c'est toujours avec ce manteau qu'on étouffe le droit et la liberté.

Il semble qu'un pareil projet aurait dû attirer l'attention des amis de la Constitution, en Angleterre; mais on ne voit pas que personne s'en soit inquiété. Le ministère, il faut lui rendre cette justice, agissait en toute sûreté de conscience, avec une foi absolue dans son droit, et sans même soupçonner une résistance possible des colonies. Qu'il y eût quelque rumeur, quelque mécontentement passager, la chose n'avait rien qui pût surprendre; mais de là à un soulèvement, il y avait un abîme. Personne n'y croyait en Angleterre : on était au lendemain du jour où l'on avait abattu la France; et j'ajoute que personne n'y croyait aux colonies[3]. Il fallut dix ans de querelles et d'agitations pour décider les Américains; mais aussi, une fois décidés, ils ne reculèrent plus.

La chute de lord Bute, en avril 1763, amena la retraite de Townshend, et mit à la tête des affaires Georges Grenville; ce fut lui qui eut le triste honneur d'attacher son nom à l'impôt du timbre, première entreprise sur les droits des planteurs, qui devait amener la séparation.

Georges Grenville était un légiste; il se croyait libéral parce que le premier article de son symbole politique, qui était celui des whigs, c'était l'omnipotence du Parlement. Comme si une assemblée qui

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 97.
2. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 208.
3. Voyez le discours d'Otis à Boston, en 1763. Bancroft, *Amer. Rev.*, t. II, p. 101.

n'a pas même de responsabilité morale, ne pouvait pas être plus tyrannique qu'un homme, toujours retenu par la crainte de l'opinion, et qui tout au moins redoute l'incorruptible avenir.

C'était en outre un de ces administrateurs minutieux qui se noient dans leurs paperasses; un de ces pédants politiques qu'on admire dans les assemblées, parce qu'ils connaissent tous les détails sans jamais s'élever jusqu'aux principes [1]; un de ces hommes qu'un proverbe allemand caractérise finement en disant que les arbres les empêchent de voir la forêt. On a dit de lui, avec une vérité plaisante : « qu'il avait perdu l'Amérique parce qu'il avait lu les dépêches américaines, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait fait [2]. » Confiants dans leur travail et leur logique, ces esprits étroits sont entêtés, sans savoir commander, et mènent un pays à l'abîme avec une sécurité qui ne les abandonne jamais. Ils ressemblent aux médecins de Molière : pourvu que le patient meure dans les formes, ils ne doutent pas un moment ni de leur droit, ni de leur génie.

Grenville voulut mettre un impôt sur les plantations. La dernière guerre avait été entreprise pour défendre les colonies, il lui semblait juste que les colons prissent leur part des lourdes charges que la victoire avait laissées. La dette publique anglaise était de 140,000,000 liv. st. (3,500,000,000 fr.) [3]. Les planteurs avaient fourni plus que leur contingent d'hommes et d'argent : dans la guerre contre la France, ils avaient dépensé 16,000,000 de dollars (80,000,000 fr.), sur lesquels le Parlement leur avait remboursé 5,000,000 de dollars (25,000,000 fr.) [4]; cependant ils n'auraient pas refusé de contribuer, si on leur avait demandé un libre concours. Grenville n'y songea même pas; il avait pour lui la lettre de la loi; il ne lui vint pas à l'esprit de mettre en balance le danger d'aliéner les colons avec le revenu net d'un impôt.

Toutefois, il faut lui rendre cette justice, qu'il ne procéda point de façon violente ou téméraire.

Dans la session de 1764, Grenville proposa tout un système de mesures coloniales, fondées, disait-il, sur les vrais principes de la politique du commerce et des finances [5]. En d'autres termes, il

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, p. 114.
2. Lord Mahon, *Hist. of Engl.*, ch. XLIII; t. V, p. 84. Édit. de Leipsig.
3. Hildreth, II, 516.
4. Hildreth, *Hist. of the U. S.*, t. II, p. 514.
5. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 177.

augmentait le nombre des douaniers, employait les forces navales et militaires d'Angleterre à réprimer la contrebande, établissait un règlement uniforme et sévère pour les cours d'amirauté, qui jugeaient ce délit sans assistance du jury, et se flattait d'arriver ainsi à la suppression d'un commerce défendu avec l'étranger[1]. Étouffer l'industrie coloniale, cela était correct, régulier, légal; Grenville ne douta ni de son droit, ni du succès.

Quant à l'impôt du timbre, invention fiscale empruntée de la Hollande, Grenville se contenta de le proposer, sans demander une résolution immédiate. Il voulait d'abord faire vider une question de droit constitutionnel, et répondre par des faits aux gens qui prétendaient que le Parlement n'avait pas le droit d'établir aux colonies des taxes intérieures[2]; il voulait, en outre, que l'Amérique payât sa part des dépenses de la métropole; l'impôt du timbre lui paraissait commode et bien choisi; mais il était prêt à le remplacer par un autre si les colonies en trouvaient un préférable. Il mettait un an d'intervalle entre la proposition et le vote, pour entendre les agents que les plantations entretenaient en Angleterre, leur laisser le temps d'écrire à leurs commettants et d'en recevoir des instructions.

Grenville, suivant ses propres expressions, voulait ainsi prouver sa tendresse aux colonies[3]. Non-seulement il les consultait, mais il favorisait leur exportation des matières premières, en donnant des primes à l'importation en Angleterre des chanvres et des lins d'Amérique. En outre, il mettait la Nouvelle-Angleterre presque sur le pied d'égalité avec la métropole pour la pêche de la baleine, encore bien qu'il fût convaincu qu'une fois libres, les pêcheurs américains surpasseraient les Anglais, et qu'on leur donnait là de l'occupation pour plus de trois mille matelots[4].

Quand la question de droit fut présentée au Parlement, il ne se trouva pas, dans toute l'opposition, une seule personne pour contester l'omnipotence parlementaire. Un membre se leva et dit : « Nous sommes forts, j'espère que nous serons indulgents[5]; » et tout fut dit.

Avec les agents des colonies, Grenville prit ce langage tendre qui est particulier aux financiers lorsqu'ils établissent un impôt.

1. Bancroft, II, 181.
2. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 211. — *Conf.*, Hildreth, II, 517.
3. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 207.
4. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 210.
5. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 212.

C'était par amour pour les colonies qu'il avait présenté ce projet. Il était raisonnable que les plantations contribuassent à se protéger elles-mêmes, et payassent leur part des lourdes charges d'une guerre que la Grande-Bretagne avait faite pour leur compte. L'impôt du timbre était d'une assiette commode, d'une perception facile, ne demanderait qu'un petit nombre d'agents, n'entraînerait aucune visite dans les maisons, aucune influence extralégale. En consentant à l'établissement de cet impôt, les colons établiraient un précédent qui ferait qu'à l'avenir on ne les taxerait pas sans leur demander leur avis[1].

Donner leur avis, n'était pas ce que demandaient les planteurs; c'était leur libre vote qu'ils voulaient conserver. Ce délai accordé par le ministre était un leurre, un mensonge, disait Burke, dans un moment où il était moins parlementaire que de coutume. Cette façon de traiter les contribuables rappelle trop une caricature publiée en France, en 1787, lors de l'assemblée des notables; le contrôleur général de Calonne consultait des dindons et leur demandait à quelle sauce ils voulaient être mangés. — Nous ne voulons pas être mangés, disaient les dindons. — Vous sortez de la question, répondait le ministre. — Réponse ridicule, mais qui plus d'une fois a été faite sérieusement, en tous pays.

Quand la nouvelle arriva en Amérique, les colonies, sans se consulter, furent toutes d'avis de refuser l'impôt et de n'en proposer aucun autre. Pour elles, comme pour Grenville, le point en question n'était point l'argent à fournir, mais le principe engagé; elles ne voulaient pas être taxées dans un Parlement où elles n'étaient pas représentées.

Ce fut alors qu'Otis publia, à Boston, un livre intitulé : *les Droits des colonies anglaises*. C'était moins un pamphlet qu'un traité sur les premiers principes du gouvernement et sur les droits naturels de l'homme et du citoyen. Otis nous donne un résumé de sa philosophie politique; on y voit à quel degré on en était arrivé dans ce pays, que l'Europe regardait comme bien au-dessous d'elle par la civilisation, et qui, en politique, était de plus d'un siècle en avant de ce continent qui le dédaignait.

« Le gouvernement, dit Otis, n'est pas fondé sur la force, comme Hobbes le prétend, ni sur un contrat : c'est la théorie de Locke et de la révolution

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 214.

de 1688; ni sur la propriété, comme l'a prétendu Harrington, dans son *Océana*. Il sort des besoins de notre nature; il a son fondement éternel dans l'immuable volonté de Dieu. C'est au même instant que l'homme qu'il est entré dans le monde et dans la société. Dans toute société humaine, il doit exister une volonté souveraine, dont les décisions suprêmes n'ont d'appel qu'au ciel. Ce souverain pouvoir est originairement et finalement dans le peuple. En fait, jamais peuple n'a renoncé librement à ce droit divin; en droit, toute renonciation est nulle. Royauté et prêtrise sont des inventions pour attraper la foule. Le bonheur de l'humanité demande que cette antique et puissante alliance soit brisée à jamais.

« Dans la grande Charte qu'il a donnée à la race humaine, le tout-puissant Monarque de l'univers, ce Maître qui sait tout, a placé la fin du gouvernement dans le bonheur des hommes. La forme du gouvernement est laissée aux membres de chaque société; l'organisation du gouvernement et son administration doivent être conformes à la loi de la raison universelle. Il n'y a pas de prescription assez longue pour annuler la loi de la nature et la concession de Dieu, qui a donné à tous les hommes le droit d'être libres. Quand tous les princes, depuis Nemrod, auraient été des tyrans, cela n'établirait pas le droit de la tyrannie. Lorsque les dépositaires de la puissance législative et exécutive penchent vers la tyrannie, leur résister est un devoir; s'ils sont incorrigibles, il faut les déposer.

« Le premier principe, la fin du gouvernement, c'est de pourvoir au bonheur du peuple entier. Cela ne peut se faire que par un pouvoir législatif et exécutif qui, en dernière analyse, est aux mains du peuple, là où Dieu l'a placé; mais les difficultés qui s'opposent à l'assemblée universelle du peuple ont donné lieu au droit de représentation. Ce transfert du pouvoir entre un petit nombre de mains était nécessaire; mais remettre à un seul ou à un petit nombre le pouvoir de tous, et donner à ce petit nombre l'hérédité, c'est l'œuvre intéressée des faibles et des méchants. Rien n'est héréditaire que la vie et la liberté. Le grand problème de la politique, c'est de trouver la meilleure combinaison des pouvoir législatif et exécutif... mais le premier principe, c'est l'égalité et la puissance du peuple.

« Les meilleurs écrivains du droit public ne contiennent rien de satisfaisant sur les droits naturels des colonies. Grotius et Puffendorf établissent le droit sur le fait. Leurs recherches ne sont trop souvent que l'histoire des anciens abus; c'est de ces savants que les cours d'amirauté apprennent à juger les affaires par les règles du droit romain et du droit féodal. Trop d'étude n'amène qu'une ridicule infatuation. Les colons anglais ne tiennent pas leurs libertés et leurs terres de la volonté du prince. Les colons sont des hommes, enfants communs du même Créateur, frères de leurs concitoyens de la Grande-Bretagne.

« Les colons sont des hommes, ils sont donc libres de naissance; car par la loi de nature, tous les hommes naissent libres, qu'ils soient blancs ou qu'ils soient noirs. Il n'y a point de raison pour asservir un homme, quelle que soit la couleur de sa peau. Est-il juste de réduire un homme en esclavage, parce que sa peau est noire et qu'il a des cheveux crépus au lieu de cheveux chrétiens? Un nez plat, une face écrasée, est-ce un argument logique en

faveur de la servitude ? Les richesses des Antilles, l'intérêt de la métropole, ne peuvent fausser la balance de la vérité et de la justice. La liberté est un don de Dieu, rien ne peut l'anéantir.

« Les droits politiques et civils des colons anglais ne reposent pas davantage sur une Charte de la couronne. La grande Charte, si vieille qu'elle soit, n'est pas le commencement de toutes choses; elle n'est pas sortie du chaos au jour de la création. Un jour peut venir où le Parlement déclarera nulle et de nul effet toute Charte américaine; mais ce jour-là les droits des colons, comme hommes et comme citoyens, ces droits naturels, inhérents à leur qualité, inséparables de leurs têtes, ne seront pas atteints. Périssent les chartes, ces droits dureront jusqu'à la fin du monde.

« La distinction des taxes extérieures et intérieures n'a point de fondement. Si le Parlement peut taxer notre commerce, il peut taxer nos terres, établir la dîme, établir le timbre; il n'y a point de limite à son autorité. Ces impôts, quelle que soit la chose qu'ils frappent dans les colonies, commerce, terres, maisons, vaisseaux, meubles, sont inconciliables avec les droits des colons, comme sujets anglais et comme hommes. Tout acte du Parlement contraire aux principes fondamentaux de la Constitution anglaise est nul de soi.

« Les colons n'ignorent pas ce que l'indépendance leur coûtera de sang et d'or. Ils n'y songeront jamais, à moins qu'ils ne soient poussés à ce moyen suprême par cette oppression ministérielle qui rend fous les plus sages, et qui rend forts les plus faibles. Le monde est à la veille du plus grand spectacle qu'aura jamais vu l'humanité. Qui veut gagner le prix, Dieu est avec lui. L'humanité veut en finir avec cette servitude générale qui a si longtemps pesé sur elle, l'humanité triomphera [1]. »

Malgré ce langage énergique, Otis ne songeait à rien moins qu'à une rébellion; c'est de résistance légale qu'il parlait. « Résister par la force au roi et au Parlement, disait-il, c'est haute trahison. Si le Parlement nous impose le fardeau, c'est notre devoir de nous soumettre jusqu'à ce qu'on nous décharge. »

Otis était un légiste et croyait à la puissance du droit [2]. Il y avait auprès de lui des hommes, comme Samuel Adams, moins confiants, plus hardis, et qui déjà envisageaient froidement l'avenir.

Cet écrit d'Otis fut envoyé en Angleterre par les représentants du Massachusetts. « Jamais, était-il dit dans la lettre énergique qui était jointe à cet envoi, jamais nous ne reconnaîtrons au Parlement de la Grande-Bretagne le droit d'imposer un peuple qui n'est pas représenté dans la Chambre des communes. Si nous ne sommes pas re-

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 231.
2. Hildreth, *U. S.*, II, p. 523.

présentés, nous sommes esclaves[1]. » La lettre fut imprimée avec l'écrit et, en 1766, on y fit allusion dans la Chambre des lords, à la suite des troubles qu'amena en Amérique l'acte du timbre voté en 1765 par le Parlement. On déclara que l'homme qui avait pu écrire de pareilles choses était un fou.

« Fou? dit lord Mansfield. Prenez garde. La folie est contagieuse. Masaniello était fou, personne n'en doute; cela ne l'empêcha pas de renverser le gouvernement de Naples. Dans toute assemblée populaire, en toute question populaire, la folie gagne vite[2]. »

Lord Mansfield avait raison : quand de pareilles questions sont soulevées, quand les droits les plus sacrés sont menacés, un peuple libre est bientôt fou; il n'y a de sages que des peuples nés pour la servitude ou qui ont lâchement abdiqué jusqu'au sentiment de l'honneur.

Les Assemblées coloniales ne s'élevèrent pas aussi haut que l'avocat de Boston; elles se contentèrent de défendre le principe que toute taxe doit être votée par ceux qui la payent.

« Sans ce droit, disait l'Assemblée de New-York, il n'y a ni liberté, ni bonheur, ni sécurité; l'idée même de la propriété n'existe plus. La vie est intolérable.

« Nous rejetons avec horreur l'idée de nous prétendre indépendants du suprême pouvoir du Parlement. Nous sommes prêts à reconnaître que le Parlement de la Grande-Bretagne a autorité pour régler le commerce de tout l'empire... Ce que nous réclamons humblement, ce sont ces droits essentiels qui nous appartiennent comme colons, unis par le lien d'une commune liberté avec les libres enfants de la Grande-Bretagne. »

Le Massachusetts, le Connecticut et Rhode-Island allaient plus loin que l'Asemblée de New-York. Comme Otis, ils contestaient au Parlement, non pas le droit de régler le commerce, mais le droit de faire des douanes un impôt établi sur les colons sans leur aveu. Déjà on commençait à parler d'union et à sentir le besoin de s'entendre pour résister.

Cette résistance des colonies blessait Grenville dans son amour-propre de ministre, dans sa foi de whig en l'omnipotence du Parlement. Suivant un usage qui, pour être resté dans la politique, n'en est pas moins injuste et mauvais, il fit de l'opposition des colonies défendant leurs droits une révolte, et se cacha derrière la

1. Hildreth, *Hist.*, II, 521.
2. *Life of Otis*, p. 172.

prérogative royale en faisant appel aux préjugés et à l'orgueil du Parlement.

Le 10 janvier 1765, à l'ouverture de la session, le roi présenta la question américaine comme une « question d'obéissance aux lois et de respect à l'autorité législative du royaume [1]. » C'était le moyen de gagner une majorité et de perdre un empire.

La Chambre des lords et la Chambre des communes firent écho aux paroles royales; Charles Townshend déclara qu'il ne fallait pas émanciper les colonies. C'était un de ces mots qui plaisaient à tous les commerçants qui vivaient du monopole colonial. Les paroles de Townshend furent reçues avec acclamation. Que de discours, chaudement accueillis dans les Chambres, ont perdu ceux qui les ont faits sans sauver ceux qui les ont applaudis !

Grenville reçut les agents des colonies et protesta de son respect pour les droits des colons, en même temps que de sa ferme intention de soumettre les plantations à l'impôt, dans l'intérêt commun. Pour que rien ne manquât aux procédés ordinaires des gouvernements qui s'aveuglent, Soame Jenyns, un des plus anciens membres du bureau de commerce, publia un pamphlet contre l'absurdité d'Otis et l'insolence de New-York et du Massachusetts [2].

En fait d'insolence, rien ne vaut d'ordinaire les pamphlets commandés, celui de Soame Jenyns ne faisait pas exception à la règle.

« Le grand argument, la raison capitale, l'éléphant à la tête de cette armée de nababs, est ceci : « Nul Anglais n'est ou ne peut être taxé que de son aveu, ou de l'aveu de ceux qu'il a choisis pour le représenter. » Ceci est justement le contraire de la vérité. Personne, que je sache, n'est taxé de son aveu, et moins que personne, un Anglais... Tout Anglais paye l'impôt; il n'y en pas un sur vingt qui soit représenté. Les gens de Manchester et de Birmingham sont-ils Anglais ? Payent-ils l'impôt ? Si les gens qu'on impose sont juges de l'équité de l'impôt, le Parlement n'aura jamais le pouvoir d'établir un impôt [3]. »

Partir d'un abus qui existe pour s'opposer à un droit réclamé, c'est de la logique de pamphlétaire; vient ensuite le cynisme obligé.

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 261.

2. *Life of Otis*, p. 189. Sous le titre de *Objections on the Taxation of the Colonies by the legislature of Great Britain, briefly considered.*

3. Otis disait plus tard qu'avec ce système de représentation *virtuelle*, les sauvages Tuscaroras représenteraient l'Angleterre.

« Y a-t-il un moment plus favorable pour demander quelque assistance aux colonies qu'alors que l'Angleterre s'est épuisée à leur procurer le salut ? Y a-t-il un temps plus convenable pour mettre un impôt sur leur commerce que lorsque notre protection leur permet de faire concurrence à nos manufactures? Y a-t-il une saison plus propice pour les obliger à constituer quelque joli revenu à leurs gouverneurs, que lorsque ces gouverneurs ne peuvent vivre qu'à la condition de manquer à leurs instructions? Y a-t-il un temps mieux choisi pour les obliger à fixer le traitement des juges, que lorsque ces juges dépendent de l'humeur des assemblées, et ne peuvent obtenir des salaires que durant leur *mauvaise conduite*[1] ? Y a-t-il un temps plus favorable pour les obliger à maintenir une armée à leurs propres frais, que lorsque cette armée est nécessaire pour leur propre protection, et que nous sommes incapables de l'entretenir ?

« ... Pour rendre, dit-on, l'exercice du pouvoir parlementaire juste et légal, on a proposé d'introduire dans la Chambre des Communes quelques représentants des colonies. Mais j'ai vu tant de preuves de la facilité de parole que possèdent ces *gentlemen* de l'autre monde, que j'ai peur qu'une pareille importation d'éloquence ne mette en danger l'Angleterre. Nous aurions meilleur marché à payer leur armée que leurs orateurs. »

Jenyns terminait en affirmant que le droit était incontestable, et son exercice nécessaire; il faisait appel à tous les partis pour soutenir des mesures que tout homme de bon sens devait approuver, que tout sujet anglais devait exiger d'une administration anglaise[2].

C'est toujours le même procédé; les ministres aiment qu'on leur commande au nom du pays ce qu'ils ont envie de faire. J'imagine qu'il y a un moule commun pour tous les pamphlets officiels; ils ont tous le même caractère et la même laideur. Qui en a lu un les a lu tous. Toujours l'insolence de la force, le cynisme de l'intérêt, le mépris du public, l'appel aux préjugés; toujours le même défi au bon sens, le même calcul sur l'ignorance des peuples. Les pamphlétaires officiels réussissent comme les charlatans, leur grand secret, c'est l'impudence.

La loi portée au Parlement, les agents des colonies, Franklin à leur tête, essayèrent d'adresser des pétitions. On les refusa; l'usage n'étant pas, en Angleterre, de recevoir des pétitions contre un *money bill*[3]. On eût dit qu'il s'agissait d'établir le péage d'un pont ou d'une route.

Le courant était irrésistible : « Nous avons le pouvoir de les taxer,

1. Allusion à l'expression *during good behaviour* qui équivaut à l'inamovibilité.
2. Bancroft, *Amer. Rev.*, t. II, p. 268.
3. Hildreth, *U. S.*, II, 524.

disait un ministre, nous les taxerons. » On voulait en finir avec ces prétentions d'indépendance du Parlement qui révoltaient les vieux Bretons.

« Nous ne pouvons rien, écrivait tristement Franklin, autant vaudrait empêcher le soleil de se coucher [1]. »

Le 25 février 1765, malgré l'opposition de Barré, du général Conway et de l'alderman Beckford, la loi fut votée par les Communes à une majorité des quatre cinquièmes [2]. Le 8 mars, elle passa à la Chambre des lords sans amendement, sans opposition.

Personne en Angleterre ne soupçonnait que la loi pût rencontrer la moindre résistance en Amérique. Quelques années plus tard, dans ses mémoires financiers, Grenville déclarait qu'il n'avait prévu aucune opposition, et qu'il aurait parié sa tête que la loi serait exécutée. C'est à l'avidité et à l'ingratitude des colons qu'il attribuait tout le mal.

Du reste, les agents des colonies eux-mêmes étaient convaincus qu'il fallait se soumettre, Franklin tout le premier. Dans ses rêves les plus hardis, il prévoyait la résistance des colonies dans un lointain reculé, quand la population se serait élevée au niveau de celle de la métropole. Il fallait un siècle pour cela.

Aussi dit-on que, lorsqu'un des agents s'embarqua pour porter en Amérique la nouvelle de l'adoption de la loi et demanda à Franklin ses instructions secrètes, Franklin répondit : « Dites à nos concitoyens qu'il aient le plus d'enfants possible et le plus tôt possible. »

L'Amérique fut moins prudente que ses agents; confiante dans son droit, elle entreprit aussitôt de résister en multipliant les protestations légales, les pétitions et les pamphlets.

Cette résistance raisonnée, cette patience que rien ne lasse, ces chicanes de légistes nous étonnent. Le premier mot d'un Français, c'est : Battons-nous; le premier mot d'un Saxon doublé d'un Normand c'est : Plaidons.

Cette différence foncière des deux peuples n'a jamais été si visible que dans l'histoire des deux révolutions. Nous donnons tout au hasard, le Saxon défend son droit par tous les moyens légaux avant d'en appeler à la force. Le caractère des deux nations est peint dans

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 281.
2. Hildreth, II, 525. 294 contre 49.

la devise que chacune d'elles a choisie : *Dieu protége la France*, disons-nous; belle devise, mais incomplète; car enfin Dieu ne nous a pas promis sa protection si nous ne nous aidons nous-mêmes; il ne s'est pas chargé de nous sauver de nos erreurs et de nos folies. « Avant d'agir, disait je ne sais plus quel sage, réfléchissez qu'il y a un Dieu et qu'il vous voit; une fois votre parti pris, agissez comme si Dieu n'existait pas. »

Dieu et mon droit, dit la devise anglaise; celle-là est complète, elle fait la part de Dieu et celle de l'homme; elle ne convient pas moins au citoyen qu'au chrétien.

SIXIÈME LEÇON

L'ACTE DU TIMBRE EN AMÉRIQUE. — PATRICK-HENRY.

La loi du timbre, promulguée le 22 mai 1765, fut aussitôt envoyée aux Colonies; l'exécution n'en devait commencer que le 1er novembre de la même année. Sûr de l'exécution d'une loi à laquelle nul ne pouvait se soustraire sans rendre sa propriété et ses droits incertains, le ministre avait voulu laisser aux planteurs le temps de s'habituer à une mesure dont la justice lui paraissait évidente. En même temps, il avait décidé qu'on prendrait les officiers du timbre parmi les Américains eux-mêmes; c'était un moyen de rendre la perception de l'impôt plus facile [1], et de se faire des créatures dans les colonies.

Les gouverneurs avaient naturellement désignés leurs amis pour ces fonctions, qui promettaient d'être lucratives; et des hommes qui plus tard figurèrent au premier rang de la révolution avaient accepté, sans scrupule, un emploi légal. Personne ne soupçonnait qu'on pût résister à la Grande-Bretagne. « L'acte du timbre, écrivait Hutchinson, est reçu ici aussi bien qu'on pouvait l'espérer; il n'y a pas moyen d'y échapper; l'acte s'exécutera de soi-même [2]. » — « Les larmes me soulagent, » écrivait Otis, imagination ardente,

1. Ce sera comme aux Antilles, disaient les mécontents, les commandeurs nègres sont les plus cruels. Bancroft, II, 349.
2. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 310.

facile à accabler comme à se redresser. Et il ajoutait : « Le devoir de tous est de se soumettre humblement et silencieusement aux décisions de la suprême législature. Sur mille colons, il y en a neuf cent quatre-vingt-dix-neuf qui n'auront jamais d'autre pensée que de se soumettre en tout et pour tout au roi et à l'autorité du Parlement[1]. »

Cette résignation désespérée n'était pas du goût d'une jeunesse bouillante, et d'un autre côté, elle valait à Otis les injures des amis du Gouvernement; c'était, disait-on, un Masaniello qui avait peur de la tempête qu'il avait appelée; mais, à part quelques âmes emportées, c'était le sentiment général qu'il faudrait obéir. Ce n'est pas volontiers qu'un peuple laborieux, sage et patient, envisage les dangers d'une révolution. Il y a dans tous les grands événements un calme qui précède et qui annonce l'orage; on en était là.

Ce fut de la Virginie que partit l'étincelle qui devait tout enflammer. L'assemblée coloniale était réunie; les chefs ordinaires de l'opinion, presque tous grands propriétaires, avaient évité de toucher une question brûlante; mais à la fin de la session, aux derniers jours de mai, un jeune avocat qui venait d'entrer nouvellement à la Chambre, et qui y était à peu près inconnu, Patrick Henry, sans avoir consulté personne que deux membres, proposa tout à coup des résolutions d'une hardiesse extrême. Il fallait une voix qui dît ce que chacun pensait; cette voix fut celle de Patrick Henry. Suivant un mot de Jefferson : ce fut lui qui lança la balle de la révolution[2].

Patrick Henry, qui joua un rôle considérable dans les premiers jours de la révolution, était un de ces hommes qu'on ne rencontre guère qu'en Amérique, de ces gens qui se sont faits eux-mêmes, *self made*, suivant une expression qui nous manque comme la chose même.

Né en 1736, il avait essayé de bonne heure plus d'un métier, sans réussir dans aucun. Deux fois commerçant, il avait deux fois fait de mauvaises affaires. Agriculteur, il avait été obligé de vendre ses propriétés pour payer ses dettes. En désespoir de cause il s'était fait avocat, après six semaines d'études[3]. Il avait lu Coke sur Littleton et les lois de la Virginie, cela lui avait suffi.

Les contemporains nous le représentent comme une espèce de paysan du Danube, gauche dans ses manières, plus que négligé

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 308.
2. Wirt's *Life of Patrick-Henry*, p. 38.
3. Wirt's *Life of Patrick-Henry*, p. 21.

dans ses habits, tour à tour indolent et ardent, sans aucun goût pour l'étude ou la lecture; mais avec cela causeur, observateur, et ayant cette éloquence simple et franche qui prend les hommes mieux que l'art le plus recherché. Les Américains, qui ont un surnom pour leurs grands hommes, comme nous pour nos rois, l'ont appelé l'*Orateur de la nature*, titre exact s'il signifie que Patrick Henry devait tout à l'ardeur de son âme et rien à l'éducation.

Voici les résolutions[1] que proposa le nouveau venu :

« *Résolu* que les premiers aventuriers et planteurs de cette colonie de Sa Majesté ont apporté avec eux et transmis à leur postérité tous les priviléges, franchises et immunités qui ont été de tout temps possédés par le peuple de la Grande-Bretagne.

« *Résolu* que, par deux Chartes accordées par le roi Jacques Ier, les planteurs de la Virginie ont été reconnus comme ayant droit à toutes les libertés, priviléges et immunités des sujets anglais, de même que s'ils habitaient et s'ils étaient nés dans le royaume d'Angleterre.

« *Résolu* que le caractère distinctif de la liberté anglaise, caractère sans quoi l'ancienne Constitution anglaise ne peut subsister, c'est que le peuple a droit de se taxer par lui-même ou par des représentants, qui seuls peuvent connaître quelles taxes le peuple est en état de supporter, quel est le meilleur mode de perception, et qui sont eux-mêmes atteints par les taxes qu'ils établissent.

« *Résolu* que le peuple lige de Sa Majesté, le peuple de cette très-ancienne colonie, a joui sans interruption du droit d'être gouverné par sa propre assemblée en tout ce qui touche ses impôts et sa police intérieure; que jamais ce droit n'a été forfait, ni abandonné; qu'il a été constamment reconnu par le roi et le peuple de la Grande-Bretagne.

« *Résolu donc* que l'assemblée générale de la colonie a seule le droit et le pouvoir d'imposer des taxes sur les habitants; et que tout essai afin d'investir de ce pouvoir une personne ou quelques personnes que ce soit en dehors de cette assemblée, a une tendance manifeste à détruire la liberté anglaise non moins que la liberté américaine[2]. »

Une résolution aussi hardie que la dernière était faite pour troubler toute assemblée. Déclarer par acte législatif que le peuple des colonies n'était pas tenu d'obéir à une loi faite par le Parlement, c'était lever l'étendard de la révolte contre la mère patrie. Robinson le président, Peyton Randolph, l'attorney du roi, et George Wythe,

1. C'est sous cette forme que les Assemblées, en Angleterre et en Amérique, expriment leur opinion; la résolution répond à notre *ordre du jour motivé*.

2. Wirt's *Life of Patrick-Henry*, p. 49.

employèrent toutes leurs forces pour modérer le ton de ces résolutions violentes; mais Patrick Henry enleva l'assemblée.

Il déclara que mettre un impôt sur les colonies sans leur consentement était un acte tyrannique; que le roi d'Angleterre, en donnant sa sanction à la loi, avait pris le rôle d'un tyran; et, faisant une audacieuse et menaçante allusion à la destinée des tyrans : — « César, dit-il, a eu son Brutus, Charles Ier son Cromwell, et George III... (*Trahison!* cria le président. *Trahison! trahison!* cria l'assemblée), Georges III, dit Patrick Henry en regardant le président et d'une voix ferme, fera bien de songer à leur exemple. Si c'est là de la trahison, faites-en votre profit. »

Ces paroles violentes entraînèrent les jeunes membres de l'assemblée; les résolutions furent toutes adoptées, à une faible majorité; la cinquième à une voix seulement[1]. Mais la nuit porte conseil, le lendemain on décida (en l'absence de Henry), qu'on rayerait la cinquième résolution sur le journal de la Chambre.

L'assemblée fut aussitôt dissoute par le lieutenant gouverneur, qui voulait étouffer la révolte dans le bouton; mais les résolutions furent imprimées et circulèrent aussitôt dans toutes les colonies, avec les deux paragraphes suivants, ajoutés par une main inconnue :

« *Résolu* que le peuple lige de Sa Majesté, les habitants de cette colonie, ne sont tenus d'obéir à aucune loi ou ordonnance établissant une taxe quelconque, si cette loi ou ordonnance n'est pas le fait de l'assemblée générale.

« *Résolu* qu'on regardera comme ennemi de la colonie de Sa Majesté quiconque, par parole ou par écrit, maintiendra qu'en dehors de l'assemblée coloniale, une personne ou plusieurs personnes ont le droit d'imposer une taxe quelconque en ce pays[2]. »

Les résolutions de l'assemblée de Virginie se répandirent aussitôt par toute l'Amérique; la Virginie, la vieille province, *the old dominion*, jouissait d'une grande autorité; c'était un pays tout anglais, respectable par la richesse et la grande situation des planteurs; elle et le Massachusetts formaient les deux têtes des colonies.

Déjà d'ailleurs, avant que ces nouvelles fussent arrivées à Boston, Otis, convaincu que l'union était le seul moyen de faire une résistance efficace, sans sortir de la soumission due à la mère patrie, avait proposé de convoquer un congrès américain, congrès qui

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 315.
2. Pitkin, *Hist. of the U. S.*, I, 176.

se réunirait sans convocation royale, et qui serait composé de délégués de treize colonies, nommés par les Chambres de représentants, sans consulter le conseil ni le gouverneur. C'était un souvenir du congrès de 1754; mais la portée de cette mesure était tout autre, car il s'agissait d'y juger les actes mêmes du Parlement.

Les tories d'Amérique sourirent à cette folle proposition; Grenville lui-même était convaincu que les jalousies provinciales et la différenec des intérêts empêcheraient toujours les colonies de s'unir, et les tiendraient dans l'étroite dépendance de la métropole. Mais, sans s'inquiéter de cette prophétie, la Chambre des représentants du Massachusetts adopta le projet d'Otis, en écartant tout ce qui pouvait diviser les esprits. On n'aborda point, on refusa même de discuter la question de savoir si les colonies seules avaient le droit d'établir des taxes intérieures. On envoya une lettre circulaire à toutes les assemblées coloniales, en demandant que les délégués de ces différentes assemblées se réunissent à New-York, le premier lundi d'octobre 1765, pour consulter ensemble, et considérer s'il n'était pas nécessaire d'adresser au gouvernement et au peuple anglais une réclamation commune. Otis et deux autres membres, amis du Gouvernement, furent choisis comme délégués[1].

Cette décision, soutenue par des pamphlets, par des articles de journaux, d'autant plus ardents que le timbre menaçait la presse, mirent en feu toutes les têtes. — « Si nous sommes Anglais, disait-on, qu'est-ce donc que notre propriété? » — « Le grand M. Locke, ajoutait-on, a établi que nul n'est propriétaire de ce qu'un autre peut lui prendre. » — « Coke, disait un légiste, a établi qu'un seigneur peut tailler son vilain à merci et miséricorde; mais qu'il est contre les franchises de la terre qu'un homme libre soit taxé autrement que de son aveu dans le Parlement. » — « Où va-t-on? disaient les hommes d'affaires. Qui arrêtera le Parlement dans cette voie? Bientôt nous verrons un impôt foncier. Que faire avec ces gens qui crient toujours : Donne, donne, et qui ne disent jamais : Assez[2]. »

La religion, qui en Amérique se mêle à toute la vie, était invoquée au service de la résistance. A New-York, les partisans de l'Église épiscopale prêchaient l'obéissance au roi, comme étant l'oint du Seigneur. — « L'oint du Seigneur, répondait un puritain, c'est le

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 318.
2. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 326.

peuple. » On citait la Bible, qui ordonne de se soumettre à l'autorité. Mais à Boston cette citation était proclamée une sottise jointe à une impiété. — « La tyrannie, criait-on, n'est pas un gouvernement; l'Évangile nous promet la liberté, la glorieuse liberté des enfants du Christ. »

« Je n'ai pas de doute sur ce point, disait le célèbre prédicateur Mayhew, la religion n'oblige aucun peuple à être esclave, quand ce peuple peut conquérir sa liberté [1]. »

C'était, je crois, donner aux paroles de l'Évangile un tout autre sens que le véritable; mais les épiscopaux n'étaient pas plus dans le vrai. L'Évangile ordonne l'obéissance aux pouvoirs établis; mais, quand ce pouvoir est contractuel, l'Évangile n'autorise pas le souverain à briser le contrat; c'est ainsi du moins que saint Thomas et les théologiens de son école l'ont toujours entendu. Il faut rendre cette justice aux jésuites qu'ils ont maintenu, en théorie, le droit du peuple contre le droit de l'usurpateur et du tyran.

Au milieu de cette effervescence on formait des associations pour résister à la loi du timbre par tous les moyens légaux. Ces associations s'intitulaient *les Fils de la liberté;* c'était un mot dont s'était servi le colonel Barré, et qui avait fait fortune en Amérique.

Par malheur, à côté de ces associations qui voulaient respecter la loi, le peuple, plus facilement ému, agissait avec violence. Des officiers du timbre insultés, des maisons pillées, c'était le triste côté de la résistance, la tache qui gâte toutes les révolutions, et qui trop souvent perd la liberté. Disons à l'honneur de l'Amérique que, s'il y eut de ces excès, il y en eut moins qu'en aucun autre pays, et que l'opinion les condamna résolûment.

Malgré l'émotion générale, la proposition du Massachusetts recevait un accueil assez froid dans les autres provinces. Les gouverneurs écrivaient à Londres que la mesure échouerait; cette prétendue résistance allait s'évanouir et couvrir le Massachusetts de ridicule, quand la hardiesse d'une assemblée releva les esprits. Le pays qui fonda l'unité américaine, était celui qui, un siècle plus tard, devait essayer de la briser, c'était la Caroline du Sud.

Les représentants de la Caroline étaient en session quand la proposition du Massachusetts y fut discutée, le 25 juillet 1765. Elle y rencontra d'abord de l'opposition; un membre de l'Assemblée, bel esprit, s'amusa à ridiculiser le projet d'union :

1. Bancroft, t. II, p. 351.

« Si vous acceptez, dit-il, le projet de composer un Congrès de députés pris parmi les différentes colonies anglaises, quel plat singulier vous allez faire ! La Nouvelle-Angleterre y mettra du poisson et des oignons; les colonies du centre y mettront de la graine de lin et de la farine; le Maryland et la Virginie y ajouteront du tabac; la Caroline du Nord : de la poix, du goudron et de la térébenthine; la Caroline du Sud : du riz et de l'indigo; la Géorgie saupoudrera le tout de sciure de bois. Voilà le mélange absurde que vous ferez avec des éléments aussi hétérogènes que les treize colonies anglaises. »

Un membre campagnard, qui n'était point sot, répondit qu'assurément il ne prendrait pas pour cuisinier le *gentleman* qui raisonnait avec tant d'esprit, mais que néanmoins il ne craignait pas d'assurer que si les colonies choisissaient judicieusement les délégués du Congrès, elles apprêteraient un plat qui ne serait pas indigne des têtes couronnées de l'Europe[1].

Après une discussion animée où se montra John Rutledge, qui devait jouer un rôle dans la révolution, l'Assemblée, entraînée par un patriote, Christophe Gadsden, accepta la proposition à une faible majorité. L'exemple de la Caroline décida le sort de l'Union.

De toutes parts on nomma des commissaires pour se réunir à New-York, et à ces commissaires on donna des instructions rédigées, pour la plupart, en termes énergiques, véritables programmes de liberté.

Parmi ces instructions, il en est une qui est restée célèbre : c'est celle que la petite ville de Plymouth donna au représentant qu'elle envoyait à l'assemblée du Massachusetts. Plymouth, c'était la ville fondée par les pèlerins venus sur la *Fleur de May*, le berceau du puritanisme américain.

Après avoir exprimé leur estime et leur amour pour la Constitution anglaise et établi leurs griefs, les habitants de Plymouth disent à leur représentant, M. Forster :

« Monsieur, vous représentez un peuple descendu des premiers planteurs, et qui habite encore la place où ils ont débarqué. Ici a été posé le fondement de l'empire britannique dans cette partie de l'Amérique. C'est de ce faible commencement que les colonies sont sorties et qu'elles ont grandi d'une façon incroyable, surtout quand on considère que tout a été fait sans le secours d'aucune puissance de la terre. Nous nous sommes défendus, protégés, sauvés nous-mêmes, et de la cruauté des sauvages, et de l'adresse

1. Ramsay, *Hist. de la Carol. mérid.*, I, 15.

et de l'inhumanité de nos ennemis naturels et invétérés, les Français; tout cela sans impôt de timbre mis sur nos concitoyens pour faire face à nos dépenses.

« Ici a été le premier asile de la liberté; nous espérons que cette terre lui sera toujours consacrée, alors même qu'elle deviendrait un désert habité par les sauvages et les bêtes de proie. C'est ici que nos pères, dont la mémoire est sainte, ont fui loin de l'esclavage, pour jouir en paix des priviléges qui leur appartenaient, mais dont la violence et l'oppression les dépouillaient dans la mère-patrie. Nous, leurs fils, qu'animent les mêmes sentiments et le même amour de la liberté, nous regardons aujourd'hui comme notre premier devoir de vous exprimer nos sentiments sur l'acte du timbre, et sur ses fatales conséquences pour notre pays. Il y va non-seulement du bien-être, mais de l'existence de notre peuple. Aussi nous vous enjoignons d'exercer toute votre influence en ce qui touche l'acte du timbre, sans manquer à l'allégeance que nous devons au roi, sans altérer nos rapports avec le gouvernement de la Grande-Bretagne. Nous ne voulons pas déshonorer nos ancêtres, nous ne voulons pas encourir les reproches de notre conscience et les malédictions de la postérité; aussi nous vous recommandons d'obtenir de la Chambre des représentants une déclaration complète de nos droits. Faites-la insérer dans les actes publics, afin que les générations à venir soient convaincues que non-seulement nous avons le juste sentiment de nos libertés, mais que jamais (tout en nous soumettant à la divine Providence) nous ne serons esclaves d'aucun pouvoir sur la terre. Nous avons toujours abhorré l'émeute et le désordre: aujourd'hui nous avons le bonheur de ne rien craindre de pareil, nous avons de bonnes lois suffisantes pour garder la paix de la province, si d'imprudentes mesures ne viennent provoquer le désordre. Vous n'aurez donc point à vous intéresser à la protection des employés du timbre ou du papier timbré [1]. »

Le Congrès se réunit à New-York dans les premiers jours d'octobre 1765; le gouverneur de la province, Cobden, déclara cette assemblée inconstitutionnelle et illégale, et annonça qu'il ne la reconnaîtrait pas; mais il n'y avait pas d'armée dans les colonies, le gouverneur ne pouvait agir.

La première question soumise au Congrès fut de savoir quelle serait la situation réciproque des colonies, et si l'on tiendrait compte des différences de population et de territoire. On déclara qu'on se reconnaissait tous pour égaux, sans aucune prééminence d'une colonie sur l'autre, et que par conséquent chaque colonie n'aurait qu'une voix.

La seconde question fut de savoir si l'on s'appuierait sur les Chartes coloniales ou sur le droit naturel; sur des précédents et des

1. Pitkin, *Hist. of the U. S.*, I, 189.

priviléges, ou sur la justice et la raison. Gadsden fit prononcer l'assemblée dans le dernier sens.

« On peut, dit-il, tirer de nos chartes la confirmation de nos droits communs, de nos droits essentiels comme citoyens anglais; mais s'y appuyer davantage serait chose fatale. Établissons-nous sur le large terrain de ces droits naturels que nous sentons et que nous reconnaissons tous en notre qualité d'hommes et comme descendants des Anglais. Les chartes seraient un piége et amèneraient les diverses colonies à agir différemment dans cette grande cause. Il ne doit plus y avoir ici ni des hommes de la Nouvelle-Angleterre, ni des hommes de New-York : nous sommes tous Américains[1]. »

L'assemblée se rendit à cette grande idée; mais quand Gadsden parlait des droits naturels, ne nous imaginons pas qu'il entendît ces mots au sens de Rousseau; l'Amérique en était restée à Locke. La liberté civile, la propriété, c'étaient là les droits naturels des Américains, et non pas cet état de nature qui préexiste à toute société, et, qui en la rendant factice et volontaire, la rend impossible.

Le 19 octobre 1765, le Congrès vota une déclaration des droits et des griefs des colonies. Dans ce manifeste, composé de quatorze articles, les planteurs reconnaissent l'allégeance qu'ils doivent au roi et leur juste subordination au Parlement; mais ils affirment que les colons ont droit à toutes les libertés anglaises; et que la condition essentielle de la liberté, le droit incontesté de tout Anglais, c'est qu'on ne puisse le taxer que de son consentement donné directement ou par ses représentants:

Ils ajoutent :

Que les colons ne sont pas représentés dans la Chambre des communes, et que par leur situation ils ne peuvent pas l'être;

Que les représentants des colons ce sont les législateurs qu'ils choisissent, et qui seuls peuvent constitutionnellement établir l'impôt que payera le mandant;

Que tout impôt payé à la couronne étant le libre don du peuple, il est déraisonnable et contraire à la Constitution anglaise que le peuple de la Grande-Bretagne donne à Sa Majesté le bien des colons;

Que le jury est le droit inhérent et l'inestimable privilége de tout Anglais, dans les colonies aussi bien que dans la métropole, et que par conséquent l'acte du timbre et tout autre acte qui étend la juridiction des cours d'amirauté au delà de ses anciennes limites, a une

1. Bancroft, *Amer. Rev.*, II, 381.

tendance manifeste à détruire les droits et les libertés des colons[1].

La déclaration de droits fut suivie d'une adresse au roi et d'une pétition à chacune des deux Chambres. Dans ces trois pièces, rédigées par des hommes aussi remarquables qu'Otis, John Rutledge, Robert Livingston, on trouve la même fermeté, la même sagesse, la même modération que dans la déclaration des droits. De tous ces papiers de la guerre d'Amérique, on tirerait un cours de droit politique incomparable; il n'y a là rien de révolutionnaire, rien de chimérique, mais une foi raisonnée et des principes arrêtés.

L'état de l'opinion publique en Amérique fut bientôt connu en Angleterre. « Soyez sûr, écrivait une personne haut placée, que les planteurs ne souffriront jamais la levée de taxes intérieures que n'auront pas votées leurs Assemblées. Aucun des employés du timbre n'ose agir. Il faudrait un cœur doublé d'un triple airain pour oser soutenir ici que le Parlement peut disposer du bien des colons sans leur consentement[2]. ».

Quand il fallut prendre un parti, le ministère avait changé. Les auteurs de l'acte du timbre avaient quitté le pouvoir, le marquis de Rockingham était à la tête de la nouvelle administration.

Rockingham était un personnage considérable par son rang et sa fortune; il avait peu d'expérience, mais c'était un cœur honnête et sincèrement attaché à la liberté. Il avait pour secrétaire et ami un des hommes qui ont le mieux compris la liberté anglaise, et qui l'ont le plus éloquemment défendue, Edmond Burke. Les affaires d'Amérique se trouvaient entre les mains de Conway, du petit nombre de ceux qui s'étaient opposés à l'acte du timbre.

Le ministère était bienveillant pour les colonies, mais indécis sur ce qu'il devait faire. L'honneur du Gouvernement semblait engagé; l'opposition que l'Amérique faisait à la suprématie du Parlement était ressentie comme une injure, non-seulement par le pouvoir, mais par toute la nation. On résolut de soumettre la question aux Chambres. Au fond, on voulait faire déclarer au Parlement sa suprématie et, du même coup, abandonner un impôt qui devenait menaçant pour la tranquillité de l'empire.

Franklin, qui résidait en Angleterre comme agent de diverses colonies, fut interrogé devant le Parlement avec d'autres personnes.

1. Pitkin, t. I, p. 182 et note 8.
2. Adolphus, *Hist. of England*. App. n° 5.

Cet interrogatoire, préparé par les amis que le docteur et l'Amérique comptaient dans la Chambre, est resté célèbre par la vivacité et la finesse des réponses de Franklin.—« Ne pensez-vous pas, lui dit un des adversaires du rappel de l'acte, ne pensez-vous pas que les colonies soient en état de payer le droit de timbre ? »—« Selon moi, répondit Franklin, il n'y a pas assez d'or ni d'argent dans les colonies pour payer une année de droit. »—« Ne savez-vous pas, reprit le membre du Parlement, que le revenu du timbre sera dépensé en Amérique ? »—« Je le sais, dit Franklin ; mais c'est dans les colonies conquises, c'est au Canada qu'on dépensera ce revenu, et non pas dans les colonies qui le payeront. »—« On pourrait amender l'acte, dit un autre membre, de façon à le rendre acceptable aux colonies. »—« J'avoue, répondit gravement le facétieux docteur, que j'ai songé à un amendement. Acceptez-le, l'acte pourra subsister et les Américains seront tranquilles. C'est peu de chose, il n'y a qu'un mot à changer. Au lieu de mettre : *à partir du premier novembre mil sept cent soixante-cinq on payera*, mettez *deux mille* sept cent soixante-cinq, et tout ira de soi. »

Ceci était de la plaisanterie ; d'autres réponses plus sérieuses étaient presque menaçantes.—« Si l'on réduit le droit, les Américains payeront-ils ? »—« Non, jamais, à moins d'y être contraints par la force des armes. »—« Que feraient-ils si on mettait une autre taxe, imposée en vertu des mêmes principes ? »—« Ce serait exactement la même chose que pour l'acte du timbre : les Américains ne payeraient pas. »

Les défenseurs de la loi, qui ne comprenaient rien à la résistance de l'Amérique, et qui ne s'expliquaient pas qu'un peuple habitué à l'acte de navigation se laissât taxer au dehors et refusât de se laisser taxer au dedans, déclarèrent qu'ils ne voyaient rien de fondé dans cette subtile distinction. La réponse de Franklin fut un chef-d'œuvre d'ironie : « On a, dit-il, employé une foule de raisonnements pour démontrer aux Américains qu'il n'y a aucune différence entre une taxe intérieure et une taxe extérieure. Jusqu'à présent, il ne voient pas les choses de cette façon ; mais avec le temps on finira peut-être par les persuader. »

Les dernières questions furent faites par un ami ; on peut croire qu'elles étaient convenues à l'avance.—« Quel était naguère, dit-il, l'orgueil des Américains ? »—« C'était de tirer leurs modes et leurs marchandises d'Angleterre. »—« Et quel est maintenant leur orgueil ? »—« C'est de porter leurs vieux habits jusqu'à ce qu'ils soient en état de s'en faire de neufs. »

Sur cette réponse, Franklin se retira, et la commission leva séance.

Dans cette discussion, comme dans celle de l'adresse, Grenville et ses amis dénoncèrent les prétentions de l'Amérique et les troubles qui avaient accompagné toutes ces résolutions coloniales. « Nous sommes à la veille d'une rébellion ouverte, disait Grenville; si les doctrines que j'entends sont acceptées par le Parlement, il n'y aura plus de gouvernement au-dessus des colonies; ce sera une révolution. »

Grenville ajoutait qu'il ne comprenait rien à la distinction des taxes intérieures et extérieures; que c'était là une querelle de mots. Taxer, disait-il, c'est l'apanage de la souveraineté, et la souveraineté est en Angleterre dans le Parlement. Protection et obéissance sont réciproques. La Grande-Bretagne protége l'Amérique, l'Amérique doit obéir. Quand donc l'Amérique a-t-elle été émancipée? Lorsque les colons ont besoin de notre protection, ils sont toujours prêts à la solliciter. C'est pour les protéger que la nation a contracté une dette immense, et maintenant qu'on leur demande d'y contribuer pour une faible part, ils renoncent à notre autorité, insultent nos officiers et se révoltent.

« L'esprit séditieux des colonies, continuait-il, doit sa naissance aux factions de cette Chambre. On ne réfléchit pas aux conséquences de ce qu'on dit, pourvu que cela serve à l'opposition. On nous a annoncé que nous marchions sur un terrain dangereux; on nous a prédit la désobéissance. Qu'était cela, sinon dire aux Américains de résister aux lois et encourager leur obstination, en leur promettant un soutien ici?... Peuple ingrat d'Amérique!... Quand j'avais l'honneur de servir la couronne, nous, chargés d'une énorme dette, nous leur avons donné des primes sur leurs bois, leur fer, leur chanvre et le reste. Nous avons abandonné en leur faveur l'acte de navigation, ce palladium du commerce britannique, et cependant je suis injurié dans tous les journaux comme un ennemi du commerce américain [1]. »

Pitt se leva pour répondre :

« On m'accuse, dit-il, d'avoir donné naissance à la sédition en Amérique. Les colons ont librement exprimé leur opinion sur un Acte malheureux; cette liberté est devenue leur crime. Je suis fâché d'entendre dénoncer comme un crime la liberté de parole dans cette Chambre. Mais cette imputation ne me décourage pas. C'est une liberté que j'entends exercer. Personne ne doit s'effrayer de l'exercer. C'est une liberté dont aurait pu profiter celui qui la calomnie. Il aurait dû en profiter. Il aurait dû abandonner son projet.

« On nous dit que l'Amérique est en état de rébellion ouverte. Je me

1. Pitkin, I, 207, 2 v.

réjouis que l'Amérique résiste. Trois millions d'hommes, si bien morts à tout sentiment de liberté qu'ils se résignent à devenir esclaves, seraient des instruments faits pour asservir tout le reste.

« Pour défendre la liberté, je ne viens point ici armé de toutes pièces, avec des précédents et des actes du Parlement, avec le livre des Statuts relié en parchemin... Il me serait trop aisé de montrer que, même sous des rois arbitraires, le Parlement a rougi de taxer le peuple sans son consentement, et lui a accordé des représentants... Le pays de Galles n'a jamais été taxé par le Parlement jusqu'à ce qu'il ait été incorporé.

« Mais je ne veux pas discuter un point de droit particulier avec l'orateur; je connais son talent; j'ai été éclairé par ses recherches.

« Mais pour la défense de la liberté en vertu d'un principe général, d'un principe constitutionnel, c'est là un terrain où je me sens assuré, où je ne crains personne.

« ... Notre pouvoir *législatif* sur les colonies est un pouvoir suprême. Quand il cessera d'être suprême, je conseillerai à chacun de nous de vendre ses terres et de s'embarquer pour l'Amérique. Quand deux pays sont liés ensemble, comme l'Angleterre et ses colonies, sans être incorporés, il faut qu'il y en ait un qui gouverne; le plus grand gouverne le moindre, mais de façon à ne point ruiner les principes fondamentaux qui sont communs à tous deux. Si l'orateur ne comprend pas la différence entre les taxes intérieures et extérieures, je n'y puis que faire; il est trop évident qu'il y a une distinction entre des droits imposés pour régler le commerce, dans l'intérêt commun, et des impôts mis pour lever un revenu.

« On nous demande quand les colonies ont été émancipées. Je désire savoir quand elles ont été asservies.

« On a parlé beaucoup, au dehors, de la force et de la puissance de l'Amérique. C'est un sujet délicat. Dans une bonne cause, sur un bon terrain, la force de l'Angleterre peut écraser l'Amérique. Je connais la valeur de vos troupes, l'habileté de vos officiers. Il n'y a pas une compagnie d'infanterie, ayant servi en Amérique, où vous ne puissiez trouver une homme d'assez de science et d'expérience pour en faire un gouverneur de colonie.

« Mais sur le terrain où nous sommes, quand il s'agit d'une grand injustice, votre succès serait hasardeux. Si l'Amérique tombait, elle tomberait comme Samson. Elle embrasserait les piliers de notre État, et en tombant écraserait la Constitution avec elle. Est-ce là cette paix dont vous êtes si fiers? L'avez-vous faite, non pas pour remettre l'épée au fourreau, mais pour la plonger dans les entrailles de vos concitoyens? Allez-vous vous quereller ensemble, quand toute la maison de Bourbon est unie contre vous?...

« Les Américains n'ont pas toujours agi avec prudence et modération. Soit; mais on les a insultés. On les a rendus fous à force d'injustice. Les punirez-vous de la folie que vous leur avez causée? Laissez la prudence et la modération venir d'abord de votre côté, je me porte fort que l'Amérique suivra votre exemple. Comme dit une ballade de Prior :

Fermez un peu les yeux sur leurs fautes,
Soyez justes pour leurs vertus.

« En résumé, mon opinion est qu'il faut rappeler l'acte du timbre, absolument, totalement, immédiatement. La raison, c'est qu'il est fondé sur un principe erroné.

« En même temps, proclamez la suprématie de ce pays sur les colonies. Proclamez-la dans les termes les plus forts et les plus absolus. Oui, nous pouvons lier leur commerce, limiter leur industrie, et exercer tous les pouvoirs, hormis un seul : nous ne pouvons pas prendre leur argent dans leur poche sans leur aveu [1]. »

La déclaration de suprématie et le bill de rappel furent votés le 5 mars 1766, et portés à la Chambre des lords.

Là, l'opposition était forte; mais le droit fut défendu par l'habile jurisconsulte Pratt, devenu chancelier sous le nom de lord Camhden. Il refusa au Parlement le droit de taxer l'Amérique, parce que l'Amérique n'était pas représentée.

« Taxation et représentation, dit-il, sont joints de façon inséparable. C'est Dieu qui les a unis; il n'y a pas de Parlement anglais qui puisse les séparer. Essayer de le faire, c'est nous frapper au cœur. »

Les deux lois furent votées, et sanctionnées par le roi le 18 mars suivant. C'était là une sagesse dont par malheur on devait bientôt s'écarter.

De pareils exemples sont rares dans l'histoire. Les gouvernements, princes ou ministres, s'engagent aisément et plus tard ne veulent plus reculer. Si le peuple se tait, la réforme est, dit-on, inutile; s'il se plaint, reculer semble une lâcheté. On s'entête dans l'erreur avec un courage insensé. C'est confondre l'honneur individuel et le devoir d'un gouvernement; un gouvernement ne doit pas avoir raison contre ses mandataires. Résister à l'injustice de tout un peuple et se laisser briser, c'est le devoir de tout honnête homme; mais dans les questions d'intérêt général (et les affaires publiques ne sont pas autre chose), quel droit a-t-on de résister? La plupart du temps, c'est quelque institution surannée qu'on défend avec cette opiniâtreté; on se croit d'autant plus fort qu'on ne veut rien reconnaître au-dessus de soi. Un gouvernement s'honore et se grandit en reconnaissant quelque chose de plus puissant que lui, le droit, l'intérêt commun. S'il met le droit sous ses pieds, il n'est que la force; s'il le respecte, il est la loi vivante, il a pour lui la conscience humaine, plus forte que les baïonnettes et les soldats.

ED. LABOULAYE.

1. Pitkin, I, 211.

LA

FERME D'ORLEY[1]

CHAPITRE XXXVII

L'ÉLOQUENCE DE PEREGRINE.

Dans le chapitre précédent j'ai raconté comment Peregrine Orme avait été trouver Lucien Mason à la Ferme, afin de discuter avec lui la conduite de leurs parents respectifs. Le lecteur a vu que les deux jeunes gens s'étaient entendus, du moins, sur un point, à savoir : que leurs ascendants allaient faire une folie. Mais le pauvre Peregrine, on le sait, n'avait pas que ce chagrin-là sur le cœur. Non-seulement son grand-père avait été heureux dans ses amours, mais il avait été malheureux, lui ; double infortune. Aussi pendant le trajet de Noningsby à La Cléeve, après sa mésaventure avec Madeleine, Peregrine, qui se sentait le cœur un peu moins ferme que d'habitude, s'était-il décidé à conter tous ses chagrins à sa mère. De la part d'un jeune élégant qui s'était adonné d'abord avec fureur à la chasse aux rats et qui depuis s'était distingué dans la chasse au renard, cette résolution pourra paraître un peu sentimentale. A voir et à entendre les jeunes gens dans le monde, on dirait que jamais ils ne content rien à leurs mamans ; — qu'ils sont durs comme des rocs, et qu'ils n'ont pas plus besoin des conseils et du secours d'une femme qu'un colonel de cavalerie en un jour de bataille : mais sous ce masque de virile inflexibilité l'être humain demeure toujours le même, et je crois que le jeune héros, en apparence si stoïque, est tout aussi souvent porté à épancher ses chagrins que peut l'être sa petite

1. Voir les sept précédents numéros de la *Revue Nationale*.

sœur. Toujours est-il que Peregrine résolut de conter ses peines d'amour à sa mère. Il verrait ce que d'autres pensaient de ce mariage qu'il avait rêvé; et si sa mère et son grand-père l'y encourageaient, il ferait une nouvelle tentative — mais cette fois en commençant l'attaque du côté du juge, ou peut-être du côté de Lady Staveley.

Mais il n'avait pas tardé à découvrir qu'il n'était pas seul à souffrir de tendres soucis, et au moment même où il se décidait à raconter son histoire, il apprit qu'on en avait une à lui dire. De retour à La Cléeve, il avait dîné avec sa mère, son grand-père et Lady Mason. Pendant le repas on était resté silencieux. Sur les quatre personnes présentes, trois étaient préoccupées d'amour, et la quatrième se sentait oppressée par la pensée qu'il lui faudrait raconter ce qui se passait. Même au dessert, quand Sir Peregrine resta seul avec son petit-fils, il ne lui dit rien de la grande nouvelle. Mais dans le courant de la soirée, madame Orme avait fait appeler Peregrine dans sa chambre, et avec beaucoup d'hésitation et de crainte, elle lui avait annoncé le mariage projeté de son grand-père.

« Il va épouser Lady Mason? » s'écria Peregrine.

« Oui. Pourquoi pas, si tous les deux le désirent? »

Peregrine voyait une foule de bonnes raisons pour lesquelles ce mariage ne devait pas avoir lieu, mais il n'était pas préparé à les faire valoir. Il resta étourdi sous le premier coup, et ne trouva presque rien à dire. Mais le peu qu'il dit et surtout l'expression sombre de son visage indiquaient clairement sa désapprobation. Madame Orme plaida la cause de son beau-père aussi bien qu'elle le put, et assura Peregrine que sous le rapport de l'argent il ne souffrirait en aucune façon — qu'il y gagnerait au contraire.

« Vous savez bien, ma mère, que je ne pense pas à l'argent. »

« Je le sais, mon enfant; mais il est juste que tu saches combien ton grand-père est consciencieux à ton égard. »

« Tout de même, je voudrais bien qu'il n'épousât pas cette femme. »

« Cette femme! Peregrine, tu ne devrais pas parler ainsi de ma meilleure amie. »

« C'est une femme tout de même, » répondit Peregrine, en prenant un air boudeur et en regardant fixement le feu. Le récit de ses souffrances personnelles lui était évidemment interdit pour le moment, et devait être remis à une occasion plus favorable. Quant à

l'autre affaire, sa mère lui dit que Sir Peregrine serait heureux de le voir le lendemain matin, et de lui parler de l'événement qu'elle venait de lui annoncer.

« Ton grand-père m'a demandé mon consentement, et j'ai cru devoir le lui donner, » ajouta madame Orme pour faire comprendre à Peregrine qu'il n'était plus temps pour elle de faire de l'opposition au mariage. Elle se réjouissait bien sincèrement qu'il en fût ainsi, car elle n'aurait jamais trouvé le courage de contrarier Sir Peregrine en quoi que ce fût.

Le lendemain, avant le déjeuner, Peregrine eut une entrevue avec son grand-père; mais auparavant, et tandis qu'il s'habillait, madame Orme était venue le trouver dans sa chambre, pour lui recommander la modération. « Sois gentil avec lui, » dit-elle. « N'oublie pas combien il est bon pour toi, — pour nous deux! Dis-lui que tu le félicites. »

« Mais cela n'est pas vrai, » dit Peregrine.

« Oh! mais Peregrine..... »

« Écoutez, ma mère, je suis tout disposé à quitter la maison complétement, si cela vous fait plaisir. »

« Oh! Peregrine! comment peux-tu dire de pareilles choses? Mais ton grand-père attend. Va, et, je t'en supplie, sois bien gentil avec lui. »

Il se rendit auprès de son grand-père avec le même sentiment d'embarras et de gêne qu'il avait éprouvé jadis lorsqu'il lui avait fallu confesser ses aventures de Smithfield avec Bob-la-Carotte, le tueur de rats. Depuis lors, il était toujours resté en excellents termes avec son grand-père; mais voilà que la guerre avec tous ces ennuis allait recommencer!

« Bonjour, grand-père, » dit le jeune homme en entrant dans le cabinet de toilette de Sir Peregrine.

« Bonjour, Peregrine. » Puis ils ne parlèrent ni l'un ni l'autre pendant quelques instants.

« As-tu vu ta mère, hier au soir? »

« Oui, je l'ai vue. »

« T'a-t-elle dit ce que je me propose de faire? »

« Oui, elle me l'a dit. »

« J'espère, mon enfant, que tu es bien persuadé que cela ne nuira en rien à tes intérêts. »

« Je ne me préoccupe pas de cette question-là. »

« Mais moi, je m'en préoccupe pour toi, Peregrine. Maintenant que j'ai veillé à cela, je me sens le droit d'agir, pour le reste, selon mon bon plaisir. »

« Vous en avez certainement le droit. »

« Surtout puisque cela me permet d'être utile aux autres. Tu n'ignores pas que ta mère a consenti cordialement à ce mariage? »

« Elle m'a dit que vous l'aviez consultée et qu'elle avait consenti. Je ne sais pas à quoi elle ne consentirait pas. »

« Peregrine, vous ne devriez pas ainsi parler de votre mère. »

Le jeune homme demeura silencieux. Il n'avait plus rien à ajouter. Il n'osait pas formuler tous les arguments contre ce mariage qui se présentaient en foule à son esprit. Il ne pouvait pas non plus prendre sur lui de féliciter cordialement le vieillard, ou même de lui dire les choses banalement aimables que l'on dit en pareil cas. De son côté, le baronnet aussi restait muet, et un nuage vint assombrir son front. Mais il sut dissimuler ce premier mouvement de colère, et quand il reparla à son petit-fils, ce fut d'une voix plus tendre et plus douce encore que de coutume. « C'est bien, mon enfant; je comprends ce que tu éprouves. Nous reparlerons de tout cela plus tard. Tout ce que je te demande, c'est de traiter Lady Mason avec le respect dû à la position que je lui réserve. »

« Si vous croyez que cela vaudrait mieux, grand-père, je quitterais volontiers La Cléeve pendant un temps. »

« Cela ne sera pas nécessaire, je l'espère bien. — Pourquoi t'en irais-tu? Ne t'en va pas maintenant dans tous les cas, » ajouta Sir Peregrine qui pensa tout à coup au jour du mariage. Et l'entrevue se termina ainsi.

Une demi-heure après, le grand-père et le petit-fils se retrouvèrent dans la salle à manger pour déjeuner. Lady Mason y était déjà. Peregrine arriva le dernier, et, quand il entra, son grand-père tenait déjà en main le livre de prières et attendait seulement pour commencer sa lecture que tous les domestiques eussent pris place. Il n'y avait guère de temps pour des compliments, mais Peregrine, en traversant le salon pour gagner sa place accoutumée, offrit la main à Lady Mason. Il sentit que la main qu'elle lui tendit en retour était glacée, mais il ne la regarda pas et il n'entendit pas la réponse qu'elle fit aux quelques mots qu'il lui adressa en passant. La prière finie, Lady Mason resta debout tout près de madame Orme comme pour lui demander protection contre la colère des autres amis de

Sir Peregrine. A table aussi, elle se plaça auprès d'elle, fort loin du baronnet et de façon à ce que la grande bouilloire à thé la masquât aux regards de Peregrine. Elle ne dit pas un mot, et elle ne mangea rien. Sa position était des plus pénibles, car elle sentait bien que le jeune héritier ne pouvait pas la voir entrer dans la famille avec plaisir. « Cela ne doit pas se faire. Quand bien même il me chasserait de la maison, il faut que je lui dise que cela ne peut pas se faire, » se disait-elle constamment tout bas.

Après le déjeuner, Peregrine était parti pour la Ferme et y avait tenu conseil avec Lucien, ainsi que nous l'avons vu. A son retour à La Cléeve, il ne rentra pas à la maison, et, ayant remis son cheval à un homme d'écurie, il s'enfonça dans les bois. Lucien venait de lui donner à entendre que c'était à lui de parler à Lady Mason au sujet de ce mariage. Il ne se dissimulait pas que son grand-père serait furieux contre lui s'il le faisait; mais cette pensée ne l'arrêtait pas. Il était pénétré de l'idée de son devoir en cette affaire, et il était résolu à ne pas faiblir. Il verrait Lady Mason sans prévenir personne de ses intentions, et il lui demanderait catégoriquement à elle-même si réellement elle aurait le courage de causer la ruine d'un si noble et si digne gentilhomme. Cette décision prise, Peregrine retourna à la maison. La nuit était venue; il entra au salon et s'assit devant le feu pour réfléchir encore. On était au mois de janvier, et le salon était obscur; Peregrine s'installa dans un fauteuil avec l'intention d'y rester jusqu'au moment où il irait s'habiller pour le dîner. Cela était contraire à toutes ses habitudes. Jamais il ne lui arrivait de se tenir au salon dans la journée, et il n'y paraissait d'ordinaire que quelques minutes avant le dîner; mais ses soucis l'avaient entièrement bouleversé. Il était dans son fauteuil depuis à peu près un quart d'heure et il commençait à s'assoupir, quand il entendit le frôlement d'une robe de femme. Il se retourna, et à la lueur du feu, il reconnut Lady Mason. Elle était entrée sans bruit, et elle se dirigeait vers un siége qu'elle occupait souvent et qui était placé entre la cheminée et la fenêtre. Elle passa si près de Peregrine que sa robe le toucha.

« Lady Mason, » dit-il en parlant le premier pour la prévenir qu'elle n'était pas seule, « il fait presque nuit; voulez-vous que je sonne pour avoir de la lumière? »

Elle tressaillit en entendant la voix du jeune homme, lui demanda pardon de l'avoir dérangé, et lui dit qu'elle ne voulait pas de lu-

mière; car elle remontait immédiatement dans sa chambre. Peregrine se dit alors que s'il devait parler à Lady Mason, le plus tôt serait le mieux, et qu'il ne retrouverait probablement pas une meilleure occasion que celle que lui offrait le hasard. « Si vous n'êtes pas pressée, » dit-il, « pourriez-vous m'accorder quelques instants? »

« Avec plaisir. » Peregrine remarqua que, même en prononçant ces deux mots, la voix de Lady Mason avait tremblé.

« Je crois que je ferais bien de nous donner de la lumière, » dit Peregrine; et il alluma une des bougies qui se trouvaient sur la cheminée, — une grande bougie solitaire qui ne servit qu'à rendre plus visibles les ténèbres de la vaste pièce. Lady Mason était debout tout près de la lumière, et elle aurait bien préféré que la chambre fût restée obscure.

« Ne vous asseyez-vous pas? » Lady Mason s'assit.

« Et si cela vous est égal, je fermerai la porte. »

La porte fermée, Peregrine reprit sa place devant le feu. Il voyait que Lady Mason était pâle et nerveuse, et il préférait ne pas la regarder en lui parlant. L'idée lui vint aussi tout à coup que sa mère viendrait peut-être interrompre l'entretien, et il aurait eu grande envie de passer dans une autre pièce. Mais la chose était impossible. Il prit donc son courage à deux mains et commença bravement la tâche qu'il s'était imposée.

« J'espère, Lady Mason, que vous ne me trouverez pas impertinent si je vous parle de cette affaire. »

« Pas du tout. Je suis bien sûre que vous ne serez jamais impertinent envers moi. »

« Vous sentez bien que tout cela m'intéresse beaucoup; c'est comme s'il s'agissait de mon père, — c'est encore pis d'une certaine façon. Mais je vous assure que ce n'est pas l'argent qui m'inquiète. Bien des gens s'en tourmenteraient à ma place, mais pour moi, cela m'est égal. Il est si loyal et si grand que je sais qu'il ne me fera jamais tort d'un liard. »

« Je l'espère, monsieur Orme, » dit Lady Mason, « et j'espère surtout qu'il ne le fera jamais à cause de moi. »

« Je vous dis cela pour que vous ne vous méprenniez pas sur ce que je dis. Mais il y a bien d'autres raisons, Lady Mason, pour que ce mariage me rende très... très-malheureux. »

« Vraiment? Je serais très-malheureuse moi-même si je devais rendre les autres malheureux. »

« Eh bien! c'est ce qui arriverait, je puis vous l'affirmer. Ce n'est pas seulement moi; votre fils aussi est de cet avis. Je l'ai vu ce matin, et il pense tout à fait comme moi. »

« Que vous a-t-il dit? »

« Ce qu'il m'a dit? Je ne me rappelle plus au juste ses paroles, mais je sais bien que j'ai compris que votre mariage avec Sir Peregrine le rendrait très-malheureux. C'est vrai, ce que je vous dis là. Pourquoi ne lui en parlez-vous pas vous-même? »

« J'ai pensé qu'il valait mieux lui écrire d'abord. »

« Oui; mais maintenant que vous avez écrit, est-ce que vous ne feriez pas bien d'aller le voir? Vous le trouverez aussi opposé que moi à ce mariage — pour le moins. »

Peregrine employait, sans s'en douter, de tous les arguments celui qui était le moins propre à décider Lady Mason. Elle redoutait beaucoup une querelle avec son fils, et elle aurait fait tout au monde pour l'éviter; mais, en ce moment, elle craignait beaucoup plus les reproches que la colère qui ne se prouvait que par le silence et l'absence.

Si ce procès se terminait favorablement, elle irait trouver Lucien, elle se jetterait à ses pieds, s'il le fallait; mais jusque-là ne valait-il pas mieux ne pas le voir? De toute façon, l'idée du mécontentement de son fils ne devait pas l'engager à aller le voir.

« Cher Lucien! » dit-elle en pensant tout haut, pour ainsi dire, au lieu de répondre à Peregrine, « si je pouvais l'empêcher, Dieu sait que je ne voudrais rien faire qui pourrait le mécontenter. »

« Mais il est très-mécontent, je peux vous l'affirmer, » dit Peregrine.

« Oui, nos idées diffèrent à ce sujet. »

« Mais ne feriez-vous pas bien de le voir avant de vous décider tout à fait? Il est votre fils, après tout, et c'est un garçon d'esprit aussi. Il saura bien mieux vous dire tout cela que moi. »

« Me dire quoi? »

« Vous devez sentir que personne ne peut aimer ce mariage, — personne que Sir Peregrine et vous, Lady Mason. »

« Votre mère n'y fait pas objection. »

« Ma mère! vous ne la connaissez pas encore. Elle se ferait couper la tête si quelqu'un qu'elle aimait le lui demandait. Je ne sais pas au juste comment cela s'est passé : je pense que c'est Sir Peregrine qui lui a demandé son consentement, et, dans ce cas, elle dirait tou-

jours oui. Soyez juste, Lady Mason : que dit le monde quand un vieillard épouse une jeune femme? »

« Mais je ne suis pas..... » Ici Lady Mason s'arrêta tout court.

« Nous vous aimions tous beaucoup, et moi tout le premier. Je ne sais pas ce que je ne ferais pas pour vous servir dans toutes ces vilaines affaires de procès. Quand Lucien est venu me chercher pour aller chez cette canaille de Dockwrath, est-ce que je n'y ai pas été? Depuis le commencement, j'ai été très-heureux de voir Sir Peregrine prendre votre défense en main. Par le ciel! je ne demanderais pas mieux que d'aller dans le Yorkshire trouver ce coquin qui vous cherche noise pour lui flanquer une bonne pile; je vous dis la pure vérité, allez, — et vous pouvez compter sur moi. Mais quand il s'agit de voir son grand-père se marier, c'est... c'est... Pensez un peu à ce que diront les gens du pays! Si c'était votre père, si vous l'aviez toujours vu au pinacle, comment aimeriez-vous à le voir tomber dans la boue et devenir la risée de tout le monde, alors qu'il est trop vieux pour se relever? »

Je ne suis pas bien certain que Lucien Mason avec tout son esprit, aurait su mieux poser la question, ou employer des formes oratoires plus convaincantes. Le tableau de Peregrine était tracé avec une certaine brutalité, sans doute; mais il ne manquait ni de relief, ni de vigueur. Peregrine s'arrêta, non pas en orateur content de lui-même, qui veut fournir à son interlocuteur l'occasion d'admirer son art, mais parce que les mots lui manquaient, et qu'il se sentait vaincu par la force de ses propres émotions. Il se leva, tisonna le feu et se rassit de nouveau. « C'est une si grosse affaire, Lady Mason, qu'il ne faut pas vous fâcher si j'ai parlé franchement. »

« Je ne suis pas du tout fâchée, monsieur Orme. Seulement je ne sais vraiment que vous répondre. »

« Pourquoi ne parlez-vous pas à Lucien? »

« Il ne pourrait rien me dire de plus que ce que vous m'avez dit. Soyez sûr, monsieur Orme, que je ne voudrais pour rien au monde lui faire du tort : — je veux parler de votre grand-père. »

« Mais vous lui ferez certainement du tort, et aux yeux de tous ses amis. »

« Alors rien n'est fait. J'irai le trouver, et je lui dirai que ce mariage ne peut pas être. Je lui dirai que je ne le veux pas. Tout, plutôt que de lui nuire. »

« Diable! feriez-vous bien cela? » Peregrine était un peu effrayé

de l'effet de son éloquence. Que dirait le baronnet quand il saurait que c'était son petit-fils qui, par ses discours, lui avait enlevé sa future?

« Je suis persuadée, monsieur Orme, » reprit Lady Mason, « que vous ne savez pas comment s'est passée toute cette affaire. Si vous le saviez, quelque soit votre déplaisir, vous ne pourriez pas me blâmer, même en pensée. Je n'ai jamais songé qu'à obéir à votre grand-père en toute chose. »

« Mais vous n'alliez pas l'épouser par obéissance, n'est-ce pas? »

« Si, je l'aurais fait. Je le ferais encore si je le pouvais sans lui nuire. Vous dites que votre mère donnerait sa vie pour lui; moi aussi, je lui donnerais volontiers ma vie et tout ce que je pourrais lui donner sans faire tort à lui ou aux autres. Ce n'est pas moi qui ai recherché ce mariage ou qui en ait eu l'idée. Si vous étiez à ma place, vous verriez combien il est difficile de le refuser. »

Peregrine se leva de nouveau, se plaça le dos à la cheminée et repassa toute l'affaire dans son esprit. Il se sentait attendri et presque vaincu par la douceur de cette femme qui avait supporté toutes ses dures paroles avec tant de patience. Si Sir Peregrine eût été là, et s'il eût daigné le demander, il aurait bien aisément obtenu à ce moment-là le consentement de son petit-fils. Peregrine, comme bien d'autres généraux, avait dépensé toute son énergie à gagner la bataille, et se sentait bien plus accommodant après la victoire que s'il eût subi une défaite.

« Je vous remercie de tout mon cœur, » dit-il au bout d'un instant, « d'avoir si bien pris tout ce que je vous ai dit. Je pense que personne ne sait rien de cette affaire encore, et si vous vouliez vraiment voir mon grand-père... »

« Je le verrai, monsieur Orme. »

« Merci, comme cela tout ira bien peut-être. Maintenant, je vais aller m'habiller. » En disant ces mots, Peregrine quitta le salon laissant Lady Mason à ses réflexions. Elle se demanda comment elle pourrait agir pour que tout allât bien, selon l'expression de Peregrine. Mais plus elle y réfléchissait, moins elle voyait la possibilité que ses affaires pussent « bien aller. »

CHAPITRE XXXVIII

VRAIMENT!

Ce jour-là le dîner ne fut pas triste à La Cléeve. Peregrine avait quelque espoir que les idées de mariage seraient abandonnées, et se sentait en conséquence mieux disposé envers Lady Mason. Il lui adressa la parole à plusieurs reprises, lui demandant si elle avait été se promener, et lui offrant des plats qui se trouvaient sur la table. Sir Peregrine et madame Orme s'en aperçurent, et s'efforcèrent à leur tour de parler avec plus de gaieté. Quant à Lady Mason elle-même, elle ne dit que fort peu de chose; mais elle avait assez de tact pour apprécier les efforts qu'on faisait autour d'elle, et bien qu'elle ne se mêlât guère à la conversation, elle sourit, et accepta gracieusement toutes les attentions qu'on avait pour elle.

Après le dîner, Peregrine se retrouva de nouveau seul avec son grand-père. « C'est une mauvaise chute qu'a faite Graham en sortant des bois de Monkton, » dit-il, dès que les deux dames se furent retirées. « Je pense que vous en avez entendu parler? » Il avait si bien combattu avant le dîner, qu'il croyait devoir accorder un peu de répit à son ennemi vaincu.

« On nous avait dit d'abord qu'il était mort, » dit Sir Peregrine en remplissant son verre.

« Non, il n'était pas mort. Mais il va sans dire que vous savez cela. Il s'est cassé un bras et deux côtes, sans compter une rude secousse qu'il a eue. Il était tout juste derrière moi, et il m'a fallu rester avec lui. J'ai manqué la chasse, et j'ai eu le chagrin de voir Henriette Tristram partir en tête et fournir la plus belle course qu'on ait vue cette année. C'est un bien vilain endroit là-bas, derrière le bois de Monkton ! »

« J'espère, Peregrine, que tu ne songes pas trop à Henriette Tristram. »

« Songer à elle! qui? moi? Comment voulez-vous dire? Je trouve qu'elle suit admirablement les chiens. »

« C'est possible; mais je n'aimerais point à voir dépendre ton bonheur d'une jeune personne dont la principale qualité serait de bien suivre la chasse. »

« Voulez-vous dire qu'il ne faudrait pas l'épouser? » et Peregrine fit immédiatement à part lui la comparaison entre mademoiselle Tristram et Madeleine Staveley.

« Précisément; c'est ce que je voulais dire. »

« Je n'en voudrais pas, quand tous les renards du royaume lui appartiendraient. Par le ciel! je ne suis pas de cette force-là. J'aime bien à les voir galoper, mais quant à s'en amouracher... à ce point de vue là... »

« Tu as raison, mon garçon, — mille fois raison. Ce n'est pas là ce qu'il faut chercher chez une femme. »

« Non, » dit Peregrine avec une certaine mélancolie, car il ne savait que trop bien ce qu'il cherchait. Le tour qu'avait pris la conversation lui avait presque fait oublier Lady Mason.

« Tu es encore bien jeune pour te marier, » dit le baronnet.

« Oui, je suis jeune; mais je ne crois pas qu'il y ait grand mal à cela. »

« Tout au contraire, pourvu qu'un jeune homme se sente suffisamment posé. Ta mère, je le sais, serait charmée de te voir marié de bonne heure; — et moi aussi, j'en serais fort aise, si tu faisais un bon mariage. »

Que voulait dire tout ceci? Était-il possible que son grand-père connût son amour pour mademoiselle Staveley? Mais alors il n'aurait pas parlé de mademoiselle Tristram. « Oh! sans doute, il faut se bien marier. Ce ne serait pas pourtant mon idée de me marier pour de l'argent. »

« Ni la mienne, Peregrine; je ne songe guère à cela. »

« Je n'attache pas non plus grand prix à une haute naissance. »

« J'avoue que je serais malheureux, — très-malheureux de te voir épouser une personne qui ne serait pas de ta condition. »

« Qu'entendez-vous par une personne qui ne serait pas de ma condition? »

« J'entends une jeune fille dont le père ne serait pas un gentleman, et dont la mère ne serait pas bien élevée, — une jeune fille dont l'éducation laisserait à désirer. »

« Je serais bien tranquille de ce côté-là avec *elle*, » dit naïvement Peregrine.

« Elle! qui donc? »

« J'avais oublié que nous ne parlions de personne. »

« Tu ne veux pas parler de Henriette Tristram, j'espère? »

« Non, certes. »

« A qui songeais-tu donc, Peregrine? Oserais-je te le demander, — si ce n'est pas un très-grand secret? » Il y eut un moment de silence. Peregrine n'avait aucune répugnance à parler de mademoiselle Staveley à son grand-père; mais il était humilié d'avoir laissé ainsi échapper son secret. » Je veux te dire pourquoi je te demande cela, mon garçon, reprit le baronnet. « Je vais faire ce que beaucoup de gens appelleront une sottise. »

« Vous voulez parler de Lady Mason? »

« Oui, je veux parler de mon mariage avec Lady Mason. Mais nous ne dirons rien de cela pour l'instant, et si j'y fais allusion maintenant, c'est simplement pour t'assurer qu'avant de me marier je compte prendre des arrangements définitifs au sujet de la propriété. Si tu étais marié, je voudrais tout de suite partager avec toi. J'aimerais, je l'avoue, à garder la vieille maison pendant les quelques années qui me restent à vivre... »

« Ne parlez pas comme cela, grand-père. »

« Mais plutôt que de te causer le moindre froissement, je céderais même cela. »

« Je n'y voudrais pas vivre autrement que comme votre invité. »

« Jusqu'à l'époque de ton mariage, je songe à t'assurer vingt-cinq mille francs par an; — mais je serais bien plus heureux si je te voyais te marier bientôt. Et maintenant, puis-je te demander à qui tu pensais tout à l'heure? »

Peregrine hésita un instant avant de répondre, puis il dit hardiment : « Je songeais à Madeleine Staveley. »

« Alors, mon garçon, tu songeais à la plus jolie fille et à la demoiselle la mieux élevée de tout le comté. Je bois à sa santé, » et le vieillard se versa un grand verre de vin de Bordeaux. Tu n'aurais pu nommer une femme que je serais plus fier de te voir amener ici. Et ta mère pense comme moi. Je me trouve savoir son opinion là-dessus; » et Sir Peregrine vida son verre d'un air de triomphe, comme s'il se fût passé quelque chose de très-joyeux.

« Oui, » dit Peregrine d'une voix mélancolique, « elle est charmante; du moins, c'est mon avis. »

« Celui qui saura l'obtenir, Peregrine, pourra se considérer comme un homme très-heureux. Tu avais bien raison, tout à l'heure, en parlant de la fortune. Personne ne partage plus sincèrement que moi ta manière de voir à cet égard. Mais, si je ne me trompe,

Madeleine Staveley n'est pas sans avoir une dot. Je crois qu'Arbuthnot a eu 250,000 francs avec l'autre sœur. »

« Je n'en sais rien, » dit Peregrine; et sa voix, en parlant ainsi, était loin d'être aussi triomphante que celle de son grand-père.

« Je le crois; ou, s'il n'a pas tout reçu à la fois, le reste lui est assuré. Et le juge n'est pas homme à faire plus pour une de ses filles que pour l'autre. »

« Je le suppose. »

La conversation ne marchait pas; car l'enthousiasme était tout d'un côté. De plus, il se trouvait du côté où il semblait le moins naturel. Le malheureux Peregrine n'avait encore dit que la moitié de son secret, et la moitié la moins importante. Quant à Sir Peregrine, la confidence partielle qu'il venait de recevoir lui était fort agréable. Il ne s'avouait pas qu'il achèterait le consentement de son petit-fils à son propre mariage, en donnant cordialement son approbation à celui du jeune homme; mais il lui semblait que les deux affaires pouvaient réagir l'une sur l'autre, et s'arranger d'autant plus facilement de concert. Son héritier n'aurait pu faire un meilleur choix en plaçant son cœur. Sir Peregrine avait toujours craint que quelque jeune fille dans le genre de mesdemoiselles Tristram lui serait un jour présentée comme la future Lady Orme, et il se trouva agréablement surpris en apprenant que la nouvelle châtelaine de La Cléve avait été si heureusement choisie. Il se dit qu'il serait plein d'amabilité pour son petit fils, et qu'il ne pourrait manquer d'en obtenir en retour une complaisance et une courtoisie égales.

« Ta mère sera enchantée d'apprendre ce que tu viens de me conter là, » dit-il.

« Je comptais en parler à ma mère, » dit Peregrine, toujours fort tristement; mais je ne vois pas trop ce qui devra lui faire plaisir là-dedans. J'ai seulement dit que je..... que j'admirais beaucoup mademoiselle Staveley. »

« Mon cher enfant, si tu veux m'en croire, tu te déclareras tout de suite. Tu as été en visite chez eux et..... »

« Je l'ai fait. »

« Quoi donc? »

« Je me suis déclaré. »

« Eh bien? »

« Et elle m'a refusé. Vous savez tout maintenant, et il n'y a pas pas grand lieu à félicitations. »

« Tu lui as fait ton offre, dis-tu? As-tu parlé à son père ou à sa mère? »

« A quoi bon, puisqu'elle m'a dit clairement qu'elle ne voulait pas de moi! Il va sans dire que j'aurais parlé au père ensuite. Quant à Lady Staveley, nous nous entendions à merveille, elle et moi. Je crois qu'elle n'aurait pas fait d'objections. »

« Ce serait un très-bon mariage pour eux, et je suis bien sûr qu'elle ne ferait pas d'objections. » Après ces mots, il y eut un long silence. Peregrine n'avait rien à ajouter, et le baronnet se demandait ce qu'il pourrait dire pour encourager son petit-fils.

« Il faudra recommencer, sais-tu? » dit-il enfin.

« J'ai peur que non. Je crois que cela ne servirait de rien. Je ne suis pas bien sûr qu'elle n'en aime pas un autre. »

« Qui donc? »

« Oh! un gaillard qui est là-bas, chez eux. Celui qui s'est cassé le bras l'autre jour. Je n'affirme rien, vous savez, et il va sans dire que vous n'en parlerez pas. »

Sir Peregrine promit d'être discret, et tâcha de remonter le courage du pauvre amoureux. Il s'offrit de voir le juge Staveley, si l'on croyait que cette démarche pût être utile. Il expliquerait tous les avantages financiers qu'on ferait à la future, dans le cas où Madeleine changerait d'avis. « Les jeunes filles sont très-sujettes, tu sais, à changer d'avis en pareille matière, » dit le vieillard. A quoi Peregrine répondit qu'il était convaincu que Madeleine Staveley ne changerait jamais d'avis. N'est-ce pas là la conviction de tous les amoureux éconduits?

La position de Sir Peregrine s'était beaucoup améliorée par ce qui venait de se passer, et il le sentait. La surprise que devait causer l'annonce de son mariage était passée en ce qui regardait son petit-fils, et il se présentait maintenant pour lui un moyen de se rendre agréable qui devait désarmer le jeune homme. Si lui, à son âge avancé, se montrait disposé à faire tant de sacrifices pour aider les projets d'un jeune homme, comment celui-ci pourrait-il chercher à le contrarier dans ses dessein? De son côté aussi, Peregrine sentait que sa puissance d'opposition était fort diminuée.

La soirée se passa sans incidents. Chacun avait ses préoccupations personnelles, mais chacun sentait qu'il n'y aurait aucun avantage à en parler publiquement. Lady Mason avait déjà raconté à madame Orme ce qui s'était passé entre le jeune Peregrine et elle dans le salon,

avant le dîner. De son côté, Sir Peregrine avait résolu de consulter madame Orme à propos de Madeleine Staveley. Il n'attachait pas beaucoup d'importance au refus de Madeleine. Les jeunes filles refusent toujours, — pour commencer.

Le surlendemain, il y eut une nouvelle visite de M. Furnival, qui demeura longtemps enfermé avec Sir Peregrine dans la bibliothèque. Il apprit au baronnet que Mathieu Round était venu le trouver dans son cabinet, pour lui annoncer officiellement qu'il se voyait obligé à regret de commencer des poursuites au nom de son client, Joseph Mason. Il n'avait point encore reçu la consultation écrite qu'il avait demandée au fameux jurisconsulte, Sir Richard Leatheram; néanmoins, comme il désirait accorder à la défense tout le temps possible, il était venu prévenir M. Furnival que ses associés et lui étaient d'accord pour juger que Lady Mason devait être poursuivie soit pour faux, soit pour faux témoignage.

« Pour faux témoignage? » avait dit M. Furnival.

« Mon Dieu, oui. Nous voudrions être aussi miséricordieux que possible. Si nous pouvons la convaincre d'avoir témoigné faussement dans le temps, alors qu'elle a déclaré avoir copié le codicille elle-même et l'avoir vu signer par les prétendus témoins... Eh bien! vous comprenez que, cela établi, la propriété ferait retour à Joseph Mason! »

« Je ne prétends pas dire ce qui arriverait en pareil cas, » avait répondu M. Furnival.

M. Round avait ajouté qu'il lui paraissait peu probable que l'affaire put être jugée avant les assises d'été.

« Le plus tôt sera le mieux, pour ce qui nous concerne, » avait alors dit M. Furnival.

« Si c'est là franchement votre sentiment, je tâcherai qu'il n'y ait pas de délais inutiles. » M. Furnival avait répondu qu'il parlait très-franchement, et l'entrevue s'était terminée là.

M. Furnival avait, en effet, parlé en toute sincérité, car il partageait à ce sujet la manière de voir de M. Chaffanbrass; néanmoins, en voyant si proche le moment du combat, il commença à trembler. Il se comporta bravement en présence de Mathieu Round, — dénonçant l'absurdité aussi bien que la cruauté de ces poursuites; mais sa conscience lui disait tout bas qu'elles n'étaient rien moins qu'absurdes. « Pour faux témoignage! » répéta-t-il tout haut, et puis il sonna M. Crabwitz. Le résultat de son colloque avec Crabwitz fut que

celui-ci reçut l'ordre d'arranger un rendez-vous entre le grand jurisconsulte son patron et M. Salomon Aram.

« Ne pensez-vous pas, monsieur, que cela aura l'air un peu, un peu..., un peu..., vous savez ce que je veux dire, monsieur? » avait objecté Crabwitz.

« Il nous faut combattre ces gens-là avec leurs propres armes, » avait répondu M. Furnival; — ce qui était fort injuste, car il savait à merveille que MM. Round et Crook n'occupaient nullement le même rang dans leur profession que M. Salomon Aram.

Auparavant, M. Furnival avait vu, selon le désir de Sir Peregrine, l'avoué de celui-ci, M. Slow. Il l'avait fait surtout pour complaire à Sir Peregrine. M. Slow avait répondu que l'affaire était de celles que sa maison ne pouvait pas se charger de conduire, et il avait recommandé un collègue. Mais M. Furnival, on le sait, après mûre délibération, avait résolu de prendre les avis et de profiter de l'expérience de son ancien ami M. Chaffanbrass.

Et puis, cela fait, ce pauvre M. Furnival était retourné, comme je viens de le dire, à La Cléeve. Le malheureux! En ce temps-là il était affreusement tiraillé de tous côtés — matériellement et moralement, — au sujet de ce terrible procès. Il y consacrait un temps qui aurait pu être facilement converti en monceaux d'or; il y perdait la paix domestique, car madame Furnival était toujours enflammée de colère contre Lady Mason; il compromettait enfin son repos d'esprit et sa dignité, car il ne pouvait se dissimuler que, professionnellement, il entreprenait une vilaine besogne. Mais il se rappelait le pâle et charmant visage de sa cliente, ses yeux chargés de pleurs, sa voix pleine de prières, ses gestes si doux, il songeait à tout cela — comme il n'aurait pas dû y songer — et il persévérait.

Il resta enfermé avec Sir Peregrine pendant près de deux heures, et pendant cette visite, ils se communiquèrent réciproquement des choses qui les étonnèrent beaucoup l'un et l'autre. Quand Sir Peregrine apprit, par exemple, que M. Salomon Aram, et M. Chaffanbrass, de la cour du Old-Bailey, étaient retenus pour la défense de celle qui serait avant peu sa femme, il se redressa de toute sa hauteur, et dit qu'il ne pouvait approuver ce choix. Ces messieurs étaient sans doute fort habiles dans les affaires criminelles; — il l'admettait volontiers, bien qu'il n'eût pas une grande expérience dans les affaires de cette sorte; mais, dans le cas de Lady Mason, il ne devait sûre-

ment pas être besoin de recourir à une pareille aide. Ne vaudrait-il pas mieux consulter M. Slow?

Alors, il découvrit que M. Slow avait déjà été consulté, et M. Furnival trouva moyen de persuader habilement au baronnet que dans un combat avec le diable, il fallait se servir d'armes diaboliques. Il lui déclara qu'il avait examiné l'affaire avec le soin professionnel le plus minutieux et le plus inquiet, et qu'il s'y trouvait des circonstances qui demandaient une circonspection toute particulière. Tout dépendrait des dépositions de deux témoins qu'on pourrait suborner, et en pareil cas, il était bon de ne se fier qu'à des hommes capables de confondre et d'écraser un faux témoin. En présence d'une tâche semblable, dit-il, M. Slow serait naïf et ignorant comme l'enfant qui vient de naître. M. Furnival ne dit pas un mot de l'art qui consiste à confondre et écraser un témoin qui ne demande qu'à dire la vérité.

« Je ne veux pas croire que la fraude et le mensonge puissent l'emporter, » dit orgueilleusement Sir Peregrine.

« Ils l'emportent quelquefois, » répliqua M. Furnival.

Et puis, avec une grande dignité de ton et de maintien, mais non sans quelque honte et quelque embarras intérieurs et cachés, Sir Peregrine communiqua à l'avocat son grand dessein matrimonial.

« Vraiment! » dit M. Furnival, en se rejetant en arrière sur sa chaise avec un soubresaut...

« Oui, monsieur. Je n'aurais pas pris la liberté de vous entretenir d'une affaire qui est de sa nature toute privée, si je ne connaissais votre intimité avec Lady Mason et la grande amitié que vous lui portez. »

« Ah! vraiment! » dit encore une fois M. Furnival, et Sir Peregrine comprit à l'accent de l'avocat que, lui aussi, il n'approuvait pas.

CHAPITRE XXXIX

POURQUOI PARTIRAIT-IL?

« Je sais fort bien, monsieur Staveley, que vous êtes de ces hommes qui, pour s'amuser, disent souvent ces choses-là aux jeunes filles. Je n'étais pas ici depuis deux jours, que déjà je savais à quoi m'en tenir sur votre compte. »

« Alors, ce qu'on vous a dit est faux, mademoiselle Furnival. Puis-je savoir qui m'a noirci ainsi à vos yeux? » Le lecteur devinera aisément d'après cette conversation qu'Auguste Staveley et mademoiselle Furnival se trouvaient pour le moment en tête à tête dans un des salons de Noningsby.

« Le délateur n'est point un être individuel, un scélérat que vous puissiez prendre à la gorge et punir. A vrai dire, si vous éprouvez le besoin de couper la gorge au coupable, il vous faut commencer par vous-même, puis vous passerez à votre père, votre mère et vos sœurs. Mais pourquoi dire qu'on vous a noirci? De nos jours, ces péchés-là sont des péchés véniels qui ne portent qu'une ombre légère. »

« Un homme qui agirait ainsi serait à mes yeux un être des plus vils. »

« Qui agirait comment, monsieur Staveley? »

« Qui se ferait un jeu de gagner le cœur d'une jeune fille pour s'amuser seulement. »

« Je n'ai pas dit un mot de gagner les cœurs. Ce serait une perfidie des plus noires, et je vous tiens pour innocent de toute tentative de ce genre. Quand il s'agit de gagner vraiment le cœur, les hommes ont un tout autre air. »

« Je ne sais pas au juste quel air ils ont, » dit Auguste qui n'était pas trop content de la façon dont on le traitait, « mais je sais que mon audace a été jusque-là, — audace trop grande, à ce qu'il paraît. »

« Oui, j'en conviens, vous êtes le plus audacieux des hommes, car votre audace irait jusqu'à vous conduire demain aux pieds d'une autre femme sans le moindre scrupule. »

« Et c'est là la seule réponse que je dois obtenir de vous? »

« Elle suffit bien. Que voudriez-vous que je fisse? Faut-il me lever, et, avec une belle révérence, refuser l'honneur de devenir madame Auguste Staveley? »

« Non pas, je ne veux rien de semblable. Je voudrais plutôt vous voir vous lever et accepter cet honneur — avec un beau baiser. »

« Oui, je comprends, le baiser serait pour vous, et moi, j'aurais..... le désappointement, allais-je dire, mais ce ne serait pas cela. Permettez-moi de vous dire que je ne suis pas si démonstrative que cela dans ma façon d'exprimer mes sentiments. »

« Vous voulez peut-être dire que vous n'êtes pas si franche. »

« Non, monsieur, je ne voulais rien dire de semblable et vous êtes bien osé de faire une pareille supposition. Qu'ai-je dit, qu'ai-je fait qui vous autorise à supposer que je vous ai donné mon cœur? »

« Puisque vous avez pris le mien, il est tout naturel que je ressente l'espoir d'avoir conquis le vôtre. »

« Bah! votre cœur! Vous avez tant joué à la raquette avec lui qu'on se demande s'il en reste quelque chose. C'est un volant qui a perdu toutes ses plumes. Je connais deux femmes qui en ont ramassé et qui s'en parent. Il est des signes certains, comme dit Malvolio, auxquels on reconnaît un homme véritablement amoureux. »

« Et vous ne les voyez pas chez moi? »

« Chez vous? Pas le moindre, pas un seul. Avez-vous remarqué monsieur Orme avant son départ? »

« Non; pourquoi? Voyait-on les signes chez lui? »

« Mon Dieu! les hommes n'ont donc pas d'yeux! Ils ne voient jamais rien. Votre seule idée, à vous autres, pour montrer votre amour, c'est de vous asseoir au pied de l'arbre et d'attendre que le fruit mûr vous tombe dans la bouche. Le fruit tombe parfois, et alors vous trouvez que tout va bien. Mais, s'il ne tombe pas, vous vous en allez en disant qu'il est trop vert. Quant à grimper..... »

« D'ordinaire le fruit tombe trop vite pour qu'on ait occasion de se livrer à cet exercice, » dit Staveley qui n'entendait pas laisser à la demoiselle le monopole des mots piquants.

« Et c'est là le résultat de votre vaste expérience! J'ai peur que les vergers que vous avez hantés n'aient pas été tous de première qualité. Laissez donc ma main, monsieur Staveley, — ce n'est pas là ce que j'entendais par grimper à l'arbre; c'est bien plutôt se baisser pour ramasser le fruit tombé. » En disant ces mots, elle se leva et se rassit sur le canapé un peu plus loin d'Auguste.

« Et comment faut-il grimper? Enseignez-le-moi. »

« Souhaitez-vous vraiment une leçon? Mais ce serait peine perdue. Les hommes ne travaillent pas quand ils peuvent avoir tout ce qu'ils veulent sans peine. Pourquoi s'efforceraient-ils de mériter une femme, quand il y a tant de femmes qui ne tiennent pas à ce qu'on les mérite. Le fruit tombé est bien autrement commode à ramasser. »

La leçon allait peut-être se donner, et il est possible qu'Auguste

Staveley aurait appris de mademoiselle Furnival quel était l'idéal de cette jeune personne dans l'art de se faire aimer, si à ce moment même Lady Staveley n'était entrée dans le salon. Lady Staveley commençait à s'effrayer un peu des résultats de son hospitalité. Peregrine Orme, qu'elle eût été si heureuse d'accueillir à son foyer comme un fils, venait de quitter Noningsby, désappointé et malheureux au dernier degré. Sa fille Madeleine errait dans la maison comme une âme en peine, sans même beaucoup chercher à dissimuler sa tristesse. En parlant à sa mère, elle attribuait son chagrin à l'explication si inattendue qu'elle avait eue avec Peregrine Orme. Mais quand elle disait cela, Lady Staveley croyait savoir que Madeleine n'était pas dans le vrai. Puis il y avait Félix Graham qui était toujours là-haut dans sa chambre de malade. Le médecin avait déclaré, il est vrai, qu'on pourrait le transporter, dans un jour ou deux, sans danger; mais il avait ajouté que huit ou dix jours de repos complet seraient très-favorables au blessé. Enfin, pour mettre le comble à ses soucis, depuis quelque temps elle trouvait toujours, pendant les longues matinées pluvieuses, son fils Auguste en tête à tête avec Sophie Furnival dans quelque coin de la maison. Encore si ces tête-à-tête n'eussent eu lieu que les jours de pluie! Hélas! quelquefois ils avaient lieu même par un temps superbe. Et ce n'était pas tout. Le matin même, Lady Staveley venait de découvrir que la porte de la chambre de Félix Graham, qui donnait sur le corridor, demeurait presque toujours ouverte. Elle connaissait trop bien sa fille, et elle avait elle-même l'âme trop honnête et trop pure pour soupçonner le mal; elle ne crut pas un moment à des conversations clandestines ou à une déception quelconque. Elle redouta seulement ce qui, en réalité, avait lieu. La porte étant ouverte, quand Madeleine passerait dans le corridor Félix lui dirait un mot, et alors Madeleine s'arrêterait et lui répondrait. Les quelques mots qu'ils échangeraient ainsi auraient pu être dits devant tout le monde, et, en ce cas, ils eussent été sans danger, — mais dits ainsi à la dérobée, à travers une porte entre-bâillée, ils prendraient une tout autre importance, et Lady Staveley le comprenait à merveille.

« Baker, » avait-elle dit à la femme de charge d'une voix irritée qui était fort inaccoutumée chez elle, « pourquoi laissez-vous donc cette porte ouverte? »

« Il me semble, Milady, que cela purifie l'air de la chambre. » C'était aussi l'avis de Graham.

« Quelle idée ! On doit entendre tous les bruits de la maison. Tenez-la fermée, s'il vous plaît. »

« Oui, Milady, » dit madame Baker, — qui comprenait, elle aussi, ce que cela voulait dire.

« Il va bien mieux, ma chère enfant, » avait dit ce même jour-là madame Baker à Madeleine. « Il mange et il boit bien, ce qui n'empêche pas que ce serait pitié que de songer à le transporter. J'ai entendu ce qu'a dit le médecin ce matin. »

« Qui parle de le faire partir ? »

« Mais, lui-même d'abord. M. le docteur dit qu'on pourrait le faire. Mais je sais ce qu'il veut dire par là. »

« Quoi donc ? »

« Il veut dire que si nous sommes très-désireux de nous débarrasser de lui, nous pouvons le faire sans positivement le tuer. »

« Mais qui est-ce qui veut se débarrasser de lui ? »

« Pas moi, pour sûr. Je ne regarde pas à ma peine. Je n'ai, de ma vie, soigné un plus charmant jeune homme — et il est si plein de courage par-dessus le marché. »

Alors Madeleine s'était adressée à sa mère. Était-il possible qu'elle permît à M. Graham de quitter la maison, dans l'état où il se trouvait, simplement parce que le médecin avait dit qu'on pouvait le transporter, sans danger de mort? Et des larmes mouillaient les yeux de la pauvre enfant, tandis qu'elle plaidait ainsi la cause du blessé. Cet appel avait tracassé Lady Staveley, et encore une fois elle crut devoir gronder madame Baker.

« Baker, » dit-elle, « comment pouvez-vous être assez sotte pour toujours parler à mademoiselle Madeleine du bras de monsieur Graham ? »

« Comment, moi, Milady ? »

« Oui, vous. Vous savez bien que la moindre chose lui fait peur. Rappelez-vous l'accident de Roger, comme elle en a été malade. » —Roger était un vieux palefrenier au service de la famille Staveley, et Lady Staveley aurait pu se dispenser de rappeler son souvenir, car madame Baker savait parfaitement à quoi s'en tenir là-dessus. Elle se souvenait très-bien, en effet, que mademoiselle Madeleine s'était trouvée mal en voyant Roger, le crâne fendu par une chute de cheval; mais mademoiselle Madeleine ne se trouvait pas mal à propos du bras de M. Graham. Madame Baker voyait aussi clair que Lady Staveley elle-même; il était donc à peu près inutile de lui

parler de Roger le palefrenier. Madame Baker trouvait que Graham était un très-charmant jeune homme, « bien qu'il ne fût pas précisément joli du côté de la *fisonomie*, » comme elle le dit à une des jeunes femmes de chambre qui préférait beaucoup Peregrine Orme.

Lady Staveley venait de quitter madame Baker quand, en entrant dans le petit salon, elle dérangea le tête-à-tête de son fils avec Sophie Furnival. Sa sollicitude maternelle était mise à de trop rudes épreuves, en conscience! Pourquoi avait-elle invité cette vilaine petite fille, et pourquoi cette vilaine petite fille ne voulait-elle pas s'en aller? Pour le moment, il n'y avait nul espoir de la voir partir, car il était convenu qu'elle resterait encore quinze jours. Pourquoi le destin propice n'avait-il pas voulu que Félix Graham et Sophie Furnival fussent tombés amoureux l'un de l'autre? Cela arrangeait tout. « Jamais, s'il l'épouse, je ne saurai en faire ma fille, » se dit Lady Staveley en regardant le couple causeur.

En voyant entrer sa mère, Auguste Staveley eut l'air embarrassé et marmotta une question quelconque à propos de la voiture; mais mademoiselle Furnival conserva toute sa présence d'esprit. « Dites-moi, Lady Staveley, pourquoi votre fils ne va-t-il pas à la chasse ou à la pêche, au lieu de rester à la maison comme cela toute la journée? Il est si désœuvré qu'il finira par se pendre par ennui un jour ou l'autre. »

« Je n'en sais rien, » répondit Lady Staveley qui n'était pas une comédienne aussi consommée que sa jeune interlocutrice.

« Rien n'a l'air si malheureux qu'un homme qui reste à la maison toute la matinée. Vous venez de faire votre possible pour être aimable, mais il n'en est pas moins vrai que vous avez baillé, monsieur Staveley. »

« Croyez-vous donc que les hommes ne restent jamais tranquilles la matin? » dit Auguste.

« Oui, ils restent tranquilles dans leurs cabinets, ou au palais, ou même derrière des comptoirs, je crois; mais bien rarement, à ce qu'il me semble, dans un salon. Vous avez tant tracassé et retourné le feu qu'il n'a plus la moindre mine. »

« C'est bon! alors je vais aller tracasser et retourner Graham là-haut, » dit Auguste en quittant le salon.

« La vilaine petite sournoise! » se dit tout bas Lady Staveley en s'installant dans son fauteuil avec son ouvrage.

Auguste Staveley monta, en effet, chez son ami et le trouva oc-

cupé à lire des lettres. Il était seul dans sa chambre dont la porte était très-exactement et correctement fermée. « Je crois, mon vieux, que je partirai demain, » dit Félix.

« Vous ne ferez rien de semblable, » répondit Auguste. « Qu'est-ce qui vous prend maintenant? »

« Le docteur a dit ce matin qu'on pouvait me transporter sans danger. »

« Il a dit que dans deux ou trois jours cela serait peut-être possible — voilà tout. Qu'est-ce qui vous presse? Vous n'avez rien à faire. Personne ne vous réclame ailleurs, et ici personne n'a envie de se débarrasser de vous. »

« Vous avez trois fois tort dans vos affirmations, mon cher. »

« Et qui, diable, veut se débarrasser de vous ici? »

« Je vous dirai cela en dernier lieu. Le vrai c'est que j'ai quelque chose à faire, et de plus il y a quelqu'un qui a besoin de me voir ailleurs. J'ai là une lettre de Mary et une autre de madame Thomas, » et il montra deux lettres qu'il venait de recevoir et qui lui avaient causé, il faut le dire, une certaine surprise.

« Madame Thomas, la duègne de Mary? L'artiste qui est censée vous modeler votre épouse future? »

« Oui; la duègne ou l'artiste, comme il vous plaira. »

« Et laquelle de ces deux dames veut vous voir? Je reconnais bien là les femmes — on vous appelle tout juste au moment où il vous est impossible d'aller. »

Alors Félix, sans laisser lire ses lettres, donna à son ami une idée assez juste de leur contenu. « Je ne puis deviner ce qui est arrivé », dit-il. Voici Mary qui implore mon pardon et qui me dit qu'il n'y a pas de sa faute; et madame Thomas qui m'écrit une lettre d'excuses en déclarant que sa conscience l'oblige à me tout dire; et pourtant à elles deux elles ne m'apprennent pas ce qu'il y a. »

« Mademoiselle Snow aura sans doute perdu la clef de la boîte à ouvrage que vous lui avez donnée. »

« Je ne lui ai pas donné de boîte à ouvrage. »

« Alors, la clef de son pupitre. Ce sont là de ces malheurs auxquels les hommes qui se font maîtres d'école pour les jeunes personnes doivent savoir se résigner. Et vous allez vous mettre en route, tout emmaillotté comme vous voilà, pour courir après votre pupille? »

« Tout juste; » et Félix reprit les deux lettres pour les relire, tandis qu'Auguste s'asseyait sur le pied de son lit.

« Je voudrais bien savoir ce qu'il faut en penser, » dit Félix après un moment.

« Penser de quoi? » dit son ami. Puis il y eut un nouveau silence, et Félix relut encore une fois certaines portions de ses lettres.

« Il y a quelque chose — quelque chose d'effrayant pour moi, » dit-il enfin d'un ton grave, « dans l'idée d'épouser d'ici à quelques mois une jeune fille qui, après de si longues fiançailles, m'écrit de e style froid et guindé. »

« Soyez sûr que c'est là le style ordinaire des femmes faites sur commande, » dit Auguste.

« Écoutez-moi, Staveley; si vous pouvez parler sérieusement pendant cinq minutes, je vous serai fort obligé. Si la chose vous est impossible, dites-le, et je ne vous importunerai plus de mes affaires. »

« Vous pouvez parler; ma pensée, dans le fond, est tout à fait sérieuse, si mes paroles ne l'étaient pas. »

« Je commence à avoir des doutes au sujet de cette chère enfant. »

« J'en ai depuis bien longtemps, quant à moi. »

« Comprenez bien qu'il ne s'agit pas de moi. La question n'est plus aujourd'hui de savoir si je puis l'aimer assez pour mon propre bonheur. Sur cette question-là, il ne m'est plus permis de conserver un doute. »

« Mais vous ne l'épouseriez pas sans l'aimer, je pense. »

« Il n'est pas besoin de discuter cela. Mais si elle ne m'aimait pas, elle? Si elle était disposée à considérer comme une délivrance la rupture de notre engagement? Comment découvrir cela? »

Auguste ne répondit pas tout d'abord, car il sentait que l'affaire était, en effet, sérieuse. Voici sous quel aspect la position se présentait à lui. — Son ami Graham avait fait un sot marché, dont il s'estimerait probablement fort heureux de se retirer, bien qu'il ne pût pas prendre sur lui d'en convenir. Mais ce marché, si mauvais pour lui, était, selon toute probabilité, excellent pour la jeune fille. Celle-ci, sans un sou de fortune, sans naissance, sans éducation première pour l'aider à s'établir, devait considérer son engagement avec un homme bon, intelligent et courageux comme un avantage qu'il ne fallait pas abandonner à la légère. Staveley, en sa qualité de véritable ami, désirait que le mariage fût rompu, mais il n'osait pas dire à Graham qu'il lui paraissait évident que la demoiselle en éprouverait un grand désappointement, et qu'elle aurait droit à quelque compen-

sation. Graham avait été absurde et il était juste qu'il payât le prix de sa folie. Mais avant de s'y décider, il était bon qu'il comprît, et qu'il reconnût l'état vrai de la situation.

« Êtes-vous sûr de connaître réellement vos propres sentiments ? » dit-il enfin; et cette fois son ton était assez sérieux pour satisfaire même son ami Félix.

« Cela importe peu, » dit celui-ci.

« Cela importe beaucoup. C'est ce qu'il y a de plus important, car de ce côté-là, du moins, vous pouvez arriver à la certitude. Il vous sera plus difficile de savoir le fond de son cœur, à elle. Si je comprends bien la chose, vous seriez enchanté de briser cette chaîne. »

« J'en serais enchanté seulement dans le cas où elle désirerait elle-même la briser. Il est possible que cela soit. En ce qui me regarde, je me dis que ce mariage serait peut-être pour moi la meilleure des sauvegardes. »

« Contre quel danger ? »

« Contre tous les dangers. S'il m'arrivait, par exemple, d'aimer une autre femme — une femme que je n'aurais aucune chance d'obtenir — si cela m'arrivait pendant que je suis le fiancé de Mary Snow ? »

« Je ne vous flatte pas souvent, Graham, et je ne vais pas commencer aujourd'hui; mais réellement il me semble qu'il n'existe pas de jeune fille à laquelle vous ne puissiez aspirer. Vous avez le talent, la position, la naissance, tous les dons de la nature qui doivent faire de vous l'égal de toute femme. Quant à l'argent, moins vous en avez, plus vous avez besoin d'en trouver chez votre femme. Mais si vous vouliez cesser d'être fou, vous vous feriez un beau revenu d'ici deux ans. »

« Je ne cesserai jamais d'être fou, voilà le malheur. »

« Vous ne direz pas que c'est moi qui ne sais pas parler sérieusement maintenant. »

« Eh bien, je veux être sérieux—très-sérieux. Je peux bien l'être sans danger, puisque le médecin me donne mon passe-port pour demain. Si la jeune fille à laquelle je pensais s'appelait mademoiselle Staveley, par exemple, diriez-vous encore qu'il n'y a pas de femme à laquelle je ne puisse prétendre ? »

« On ne parle pas de sa propre sœur en pareil cas, » dit Staveley,

qui se leva et se mit à regarder par la fenêtre, « et puis je sais que vous ne parlez pas sérieusement. »

« Je parle fort sérieusement, je vous le jure. »

« Que voulez-vous dire, alors? »

« Je veux dire ceci : Que répondriez-vous si je vous disais que j'aspire à sa main ? »

Staveley avait eu bien raison de dire qu'on ne parle pas de sa propre sœur en pareil cas. Quand il avait proclamé avec une admiration si affectueuse pour son ami que celui-ci pouvait prétendre à tout, il n'avait pas songé à cette douce et modeste jeune fille qui lui tenait de si près. Quand nous parlons de femmes, nous faisons volontiers abstraction de celles qui sont de notre famille. En conséquence, Staveley se sentit presque blessé quand Félix lui parla de Madeleine.

« Que répondrais-je, dites-vous? Voilà... c'est une question qui ne se comprend pas très-bien à moins que vous n'entendiez par là me dire que vous avez l'intention de la demander en mariage. »

« J'entendais par là dire, tout au contraire, que je n'ai pas l'intention de la demander en mariage. »

« Alors nous ferons mieux de ne plus parler d'elle. »

« Écoutez-moi un instant. Si je dois m'abstenir, il vaut mieux pour tout le monde que je m'en aille. »

« Voulez-vous dire...? »

« Oui, je veux le dire ! Je veux dire tout ce que votre esprit vous suggère en ce moment. Je comprends très-bien votre sentiment quand vous me dites qu'un homme n'aime point à discuter sa sœur, et par conséquent, nous ne parlerons plus de votre sœur. Mais, mon vieux, ne me regardez donc pas comme si vous ne me connaissiez plus. »

Auguste revint s'asseoir sur le bord du lit et posa sa main d'une façon presque caressante sur l'épaule de son ami. « Je n'avais jamais songé à ceci, » dit-il.

« Non, répondit Graham, on n'y songe jamais d'avance. »

« Et elle? »

« Elle ne se doute de rien, » dit Graham. « Le mal, si mal il y a, est tout de mon côté. Mais il y a quelqu'un qui a des soupçons. »

« Qui donc, madame Baker? »

« Votre mère. Je suis bien trompé si vous ne découvrez pas que, malgré toute son hospitalité, elle aime mieux me voir achever ma convalescence ailleurs. »

« Mais vous n'avez rien fait pour vous trahir. »

« Les oreilles d'une mère sont bien vigilantes. Je sais ce que je vous dis, mais je ne puis pas expliquer comment je le sais. Dites-lui seulement que je songe à aller à Londres demain, et vous verrez comment elle prendra la chose. Et ne croyez pas, pour un seul instant, que je lui en fasse un reproche. Elle a bien raison. Je crois que je ne me suis trahi en aucune façon, — je suis sûr de n'avoir pas dit à votre sœur un seul mot dont Lady Staveley ait le droit de se fâcher, mais si elle a eu assez de clairvoyance pour lire ce qui se passe dans mon cœur, elle a bien raison de vouloir que je parte. »

La pauvre Lady Staveley n'avait pas eu tant de clairvoyance. Le sphynx dont elle avait déchiffré l'énigme appartenait à son propre sexe. Elle avait tout simplement lu dans l'esprit de sa fille — ou, pour mieux dire, dans son cœur.

Auguste Staveley était embarrassé pour répondre. Il ne voulait pas dire à son ami qu'il serait enchanté de l'avoir pour beau-frère. Ce mariage, quand bien même Madeleine le désirerait, ne serait pas avantageux pour elle. Et pourtant l'idée de consentir au départ subit de Graham lui était très-pénible. « Il ne peut pas y avoir d'inconvénient à ce que vous restiez ici, dans votre chambre, en tout cas, » dit-il enfin. C'était prononcer la sentence du malheureux Félix.

Il est bien rare qu'un homme puisse dire ouvertement toute la vérité sur les sujets qui lui tiennent beaucoup à cœur. Graham avait compté le faire, mais il s'était trompé. Il n'avait pas tout à fait espéré que son ami lui dirait : « Venez parmi nous, et soyez des nôtres; prenez-la et devenez mon frère, » cependant il avait senti un lourd poids lui retomber sur le cœur quand on lui avait dit tout juste le contraire. Graham s'était représenté lui-même comme indigne d'aspirer à Madeleine Staveley, et le frère de Madeleine l'avait pris au mot. La proposition que lui faisait son ami de rester dans l'asile de sa chambre solitaire jusqu'à parfaite guérison était accompagnée d'une sorte de condition tacite qu'il ne dépasserait pas les limites de cette chambre, et il en éprouva un tel froissement qu'il se sentit tout à coup malheureux et presque en colère.

« Merci; j'apprécie votre bonté, mais je ne puis accepter. J'écrirai ce soir, et je partirai certainement demain. »

« Mon cher ami... »

« J'aurais la fièvre s'il me fallait rester dans cette maison après ce que je viens de vous confier. Je ne pourrais pas endurer de vous

voir — ni votre mère, ni madame Baker, ni la petite Marion, ni personne. Ne m'en parlez pas. Vous devez sentir que c'est impossible. J'ai été absurde, et le plus tôt que je pourrai m'en aller sera le mieux. Dites donc, — vous ne trouverez pas mauvais, n'est-ce pas, si je vous prie de me laisser dormir pendant une heure ou deux? Après cela, je me lèverai et j'écrirai mes lettres. »

Il se sentait blessé. Il savait qu'il était découragé, mécontent et irritable vis-à-vis de son ami, et il savait que cela était déraisonnable. Le ton et les paroles de Staveley avaient été, en somme, pleines de bonté. Graham se l'avouait et n'en était que plus fâché contre lui-même, — ce qui ne l'empêchait pas de se sentir fâché aussi contre son ami.

« Graham, » dit Auguste, « je vois bien que je vous ai vexé. »

« Pas le moins du monde. Un homme tombe dans un fossé, et il est assez sot pour appeler un camarade pour le venir regarder. Il va sans dire que celui qui est dans le fossé ne se trouve pas bien à l'aise. »

« Mais vous m'avez appelé à votre secours, et je n'ai pas pu vous aider. »

« Je ne l'espérais pas, de sorte qu'il n'y a pas eu désappointement. A vrai dire, il n'y a pas moyen de m'aider. Je suivrai la ligne que je me suis tracée depuis longtemps, et je compte que je ne serai pas plus malheureux que tant d'autres pauvres diables que je vois autour de moi. Tout cela ne fait pas grande différence. Allons! laissez-moi maintenant, je vous en prie. »

« Mon bon ami! je donnerais ma main droite si je pouvais par là assurer votre bonheur. »

« Mais cela ne l'assurerait pas. Votre main droite fera le bonheur de quelqu'un, je l'espère, mais pas le mien. »

« Je reviendrai vous voir encore avant le dîner. »

« C'est bon. Encore un mot, Staveley : ce qui vient de se passer entre nous ne peut pas s'oublier; mais lorsque nous nous reverrons, et pour tout l'avenir, faisons comme si c'était oublié. » Puis il se renfonça dans le lit et Auguste le laissa seul.

On comprendra aisément que Graham ne dormit pas, et qu'il ne songea pas même à dormir. Quand il se trouva seul, les paroles de son ami lui revinrent en mémoire, et malgré lui il se les redit plus d'une fois. « Il n'est pas de jeune fille à laquelle vous ne puissiez prétendre. » Pourquoi donc ne devait-il pas prétendre à Madeleine

Staveley, simplement parce qu'elle était la sœur de son ami? Il avait été bien accueilli dans la maison, et il était tenu, par conséquent, de ne pas agir déloyalement à l'égard de la famille : mais il lui était tout aussi bien défendu d'agir déloyalement envers d'autres familles, ou à l'égard de toute autre jeune fille. Si les paroles de Staveley avaient un sens, elles s'appliquaient tout aussi bien à la sœur de Staveley qu'à une autre. Pourquoi, lui, avocat, n'épouserait-il pas la fille d'un avocat? On ne trouvait pas que Sophie Furnival, avec sa cassette bien garnie, fût au-dessus de lui : en quoi Madeleine Staveley valait-elle mieux que Sophie Furnival? Elle lui était immensément supérieure, sans doute, en tout ce qui constituait aux yeux de Graham le charme de la femme, il le reconnaissait volontiers; mais, en somme, le fruit auquel on lui défendait d'atteindre ne pendait pas à une branche plus élevée de l'arbre social que celui qu'on l'avait si souvent engagé à cueillir.

Graham n'était pas disposé à se croire l'inférieur de qui que ce fût. Il ne s'estimait pas à trop haut prix, soit au point de vue social, soit au point de vue de sa profession, et il ne comptait pas beaucoup sur son génie; mais il possédait cette audace qui fait qu'un homme espère ce qu'il désire — cette audace qui est mère du succès — cette audace qui n'existe guère sans la capacité qui seule doit lui servir de base.

Mais il y avait Mary Snow. Auguste Staveley n'attachait que peu d'importance à l'existence de Mary Snow. D'après sa manière de voir, Mary Snow pouvait être écartée sans grande difficulté. S'il en était ainsi, pourquoi Madeleine ne pourrait-elle pas être à lui? Mais était-ce bien là la vérité? Il s'était engagé à Mary Snow en présence du père de celle-ci, par toutes sortes de promesses faites avec la plus grande solennité. Jamais fiançailles ne furent plus explicites. Hélas! oui, cela n'était que trop vrai! Et pour cette raison, il était bon de quitter Noningsby au plus tôt.

Il pensa ensuite à la lettre de Mary et à celle de madame Thomas. Que s'était-il donc passé là-bas? Mary écrivait comme si elle eût été accusée de quelque petite faute enfantine; mais madame Thomas, par contre, parlait solennellement du devoir que lui imposait sa conscience. Que pouvait-il être arrivé pour affecter ainsi la conscience de madame Thomas?

Mais ses pensées abandonnèrent bien vite la petite maison de Peckham pour revenir se fixer à Noningsby. N'entendrait-il plus le

bruit des pas de Madeleine? Et s'il en était ainsi, pourquoi ne passerait-elle plus dans le corridor? Entendrait-il encore sa voix par la porte entrebaillée? — Et s'il ne devait plus l'entendre, pourquoi l'avait-on fait taire? Il y a des silences qui sont plus éloquents que les bruits auxquels ils succèdent. Si nul dans cette maison n'avait soupçonné qu'il l'aimait, elle aurait passé dans le corridor comme à l'ordinaire, et elle lui aurait dit de sa douce voix quelques bonnes paroles en réponse à ce qu'il lui aurait dit. Il se sentait certain que tout cela était fini à jamais : mais qui donc y avait mis fin, et pourquoi cela ne serait-il plus?

Enfin il s'endormit, — non qu'il eût formé le projet de dormir, car si on lui en eut parlé, il aurait dit que le sommeil était impossible. Toujours est-il qu'il s'endormit, et quand il se réveilla, il faisait nuit. Il avait compté se lever et s'habiller, ou du moins il avait compté tenter quelque effort de ce genre pour se préparer à l'épreuve du départ pour le lendemain; il se réveilla donc en sursaut, tout vexé et fâché contre lui-même de s'être laissé ainsi surprendre, et d'avoir perdu son temps.

« Bonté du ciel! avez-vous dormi longtemps, monsieur Graham! » dit madame Baker. Je viens de renvoyer votre dîner à la cuisine pour qu'on le tienne chaud. Un si joli faisan! Mais la sauce sera toute en grumeaux, maintenant, quoi qu'on fasse. »

« La sauce ne fait rien, madame Baker, — c'est le faisan qui est l'important. »

« Milady est venue vous voir, monsieur Graham, mais elle n'a jamais voulu qu'on vous réveillât. Elle ne veut pas entendre parler de vous voir partir demain — ni le juge non plus, d'ailleurs. Cela a fait toute une affaire en bas quand M. Auguste en a seulement soufflé un mot. Et je connais quelqu'un... »

« Vous connaissez quelqu'un... disiez-vous, madame Baker? »

« N'importe, — ce n'est pas plus l'un que l'autre, — c'est tout le monde. Vous ne devez pas partir demain; il n'y faut pas penser. D'ailleurs la blanchisseuse a tout votre linge, ainsi, c'est impossible. Je descends chercher le faisan. »

Félix déclara de nouveau qu'il comptait s'en aller le lendemain, mais rien ne put ébranler madame Baker. Il savait, du reste, que les lettres ne partaient de Noningsby que le soir à huit heures; il n'en était encore que cinq : quand il aurait dîné, il verrait Auguste Staveley, puis il écrirait sa lettre.

En quittant la chambre de son ami, Auguste Staveley avait rencontré Madeleine qui errait par la maison. Dans ce temps-là, il lui arrivait souvent de se promener ainsi sans but. Il lui semblait toujours qu'elle avait affaire là où elle n'était pas. Elle ne faisait pourtant pas grand'chose dans sa journée. Elle ne cousait pas et elle ne lisait plus guère, et quant aux soins du ménage, ils se bornaient pour elle à faire le thé, matin et soir.

« Il ne s'en va pas demain, n'est-ce pas, Auguste? dit-elle. »

« Qui cela? Graham? Il dit qu'il veut s'en aller; qu'il a affaire à Londres. Ma foi, je comprends assez que cela ne l'amuse pas de rester couché là-haut, à ne rien faire. »

« Mais il ne fera pas davantage quand il sera couché dans son petit logement de garçon, tout seul, sans personne pour le soigner, je pense. Il croit qu'il nous gêne ici, et voilà pourquoi il veut s'en aller. Mais tu sais que ce genre d'embarras ne gêne pas du tout maman. Songe un peu! s'il allait lui arriver quelque chose, comme nous nous reprocherions de l'avoir laissé partir trop tôt! M. Pottinger prétend qu'il peut partir, c'est évident, » — M. Pottinger était le médecin... — « mais il dit cela parce qu'il voit qu'il y a longtemps qu'il est ici, et il ne comprend pas... »

« Mais M. Pottinger ne demanderait pas mieux que de garder un malade, ce me semble. »

« Oh, non! il n'est pas comme cela. Il pense à maman,—je veux dire à l'ennui d'avoir un étranger malade dans la maison. Mais tu sais que pour maman cela ne souffre aucune difficulté, surtout quand il s'agit d'un de tes amis intimes. »

Auguste se retourna un peu de façon à voir en plein le visage de sa sœur, et il aperçut une larme qui brillait dans les yeux de la jeune fille. Son regard la troubla un instant, mais bientôt elle se remit et lui dit : « Je sais ce que tu veux dire. Et si tu veux le croire, je ne peux pas t'en empêcher. Mais c'est affreux... affreux!... » Madeleine s'arrêta, car elle sentit qu'elle allait sanglotter si elle ajoutait un mot de plus.

« Tu sais ce que je veux dire, Madelon? » dit Auguste en lui passant tendrement le bras autour de la taille, « alors dis-moi ce que je veux dire. Nous n'avons jamais eu de secrets l'un pour l'autre,—du moins, c'est là ce que tu me dis quand tu veux savoir les miens. Dis-moi donc ce que j'ai voulu te dire. »

« Je n'ai pas de secret. »

« Mais qu'est-ce donc que j'ai voulu te dire, Madeleine? »

« Tu m'as regardée, parce que je ne veux pas qu'on renvoie M. Graham. Mais il s'agirait du vieux M. Furnival que je ne voudrais pas le voir partir dans cet état. »

« Ce pauvre monsieur Furnival! je le crois bien. Ce serait bien pis pour lui que pour Félix. »

« Alors pourquoi faut-il qu'il s'en aille? Et pourquoi m'as-tu regardée comme cela? »

« Est-ce que je t'ai regardée, Madelon? Eh bien, oui! je crois que je t'ai regardée. Il n'y a pas de secrets entre nous, n'est-ce pas? »

« Non, » répondit Madeleine, mais ce n'était plus ce ton convaincu qu'elle prenait autrefois pour dire à son frère qu'ils devaient tout se raconter.

« Félix Graham est mon ami, » dit Auguste, « mon meilleur ami, et j'espère que tu aimeras toujours mes amis. Mais... »

« Eh bien? » fit Madeleine.

« Tu sais ce que je veux dire, Madelon. »

« Oui. »

« C'est tout, ma chérie. » Madeleine comprit que son frère venait de la prévenir, à son tour, qu'il ne fallait pas aimer Graham, et elle se sentit irritée qu'il eût pris cette précaution. Pourquoi... pourquoi... pourquoi? Mais elle ne savait encore comment formuler la question qu'elle désirait s'adresser à elle-même.

CHAPITRE XL.

JE DIS QUE C'EST AFFREUX.

« Ah! vraiment! » C'est avec ces mots que M. Furnival accueillit la nouvelle du mariage de Sir Peregrine. En les prononçant, il se redressa avec raideur; l'expression familière de l'ami disparut, et l'avocat sembla subitement reprendre le dessus chez lui.

Sir Peregrine, alors, se redressa à son tour. « Je ne prendrai pas la liberté, » dit-il, « de vous importuner en vous expliquant mes motifs, et je me bornerai à vous dire, en ce qui touche Lady Mason, que j'espère que mon appui, lorsque je le lui offrirai en qualité de mari, lui sera plus utile pendant l'épreuve qu'elle va avoir à subir qu'il ne l'aurait été dans d'autres conditions. »

« Sans doute; sans doute, » dit M. Furnival; et il se leva pour mettre fin à l'entrevue. L'avocat avait désiré dans l'origine voir sa cliente, et il avait compté demander la permission de l'entretenir pendant quelques instants; mais en apprenant la nouvelle de Sir Peregrine, il comprit qu'il serait inutile de chercher à la voir seule, et qu'il serait impossible de lui parler librement en présence du baronnet. Il quitta donc La Cléeve, après avoir simplement dit à Sir Peregrine qu'il avait retenu pour la cause M. Chaffanbrass et M. Salomon Aram. « Vous ne voulez pas voir Lady Mason? » demanda Sir Peregrine. « Merci; je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la déranger, » répondit M. Furnival. « Vous lui expliquerez, cela va sans dire, la position de l'affaire. Je crains bien qu'elle devra se résigner à l'idée d'un procès. Vous n'ignorez pas, Sir Peregrine, que l'accusation est de celles qui permettent la liberté sous caution. Je pense que son fils et vous, vous voudrez lui servir de caution. Je ne demanderais pas mieux que de m'offrir, mais comme je figure au procès, il vaudra mieux que ce soit un autre. »

La liberté sous caution! ces paroles sonnaient mal aux oreilles du futur époux. Les choses en étaient donc venues là, qu'on se demandait si elle serait enfermée, oui ou non, comme un malfaiteur dans une prison? Malgré tout, son cœur n'eut pas un moment d'hésitation. En voyant comme les autres l'outrageaient, il se sentit plus tenu que jamais de la soutenir. C'est ainsi que Sir Peregrine pratiquait la chevalerie.

M. Furnival, assis dans le wagon qui le ramenait à Londres, songeait à Sir Peregrine plus encore qu'à Lady Mason ou à lui-même. N'était-ce pas dommage? N'était-ce pas grand'pitié que de voir ce digne gentilhomme, ce noble vieillard se sacrifier ainsi? Tout d'abord, en apprenant la nouvelle, il s'était senti irrité contre Sir Peregrine, mais peu à peu ce sentiment de colère changea d'objet et s'adressa à sa cliente. C'était elle qui avait dû conduire toute cette affaire de mariage, et, dans la position où elle se trouvait, c'était presque un crime. Puis il songea à sa culpabilité — sa culpabilité supposée, — et son front se rembrunit. Sa culpabilité présumée ne lui avait inspiré aucune horreur quand il avait cru que cela ne regardait qu'elle, et n'affectait, au point de vue financier, que son fils et Joseph Mason. Il s'était complu dans l'idée de la blanchir aux yeux du monde, — il y avait même songé avec un certain triomphe — quand bien même en la lavant de cette accusation, il se trouverait

prêter la main à la spoliation de Joseph Mason. Mais la pensée de la voir entraîner un autre — et quel autre! — dans le gouffre, lui semblait horrible. M. Furnival n'était ni puritain ni collet-monté, et il ne se permettait aucun luxe de scrupules; dans l'exercice de sa profession, il faisait bien des choses qui scandaliseraient un honnête homme s'il les jugeait non professionnellement; mais il ne pouvait pas tolérer cette chose-ci. Il fallait absolument l'empêcher. Le mariage devait être renvoyé jusques après le procès, ou bien il se retirerait de l'affaire en expliquant à Lady Mason, et à Sir Peregrine aussi, ses raisons pour en agir ainsi.

Puis il songea à la malheureuse femme elle-même, et il sentit l'amertume envahir son cœur. Si quelqu'un lui eut dit qu'il était jaloux de la préférence que sa cliente témoignait à Sir Peregrine, il eût été furieux, mais c'était pourtant la vérité. Bien qu'il la crût coupable de ce dont on l'accusait, bien qu'il la crût aujourd'hui coupable du crime plus grand encore de vouloir entraîner le baronnet dans sa ruine et dans sa honte, il n'en était pas moins jaloux de son affection. Si elle avait voulu s'appuyer sur lui, si elle s'était confiée à lui comme à son meilleur ami et le seul nécessaire, il lui aurait tout pardonné, et il aurait consacré à sa défense tout son talent et toute son influence, quand bien même il se serait rabaissé par là aux yeux du monde. Quelle récompense en espérait-il? Aucune. Il ne s'était jamais arrêté à la pensée qu'elle pût être sa maîtresse. Tout cela était aussi obscur et aussi vague dans son esprit que s'il n'eut eu que vingt-cinq ans, et elle, dix-huit.

Il devait dîner chez lui ce jour-là pour la première fois — à ce que prétendait madame Furnival — depuis six mois. A vrai dire, l'intervalle avait été long, quoique moins long qu'elle ne le disait. Il avait espéré, son intention étant connue, que mademoiselle Martha Biggs aurait quitté la place avant son arrivée. Mais en rentrant chez lui, il trouva Martha Biggs à son poste. Madame Furnival avait résolu, vu les circonstances, de garder auprès d'elle son amie jusqu'au moment où un édit spécial de bannissement serait prononcé contre celle-ci. Alors, et alors seulement, Martha Biggs s'en irait, et son départ fournirait un nouveau *casus belli*. Madame Furnival avait décidé que la guerre serait utile — disons mieux, était nécessaire. Elle avait l'idée — et cette idée lui était peut-être venue en lisant l'histoire des peuples — qu'il est besoin d'une escarmouche de temps à autre entre de certains alliés pour dissiper les nuages de soupçon et

de méfiance engendrés à la longue par le temps, et qu'à la suite de ces petites alertes l'alliance n'en devient que plus étroite. Si la chose était vraie, le moment était venu, ou jamais, de provoquer l'escarmouche. Le monde entier — à ce qu'elle se disait, — causait de M. Furnival et de Lady Mason. Le monde entier connaissait ses griefs à elle.

Martha Biggs était cousine au second degré de la femme du frère de M. Crook, de ce même M. Crook qui depuis trente ans était connu dans le monde légal comme l'associé de M. Round. On avait jasé dans l'étude de Bedford Row, et on s'y était dit à l'oreille que M. Furnival admirait fort sa belle cliente. J'ai peur que le vieux Round avait été le premier à répandre ce bruit. Toujours est-il que Martha Biggs avait été soudainement éclairée, et que le secret des chagrins domestiques de son amie lui avait été révélé.

« O Kitty, » dit-elle le soir même à son amie, les yeux pleins de larmes, « je ne puis pas me taire plus longtemps! Je ne puis pas garder cela pour moi toute seule quand je vous vois souffrir ainsi. C'est affreux! »

« Qu'est-ce donc que vous ne pouvez pas garder pour vous, Martha? »

« Oh! je le sais. A vrai dire, toute la ville le sait maintenant. »

« Quoi donc? Vous savez que je déteste ces manières-là. Si vous avez quelque chose à dire, dites-le franchement. »

Cette façon de parler à une ancienne et fidèle amie n'était point aimable, mais Martha Biggs savait que l'amitié veut des sacrifices, et elle ne se formalisa pas.

« Eh bien, puisque vous voulez que je parle, il s'agit de... de Lady Mason. Et je dis que c'est une honte, une véritable honte, — et affreux. Je dis que c'est affreux. »

Dans le moment, madame Furnival ne dit pas grand'chose pour encourager et récompenser le dévouement de son amie, mais ce qu'elle avait entendu la justifia à ses propres yeux. Il était évident que la conduite de son mari était connue de tout le monde et que les soupçons qu'elle avait conçus depuis longtemps étaient fondés. Elle n'était nullement disposée, en conséquence, à accueillir le retour de son époux, en lui faisant le sacrifice de mademoiselle Biggs. Quand le moment de la guerre pour tout de bon serait venu, elle ferait partir Martha Biggs.

M. Furnival, en arrivant chez lui, était soucieux et n'aurait pas demandé mieux que de se livrer au repos et à la méditation. Si ma-

demoiselle Biggs n'eut pas été là, il est probable qu'il aurait parlé de Lady Mason à sa femme, et qu'il lui aurait demandé conseil sur ce qu'il conviendrait de faire au sujet de ce mariage. S'il l'eut fait, tout aurait été bien, mais comment parler devant ce gros paquet de femme à face rubiconde qui restait là plantée dans son salon, au coin de son foyer domestique?

Ils se mirent à table tous trois, mais on ne parla guère pendant le dîner. M. Furnival tâcha d'être poli envers sa femme, mais les femmes ont parfois une certaine façon de recevoir ces petites civilités qui équivaut à une guerre sourde. A l'égard de mademoiselle Biggs, M. Furnival n'essaya pas même de la politesse, car il la détestait; et le peu de mots qu'il lui adressa furent reçus par elle avec une froide austérité, qui semblait indiquer qu'elle était absorbée dans la contemplation intérieure de sa scélératesse. Et cela était vrai. Par exemple, il me serait difficile de dire pourquoi la conduite de M. Furnival semblait plus épouvantable à mademoiselle Biggs, depuis que le nom de Lady Mason avait été prononcé, que lorsqu'elle avait su d'une manière vague son infidélité conjugale. « Je dis que c'est affreux, » répéta-t-elle dès qu'elle se retrouva seule avec madame Furnival dans le salon. Et elle s'assit devant le feu, oubliant son tricot et la lecture de son roman, pour se laisser aller délicieusement à la pensée des catastrophes qui semblaient imminentes.

« Si je veille passé dix heures, cela vous serait-il égal de vous aller coucher sans m'attendre, » dit madame Furnival au bout de quelques minutes.

« Oh! certainement, » dit mademoiselle Biggs, « je ne manquerai pas de m'en aller. » Mais il lui parut qu'on était méchant pour elle, et elle éprouva quelque chose du désappointement d'un enfant qu'on ne mène pas au spectacle après le lui avoir promis. Si personne n'y va, l'enfant se résigne; mais voir les autres y aller et rester à la maison, c'en est trop pour lui, — et c'en était trop aussi pour mademoiselle Biggs.

M. Furnival, de son côté, n'avait pas grande envie de rester seul. Il n'aurait pas aimé mieux que d'aller vite retrouver sa femme, et de lui demander une tasse de café et un peu de consolation conjugale. Mais la chose n'était pas possible, puisque Martha Biggs était là; de sorte qu'il resta seul à siroter son vin d'Oporto, et à regarder dans le feu comme pour y chercher une solution de ses difficultés au sujet de Lady Mason. Il commençait à regretter qu'il eut jamais vu

Lady Mason, et à se dire que l'amitié intime d'une jolie femme amène quelquefois des embarras à sa suite. Sur un point, il était résolu. Il ne se présenterait pas devant un tribunal pour défendre la femme de Sir Peregrine Orme. Si, au moment du procès, sa cliente était devenue Lady Orme, l'affaire aurait à ses yeux un autre aspect et il laisserait faire MM. Chaffanbrass et Salomon Aram. Tout en buvant, la colère le gagnait, et, dans sa colère, il jura qu'il en serait ainsi. Et puis il se rappela que Martha Biggs était là haut, et sa colère s'en augmenta encore. Il en résulta que, lorsqu'il fit son entrée au salon, il n'était pas dans une humeur qui pût contribuer à la conservation de la paix domestique.

Il traversa le salon, s'assit dans un fauteuil auprès de la table, et s'empara du dernier numéro d'une revue sans dire un mot; voyant quoi, madame Furnival se mit à coudre avec une ardeur soudaine, et Martha Biggs fixa ses yeux sur son livre. Vingt minutes se passèrent sans qu'une seule parole fût échangée, et alors madame Furnival demanda à son mari s'il lui plaisait d'avoir du thé.

« Sans doute; j'en prendrai — avec vous, » dit-il.

« Ne vous occupez pas de nous, » dit madame Furnival.

« Je vous en prie, ne songez pas à moi, » ajouta Martha Biggs. Ne vous gênez pas pour moi. »

« Non, je ne me gênerai pas, » dit M. Furnival. En entendant ces mots, mademoiselle Biggs sauta comme si elle eut reçu un choc électrique. On se souvient peut-être que le même effet s'était produit dans une occasion précédente, quand M. Furnival avait juré, en sa présence — sinon à son adresse.

« Il n'est pas besoin d'être malhonnête envers une femme dans votre propre maison, simplement parce que cette femme se trouve être mon amie, » dit madame Furnival.

« Allons donc! laissez-moi tranquille, » dit M. Furnival, » et si nous devons avoir du thé ce soir, demandez-le.»

« Je ne me soucie pas du thé ce soir, madame Furnival, » dit mademoiselle Biggs, qu'un regard de son amie avait avertie qu'elle ferait mieux de se retirer; « j'ai une migraine affreuse et je serai bien mieux au lit. Bonne nuit, madame Furnival. » Et mademoiselle Biggs prit son bougeoir et s'en alla.

Pendant cinq minutes il y eut un silence complet. Le thé ne fut pas commandé, bien qu'il en eût été question. Madame Furnival l'avait oublié et M. Furnival y était indifférent. Il pressentait un éclat

et il avait résolu, quoi qu'il pût arriver, qu'il aurait le dessus. Il avait à se plaindre, — du moins, il se le disait, — et il ne souffrirait pas plus longtemps un pareil état de choses.

Enfin, la bataille s'engagea. Il ne regardait pas sa femme, mais il entendit son premier mouvement quand elle se prépara au combat. « Tom ! » fit-elle, et puis la déesse de la guerre rentra dans le silence. Il ne répondit pas, et la déesse de la guerre se leva et parla de nouveau. « Tom ! » répéta madame Furnival en se tenant debout devant lui et en le regardant fixement.

« Que voulez-vous dire? » dit-il, en relevant ses yeux pour la regarder par-dessus le livre qu'il tenait.

« Tom ! » fit-elle pour la troisième fois.

« Pas de bêtises, Kitty ; si vous avez quelque chose à dire, parlez. »

Jusqu'à cet instant elle avait compté être affectueuse; elle en avait eu la ferme intention en commençant son exorde. Elle n'ambitionnait pas le rôle de déesse guerrière. Mais il ne l'avait encouragée dans sa tentative de conciliation par aucune douce parole, par aucun geste, par aucun regard tendre. « J'ai ceci à dire, » répondit-elle, « c'est que vous nous couvrez de honte l'un et l'autre par votre conduite, et que je ne veux pas rester dans cette maison pour en être témoin. »

« Alors, quittez-la. » Ces paroles furent dictées, on ne doit pas l'oublier, non par l'homme qui les prononçait, mais par l'esprit du vin d'Oporto qui le possédait en ce moment.

« Tom, dis-tu cela; — après tout? »

« Oui, par Dieu, je le dis ! Je ne me laisserai pas dire dans ma propre maison, même par vous, que je me couvre de honte. »

« Alors, pourquoi courez-vous après cette femme jusqu'à Hamworth? Tout le monde en cause. A votre âge! Vous devriez rougir. »

« Je ne puis pas souffrir ceci, » dit-il, en se levant et en lançant son livre avec violence de l'autre côté du salon ; « et, par le ciel! je ne le souffrirai pas ! »

« Alors, pourquoi le faites-vous, monsieur? »

« Kitty, je crois que le démon s'est emparé de vous et vous rend folle. »

« Oh ! oh ! oh ! à merveille, monsieur. Il y a des démons qui se sont emparés de vous; ce sont les démons de luxure et d'ivrognerie. Mais écoutez bien ceci : Je — ne — veux — pas — consentir à vivre avec vous aussi longtemps qu'il se passera de pareilles choses. » Et,

sans attendre de réponse, madame Furnival sortit du salon avec l'impétuosité d'un ouragan.

CHAPITRE XLI

COMMENT LE SAUVER?

« Je ne consentirai pas à vivre avec vous, aussi longtemps qu'il se passera de pareilles choses. » Telles avaient été les dernières paroles de madame Furnival en sortant du salon où elle laissait son mari tout seul, assis dans son fauteuil.

Que pouvait-il faire? Ceux qui s'en tiennent à la lettre de la loi en ces matières diront peut-être qu'il aurait dû sonner, faire appeler sa femme, expliquer à celle-ci que l'obéissance était pour elle un devoir nécessaire, et terminer en lui faisant entendre qu'elle devait continuer à vivre, et qu'elle continuerait à vivre partout où il lui plairait de la faire habiter. D'aucuns prétendent que si un homme a un peu de vigueur virile, il peut toujours se faire obéir dans son ménage. Il possède le pouvoir de la bourse et la puissance de la loi; et si, ayant ces deux forces à sa disposition, il a le dessous, il faut que ce soit un pauvre sire. Ceux qui parlent ainsi n'ont probablement jamais tâté de la position.

M. Furnival ne se souciait pas de faire appeler sa femme, parce qu'il aurait mis par là ses domestiques dans sa confidence; il voulait encore moins la suivre, parce qu'il savait qu'il ne la trouverait pas seule dans sa chambre. Il ne tenait pas à renouveler l'entretien avec elle, parce qu'il prévoyait qu'elle crierait, sangloterait, et finirait peut-être même par se trouver mal. De plus, il doutait fort qu'il pût la retenir s'il lui plaisait réellement de quitter la maison. Et que ferait-il si elle partait? En présence d'une pareille catastrophe, si elle avait lieu, il lui semblait indispensable de faire quelque chose.

Vit-on jamais un homme plus mal traité? Y eut-il jamais de jalousie plus mal fondée? Cette femme avec laquelle il était sur le point de se brouiller, qui était engagée à se marier avec un autre, cette femme que depuis des mois il ne voyait qu'en qualité de cliente, c'était à cause d'elle que madame Furnival venait lui déclarer qu'elle ne pouvait consentir à vivre davantage sous le toit conjugal! Assurément, il y avait quelque chose à faire.

Enfin il alla se coucher et dormit, — non dans la chambre conjugale, mais dans un cabinet de toilette y attenant où se trouvait un lit. Le lendemain quand il se trouva en face de son déjeuner solitaire, il n'était pas plus près d'avoir pris une détermination. Une vieille servante à la mine sévère — qui était restée dans la maison depuis les premiers temps de leur pauvreté — vint lui porter un message : « Madame ne viendra pas déjeuner ce matin. » Point de formes affectueuses, pas de prétexte de maladie, pas la moindre excuse, inventée pour tromper la domestique. Il était clair que la vieille messagère savait à quoi s'en tenir. « Et mademoiselle Biggs aussi prie monsieur de ne pas l'attendre. »

« C'est bon, » dit M. Furnival, qui ne s'était pas proposé un seul instant d'attendre mademoiselle Biggs. Puis il se mit à déjeuner, tout en se demandant comment il s'y prendrait pour dompter cette épouse rebelle et incommode.

Pendant qu'il était ainsi occupé, on lui apporta son courrier. La plupart de ses lettres lui étaient adressées, comme de raison, à son cabinet, mais, parmi ses correspondants, il s'en trouvait quelques-uns qui lui écrivaient à Harley-street. Ce jour-là, il reçut trois ou quatre lettres ainsi adressées, mais nous n'avons à nous occuper que d'une seule. Elle portait le timbre de Hamworth, et il l'ouvrit la première, car il reconnut l'écriture de Lady Mason. Il y lut ce qui suit :

« *Personnelle.*

« La Cléeve, ce 23 janvier 18...

« Mon cher monsieur Furnival,

« Je suis si fâchée de ne pas vous avoir vu aujourd'hui ! Je suis vraiment malheureuse que vous soyez parti sans me demander, car je ne puis m'empêcher d'y voir un signe de mécontentement. Puisqu'il en est ainsi, il faut que je vous écrive pour vous expliquer comment tout ce que Sir Peregrine vous a raconté est arrivé. Je ne lui ai pas dit que je vous écris, et je crois qu'il vaut mieux, pour lui, que je ne lui en parle pas. Mais il a été si bon, et il s'est conduit à mon égard avec tant de noblesse et d'affection, que j'ai de la peine à lui cacher quelque chose.

« Vous pouvez vous imaginer ma surprise quand j'ai d'abord compris qu'il voulait faire de moi sa femme. Il y a six mois à peine, il me semblait que c'était un honneur pour moi que d'être reçue

dans sa maison à titre de visiteuse. Peu à peu je me vis accueillir comme une amie, et, enfin, on me traita avec la plus douce tendresse. Pourtant, je ne soupçonnais rien encore de tout ceci, et je me disais que c'était à cause de mes grands chagrins que Sir Peregrine et madame Orme étaient si bons pour moi.

« Quand il me fit appeler dans la bibliothèque et qu'il me dit ce qu'il désirait, je ne sus pas refuser. Je lui promis obéissance comme un enfant aurait pu le faire; et de cette façon, je me trouvai engagée à l'épouser. Quand il me dit qu'il voulait qu'il en fût ainsi, comment pouvais-je refuser, en me rappelant tout ce qu'il a fait pour moi? J'y songe à chaque instant du jour. Quant à l'aimer, il va sans dire que je l'aime. Qui peut le connaître sans l'aimer? Il est fait pour être aimé. Il n'est personne de si noble et de si bon que lui. Mais je n'avais jamais songé à cette sorte d'amour. Hélas! une femme accablée sous un fardeau comme le mien ne songe pas à l'amour.

« Il me dit qu'il le voulait, et je lui ai dit que je lui obéirais; et il s'efforça de me prouver que ce mariage me serait utile par rapport à cet horrible procès. Mais je ne le voudrais pas à cause de cela. Il a bien assez fait pour moi, sans que je lui cause ce grand dommage. Quand j'ai tâché de raisonner avec lui, en lui disant que cela déplairait à d'autres, il m'a assuré que madame Orme serait très-satisfaite, et, plus tard, elle m'a confirmé son dire. C'est ainsi que j'ai cédé et que j'ai promis de devenir sa femme. Mais je n'étais pas heureuse, car il me semblait que je lui portais tort; et j'ai promis seulement parce que je ne pouvais pas le contredire.

« Mais le jour avant-hier, son petit-fils, le jeune M. Orme, vint me voir et me dit que ce serait bien mal de faire ce mariage. Et je crois qu'il a raison. Il me dit que les anciens amis de la famille mépriseraient son grand-père et le tourneraient en ridicule, s'il m'épousait. Et je vois bien qu'il en serait ainsi. Je ne voudrais pas lui attirer ce malheur quand je devrais y gagner personnellement le monde entier. Aussi me suis-je décidée à lui dire que cela ne peut pas être, au risque de le mettre en colère. Je crains bien qu'il se fâchera, car il aime fort à faire sa volonté — surtout quand il s'agit de faire le bien; et il pense que notre mariage me préserverait de tout danger dans l'affaire de ce malheureux procès.

« Je suis décidée à lui parler, mais je n'en ai pas encore trouvé le courage; et j'aimerais bien, cher monsieur Furnival, à vous voir auparavant. Je crains que ceci ne m'ait fait perdre votre amitié. S'il en

était ainsi, que deviendrais-je? Quand j'ai appris que vous étiez parti sans demander à me voir, j'ai senti mon cœur défaillir. J'ai deux amis que j'aime tendrement et je voudrais faire ce qu'ils me conseillent l'un et l'autre, si cela est possible. Je compte aller demain à Londres, et je me propose de me trouver dans votre cabinet vers une heure. J'ai annoncé ce petit voyage à madame Orme et à Sir Peregrine, mais il est trop délicat pour m'interroger maintenant que je puis me croire obligée de répondre à toutes ses questions. Je serai donc chez vous vers une heure, et je compte que vous me verrez, si c'est possible. J'ai bien besoin de vos conseils, car, en vérité, je ne sais que faire.

« Croyez-moi toujours, je vous prie, votre amie bien affectionnée,

« MARY MASON. »

Il n'y avait pas un seul mot dans toute cette lettre qui ne fût strictement vrai. Elle avait accepté l'offre de Sir Peregrine de la manière et pour les raisons qu'elle avait décrites; et depuis, elle s'était repentie de l'avoir acceptée, précisément comme elle le disait. Elle était toute prête à renoncer à l'époux, si l'on jugeait qu'elle dût le faire, — mais elle n'était pas d'avis de perdre l'ami. Elle ne voulait renoncer ni à l'un ni à l'autre de ses amis, et sa grande préoccupation était de diriger sa conduite de façon à les garder tous deux.

M. Furnival se sentit apaisé et satisfait en lisant cette lettre, malgré sa mauvaise humeur présente. Sans nul doute il la verrait; — et tout naturellement aussi, il le savait à l'avance, il la reprendrait en faveur. Mais il insisterait pour lui faire abandonner ce projet de mariage. Si, à la suite de cet abandon, il survenait un peu de froideur entre Sir Peregrine et elle, M. Furnival en prendrait facilement son parti. A vrai dire, M. Furnival n'était pas bien sûr que le zèle énergique de Sir Peregrine ne le gênât pas un peu dans la conduite du procès.

Quand il eut fini la lecture de la lettre et qu'il l'eut méditée, il la remit soigneusement dans sa poche avec l'enveloppe. Que n'arriverait-il pas s'il laissait traîner cette enveloppe dans sa maison? Il reprit la lettre et il vit que le timbre de Hamworth était très-net et très-visible. Ses lettres lui avaient été apportées par le maître d'hôtel; mais n'était-il pas possible que la vieille servante les eût vues d'abord et eût rapporté à sa maîtresse la nouvelle du timbre

accusateur? S'il en était ainsi..... Et à cette pensée, M. Furnival se sentit presque coupable.

Au moment où il endossait son paletot dans le vestibule avec l'aide du maître d'hôtel, l'antique servante reparut. La guerre était écrite dans chaque ligne de son visage, et tout son air disait que si elle n'était pas le lieutenant de madame Furnival, elle était du moins son porte-drapeau. Martha Biggs était le lieutenant. « Madame me charge de vous demander, » dit-elle de sa voix la plus austère, « si vous avez la volonté de dîner à la maison aujourd'hui? » Et pourtant cette femme si sévère et si rébarbative aujourd'hui savait être affectueuse et presque maternelle dans ses petits soins quand tout allait bien, et elle avait mangé de son pain et de son sel depuis plus de vingt ans. Tout cela était dur à supporter. « Parce que, » continua-t-elle, « madame pense qu'elle sortira elle-même ce soir. »

« Où va-t-elle? »

« Madame ne me l'a pas dit, monsieur. »

Il fut presque tenté de monter et de demander à sa femme ce qu'elle comptait faire, mais il réfléchit que cela produirait infailliblement une scène. Mademoiselle Biggs mettrait sa tête à la porte de sa chambre et pousserait des cris, et il aurait le plaisir de redescendre l'escalier avec la conviction que toute la maison le regardait comme un monstre. Il renonça donc à ce projet. « Non, » dit-il, « je ne dînerai pas à la maison. » Et il s'en alla.

« Madame est bien irritante, » dit le maître d'hôtel dès que la porte se fut refermée derrière M. Furnival.

« Vous ne savez pas les raisons qu'elle a, Spooner, » dit la femme de charge avec solennité.

« Comment, c'est ça? à son âge! Je crois que ce sont des idées, des imaginations de femme, — pas autre chose. »

« Oui, oui, sans doute; c'est ce que vous dites toujours, vous autres hommes. Mais s'il n'y prend pas garde, il trouvera à qui parler avec madame. Que ferait-il si elle le quittait?

« Ce qu'il ferait? — Il mènerait une vie bien plus agréable. Ce n'est que le premier scandale qui lui ferait quelque chose. »

J'ai peur que Spooner eût raison; ce n'est que le premier scandale ou plutôt la crainte du premier scandale qui arrête bien des couples.

A une heure, on frappa un petit coup d'une main timide à la porte du cabinet de M. Furnival, et le jeune clerc introduisit Lady

Mason. Crabwitz, depuis sa mission à Hamworth, avait réussi à se faire adjoindre un jeune satellite, et il n'était plus exposé à l'humiliation d'ouvrir la porte ou d'aller « d'un coup de pied » faire une commission ici ou là. Lady Mason était vêtue de noir, — mais c'était son habitude quand elle quittait sa maison. Cependant il y avait chez elle, ce jour-là, quelque chose de plus noir et de plus sombre que de coutume. Elle portait un voile épais qui lui cachait complétement le visage, et lorsqu'elle demanda M. Furnival, ce fut d'une voix basse et plaintive. Il ne faudrait pas croire, pourtant, qu'elle eût dépouillé le charme de la femme. Il serait peut-être plus juste de dire que le charme féminin ne l'avait pas abandonnée. Il y avait dans sa tournure, dans sa démarche et dans son air quelque chose qui forçait les hommes à se retourner pour la regarder. Nous savons tous qu'elle avait un fils de plus de vingt-deux ans, et qu'elle ne s'était pas mariée de fort bonne heure. Malgré tout, elle était encore jeune ; et bien qu'elle ne fît aucun effort — aucun effort apparent — pour retenir l'empire que donne la beauté, elle le conservait tout entier.

M. Furnival s'avança vers elle, lui prit la main aussi affectueusement qu'à l'ordinaire, et, tout en murmurant quelques paroles banales, la conduisit vers un siége. Il se peut qu'elle répondit par quelques mots à son accueil, mais ils furent dits à voix si basse que nul son n'arriva aux oreilles de l'avocat. Elle prit le siége qu'il lui offrait, et quand elle posa la main sur la table qui se trouvait à côté d'elle, il vit qu'elle tremblait.

« J'ai reçu votre lettre ce matin, » dit-il, pour entrer en conversation.

« Oui, » dit-elle; puis voyant qu'elle ne pouvait se faire entendre à travers son voile, elle le releva. Elle était très-pâle, et il y avait autour de sa bouche une expression d'inquiétude douloureuse — on pourrait presque dire d'angoisse. Jamais il ne l'avait vue si pâle, — mais il se dit aussi que jamais il ne l'avait vue si belle.

« Et, à vous dire la vérité, Lady Mason, » reprit-il, « j'ai été bien aise de la recevoir. Nous ferons mieux de parler ouvertement de tout ceci entre nous, — n'est-il pas vrai? »

« Sans doute. » Puis elle s'efforça de ne plus trembler, et l'effort ne fut que trop évident. Elle s'en aperçut et retira sa main de dessus la table

« Je vous ai fâchée en ne vous demandant pas l'autre jour à La Cléeve. »

« Oui, parce que j'ai cru que vous étiez mécontent. »

« Et je l'étais, en effet. »

« Oh! monsieur Furnival! »

« Écoutez-moi un instant, Lady Mason. J'étais mécontent — ou, pour mieux dire, j'étais fâché et contrarié d'apprendre une chose que je n'approuvais pas. Mais votre lettre a effacé cette impression. Je comprends maintenant comment vous avez été amenée, malgré vous, à contracter cet engagement, et je comprends aussi — j'espère du moins ne pas me tromper — que cet engagement ne sera pas rempli. »

Elle ne lui répondit pas tout de suite, et il commença à craindre qu'elle ne se repentît de sa promesse. « Parce que, » poursuivit-il, « s'il ne devait pas en être ainsi, je ne pourrais... »

« Assez, monsieur Furnival. Je vous en prie, ne me traitez pas trop sévèrement. » Et elle le regarda avec des yeux qui eussent attendri madame Furnival elle-même, et qui, pour lui, étaient irrésistibles. Si elle l'avait voulu, elle aurait pu sur l'heure lui faire promettre de la défendre, quand bien même elle tiendrait son engagement avec Sir Peregrine.

« Non, non; je ne serai pas sévère. »

« Je ne désire pas l'épouser, » reprit-elle. « J'ai résolu de le lui dire. C'est là ce que je vous ai écrit dans ma lettre. »

« Oui, oui. »

« Je ne désire pas l'épouser. Je ne voudrais pas faire descendre au tombeau ses cheveux blancs dans le chagrin, — non! quand ce serait pour me soustraire à... » Et alors, en songeant à tout ce qui la menaçait, elle se remit à trembler et se tut.

« Cela produirait le plus mauvais effet sur le public, si vous l'épousiez dans les circonstances actuelles. »

« C'est à lui que je pense, — à lui et à Lucien. Monsieur Furnival, on pourrait faire de moi ce qu'on voudrait, si ce n'était pour cette pensée. Mon enfant! » Elle se leva subitement de sa chaise et se tint debout toute droite devant lui, comme si elle allait faire ou dire quelque terrible chose. Il demeura assis, car il avait été saisi, et ne savait trop ce qui allait se passer. Cette dernière exclamation avait été poussée presque comme un cri d'angoisse, et maintenant la poitrine de la malheureuse femme se soulevait comme si le cœur allait se briser sous la force des sanglots. « Je veux partir, » dit-elle. « Je

ferai mieux de m'en aller. » Et elle se dirigea précipitamment vers la porte.

« Non, non; ne partez encore. » Il se leva pour l'arrêter et elle n'opposa aucune résistance. Elle demeura toute passive. « Je ne sais pas pourquoi vous seriez si émue aujourd'hui. » Ce n'était pas vrai; il le savait fort bien. Il lisait et comprenait parfaitement tout ce qui se passait en elle; — et le lecteur probablement saura en faire autant. Mais il était impossible de la laisser partir dans un état d'esprit pareil.

Elle se rassit, et, mettant les deux bras sur la table, elle se cacha le visage dans les mains. Il était debout, et pendant un moment il ne lui adressa pas la parole. Il ne pouvait prendre sur lui de parler, car il voyait couler ses larmes et il entendait la violence de ses sanglots. Ce fut elle qui rompit la première le silence. « Si ce n'était pour lui, » dit-elle en relevant la tête, « je pourrais tout supporter. Que fera-t-il? que fera-t-il? »

« Vous voulez dire, » répondit M. Furnival, en parlant très-lentement, « si le — verdict — nous est défavorable. »

« Il le sera, » dit-elle. « Il le sera, n'est-ce pas? — dites-moi la vérité. Vous êtes si habile, vous devez la savoir. Dites-moi ce qui arrivera. Y a-t-il quelque chose que je puisse faire pour le sauver? » Et tout en parlant, elle lui saisit le bras de ses deux mains et le regarda avec avidité — une terrible avidité.

Quoi de plus naturel que de lui demander alors de dire toute la vérité? M. Furnival ne l'osa pas. Il croyait la savoir. Il se croyait certain — presque certain — d'avoir lu dans son cœur et d'y avoir appris son secret tout entier. Pourtant il restait un doute — un doute suffisant pour qu'il désirât faire la question. Mais il ne la fit pas.

« Monsieur Furnival, » dit-elle, et comme elle parlait, une certaine dureté sembla envahir les douces lignes de son visage si féminin; une expression de courage presque farouche qui rappela à l'avocat l'attitude et la physionomie qu'elle avait montrées lors du premier procès, vingt ans auparavant — cette attitude et cette physionomie qui avaient donné à la cour une si haute idée de sa fermeté. » Monsieur Furnival! toute faible que je suis, je saurais mourir ici, à cette place — sur l'heure, — si seulement je pouvais lui épargner cette angoisse. Ce n'est pas pour moi que je souffre. » L'idée vint à M. Furnival qu'elle pourrait chercher à échapper à son sort par la

mort. Mais il ne la connaissait pas. Sa mort n'aurait pas sauvé Lucien.

« Et vous aussi, vous croyez que je ne dois pas l'épouser? » dit-elle en portant les mains à son front comme pour rassembler ses pensées.

« Non, certes. »

« Non, non. Ce serait mal. Mais, monsieur Furnival, je suis si tourmentée que je ne sais comment agir. Si j'allais perdre la raison ? » Et elle le regarda avec des yeux qui pouvaient faire croire en effet qu'un tel dénoûment était fort possible.

« Ne parlez pas ainsi! » dit-il.

« Non, je ne le dirai plus. Je sais que c'est mal. Je vais retourner là-bas, et je lui dirai que cela ne se peut pas — que cela ne doit pas être. Mais je puis rester à La Cléeve, — n'est-ce pas? »

« Sans doute — s'il le désire encore — après que vous vous serez expliquée avec lui. »

« Ah! il pourra me renvoyer, n'est-il pas vrai? Et ils sont si bons pour moi, là-bas, si doux et si affectueux! Et Lucien est si dur! N'importe! je retournerai là-bas. La rudesse me sera plus salutaire peut-être que la douceur et la tendresse. »

Malgré tout, nonobstant sa conviction intime, sa presque certitude de la culpabilité de cette femme, M. Furnival l'aurait priée, même alors, de venir habiter sa maison et d'y rester jusqu'à la fin du procès — si seulement la chose eût été possible. Que lui importait ce que dirait le monde si elle était condamnée? Pourquoi ne se serait-il pas trompé, lui, comme tant d'autres? De plus, il croyait fermement que s'il pouvait la tenir entre ses mains, pour la diriger à sa guise, il parviendrait à la tirer d'affaire d'une façon triomphante avec l'aide de Chaffanbrass et de Salomon Aram. Il était convaincu de sa culpabilité, mais il n'était nullement convaincu que sa culpabilité pût être prouvée. Mais, en ce moment, il n'avait pas de maison à offrir. Sa Kitty, la Kitty à laquelle il pensait encore parfois avec affection, cette Kitty dont le cœur compatissant se serait attendri à la vue de cette douleur de femme, si seulement il y avait eu moyen de l'invoquer, Kitty était violemment hostile— courroucée contre lui et contre cette infortunée pour laquelle il aurait voulu implorer ses soins.

« Que Dieu me soit en aide! » dit la pauvre femme. « Je ne sais où chercher du secours. Allons! je vais partir. Pourquoi occuperais-je votre temps inutilement? »

Avant de la laisser partir, M. Furnival la conseilla longuement. Il

ne l'interrogea pas sur sa culpabilité, mais il lui donna les avis qu'il aurait trouvés bons à donner si sa culpabilité avait été avouée. Il lui dit que beaucoup dépendait d'elle ; qu'elle devait conserver son attitude et sa position actuelles ; qu'elle devait se comporter de façon à ne pas laisser croire au public qu'elle avait des doutes sur l'issue du procès, et que surtout elle devait se montrer calme et confiante en présence de son fils. Quant à la famille Orme, il lui recommanda de ne pas songer à quitter La Cléeve à moins de s'apercevoir que sa présence était désagréable à Sir Peregrine après l'explication qu'elle devait avoir avec lui. Il insista pour que l'engagement matrimonial fût rompu; sur ce point-là, il n'admit pas de doutes.

Enfin elle partit; et comme elle suivait le passage un peu sombre qui mène au nouveau square, en passant par la Cour du Chancelier, elle rencontra une grosse dame. La grosse dame la regarda d'un air féroce, sans pourtant être tout à fait sûre de son identité. Quant à Lady Mason, elle passa à côté de la grosse dame sans la remarquer, tant elle était absorbée dans ses réflexions.

*Traduit de l'anglais d'*ANTHONY TROLLOPE.

(La suite au prochain numéro.)

L'UTILITAIRIANISME

OU

THÉORIE DU BONHEUR[1]

CHAPITRE V

DES RAPPORTS DE LA JUSTICE AVEC L'UTILITÉ.

A toutes les époques de spéculation, une des plus fortes objections à l'adoption de la doctrine qui fait de l'Utilité ou du Bonheur le criterium du bien et du mal, a été tirée de l'idée de la Justice. Le sentiment puissant et la perception claire, en apparence, que ce mot rappelle avec une rapidité et une certitude ressemblant à l'instinct, ont paru à la majorité des penseurs s'adresser à une qualité inhérente aux choses, et démontrer que le juste doit exister dans la nature comme quelque chose d'absolu, génériquement distinct de toutes les variétés de l'expédient, auquel en théorie il est opposé, bien qu'à la longue (ainsi qu'on le reconnaît généralement) il n'en soit jamais séparé dans le fait.

Il n'existe à l'égard de ce sentiment, non plus qu'à celui de tous nos sentiments moraux, aucun rapport nécessaire entre la question de son origine et celle de sa force obligatoire. Parce qu'un sentiment nous vient de la nature, cela ne veut pas dire qu'il soit nécessairement légitime dans toutes ses impulsions. Le sentiment de la justice pourrait être un instinct particulier et pourrait pourtant, comme nos autres instincts, avoir besoin d'être contrôlé et éclairé par une raison plus haute. Si nous avons des instincts intellectuels qui nous conduisent à juger d'une telle manière, de même que nous avons des instincts animaux qui nous poussent à agir d'une façon particulière, il n'est pas nécessaire que les premiers soient plus infaillibles dans leur sphère que les seconds dans la leur; ceux-là pourront aussi bien parfois suggérer de mauvais jugements que ceux-ci de mauvaises

1. Voir les deux précédents numéros de la *Revue*.

actions. Croire que nous avons des sentiments naturels de justice, et les reconnaître pour le criterium final de la conduite, sont choses fort différentes; mais cependant, au point de vue du fait, ces deux opinions sont intimement liées. Les hommes sont toujours prédisposés à croire que tout sentiment subjectif, qui ne peut être autrement expliqué, est la révélation de quelque réalité objective. Notre but présent est de déterminer si la réalité, à laquelle correspond le sentiment de la justice, est de celles qui demandent une pareille révélation spéciale; si la justice ou l'injustice d'une action est une chose intrinsèquement particulière et distincte de toutes ses autres qualités, ou seulement une combinaison de certaines d'entre ces qualités présentées sous un aspect particulier. Afin de poursuivre cette recherche, il est d'une importance pratique de considérer si le sentiment même de la justice et de l'injustice est *sui generis*, comme nos sensations de couleur et de goût, ou si c'est un sentiment dérivé, produit par une combinaison d'autres sentiments. Et il est d'autant plus essentiel d'examiner ceci, que les gens sont en général assez disposés à admettre que les principes de la justice coïncident objectivement avec certaine face de l'expédient en général; mais comme le sentiment subjectif et mental de la justice est différent de celui qui s'attache d'ordinaire au simple expédient, et que, hors les cas extrêmes d'expédient, ses exigences sont de beaucoup plus impérieuses, on voit difficilement dans la justice une espèce particulière ou branche de l'utilité générale, et on pense que, possédant une force obligatoire supérieure, elle suppose aussi une origine entièrement différente.

Pour jeter du jour sur cette question, il est nécessaire d'essayer de reconnaître le caractère distinctif de la justice ou de l'injustice : quelle est la qualité, ou s'il est une qualité, qu'on attribue collectivement à tous les modes de conduite désignés comme injustes (car la justice, comme bien d'autres attributs moraux, est le mieux définie par son opposé) et qui les distingue des modes de conduite qui sont désapprouvés, mais auxquels on n'applique pas cette épithète spéciale de désapprobation. Si, dans tout ce que les hommes ont coutume de caractériser comme juste ou injuste, un certain attribut commun ou collection d'attributs se rencontre toujours, nous pouvons juger si cet attribut particulier ou combinaison d'attributs pourrait, en vertu des lois générales de notre constitution affective, devenir l'objet d'un sentiment ayant cette intensité et ce caractère tout particuliers, ou si ce sentiment est inexplicable et doit être regardé comme une dispo-

sition spéciale de la nature. Si nous voyons que la première supposition est la vraie, en résolvant cette question, nous aurons également résolu le problème principal : si c'est la seconde, il faudra chercher quelque autre moyen de l'approfondir.

Pour trouver les attributs communs d'un certain nombre d'objets, il faut commencer par examiner les objets eux-mêmes dans le concret. Considérons donc successivement les divers modes d'agir et d'organiser les affaires humaines qui sont classés par l'opinion universelle ou très-répandue, comme étant justes ou injustes. Les choses généralement connues pour exciter les sentiments que rappellent ces mots sont de caractères très-variés. Je les passerai rapidement en revue, sans étudier aucune organisation spéciale.

En premier lieu, il est surtout tenu pour injuste de priver quelqu'un de sa liberté individuelle, de son bien ou de toute autre chose qui lui appartient légalement. Voici donc un exemple de l'emploi des termes juste et injuste dans un sens parfaitement défini, à savoir : qu'il est juste de respecter et injuste de violer les *droits* légaux de qui que ce soit. Mais ce jugement admet plusieurs exceptions, qui proviennent des autres formes sous lesquelles se présentent les notions de la justice et de l'injustice. Par exemple, la personne qui est lésée peut (selon la phrase consacrée) avoir perdu les droits dont elle est ainsi privée : nous reviendrons sur ce cas.

En second lieu : les droits légaux dont elle est privée peuvent être des droits qui n'auraient pas dû lui appartenir; en d'autres mots, la loi qui lui confère ces droits peut être une mauvaise loi. Quand cela est, ou quand (ce qui revient au même pour notre but) on suppose que cela est, il y aura diverses opinions sur la justice ou l'injustice qu'il y a à enfreindre cette loi. Quelques-uns soutiennent que le citoyen isolé ne doit désobéir à aucune loi, quelque mauvaise qu'elle puisse être; qu'il ne doit montrer qu'il s'y oppose, s'il le montre du tout, qu'en s'efforçant de la faire modifier par une autorité compétente. Cette opinion condamne beaucoup d'entre les plus illustres bienfaiteurs de l'humanité, et pourrait souvent protéger des institutions pernicieuses contre les seules armes qui, vu l'état de choses alors existant, ont la moindre chance de triompher. Mais elle est défendue par ceux qui font valoir en sa faveur des raisons d'expédient, dont la principale est l'importance qu'il y a, dans l'intérêt commun des hommes, à maintenir inviolé le sentiment de la soumission à la loi. D'autres personnes encore pensent, tout au contraire,

qu'on peut désobéir sans crime à toute loi jugée mauvaise, quand même elle ne serait pas jugée injuste, mais seulement inopportune; tandis que d'autres voudraient restreindre la permission d'y désobéir à des cas de lois injustes. Quelques personnes encore disent que toutes les lois inopportunes sont injustes; puisque toute la loi impose quelque restriction à la liberté naturelle des hommes, laquelle restriction est une injustice, si elle n'est légitimée par sa tendance à produire leur bien. Il semble universellement admis parmi ces diversités d'opinions qu'il peut y avoir des lois injustes, et qu'une telle loi, par conséquent, n'est pas le criterium dernier de la justice, mais peut conférer à un individu un avantage, ou infliger à un autre un mal que la justice condamne. Partout, lorsqu'une loi est tenue pour injuste, il semble toujours qu'elle soit considérée comme l'étant de la même façon qu'une violation de la loi est injuste, à savoir, parce qu'elle enfreint le droit de quelqu'un; lequel droit ne pouvant être, en ce cas, un droit légal, reçoit une autre appellation et est nommé un droit moral. Nous pouvons donc dire qu'un second cas d'injustice consiste à prendre ou à détenir ce à quoi quelqu'un a un droit moral.

Troisièmement, il est universellement regardé comme juste que chaque individu obtienne (soit en bien, soit en mal) ce qu'il *mérite;* et comme injuste qu'il obtienne un bien, ou qu'on lui fasse subir un mal qu'il ne mérite pas. C'est peut-être là la forme la plus claire et la plus énergique sous laquelle l'intelligence des masses conçoit l'idée de la justice. Comme elle entraîne l'idée de mérite, la question se présente de savoir ce que c'est que mériter. A parler d'une façon générale, on pense qu'une personne mérite le bien, si elle agit bien, et le mal, si elle agit mal; et pour parler plus spécialement, qu'elle mérite du bien de la part de ceux à qui elle fait ou a fait du bien, et du mal de ceux à qui elle fait ou a fait du mal. Le précepte qui veut qu'on rende le bien pour le mal n'a jamais passé pour être l'application de la justice, mais pour un de ces cas où les droits de la jussice sont négligés pour faire place à d'autres considérations.

Quatrièmement, il est, de l'aveu de tout le monde, injuste de *manquer de foi* envers qui que ce soit; de faillir à un engagement, soit formel, soit tacite, ou de détruire des espérances auxquelles notre propre conduite a donné naissance, — du moins, si nous avons sciemment, volontairement fait naître ces espérances. De même que les autres obligations de la justice dont il a été fait mention, cette

dernière est considérée, non pas comme absolue, mais comme susceptible d'être dominée par une plus puissante obligation de la justice dans l'autre sens; ou par la conduite de l'individu intéressé, si elle est de nature à nous absoudre de notre obligation envers lui et à constituer une *déchéance* de l'avantage sur lequel on lui avait donné lieu de compter.

Cinquièmement, il est universellement admis qu'il est incompatible avec la justice d'être *partial;* de favoriser ou de préférer une personne à une autre, là où la faveur et la préférence ne conviennent pas. L'impartialité, pourtant, ne semble pas être considérée comme un devoir en elle-même, mais plutôt comme servant d'instrument à quelque autre devoir; car il est reconnu que la faveur et la préférence ne sont pas toujours condamnables, et même les cas où on les condamne sont plutôt l'exception que la règle. Il est probable qu'un individu qui n'accorderait pas la première place dans ses bons offices à sa famille ou à ses amis, de préférence à des étrangers, quand il pourrait le faire sans violer aucun autre droit, serait plutôt blâmé qu'applaudi; et personne ne trouve injuste que l'on recherche un individu de préférence à un autre, comme ami, allié ou compagnon. Là où il s'agit de droits, l'impartialité est naturellement obligatoire, mais ceci se trouve compris dans l'obligation plus générale de rendre à chacun le droit qui lui appartient. Un tribunal, par exemple, doit être impartial, parce qu'il est tenu d'accorder, sans s'arrêter à aucune autre considération, un objet disputé à celle de deux parties qui y a droit. D'autres fois, l'impartialité consiste à être uniquement influencé par le mérite; c'est le cas de ceux qui, en leur qualité de juges, de précepteurs ou de parents, décernent des récompenses et des punitions. Il est d'autres cas encore où ce mot signifie que l'on est uniquement influencé par des considérations d'intérêt public, comme lorsqu'il s'agit de faire un choix parmi des candidats pour un emploi du gouvernement. Bref, on peut dire que, comme obligation de la justice, l'impartialité signifie que l'on est exclusivement guidé par les considérations qui sont censées devoir influer sur le cas en question; et que l'on résiste aux sollicitations de tous les motifs qui poussent à une conduite différente de celle que ces considérations imposeraient.

L'idée de *l'égalité* se trouve étroitement alliée à celle de l'impartialité; elle fait souvent partie de la conception ainsi que de la pratique de la justice, et, aux yeux de bien des gens, en constitue l'es-

sence. Mais, en ce cas, plus qu'en aucun autre, la notion de la justice varie selon les personnes, et se conforme, dans toutes ses variations, à leur notion de l'utilité. Chaque personne soutient que l'égalité est un précepte de la justice, si ce n'est là où il trouve que l'expédient exige l'inégalité. Ceux qui défendent la plus révoltante inégalité, dans les droits mêmes, tiennent pour juste qu'on accorde une égale protection aux droits de tous. Même dans les pays où existe l'esclavage, il est reconnu en théorie que les droits de l'esclave, tels qu'ils sont, doivent être aussi sacrés que ceux du maître; qu'un tribunal qui ne met pas une égale sévérité à les faire respecter manque de justice; tandis qu'en même temps, des institutions qui ne laissent à l'esclave guère de droits à faire valoir, ne sont pas considérées comme injustes parce qu'elles ne sont pas considérées comme désavantageuses. Ceux qui pensent que l'utilité exige des distinctions ne trouvent pas injuste que la fortune et les priviléges sociaux soient inégalement distribués; mais ceux qui pensent que cette inégalité est sans profit, la trouvent injuste aussi. Quiconque croit à la nécessité d'un gouvernement ne voit pas d'injustice à l'inégalité qui vient de ce qu'il est donné au magistrat des pouvoirs qui ne sont pas accordés à d'autres gens. Même chez ceux qui professent des doctrines égalitaires, il existe autant de questions de justice qu'il y a de différences d'opinion sur l'expédient. Quelques communistes trouvent injuste que le produit du travail de la communauté soit divisé d'après un autre principe que celui d'une exacte égalité; d'autres trouvent juste que ceux qui ont les plus grands besoins aient la plus forte part; tandis que d'autres prétendent que ceux qui travaillent le plus rudement, ou qui produisent le plus, ou dont les services sont plus précieux à la communauté, peuvent à juste titre réclamer une plus large part dans la division du produit. Et l'on peut en appeler d'une manière plausible au sentiment de la justice naturelle en faveur de chacune de ces opinions.

Parmi tant de différentes applications du mot justice, qui pourtant ne passe pas pour ambigu, il est tant soit peu difficile de saisir le lien intellectuel qui les relie, et dont dépend essentiellement le sentiment moral attaché à ce terme. Il se peut qu'en cet embarras on puisse obtenir quelque secours de l'histoire du mot, telle que l'indique son étymologie.

Dans la plupart des langues, si ce n'est dans toutes, l'étymologie du mot qui correspond à Juste indique clairement une origine se

rapportant aux ordonnances de la loi. *Justum* est une forme de *Jussum*, ce qui a été ordonné. Δίκαιον vient directement de δίκη, un procès. *Recht*, d'où sont venus *right* et *righteous*, est synonyme de loi. Les cours de justice, l'administration de la justice, sont les cours et l'administration de la loi. *La justice* est le terme reconnu, en français, pour la judicature. Je ne commets pas l'erreur qu'on a reprochée avec un certain air de vérité à Horne Tooke, et qui consiste à supposer qu'un mot garde toujours sa signification première. L'étymologie n'indique que fort incomplétement la nature de l'idée que le mot exprime maintenant, mais elle démontre aussi bien que possible comment cette idée a pris naissance. Je ne pense pas qu'il y puisse y avoir de doute que, dans la formation de la notion de la justice, *l'idée mère*, l'élément primitif, n'ait été la conformité à la loi. Chez les Hébreux, jusqu'à la naissance du christianisme, cette conformité constituait l'idée de la justice en son entier, ainsi que l'on pouvait s'y attendre chez un peuple dont les lois essayaient d'embrasser tous les sujets qui nécessitaient des préceptes, et qui croyait que ces lois émanaient directement de l'Être suprême. Mais d'autres nations, et surtout parmi elles les Grecs et les Romains, qui savaient que des hommes avaient originairement fait leurs lois et continuaient à les faire, ne craignaient pas d'admettre que ces hommes pouvaient faire de mauvaises lois; pouvaient, d'après la loi, et pour les mêmes motifs, faire des choses qui, si des individus les faisaient sans la sanction de la loi, seraient trouvées injustes. C'est ainsi que le sentiment de l'injustice en vint à s'attacher, non à toutes les violations de la loi, mais seulement aux violations des lois qui *devraient* exister, en y comprenant celles qui *devraient* exister mais qui n'existent pas; et aux lois elles-mêmes si elles passent pour être le contraire de ce qui devrait être la loi. De cette façon, l'idée de la loi et de ses injonctions prédominait encore dans la notion de la justice alors même que les lois actuellement en vigueur n'étaient plus acceptées comme en étant le criterium.

Il est vrai que les hommes regardent l'idée de la justice et de ses obligations comme applicable à bien des choses qui ne sont pas réglées par la loi, et que l'on ne souhaite pas de voir ainsi régler. Personne ne désire que les lois interviennent dans les détails de la vie privée; pourtant chacun reconnaît que dans sa conduite journalière un individu peut se montrer, et se montre, juste ou injuste. Mais ici même on retrouve, sous une forme modifiée, l'idée de l'infraction à ce

qui devrait être la loi. Il nous serait toujours agréable, et il serait toujours conforme à notre sentiment de ce qui devrait être, que les actions que nous tenons pour injustes fussent punies, bien que nous ne trouvions pas toujours opportun que les tribunaux soient chargés de ce soin. Des raisons de convenance secondaires nous font renoncer à cette satisfaction. Nous serions heureux de voir la justice dans la conduite rendue obligatoire, et l'injustice réprimée, même dans les plus minimes détails, si ce n'était que nous redoutons, avec raison, de voir investir le magistrat d'un pouvoir aussi illimité sur les individus. Quand nous trouvons qu'une personne est tenue, selon la justice, de faire une chose, nous disons, en employant une phrase consacrée, qu'on devrait la forcer à la faire. Nous éprouverions de la satisfaction à l'y voir contraindre par quelqu'un qui en aurait le pouvoir. Si nous voyons qu'il serait inopportun d'avoir recours à la loi pour mettre à effet cette obligation, nous en regrettons l'impossibilité, nous regardons comme un mal l'impunité qu'obtient l'injustice, et nous tâchons d'y porter remède en exprimant fortement notre désapprobation et celle du public, et en la faisant peser sur le coupable. L'idée de la contrainte légale est donc toujours l'idée qui produit la notion de la justice, tout en subissant plusieurs transformations avant que cette notion, telle qu'elle existe dans un état de civilisation avancée, ne soit complète.

Ce qui vient d'être dit est, je crois, l'histoire véritable, bien qu'incomplète, de l'origine et du développement progressif de l'idée de la justice. Mais il faut remarquer que, jusqu'à présent, elle ne contient rien qui serve à distinguer cette obligation de l'obligation morale en général. Car c'est une vérité que l'idée de la sanction pénale, qui est l'essence de la loi, entre, non-seulement dans la conception de la justice, mais aussi dans celle d'un mal quelconque. Nous ne disons qu'une chose est mal que lorsque nous entendons que celui qui la fait devrait être puni d'une façon ou d'une autre; si ce n'est par la loi, du moins par l'opinion de ses semblables; et sinon par l'opinion, par les reproches de sa propre conscience. Ceci paraît être le point exact où se séparent la moralité et la simple convenance. Une partie de la notion du Devoir sous toutes ses formes consiste à croire qu'on peut légitimement contraindre un individu à le remplir. Le Devoir est une chose que l'on peut exiger d'un individu, comme on exige le payement d'une dette. A moins que nous ne pensions que nous pouvons l'exiger de lui, nous ne l'appelons pas son devoir. Des raisons

de prudence, ou l'intérêt d'autrui, pourront nous engager à ne pas l'exiger réellement; mais il est clairement entendu que si nous le faisions, l'individu lui-même n'aurait pas le droit de se plaindre. Il est d'autres choses, au contraire, que nous désirons voir faire aux gens, qui nous font aimer ou admirer l'individu qui les fait, ou bien haïr et mépriser celui qui ne les fait pas, mais pour lesquelles nous admettons qu'il n'y est pas tenu; ce n'est pas un cas d'obligation morale; nous ne blâmons pas ces choses, c'est-à-dire nous ne pensons pas qu'elles méritent réellement punition. On verra peut-être, par la suite, d'où nous viennent ces idées de mériter ou de ne pas mériter la punition; mais je crois qu'il ne saurait y avoir de doute que cette distinction est au fond des notions du bien et du mal; que nous appliquons l'épithète de mauvaise, ou bien encore quelque autre terme d'aversion ou de mépris, à une conduite, selon qu'il nous semble que l'individu devrait, ou ne devrait pas être, puni pour l'avoir tenue; nous disons qu'il serait bien de faire telle ou telle chose, ou simplement que cela serait désirable ou louable, selon que nous souhaiterions que la personne intéressée fût contrainte ou simplement persuadée ou exhortée à agir de cette façon [1].

Ceci étant donc la différence caractéristique qui sépare, non la justice, mais la morale en général, des domaines de la Convenance et du Mérite, il reste encore à rechercher le caractère qui distingue la justice des autres branches de la morale. Or, il est connu que les moralistes divisent les devoirs moraux en deux classes, désignées par les expressions impropres de devoir d'obligation parfaite et d'obligation imparfaite; ces derniers étant ceux où, bien que l'acte soit obligatoire, les occasions pour l'accomplir sont laissées à notre choix; c'est le cas de la charité ou de la bienfaisance, que nous sommes en effet tenus de pratiquer, mais non envers une personne spéciale ou à une époque déterminée. Selon le langage plus précis des jurisconsultes philosophes, les devoirs d'obligation parfaite sont les devoirs en vertu desquels un *droit* corrélatif appartient à un ou plusieurs individus; les devoirs d'obligation imparfaite sont ces obligations morales qui ne donnent naissance à aucun droit. Je crois qu'on reconnaîtra que cette distinction coïncide exactement avec celle

1. Voir ce point mis en relief et éclairci par le professeur Bain, dans un admirable chapitre (intitulé *The Ethical Emotions, or the Moral Sense*) du second des deux traités qui composent son profond et consciencieux ouvrage sur l'Esprit.

qui existe entre la justice et les autres branches de la morale. Dans notre examen des différentes acceptions usuelles de la justice, ce terme semble généralement entraîner l'idée d'un droit personnel — d'un titre appartenant à un ou à plusieurs individus, comme celui que donne la loi lorsqu'elle confère un droit de propriété ou tout autre droit légal; soit que l'injustice consiste à priver quelqu'un d'un objet possédé, ou à manquer de foi envers lui, ou à le traiter plus mal qu'il ne mérite, ou plus mal que d'autres gens dont les droits ne sont pas supérieurs aux siens : dans chacun de ces cas la supposition implique deux choses — un tort fait, et une personne déterminée qui souffre ce tort. Il peut aussi y avoir injustice à traiter une personne mieux que d'autres; mais, en ce cas, le tort est fait à ses compétiteurs, qui sont également des personnes qu'on peut déterminer. Il me semble que ce trait distinctif du cas — un droit appartenant à une personne, et corrélatif à l'obligation morale — constitue la différence spécifique entre la justice et la générosité ou la bienfaisance. La justice signifie quelque chose que non-seulement il est bien de faire et mal de ne pas faire, mais que tel ou tel individu peut exiger de nous comme étant son droit moral. Personne n'a un droit moral à notre générosité ou à notre bienfaisance, parce que nous ne sommes pas moralement tenus de pratiquer ces vertus à l'égard de tel ou tel individu. On verra à propos de cette définition, comme à propos de toutes les définitions correctes, que les cas qui semblent être en opposition avec elle sont ceux qui la confirment le plus. Car si un moraliste essaye, comme quelques-uns l'ont fait, de prouver que les hommes en général, quoiqu'un individu donné n'y puisse prétendre, ont droit à tout le bien que nous pouvons leur faire, il comprend, par le fait de cette thèse, la générosité et la bienfaisance dans la catégorie de la justice. Il est obligé de dire que nos plus grands efforts sont *dus* à nos semblables, assimilant ainsi nos services à une dette; ou que rien de moins que cela ne peut être un *équivalent* suffisant pour ce que la société fait pour nous, en faisant ainsi une question de gratitude; et ces deux cas sont des cas de justice reconnus. Partout où il y a un droit, c'est un cas de justice, et non de la vertu qu'on nomme bienfaisance : et l'on verra que quiconque ne place pas la distinction entre la justice et la morale en général où nous venons de la placer, ne les distingue aucunement, mais confond toute la morale avec la justice.

Nous avons donc tâché de déterminer les éléments distinctifs dont

se compose l'idée de la justice, et nous sommes prêt à rechercher si le sentiment qui accompagne cette idée s'y rattache, grâce à une loi spéciale de la nature, ou si, d'après des lois connues, il a pu être un produit de l'idée elle-même; et surtout s'il a pu prendre naissance dans des considérations de convenance générale.

J'imagine que le sentiment lui-même ne provient pas de ce qu'on nommerait communément ou correctement une idée de convenance; mais quoique le sentiment n'en vienne pas, tout ce qu'il contient de moral en vient.

Nous avons vu que les deux éléments essentiels du sentiment de la justice sont le désir de punir celui qui a fait du mal, et la connaissance ou croyance qu'il existe un ou plusieurs individus spéciaux à qui ce mal a été fait.

Or, il me semble que le désir de punir celui qui a fait du tort à quelqu'un est le produit spontané de deux sentiments, naturels au plus haut degré, et qui sont des instincts ou qui y ressemblent : le mouvement de la défense personnelle et le sentiment de la sympathie.

Il est naturel que nous ressentions le mal qu'on a fait ou qu'on a voulu faire à nous ou à ceux pour lesquels nous avons de la sympathie, et il est naturel aussi que nous le repoussions et que nous cherchions à user de représailles. Il est inutile de discuter ici l'origine de ce sentiment. Qu'il soit un instinct ou un résultat de l'intelligence, nous savons qu'il est commun à toute la nature animale; car tous les animaux cherchent à nuire à ceux qui ont nui, ou qu'ils supposent sur le point de nuire à eux-mêmes ou à leurs petits. Sur ce point, les hommes ne diffèrent des autres animaux que sous deux rapports : premièrement, en ce qu'ils sont capables de sympathiser, non-seulement avec leur progéniture, ou, comme certains des animaux plus nobles, avec quelque animal supérieur qui est bon pour eux, mais avec tous les êtres humains et même tous les êtres sensibles; deuxièmement, en ce qu'ils ont une intelligence plus développée qui laisse un champ plus vaste à tous leurs sentiments, soit personnels, soit sympathiques. Par le fait de son intelligence supérieure, même sans tenir compte de la plus grande étendue de sa sympathie, l'homme est capable de concevoir une communauté d'intérêts entre lui et la société humaine dont il fait partie, telle que toute conduite qui menace la sûreté de la société en général menace la sienne et fait appel à son instinct (si instinct est le mot) de défense

personnelle. Cette même supériorité d'intelligence, jointe à la faculté de sympathiser avec les êtres humains en général, lui permet de s'attacher à l'idée collective de sa tribu, de sa patrie ou du genre humain; de telle façon que tout acte qui leur est nuisible éveille son instinct de sympathie et le pousse à la résistance.

Le sentiment de la justice, représenté par celui de ses éléments qui consiste dans le désir de punir, est donc, selon moi, le sentiment naturel de la représaille ou de la vengeance, rendu applicable par l'intelligence et la sympathie à ces torts, c'est-à-dire à ces maux qui nous blessent en blessant la société en général, ou nous-mêmes en même temps qu'elle. Ce sentiment en lui-même n'a rien de moral; ce qui est moral, c'est sa subordination exclusive aux sympathies sociales, qui le met à leur service et à leur disposition. Car le sentiment naturel nous ferait ressentir sans discernement tout ce que l'on nous fait de désagréable; mais, corrigé par le sentiment social, il n'agit que dans des directions conformes au bien général : ainsi les personnes justes ressentent un mal fait à la société, bien que ce ne soit pas un mal pour elles, et elles ne ressentent pas un mal qui leur est personnel, quelque pénible qu'il puisse être, à moins qu'il ne soit de ceux que la société a, comme elles, intérêt à réprimer.

Affirmer que lorsque notre sentiment de la justice est outragé, nous ne pensons pas à la société en général ou à aucun autre intérêt collectif, mais seulement au cas particulier en question, n'est pas une objection contre cette doctrine. Il arrive, certes, assez fréquemment, bien que ce soit tout le contraire qui devrait être, que notre ressentiment provient uniquement de ce que nous avons éprouvé de la douleur; mais l'individu dont le ressentiment est en réalité un sentiment moral, c'est-à-dire qui examine si un acte est blâmable avant de se permettre de le ressentir, — un tel individu, bien qu'il ne s'avoue peut-être pas expressément qu'il va défendre l'intérêt de la société, a certainement conscience qu'il affirme une règle faite autant pour l'avantage des autres que pour le sien. S'il ne veut pas cela — s'il ne considère l'acte qu'en tant qu'il en est personnellement affecté — il n'est point sciemment juste; il n'est point préoccupé de la justice de ses actions. Ceci est admis, même par les moralistes anti-utilitaires. Lorsque Kant (ainsi que nous l'avons déjà fait observer) nous donne comme principe fondamental de la morale la formule suivante : « Agis de telle sorte que la règle d'après laquelle tu agis puisse être acceptée comme loi par tout être raisonnable, » il recon-

naît virtuellement que l'agent, lorsqu'il décide consciencieusement de la moralité de l'acte, doit avoir présent à l'esprit l'intérêt des hommes pris collectivement, ou, au moins, de l'humanité sans distinction d'individus. Autrement les paroles de Kant n'auraient pas de sens; car on ne peut pas soutenir, d'une façon même plausible, qu'il serait *impossible* qu'une règle de pur égoïsme même fût adoptée par tous les êtres raisonnables — ou que dans la nature des choses il existe quelque insurmontable objection s'opposant à ce qu'on l'adopte. Pour que le principe de Kant ait quelque signification, il faut le comprendre ainsi : nous devrions nous guider d'après une règle telle que tous les êtres raisonnables pussent l'adopter *à l'avantage de leur intérêt collectif*.

Récapitulons : L'idée de la justice suppose deux choses, une règle de conduite, et un sentiment qui sanctionne la règle. Il faut supposer que la première de ces choses est commune à tous les hommes, et qu'elle est faite pour leur bien. L'autre (le sentiment) est le désir que ceux qui enfreignent la règle soient punis. L'idée de la justice entraîne, en outre, la notion d'une personne déterminée qui est lésée par l'infraction,—dont les droits (pour employer l'expression qui convient au cas) sont violés par cette infraction. Le sentiment de la justice me paraît être le désir animal de repousser ou de venger, en usant de représailles, un mal ou tort fait à nous ou à ceux avec lesquels nous sympathisons, — désir qui s'adresse à tous les hommes, agrandi qu'il est par cette capacité pour une sympathie plus générale, et par cette conception tout humaine d'un égoïsme intelligent. Le sentiment tire sa moralité de ces derniers éléments ; et des premiers, le caractère saisissant et l'énergie à s'affirmer qui lui sont particuliers.

J'ai, dans tout le cours de cet ouvrage, traité l'idée d'un droit existant chez la personne lésée, et violé par le tort, non comme un élément distinct dans la composition de l'idée et du sentiment, mais comme une des formes que revêtent les deux autres éléments. Ces éléments sont, d'une part, un mal fait à une ou à plusieurs personnes déterminées, et, de l'autre, un désir que la punition s'ensuive. Si nous faisons un retour sur nous-mêmes, nous verrons, je crois, que ces deux choses comprennent tout ce que nous entendons quand nous parlons de la violation d'un droit. Quand nous disons que quelque chose est le droit d'un individu, nous entendons que celui-ci peut, à juste titre, exiger que la société lui en garantisse la possession, soit

par la force de la loi, soit par celle de l'éducation et de l'opinion. Si nous trouvons qu'il a ce que nous regardons comme un titre suffisant, quelle qu'en soit la base, nous disons qu'il y a droit. Si nous voulons prouver qu'une chose ne lui appartient pas de droit, nous croyons cela fait du moment où il est reconnu que la société ne devrait pas prendre de mesures pour la lui assurer, mais devrait l'abandonner au hasard ou à ses propres efforts. Un individu, par exemple, passe pour avoir droit à ce qu'il peut gagner par l'exercice loyal d'une profession ouverte à la concurrence; et cela parce que la société ne devrait pas permettre qu'aucune autre personne l'empêche de gagner ainsi le plus qu'il peut. Mais il n'a pas droit à trois cents livres sterling de rente, bien qu'il se puisse faire qu'il les gagne; parce que la société n'est pas tenue de faire en sorte qu'il gagne cette somme. Mais, au contraire, s'il possède dix mille livres sterling en rente trois pour cent, il a droit à trois cents livres par an, parce que la société a pris l'engagement de lui servir ce revenu.

Avoir un droit est donc, à mon sens, avoir quelque chose dont la société doit me garantir la possession. Si, après cela, on me demande: pourquoi la société le doit-elle? je ne peux donner d'autre raison que l'utilité générale. Si cette expression ne semble pas mettre suffisamment en relief la force de cette obligation, et n'explique pas l'énergie qui caractérise cette notion, c'est parce que dans la composition de ce sentiment il entre non-seulement un élément raisonnable, mais aussi un élément naturel, la soif de la représaille; et cette soif tire son intensité, aussi bien que sa justification morale, du caractère extraordinairement saisissant et important du genre d'utilité en question. L'intérêt ici en jeu est celui de la sécurité, qui pour tout le monde est l'intérêt vital par excellence. Tous les autres biens de ce monde sont nécessaires aux uns, inutiles aux autres, et l'on peut, s'il le faut, se passer facilement de beaucoup d'entre eux, ou les remplacer par autre chose; mais il n'est possible à aucun être humain de se passer de sécurité; c'est à elle seule que nous devons d'être préservés du mal, c'est elle seule qui donne à l'ensemble de nos biens et à chacun de nos biens toute leur valeur en dehors de l'instant présent; puisque rien, si ce n'est la satisfaction du moment, n'aurait de valeur pour nous si nous pouvions être privés de tout, l'instant d'après, par quiconque serait momentanément plus fort que nous. Or, nous ne pouvons obtenir cette nécessité, la plus indispensable de toutes après la nourriture physique, si le mécanisme qui

la douée n'est maintenu activement en jeu et sans intermittences. Par conséquent, notre notion du droit que nous avons de nous attendre à ce que nos semblables se réunissent pour rendre sûre la base même de notre existence, s'appuie sur des sentiments tellement plus intenses que ceux qui se rattachent aux cas ordinaires d'utilité, que la différence dans le degré (ainsi que cela arrive souvent dans la psychologie) devient une véritable différence d'espèce. Le droit revêt ce caractère absolu, cet infini apparent et cette incommensurabilité avec toute autre considération, qui constitue la distinction entre le sentiment du bien et du mal et celui d'une convenance et d'une disconvenance ordinaire. Les sentiments en jeu sont si puissants, et nous comptons si positivement sur un sentiment correspondant chez les autres (tout le monde étant également intéressé), que la simple possibilité se change en obligation inévitable, et que ce qui est reconnu indispensable devient une nécessité morale, tout à fait analogue à la nécessité physique, et qui souvent ne lui cède pas en puissance obligatoire.

Si l'analyse qui précède, ou du moins quelque chose d'analogue, ne définit pas exactement la notion de la justice; si la justice est complétement indépendante de l'utilité, si elle est aussi un criterium *per se* que l'intelligence peut reconnaître par un simple regard jeté sur elle-même, il est difficile de comprendre pourquoi cet oracle intérieur est si ambigu, et pourquoi tant de choses paraissent, soit justes, soit injustes, selon le jour sous lequel on les considère.

On nous répète constamment que l'Utilité est un criterium incertain, que chacun interprète différemment, et qu'il n'est de salut que dans les préceptes immuables, ineffaçables et irrécusables de la Justice, qui portent leur évidence en eux-mêmes, et qui sont indépendants des fluctuations de l'opinion. Ceci donnerait à supposer que sur les questions de justice il ne saurait y avoir de controverse; que si nous prenions la justice pour règle, son application à un cas donné nous laisserait aussi peu de doute qu'une démonstration mathématique. Mais, loin qu'il en soit ainsi, il y a autant de différences d'opinion et autant de discussion sur ce qui est juste que sur ce qui est utile à la société. Non-seulement la notion de la justice varie-t-elle chez les différentes nations et chez les différents individus, mais dans l'esprit d'un seul et même individu elle ne se compose pas d'une règle, d'un principe ou d'une maxime unique, mais de plusieurs qui ne sont pas toujours d'accord dans leurs injonctions, et pour choisir

entre eux, il est guidé, ou par un criterium étranger, ou par ses propres prédilections personnelles.

Par exemple, il y a des gens qui prétendent qu'il est injuste de punir quelqu'un uniquement pour l'exemple des autres; que la punition n'est juste qu'autant qu'elle est infligée à la victime pour son propre bien. D'autres soutiennent tout le contraire, et prétendent qu'il est despotique et injuste de punir dans leur intérêt des individus ayant atteint l'âge de discrétion; et que, puisque si le résultat en suspens a pour but unique leur bien, personne n'a le droit de diriger l'opinion qu'ils en ont eux-mêmes; mais qu'ils peuvent avec justice être punis afin d'épargner du mal aux autres, ceci étant l'exercice légitime du droit de défense personnelle. M. Owen, de son côté, affirme que toute punition est injuste; car le criminel n'a pas fait son propre caractère; son éducation et les circonstances qui l'ont entouré ont fait de lui un criminel, et il n'est pas responsable de ces choses. Toutes ces opinions sont extrêmement plausibles; et tant qu'on discute la question comme une question de simple justice, sans aller jusqu'aux principes qui existent sous la justice et qui sont la source de son autorité, je ne vois pas comment réfuter aucun de ces raisonnements; car, véritablement, tous les trois se basent sur des règles de justice vraies de l'aveu de tout le monde. Le premier fait appel à l'injustice reconnue de choisir un individu, et de le sacrifier, sans son consentement, pour le bien d'autrui. Le second s'appuie sur la justice avérée de la défense personnelle, et sur l'injustice reconnue qu'il y a à obliger un individu d'adopter les idées d'un autre sur ce qui constitue son bien. Le disciple d'Owen invoque le principe accepté qu'il est injuste de punir quelqu'un pour ce dont il ne peut se défendre. Chacun d'eux triomphe tant qu'on ne le contraint pas de prendre en considération une maxime de justice autre que celle qu'il a choisie; mais sitôt que leurs maximes respectives sont mises en présence, chaque disputant semble avoir exactement autant à faire valoir en sa faveur que ses adversaires. Pas un d'eux ne peut mettre à effet son idée de la justice sans en fouler aux pieds une autre également obligatoire. Voilà des difficultés qui ont toujours été considérées comme telles, et bien des moyens ont été inventés pour les tourner plutôt que pour les vaincre. Pour échapper à la dernière de ces trois difficultés, les hommes ont imaginé ce qu'ils ont appelé la liberté de la volonté; se figurant qu'ils ne pourraient se justifier de punir un homme dont la volonté est dans un

état complétement condamnable, à moins de supposer qu'elle n'a pas été mise en cet état par l'influence de circonstances antérieures. Afin d'éviter les autres difficultés, une des combinaisons les plus goûtées a été la fiction d'un contrat par lequel, à une époque inconnue, tous les hommes se seraient engagés à obéir aux lois, et auraient consenti à être punis quand ils y désobéiraient; donnant par là à leurs législateurs le droit de les punir, soit pour leur bien, soit pour celui de la société; droit que ceux-ci n'auraient pas eu sans cela, à ce qu'on suppose. Cette heureuse idée passait pour trancher toute la difficulté, et pour légitimer le châtiment infligé, en vertu d'une autre des maximes de justice admises : *Volenti non fit injuria*; ce qui se fait avec le consentement de la personne qui est supposée en souffrir n'est pas injuste. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que, même si ce consentement n'était pas une pure fiction, cette maxime ne serait pas supérieure en autorité à celle qu'elle est censée devoir supplanter. C'est là, au contraire, un exemple instructif de la façon irrégulière et relâchée dont les principes supposés de la justice prennent naissance. Il est évident que celui-ci en particulier a été adopté pour venir en aide aux rudes exigences des cours de justice, qui doivent quelquefois se contenter de présomptions très-douteuses, à cause du mal plus grand encore qu'entraînerait souvent toute tentative de leur part de rechercher des décisions plus délicates. Mais même les cours de justice ne peuvent pas adhérer avec conséquence à cette maxime, car elles permettent que des engagements volontaires soient mis de côté, comme étant entachés de fraude, et quelquefois pour cela seul qu'il y a eu erreur ou renseignements inexacts.

Que si même le châtiment est reconnu légitime, combien de conceptions contradictoires de la justice se révèlent au jour lorsqu'on discute la proportion à garder entre la peine et le délit. Aucune règle sur ce sujet ne se recommande plus fortement au sentiment primitif et spontané de la justice que la loi du talion : Œil pour œil, dent pour dent. Bien que ce principe de la loi juive et de la loi musulmane soit généralement abandonné en Europe, comme maxime pratique, je soupçonne qu'il inspire à la plupart des esprits un secret attrait; et lorsque par hasard le châtiment frappe le coupable sous cette forme précise, le mouvement général de satisfaction qui se produit prouve combien est naturel le sentiment auquel répond cette représaille en nature. Pour beaucoup de gens, le criterium de la justice dans les dispositions pénales est que la peine soit proportionnée au délit;

c'est-à-dire qu'elle doit être exactement mesurée à la culpabilité morale du criminel (quel que soit leur criterium pour mesurer cette culpabilité) : selon eux, la considération de savoir ce qu'il faut nécessairement de punition pour détourner du délit n'a rien à faire avec la question de justice. Il est d'autres personnes, au contraire, pour qui cette considération est suprême; qui soutiennent qu'il n'est pas juste, pour l'homme du moins, d'infliger à son semblable, quels que soient ses délits, toute somme de souffrance dépassant le minimum qui suffit à empêcher qu'il ne répète sa faute et que d'autres ne l'imitent.

Tirons un autre exemple d'un sujet auquel nous avons déjà fait allusion. Dans une association industrielle, est-il juste ou non que le talent ou l'habileté donnent droit à une plus forte rémunération? Ceux qui sont pour la négative prétendent que quiconque fait de son mieux a un égal mérite, et qu'en bonne justice, il ne doit pas être placé, pour une faute qui n'est pas la sienne, dans une position inférieure; que des talents supérieurs recueillent des avantages plus que suffisants par l'admiration qu'ils excitent, par l'influence personnelle qu'ils exercent, et par les sources intérieures de satisfaction qui les accompagnent, sans qu'il soit besoin d'y ajouter une plus forte part des biens de ce monde; et que la justice exige que la société, au lieu d'aggraver cette inégalité d'avantages immérités, accorde une compensation aux moins favorisés. Ceux qui soutiennent l'opinion opposée disent que la société reçoit plus du travailleur plus capable; que ses services étant plus utiles, la société lui doit plus en retour; qu'une fort grande part du résultat collectif est en réalité son ouvrage, et que c'est une sorte de vol que de ne pas reconnaître qu'il y a droit; que s'il ne doit recevoir qu'autant que les autres, on est seulement en droit d'exiger de lui qu'il produise autant, et qu'il donne une moindre somme de temps et d'efforts proportionnée à sa capacité supérieure. Qui décidera entre ces appels à des principes de justice qui se contredisent? La justice, en ce cas, a deux faces qu'il est impossible de mettre en harmonie, et les deux adversaires ont choisi des côtés opposés; l'un d'eux se préoccupe de ce qu'il est juste que l'individu reçoive, l'autre, de ce qu'il est juste que la communauté donne. Chacun, à son point de vue, est irréfutable; et tout choix entre eux, fondé sur la justice, doit être parfaitement arbitraire. L'utilité sociale peut décider de la préférence.

Combien sont nombreux aussi et combien sont inconciliables les criteriums de la justice auxquels on fait appel quand on discute la

répartition de l'impôt! Selon une opinion, le payement à l'État devrait être numériquement proportionné aux ressources pécuniaires. D'après d'autres, la justice exige ce qu'ils nomment l'impôt proportionnel : c'est-à-dire qu'on fasse un prélèvement plus élevé sur ceux qui ont plus de ressources. Au point de vue de la justice naturelle, il y aurait beaucoup à dire en faveur du système qui consiste à ne tenir absolument aucun compte des ressources, et à exiger la même somme fixe (quand on pourrait l'obtenir) de chacun : de même que les membres d'une *mess* d'officiers ou d'un club payent tous la même somme pour les mêmes priviléges, sans rechercher si cela leur est à tous également facile. Puisque la protection (pourrait-on dire) de la loi et du gouvernement est accordée à tous, et que tous en ont également besoin, il n'y a pas d'injustice à obliger tout le monde à en donner le même prix. On regarde comme juste, et non comme injuste, qu'un marchand demande un même prix d'un même objet à tous les acheteurs, et qu'il ne fasse pas varier les prix selon leurs ressources. Cette doctrine, appliquée à l'impôt, ne trouve pas d'avocats, parce qu'elle est complétement contraire aux sentiments d'humanité et de convenance sociale naturels aux hommes; mais le principe de justice qu'elle invoque est aussi vrai et a autant d'autorité que ceux qu'on peut lui opposer. De là l'influence cachée qu'il exerce sur la série d'arguments venant à l'appui des autres modes de répartir l'impôt. Les gens se croient obligés de soutenir que l'État fait plus pour les riches que pour les pauvres, afin de le justifier de ce qu'il prend plus aux premiers; néanmoins, en réalité, cela n'est pas vrai, car les riches pourraient bien mieux se protéger eux-mêmes, à défaut de loi ou de gouvernement, que ne le pourraient les pauvres, et il est même fort à supposer qu'ils réussiraient à en faire leurs esclaves. D'autres, encore, partageant jusqu'à un certain point cette notion de la justice, prétendent que tous devraient payer une taxe égale par capitation pour la protection de leurs personnes (celles-ci ayant la même valeur pour chacun), et une taxe inégale pour la protection de leurs biens qui sont inégaux. Certaines gens répondent à ceci que, pour chaque homme, son *tout* vaut le *tout* d'un autre. Il n'est possible de se tirer de toute cette confusion qu'au moyen de l'Utilitairianisme.

La différence entre le Juste et l'Utile est-elle donc une différence purement imaginaire? Est-ce erreur chez les hommes de penser que la justice est plus sacrée que la politique, et qu'il ne faut se préoc-

cuper de cette dernière qu'après avoir satisfait à l'autre? En aucune façon. L'exposé que je viens de faire de la nature et de l'origine de ce sentiment admet une réelle distinction; et aucun de ceux qui professent le plus profond mépris pour les conséquences des actions, regardées comme un élément dans leur moralité, n'attache plus d'importance à cette distinction que moi. Tandis que j'attaque toute théorie qui érige un criterium de la justice non fondé sur l'utilité, je tiens l'utilité qui repose sur la justice pour être la principale part, et incomparablement la part la plus sacrée et la plus obligatoire de toute morale. Le mot de justice désigne certaines catégories de règles morales, qui, plus que toutes les autres règles servant à diriger la vie, se rapportent aux éléments essentiels de la félicité humaine; et la notion qui nous est démontrée être l'essence de l'idée de la justice, celle d'un droit existant chez un individu, implique et atteste cette plus forte obligation.

Les règles morales qui défendent aux hommes de se faire du mal les uns aux autres (en ne manquant jamais de comprendre comme mal toute entrave inique apportée à la liberté de chacun) sont plus essentielles au bien-être de l'humanité que toutes les maximes, quelque importantes qu'elles puissent être, qui ne font qu'indiquer le meilleur moyen de diriger une subdivision quelconque des affaires humaines. Elles ont également ceci de particulier, qu'elles sont l'élément capital servant à déterminer tous les sentiments sociaux des hommes. Les observer est le seul moyen de conserver la paix entre des êtres humains; si l'obéissance envers elles n'était pas la règle, et la désobéissance l'exception, on se regarderait les uns les autres comme des ennemis contre lesquels il faudrait toujours être en garde. Et, ce qui n'est guère moins important, ce sont là les préceptes que les hommes ont l'intérêt le plus puissant et le plus direct à s'enseigner les uns aux autres. Lorsqu'ils se bornent à se prodiguer les instructions et les exhortations de la prudence, ils peuvent n'y rien gagner, ou croire qu'ils n'y gagnent rien : lorsqu'ils s'inculquent réciproquement le devoir de la bienfaisance positive, ils ont un intérêt indubitable, mais à un degré bien moindre : il se peut qu'un individu n'ait pas besoin des bienfaits des autres; mais il a toujours besoin que ceux-ci ne lui fassent pas de tort. Ainsi, les lois morales qui protégent chaque individu contre le mal que d'autres pourraient lui faire, soit d'une façon directe, soit en portant atteinte à sa liberté dans la recherche de son propre bien, sont en même

temps celles qu'il a lui-même le plus à cœur, et celles qu'il a le plus d'intérêt à faire connaître et à faire prévaloir par sa parole et par ses actions. La façon dont une personne observe ces préceptes est la pierre de touche qui décide de son aptitude à faire partie de l'association humaine, car c'est là ce qui peut, oui ou non, la rendre nuisible à ceux qu'elle fréquente. Or, ce sont ces moralités qui composent primitivement les obligations de la justice. Les cas d'injustice les plus frappants, et ceux qui donnent le ton à la répugnance qui caractérise ce sentiment, sont les actes d'agression inique ou l'exercice illégitime du pouvoir sur un individu; puis viennent ceux qui consistent à le priver iniquement de quelque chose qui lui est dû : dans ces deux cas, il lui est fait un tort positif, soit sous forme de souffrance directe, soit par la privation d'un bien sur lequel, pour de bonnes raisons, physiques ou sociales, il avait lieu de compter.

Les mêmes motifs puissants qui ordonnent l'observation de ces premiers principes de morale, exigent le châtiment de ceux qui les violent; et comme les mouvements de la défense personnelle, de la défense d'autrui et de la vengeance sont dirigés contre de telles gens, la punition, ou le mal pour le mal, devient intimement liée au sentiment de la justice et y est universellement incluse. Le bien pour le bien est aussi un précepte de la justice; et quoique son utilité sociale soit évidente, quoiqu'il entraîne avec lui un sentiment naturel aux hommes, il ne présente pas à première vue ce rapport frappant avec le mal ou le tort, qui existe dans les cas les plus élémentaires du juste et de l'injuste, et d'où provient l'intensité caractéristique du sentiment de la justice. Mais pour être moins évidente, cette connexité n'en est pas moins réelle. Celui qui accepte des bienfaits, et refuse de les reconnaître alors qu'on a besoin de lui, fait un mal réel, en détruisant une des espérances les plus naturelles et les plus raisonnables, espérance qu'il a dû encourager tacitement au moins, car sans cela les bienfaits eussent rarement été accordés. La place importante qu'a, parmi les maux et les torts de ce monde, le désappointement de l'espérance, se prouve par le fait que ce désappointement constitue le côté le plus criminel de deux actes aussi essentiellement immoraux que le sont la trahison en amitié et la violation d'une promesse. Parmi les torts que les hommes peuvent supporter, il n'en est guère de plus grand et il n'en est pas qui blesse davantage que de voir une chose sur laquelle ils ont habituellement et pleinement compté, leur faire défaut au moment du besoin; et il

est peu de fautes plus graves que cette simple défection; aucune n'excite plus de colère soit chez la personne lésée, soit chez le spectateur sympathique. Par conséquent, le principe de donner à chacun ce qu'il mérite, c'est-à-dire de rendre le bien pour le bien, comme le mal pour le mal, n'est pas seulement compris dans l'idée de la justice, telle que nous venons de la définir; mais il est le but légitime de cette intensité de sentiment qui, dans l'estime des hommes, place le juste au-dessus de ce qui est simplement utile.

La plupart des maximes de justice en usage, et auxquelles on fait le plus souvent appel dans les affaires de ce monde, ne servent qu'à mettre en pratique les principes de justice dont nous venons de parler. Dire qu'une personne n'est responsable que de ce qu'elle a fait volontairement ou aurait volontairement pu éviter de faire; qu'il est injuste de condamner quelqu'un sans qu'il soit entendu; que le châtiment doit être proportionné au délit, et ainsi de suite, sont des maximes ayant pour but d'empêcher que le principe juste du mal pour le mal ne soit perverti et ne devienne l'application du mal sans cette justification. Le plus grand nombre de ces maximes usuelles ont été adoptées, grâce à l'emploi qu'en ont fait les cours de justice, qui ont naturellement été plus portées que d'autres à reconnaître et à étudier les règles qui leur sont nécessaires pour s'acquitter de leur double fonction d'infliger le châtiment lorsqu'il est mérité, et d'accorder à chacun ce qui lui est dû.

La première des vertus judiciaires, l'impartialité, est une obligation de justice, en partie pour la raison qui vient d'être mentionnée, parce qu'elle est une condition nécessaire de l'accomplissement des autres obligations de justice. Mais ce n'est pas seulement à cela que tient le rang élevé qu'occupent, parmi les obligations humaines, ces maximes d'égalité et d'impartialité qui, dans l'opinion populaire, comme dans celle des gens les plus éclairés, sont mises au nombre des préceptes de la justice. A un certain point de vue, elles peuvent être regardées comme des corollaires des principes déjà posés. Si le devoir exige que l'on traite chacun selon ses mérites, en rendant le bien pour le bien, comme en réprimant le mal par le mal, il s'ensuit nécessairement que nous devons traiter également bien (lorsque aucun devoir plus élevé ne s'y oppose) tous ceux qui ont également mérité de *nous*, et que la société doit traiter également bien tous ceux qui ont également bien mérité d'*elle*, c'est-à-dire ceux qui, d'une manière absolue, ont également bien mérité. Tel est le criterium abstrait le

plus élevé de la justice sociale et distributive, criterium vers lequel devraient tendre, avec le plus d'énergie possible, toutes les institutions et les efforts de tous les citoyens vertueux. Mais ce grand devoir moral repose sur une base plus profonde encore, car il émane directement du premier principe de la morale, et n'est pas un simple corollaire logique de principes secondaires ou dérivés. Il est compris dans le sens même du mot utilité, ou principe du plus grand bonheur. Ce principe n'est qu'une formule sans signification raisonnable, si le bonheur d'une personne, en le supposant égal en quantité (et en tenant compte de la qualité), n'est pas censé valoir exactement autant que celui d'un autre. Ces conditions remplies, la formule de Bentham, « que chacun compte pour un, et personne pour plus d'un, » pourrait être inscrite sous le principe de l'utilité en guise de commentaire explicatif[1]. Le droit égal que, dans l'idée

1. M. Herbert Spencer considère (dans ses *Social Statics*) l'égalité parfaite entre individus impliquée par le premier principe de la théorie utilitaire, comme réfutant les prétentions de l'utilité à être un guide suffisant vers le bien; puisque (dit-il) le principe de l'utilité présuppose ce principe antérieur : que chacun a un droit égal au bonheur. On en donnerait une idée plus exacte en disant qu'il suppose que des sommes de bonheur égales sont également désirables, qu'elles s'adressent à une seule personne ou à plusieurs. Mais, ceci n'est pas une présupposition; ce n'est pas une prémisse nécessaire à la défense du principe de l'utilité, c'est le principe lui-même; car qu'est-ce que le principe de l'utilité, si ce n'est que les mots « bonheur » et « désirable » sont synonymes? Si quelque principe antérieur est impliqué, ce ne peut-être que celui-ci : que les vérités arithmétiques sont applicables au calcul du bonheur, comme à celui de toutes les autres quantités mesurables.

(M. Herbert Spencer, dans une communication personnelle au sujet de la note précédente, ne veut pas être considéré comme un adversaire de l'Utilitairianisme, et dit qu'il tient le bonheur pour être la fin suprême de la moralité. Mais il croit que cette fin ne peut être partiellement atteinte que par des généralisations empiriques tirées de l'étude des résultats de la conduite, et qu'elle ne peut l'être complétement qu'en déduisant, des lois de la vie et des conditions de l'existence, quelles sortes d'actions tendent nécessairement à produire le bonheur et quelles autres le malheur. A l'exception du mot « nécessairement, » je n'objecte rien à cette doctrine, et (en écartant ce mot) je ne sache pas qu'aucun défenseur moderne de l'Utilitairianisme soit d'un avis différent. Bentham, à qui M. Spencer s'adressait dans la *Statique sociale*, est de tous les écrivains celui qui peut le moins être taxé d'avoir de la répugnance à déduire des lois de la nature humaine et des conditions universelles de la vie humaine les effets des actions sur le bonheur. En général, on l'accuse de se fier trop exclusivement à de semblables déductions, et de se refuser nettement à reconnaître l'autorité des généra-

du moraliste et du législateur, chacun a au bonheur, implique un droit égal à tous les moyens d'arriver au bonheur, du moins jusqu'aux limites que les conditions inévitables de la vie humaine et de l'intérêt général, qui comprend l'intérêt de chaque individu, mettent à la maxime; et ces limites devraient être strictement définies. Comme toutes les autres maximes de justice, celle-ci n'est en aucune façon universellement appliquée ou reconnue applicable; au contraire, ainsi que je l'ai déjà remarqué, elle se plie aux idées de chacun sur l'utilité sociale. Mais, dans tout cas où elle est jugée en quelque façon applicable, elle passe pour être le précepte de la justice. Tout le monde est censé avoir droit à être traité avec égalité, si ce n'est lorsque quelque convenance sociale exige le contraire. Et de là toutes les inégalités sociales, qui ne sont plus regardées comme utiles, revêtent, non le caractère de la simple inopportunité, mais celui de l'injustice, et semblent si tyranniques, que les gens se demandent souvent avec étonnement comment elles ont jamais pu être tolérées; oubliant que, peut-être, grâce à une idée d'opportunité également erronée, ils tolèrent eux-mêmes d'autres inégalités dont le redressement ferait paraître ce qu'ils approuvent tout aussi monstrueux que ce qu'ils ont enfin appris à condamner. Toute l'histoire du progrès social se compose d'une série de transitions par lesquelles, l'une après l'autre, chaque coutume ou institution, que l'on regardait d'abord comme une nécessité absolue de l'existence sociale, a passé au rang des injustices et des tyrannies universellement condamnées. Il en a été ainsi pour les distinctions d'esclaves et d'hommes libres, de patriciens et de plébéiens, de nobles et de serfs; il en sera de même, et en partie cela est déjà, pour les aristocraties de couleur, de race et de sexe.

On voit d'après ce qui vient d'être dit que le mot de justice sert à nommer de certaines qualités morales qui, prises collectivement, occupent une place plus élevée que d'autres dans l'échelle de l'utilité sociale, et sont, par conséquent, plus obligatoires. Pourtant il peut

lisations de l'expérience spécifique, auxquelles M. Spencer croit que les utilitaires s'en tiennent généralement. Mon opinion propre (et, si je ne m'abuse, celle de M. Spencer) est que, dans la morale comme dans toutes les autres branches d'études scientifiques, il faut l'accord des résultats de ces deux procédés, venant à l'appui l'un de l'autre et se prouvant réciproquement, pour donner à toute proposition générale le genre et le degré d'évidence qui constitue une preuve scientifique.)

se présenter de certains cas, dans lesquels quelque autre devoir social est tellement important qu'il domine toutes les maximes générales de la justice. Ainsi, pour sauver la vie à quelqu'un, non-seulement il peut nous être permis, mais il peut être de notre devoir, de voler ou de prendre de force les aliments ou les remèdes nécessaires, ou bien encore d'enlever et de contraindre à exercer son art le seul médecin compétent. Comme nous ne qualifions jamais de juste ce qui n'est pas une vertu, nous avons l'habitude de dire, en de pareils cas, non que la justice doit céder à quelque autre principe moral, mais que, par le fait de cet autre principe, ce qui est juste dans les cas ordinaires ne l'est pas dans les cas en question. Grâce à cet utile tour de phrase, le caractère d'imprescriptibilité attribué à la justice se trouve respecté, et nous échappons à la nécessité de soutenir qu'il peut y avoir des injustices louables.

Selon moi, les considérations qui viennent d'être alléguées résolvent la seule véritable difficulté qu'offre en morale la théorie utilitaire. Il a toujours été évident que tous les cas de justice sont aussi des cas d'utilité : la différence consiste dans le sentiment particulier qui s'attache aux premiers, mis en opposition avec les derniers. Si ce sentiment caractéristique a été suffisamment expliqué; s'il n'est pas nécessaire de lui supposer une origine particulière; s'il n'est que le mouvement naturel du ressentiment, rendu moral par son assimilation aux exigences du bien social; et si ce sentiment non-seulement existe, mais doit exister, dans toutes les catégories de cas auxquelles correspond l'idée de la justice, cette idée, alors, ne se présente plus comme la pierre d'achoppement de la morale utilitaire. Le mot de justice demeure l'appellation propre de certaines utilités sociales; elles sont infiniment plus importantes et, par conséquent, plus absolues et plus impératives que ne le sont les autres, comme classe, bien qu'elles ne le soient pas plus dans de certains cas isolés. Elles doivent donc être, ainsi qu'elles le sont naturellement, défendues par un sentiment non-seulement différent en intensité, mais aussi en espèce, et qui se distingue du sentiment plus doux qui s'attache à la pure idée de favoriser le bonheur ou le bien-être des hommes, à la fois par la nature mieux définie de ses préceptes, et par le caractère plus sévère de ses sanctions.

JOHN STUART MILL.

(*Traduit de l'anglais*, par P. E. DE LA FRICHE.)

LA

QUESTION ALGÉRIENNE.

Quand Charles X, justement indigné avec toute la France de l'insulte faite à son représentant par un souverain barbaresque, résolut d'entreprendre l'expédition d'Alger, ni lui, ni ses ministres ne songeaient, sans doute, à soumettre toute la régence, et à établir définitivement notre domination sur l'immense et magnifique pays qui s'étend entre l'empire du Maroc et la régence de Tunis. Pendant les premières années du gouvernement de Juillet, les ministres et les chambres ne se proposèrent d'abord d'autre but que de faire flotter le drapeau tricolore sur la Kasba, et sur les remparts d'Oran et de quelques villes du littoral.

Mais comment obtenir de peuplades barbares et fanatiques, étrangères à toute notion du droit des gens, le respect d'un traité quelconque? Pour vivre tranquille à Alger, il fallut repousser, des gorges et des sommets du Sahel, ainsi que des plaines alors marécageuses de la Mitidja, les maraudeurs indigènes et les tribus fanatisées par leurs marabouts. Pour rester maîtres à Cherchell, à Mostaganem, à Oran, nos colonnes durent repousser, jusqu'au delà du petit Atlas, les hordes qui venaient égorger jusque sous les murs de ces villes les Français qui se hasardaient à en franchir les portes.

Pour obtenir la paix entre l'Atlas et la mer, on ne tarda pas à comprendre qu'il fallait absolument être maître du Tell tout entier, c'est-à-dire de cette bande de terre cultivable qui s'étend entre la Méditerranée et la frontière du petit désert. On se décida franchement à conquérir toute l'Algérie, quand l'expérience eut démontré que l'occupation restreinte était impossible, et dix-sept ans après la prise d'Alger, la soumission d'Abd-el-Kader assurait la réalisation de ce dessein.

La république à son tour voulut contribuer à assurer cette conquête entreprise par la royauté de droit divin et achevée par la mo-

narchie constitutionnelle. L'expédition de la Kabylie était peut-être superflue, puisque les nécessités du commerce nous avaient déjà depuis longtemps soumis, au moins en fait, les Berbères industrieux qui habitent le massif du Djurjura; elle prouve, du moins, que le président de la république qui l'avait décidée et les ministres qui l'avaient approuvée regardaient comme utile et glorieuse pour la France la possession complète de l'Algérie. Un peu plus tard, au moment même où des événements que nous n'avons pas à apprécier ici, changeaient en France la forme et l'essence du gouvernement, un général dont le nom devait plus tard devenir illustre dans toute l'Europe dépassait les frontières du Tell et s'enfonçait à la tête d'une colonne intrépide au cœur du petit désert. Laghouat tombait en notre pouvoir, et le général Pélissier y entrait par la brèche à l'heure où, en France, quelques-uns de ses frères d'armes prenaient la route de l'exil.

En ces tristes jours où des passions violentes avaient armé les Français les uns contre les autres, où la guerre civile avait éclaté ou menacé d'éclater dans un quart du pays, il y avait, du moins, une question sur laquelle tout le monde s'entendait. Les vaincus de décembre, tout aussi bien que les vainqueurs, ceux que les commissions militaires envoyaient à Lambessa, tout aussi bien que les juges qui l'épée au côté prononçaient leur condamnation, tous regardaient l'Algérie comme une terre à jamais française; tous pensaient que la colonisation devait s'y développer chaque année, chaque mois, chaque jour, que plus on y verrait arriver d'Européens pour la défricher et la civiliser, plus la France aurait lieu de se féliciter et de s'enorgueillir, enfin que plus le flot de ces colons alors encouragés par tous se rapprocherait de la limite extrême du désert, plus le drapeau tricolore serait fermement établi sur cette terre fertilisée par les sueurs de nos laboureurs et comme sanctifiée par le sang de nos soldats.

Hélas! combien nous sommes loin aujourd'hui de cette heureuse unanimité! Ces vérités élémentaires sont aujourd'hui discutées, que dis-je, niées, par les hommes mêmes qui devraient le plus ardemment les soutenir. Il s'est trouvé naguère des faiseurs de libelles pour insulter nos colons, pour jeter à la face des Français algériens l'injure et la calomnie, pour proposer « de liquider la colonisation, » et d'abandonner aux broussailles les champs si péniblement défrichés, pour conseiller enfin à l'Empire, dont ils se prétendent les chauds partisans, de se déclarer incapable de continuer l'œuvre glorieusement commencée par la Restauration, plus glorieusement achevée par le gouvernement de Juillet et par la République. Il ne leur a manqué qu'un courage, celui de signer leurs brochures; mais tout

le pays les a devinés sous leurs masques, et d'un bout à l'autre du Tell, on montre au doigt avec mépris ces renégats anonymes.

Leur système pris dans son entier n'aura, sans doute, jamais d'autres adhérents qu'eux-mêmes; mais on parle très-sérieusement, jusque dans les conseils généraux d'Oran et d'Alger, d'en adopter au moins une partie, de faire reculer la colonisation, et d'abandonner aux Arabes, maintenus seulement par quelques garnisons françaises, une ou deux *zones* (c'est le mot en faveur), dont on ne daigne pas nous faire connaître les limites. Pendant que deux cent mille hectares de forêts de chênes-lièges sont détruits par le feu en quelques heures, ces bruits funestes s'ajoutent à ces désastres pour jeter le découragement et la consternation dans le cœur de nos colons.

Malgré les assertions maintes fois réitérées des journaux ennemis de la colonisation, malgré tout ce qui se répète de tous côtés, nous espérons encore. Tant que les décrets annoncés n'auront pas paru, il est temps de contribuer, pour notre faible part, à éclairer l'opinion publique. Qu'on nous permette donc de résumer brièvement, en quelques pages, cette question de l'Algérie malheureusement si peu connue en France.

I

LA POPULATION INDIGÈNE.

Les adversaires de la colonisation n'osent pas, ailleurs que dans des brochures anonymes, se déclarer nettement, franchement les adversaires des Européens, qui sont venus risquer leurs capitaux et leurs vies pour enrichir la France en civilisant notre colonie et en défrichant les terres laissées à peu près incultes depuis tant de siècles par l'incurie des Arabes. Mais ils s'efforcent d'attendrir les gens à qui le véritable état des choses est peu connu sur ces pauvres indigènes, si indignement persécutés et dépouillés, suivant eux, par des Français avides. Il faut, pour faire justice de cet argument, expliquer en peu de mots la situation vraie des différentes races que nous avons trouvées établies dans la régence d'Alger.

Ces races étaient au nombre de cinq : les Turcs, les Maures, les Arabes, les Kabyles et les Juifs.

Les Turcs n'étaient établis que dans quelques villes; depuis la conquête d'Alger, quelques-uns, sans doute, sont retournés dans leur

pays, beaucoup d'autres sont morts ; il en reste fort peu aujourd'hui, et l'on pourrait dire qu'ils n'ont laissé aucune trace en Algérie, s'il n'y avait dans quelques villes importantes un assez grand nombre de Koulouglis, fils de Turcs et de Mauresques ou de femmes Arabes, lesquels sont fort méprisés par les Arabes de sang non mélangé. Ces haines amènent parfois des querelles qui suscitent quelques difficultés, assez légères, en somme, pour notre administration.

Les Maures, eux aussi, n'habitent que les villes où la plupart d'entre eux exercent pour vivre différentes industries. Ils sont fort paisibles, et ne troublent pas plus notre domination qu'ils n'ont troublé celle des Turcs.

Les Kabyles, établis surtout dans le massif des montagnes qui s'étendent de Dellis à Bougie, sont très-laborieux. La propriété est constituée chez eux à peu près comme chez nous, elle est individuelle; aussi sont-ils d'assez bons cultivateurs ; ils tirent de leurs terres à peu près tout ce qu'elles peuvent leur donner. Ils sont en outre industrieux. Leurs poteries, très-grossières comme pâtes, sont fort originales de formes et de décors : les armes qu'ils fabriquent sont à la fois très-belles et très-bonnes. C'est, en somme, une bonne population avec laquelle il est facile de vivre en paix, et qui contribue d'une façon sérieuse, par le bon état de la culture de ses champs et de ses jardins, à la prospérité du pays.

La situation des Juifs avant 1830, dans la régence d'Alger, était ce qu'elle est encore aujourd'hui au Maroc, ce qu'elle était dans toute l'Europe au moyen âge. C'était la race méprisée, maltraitée, rançonnée. Les Juifs n'avaient aucun droit, ne vivaient que par la tolérance des Musulmans, et cette tolérance, quoique achetée à prix d'or, s'interrompait souvent. On n'a pas oublié ce singulier épisode qui s'est produit en 1859. Quelques bataillons de Turcos qui allaient s'embarquer pour l'Italie voulurent célébrer leur entrée en campagne en pillant les maisons des Juifs; c'était une tradition qui remontait au temps des Turcs. En ce beau temps, l'assassinat d'un Juif dans les rues d'Alger était une affaire beaucoup moins grave pour un Musulman que ne le serait aujourd'hui pour un Français le meurtre d'un chien dans les rues de Paris; mais comme toujours et partout, les Juifs se vengeaient de ces mépris et de ces insultes en s'enrichissant par l'usure aux dépens de leurs oppresseurs, jusqu'au jour malencontreux où ceux-ci reprenaient en gros, par la force brutale, tout ce qu'ils s'étaient laissé arracher en détail par des ruses légales. Quelques vieux Israélites regrettent encore aujourd'hui, dit-on, l'époque où, au prix de mille avanies, au risque de mille périls, ils faisaient sur leurs maîtres d'énormes bénéfices. Mais la masse de la po-

pulation juive indigène est heureuse de la révolution, qui l'a mise enfin à l'abri du vol et de l'assassinat.

Les Juifs algériens peuvent encore rançonner sans pitié ceux de nos compatriotes que la misère oblige à leur emprunter de l'argent; mais au point de vue politique ils sont nos amis sincères. Ils ne feraient sans doute aucun effort pour nous défendre dans un jour de danger, mais il est certain qu'au fond de leurs cœurs tous leurs vœux seraient pour nous. Ce sont certainement, parmi tous les indigènes, les seuls que ne réjouiraient pas nos désastres.

Dans cette revue rapide, nous n'avons encore trouvé que des populations qui ne peuvent ni ne veulent nous nuire sérieusement. Nous arrivons enfin aux hommes qui nous haïssent, qui souhaitent notre expulsion, et qui y travaillent activement dès qu'ils croient trouver une occasion favorable; ce sont ces Arabes si éloquemment défendus par les ennemis de la colonisation.

Les Arabes habitent presque tous en dehors des villes, sous la tente. Leurs mœurs sont aussi différentes des nôtres que leur religion et leur langue. Ils présentent à l'observateur le plus singulier mélange de qualités vraiment nobles et de vices abjects. Grâce à la mâle beauté de leurs traits, aux magnifiques proportions de leurs membres, à la majesté de leur allure, à je ne sais quelle tournure semi-orientale et semi-antique que leur donnent les larges plis de leurs burnous, ils séduisent à la première vue tous les touristes; et les badauds, qui jugent de tout au premier coup d'œil, reviennent en France enthousiasmés de ces sauvages dont ils nous font des peintures merveilleuses. Mais les hommes qui ont vécu longtemps auprès d'eux connaissent leur perfidie, leur amour du mensonge, leur hypocrisie, leur servilité; ces malheureux, grâce à l'organisation déplorable de leur société, croupissent dans la misère la plus profonde, dans l'ignorance la plus monstrueuse. Aussi sont-ils dupes des plus grossières jongleries et des plus effrontés mensonges de tous les marabouts qui veulent les fanatiser.

On se tromperait étrangement cependant en croyant que les Arabes, poussés contre nous par leurs croyances religieuses, sont tous unis dans un seul élan de haine contre notre domination. Il leur manque un sentiment chez nous très-fort, et capable de produire bien des miracles, le sentiment de la nationalité. Ils nous haïssent sans doute, mais ils se haïssent encore bien plus violemment entre eux. Il suffit que telle tribu prenne les armes contre les Français, pour qu'aussitôt telle autre tribu rivale marche contre elle avec enthousiasme sous nos drapeaux. Abd-el-Kader, qui a fait tant de mal à nos soldats, en a fait encore plus à ses compatriotes, et l'on montre par toute la

province d'Oran les villages qu'il a détruits, les bois qu'il a brûlés, les territoires qu'il a dévastés pour punir les tribus qui s'étaient rangées de notre côté.

Malheureusement, avec notre manie essentiellement nationale de tout unifier, de tout centraliser, nous finirons peut-être par donner à ces peuplades, jusqu'ici si profondément divisées, le sentiment qui leur manquait et qui doublera leurs forces. La race arabe n'était guère, pour reprendre un mot célèbre, qu'une expression ethnographique; nous parviendrons à en faire une réalité vivante et puissante, si l'on ne se décide pas enfin à suivre à son égard une autre politique.

Est-ce à dire, comme nous en accusent les prétendus amis des Arabes qui ne sont en réalité que les ennemis de la colonisation européenne, est-ce à dire que nous répétions en vrais Gaulois le *Væ victis* de notre aïeul Brennus, et que nous voulions voir adopter vis-à-vis des vaincus des mesures de violence et d'oppression? Loin de nous de si funestes idées. Le système que ne cessent de réclamer depuis de longues années les colons et leurs défenseurs dans la presse, loin d'être funeste aux Arabes, leur serait essentiellement avantageux; il les mettrait sur le même rang que nous; en les tirant de l'état de communisme grossier où ils végètent misérables serfs taillables et corvéables à la merci de leurs chefs indigènes, il en ferait des hommes libres et des propriétaires. La réforme que nous demandons, nous, leurs prétendus ennemis, ils la désirent ardemment du fond de leur cœur, car ils savent bien qu'elle seule peut les relever et les arracher à ces mille vexations et exactions que nos adversaires d'aujourd'hui ont eux-mêmes autrefois signalées dans un grand nombre de brochures et de livres, et jusque dans nos grandes assemblées politiques.

II

ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ CHEZ LES ARABES.

La terre aujourd'hui occupée par les Arabes se divise en trois catégories principales :

La terre *beylik* qui appartient à l'État.

Un certain nombre de terres *melk* qui appartiennent en toute propriété à tel ou tel indigène.

Les terres *arch* ou *sabega* qui appartiennent collectivement aux tribus ou aux fractions de tribus.

Le nombre des Arabes qui, possédant des biens *melk*, sont vraiment propriétaires, est très-restreint.

L'immense majorité de leurs compatriotes n'a rien en propre; ils doivent se contenter de cultiver la terre que leur adjuge chaque année leur caïd.

Jugez dès lors de ce que peut être l'agriculture chez un peuple où la propriété est organisée de la sorte !

Les neuf dixièmes des terres en Algérie sont couvertes d'épaisses broussailles composées principalement de thuyas, de lentisques et de palmiers nains. Les souches énormes du thuya, dont l'ébénisterie tire aujourd'hui un parti si heureux, demandent beaucoup d'efforts pour être arrachées du sol : mais ce n'est rien auprès du travail qu'exigent les profondes et inextricables racines du palmier nain. Les colons français évaluent à deux ou trois cents francs le prix du défrichement complet d'un hectare de broussailles.

Voyez dès lors ce que peut faire de semblables terres l'Arabe à qui on ne concède que pour une année le droit de les cultiver. Sera-t-il assez fou pour se livrer à un travail acharné dont un autre jouirait l'an prochain ? Plus il aurait amélioré son champ, plus il serait sûr d'en être dépossédé au profit des amis ou des parents du chef. Aussi se contente-t-il d'arracher les touffes les plus jeunes, les moins profondément enracinées, et il promène nonchalamment sa charrue primitive dans ces sortes de clairières. Bientôt les mauvaises herbes que le fer de la charrue a dérangées et non détruites repoussent avec une nouvelle énergie au milieu des grains de blé jetés à la grâce d'Allah. Il n'est pas besoin d'être un agriculteur émérite pour deviner quelle moisson peuvent donner à de pareils laboureurs les plaines fertiles qui furent jadis le grenier de l'Italie.

Je n'ai pas besoin, je pense, d'ajouter que tout système d'assolement même le plus primitif est absolument inconnu sur les propriétés collectives des tribus. On n'y connaît d'autres engrais que la cendre des broussailles incendiées chaque année en automne au risque de communiquer le feu à tout le pays, et le fumier déposé par les maigres troupeaux qui viennent au printemps brouter les jeunes pousses des arbrisseaux brûlés l'automne précédent. On ne peut rien imaginer de plus lugubre que l'aspect de ces misérables cultures arabes : la vue seule d'un de ces champs où quelques chétifs épis poussent çà et là entre les sombres massifs des palmiers nains raconte la misère de ce peuple doué par la nature d'une vive intelligence et d'une admirable vigueur, mais énervé et abruti depuis de longs siècles par le despotisme communiste.

Comment remédier à ce mal ?

L'administration avait jadis conçu un projet qui nous semblait avoir le rare mérite de concilier les intérêts en apparence opposés des vainqueurs et des vaincus, et de donner de nouvelles terres à la colonisation tout en tirant les Arabes de leur misère séculaire. C'est ce système que désignait le mot de *cantonnement*, aussi populaire en Algérie qu'il est par malheur resté inconnu en France.

Les limites des territoires de chaque tribu sont presque partout indécises. D'ailleurs il n'y a pas, je crois, dans toute l'Algérie une seule tribu qui utilise d'une façon sérieuse, je ne dirai pas la totalité, mais seulement les trois quarts ou les deux tiers de ses terres de parcours. On avait donc songé à limiter d'une façon exacte ces territoires, en prélevant sur chacun d'eux une faible partie qu'on eût réservée aux colons européens. Le reste aurait été réparti aussi équitablement que possible entre tous les chefs de famille de chaque tribu, et chaque Arabe, devenu, en vertu de titres réguliers, propriétaire du lot qui lui eût été assigné, aurait pu à son gré ou le cultiver d'une façon utile, ou le vendre à qui bon lui aurait semblé.

Le *cantonnement* longtemps annoncé, longtemps étudié, allait enfin s'opérer. Nous nous rappelons avoir vu en 1858 dans diverses parties de la province d'Oran des jalons plantés de distance en distance par les ingénieurs chargés de cette opération si ardemment désirée par toute la population européenne et, nous osons l'affirmer, par une partie de la population musulmane elle-même.

Hélas ! Le parti hostile à toutes les réformes désirées par les colons n'avait jamais été si près de triompher qu'au moment même où il semblait abattu pour toujours. Le ministère de l'Algérie qui avait paru assurer le triomphe définitif de la colonisation n'eut, on se le rappelle, qu'une existence éphémère, et son arrêt de mort intercalé dans les décrets du 24 novembre entre deux mesures libérales fut à peine remarqué en France par les hommes qui ne s'intéressaient pas à notre belle colonie.

De ce jour datent tous les chagrins, toutes les inquiétudes, tous les désespoirs de nos compatriotes établis de l'autre côté de la Méditerranée.

Dès que le ministère spécial eut disparu, des voix s'élevèrent tout à coup en faveur des Arabes qu'on prétendait spoliés par le cantonnement projeté ; de faux philanthropes essayèrent d'apitoyer la France sur les prétendues victimes de notre cupidité. Arrêtons-nous un instant à examiner ces griefs.

Le cantonnement prélevait, avons-nous dit, sur le territoire de chaque tribu quelques terres réservées aux cultivateurs européens : à cette mesure, on opposait les traités qui garantissaient aux indi-

gênes leurs propriétés. On oubliait de dire que ces traités avaient été annulés par les quinze années de guerres pendant lesquelles les tribus qui auraient pu jadis en invoquer le bénéfice s'étaient sans paix ni trêve insurgées contre nous. On oubliait que presque toutes ces tribus avaient singulièrement diminué de nombre par suite de l'émigration au désert ou au Maroc de leurs membres les plus compromis, le lendemain de chaque nouvelle défaite subie par elles. D'ailleurs, le cantonnement entraînait-il donc la ruine pour les indigènes? Loin de là; et le lecteur le plus étranger aux questions Algériennes peut déjà voir, par ce que nous venons de dire, que cette prétendue spoliation les aurait au contraire enrichis, puisqu'il s'agissait d'en finir avec cette constitution grossière de la propriété qui en est à vrai dire la négation même, et de donner des terres à chaque famille indigène.

Qui de nous n'échangerait avec enthousiasme un droit purement métaphysique à la possession de cent hectares de terrain contre la possession effective d'une ferme de quatre-vingts hectares? Qui ne comprend que, même entre les mains des Arabes les plus ignorants, les plus arriérés, les plus hostiles à toute innovation, un lot de terre dont ils seraient les maîtres réels, permanents et héréditaires, qu'aucun caprice de leur caïd ne pourrait leur enlever, produirait deux ou trois fois plus qu'un lot même deux fois plus étendu, mais alloué pour une année seulement?

Quant à ces bandes de terrains réservés entre chaque tribu pour la colonisation européenne, qui ne voit qu'elles augmenteraient dans une proportion considérable la valeur des terres conservées aux antiques possesseurs du sol? Partout en effet où s'établissent nos colons, il faut de toute nécessité ouvrir des routes carrossables, dessécher les marais, faire enfin mille travaux d'utilité générale que les Arabes n'ont jamais su accomplir pendant tant de siècles. Les indigènes en auraient profité. Leurs produits trouvant des débouchés faciles se seraient vendus plus sûrement et à un prix plus élevé. Ils auraient eux-mêmes trouvé dans nos fermes un travail assuré et largement rémunéré chaque fois que la culture de leurs champs leur aurait laissé des loisirs. Tous ces malheureux qui aujourd'hui sont réduits par la misère à se contenter pour tous vêtements d'une gandoura en loques et d'un burnous en guenille, pour toute nourriture des fruits fades et malsains du cactus, auraient gagné, en défrichant leurs champs et les nôtres, de quoi s'habiller et se nourrir.

III

LE SÉNATUS-CONSULTE DE 1863 ET LES RÉFORMES PROJETÉES EN CE MOMENT.

Voilà ce que disaient en faveur du cantonnement les hommes qui connaissaient le mieux l'Algérie. Mais toutes ces raisons qui nous paraissent si fortes furent impuissantes.

La lettre célèbre dans laquelle l'Empereur annonçait l'abandon de ce système et appelait l'Algérie « un royaume arabe, » causa dans notre colonie une émotion tellement vive, que le contre-coup s'en ressentit à Paris même. L'unanimité des doléances des colons appela enfin sur les affaires algériennes l'attention de la presse française. Plusieurs des journaux les plus importants de Paris et de la province se firent l'écho des réclamations qui arrivaient en foule, et, à la grande surprise de quelques-uns des directeurs de ces feuilles elles-mêmes, on vit une notable partie du public français s'intéresser tout à coup aux affaires algériennes pour lesquelles il avait par malheur montré jusque-là une indifférence presque absolue.

Malgré tout ce qui fut écrit à ce moment dans la presse, malgré les vives instances d'une députation officieuse de l'Algérie, à la tête de laquelle se trouvait l'évêque d'Alger, Mgr Pavie, malgré les représentations très-vives adressées à Paris, dit-on, par le duc de Malakoff, alors gouverneur général de l'Algérie, l'un des énergiques défenseurs de la colonisation, un vote du Sénat vint donner force de loi aux mesures annoncées dans la lettre impériale.

Le sénatus-consulte du 22 avril 1863, si violemment attaqué dans notre colonie, était loin de mériter, si on l'examine impartialement et en lui-même, tous les reproches qui lui furent alors adressés. Il faut y distinguer soigneusement deux choses très-différentes.

En donnant légalement en toute propriété aux tribus les territoires dont elles se trouvaient en possession, sans permettre d'en réserver aucune partie aux colons, ce qui eût pu se faire très-justement et au grand profit des Arabes eux-mêmes, comme nous venons de le démontrer, le Sénat enfermait, au moins pour le moment, dans des limites trop étroites la colonisation européenne, et rendait impossible le *cantonnement* qui eût eu l'avantage à la fois économique et politique de doubler, de tripler peut-être en quelques années le nombre

des cultivateurs européens, seuls capables de tirer de cette terre si riche les trésors qu'elle renferme, et en même temps précieux appui pour nos troupes, si par malheur une nouvelle insurrection venait à éclater.

Mais, d'un autre côté, le sénatus-consulte annonçait que cette terre, laissée tout entière aux premiers occupants, ne devait plus rester indivise entre eux. Non-seulement il posait le principe de la répartition du sol entre tous les chefs de famille, mais il établissait les mesures qui devaient assurer enfin l'établissement de la propriété individuelle : on devait procéder d'abord à la délimitation exacte du territoire de chaque tribu ou grande fraction de tribu, puis à celle du territoire de chaque douar et procéder enfin au partage de ces dernières divisions entre chacun des ayant-droits.

Rien assurément n'était plus logique que ces dispositions, et une fois nos réserves établies sur l'attribution aux tribus de la totalité du sol par elles occupé, rien n'était plus propre à ramener la vie et la prospérité dans toute l'Algérie.

D'où vint donc le mouvement de l'opinion qui accueillit cette grande mesure? C'est que le parti civil, à tort ou à raison, était convaincu que l'exécution des intentions excellentes de l'Empereur était remise à un parti qui ne se proposait que de les faire avorter, que le côté regrettable du sénatus-consulte serait forcément appliqué dès l'abord, puisque c'était une disposition négative, celle qui refusait de nouvelles terres à la colonisation, qu'au contraire le côté excellent, la disposition positive, l'établissement de la propriété individuelle chez les Arabes serait indéfiniment différé d'abord par les lenteurs nécessaires à une si longue opération, voulût-on sérieusement, ardemment l'exécuter de bonne foi, puis surtout par celles que soulèveraient sans cesse des hommes parfaitement résolus au fond du cœur à ne jamais achever un travail dont le résultat devait être de détruire leur influence, de mettre fin à leur autorité. En effet, disait-on, le jour où les Arabes, devenus sédentaires et propriétaires, paieront comme nous l'impôt entre les mains du percepteur et pourront être administrés de la même façon que les colons européens, l'organisation actuelle des bureaux arabes n'aura plus de raison d'être; certaines positions fort enviées seront perdues avec tous les avantages officiels ou autres qui y sont attachés. Les hommes qui ont le plus à perdre à de telles réformes sont actifs et intelligents; leurs amis sont peu nombreux, il est vrai, mais influents et dévoués; quelques faits particuliers, connus de toute la colonie, prouvent que, fût-on maréchal de France, eût-on une gloire européenne, occupât-on l'une des plus hautes positions de l'Empire, on

peut échouer dans une lutte engagée contre ce petit groupe d'hommes obscurs et puissants. Les gens qui aiment le moins, d'ordinaire, les rapports, les circulaires, les comptes, les écritures et tout ce qu'ils appellent avec mépris des *paperasses*, vont devenir tout à coup plus paperassiers que des bureaucrates allemands. Nous allons voir s'entasser instructions sur réglements, ordonnances sur arrêtés, et dans deux ou trois ans, grâce à ces écrits administratifs pleins de prudence et d'érudition, la répartition des terres entre les individus ou même entre les douars sera devenue absolument impossible. Dès que les commissions chargées du travail furent à l'œuvre, on s'avisa de compter, d'après leurs premières opérations, ce qu'il faudrait de temps pour mener à son terme la grande entreprise, et des calculs sans doute plus ingénieux que justes furent publiés dans divers journaux, où l'on prouvait qu'il ne faudrait pas moins d'un ou deux siècles pour arriver à l'opération suprême qui ferait de chaque indigène un propriétaire.

Nous avons reproduit ici une partie seulement, et la partie la plus modérée, des discours qui se tenaient par toute l'Algérie, de Nemours à La Cale, d'Alger à Laghouat, non pas tout bas dans le secret de l'intimité, mais tout haut dans les cercles, dans les cafés, dans les rues, sur les places publiques. Les représentants de l'autorité, les fonctionnaires civils, souvent même des officiers du plus haut rang prenaient part à ces conversations, et leurs discours n'étaient pas toujours les moins énergiques. Le langage des journaux, du *Courrier de l'Algérie*, de l'*Écho d'Oran*, de l'*Indépendant* (de Constantine), n'était guère plus calme, et le maréchal Pélissier, dont les vivacités sont restées légendaires, ne s'étonnait pas de ces vivacités de l'opinion publique.

Ces craintes étaient-elles chimériques? Notre génération est-elle destinée à voir s'accomplir la révolution économique qui substituera enfin chez les Arabes, à leur grande joie, la propriété réelle au régime du communisme? Nous l'espérons, mais il est probable qu'on sera amené, pour la hâter, à prendre des mesures plus efficaces quand un revirement inévitable, selon nous, dans les opinions du Gouvernement, aura enfin éloigné des affaires algériennes un certain nombre d'hommes qu'il nous est interdit de nommer ici.

Il y a trois mois, toute l'Algérie croyait ce revirement enfin accompli. L'Empereur avait traversé la mer. Il avait vu par lui-même, dans nos trois provinces, les merveilles accomplies en quelques années par cette colonisation que les brochures anonymes déclaraient impuissante. Il avait visité les plaines fertiles du Sig et de la Mekerra; il avait vu à Sidi-Bel-Abbès une ville née d'hier, aujourd'hui déjà trop

étroite, à Bouffarick d'anciens marécages pestilentiels transformés en champs couverts de riches récoltes de tout genre; partout où nos colons avaient pu trouver des terres à défricher, il avait vu le blé, le tabac, le coton, la garance, le lin, la vigne, l'olivier, le mûrier, le bananier, toutes les plantes qui nourrissent l'homme ou qui alimentent son industrie, pousser belles et puissantes; partout ailleurs, sur les terres des indigènes, il n'avait aperçu que des broussailles entresemées çà et là de quelques épis rachitiques. Ce spectacle semblait avoir fait sur lui une impression profonde. La cause de la colonisation paraissait gagnée, et nos colons retrouvant les belles espérances d'autrefois, se pressaient sur son passage pour le saluer de leurs plus joyeuses, de leurs plus enthousiastes acclamations.

Hélas! il n'y a que trois mois de cela! Voulez-vous savoir quels sentiments ont fait place aujourd'hui à cette joie, à ce délire? Écoutez le président du conseil général d'Oran :

« Pourquoi donc l'abattement est-il aujourd'hui peint sur tous les visages? Pourquoi le découragement est-il entré dans les cœurs? On dirait vraiment que le sol va s'entr'ouvrir sous nos pas. D'où vient ce revirement subit? Comment les populations ont-elles pu passer aussi promptement de l'extrême allégresse à l'extrême inquiétude[1]? »

C'est que des bruits de la plus extrême gravité se sont répandus et ont pris une persistance et une autorité capables de troubler les esprits les plus vigoureux. On s'affligeait jadis de ne pas voir élargir le champ ouvert à la colonisation. Aujourd'hui, on répète partout, que l'espace jadis accordé va être lui-même singulièrement restreint. La civilisation serait réduite à battre en retraite devant la barbarie. Le sol de l'Algérie serait divisé en trois zones : la plus éloignée, formée du petit désert, où nous avons aujourd'hui des établissements militaires et quelques établissements civils, serait évacuée, et nous n'y maintiendrions plus notre autorité que par l'intermédiaire de chefs indigènes nommés par nous et chargés de lever l'impôt en notre nom; la seconde partirait de la limite du petit désert, et se rapprocherait plus ou moins suivant les lieux de la chaîne du petit Atlas, qui partage le Tell à peu près par le milieu; là nos soldats garderaient leurs campements, leurs garnisons et leurs blockaus. Mais les colons établis dans ces contrées, les plus belles peut-être de toute

1. Conseil général d'Oran, séance d'ouverture, le samedi 16 septembre 1865. — *Écho d'Oran*, n° du 19 septembre.

l'Afrique française, seraient invités à abandonner les maisons bâties par leurs mains, les champs défrichés à force de travail, pour se retirer dans la seule zone réservée à la colonisation européenne.

Nous espérions qu'une note insérée au *Moniteur* allait enfin déclarer ces bruits dénués de fondement, et inspirés par la malveillance. Notre espoir s'est presque entièrement évanoui depuis les allusions élogieuses faites à cette mesure, dans les séances d'ouverture des conseils généraux algériens, par le général de Wimpffen, commandant la province d'Alger, par M. Taravant, président du conseil général d'Oran, proche parent, dit-on, de M. Rouher, et protégé, comme il nous l'apprend lui-même, du général Deligny.

D'un autre côté l'émotion profonde que ces bruits ont produite en Algérie, l'opposition très-vive que ce projet rencontrerait à Paris, de la part de hauts personnages, dont les avis sont souvent écoutés, de la part même du conseil d'État ou du moins de ceux de ses membres qui connaissent le mieux la question : toutes ces circonstances nous font penser que les mesures annoncées pourront être, soit considérablement modifiées, soit, ce qui vaudrait infiniment mieux, entièrement abandonnées.

Le grand argument des rares partisans du système des trois zones a, sans doute, été tiré de l'insurrection qui a éclaté l'an dernier dans le petit désert, et qui a fini par produire une ou deux explosions, sans conséquence bien grave, dans l'intérieur du Tell. Jamais nous n'ayons senti plus vivement qu'aujourd'hui combien le décret organique du 17 février 1852, qui a placé la presse sous la dépendance de l'administration, peut nuire au Gouvernement lui-même, en empêchant les vérités qu'il aurait le plus d'intérêt à connaître, d'arriver jusqu'à lui. Tout homme un peu initié aux affaires de l'Algérie, connaît l'histoire intime de cette insurrection qui a si utilement servi certains intérêts; mais il faudra pour l'écrire attendre que le Gouvernement éclairé par de douloureuses expériences se soit décidé à replacer la presse sous le régime du droit commun; et combien d'événements peuvent d'ici là s'accomplir dans notre colonie!

En attendant, disons-le bien haut, il n'y a rien de moins à craindre qu'une insurrection dans le Tell, et la preuve, c'est qu'à deux reprises, pendant la guerre de Crimée et pendant la guerre d'Italie, l'Algérie a pu rester paisible avec une armée prodigieusement réduite; les sujets de crainte diminueraient encore si la population civile était doublée, triplée, quadruplée par les progrès de la colonisation. Pour amener une insurrection, même en territoire militaire, là où la population européenne est le moins dense, il a fallu un étrange concours de circonstances anormales, dont le retour est facile à éviter,

à condition toutefois que rien ne vienne rallumer l'orgueil et le fanatisme des Arabes. Or, rien ne serait plus propre à leur inspirer une confiance aveugle en eux-mêmes, que l'abandon de nos établissements dans une ou deux zones : qui ne sait que le plus poltron s'enhardit en voyant son adversaire reculer; que l'animal le plus débonnaire se jette pour le mordre sur l'homme qui paraît fuir à sa vue? Restons bravement où nous sommes; les tribus les plus hostiles n'oseront pas nous attaquer. Le moindre mouvement de recul pourrait, au contraire, armer contre nous celles mêmes qui nous sont aujourd'hui le plus dévouées.

IV

LES COLONS ET LA COLONISATION.

Nous avons souvent parlé des colons. Il nous faut expliquer au lecteur comment ils sont venus se fixer en Algérie, à quelles conditions ils ont obtenu leurs terres, et quels systèmes de colonisation ont été suivis tour à tour.

Quand la France fut maîtresse d'une certaine portion du territoire Algérien, on comprit qu'il fallait absolument, ne fût-ce que pour pourvoir aux besoins de l'armée, soutenir nos établissements militaires par des établissements agricoles.

Ce n'étaient pas alors les terres qui manquaient. Nous avions d'abord comme succédant aux droits du dey, toutes les possessions du domaine public; puis celles des tribus en guerre contre nous, et comme telles légalement déchues des droits garantis aux indigènes lors de la reddition d'Alger. Aussi fut-on généreux envers les premiers qui demandèrent quelques parcelles du sol conquis par notre sang.

Quand les terres devinrent plus rares, quand elles furent plus recherchées, on voulut continuer à montrer la même générosité. Seulement on imposa à tous ceux qui recevaient des concessions, un certain nombre de conditions qui devaient être toutes remplies dans un délai fixé, sous peine de déchéance. Chaque jour ces conditions devenaient plus nombreuses et plus minutieuses. On fixait au concessionnaire le genre et la dimension des bâtiments qu'il devait élever, la quantité des arbres qu'il devait planter, que sais-je! Plus les conditions se multipliaient, plus rarement elles étaient remplies en temps voulu; mais, d'autre part, plus les cas de déchéance

légale étaient nombreux, moins l'administration se souciait de dépouiller et de renvoyer des colons dont le concours était indispensable.

D'un autre côté, les lenteurs administratives étaient funestes aux volontaires de la colonisation venus de toutes les parties de la France. Ils arrivaient à Alger avec un petit pécule, composant d'ordinaire tout leur avoir. Une fois inscrits dans les bureaux de la préfecture sur le registre des solliciteurs, il leur fallait attendre pendant de longs mois, souvent pendant plus d'une année, que leur demande eût été renvoyée de bureaux en bureaux, numérotée, annotée, paraphée, examinée, etc. Quand on leur désignait enfin le village où la munificence administrative consentait à leur donner gratis quelques hectares, toutes leurs ressources étaient épuisées et il ne leur restait plus de quoi vivre en attendant leurs premières récoltes, sans compter que souvent ils avaient perdu dans cette oisiveté forcée le goût et l'habitude du travail.

Un décret récent a satisfait aux justes réclamations de toute l'Algérie, en remplaçant les générosités illusoires du régime des concessions par le régime en réalité plus avantageux et plus économique de la vente des terres à bureau ouvert. Malheureusement, depuis que ce décret a paru, on a eu rarement l'occasion de l'appliquer. Les trois quarts du pays sont encore en friche, mais depuis le sénatus-consulte de 1863, il ne reste plus guère de terres disponibles dans l'Afrique française[1].

1. Prenons note ici d'un passage de l'excellent discours prononcé il y a quelques jours, au conseil général de la province de Constantine, par M. le général Perigot :

« L'autorité provinciale poursuit, de son côté, avec persévérance, et active le plus possible, dans la limite du personnel dont elle dispose, les travaux du sénatus-consulte sur les territoires occupés par les Arabes, c'est-à-dire la réalisation de la plus grande mesure qui ait jamais été prise en Algérie depuis la conquête. La constitution de la propriété individuelle a même été commencée chez les Souhalia et les Ouled-Athia. Cette opération délicate sera rapidement conduite à bonne fin.

« La reconnaissance des azels, qui a lieu simultanément, nous permettra de livrer à la colonisation des ressources importantes : des projets de vente aux enchères se préparent à cet effet. »

Sans doute, il ne s'agit que d'un *commencement d'exécution* de la mesure la plus importante du sénatus-consulte et de *projets* de vente; mais dans le *découragement* où sont plongés en ce moment nos malheureux colons, comme le constate M. Taravant, c'est quelque chose que de faire briller à leurs yeux une lueur d'espérance.

Les hommes à qui l'administration a distribué des terres au temps du régime des concessions, appartiennent à toutes les classes de la société. Beaucoup de soldats en prenant leur congé se sont fixés sur les champs qu'on leur donnait; un certain nombre d'entre eux, grâce à leur activité et à leur intelligence, sont arrivés ainsi à l'aisance, quelques-uns même à la fortune. Quand on aura retrouvé de nouveaux terrains pour la colonisation, nous voudrions que tout en conservant comme mesure générale le système de la vente à bureau ouvert, l'administration se réservât pourtant le droit de récompenser dans certains cas le courage et la bonne conduite, ou les services hors ligne de certains soldats ou sous-officiers, par le don de quelques hectares de ce sol qu'ils ont conquis ou conservé.

Quoique les Français aiment peu d'ordinaire à s'expatrier, pourtant un certain nombre de paysans sont venus directement et volontairement de leurs villages, où ils végétaient, pour chercher fortune dans notre colonie. Ils appartenaient surtout aux départements du midi. Quant aux fameux colons de 1848, recrutés surtout parmi les ouvriers parisiens, il faudrait leur consacrer non quelques lignes dans un article, ni même un article détaché, mais un livre, qui serait plus curieux et plus amusant que beaucoup de romans. Songez aux singuliers agriculteurs qu'ils devaient faire, ces ébénistes, ces graveurs sur métaux, ces horlogers, ces cambreurs, ces monteurs en bronze, dont la plupart nés et élevés à Paris ne savaient pas seulement distinguer le blé du seigle. Les colonies de 1848 ont fourni aux vieux algériens une mine inépuisable de récits, de contes, d'anecdotes et de plaisanteries, qui avaient jadis le don de soulever dans tout le pays une gaieté inextinguible, au temps où les algériens pouvaient rire. Beaucoup de ces malheureux revinrent en France plus misérables qu'ils n'en étaient partis. Un grand nombre mourut de misère et de fièvre. Ajoutons pourtant que certains d'entre eux, ceux qui élevés dans les champs savaient déjà manier la charrue, tailler des arbres, soigner des bestiaux, etc., ont réussi, que plusieurs sont aujourd'hui bourgeois, notables ou même gros propriétaires, et que les villages créés à cette époque sont presque tous prospères aujourd'hui, depuis que leur population s'est renouvelée. Mais ces résultats heureux ont été payés si cher, qu'aucun gouvernement ne se souciera plus sans doute de tenter de nouveau une semblable expérience.

Nous avons vu aussi accourir à nous beaucoup d'étrangers. Les Italiens et les Maltais abondent dans la province de Constantine; les Espagnols dans celle d'Oran; quelques colonies allemandes sont disséminées dans nos trois provinces. Le midi de l'Espagne ressemble

beaucoup au nord de l'Afrique, comme climat, comme production et comme mode de culture : Les Andaloux, quand ils sont laborieux, sont les meilleurs colons que nous puissions trouver. Un grand nombre d'entre eux, arrivés sans la moindre ressource en Algérie, y ont créé en peu de temps des propriétés très-florissantes. Les Allemands ont naturellement beaucoup plus de peine à s'acclimater; pourtant quelques-uns de leurs villages, après avoir tristement végété pendant les premières années, sont aujourd'hui en pleine voie de prospérité.

On trouve aussi sur la liste des concessionnaires des gens du monde, des hommes bien posés, qui devaient à de hautes protections le cadeau de vastes terres. Quelques-uns d'entre eux, s'attachant au pays, ont, au grand profit de la France, transformé en magnifiques domaines les broussailles stériles qu'ils avaient reçues. D'autres, les plus nombreux peut-être parmi les gens favorisés de concessions étendues, se sont contentés de les garder telles qu'ils les avaient reçues jusqu'au jour où ils ont trouvé, soit à les louer aux Arabes (c'est ce fait qui a été si cruellement et si injustement exploité par les ennemis de la colonisation), soit à vendre très-cher à de véritables colons ce qu'on leur avait donné gratis.

Il y a pourtant une sorte de propriété qui ne s'arrange pas de la division parcellaire et qui doit être de toute nécessité concédée ou vendue par lots très-étendus à des particuliers ou à des compagnies disposant de capitaux considérables. Ce sont les forêts de chênes liéges. En effet, pendant les dix premières années, le démasclage (enlèvement de la première écorce dont le commerce ne peut tirer aucun parti), l'arrachement des broussailles qui étouffent les arbres et peuvent, en cas d'incendie, aider d'une façon terrible à propager le fléau, l'ouverture des chemins et routes nécessaires à l'exploitation, des fossés et tranchées destinés à arrêter les progrès du feu; enfin tous les travaux préliminaires exigent des déboursés énormes que ne compense presque aucune recette. Il est vrai que quand le moment de profiter enfin des dépenses faites est arrivé, l'incurie, ou plus probablement la malveillance des Arabes, détruit en quelques minutes par le feu le fruit de plusieurs années de travail. Plus de deux cent mille hectares de forêts ont été incendiés cette année, presque à la même heure, dans les provinces de Constantine et d'Alger. De pareils désastres seront impossibles quand une population européenne plus nombreuse sera établie auprès de ces forêts, toute prête à saisir les incendiaires et à les livrer à la justice avant l'exécution de leurs crimes, ou tout au moins à arrêter, par des secours intelligents et dévoués, les flammes dans leur marche. Tous

les journaux ont publié les noms des propriétaires dont les concessions ont été dévastées au mois d'août : on a pu y remarquer des financiers, des représentants de la noblesse de l'ancien régime et du premier Empire, des sénateurs, des députés au Corps Législatif. Nous espérons que des hommes si bien placés pour faire parvenir en haut lieu leurs plaintes légitimes sauront se faire entendre ; ils se trouvent devenus tout à coup, par ces circonstances désastreuses, les avocats de la colonisation.

V

LES VŒUX DE L'ALGÉRIE.

Nous venons de passer rapidement en revue l'histoire de nos colons : il nous reste à résumer leurs vœux les plus unanimes et les plus justes, ceux que nous désirons vivement voir réaliser le plus promptement possible, dans l'intérêt de notre colonie et de la métropole elle-même.

La chose essentielle, capitale, est l'établissement de la propriété individuelle chez les Arabes. Ils le désirent tout comme nous; à l'ardeur qu'ils mettent, lorsqu'il leur arrive quelques petits capitaux, à acquérir immédiatement des terres et même des maisons, on peut voir sans peine que ce peuple, qu'on prétend créé par la nature pour vivre sous le régime grossier du communisme, a en réalité, tout aussi bien que nous, l'amour instinctif de la propriété. Ce n'est donc pas les opprimer, mais au contraire satisfaire leur désir le plus vif, que de réaliser enfin la grande mesure si longtemps annoncée. Mais on parle aujourd'hui de mesures secondaires qui en détruiraient tout l'effet. Quelques personnes, effrayées de voir l'usure ronger déjà les indigènes musulmans, craignent qu'une fois déclarés tous propriétaires, ils ne se trouvent bientôt chassés de leurs champs par d'avides créanciers. Inspirées par les plus généreux sentiments, ces personnes voudraient donc que l'exécution de la disposition principale du sénatus-consulte de 1863 fût renvoyée à un temps fort reculé, et que même alors on déclarât les terres des Arabes insaisissables et inaliénables pour un très-grand nombre d'années, en ne laissant aux créanciers que le droit de saisir une partie des revenus. Il nous semble que cette mesure, dictée par la pensée la plus louable, aurait en résumé pour résultat de détruire absolument l'effet du sénatus-consulte et d'anéantir les promesses de la lettre impériale.

En effet, une propriété inaliénable et insaisissable pendant plusieurs générations est à peine une propriété. L'Arabe ne serait arraché à la tutelle de la tribu que pour retomber sous la tutelle de l'État. Il ne ferait que passer du communisme oriental au communisme européen, qui est plus antipathique à sa nature. En voulant le protéger contre les usuriers, on le met hors d'état de contracter un emprunt sérieux : la somme la plus élevée qu'il pourra trouver sur sa propriété privée de sa valeur vénale s'élèvera tout au plus au double ou au triple de la portion du revenu que la loi permettra de saisir; dès lors, qu'un hiver sans pluie fasse périr sa moisson, qu'une épidémie dévaste son troupeau, et pour peu qu'il ait déjà contracté antérieurement le moindre emprunt, le voilà réduit sur son domaine inutile à une misère sans ressource. En vain il ira crier famine auprès des banquiers européens ou israélites. Ceux-ci ne pourront lui prêter un argent dans lequel ils n'auront aucun moyen de rentrer. — Mais on créera, dit-on, un établissement de crédit foncier pour les indigènes. — Il est plus facile d'en décréter la fondation que de lui trouver des actionnaires; car il suffira de lire les décrets ou les sénatus-consultes relatifs à la propriété arabe pour voir que l'affaire sera forcément désastreuse. Ce sera donc l'État qui versera des fonds dans cette banque d'un nouveau genre destinée à ne réaliser que des pertes, c'est-à-dire que ce sera notre argent à nous autres Parisiens ou Provençaux, Francs-Comtois ou Bretons, qui irons nourrir en Afrique dès musulmans victimes d'un désastre ou même de leur paresse, de leur ignorance et de leur incurie! Je ne suppose pas que cette perspective puisse sourire à beaucoup d'entre nous.

Si l'on veut tirer les Arabes de la misère où les retient leur vicieuse organisation sociale, il faut alors se décider à en faire réellement des propriétaires, c'est-à-dire à leur concéder ce qui partout constitue la propriété, le *jus utendi et abutendi*. — Beaucoup d'entre eux vendront leurs biens ou en seront chassés par les usuriers? — Les choses ne se passent pas autrement en France, et quand six enfants se partagent l'héritage de leur père, il est bien rare que le manque d'ordre ou la paresse n'amène pas bientôt un ou plusieurs d'entre eux à se défaire de la part qui lui est revenue. Songeons-nous pour cela à déclarer les héritages insaisissables ou inaliénables? Loin de là, nous avons aboli les lois qui jadis, au grand détriment du pays tout entier, conféraient de pareils priviléges à certaines terres, ou pour mieux dire les grevaient de pareilles charges. Pourquoi rétablir en Afrique sur une immense échelle le régime des majorats et des substitutions dont nous avons depuis longtemps reconnu en France tous les inconvénients?

La libre disposition des terres, et le droit pour chaque indigène d'en acheter à tout vendeur, d'en vendre à tout acquéreur sans distinction de nationalité aura l'immense avantage de faire peu à peu passer le sol tout entier aux mains les plus capables de le cultiver. Ce sera l'élimination lente et progressive, par le seul fonctionnement des lois économiques, de tous les hommes décidément frappés d'incapacité par quelque vice incurable. Un grand nombre d'Arabes s'enrichiront en adoptant, sous l'aiguillon de la nécessité, nos modes de culture; ceux-là devenus à moitié Français cesseront peu à peu de nous haïr et se rallieront enfin de cœur à la France, dont ils ne subissent aujourd'hui les lois qu'en frémissant; les autres, entêtés dans leurs routines vicieuses, ou obstinés dans leur paresse, seront un à un conduits à se défaire de champs frappés de stérilité entre leurs mains, et sans doute les colons européens pourront en bien des cas se substituer au musulman resté l'ennemi fanatique de notre civilisation. Quant à celui-ci, les tribus du désert ou les hordes des pillards marocains auront toujours un accueil fraternel pour le fidèle croyant qui aura fui le contact impur des *roumis*.

Mais il ne suffit pas de permettre aux colons de se substituer dans un temps forcément encore éloigné aux indigènes paresseux ou incapables; si nous voulons être en état de résister, même avec une armée peu nombreuse, à toute tentative d'insurrection, si nous voulons que l'idée même de s'insurger ne puisse se présenter à l'esprit des Arabes, il faut que la population européenne augmente rapidement dans une proportion considérable; l'échauffourée de Relizane et le pillage du petit village de Sidi-Ali-Ben-Youb pendant la dernière insurrection, loin de prouver la nécessité de restreindre et de resserrer la colonisation montrent la nécessité de la développer. Or pour cela il y a deux choses à faire, toutes deux très-possibles, très-faciles même : mettre en vente toutes les terres dont on pourra disposer, et hâter l'exécution des grands travaux d'utilité publique qui leur donneront toute leur valeur.

Le gouvernement a parlé à plusieurs reprises de cent mille hectares de terres qui resteraient encore disponibles. Qu'on se hâte d'en dresser l'inventaire et le plan, afin de pouvoir enfin les livrer aux charrues françaises. Qu'une petite partie puisse être, à titre de récompense, accordée à d'anciens soldats, sous-officiers ou officiers de l'armée d'Afrique. Que le reste soit vendu, soit à bureau ouvert, au premier acquéreur qui se présentera en offrant le prix demandé, soit aux enchères publiques après qu'on les aura annoncées dans des délais raisonnables et avec une publicité suffisante. Dans tous les cas, les acquéreurs abonderont. Il n'est plus permis d'en douter, quand

on a vu, au moment le plus critique de la dernière insurrection, deux compagnies se présenter pour acheter les 22,000 hectares des plaines de l'Habra mises en vente en bloc, avec la condition pour les acquéreurs d'y faire pour plusieurs millions de travaux; quand on a vu au même moment plusieurs lots de terrains situés sur les flancs du Tessalah, à quelques lieues seulement des ruines encore fumantes de Sidi-Ali-ben-Youb, vigoureusement disputés aux enchères publiques et finalement adjugés à une somme très-supérieure au prix d'adjudication. Des terres! des terres! c'est le cri de tous nos colons; un jour ou l'autre, quelle que soit la résistance de certains hommes, il sera entendu.

Mais il ne suffit pas d'avoir des terres; il faut encore y amener de l'eau pour qu'elles puissent produire; il faut y faire des routes pour qu'on puisse en écouler les produits; il faut enfin que le commerce des trois provinces entre elles et de l'Algérie entière avec la France, l'Italie et l'Espagne, soit facilité par de nombreux services de bateaux à vapeur.

Les travaux d'irrigation ont une importance capitale dans l'Afrique française, et surtout dans la province d'Oran qui, beaucoup moins riche en forêts que les autres, reçoit en conséquence beaucoup moins, de pluie [1]. D'ailleurs la pluie tombe en Algérie sous forme d'averses violentes; elle glisse sur les pentes rapides des montagnes déboisées, se rend aussitôt dans le lit des ruisseaux et des petites rivières, qu'elle change en torrents, et va se perdre immédiatement dans la mer. Il y a pourtant un moyen de retenir l'eau pour fertiliser les terres durant toute l'année au lieu de les dévaster pendant quelques jours. C'est d'élever à l'issue des gorges des montagnes traversées par les cours d'eau des barrages qui s'opposent à sa sortie et la retiennent dans d'immenses bassins d'où on ne la laisse sortir que peu à peu, suivant les besoins. Plusieurs de ces barrages existent déjà et fonctionnent de la façon la plus régulière et la plus avantageuse depuis plusieurs années. Nous citerons entre autres celui du Sig, que vont visiter tous les touristes. Veut-on une preuve de la valeur que l'eau donne aux propriétés en Afrique? Dans la plaine de l'Habra, certaines terres irrigables *se louent* deux cents et trois cents francs l'hectare, tandis que même à quelques lieues seulement d'Oran, dans des villages établis pourtant

1. « Tandis qu'à Alger il tombait en moyenne neuf cent un millimètres d'eau de 1841 à 1845, Oran n'en recevait que quatre cent trente-neuf millimètres pendant la même période, c'est-à-dire plus de la moitié moins. » (Rapport de M. Cauquil sur la question des barrages-réservoirs au conseil général de la province d'Oran, en 1863.)

sur le bord de la grande route, les terres non irrigables peuvent à grand'peine *se vendre* de 80 à 100 francs l'hectare.

Donc il faut à toute force se hâter d'élever ces barrages bienfaisants sur tous les cours d'eau. Mais l'État ne peut pas tout faire : aussi n'est-ce pas à lui que s'adressent de préférence les Algériens pour les travaux de ce genre. Nous venons de montrer quelle prodigieuse plus-value l'eau donne aux terres : rien n'est donc plus juste, ni plus facile que de la vendre à ceux qui en profitent. Or, pour prendre un exemple, les ingénieurs de la province d'Oran ont calculé qu'un barrage-réservoir sur la Mina coûterait 1,500,000 fr. à construire, qu'il permettrait d'arroser 21,000 hectares pendant l'hiver (les céréales n'ont besoin d'être arrosées que pendant l'hiver) et 5,250 hectares pendant l'été (pour les cultures industrielles, tabac, lin, coton, etc); en faisant payer la prime très-minime de 10 francs par an et par hectare pour les irrigations de l'hiver, de 20 francs pour celles de l'été, le produit de la vente des eaux s'élèverait à 315,000 fr.; on voit que l'opération serait excellente. Dans de pareilles conditions il se formera aisément des compagnies particulières pour construire et exploiter ces travaux.

A-t-on peur des compagnies financières; redoute-t-on la féodalité des capitalistes? En 1863 le conseil général d'Oran a proposé un projet simple, clair, de l'exécution la plus facile et la plus sûre, d'après lequel la province, autorisée à emprunter, en offrant comme garantie aux emprunteurs le produit des barrages déjà construits et à construire, se serait chargée elle-même d'exécuter ces travaux si nécessaires à sa prospérité. Ce projet fut adopté malgré un discours du général Deligny; mais le sort fatal qui s'oppose depuis quelques années à l'exécution de toutes les mesures favorables à la colonie a encore empêché l'autorité de sanctionner ces plans si bien développés par M. Cauquil dans son remarquable rapport.

On le voit, il n'y a plus ici à chercher des moyens neufs, des combinaisons ingénieuses : il suffit de laisser faire les compagnies financières, qui s'offriront en foule une fois le système des zones abandonné, ou la province elle-même prête à agir en tout état de cause, pour décupler, pour centupler la valeur de plusieurs centaines de milliers d'hectares dans l'un au moins de nos trois départements africains. Quand s'y décidera-t-on?

L'achèvement des routes présente infiniment plus de difficultés, puisque les routes, ne donnant pas un produit direct et immédiat, ne peuvent pas être faites par des particuliers. Mais si la société autorisée par une loi à la fin de la dernière session des chambres, parvient à se constituer définitivement, et à réunir les 200 millions

qu'elle s'est engagée à trouver, bien des difficultés seront levées.

Les communications de l'Algérie avec la France et l'Espagne sont déjà établies de la façon la plus régulière par les deux services de steamers des Messageries Impériales et de la Cie Touache; mais ces deux sociétés s'entendent entre elles pour maintenir plus élevé qu'il ne conviendrait le prix des passages et du fret. Peut-être les Algériens pourront-ils un jour établir eux-mêmes avec leurs propres ressources une concurrence sérieuse; malheureusement ce jour est encore éloigné. Quant aux communications des trois provinces entre elles, elles sont encore en ce moment difficiles et rares. La route d'Alger à Oran, ouverte depuis quelques années seulement, est mauvaise, et desservie par des voitures plus que médiocres. Le service par mer est fait trois fois par mois seulement par un bateau à vapeur qui se rend d'Oran à Alger et à Stora, en faisant escale, quand le temps le permet, aux ports intermédiaires; mais c'est un bâtiment de l'État dont les officiers croient s'abaisser en daignant accepter des marchandises à leur bord; il n'y a que six ou huit couchettes; et l'immense majorité des passagers s'arrangent comme ils peuvent pour passer la nuit. Le service en un mot est déplorable; heureusement, les Algériens n'auront plus longtemps à en souffrir. Des vapeurs du commerce vont pouvoir, grâce à une subvention, se substituer aux navires de l'État, à la double satisfaction des officiers de marine et des voyageurs.

Les vœux des Algériens que nous voulons encore passer en revue en les appuyant se rapportent plus spécialement à l'ordre administratif et politique; il nous sera facile de les expliquer plus brièvement.

Nos compatriotes établis en Afrique jouissent, en théorie, des mêmes droits que nous. Mais, dans la pratique, le suffrage universel n'existe plus pour eux. Depuis le 2 décembre, ils ont perdu, comme les habitants de nos autres colonies, le droit de se faire entendre dans nos assemblées électives. Ils ont eu leurs représentants à la Constituante et à la Législative; ils n'ont pas de députés au Corps législatif, qui n'a même pas à sanctionner, en dehors du vote du budget, les mesures prises à leur égard. C'est au Sénat qu'est exclusivement réservé ce droit. Les Algériens, se rappelant tout ce qu'ont fait pour eux les assemblées républicaines où ils étaient représentés, demandent avec instance que les portes du palais Bourbon commencent à s'ouvrir devant leurs mandataires; rien n'est plus équitable.

La meilleure de toutes les mesures prises sous le court ministère du prince Napoléon fut l'établissement des conseils généraux, et ces assemblées, depuis leur première convocation, ont constamment montré une entente des affaires et une fermeté qu'on ne saurait trop

louer. Mais, enfin, c'est le pouvoir qui les nomme, et les Algériens désirent qu'on leur laisse ce soin. Ils voudraient, à plus forte raison, nommer eux-mêmes, comme tous les Français, à l'exception des Lyonnais et des Parisiens, leurs conseils municipaux. Ils semblent être sur le point d'obtenir la jouissance de ce dernier droit, mais il est à craindre que longtemps encore le Gouvernement ne se réserve celui de nommer les conseillers généraux. Nous n'avons pas besoin de le dire : nous regretterions qu'il en fût ainsi.

Nous venons d'exposer d'une façon rapide, d'ailleurs volontairement incomplète pour des raisons que les lecteurs initiés aux affaires algériennes devinent sans peine, les principales questions qui se débattent avec passion de l'autre côté de la Méditerranée. Nous avons expliqué les solutions que nous voudrions voir préférées. Il est probable que sur beaucoup de points, dans un avenir très-prochain, nos vœux seront satisfaits. Ils semblent, au contraire, devoir être stériles sur quelques autres, qui sont, par malheur, de beaucoup les plus importants. Nous craignons que l'expérience qu'on paraît résolu à tenter ne montre avec une évidence tristement éclatante combien nous avons raison dans notre opposition à quelques-unes des mesures annoncées. Quoi qu'il en soit, rien ne diminuera l'amour que nous portons à notre magnifique colonie, rien n'abattra notre espoir de la voir un jour sortir enfin triomphante de ses longues et douloureuses épreuves, et, en terminant, nous répéterons à nos lecteurs les paroles que le vice-président du Conseil général de la province de Constantine, M. de Gourgas, adressait l'autre jour à ses collègues dans la séance d'ouverture de cette assemblée :

« La colonisation algérienne, semblable à l'olivier, s'est implantée depuis trente-cinq ans; ses racines ont pénétré au loin : elle porte de bons fruits; sous la hache du bûcheron, l'arbre jetterait des branches plus vigoureuses; dévoré par l'incendie, il repousserait de ses racines. »

EDMOND VILLETARD.

REVUE DES DÉPARTEMENTS

Circulaire du ministre de l'intérieur sur les *Communiqués*. — Projet de désinfection du port de Marseille. — Nomination des maires et adjoints. — Circulaire du ministre de l'intérieur sur la publicité des conseils municipaux. — Encore le projet de Nancy.

I

M. le ministre de l'intérieur, dans une circulaire adressée aux préfets, appelle leur attention sur la rédaction des journaux. « Un de vos principaux devoirs, dit-il, consiste à donner à la presse périodique une attention soutenue. » Nous aurions pensé, quant à nous, que ce devait être pour un préfet un devoir bien secondaire. Lorsqu'on est chargé de l'administration d'un département, le principal devoir est d'administrer, et c'est assurément perdre un temps bien précieux que de prendre la loupe pour analyser, déchiffrer et enregistrer les erreurs et les écarts d'une feuille périodique. *De minimis non curat prætor :* il paraît que telle n'est pas la maxime du ministre de l'intérieur; il impose la corvée des petites discussions et met parmi leurs fonctions les plus importantes le métier de journaliste.

Multiplier les *communiqués*, telle est la mission d'un préfet bien appris. Nous n'y voyons aucune objection, pourvu que la multiplication des *communiqués* entraîne la diminution des avertissements. Sans quoi la recommandation du ministre n'est qu'une tracasserie de plus. On dit, il est vrai, que puisque la loi accorde à tout particulier nommé ou désigné dans un journal, le droit de réponse ou de rectification, on ne peut refuser le même droit à un fonctionnaire. Mais entre ces deux cas, il n'y a aucune similitude. Le particulier dans sa sphère humble et obscure, ne relève pas de la presse, n'a aucun compte à lui rendre; et lorsqu'on le dérange dans son repos, il est tout naturel qu'il ait le droit de réclamer. Le fonctionnaire, au contraire, appartient au contrôle public, est livré à la discussion, et étant censé travailler dans l'intérêt général, doit subir la critique, lorsque

cet intérêt semble blessé. L'opinion publique saura prononcer; mais, selon M. le ministre, l'opinion publique est influencée par les passions politiques. Au Gouvernement seul appartient la sagesse et l'impartialité.

Cette circulaire inspire au *Times* quelques réflexions que nous devons résumer. Dans notre pays, dit le journal anglais, nous nous contentons de laisser le jugement des choses à l'opinion publique; c'est un tribunal chez nous sans appel; il n'est sans doute pas infaillible, mais c'est le meilleur qu'on puisse avoir. Les ministres, le parlement, les juges et les journaux doivent également s'y soumettre, sous peine de voir diminuer leur influence et leur considération. C'est un tribunal qui n'a aucune salle d'audience, aucun organe défini ou reconnu, aucun code de lois, aucune forme de procédure; mais ses arrêts ont autant d'autorité, et entraînent autant d'obéïssance que ceux des plus hautes cours de jurisprudence. La nation française, d'après les aveux du ministre de l'intérieur, ne peut former des opinions par elle-même; mais elle a le bonheur d'avoir un gouvernement si parfaitement sage que tous les actes du pays doivent recevoir sa direction. Or, ce serait, ajoute le *Times*, le comble de la cruauté si un gouvernement ainsi doué de la parfaite sagesse et de la parfaite bonté, s'abstenait d'indiquer au pays ce qui est bon et ce qui est sage. Mais nous aimerions voir M. Lavalette lorsqu'il recommande les *communiqués*, être lui-même plus communicatif en nous apprenant à quelle source le Gouvernement français a puisé la parfaite bonté et la parfaite sagesse qui le distingue. En Angleterre, un tel gouvernement ne s'est pas encore rencontré.

M. Lavalette, il est vrai, déclare que le Gouvernement est prêt à descendre dans l'arène de la controverse. Cela serait bon, si la discussion se faisait à armes égales. Mais un des discutants tient l'autre dans sa main et peut à sa volonté le supprimer, sans qu'il puisse se défendre. Cela nous rappelle l'empereur Commode, qui montait sur l'amphithéâtre comme gladiateur, mais ne permettait à son antagoniste qu'une épée de plomb.

II

En présence du fléau qui sévit à Marseille on a repris une question qui depuis longtemps a occupé les habitants et le conseil municipal. Les eaux du bassin du port et du canal de la Douane, chargées de matières putrides et de toutes les déjections de la ville, sont dans un tel état de corruption, qu'il suffirait de cette seule cause pour

développer des épidémies. Des réclamations ont été faites en vain depuis de nombreuses années, et un rapport fait au conseil municipal, il y a plus de vingt ans, prouve que la question n'est pas neuve : aujourd'hui elle est urgente. Voici un passage du rapport dont nous parlons : « La propagation du mal est imminente; une eau corrompue et qui produit une puanteur insupportable, un fond qui se soulève en tourbillonnant et répand sans cesse dans l'air les gaz les plus délétères, tel est l'état actuel de notre bassin. » Mais pour remédier au mal, il fallait, en vertu de la centralisation, s'adresser à Paris, attendre la décision du conseil des Ponts et Chaussées, qui, comme chacun sait, ne s'empresse pas de prendre des décicions. De nombreuses correspondances durent être échangées, et dans le cours de la controverse, le conseil des Ponts et Chaussées, consulté par la municipalité, sur un procédé qui devait remplacer les eaux corrompues par des eaux claires, repoussa ce procédé, par cet étrange motif, qu'il serait probablement trop efficace, et qu'il y aurait par là, crainte de voir venir dans le port des vers taraudeurs. Ainsi, quand la santé publique était menacée, on se préoccupait de la conservation des navires, et, pour fermer l'accès du port aux vers taraudeurs, on y laissait régner les fièvres épidémiques.

Les choses en étaient là, quand M. Armand, fabricant de produits chimiques à Lyon, proposa un projet d'assainissement du port et du canal de la Douane, au moyen de travaux dont il communiquait le plan. Il proposait, d'ailleurs, de faire exécuter les travaux à ses risques et périls, sans interrompre un seul instant, ni la circulation sur les quais, ni l'entrée et la sortie des navires dans le bassin, s'engageant à n'exiger la somme de quatre millions, prix des travaux, qu'en cas de succès constaté.

Croirait-on qu'en présence d'offres si avantageuses, la question ne soit pas encore résolue? Mais avec nos ressorts administratifs, il faut des années pour toute amélioration. On peut espérer que la contagion présente deviendra une occasion de triompher des lenteurs de la bureaucratie.

La question est d'autant plus urgente que, depuis 1842, époque du rapport mentionné plus haut, la population de Marseille s'est accrue dans une forte proportion, et que la somme des immondices a nécessairement suivi la même progression.

« Si, disait l'honorable M. Lagarde, auteur d'un rapport sur ce sujet, les résidus des fabriques, si les égouts qui déversaient dans le bassin les eaux infectes et les immondices des ruisseaux, si les débris des matières animales et autres, jetés du haut des navires par les marins étaient une cause certaine de corruption, alors que la ville

contenait à peine 100,000 âmes, qu'elle possédait au plus 200 fabriques, que le mouvement des navires n'était enfin que de 8,000 à peu près par an, combien cette cause ne doit-elle pas s'être accrue avec l'augmentation si importante de notre population et les progrès si actifs de notre commerce et de notre industrie! Combien cet état de corruption ne doit-il pas être excessif aujourd'hui que le port est le réceptacle des eaux sales d'une population de 170,000 habitants, que nous comptons plus de 1,600 fabriques, dont la plus grande partie déversent leurs résidus dans les égouts; que le mouvement des navires est de plus de 16,000 par an, et que 6,000 marins stationnent continuellement dans le port! »

III

Malgré les déclarations du Gouvernement, un grand nombre de maires a été choisi en dehors des conseils municipaux. Nous ne pouvons en donner la liste, elle serait trop longue. Plusieurs protestations ont été, dans diverses localités, adressées aux préfets. Nous nous contenterons d'en reproduire une seule.

Dans une des communes de l'arrondissement de Schlestadt (Bas-Rhin), le maire et l'adjoint ayant été pris en dehors du conseil municipal, les habitants ont écrit au préfet une lettre dont nous reproduisons les passages suivants :

« Monsieur le Préfet,

« Nous soussignés, membres du conseil municipal de la commune de Saint-Martin, canton de Villé, avons l'honneur de vous exposer que nous avons été très-péniblement affectés, et avec nous la grande majorité de nos concitoyens, en apprenant la nomination, arrivée le 12 de ce mois, des sieurs Adrian (George) et Karcher (Joseph) aux fonctions de maire et d'adjoint.

« Nous regrettons vivement qu'on ait appelé votre choix sur des individus qui ne sont pas en possession de la considération et de la confiance dont devraient jouir des hommes chargés d'administrer une commune et de représenter le Gouvernement; la confiance et la considération publiques leur font défaut pour plusieurs raisons; nous n'en indiquerons qu'une seule pour chacun d'eux : ainsi, il n'est pas un enfant dans ce village qui ne sache que le maire a déjà eu les honneurs de la prison, et que l'adjoint ne sait ni lire ni écrire.

« La nomination de ces deux hommes est un châtiment pour la commune de Saint-Martin, » a dit celui qui les a proposés à votre choix. — Un châtiment!... Mais quel est donc notre crime? Ah!

monsieur le préfet, nous demeurons calmes parce que nous avons pour nous le témoignage d'une conscience sans reproche. Mais, en vérité, cela ne s'appelle pas faire de la conciliation... »

Il est facheux, pour un magistrat, de recevoir de ses administrés une aussi verte leçon.

Une circulaire du ministre de l'intérieur sur le droit de publier les délibérations des conseils municipaux, a été le sujet de longues discussions dans les journaux. La question est cependant bien simple : Où est le texte de loi qui interdit cette publicité? Or, la publicité étant aujourd'hui de droit commun, ce qui n'est pas formellement interdit doit être permis.

On s'est préoccupé de la loi qui empêche de rendre compte des débats du Corps législatif autrement que sur les documents rédigés officiellement. Mais ce n'est qu'une mesure exceptionnelle, qui ne peut concerner les autres assemblées délibérantes.

IV

La brochure de Nancy dont nous avons donné l'analyse, et qui a été l'occasion d'une longue et vive polémique dans les journaux, a eu pour excellent effet d'appeler l'attention publique sur la question vitale des temps modernes, trop longtemps négligée et défigurée par des préjugés révolutionnaires ou monarchiques.

Pour bien l'étudier, nous avons besoin de nous dégager des souvenirs des grandes luttes de la révolution, durant lesquelles la centralisation a été une arme de guerre, un expédient, une nécessité. Or, beaucoup d'amis de la liberté, frappés des grands résultats d'un système imposé par les exigences de la situation, ont pris l'expédient pour un principe, le transitoire pour le définitif, et ont fait hommage à la révolution d'un système politique que cette même révolution devait abandonner au retour de la paix. On sait que la Constitution de 1793, formulée par ceux-là même qui faisaient une application si énergique de la centralisation, Constitution dont l'exécution était ajournée jusqu'à la fin des troubles, est un remarquable monument de décentralisation. Les grands lutteurs de cette époque reconnaissaient qu'au moment de la lutte, il serait imprudent de donner carrière à toutes les libertés; mais ils songeaient au temps normal que devait retrouver le pays, et dans cette prévision, ils préparaient les grands affranchissements qui devaient être le prix du triomphe et la compensation d'une dictature momentanée.

Certes, il nous serait bien permis de désavouer en certaines choses

nos glorieux pères; mais ici, nous sommes d'accord avec eux. Leur principe était la décentralisation. De terribles et menaçantes circonstances les ont contraints d'en ajourner l'application; mais ils l'ont formulée dans leur loi fondamentale, et pour eux, la plus douce récompense eût été de pouvoir l'appliquer. La Constitution de l'an VIII n'a été que le développement des idées de 1793. En héritant de la Convention, le Directoire hérita de ses principes.

Il est donc souverainement injuste d'accuser les décentralisateurs de renier les principes de la révolution, quand ils ne font, au contraire, qu'en réclamer la réalisation. Ce sont bien plutôt les partisans de la centralisation qui sont infidèles à ces principes; mais quand une idée fausse est entrée chez les esprits les plus sincères, elle y prend, à leurs yeux, la couleur du vrai, et cette erreur dure toujours.

Les mots centralisation et décentralisation sont un peu vagues. Mais pour nous faire bien comprendre, nous dirons que la centralisation est le gouvernement des fonctionnaires dirigés par une seule main; la décentralisation, le gouvernement des citoyens, le *self-government*, la somme de toutes les libertés, depuis la liberté individuelle jusqu'à la liberté générale.

Les malentendus viennent de ce que l'on confond la centralisation avec l'unité : deux termes qui paraissent s'accorder à première vue, mais qui cependant s'excluent réciproquement. La centralisation est l'action d'une volonté unique qui, pour parvenir à son but, violente toute autre action; c'est le despotisme agissant. L'unité est au contraire l'accord des parties dans un ton commun, pour un but d'ensemble; c'est l'harmonie, c'est-à-dire la liberté.

Ne nous laissons d'ailleurs pas trop séduire par le mot unité, qui est pris par quelques-uns pour un argument irrésistible. Il faut bien s'entendre sur sa portée et sa signification. L'unité existait sous Tibère et sous Néron. Elle devint bien plus complète sous Caracalla, lorsqu'il appela tous les sujets de l'empire au titre de citoyens romains. Certains historiens ont eu la naïveté de représenter cette mesure comme un bienfait qui effaçait toute distinction entre les vainqueurs et les vaincus, tandis que ce n'était qu'un expédient fiscal, pour établir en tous lieux l'uniformité d'oppression, en abolissant les capitulations et les garanties qui protégeaient encore quelques cités.

L'unité ne doit donc pas être notre seul idéal, sans quoi nous n'aurions qu'à retourner au Bas-Empire. Il nous faut surtout la liberté dans l'unité, et c'est pour avoir la liberté que nous demandons la décentralisation, qui n'offre aucun danger à l'unité.

Revenons encore à cette malheureuse confusion entre l'unité et la centralisation. Il s'est trouvé des écrivains qui ont excusé les tyran-

nies de Louis XIV, sous prétexte que ses perpétuelles usurpations ont créé l'unité française. Nous leur répondrons en reproduisant un excellent passage d'un écrit de M. Pelletan[1] :

« Louis XIV a, dit-on, fondé l'unité. L'unité de quoi?

« Était-ce l'unité de territoire? mais la géographie de la France ressemblait à la casaque d'Arlequin.

« Était-ce l'unité d'administration? mais il y avait deux Frances dans la même France : l'une appelée pays d'élection, l'autre pays d'États.

« Était-ce l'unité de législation? mais le Code du temps aurait fait envie au chaos : ici la justice jugeait selon le droit coutumier, et là selon le droit écrit.

« Était-ce l'unité de justice? mais il y avait autant de juridictions que de justiciables et de natures de délits.

« Était-ce l'unité de l'armée? mais l'armée parlait à peu près toutes les langues de l'Europe; le Royal-Allemand et le Royal-Cravate manœuvraient à côté de Picardie et d'Auvergne.

« Était-ce l'unité de propriété? mais un abîme séparait la propriété roturière de la propriété mainmortable.

« Était-ce l'unité de l'industrie? mais la corporation avait constitué une aristocratie de la blouse et du tablier.

« Était-ce l'unité de commerce? mais les traites foraines, mais les lignes de douanes échelonnées à l'infini les unes derrière les autres, déchiraient la France en autant de royaumes différents qu'il y avait de provinces.

« L'unité de religion? mais par la persécution d'une feuille de papier intitulée la bulle *Unigenitus*, Louis XIV a créé dans le royaume un schisme qui n'a cessé que le jour où cessa la persécution.

« L'unité, enfin, de nation? mais la noblesse, mais l'Église, mais la bourgeoisie formaient chacune une nation différente dans l'État, chacune avec son régime particulier, chacune avec son costume.

« Où donc alors est l'unité que Louis XIV a donnée à la France? »

Et, en effet, Louis XIV n'a pas fait et ne pouvait pas faire l'unité. Cette gloire était réservée à la Révolution, qui a fait l'unité de la constitution civile, seule base de l'unité politique. Et c'est cet important bienfait qui a causé l'erreur de ceux qui, de bonne foi, ont félicité la Révolution d'avoir fait la centralisation. Ils ont, comme on le fait encore actuellement, confondu la centralisation avec l'unité, le mal avec le bien, la concentration de toutes les forces sociales dans une seule volonté, avec l'expansion de tous les droits mis à la por-

1. *Décadence de la monarchie française.*

tée de chacun. On ne saurait trop insister sur cette distinction, qui seule peut mettre fin à tous les malentendus : la Révolution a fait l'unité, la monarchie a fait la centralisation.

Par une étrange erreur, des amis sincères de la révolution se sont attachés à la centralisation, parce qu'ils se sont imaginé qu'elle avait été créée par la révolution. Un ministre de Louis-Philippe a dit à la tribune, en parlant de la centralisation : « Cette belle conquête de la révolution, que l'Europe nous envie. » A quoi M. de Tocqueville répond avec vérité : « Je veux bien que la centralisation soit une belle conquête, je consens à ce que l'Europe nous l'envie, mais je soutiens que ce n'est pas une conquête de la révolution. C'est, au contraire, un produit de l'ancien régime, et, j'ajouterai, la seule portion de la constitution politique de l'ancien régime qui ait survécu à la révolution. »

Tous les faits historiques démontrent la justesse de ces appréciations. Depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XIV, tous les efforts de la royauté ont tendu à cette concentration de pouvoirs qui devait aboutir à ce beau phénomène social qui s'appelle centralisation, et que quelques républicains admirent encore.

Dans ses *Lettres historiques sur les parlements ou états généraux,* Boulainvilliers commence ainsi sa treizième lettre :

« J'ai parcouru, monsieur, dans mes lettres précédentes, les règnes d'un grand nombre de princes de divers caractères ; ils ont tous été assis sur le même trône, mais ils s'y sont conduits d'une manière si différente, qu'à la réserve d'un seul point, qui a été l'idée de subjuguer leurs peuples, d'anéantir les grands seigneurs, et de rendre leur autorité despotique ; on pourrait dire que leurs maximes de gouvernement n'ont pas eu plus de liaison entre elles qu'avec celles de la monarchie chinoise ou tartare. On peut remarquer cependant qu'elles n'ont pas laissé de conduire leur postérité au but qu'ils s'étaient proposé il y a déjà tant de siècles; mais que pour atteindre efficacement ce but, l'administration du cardinal de Richelieu et le règne de Louis XIV ont plus fait en trente ans que toutes les entreprises des rois précédents n'avaient pu gagner en douze cents ans. »

Ainsi, selon Boulainvilliers, la politique des rois, variée sur tout le reste, est constamment la même dans cette question de centralisation.

Ces lignes s'écrivaient à la fin du règne de Louis XIV : il n'était pas alors question de la révolution, et cependant la centralisation était signalée avec tous ses abus.

ÉLIAS REGNAULT.

REVUE DES THÉATRES

THÉATRE-FRANÇAIS. *Une amie*, comédie en un acte, en vers, par M. Bergerat.—ODÉON. *Pierrot héritier*, fantaisie en un acte, en vers, par M. Paul Arène; *Les Parasites*, drame en cinq actes, par M. Rasetti. — Les reprises. — Nouvelles.

On répète sans cesse que la poésie se meurt; cela n'empêche pas les poëtes de naître. La preuve, c'est que j'ai l'honneur de vous en présenter deux qui se sont produits depuis moins d'un mois, l'un sur la rive droite, M. Bergerat, auteur d'une petite comédie jouée voici tantôt trois semaines au Théâtre Français ; l'autre sur la rive gauche, M. Paul Arène, dont le nom a été proclamé l'autre soir sur le théâtre de l'Odéon.

Les lauriers cueillis sur les deux rives par les deux débutants ne troubleront pas le sommeil de leurs anciens, et voilà deux coups d'essai qui ne sont certes pas des coups de maître. Mais les deux poëtes sont fort jeunes tous deux, et méritent d'être encouragés.

M. Bergerat croit encore à Richelieu, non pas le grand cardinal que Victor Hugo seul a osé faire paraître sur la scène, mais l'aimable roué qui a défrayé trois cents vaudevilles au temps lointain où fleurissait le vaudeville régence; avec l'intrépidité de la jeunesse, M. Bergerat nous le montre s'essayant pour la trois cent unième fois à séduire l'inévitable marquise des pièces à poudre. Un autre jour, M. Bergerat choisira un sujet plus neuf, et saura mettre à profit la petite dose d'expérience qu'il a déjà pu acquérir aux répétitions de son petit acte.

Pierrot n'est pas beaucoup plus jeune que Richelieu, et l'action dans laquelle le place M. Paul Arène a déjà servi l'hiver dernier dans un opéra-comique — d'ailleurs des plus médiocres — *le Trésor de Pierrot*. Le héros de l'Odéon, tout comme celui de la salle Favart, aime Colombine tant qu'il est pauvre, cesse de l'aimer à la minute précise où il devient riche, et en redevient amoureux de plus belle dès

qu'il n'a plus d'argent. Vous voyez qu'il n'y a là rien de bien fortement imaginé. Heureusement M. Arène a de l'esprit; ses vers ont une allure joyeuse et jeune qui compense largement ce qu'il y a d'un peu usé dans son action. Mais, au nom du ciel, qu'il ne prenne donc plus avec le rythme du vers ces licences étranges que M. de Banville a mises à la mode. Qu'il n'imite pas les césures impossibles que nous signalions naguère dans *la Pomme;* qu'il ne coupe plus ses vers à l'hémistiche sur *on, en, la* ou *le*. Qu'il ne nous donne plus, sous prétexte d'agréable familiarité, des lignes de prose comme celles-ci :

. . . . . Quand *on* est riche on en fait pas
De ces belles chansons. . . . . .
. . . . . .
Sac à vices ! . . . . . .
. . . . . Je n'*en* ai qu'un ; je t'aime trop !
. . . . . J'aimerais mieux
Un mari comme on *en* connaît.
. . . . . .
Mais je l'aurai, je *le* suivrai, fût-il en Chine.
. . . . . .
Avec un peu de *ton* amour, beaucoup d'argent
. . . . . .
Monsieur Pierrot ! ne *faut*-il point se courroucer !

Nous semblerons sans doute bien pédants aux poëtes de la jeune école, en blâmant ces licences; mais nous sommes sur ce point rebelle à toute conversion, et il nous est impossible de comprendre qu'un écrivain se donne la peine de compter des syllabes et de chercher des rimes pour écrire des lignes d'inégale grandeur qui, lues à haute voix, frappent l'oreille absolument comme de la prose. Espérons que M. Arène, dans son prochain ouvrage, se séparera nettement de M. de Banville, dont les fâcheux exemples l'égarent, et en reviendra au respect des lois fixées à notre versification, non par le caprice d'un ou deux grammairiens, mais par les exigences des oreilles françaises.

Pierrot héritier n'est que le lever de rideau du spectacle par lequel l'Odéon nettoyé (non sans besoin), brossé, lavé, gratté et repeint, a inauguré sa nouvelle salle rouge et or. La pièce de résistance du festin auquel il nous convie ne vaut pas le hors-d'œuvre qu'il nous sert d'abord. Ces métaphores culinaires ne sont pas déplacées quand on a à parler des *Parasites*.

Les Parasites ! Quels souvenirs ce mot réveille chez tous les specta-

teurs auxquels la comédie antique est quelque peu familière! Quel lecteur de Plaute ne voit aussitôt défiler devant ses yeux une longue file d'énormes grotesques aux joues pendantes, aux nez rouges, aux yeux cachés sous la graisse? Ils veulent marcher : la masse gigantesque de leur abdomen proéminent les entraîne, et les voilà roulant par le triclinium comme les tonneaux au fond de la cale d'un navire battu par l'orage; ils veulent parler, et leur langue épaisse leur refuse le service, à moins qu'ils ne se lancent tout à coup dans les divagations sans fin de l'ivresse à la seconde période. Leur amphitryon parle; ils écoutent dans l'extase, alors même qu'il les traite, avec une antique franchise, suivant leurs mérites; on les nourrit et on les bafoue, on les gave, et on les injurie; qu'on les frappe même, si le vin est bon, qu'importe! Le parasite moderne est un bel esprit doublé d'un ruffian qui amuse ses hôtes par ses saillies joyeuses en même temps qu'il leur rend les petits services inavouables qu'on n'oserait demander à nul autre; on le méprise, mais on le ménage parce qu'il sait les secrets de leur maison. Le parasite de Plaute n'est qu'un glouton à qui on jette sa pitance pour s'amuser du spectacle de sa voracité. Ce n'est pas un homme, c'est un estomac; digne jouet des Romains d'alors, déjà riches mais encore illettrés et grossiers.

Pendant que ces souvenirs s'offraient en foule à notre mémoire, le rideau s'est levé et les personnages mis en scène par M. Rasetti nous ont ramené bien loin de nos réminiscences classiques. Il ne s'agit ici ni des monstrueux buveurs de Plaute, ni des maigres *pique-assiette* chers aux vaudevilles d'autrefois, ni des intrigants de la société vraie qui se faufilent dans la famille pour y escroquer mieux que de succulents dîners, c'est-à-dire de riches successions ou de grosses dots. De quoi s'agit-il donc? Même à la fin du cinquième acte, je n'en avais qu'une idée vague et mes voisins m'ont avoué qu'ils n'étaient pas plus avancés que moi. Tout ce que je puis dire c'est qu'on nous a montré d'abord un brave docteur, dans son cabinet, entouré de cadres où l'on voyait des hannetons de toutes les grosseurs piqués sur une feuille de papier blanc, des papillons de toutes les couleurs fixés par le même procédé sur d'autres cartons, puis des oiseaux empaillés juchés sur des bâtons de perroquet. Dès qu'une visite arrivait au médecin en cheveux blancs, vite il menait son visiteur vers ses cadres: « Tenez, vous voilà, mon cher. Regardez cette petite bestiole. Eh bien, c'est tout votre portrait. » Et les autres se le tenaient pour dit sans demander plus d'explication qu'il n'en fallait pour amener une tirade embellie de mots prétentieux. L'un de ces bons jeunes gens a été comparé au coucou, sous prétexte qu'il n'aimait pas la vie de famille, l'autre à je ne sais quel lépidoptère pour je ne sais quelle raison

aussi ingénieuse. A un certain moment, j'ai espéré que l'entomologiste psychologue allait passer un vilain quart d'heure : il venait de traiter un de ses jeunes amis d'*Acarus;* j'espérais que celui-là au moins allait se fâcher. Par malheur, il avait un caractère très-doux, ou une connaissance très-imparfaite du genre de maladie causée par cet insecte; il a pris comme les autres le compliment en douceur, ce qui a permis à la pièce de continuer pendant quatre autres actes, encore moins divertissants que le premier.

L'un de ces aimables visiteurs du médecin (je ne sais plus si c'est le coucou ou l'acarus), aime une femme qu'il n'a pas voulu épouser jadis de peur d'être trop pauvre avec elle; il en raffolle depuis qu'elle est mariée avec un autre, et il abuse lâchement de cette passion pour lui débiter d'une voix de traître de mélodrame des choses très-dures toutes les fois qu'il la rencontre. Ce procédé gracieux lui réussit si bien qu'elle vient un jour chez lui tout juste pour y oublier son mouchoir, à seule fin de le faire tomber aux mains de son mari, tandis que les autres bestioles du docteur papillonnent et voltigent autour de trois ou quatre intrigues fort compliquées. Les lépidoptères provoquent les coléoptères; le coucou s'emporte contre l'acarus. Toutes les fois que ses insectes vont se dévorer, le bon docteur vient leur prodiguer ses tirades et ses bénédictions, et l'on n'est ni plus avancé ni plus éclairé au cinquième acte qu'au premier, quand tout à coup l'auteur, désireux d'en finir, prend le sage parti de tuer quelques-uns de ses personnages. La femme légère avale une fiole de laudanum, l'amoureux grognon reçoit d'un vieux Breton embusqué dans la coulisse une balle en pleine poitrine et le rideau tombe sur le drame le plus prétentieux, le plus embrouillé et le plus obscur dont j'aie gardé mémoire.

Madame Doche a été spécialement engagée pour représenter la femme compromise. Ce n'était vraiment pas la peine de lui faire quitter la maison qu'elle vient d'acheter à Étretat. Une actrice d'un très-remarquable talent, mademoiselle Picard, sauve ce qu'a de burlesque le personnage d'une vieille Bretonne sinistre. Mademoiselle Petit, si charmante l'an dernier, à sa sortie du Conservatoire, dans *Diane au bois*, a été chargée de jouer une ingénue d'une rare insignifiance. M. Lautie, dans le rôle du docteur verbeux, et M. Romanville, dans celui d'un spéculateur véreux et grotesque, combattent vaillamment pour une cause qu'ils sentaient sans doute perdue dès le premier soir. Seul, M. Thiron parvient à dérider le public en débitant certaines tirades humoristiques qui semblent avoir été écrites pour M. Félix, du Vaudeville.

L'Odéon nous convoquera cet hiver à de plus attrayants spectacles.

Dans quelque temps, il va jouer deux adorables comédies d'Alfred de Musset, qui n'ont pas encore été mises à la scène, *Fantasio* et *Carmosine;* puis viendra une pièce en trois actes, tirée par George Sand d'un de ses anciens romans, *la dernière Aldini;* on parle enfin beaucoup d'une pièce de M. Théodore Barrière, annoncée depuis bien longtemps : *Malheur aux vaincus.* On prétend au quartier latin que les vaincus de M. Barrière sont les vainqueurs du jour, et que ce drame dont on parlait comme d'une œuvre courageuse appartiendrait plutôt au genre officieux. Cela nous paraît absolument impossible. Toutes les pièces de l'auteur des *Filles de marbre* ont de la verdeur, de l'âpreté, une allure fière et virile : personne n'est moins fait que lui pour porter un habit de cour, et si d'ailleurs il était capable de se laisser aller au courant des faiblesses à la mode, ce ne serait pas devant ce jeune et vaillant auditoire de l'Odéon, qu'il débuterait dans ce rôle de Grandguillot du mélodrame. Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Barrière, mais j'ai la conviction qu'on ne peut attendre de lui qu'une œuvre honnête et vigoureuse.

Pendant que l'Odéon préparait sa campagne d'hiver, le Théâtre Français faisait défiler devant nous quelques-uns des chefs-d'œuvre de son répertoire ancien et moderne. On voyait alterner les représentations de *On ne badine pas avec l'amour* et celles de la *Métromanie*, une comédie trop longtemps oubliée, à laquelle le public a été tout surpris de retrouver le charme et la verve de la jeunesse. Bientôt aux reprises vont succéder les œuvres nouvelles. La première en date devait être un drame de deux écrivains depuis longtemps connus et estimés, mais qui n'ont pas encore abordé le théâtre, MM. de Goncourt. Une difficulté subite a arrêté les répétitions de leur pièce. M. Delaunay, chargé du rôle principal, le refuse, en donnant comme raison que le personnage est trop jeune pour lui, et qu'il lui est impossible à son âge de représenter un amoureux de vingt-deux ans. La raison nous semble d'autant plus faible que M. Delaunay remplit à chaque instant dans le répertoire des rôles plus jeunes encore. M. Delaunay a-t-il voulu, sous une autre forme que celle qu'a choisie M. Got, montrer à ses confrères du sociétariat et aux employés du ministère de la maison de l'Empereur, quel tort immense les uns et les autres causent au Théâtre Français en ne consultant dans le choix des nouveaux sociétaires que la faveur, en donnant successivement tous les titres vacants à des artistes incapables ou médiocres? A-t-il voulu prouver qu'au lieu de nommer, les uns M. Eugène Provost, les autres mademoiselle Riquier, ils auraient dû consulter l'intérêt général et choisir un homme de talent qui pût prendre ces terribles rôles d'amoureux dont il est seul aujourd'hui à porter le poids? La leçon

est complète, puisqu'on ne trouve aucun moyen de le remplacer. Mais la démonstration faite, l'avertissement donné, que M. Delaunay reprenne le rôle; qu'il n'annulle pas, par son mauvais vouloir, une décision du Comité de lecture qu'il doit désirer voir respecté, puisqu'il a l'honneur d'en faire partie; qu'il ne fasse pas, pour un caprice, perdre à deux écrivains estimés et respectés de tous le fruit de leur travail.

La plupart des théâtres de drame vont bientôt renouveler leurs affiches. Le *Déluge universel* et le *Paradis perdu* ne tarderont pas à rentrer dans le néant d'où ils n'auraient pas dû sortir. A l'Ambigu, le drame intéressant de M. Jules Barbier, *Princesse et favorite*, disparaît plus vite encore. Il cède la place à une série de reprises des vieux drames où l'on applaudissait jadis Frédérick-Lemaître. On dit que Frédérick aurait obtenu la permission de jouer même *Ruy Blas*, interdit à Paris, comme toutes les autres pièces de l'auteur, depuis le 2 Décembre. Nous serions heureux que cette nouvelle se confirmât.

Seule la Porte-Saint-Martin ne change rien à son spectacle. *La Biche au bois* en est à sa deux centième représentation, et le public ne se lasse pas de contempler les merveilles de décors, de costumes et de ballets dont l'administration a été follement prodigue dans cette féerie. De temps à autre on renouvelle des costumes, on refait une toile de fonds, on appelle de nouveaux artistes à relayer ceux qui tombent épuisés de fatigue ou d'ennui. Mais la *Biche au bois* est toujours sur l'affiche, et la salle se remplit chaque soir. Faut-il crier au scandale et accuser le mauvais goût du siècle? Que d'autres l'essayent; nous comprenons à merveille pour notre part l'attrait qu'exercent ces splendeurs sur le public. Si l'esprit ne trouve qu'une maigre pâture dans les calembours primitifs dont la pièce est émaillée, l'œil, du moins, éprouve une satisfaction entière et sans mélange.

Si vous préférez les satisfactions de l'oreille, voici les théâtres de musique qui rouvrent leurs portes et M. Pasdeloup qui invite ses abonnés à faire retirer leurs coupons.

Le Théâtre-Lyrique nous a donné un opéra en trois actes, le *Roi des mines*, auquel le public a fait un accueil des plus froids. Le succès est toujours pour la *Flûte enchantée* dont les sons magiques continuent à attirer une foule compacte malgré la chaleur torride de ces soirées sénégambiennes. Le Théâtre-Italien a repris ses représentations au point où il les avait interrompues : *Crispino e la Comare* qui avait été le succès du printemps sera encore le succès de l'automne. Le personnel est resté à peu près pour la campagne prochaine ce qu'il était pendant la dernière campagne : les mêmes noms se déta-

chent en vedette sur les affiches, ou pour parler d'une façon plus métaphorique, plus noble et plus digne d'artistes dont les traitements s'élèvent plus haut que la liste civile de certains princes régnants d'outre-Rhin, les mêmes étoiles brillent dans ce ciel dont M. Bagier est le Jupiter! Ah! M. Bagier! M. Bagier! Je sais beaucoup de jeunes écrivains, de jeunes poëtes, et de jeunes artistes qui vous maudissent pour avoir supprimé le parterre, la seule place que leur modeste budget leur permettait d'occuper. Ils vous en veulent de leur avoir enlevé leur plus noble plaisir, et si vous ne procurez aux millionnaires à qui vous réservez aujourd'hui votre salle entière, toute la somme de satisfactions à laquelle leur abonnement leur donne droit, croyez qu'on ne ménagera pas votre administration dans les ateliers de Montmartre et dans les cénacles littéraires voisins du Luxembourg. Oui, vous avez usé de votre droit, cela est incontestable; mais dans votre intérêt bien entendu, avez-vous agi sagement en excluant la partie la plus intelligente et la plus passionnée de votre public, celle dont le jeune enthousiasme ardent et communicatif, aux jours des grandes victoires, enlevait et enflammait la salle entière? Il est au moins permis d'en douter.

EDMOND VILLETARD.

CAUSERIE PARISIENNE

I

Il y a un peu de neuf et, comme toujours, beaucoup de vieux; auquel m'adresserai-je? — « Au neuf, me dira-t-on sans hésiter. Pour les vieilles questions il y a les livres, les sermons, les discours officiels, et, s'il faut en croire la pratique de nos dramaturges modernes, le théâtre. Si l'actualité a sa place marquée quelque part, c'est dans la causerie! » Tout cela est vrai, mais le neuf est bien lugubre! D'un autre côté ce qui me tente, ce qui offre un peu de piquant est si vieux, si vieux! Figurez-vous le plus ancien sujet qu'il y ait au monde — celui dont Adam et Eve s'entretenaient, tout en tressant leurs tabliers de feuilles de figuier, dans ce jardin qui n'était déjà plus le Paradis puisque la toilette y était entrée. Je gagerais même que le « luxe effréné des femmes, » comme dit M. Dupin, commençait déjà à y poindre et que notre belle et séduisante aïeule ne se contentait pas du premier figuier venu comme son imbécile de mari. Oui, c'est des femmes et de leur luxe que j'aurais voulu parler, malgré l'ancienneté du sujet. A vrai dire j'ai un faible pour les sujets anciens, les sujets éternels. Ce sont les seuls robustes et qui portent bien leur homme, selon moi. Il en est des vieilles questions comme des vieilles gens; leur durée prouve leur force et leur valeur. Les faibles n'atteignent pas à la vieillesse. Les trois quarts des questions soi-disant nouvelles sont destinées à mourir en bas âge, et le plus triste côté du rôle des chroniqueurs d'actualités, quand il est rempli consciencieusement, c'est d'avoir à présenter au public, avec sérieux, une suite d'avortons non-viables dont l'année prochaine ne saura même plus les noms. Au lieu que l'éternelle question des femmes..... mais puisqu'il faut de l'actualité, parlons d'autre chose.

Le choléra s'avance vers nous. Il nous a envahis du côté du midi. Marseille, Toulon, Arles, puis Bordeaux et Toulouse ont été atteints. Ne nous laissons pas surprendre par ce redoutable fléau. Les précautions hygiéniques.....

— Oh! oh! ce n'est pas du tout gai, en effet, et il nous semble que

nous avons déjà vu ce neuf-là quelque part. Parlez-nous d'autre chose. Il n'y a pas que le choléra qui soit une actualité.

— C'est vrai, il y a le Rinderpest (*Rinderpest* est un mot allemand qui veut simplement dire *maladie des bêtes*. Ceux donc qui préfèrent le grec à l'allemand peuvent appeler cela épizootie, comme autrefois). Ce mal-là, à l'inverse du choléra, nous vient du nord, et si les deux fléaux continuent leur marche actuelle, ils se rencontreront avant peu sur les bords de la Seine. Si le Rinderpest est moins effrayant que le choléra pour les personnes, il l'est beaucoup plus pour les bourses. Tout cholérique a des héritiers, mais les victimes du Rinderpest ne laissent derrière eux rien qui puisse consoler de leur perte. Ironie à part, il est impossible d'apprécier l'étendue de la misère qu'une pareille invasion créerait dans un pays de petits propriétaires comme la France. Notre population rurale se relèverait bien plus vite des effets d'une guerre. En Angleterre, où le fléau sévit cruellement, la charge tombe généralement sur des épaules robustes — ou plutôt, pour employer l'argot financier, sur des gens qui ont les reins forts ; les grands propriétaires, les gros fermiers. La vache du pauvre homme est un animal bien plus rare chez nos voisins que chez nous. L'isolation des bêtes atteintes, et l'essai de remèdes souvent coûteux, est comparativement aisé dans les grandes exploitations. Dans un pays où les agriculteurs sont généralement des capitalistes, il a été facile d'établir de vastes assurances contre le fléau, mais dans nos villages où de vingt à trente vaches sont souvent logées côte à côte et pâturent ensemble, quels ravages ne peut-on pas craindre dans une contagion?

— Oui, oui; sans doute — sans doute. C'est affreux! Mais n'y a-t-il rien de plus gai dans le neuf? Sinon donnez-nous du vieux, et puisque vous tenez à parler des femmes.....

— Non, je n'y tiens plus. Je tiens, au contraire, à parler du Rinderpest, puisque j'ai commencé. Vous l'avez voulu. Il fut un temps où l'on aurait hésité à donner place à un pareil sujet dans une causerie parisienne. Le Parisien ne considérait jadis le bétail qu'au point de vue du compte de son boucher, et de la quantité de *réjouissance* qu'il était obligé de subir. Mais aujourd'hui, outre que le Rinderpest affectera sensiblement cet hiver les comptes du boucher, le Parisien est devenu agronome, — si le mot existait je dirais volontiers agromane. Pour peu qu'il possède un hectare et demi, clos de murs, dans le département de Seine-et-Oise, il s'occupe de drainage, se consacre à l'élève, et, s'il ne peut aspirer aux quadrupèdes, envoie du moins avec orgueil des coqs et des poules au concours des gallinacés. Un Parisien primé pour ses canards est le plus fier des hommes. J'en ai

connu un, homme d'esprit, qui avait eu, à je ne sais quel concours régional, un prix de cochon, et qui en était devenu inabordable pour ses meilleurs amis. Ce que le Parisien *gentleman* aime le mieux aujourd'hui, c'est de parler d'agriculture avec des mots anglais qu'il ne sait pas prononcer, et d'en faire avec des inventions anglaises qu'il ne sait pas appliquer. Or, la dernière nouveauté anglaise, en fait d'agriculture, c'est le Rinderpest.

— Vous nous disiez tout à l'heure que vous vouliez dire quelque chose sur le luxe des femmes. Le sujet est bien vieux, mais enfin, si vous pensez.....

— Je ne pense plus aux femmes. Je pense que l'expérience de l'Angleterre ne nous servira de rien, si le Rinderpest nous envahit. Nos voisins ne me semblent avoir rien découvert à ce sujet. Après avoir commencé par traiter leurs bêtes malades au vin d'Oporto et au Whisky (c'est un genre de remèdes que les Anglais affectionnent même pour les autres), puis, plus tard, à la térébenthine et à l'arsenic, ils ont fini par adopter une méthode qui me paraît singulière pour un peuple pratique. Une bête atteinte est aussitôt tuée impitoyablement et enterrée à six pieds sous terre. Des inspecteurs *ad hoc* y tiennent la main. Ce n'est vraiment pas le moyen de trouver un remède au mal. Si l'on agissait ainsi dans les hôpitaux, même pour les incurables, quels progrès ferait la médecine? Sans doute, cette méthode héroïque mettra fin à la maladie. Il ne s'agit que d'y persévérer, et quand l'Angleterre n'aura plus de bétail, il est à présumer qu'elle sera quitte du Rinderpest. Le paysan français, très-peu héroïque lorsque sa bourse est en jeu, n'agira point ainsi, j'en suis convaincu, mais je ne suis pas plus rassuré pour lui quand je songe aux secours dont il dispose pour combattre le mal quand il se présentera.

Parmi mes lecteurs, il en est plus d'un, je le pense, qui n'a jamais assisté à une consultation de vétérinaire de campagne. Je leur recommande ce spectacle, fort divertissant quand l'écurie ou l'étable où la scène se passe n'appartient pas au spectateur. L'ignorance crasse, la pédanterie stupide, l'outrecuidance ne sauraient aller plus loin. Il y a des exceptions, sans doute, et l'école d'Alfort donne d'excellents élèves, mais l'armée les accapare presque tous. On se demande comment il se fait qu'un art si utile et duquel dépend une si grosse partie de la fortune publique reste dans des mains aussi incapables. Et ce n'est pas que le métier ne soit pas lucratif. Dans presque tous les villages, le vétérinaire est plus payé que le médecin. A peine si dans ces conditions le vétérinaire de campagne peut suffire à sa clientèle, car le paysan qui regardera à donner quarante sous pour faire soigner sa femme ou son enfant, ne rechignera pas devant

un petit ou même un gros écu, s'il s'agit de sa vache. Du reste, femme et enfants partageront à cet égard sa manière de voir. Pourquoi donc des hommes instruits et intelligents ne se consacrent-ils pas à un métier honorable, utile et comparativement lucratif? C'est la gloriole qui en est cause, et le fils de paysan, ayant assez d'instruction et d'intelligence pour faire un vétérinaire passable, préfèrera toujours être un mauvais médecin. C'est la vanité qui en France.....

— Assez! assez! nous savons cela de reste. Parlez-nous d'autres choses, vieilles ou nouvelles. Le luxe des femmes, disiez-vous....

— J'ai réfléchi, et je renonce à ce sujet délicat. Il est trop vaste et je ne pourrais, après tout, que l'effleurer. Quand bien même la Revue ne paraîtrait que deux fois par éternité, je pourrais tout au plus d'ici le prochain numéro rassembler les matériaux de mon avant-propos. Au lieu d'emmiettter cette grande œuvre dans une causerie, je la réserverai — considérablement condensée — pour mes vieux jours. Ce sera pour « quand je me retirerai à la campagne, » comme on dit. J'en ferai le couronnement de ma vie littéraire. C'est assez l'habitude, on le sait, d'attendre, pour couronner les édifices, littéraires ou autres, le moment où ils commencent à crouler. En attendant, je me confine dans l'actualité. La sécheresse persistante.....

— Mais c'est ennuyeux.....

— Vous ne direz pas du moins, ennuyeux comme la pluie. Voilà une expression rayée du vocabulaire pour quelque temps. Il y a des gens que ce beau temps implacable venge de bien des incrédulités, ce sont les voyageurs. Que de fois, par exemple, n'ai-je pas cherché vainement à faire comprendre à mes amis Parisiens tout ce qui se cachait d'ennui et de monotonie — c'est tout un — sous les dehors souriants d'un printemps éternel. Ils ne pouvaient croire que la nature tropicale, sans mort temporaire, et par conséquent sans renouveau, toujours verte sous un ciel toujours bleu, pût devenir insipide dans son uniforme magnificence. Maintenant ils comprennent enfin le supplice de l'éternel et affreux beau temps. Chacun de nous regarde aujourd'hui son parapluie poudreux avec l'œil du guerrier contemplant ses armes rouillées. Il fut un temps où nous aussi nous étions crottés! Existe-t-il des climats heureux où l'on patauge dans la boue? Courons-y, ô mes amis! quel bonheur d'être mouillés jusqu'à la peau — trempés jusqu'aux os, ce serait trop demander au ciel!

Cet état de l'atmosphère a naturellement ramené sur le tapis la question des eaux, et il s'est engagé à ce sujet une discussion assez

vive entre M. Communiqué et certains journaux — si tant est qu'on puisse donner le nom de discussion à la façon d'argumenter de M. Communiqué, qui, comme on le sait, a pour caractères distinctifs le démenti et l'affirmation à l'état simple. Un journal, *le Temps*, s'est avisé de se plaindre au nom de certaines communes situées en aval de Paris, entre Asnières et Argenteuil, sur la Seine, et qui y puisent leur eau après que l'égout collecteur de Paris y a déversé son contenu. M. Communiqué répond d'une manière qui devra satisfaire ces communes, lesquelles, à ce qu'il assure, « n'ont pas encore songé à formuler aucune réclamation elles-mêmes. » C'est vraiment fort beau de leur part, et il faut espérer que l'administration leur en tiendra compte. Le communiqué fait remarquer que le même état de choses existait avant la construction du grand égout collecteur. « La Seine débarrassait alors, comme aujourd'hui, les habitants de Paris de leurs eaux impures, et les portait également aux localités qu'elle rencontrait dans son cours. »

Rien n'est plus vrai; seulement le monde est devenu plus difficile, et Paris plus grand, et tous les jours l'idée de voir fonctionner des pompes dans le voisinage du débouché de l'égout collecteur déplaît davantage. Il reste, il est vrai, une consolation pour les communes suburbaines que leur indique le communiqué. Si elles sont obligées de recevoir les eaux impures des riverains d'amont, elles ont le droit d'ajouter leurs souillures aux eaux de la Seine au profit des riverains d'aval. Triste et insuffisante vengeance qui ne retombe pas sur le coupable, si coupable il y a, mais bien sur l'innocent voisin d'aval. Quelle tâche l'on entreprend quand on veut toujours avoir raison, et qu'on se croit obligé d'infirmer toutes les critiques comme de malveillantes calomnies! Qui doute que l'administration n'ait le plus vif désir de fournir aux communes suburbaines, ainsi qu'à Paris lui-même, une eau pure et salubre? Combien il lui eût été plus simple de borner sa réponse aux dernières lignes de cet immense communiqué et de se contenter de faire prendre patience au public en lui apprenant « qu'une commission spéciale du conseil municipal, sous la présidence de M. Dumas, est chargée d'examiner les systèmes divers dont la réalisation aurait pour résultat immense de délivrer la Seine de toute souillure, et d'utiliser, au profit de l'agriculture, comme engrais, les liquides provenant des égouts de Paris. » Il y a donc un mal, puisqu'on y cherche un remède, et que ce serait, au dire même de l'administration, un « résultat immense » de le trouver? Eh bien, alors! pourquoi se fâcher quand d'autres le disent? L'infaillibilité est difficile à porter par le temps qui court.

— Encore une fois, c'est assez. Nous sommes vaincus. L'actualité

est trop rebutante. Parlez-nous des femmes, du danger des allumettes chimiques, de la crinoline, de l'abus du cigare, des choses les plus rebattues, en un mot. Nous nous mettons à votre merci.

— Autre nouveauté. Le pape dans sa dernière allocution.....

— Les femmes! le luxe des femmes!

— Je cède; mais souvenez-vous que c'est à vos sollicitations. Soyez indulgents si je dis ce qui a été déjà dit mille fois, et bien mieux dit. Ne vous en prenez pas à moi si je n'indique aucun remède là où tout est défectueux : l'éducation de la jeune fille, les conditions du mariage, nos mœurs politiques, notre vie rurale, et jusqu'aux dispositions, en ce qui touche les femmes, de ce code que l'Europe nous envie.

— Les femmes! les femmes!

II.

Du luxe effréné des femmes.

Quel beau titre! Rien qu'à le voir tout homme se sent pénétré de la conscience de sa supériorité, et invinciblement entraîné à devenir didactique.

De tout temps les hommes se sont beaucoup occupés des femmes — pour les aimer et les calomnier, les protéger et les tyranniser, les sermonner et les pervertir. Tous ces hommages, en apparence si divers, on les rend souvent simultanément, sans que pour cela l'homme se croie illogique. Ainsi dans la question du luxe, par exemple, qui peut mieux connaître tous les inconvénients de l'effrénement que celui qui l'a provoqué et qui se complaît à fournir à toutes ses exigences?

Du haut en bas de l'échelle sociale on s'est préoccupé dans ces derniers temps de la position des femmes, mais à des points de vue différents. La préoccupation a varié selon la position des moralistes. Les uns se plaignent du luxe des femmes, les autres de leur industrie. Au sénat on ne veut pas qu'elles dépensent, à l'atelier on ne veut pas qu'elles travaillent. Ceux-ci veulent les exclure du partage de leurs gains, ceux-là du partage de leurs vices. Partout on les morigène et on cherche à les discipliner; nulle part on ne leur offre un bon exemple et le respect qui leur est dû.

Le souci des oisifs et le souci des travailleurs partent d'une même notion dont je ne me charge pas d'examiner ici l'exactitude, à savoir : que l'homme est supérieur à la femme; mais ils affectent une forme si différente qu'il faut bien les séparer pour les examiner.

Commençons d'après les lois de la préséance sociale et voyons d'abord ce que c'est que ce luxe effréné qui émeut ainsi les sénateurs et les moralistes de nos jours. Il me restera encore de la place, je l'espère, pour dire quelques mots du travail féminin.

Il y a deux sortes de luxe, et je ne saurais les mettre, quant à moi, en même catégorie. Il y a le luxe légal et le luxe extra-légal, celui que l'on paye soi-même, et celui qu'on fait payer aux autres; le luxe du monde et celui du demi-monde, en un mot. Il faut les distinguer. Le fameux discours de M. le procureur général Dupin s'attaquait au premier; et, en effet, c'est le plus important. Il porte sa corruption jusque dans la famille. Cependant, comme dans ses excès il s'efforce généralement, — chose singulière et toute moderne, — de copier l'autre, il vaut mieux parler d'abord du luxe équivoque. Débarrassons-nous tout de suite du côté scabreux de notre sujet.

Il y a bien peu de choses à en dire. Ce chapitre-là devrait s'intituler : *De la stupidité des hommes*, et non : *du luxe des femmes*. Cette folie est de création masculine et les hommes en ont le remède entre les mains. Un très-spirituel chroniqueur a résumé la situation en quelques mots : « Si vous ne voulez pas de femmes entretenues, ne les entretenez pas. » L'expression est un peu crue, mais la vérité a toujours eu le privilége de la nudité. Serait-ce, par hasard, qu'on déplore non le vice, mais bien qu'il en coûte si cher de se livrer au vice élégant? Je ne saurais partager ce regret. Au contraire, quand je vois des filles de portier et des ex-piqueuses de bottines mener un train de Cléopâtre, je suis édifié de penser qu'il faille tant d'argent que cela pour maintenir ces pauvres filles hors du droit chemin, et pour les consoler de l'avoir quitté. En cette matière le prix ne fait rien à l'affaire. Il est des pays de l'Afrique où l'on peut se faire suivre de toutes les femmes de la peuplade par l'appât d'un collier de verroteries : Pense-t-on que la vertu y soit plus respectée qu'à Paris?

Je ne vois pas, quant à moi, d'inconvénient à ce que peu de gens puissent aller à Corinthe, tout en reconnaissant qu'il vaudrait mieux que personne ne tînt à y aller. Que les fils de famille se ruinent un peu plus vite qu'autrefois avec leurs sottes et vénales compagnies, le mal n'est pas très-grand, et l'on peut, à la rigueur, se consoler, en se disant que les griffes qui les retiennent s'en relâcheront d'autant plus vite et que ces messieurs pourront se retirer, peut-être, avec de plus beaux restes de jeunesse, de santé et d'estime d'eux-mêmes. Si tant est que le fils prodigue, au lieu de rester un an absent, en est réduit aujourd'hui aux cosses de pois au bout d'un mois, il retrouvera le veau gras — ou maigre — de la maison paternelle avec plus d'appétit et un estomac moins délabré.

Le luxe de ce monde-là, si exorbitant qu'il soit, n'a rien de surprenant; il est dans l'ordre — si l'on peut employer le mot ordre dans cette matière. Les imbéciles, les vaniteux, les faibles de toute espèce qui se lancent dans ces sortes de compagnies n'ont pas la prétention, j'imagine, d'être aimés pour eux-mêmes. Du reste, ce luxe-là a toujours existé, et les mémoires de nos pères et de nos grands-pères le montrent tout aussi insatiable de leur temps que du nôtre. Ce qui est nouveau, — du moins depuis la Révolution, car, sous l'ancien régime, on ne se gênait guère, — c'est de le voir s'étaler triomphalement à côté de la famille dans les lieux publics, et que des hommes qui devraient se respecter, affichent leur collaboration à cette honteuse splendeur. Ce qui est nouveau pour la France moderne, c'est que les anecdotes et les bons mots de ce monde équivoque défrayent les journaux et les conversations de salon, et que son personnel soit connu, discuté, copié parfois, par des femmes qui devraient presque en ignorer l'existence. Mais ce tort ne doit pas trouver place, selon moi, dans un réquisitoire contre les femmes de notre époque; il peut se mettre presque tout entier à la charge des hommes. Les femmes du monde n'ont entendu que ce que les hommes ont dit; elles ne savent que ce qu'ils leur apprennent; elles ne copient que ce qu'elles croient devoir plaire. Elles ne demanderaient pas mieux que d'être entretenues d'autre chose que d'histoires de coulisses et de boudoirs. Mais, à part cela et le *Sport*, quel choix leur laisse-t-on?

Le luxe des femmes honnêtes, ou pour parler plus correctement des femmes appartenant au monde honnête, — car il ne faut juger personne, — est chose plus sérieuse, et mérite qu'on s'y arrête plus longtemps. On ne saurait nier qu'il ne soit excessif et qu'il ne grandisse chaque jour; il est du plus mauvais goût et porte un certain cachet déshonnête presqu'indéfinissable qui est peut-être de tous les symptômes qu'il présente le plus grave. Il ne faudrait pas cependant attacher une importance exagérée aux formes passagères qu'affecte la mode, et je ne partage pas, quant à moi, l'indignation qu'excite, surtout chez les vieillards moralistes, la vue de ce qu'ils nomment improprement la crinoline. Ce mot, qui ne donne qu'une faible et fausse idée des aciers dont sont garnis les jupons contemporains, leur semble résumer tous les travers féminins de notre époque. Il est certain que de leur temps la vertu — et le vice aussi — se drapaient d'une façon plus exiguë. Mais je crois que cela ne changeait pas grand'chose au fond. De grandes et très-austères dames de l'ancien régime — et il y en avait de très-austères — mettaient tous les jours un pied de rouge, et se décolletaient comme nous le voyons dans leurs graves portraits. Les plus vertueuses dames de charité de

la Restauration portaient des jupons terriblement courts. L'époque à laquelle la nôtre semble vouloir se rattacher, et qu'elle cherche à imiter par de certains côtés, le premier Empire, avait des modes fort collantes; mais on partait pour la Syrie, ou pour ailleurs, et entre deux romances et deux campagnes, l'on mettait son temps à profit. Je me suis laissé dire que les romans se nouaient et se dénouaient en ce temps-là avec une rapidité qui étonnerait même nos crinolines les plus aventureuses.

Ce qui est important, ce n'est pas ce que mettent les femmes, c'est ce qu'elles dépensent, — ce qu'elles dépensent relativement à leur revenu, bien entendu, car le luxe est une affaire de proportion, chose que nous perdons trop de vue dans notre manie égalitaire. Personne, que je sache, ne trouvera à redire à ce que l'Impératrice mette le régent et tous les diamants de la couronne à sa coiffure, bien que ce soit là un luxe formidable; on ne blâmera pas davantage madame de Rothschild, par exemple, si elle commande des soieries d'une richesse ou d'une beauté exceptionnelles à Lyon : on dira de l'une qu'elle remplit son rôle en se parant de tout l'éclat que peut donner le trône, et de l'autre qu'elle « fait travailler, » le plus grand éloge que le peuple puisse adresser au riche.

Les femmes qui ne dépensent que dans la mesure de leurs ressources et dans les limites du bon goût; — qui veut toujours une certaine simplicité et une certaine modération même dans la splendeur, — me semblent donc hors de cause. Celles qui, pour emprunter la description de M. Dupin, « s'habillent à crédit et signent des billets pour lesquels elles cherchent des endosseurs, » sont indéfendables. Il est évident qu'elles n'occupent dans le monde régulier qu'une place usurpée, et ce n'est pas d'elles que je veux parler. Mais il est une autre catégorie, malheureusement très-nombreuse, de femmes se livrant, elles aussi, à un luxe excessif, — effréné même, si l'on tient à ce mot, — soumises à l'action de l'atmosphère qui les environne et entraînées par le vertige qui s'empare des sociétés en décadence. Pour celles-là, il me semble qu'il y a moyen, sinon de présenter une défense complète, du moins de faire valoir des circonstances atténuantes. Il ne me paraît pas difficile de prouver ici, comme pour le luxe du demi-monde, que les accusateurs sont au moins autant à blâmer que les accusées.

D'abord, le luxe des femmes, — en d'autres mots, le luxe de la toilette féminine, — est-il plus grand aujourd'hui que tous les autres luxes? Le même excès qu'on remarque là ne se retrouve-t-il pas ailleurs : — dans la décoration intérieure des appartements, dans le mobilier, dans la table? Le luxe des femmes est-il plus grand, en

somme, que celui des hommes? Je n'entends point parler de la toilette de ceux-ci, cela va sans dire, mais pour les chevaux, pour le jeu, et dans l'installation des cercles ne voit-on pas la même tendance à des goûts et à des dépenses qui n'ont nul rapport avec la fortune?

J'ai parlé des cercles. Je sais que grâce à l'association les hommes trouvent moyen de satisfaire leur goût du luxe à bon marché; mais ce n'est pas la faute des femmes si elles sont forcées de se contenter du luxe coûteux et chétif à la fois du domicile conjugal. Ce que la plupart des hommes, — je parle de ceux qui ne sont pas fort riches, — recherchent dans leurs cercles et leurs clubs, ce n'est ni la société — ils ne causent pas; ni les journaux, — ils pourraient les avoir au café; ni la bibliothèque, — personne n'y met les pieds; ce qu'ils aiment, ce sont les siéges moelleux, les calorifères, les tapis silencieux, les domestiques empressés et nombreux, la table plus délicate que dans la famille; c'est le luxe, en un mot, la manie de notre temps. Seulement ils l'appellent parfois confort — ce qui est tout autre chose. Quand Monsieur, avec 15,000 francs de rente, étend ses bottes resemellées sur une causeuse de satin capitonné, il est aussi en désaccord avec sa fortune que Madame avec 6,000 francs de dentelle sur sa robe. Et le budget tout entier du demi-monde, ne doit-il pas être porté au compte masculin? Dans une société comme la nôtre, si les femmes n'aimaient pas le luxe, elles ne seraient pas à l'unisson. Elles seraient un anachronisme.

La manie de l'égalité est au fond de tout ce désordre. Chacun veut dépenser, ou paraître dépenser, comme le voisin. Mais alors il faudrait faire un pas de plus dans cette voie et décréter l'égalité des fortunes, avant d'adopter l'égalité des dépenses. Mais, encore un coup, les femmes ne pèchent pas plus dans ce sens que les hommes. Qu'on examine nos maisons modernes. Le cinquième étage est doré comme le premier : hommage à l'égalité qu'il faut payer. Tout ce qui est d'usage commun, l'escalier, la porte cochère, la loge du concierge, tout cela est somptueux; le public veut le luxe. Il n'y aurait pas grand mal si l'on pouvait le donner à bon marché, mais il n'en est rien, et chacun dépasse son budget presque par force. Il faut le dire, les pays où les rangs sociaux sont mieux définis, sont plus exempts de ce travers dans les temps modernes, et tandis que les femmes, dans les grandes villes de l'Union américaine, par exemple, rivalisent avec les Parisiennes pour le luxe et les folles dépenses, l'aristocratique Angleterre est comparativement libre de cette manie. C'est un leurre dangereux que cette espérance chimérique d'une égalité impossible. Quand la richesse est devenue la seule ligne de

démarcation, les esprits faibles peuvent facilement être tentés de l'effacer momentanément. Il est des gens qui, lorsqu'ils ont dépensé mille francs en un jour, se figurent qu'ils ont trois cent soixante-cinq mille livres de rente.

Les femmes ont une mise et des manières tapageuses, effrontées, de mauvais goût. Soit; mais notre littérature, où les hommes dominent, notre théâtre, où ils règnent presque seuls, n'offrent-ils pas les mêmes caractères? Dans le monde des riches et des oisifs, quelles sont les leçons qui attendent une jeune femme? Elle lit pour la première fois un roman, qu'y apprend-elle? Elle va au théâtre, qu'y voit-elle? A quels travaux son mari cherche-t-il à l'associer? Quelles sont les nobles aspirations qu'il cherche à lui faire partager? Ah! qu'on le croie bien, les sociétés ont les femmes qu'elles méritent.

Et le mariage de cette femme, comment s'est-il fait? On a parlé dot, contrat, corbeille, trousseau. On l'a préparée à sa vie nouvelle en la traînant de magasin en magasin, et de couturière en couturière. Quoi de surprenant qu'elle ne voie dans le mariage que le moyen d'étaler ces belles choses et de les renouveler à tout prix? L'étonnement pour moi, c'est qu'il lui reste encore au fond du cœur tant d'instincts généreux qui parfois, même chez les plus frivoles, se révèlent par l'indignation en présence d'une bassesse trop flagrante et par la tendre pitié au jour du malheur.

On a dit que les femmes font les mœurs; cela est vrai, mais, c'est en qualité de mères, en formant les hommes. Les femmes qui sont à blâmer pour la société actuelle, sont celles qui ont élevé dans la mollesse et dans l'oubli de tous les grands devoirs, les hommes d'aujourd'hui. Les blâmer, ai-je dit? Mais qui donc oserait séulement les accuser? Où auraient-elles appris l'art si difficile de stimuler et de fortifier une jeune intelligence, de raffermir et d'agrandir un jeune cœur? Que leur avait-on appris à elles-mêmes? Pour le mal dont on se plaint, il y a un remède sûr, mais lent. Qu'on prenne au berceau toutes ces petites filles qui viennent de naître, qu'on les élève sainement et fortement, et dans un demi-siècle d'ici, on aura, j'en réponds, une génération d'hommes de trente ans, dont les femmes ne se livreront pas à un luxe effréné.

Quant aux petites folles de ce temps-ci, je crois qu'il y a peu de chose à faire. On ne songe pas à leur imposer des lois somptuaires, j'imagine. On pourrait essayer d'un moyen : c'est de se moquer d'elles doucement, sans employer de grands mots, et de tâcher de leur faire comprendre qu'elles engagent une lutte impossible; que sur le terrain du luxe elles seront toujours battues par les femmes qui ne

payent pas, et que quand on veut vaincre, il faut amener le combat sur son terrain à soi. Cela est d'une stratégie élémentaire.

Mais, pour se faire écouter en disant cela, il ne faut pas un procureur général, ni un prédicateur; il faudrait un moraliste homme d'esprit, ou un homme d'esprit moral, — conjonction assez rare, en tout temps et en tout pays.

Je pourrais, à la rigueur, aborder maintenant la seconde partie de mon sujet, et parler du travail des femmes, après avoir parlé de leur luxe; mais il me faudrait tronquer ce que j'aurais à en dire et je me le reprocherais. Malheureusement, c'est là une question qu'on peut ajourner sans crainte qu'elle soit résolue dans l'intervalle. Du reste, il n'y a aucune connexité entre le luxe des unes et le travail des autres, si ce n'est que les hommes les jugent tous deux d'une manière également injuste.

Je réserve la place qui me reste pour un petit scrupule qui me vient à l'instant.

III

Je m'accuse d'avoir calomnié ce mois en disant qu'il ne nous avait offert rien que de lugubre dans sa nouveauté. Et les frères Davenport avec leur armoire, leur tambourin, leur guitare, etc., etc., etc. Comment ai-je pu les oublier? Il faut avouer que c'était une idée assez cocasse — qu'on me passe le mot, — même pour des Yankees, ce qui est beaucoup dire, que de venir dans la patrie des Robert Houdin, des Philippe et des Robin, exhiber leur triste et ennuyeux tour spiritiste. Il est difficile d'imaginer quelque chose à la fois de moins piquant, de moins merveilleux et de moins fait, selon moi, pour donner l'idée d'une intervention surnaturelle. J'en parle par ouï dire, car je suis de ceux qui trouvent qu'il est immoral, pour satisfaire une simple curiosité, de donner l'appui de sa présence et de son argent à de si tristes imposteurs. Pourtant un miracle s'est produit, car il s'est trouvé un public payant pour aller voir ces jongleries. Le miracle auquel ils ont si bénévolement coopéré n'a pas satisfait les spectateurs, et lors de la première représentation, croyant avoir découvert la supercherie, ils se sont rués sur l'armoire aux surprises et l'ont brisée, puis ils se sont fait rendre leur argent. Je trouve que les *spirites* ou *spiritistes* n'ont pas tiré tout le parti possible de cet incident. « Vous croyiez donc vraiment, » auraient-ils pu dire à la foule, « que c'étaient les esprits qui délivraient les frères Davenport, jouaient du tambourin, et montraient leurs mains par le guichet, puisque vous êtes si indignés lorsque vous croyez reconnaître une cause naturelle à tout ce

charivari? Vous êtes donc des croyants comme nous?» Heureusement le public n'est pas si logique que cela, et il s'est tout bonnement fâché, je crois, parce qu'il trouvait le tour mal fait.

Je me suis servi tout à l'heure du mot surnaturel, mais la plupart des spiritistes ne l'admettent pas. Il est parmi eux des gens fort intelligents, fort sensés, — sensés sur tout autre point, bien entendu, — qui vous diront gravement qu'il n'y a là rien de surnaturel, mais simplement la manifestation de certaines lois naturelles, inconnues jusqu'à ce jour. La nature n'a pas encore dit tous ses secrets, ajoutent-ils fort sérieusement. Rien n'est plus certain; mais ces bonnes gens ont l'air d'oublier que la nature n'admet pas des lois contradictoires. S'il est prouvé que M. Home peut s'élever en l'air par sa volonté ou celle des esprits, ce n'est pas seulement une nouvelle loi qui se révèle, ce sont toutes les lois de la pesanteur qui sont annulées. Si l'on peut admettre les phénomènes les plus contraires aux lois de la science reconnues jusqu'à ce jour, en supposant, de son autorité privée, des lois jusqu'ici inconnues et ne se rattachant par aucun lien à celles qui nous sont acquises, rien n'empêche de croire à tout le merveilleux de toutes les superstitions. Que pourrait-on mettre en doute? De quel droit refuser de croire à toutes les métamorphoses de la fable, par exemple?

Dans ces conditions le spiritisme constitue, comme l'a fort bien dit M. Nefftzer, je crois, un cours public d'aliénation mentale. Il ne me semble pas fort utile d'y assister pour son compte à soi, et il me paraît à la fois immoral et imprudent, de la part de la police, de permettre qu'il s'ouvre au public sous sa protection.

Autre incident qui n'a rien de regrettable. Le *Constitutionnel* a démenti positivement la nouvelle donnée par un journal étranger, que l'Impératrice avait composé un pamphlet intitulé : *Le Mexique au point de vue providentiel*. Sa Majesté n'a rien écrit. Tant mieux! tant mieux!

HORACE DE LAGARDIE.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 octobre 1865.

L'interminable débat sur la décentralisation a pris fin après avoir fait couler des flots d'encre, mais non sans avoir fait faire un pas à cette importante question. Ce qu'il y a de plus dangereux en politique, ce sont les idées vagues et indécises; on a eu maintes fois l'occasion de le constater dans le cours de ce long et étourdissant carnaval qui a suivi la révolution de Février. La discussion qui vient de finir a laissé dans beaucoup d'esprits des opinions nettes et arrêtées au sujet d'une question dont ils n'avaient jusque-là qu'une notion confuse et incomplète : à quelque camp qu'on appartienne, c'est là un résultat auquel on ne peut qu'applaudir, et il est juste d'en faire honneur aux publicistes qui ont pris l'initiative de ce débat. Nous souhaitons vivement que ce succès les encourage à entreprendre une nouvelle campagne du même genre. En fin de compte, il se trouve aujourd'hui que leurs adversaires eux-mêmes sont réduits, pour la plupart, à se dire décentralisateurs; ils assurent seulement qu'ils le sont dans une mesure un peu différente, ce qui est le cas de la grande majorité des adhérents du fameux manifeste. Voilà tout ce qui reste de ces dénonciations aussi vaines que bruyantes. Quant au petit nombre de ceux qui persistent à croire que les libertés politiques peuvent exister indépendamment des libertés locales, il faut renoncer à les convaincre, puisque notre histoire ne leur a rien appris sur ce point; mais on peut toujours les mettre au défi de citer un temps et un pays où ce phénomène se soit produit. Séparées des libertés locales, les libertés politiques manquent également de garantie et de vitalité; elles sont nécessairement à la merci du pouvoir que la centralisation a armé de sa force irrésistible, et n'existant qu'en vertu de sa tolérance elles ne peuvent être qu'une ombre. Il ne suffit pas qu'elles soient proclamées en théorie, il faut qu'elles aient la force de se dé-

fendre, et cette force elles ne l'auront jamais, tant que le Gouvernement pourra disposer de la nation entière comme d'un régiment.

Le visible progrès que de telles discussions font faire, chez nous, aux saines idées politiques, nous console, s'il faut le dire, des démentis peu encourageants que le Gouvernement vient d'infliger à ceux qui avaient placé en lui leurs espérances. N'ayant jamais été dans ce cas, n'ayant jamais compté sur ses largesses, et ne nous étant jamais « évertué » à faire en son nom des promesses qu'il a si rarement tenues, nous n'avons éprouvé aucune déception à l'entendre déclarer qu'il ne se départira pas du *statu quo*. Tout au plus, avons-nous été surpris de le voir se dire calomnié, parce qu'on lui prêtait des projets de réforme et d'amélioration. Nous laisserons à d'autres le soin d'examiner si cette déclaration lui a été dictée par la conviction, un peu désespérée, qu'il n'est plus réformable, ou par l'idée modeste qu'il est arrivé au pinacle de la perfection. Nous savons, par expérience, combien les pouvoirs les plus dédaigneux pour les vœux de l'opinion publique sont sujets à varier sur ce point. Le pouvoir actuel suivra en cela la loi commune; il changera de système quand il aura un intérêt évident à en changer, et il dépend de la nation de faire en sorte que cet intérêt existe avant qu'il soit longtemps. C'est donc sur elle plutôt que sur lui que nous comptons, et aujourd'hui il nous suffit qu'elle montre, par des signes non équivoques, qu'elle ne partage ni la quiétude ni la satisfaction dont témoignent les déclarations du Gouvernement. C'est assez pour nous les faire envisager avec beaucoup de philosophie.

On pourrait d'ailleurs, à cette occasion, retourner le reproche qu'il adresse à ceux qui lui ont prêté toutes ces bonnes intentions, et lui démontrer facilement qu'il se calomnie lui-même. Il suffit pour s'en convaincre de comparer sa marche actuelle et ses actes les plus récents à ceux d'une époque peu éloignée de nous; il est impossible de n'être pas frappé du contraste. Pour prendre un exemple concluant, la dernière circulaire de M. de Lavalette, au sujet de l'usage des *communiqués*, n'est-elle pas très-évidemment d'un pouvoir qui cherche à s'amender lui-même, en faisant, il est vrai, les choses au plus bas prix possible? Qu'il renonce donc à l'excès d'orgueil ou d'humilité qui lui fait croire qu'il n'est pas perfectible, car non-seulement il l'est, — et à un degré dont il n'a encore aucune idée, — mais il ne fait pas acte de bonne politique en se déclarant immuable. Lors même qu'on est décidé à ne rien accorder, il est toujours habile de laisser espérer quelque chose, — toutes les coquettes de France pourraient le renseigner sur ce principe élémentaire. La substitution partielle du régime des *communiqués* à celui des *avertissements*, est,

après tout, une reconnaissance implicite du principe de la responsabilité ministérielle pour lequel on affiche une si sainte horreur. On préfère encore, il est vrai, signifier ses explications, sur un ton d'oracle, à des journalistes forcés par situation de tout accepter comme parole d'évangile, plutôt que de porter les mêmes justifications devant les représentants du pays armés d'un contrôle sérieux et efficace; mais on sent la nécessité d'obéir en cela à un besoin impérieux de l'esprit public, et l'on croit lui donner par là une satisfaction durable, sinon définitive. Malheureusement s'il est une chose bien constatée en France, c'est le peu de goût du public pour la prose administrative. On peut, déplorer comme un trait fâcheux d'aveuglement et de perversion, la répulsion profonde que lui inspire toute cette littérature bureaucratique, mais il suffit d'avoir été témoin quelquefois de l'empressement invariable avec lequel le lecteur français passe par-dessus les dissertations officielles pour aller tout droit au poison que lui sert un écrivain séditieux; il suffit de consulter ses propres impressions pour être convaincu que l'éloquence de l'État journaliste n'opérera pas beaucoup de conversions, et que s'il est facile de se faire imprimer d'autorité, il l'est beaucoup moins de se faire lire par ordre. On ne tardera pas à reconnaître l'insuffisance d'une telle propagande. Pour les esprits qui vont au fond des choses, il y a dans ce peu d'attention que le public accorde aux explications ministérielles une leçon pleine de sens et de justice. Le public sent d'instinct que des apologies, quelque plausibles qu'elles soient d'ailleurs, n'ont de valeur et d'autorité que lorsqu'elles se produisent devant des appréciateurs en situation de les discuter et au besoin de les contredire. Tant que la presse ne sera pas pleinement investie de ce droit, la prose ministérielle peut s'imposer aux journaux et inonder leurs colonnes; il manquera toujours une petite chose à sa toute-puissance, — elle ne sera pas lue!

Le système des *communiqués* semble avoir été adopté par le Gouvernement français, pour les affaires extérieures comme pour celles de l'intérieur. On ne peut en effet donner un autre nom à la note en apparence si sévère, et en réalité si peu efficace par laquelle M. Drouyn de Lhuys vient d'exprimer son opinion sur la convention de Gastein. Pour le coup, s'il faut l'avouer, nous eussions préféré un avertissement! La note, nous en convenons volontiers, est très-bien faite et démontre avec une parfaite clarté que non-seulement les deux puissances ont agi sans droit, mais qu'elles ne peuvent pas même invoquer l'ombre d'un prétexte. Mais quelle importance peut avoir cette tardive réprobation d'actes prévus, annoncés, et qu'on a toujours pu empêcher? A quoi bon tant de paroles inutiles, comme vient de le

rappeler si dédaigneusement le *Journal de Saint-Pétersbourg?* Ne semble-t-il pas qu'on parle d'autant plus haut, qu'on est décidé à ne pas agir? Et lorsqu'on proclame solennellement au nom d'un grand pays l'iniquité d'un acte si considérable, est-ce se montrer digne de lui que de s'abstenir de tout effort pour faire prévaloir une autre politique? Enfin, est-ce un moyen de faire reculer M. de Bismark, que d'énumérer avec tant de force toutes les raisons qu'on a de le combattre, et en même temps de ne rien faire pour s'opposer à l'exécution de ses desseins?

Cet heureux ministre doit se considérer comme un bien grand politique; cependant son succès, comme beaucoup d'autres, sera peut-être expliqué un jour par toute autre chose que par la profondeur de ses combinaisons. Lorsqu'on saura plus tard qui a conspiré avec lui pour faire réussir des plans médiocrement conçus et mesquinement exécutés, on sera peut-être étonné du ton de certaines notes diplomatiques, mais on ne sera plus étonné de son succès. Quant à celle de M. Drouyn de Lhuys, elle est faite pour donner au ministre prussien une haute idée de son génie et de sa puissance. Quoi! voilà la pensée de la France sur ses projets et sur ses actes, et il lui est permis de passer outre et d'aller jusqu'au bout! Il a plus que jamais le droit de dire : *Quò non ascendam?* Notre diplomatie joue dans toute cette affaire un rôle bien peu brillant si son langage est sincère, et bien peu honorable s'il ne l'est pas (ce qui se voit quelquefois en diplomatie, comme chacun sait). Qu'elle se résignât à une telle humiliation de la part d'une puissance placée loin de sa portée, et presque hors de ses atteintes comme la Russie, cela peut jusqu'à un certain point se comprendre et s'excuser; mais l'accepter de la Prusse, c'est tenir trop peu de compte des justes susceptibilités de l'honneur national.

Nous savons bien qu'aux yeux de beaucoup de gens la dernière note de M. Drouyn de Lhuys n'a eu d'autre but que de prendre acte de la conduite de la Prusse et de l'Autriche dans les duchés, afin que nous puissions leur opposer une fin de non-recevoir péremptoire si nous jugeons à propos d'en faire autant un jour dans la Belgique. Cette politique a toujours eu beaucoup de partisans en France, bien qu'elle ne nous ait guère porté bonheur. Quant à nous qui appliquons à la Belgique la même règle qu'aux duchés, nous ne croyons pas que la France ait rien à gagner à faire violence à ce petit peuple libre et heureux, qui tient à son indépendance, à ses institutions, et qui n'a malheureusement aucune bonne raison de désirer d'être incorporé à notre pays. Si l'on en juge par les craintes qui se manifestent en ce moment en Belgique, le peuple belge apprécie médiocrement

l'honneur que nous voulons lui faire à son corps défendant. Il est même permis de conclure d'après des faits tout récents que ce qu'on nomme l'influence française n'est pas très-salutaire pour lui, puisqu'elle tend à lui faire perdre en ce moment sa vieille réputation d'hospitalité qui avait fait de la Belgique un lieu d'asile presque inviolable.

La communauté de langue ne donne pas droit à un peuple sur un autre; une annexion ne peut se justifier que par le consentement libre et spontané des deux parties contractantes. Le droit d'une nation à disposer d'elle-même et à se maintenir indépendante est le premier de tous ses droits. Il est d'autant plus nécessaire de rappeler ce principe, que grâce à la confusion d'idées dans laquelle nous vivons, ceux mêmes qui élèvent la voix pour le défendre, le méconnaissent à chaque instant. C'est ainsi que nous avons lu, non sans surprise, dans la protestation émanée du comité des trente-six contre la convention de Gastein, « que le droit des duchés à disposer d'eux-mêmes n'était *limité que par les intérêts supérieurs de l'Allemagne!* » S'il nous faut admettre une pareille anomalie, pourquoi n'admettrions-nous pas aussi bien que ce droit est également limité par les intérêts supérieurs de la Prusse? Les duchés ont là en vérité de bons défenseurs, et nous ne nous étonnons pas du peu de compte que M. de Bismark tient de leurs remontrances. En cette occasion, les députés des États secondaires ont trop maladroitement montré le bout de l'oreille. Il est évident que le zèle si bruyant qu'ils déploient en faveur des duchés, n'a d'autre mobile que le désir de faire entrer un nouvel état dans leur ligue; quant au droit des populations, ils n'en ont pas le moindre souci, et M. de Bismark traite leurs représentations avec toute la considération qu'elles méritent lorsqu'il y répond en partant pour les bains de mer.

La confédération restreinte, qui n'a jamais été bien gênante pour l'entreprenant ministre, et qui, avec toutes ses criailleries de pudeur effarouchée, s'est parfaitement prêtée, à plusieurs reprises, à servir les plans les moins avouables de M. de Bismark, est aujourd'hui très-nettement abandonnée par les alliés qu'elle possédait, soit en Prusse soit en Autriche, et qui ont tous refusé de s'associer à sa campagne contre la convention de Gastein. C'est assez dire qu'elle est plus impuissante que jamais; personne ne la plaindra. Déjà elle marche visiblement vers la grande crise qui, tôt ou tard, distribuera ses dépouilles par égale part entre les deux puissances auxquelles elle n'a pas su résister. Elle sera ainsi justement punie d'avoir pu donner à l'Allemagne une organisation libre et de ne l'avoir pas voulu, d'avoir presque toujours subordonné les grands intérêts nationaux à un esprit de conservation

étroit et misérable, d'avoir enfin fait un instrument de tyrannie de la forme fédérative si éminemment favorable à la liberté. Il est fâcheux pour l'Europe que ce remaniement de l'Allemagne, que tout annonce aujourd'hui comme inévitable dans un délai plus ou moins long, soit inauguré sous les auspices du despotisme. C'est là un vice d'origine dont il reste toujours quelque chose. Indépendamment de cet inconvénient, cette transformation intérieure qui, faite par la liberté, n'aurait alarmé personne, risque fort, en acceptant un pareil patronage, d'amener de graves complications européennes, car une augmentation de puissance dans un État despotique est toujours une menace pour ses voisins, et cette menace leur donne jusqu'à un certain point le droit de prendre des précautions contre lui et de lui demander des gages. Il ne serait à coup sûr rassurant pour personne de voir un Bismark à la tête de l'unité allemande du Nord, mais ce serait surtout inquiétant pour l'unité allemande du Midi, si toutefois celle-ci parvient jamais à se constituer, ce que les vicissitudes et les éternelles métamorphoses de l'empire d'Autriche commencent à rendre fort problématique.

La nouvelle transformation, dans laquelle vient d'entrer cette monarchie à bout d'expédients, est encore en voie de s'opérer, et il est difficile de dire au juste quel en sera le résultat. Mais il est aisé d'en voir la cause. La force que possédait cette puissance « faite à coups de bâton, » comme disait Napoléon, était tout entière dans son despotisme. Ce système s'étant peu à peu usé par ses excès même, elle a éprouvé des velléités d'y renoncer, sans songer que plusieurs de ses provinces, n'étant maintenues sous son empire que par la contrainte, elle se condamnait par là même à les perdre ou à ne leur donner qu'un simulacre de liberté. C'est ce dernier parti qu'elle a choisi. Mais sous quelle forme devait-elle leur offrir ce semblant de garanties? On connaît si bien aujourd'hui le maniement des fictions constitutionnelles que son premier mouvement devait être de mettre en œuvre ce commode expédient. Pour créer les apparences dont elle avait besoin, et faire fonctionner le système avec quelque régularité, il lui suffisait, en effet, d'obtenir l'adhésion d'une seule province de l'Empire : il lui fut facile de gagner celle de la population allemande depuis longtemps admise par elle au partage des profits de la centralisation autrichienne. La représentation commença alors et l'on sait avec quel succès! L'illusion fut un instant complète, et le libéralisme autrichien, — deux mots qui hurlent de se trouver ensemble, — fit fureur en France, où l'on pouvait voir plus d'un amalgame du même genre. L'Autriche avait, en effet, au moins de nom, un parlement, une presse libre, des ministres responsables et tout ce qui

s'en suit. Tout cela, il est vrai, à l'usage exclusif de l'élément allemand qui était au comble de la satisfaction. Mais, comme les autres provinces se tenaient à l'écart, et comme la satisfaction de l'élément allemand, loin de suffire à leur bonheur, les mécontentait de plus en plus, la monarchie de Vienne sentait peu à peu le vide se faire autour d'elle, et se trouvait comme isolée au sein de son propre empire. Elle n'aurait pas mieux demandé que de continuer la comédie constitutionnelle qui lui a valu tant de beaux compliments, mais l'abstention prolongée de la Hongrie et de ses autres provinces diminuait sensiblement ses forces et son prestige; et, en présence des échecs humiliants qu'elle a subis dans ces dernières années, en présence de la marche envahissante de la Prusse, elle a dû reconnaître la nécessité de changer de système.

L'Autriche cesse donc de s'appuyer sur l'élément allemand à l'exclusion de tous les autres; elle a retiré du même coup le diplôme d'octobre et la patente de février, suppression que les provinces ont vue d'un œil indifférent; elle espère ramener l'esprit provincial par de larges concessions locales; elle tient surtout à gagner la Hongrie, qui est le nerf militaire de l'Empire et à laquelle elle offre la prépondérance qu'elle avait jusqu'ici donnée aux Allemands. C'est à la Diète hongroise qu'elle vient soumettre le plan de la prochaine constitution de l'Empire. Puissent les Hongrois, qui ont su montrer à l'occasion tant d'énergie et de persévérance, comprendre les devoirs que cette situation privilégiée leur impose, et ne pas faire des droits de leurs anciens compagnons d'infortune la rançon de leur propre liberté, selon un égoïsme qui n'est que trop commun dans l'histoire!

Au reste il est difficile de prendre au sérieux la déclaration par laquelle l'empereur s'engage à donner à toutes les provinces la constitution que les Hongrois auront consentie, car il en est au moins une, la Vénétie, à laquelle il sera dans l'impossibilité de l'octroyer. Pour plaire aux Vénitiens, cette constitution doit se résumer dans un seul article : l'expulsion de l'Autriche. La nouvelle œuvre de l'empereur ne peut donc que substituer la compression sous forme fédérative à la compression sous forme de centralisation, en remplaçant la prédominance de l'élément germanique par une hégémonie plus ou moins déguisée du peuple hongrois.

Cette question de Venise, qui sera une cause incessante de trouble et de malaise pour l'Europe, tant qu'elle n'aura pas été résolue, a été remise à l'ordre du jour en Italie depuis qu'on s'y occupe des prochaines élections qui auront lieu vers la fin d'octobre. Il est impossible que cette nation fasse un mouvement sans que ce point

douloureux se fasse aussitôt sentir. Plus ses forces grandiront et avec elles les nobles susceptibilités de l'honneur national, plus cette blessure ouverte qu'elle porte au flanc lui deviendra insupportable ; c'est là un résultat inévitable et que devaient prévoir ceux dont cette préoccupation dérange la quiétude. On a pu voir tout récemment par les orages qu'a soulevés la brochure de M. d'Azeglio, combien ce sentiment s'est développé et fortifié en Italie au lieu de s'y éteindre et de s'y amortir comme on s'en est longtemps flatté.

Personne n'a moins le droit de s'en scandaliser que la France, car non-seulement c'est elle qui s'est engagée d'honneur à favoriser cet affranchissement, mais c'est elle qui a été le premier et le principal auteur des maux qu'il s'agit aujourd'hui de réparer. Ce souvenir de Campo-Formio est sans doute très-importun, mais il n'y a pas deux façons honorables de l'effacer ; et en attendant que nous ayons lavé cette tache, nous devrions parler moins souvent de la générosité de notre pays. Si, comme on l'assure, notre honneur exige à tout prix un correspectif de l'annexion des duchés, rendons Venise à l'Italie.

A mesure que les Italiens comprennent mieux l'importance capitale de ce complément si nécessaire de leur indépendance, ils envisagent avec plus de calme la transformation critique qui est sur le point de s'opérer à Rome. Plus l'événement approche et plus il perd à leurs yeux les proportions effrayantes qu'on lui avait d'abord données : appréciation juste et sensée d'une situation qu'il dépend d'eux de circonscrire, de maîtriser et jusqu'à un certain point de conduire. Une note du *Moniteur* vient de leur apprendre comme à nous que l'évacuation était sur le point de commencer ; une fois cette opération terminée, que peut leur vieil ennemi dans l'état auquel il est réduit ? Rome n'est-elle pas dès aujourd'hui italienne de sentiments, de volonté, c'est-à-dire de fait ? Ils n'ont donc qu'à laisser la papauté en tête-à-tête avec les Romains et attendre paisiblement les résultats du colloque qui ne peut manquer de s'engager entre eux. Les négociations entamées avec M. Vegezzi ont surabondamment prouvé que la cour romaine avait beaucoup rabattu de ses anciennes prétentions ; la lettre du cardinal d'Andréa prouve plus clairement encore que l'ennemi est dans la place, et qu'il y a au sein du sacré collége plus d'un prélat disposé à faire la part du feu et à transiger avec des droits qu'on ne peut plus méconnaître. L'état de trouble, l'affaiblissement d'esprit dont témoignent plusieurs des derniers actes de la politique romaine, particulièrement ce coup de foudre ridicule lancé à si grand bruit contre la franc-maçonnerie, ne sont

guère propres à relever la cause pontificale ou à décourager ses adversaires. De ce côté l'Italie peut attendre.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la conspiration des fenians, sur laquelle le jour s'est fait à l'heure qu'il est. Si l'on peut s'étonner d'une chose dans cette singulière aventure, c'est de l'éclat que le gouvernement britannique a cru devoir lui donner, et de l'étalage de précautions qu'il s'est plu à afficher. On eût dit un instant qu'il se préparait à repousser une nouvelle invasion des Normands. C'était faire beaucoup d'honneur à des ennemis bien peu dangereux pour lui. Toute conspiration qui ne s'appuie pas sur des griefs actuels et profondément sentis est par là même condamnée à avorter. Or, c'était là le cas du fenianisme, complot où l'imagination et le souvenir jouaient le principal rôle, et qui, préparé en Amérique par ces enthousiastes ignorants, devenus comme étrangers à leur propre pays, n'avait aucune racine en Irlande. Tout le monde sait, en effet, que depuis longues années déjà l'Irlande est en possession de tous les droits et de toutes les franchises politiques dont jouit l'Angleterre, ce qui lui a procuré un état de bien-être et d'apaisement qui tend chaque jour à s'accroître et qu'elle ne demande nullement à échanger contre les satisfactions qu'on lui promet. Cette situation relativement très-prospère, ôtant aux passions insurrectionnelles leur principal point d'appui, et ne leur laissant pas même la ressource des haines religieuses aujourd'hui désarmées par l'entière liberté dont jouit le catholicisme en Irlande, le fenianisme a été réduit à ne plus compter que sur les convoitises et à soulever le riche contre le pauvre. Une cause qui a recours à de pareils moyens est jugée, et ne peut pas être appelée une cause nationale. Aussi les fenians ont-ils contre eux l'immense majorité de leurs compatriotes. Ils ne forment pas un parti politique, mais une sorte de secte démagogique qui n'est pas sans analogie avec celle des mormons.

On a fait bien gratuitement aux États-Unis l'injure de leur attribuer une espèce de complicité dans la conspiration des fenians. Cette accusation semblera bien mal imaginée à quiconque connaît le peu de sympathie et de considération dont les Irlandais jouissent en Amérique. Si jamais les États-Unis veulent — ce qu'à Dieu ne plaise! — tirer vengeance des griefs trop légitimes que leur a donnés l'Angleterre dans le cours de la dernière guerre civile, il est à croire qu'ils lui créeront des obstacles plus redoutables, et surtout qu'ils s'y prendront d'une façon plus franche et plus digne. Mais tout, dans leur conduite, annonce des dispositions pacifiques et généreuses dont les gouvernements européens cherchent déjà à abuser. C'est ainsi qu'on ose aujourd'hui leur demander de reconnaître la dette des États confédérés,

comme si cette demande n'équivalait pas à celle de la reconnaissance du droit de sécession! Ces exigences déraisonnables ne les feront pas dévier de la politique, si ferme dans sa modération, qu'ils ont adoptée dans leurs rapports avec les puissances étrangères comme à l'égard de leurs anciens adversaires de l'intérieur. Tout le monde est revenu aujourd'hui des appréhensions qu'avaient fait naître les mesures qui ont accompagné l'amnistie, et grâce à la douceur, aux ménagements et à l'intelligence avec lesquels on les a appliquées, la réconciliation entre le Nord et le Sud a fait des progrès si rapides, que des esprits modérés qui ne seront pas taxés de fanatisme, comme M. Sumner, en sont venus à s'en effrayer comme d'une menace pour la cause de l'abolitionnisme. Cette crainte nous paraît exagérée, mais on ne peut pas se faire illusion sur les immenses difficultés de la tâche que l'abolition de l'esclavage a léguée aux États-Unis. La question n'est pas en effet, comme beaucoup d'esprits semblent le croire, en Amérique même, de donner aux noirs tous les droits civils et politiques dont jouissent les blancs; le difficile est de les mettre en état de les exercer, c'est-à-dire de leur fournir d'abord les moyens de subsister soit en leur assurant du travail, soit en les appelant à la propriété, et ensuite de les éclairer et de les moraliser par l'instruction. Avant de songer à leur donner tous les droits des citoyens, il serait peut-être prudent d'en faire d'abord des hommes.

La France a perdu dans le mois qui vient de s'écouler une de ses plus glorieuses illustrations militaires. Après Cavaignac, après Bedeau, après Charras, et non moins prématurément que ses illustres frères d'armes, Lamoricière a succombé, consumé par l'inaction à laquelle on l'avait condamné, et accablé sous le poids d'une vie devenue inutile à son pays. L'histoire a souvent fait le compte des victimes que les peuples immolent dans leurs jours de fureur et de délire; notre époque pourra lui fournir les éléments d'un calcul plus triste encore peut-être, je veux dire le compte des victimes qu'ils sacrifient dans leurs jours de lassitude. Le supplice est moins bruyant, il n'attire pas les regards de la foule, il ne commande ni n'implore la pitié; mais combien la torture est plus lente, plus savante, plus raffinée! Qui n'a été témoin d'un de ces duels silencieux, soutenus dans la détresse de l'isolement et de l'obscurité contre cet ennemi insaisissable qu'on nomme l'indifférence, l'ingratitude, l'oubli? Qui redira l'angoisse de ces étouffements au milieu du vide, de cette longue agonie de tant de nobles cœurs réduits à tourner contre eux-mêmes cette force qui faisait la gloire et l'orgueil de leur pays?

Tel a été le lot de Lamoricière arrêté brusquement en pleine acti-

vité, en pleine jeunesse, après les débuts les plus éclatants dans la carrière militaire et politique, pour se voir condamner aux obscurs loisirs d'une existence sans but et sans emploi. L'épreuve était mille fois plus pénible pour lui que pour tout autre, car toutes les facultés de son impétueuse et bouillante nature étaient tournées vers l'action; cependant il la supporta sans fléchir, et si elle a pu à la fin lui faire commettre une grave erreur de jugement et de conduite, du moins elle n'a porté aucune atteinte à son caractère. La fermeté de son esprit a pu faiblir, mais non celle de son cœur. Il n'y a que des âmes bassement fanatiques qui puissent oublier ces justes tempéraments dans l'appréciation d'un tort si cruellement expié. Ce tort, nous l'avons déploré plus que personne, car c'était un spectacle douloureux que de voir un tel homme se fourvoyer dans la défense d'une pareille cause, mais ce n'est pas lui que nous en rendons surtout responsable. Qui pourrait contester que loin d'avoir été inspiré en cela par un calcul peu avouable, il y a été en quelque sorte entraîné par quelques-unes de ses plus généreuses qualités? Sa faute doit être imputée à ceux qui l'ont réduit à s'user dans les agitations désespérées d'une vie inactive, aussi bien qu'à ceux qui ont exploité la duperie de son cœur chevaleresque. L'avenir se souviendra surtout de ses premières années si belles et si brillantes, de l'éclat, de l'élan merveilleux de ce brave des braves, de sa compréhension si vive et si rapide, de ce temps enfin où l'armée semblait vouloir mettre sa gloire à être l'appui de la liberté, et où Lamoricière comptait au premier rang parmi les grands citoyens qu'elle nous avait fournis. Il y a de quoi faire oublier des inconséquences ennoblies, d'ailleurs, par le courage, l'abnégation et le dévouement. Il arrive souvent que le soldat vaut mieux que la cause. C'est ainsi qu'on éprouve souvent le regret de voir de magnifiques temples élevés à de faux dieux; mais alors on admire l'artiste en oubliant l'idole.

Peu de temps avant Lamoricière s'éteignait une autre existence, dont le dévouement constant et désintéressé à une idée unique ne doit pas être passé sous silence dans un temps où cette vertu est devenue si rare. Nous sommes loin de vouloir préconiser ici les théories de M. Buchez; elles nous trouveraient prêt à les combattre s'il leur restait encore quelque puissance sur les esprits. Nous croyons qu'en voulant réconcilier le catholicisme avec la démocratie, elles n'ont guère réussi qu'à communiquer à celle-ci quelques-unes des tendances les plus absolutistes de l'église catholique; mais ces justes réserves ne doivent pas nous faire méconnaître toutes les qualités qui rachètent à nos yeux cette erreur, les consciencieux travaux de Buchez, son talent d'écrivain, son abnégation, sa pauvreté volontaire,

son inviolable fidélité à ses opinions. Là est la véritable influence d'un homme, beaucoup plus que dans un système bon ou mauvais. Au reste, Buchez a eu lui aussi son heure d'inconséquence et de faiblesse, et si la vie de Lamoricière montre combien l'inertie forcée est funeste aux hommes d'action, celle de Buchez ne montre pas avec moins de force combien les épreuves de la carrière politique peuvent être dangereux pour les esprits spéculatifs.

P. LANFREY.

LA LYRE INTIME,

POÉMES, PAR M. ANDRÉ LEFÈVRE[1].

Il y a des poëtes qui obéissent à l'inspiration quand elle souffle sur eux, mais ne l'appellent et ne la dominent jamais. Le génie est chez eux une sorte d'instinct, aveugle comme celui de l'abeille; chose étrange, l'une des formes les plus élevées que puisse revêtir l'intelligence humaine est ce qui ressemble le plus à la faculté dominante et inexpliquée de l'animal. On les admire, précisément « parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. » Ces poëtes sont rares, surtout aux époques civilisées : on en trouverait un tout au moins au dix-neuvième siècle, c'est Lamartine, et c'est ce qui lui assure une place à part. Il en est d'autres, et c'est le plus grand nombre, qui se rendent compte, combinent, calculent, *veulent* en un mot. Pour eux, ce mot qu'on prodigue tant, l'*Art*, est une chose réelle; ils y gagnent de ne point s'épuiser aussi vite que les poëtes d'instinct, qui ne le sont guère qu'aux heures de la jeunesse. Ils se renouvellent et se transforment. C'est à cette seconde série de poëtes qu'appartient un écrivain déjà remarqué par un premier recueil, *la Flûte de Pan*, et qui a eu le rare succès de sortir déjà de la foule, en dépit de l'indifférence publique, — M. André Lefèvre.

La preuve qu'il sait ce qu'il fait, et que le poëte en lui est doublé d'un critique, c'est la préface de son récent recueil, *la Lyre intime*.

1. Hetzel, rue Jacob, 18.

C'est la théorie de ce qu'il pratique; une préface en général, et surtout une préface de poëte, n'est guère autre chose. Elle contient une idée, élevée au rang d'observation générale, et qui n'est, ce me semble, que l'expression d'un fait individuel : « Le premier regard du poëte est pour le monde extérieur. La nature lui est un modèle moins variable, une confidente plus docile et plus commode que l'âme compliquée de l'homme. » Est-ce ainsi que les choses se passent d'ordinaire? Les émotions *intimes*, individuelles, ne sont-elles pas celles que l'on est tout d'abord tenté de peindre? N'est-ce point par là que l'on commence, à l'heure où l'âme est si riche en sentiments divers, où tout a son charme, même la douleur, où les désenchantements gardent un reste d'illusion et d'espérance, et n'ont pas encore la morne et prosaïque amertume du dégoût et de l'ennui? Ce que le jeune homme voit dans la nature, c'est lui, c'est l'être qu'il aime, ce sont les souvenirs toujours vivants qu'il y retrouve : plus tard seulement, la contemplant avec une tristesse plus désintéressée et un sentiment moins personnel peut-être, il y trouvera une distraction de lui-même, ou une consolation :

> Car la nature est là qui t'invite et qui t'aime;
> Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours.

Seulement, et c'est ici que l'idée de M. Lefèvre devient juste à mon sens, une pensée plus mûre peut seule lui donner le goût et le pouvoir de décrire, non pas ce qu'il éprouve, mais ce qu'éprouvent les autres hommes, de les faire agir, sentir, parler : là il y a de l'art, quelque chose de moins spontané, de plus compliqué, qui exige l'expérience et l'observation. Les poésies que nous offre aujourd'hui M. Lefèvre sont de celles où la personnalité du poëte se dissimule; ce ne sont point de ces confidences que risque d'ordinaire la poésie *intime*, telle qu'on la comprend depuis le jour où M. Sainte-Beuve la baptisa de ce nom; ce sont de touchantes histoires, tantôt des récits familiers, tantôt de courtes épopées. Peut-être le titre de l'œuvre faisait-il attendre autre chose, ce qui est peu important d'ailleurs, et ce que nous ne remarquerions même pas, si la préface de M. Lefèvre n'y avait rattaché une pensée plus générale qui nous a semblé de nature à être discutée ou du moins expliquée.

Ces légendes d'amour, placées à des époques souvent fort éloignées de la nôtre, en gardent l'esprit et trop souvent peut-être la préoccupation. C'est là une critique que l'on fera sans doute à M. Lefèvre, et qui me paraît fondée. Voici par exemple un poëme dont le héros vit au temps de Charlemagne. Il porte en lui, nous dit

le poëte, *le mal de l'idéal*, ce qui n'est point de ce rude temps, ce me semble, où l'action ne laissait guère de place à la rêverie, en dehors des cloîtres. Le chevalier qu'a imaginé M. Lefèvre me paraît aimer d'une façon un peu trop subtile pour les durs compagnons de Roland. Ils y allaient sans doute plus simplement, et ne se complaisaient point à ces raffinements d'artistes repliés sur eux-mêmes. Cette histoire symbolique, peuplée de nécromans et de dragons gardiens de l'idéale beauté, est au fond très-peu du temps auquel on la rapporte, beaucoup du nôtre. L'auteur semble lui-même en convenir, en nommant, à la fin de son poëme, Musset

Parmi les poursuivants de la vierge aux yeux bleus.

Cela nous prouve qu'en lisant ce poëme, rempli d'ailleurs de vers brillants et forts, nous n'étions pas sortis du dix-neuvième siècle : nous nous en doutions. Une pensée philosophique domine presque toujours ces poëmes : tantôt c'est l'idée virgilienne de la résurrection des âmes, reparaissant à la vie après cent années pour animer de nouveaux corps; tantôt la lutte de deux amours, celui de la femme, celui de la nature, se confondant d'abord, puis se séparant, pour laisser vainqueur l'amour seul, le véritable amour. Dans cette dernière pièce, la pensée ne se dégage pas d'abord très-nettement; mais sur ce thème éternel des saisons diverses et des émotions variées qu'elles apportent, que d'images neuves et senties! M. Lefèvre est un penseur et un coloriste; sa pensée abstraite sait se revêtir de tons vigoureux, et si elle disparaît quelquefois sous la couleur, c'est que l'artiste domine le penseur; ce n'est pas là une critique bien cruelle, parmi celles que l'on peut adresser à un poëte. Ce nouvel ouvrage continue dignement le succès du premier recueil, *la Flûte de Pan*, lequel, mérite exceptionnel en notre temps, a déjà épuisé deux éditions.

E. Despois.

A NOS LECTEURS.

A partir du 1er novembre prochain, la *Revue nationale* paraîtra deux fois par mois (le 1er et le 15) par livraison de 120 pages d'impression, et son prix d'abonnement sera réduit pour Paris à 22 francs par an et 28 pour les départements.

En outre, des exemplaires de chaque numéro seront, dans nos bureaux, à la disposition du public au prix de UN FRANC, mais seulement durant les quinze jours qui suivront leur publication.

—

La *Revue* commencera dans son prochain numéro la publication de l'*Histoire de Napoléon Ier*, par M. Lanfrey, d'après sa correspondance et des documents nouveaux.

On connaît l'importance de cette correspondance, publiée par les soins du Gouvernement actuel. Aucune histoire n'offre des témoignages plus sûrs, puisqu'ils émanent de celui qui en est l'objet. C'est Napoléon Ier lui-même qui se découvre devant tous, et met à nu les secrets de son âme, les mobiles de ses actes. Sa confession, s'il l'avait écrite, le ferait moins bien connaître que sa correspondance dont chaque ligne porte l'empreinte du sentiment qui l'a dictée.

Ces documents infirment presque entièrement la valeur de toutes les histoires de Napoléon Ier qui ont été écrites jusqu'à présent, car toutes sont plus ou moins inexactes dans le récit des faits et, dès lors, fausses dans leurs appréciations.

Les lecteurs de la *Revue nationale* connaissent M. Lanfrey et le caractère de son rare talent. Aucun écrivain n'est aujourd'hui plus capable que lui d'écrire l'histoire de l'homme extraordinaire dont le nom a conservé un si grand empire sur les imaginations; et nul ne saurait reproduire avec un plus mâle burin cette grande figure. M. Lanfrey possède à un haut degré les qualités morales de l'historien, et le don, non moins rare, de fixer sa pensée dans une forme noble et pure qui en assure la durée.

D'autres travaux importants seront prochainement publiés dans la *Revue nationale*. M. Édouard Laboulaye, qui avait interrompu son étude sur *Benjamin Constant et son temps*, pour composer, sur les États-Unis, les écrits que nos lecteurs connaissent, notamment *Paris en Amérique*, alors que la guerre civile menaçait de détruire ce grand foyer de liberté, M. Laboulaye, disons-

nous, a repris son travail sur le publiciste de la Restauration, et l'a presque achevé.

M. Eugène Despois prépare aussi pour la *Revue nationale* un ouvrage que les amis des lumières accueilleront avec joie. Le titre en indique le sujet et l'esprit : *Voltaire et son siècle*. Ce sera, comme on le devine, une grande auto-biographie du philosophe de Ferney et une histoire de son temps, tous deux agissant et réagissant l'un sur l'autre, et poussant les esprits vers la grande réforme de 1789.

La *Revue nationale* publiera aussi des travaux d'autres écrivains également chers aux amis des lettres et de la liberté, MM. *H. de Lagardie, Edmond Villetard, de Fontenay, Maxime du Camp, Saint-Marc Girardin, Charles Louandre, Elias Regnault, Camille Selden, E. Boutmy, Octave Giraud, Brisson, etc., etc.*

Ch.

CHARPENTIER, propriétaire-gérant.

Tous droits réservés.

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-DEUXIÈME VOLUME

AOUT — SEPTEMBRE — OCTOBRE.

76e Livraison — 10 Aout.

De l'Utilitairianisme ou Théorie du bonheur, par M. John Stuart MILL.... 5
La Ferme d'Orley (*suite*), par M. Anthony TROLLOPE..... 32
Histoire de la fondation des États-Unis, par M. Éd. LABOULAYE..... 63
Madame d'Houdetot, par M. Camille SELDEN..... 88
La Greffe animale, par M. MAREY..... 111
Du Principe des nationalités, par M. R. de FONTENAY..... 126
Don Pèdre Ier, de M. Prosper Mérimée, par M. Eug. DESPOIS..... 188
Revue des départements, par M. Élias REGNAULT..... 147
Revue des théatres, par M. Ed. VILLETARD..... 157
Causerie parisienne, par M. H. DE LAGARDIE..... 165
Chronique politique, par M. P. LANFREY..... 176

77e Livraison — 10 Septembre.

La Ferme d'Orley (*suite*), par M. Anthony TROLLOPE..... 193
De la Mortalité pendant la campagne de Crimée, par M. Maxime DU CAMP.. 232
De l'Utilitairianisne ou Théorie du bonheur (*suite*), par M. John Stuart MILL..... 263
Une Églogue de Virgile, par M. L. de RONCHAUD..... 270
Histoire de la fondation des États-Unis (*suite*), par M. Éd. LABOULAYE.... 309
Revue littéraire, par M. H. BRISSON..... 332
Revue des départements, par M. Élias REGNAULT..... 343
Revue des théatres, par M. Ed. VILLETARD..... 352
Causerie parisienne, par M. H. DE LAGARDIE..... 361
Chronique politique, par M. P. LANFREY..... 373

78e Livraison — 10 Octobre.

Le Mariage au théatre, par M. SAINT-MARC GIRARDIN..... 387
Histoire de la fondation des États-Unis (*suite*), par M. Éd. LABOULAYE... 408
La Ferme d'Orley (*suite*), par M. Anthony TROLLOPE..... 434
De l'Utilitairianisme ou Théorie du bonheur (*fin*), par M. John Stuart MILL. 482
La Question algérienne, par M. Ed. VILLETARD..... 507
Revue des départements, par M. Élias REGNAULT..... 532
Revue des théatres, par M. Éd. VILLETARD..... 540
Causerie parisienne, par M. Horace DE LAGARDIE..... 547
Chronique politique, par M. P. LANFREY..... 560

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue des Poitevins, 6.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03000 1150